ACTES

DE LA

SOCIÉTÉ JURASSIENNE D'ÉMULATION

—

1879.

ACTES

DE LA

SOCIÉTÉ JURASSIENNE

D'ÉMULATION

RÉUNIE

à NEUVEVILLE

le 30 septembre 1879

Trentième session

PORRENTRUY

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE DE VICTOR MICHEL

1879.

Dans toutes les publications de la Société, les opinions énoncées par les auteurs sont entièrement à leur responsabilité.

(Note du bureau directeur.)

DISCOURS

PRONONCÉ A L'OUVERTURE DE LA SÉANCE GÉNÉRALE

du 30 septembre 1879

PAR M. FRÉD. IMER, *président*.

Messieurs et chers collègues,

La réunion annuelle de la Société jurassienne d'émulation est toujours un heureux événement, salué avec bonheur par la population qui reçoit ses hôtes anciens et nouveaux, savants, historiens, littérateurs, industriels, peu importe les branches de leur activité, pourvu qu'ils soient tous unis dans un même sentiment d'amour pour le bien et pour la prospérité du Jura. Pour la cinquième fois, Neuveville vous voit aujourd'hui avec joie répondre à son appel, en accourant nombreux sur les bords du lac jurassien, couverts de pampres aux grappes de raisins, hélas ! encore bien verts.

C'était le 27 septembre 1854 que la Société s'est réunie pour la première fois dans notre modeste petite ville, ensorte que nous célébrons maintenant le vingt-cinquième anniversaire de cette charmante fête, gravée encore profondément dans le souvenir de ceux qui y ont pris part. Que d'événements remarquables, faisant époque dans l'histoire et dont notre Jura a ressenti le contre-coup, n'avons-nous pas vu se succéder dans ce quart de siècle ! L'occupation des frontières en janvier 1871, l'achèvement

du grand réseau des chemins de fer, soit la réalisation des vastes conceptions de Xavier Stockmar, et enfin la lutte contre l'ultramontanisme. Cette lutte, malheureusement inévitable, a éloigné de notre Société, qui s'interdit cependant toute discussion politique et religieuse, beaucoup d'hommes instruits et ayant à cœur les intérêts du Jura. Espérons qu'en persévérant dans notre ligne de conduite neutre et tolérante, nous ramènerons peu à peu dans notre sein ceux qu'une méfiance non justifiée ou des préjugés en tiennent éloignés.

Neuveville aussi a vu pendant ce laps de temps quelques heureuses et pacifiques transformations. C'est ainsi que les membres de la Société qui nous ont fait le plaisir d'assister à nos précédentes réunions, ont chaque fois pu constater des améliorations notables. Après avoir tenu deux séances dans la salle de l'hôtel-de-ville, trop petite pour contenir les auditeurs, on put, en 1864, se réunir dans la chapelle de l'hospice Montagu, nouvellement construit, et, en 1872, dans la grande et belle salle de la maison d'écoles, monument bien digne d'une ville qui est fière de ses établissements d'instruction publique. Aujourd'hui, ce n'est pas sans un petit grain d'orgueil que nous vous recevons dans la salle des concerts de notre nouveau Musée, construit en 1876 au moyen d'actions sans dividendes et avec l'aide de nos communes bourgeoise et municipale. Vous verrez dans le Musée proprement dit les trophées de Grandson et de Morat, sortis enfin des recoins où il avait fallu les remiser jusqu'ici. — Et quant à la salle du banquet, vous pourrez vous convaincre qu'il y a également progrès...; mais n'anticipons pas, de peur de détourner votre attention des objets sérieux qui vont être soumis à vos délibérations. Outre les lectures et les travaux qui, comme d'ordinaire, seront communiqués par des sociétaires toujours à la recherche de ce qui peut intéresser, vous aurez à vous prononcer sur deux questions vitales, l'une pour l'avenir du Jura, l'autre pour celui de la So-

ciété. La première a trait à l'état précaire de nos principales industries, l'horlogerie, la verrerie et l'exploitation du minerai de fer et des usines qu'il alimente. Il s'agit de trouver des industries auxiliaires pour venir en aide aux bras inoccupés pendant la crise qui se prolonge indéfiniment. Sujet digne de la plus sérieuse attention des hommes qui se préoccupent du bien-être de notre petit pays et des classes ouvrières, et qui malheureusement n'a pas fait l'objet de rapports des sections assez étendus ou étudiés pour que M. le rapporteur général ait pu en tirer grand profit pour l'exposé qu'il va vous faire.

La seconde question nous touche plus directement, c'est celle de la révision des statuts de la Société en vue d'imprimer à cette dernière une marche plus régulière et de lui inoculer une nouvelle vie en stimulant le zèle des sections. En effet, si celui du bureau central ou même de son président se ralentit, s'il n'entretient pas avec les bureaux de sections des rapports suivis, l'on peut affirmer que la Société en souffre et que l'intérêt que ses membres porteraient aux généreux principes qui sont à sa base, s'attache à d'autres domaines, plus ou moins étrangers à nos aspirations. Il en est surtout ainsi des jeunes gens, dont l'activité veut être utilisée, dont les aptitudes cherchent à se développer et se frayent une voie, et qui dans leur enthousiasme pour tout ce qui est bien, beau et vrai, suivraient avec empressement le drapeau de l'émulation, tenu d'une main ferme par un homme au cœur chaud et pénétré de la noble tâche que nous poursuivons.

Ce n'est, certes, pas commettre une hérésie que d'avancer comme fait acquis qu'on s'occupe beaucoup trop de politique dans notre pays et que le nombre des journaux politiques s'imprimant dans le Jura pourrait être diminué sans nuire en rien à la cause à laquelle chacun d'eux croit devoir se dévouer. Supposons que les rédacteurs et leurs collaborateurs voulussent bien consacrer le talent et le temps précieux qu'ils dépensent en luttes souvent stériles,

plus souvent encore nuisibles, en travaux rentrant dans le cadre de notre Société, quel élan ne lui inculqueraient-ils pas et quelles conséquences heureuses n'en résulterait-il pas pour la Société d'émulation d'abord, mais aussi pour le bien, la prospérité et la paix du Jura !

La paix ! — oui, Messieurs, car ma conviction bien arrêtée est que notre Société, avec ses principes de large tolérance, dont les questions irritantes sont exclues de la discussion, peut seule rallier les bons éléments du pays, à quelque nuance d'opinion et à quelque confession qu'ils appartiennent.

A nous maintenant de faire appel à tous ces éléments, de les grouper en faisceau dans les localités importantes et d'entretenir des relations suivies avec les membres isolés, disséminés jusque dans les plus petits hameaux.

Tel est le but que la Section de Neuveville s'est proposé en vous soumettant la révision des statuts dans le sens de la suppression d'un bureau central ayant son siège en permanence à Porrentruy. L'organisation actuelle était bonne au début, avant la formation de Sections vivaces dans les autres centres du Jura, alors que Thurmann et X. Kohler animaient la Société par leur puissante initiative et la rehaussaient par leurs talents.

Elle pouvait encore avoir sa raison d'être avant la construction de nos chemins de fer, lorsque la distance empêchait les membres des bureaux de se voir et de communiquer en dehors des réunions annuelles. — Il en est autrement aujourd'hui ; les nouvelles conditions qui nous sont faites, toutes à l'avantage d'une facile concentration, commandent aussi une nouvelle organisation de la Société. — D'une réunion des présidents des diverses sections ou de représentants de celles-ci, qui a eu lieu à Sonceboz le 27 août dernier, est sorti un projet de nouveaux statuts, dont il vous sera donné lecture au cours de la séance et que vous êtes appelés à discuter. M. Fayot a été chargé de rapporter sur les modifications proposées,

qui peuvent être résumées comme suit : 1° le bureau central actuel est remplacé par un bureau composé de tous les présidents de Section, se réunissant deux ou trois fois par année ou suivant les besoins ; 2° le président de la Section qui a reçu la Societé est président de celle-ci jusqu'à la réunion de l'année suivante ; 3° comme secrétaire-caissier et bibliothécaire, le bureau désigne un membre de la Section de Porrentruy, dont les attributions sont fixées tant par les statuts que par le président en charge.

Une plus large part devant être accordée aux travaux s'occupant d'utilité publique, on satisferait à ce désir, auquel on ne peut contester son actualité vu la tendance de notre époque, en désignant désormais la Société sous la qualification de « Société jurassienne d'émulation et d'utilité publique. » Est-ce à dire que jusqu'ici la Société se soit tenue en dehors de ces questions ? nullement, car il suffit de se rappeler les discussions sur les écoles secondaires et les progymnases, sur la destination des biens de bourgeoisie, sur la création dans le Jura d'une maison de correction, et enfin sur l'impôt progressif et sur la création de caisses d'épargne scolaires. Mais, en spécifiant plus explicitement l'un des buts de la Société, l'on veut faire participer les personnes qui s'en tiennent éloignées sous le prétexte qu'elles ne sont pas des *savants*. Heureuses les Sociétés qui peuvent dire qu'elles possèdent des savants parmi leurs membres ; mais ceux qui méritent ce nom (et ils sont malheureusement trop rares) aiment bien à s'entourer d'amis et d'émules qui les écoutent. Et puis, dans les questions pratiques, les hommes d'expérience possèdent bien souvent une science qui fait défaut aux savants. Les domaines sur lesquels se meut notre Société sont heureusement assez vastes pour embrasser toutes les aptitudes.

C'est avec un plaisir sans mélange, Messieurs et chers collègues, que je vous annonce une bonne nouvelle. Notre président honoraire, M. Xavier Kohler, poète lui-

même, malheureusement empêché d'assister à notre fête, a cependant voulu témoigner aux Neuvevillois la part qu'il y prend en publiant le *Recueil des poésies d'Auguste Krieg*, de cet ami, mort si jeune, mais qui a laissé un souvenir inaltérable dans tous les cœurs de ceux qui l'ont connu. Qui de vous n'a lu dans les *Actes* de la Société l'une ou l'autre de ces poésies, empreintes de patriotiques émotions, d'une verve toute jurassienne et d'une lyrisme où son âme se donnait toute entière ! Chacun de vous, en quittant Neuveville, voudra rapporter, en souvenir de cette trentième réunion annuelle, le volume d'un de nos poètes jurassiens les plus justement aimés.

Nous possédons les œuvres de Napoléon Vernier ; des amis ont publié un choix des poésies de Paul Gautier, enlevé aussi à la fleur de l'âge ; les chansons du Béranger jurassien ont également été recueillies en un joli volume. Il nous manquait les poésies de Krieg ; puissent celles de Paul Besson avoir leur tour. Merci à M. Kohler d'avoir ravivé en ce jour la mémoire de l'auteur du *Batelier de Neuveville.*

Et puisque nous parlons de ces chers et regrettés collègues, consacrons aussi une parole d'adieu à la mémoire de ceux qui ont été enlevés du milieu de nous depuis nos dernières réunions. Ils sont nombreux les membres tant actifs qu'honoraires que l'impitoyable mort nous a ravis ; tous faisaient partie de la Société depuis vingt à trente ans. Armand Saintes, pasteur et longtemps président de la Section de Bienne, ce philosophe chrétien, exubérant de vie jusque dans la vieillesse, que nous aimions tant à rencontrer dans nos réunions annuelles, auxquelles il communiquait le feu de son ardent amour pour l'humanité ; Henri Tschiffeli, ce bienfaiteur des pauvres et des malheureux, toujours à l'affût de quelque bonne œuvre à patroner ; Paul Migy, membre de la cour suprême, l'un des hommes d'Etat jurassiens les plus appréciés en Suisse ; Hypolite Paulet, préfet et conseiller national, cette figure

sympathique, bien connue dans tout le Jura, qu'à son tour il connaissait mieux que personne ; Edouard Grether, cet homme sans prétentions, qui tenait à honneur d'être des nôtres parce qu'il savait apprécier le noble but de la Société d'émulation. Parmi les membres honoraires, mentionnons deux noms respectables à tous égards et dont le souvenir restera gravé en lettres d'or non seulement en Suisse, mais aussi à l'étranger, l'évêque Gobat à Jérusalem, et Vulliemin, professeur à Lausanne. Ce sont là des vides difficiles à combler, et la tristesse que nous éprouvons serait bien près d'envahir nos cœurs si leur exemple n'était là pour nous stimuler et ne faisait résonner à nos oreilles ces mots : « Imitez-les, faites comme eux ! »

Messieurs et chers collègues !

L'an passé, les sections de Bienne et de Neuveville vous avaient conviés à célébrer, non loin d'ici, une date mémorable ; mais bien peu d'entre vous ont pu y participer à cause du mauvais temps. Le ciel se fondait en eau, et les Genevois qui avaient pris les devants sur nous, ne nous envoyèrent dans les nues que les vapeurs de leurs banquets. C'était le 3 juillet 1878, le centenaire de la mort de J.-J. Rousseau. Le rendez-vous était à l'Ile de St-Pierre, illustrée par le séjour de deux mois et demi qu'il y a fait en 1765. De bonnes paroles furent prononcées par MM. Kœune, Verenet, Lagier et d'autres ; M. le Dr Schwab lut une excellente biographie du célèbre philosophe de Genève ; des couplets du *Devin du village* y furent chantés avec accompagnement de piano ; enfin, la Société de chant l'*Union* et la *Fanfare* de Neuveville, ainsi que les guirlandes, les inscriptions et les emblèmes qui ornaient la cour de l'ancien prieuré, imprimèrent à cette réunion improvisée le sceau d'une vraie fête. Les riverains du lac de Bienne devaient cet hommage à l'un des plus grands esprits qu'ait produit la Suisse romande, alors même qu'il

ne leur faisait, dit-on, pas trop bon accueil lorsqu'ils voulaient le troubler dans sa retraite.

On ne sait pas bouder à Neuveville ; s'il se trouve parmi vous des J.-J. Rousseau, qu'ils soient les bienvenus avec tous nos collègues jurassiens et nos bons amis de Neuchâtel et de France, qui n'ont pas redouté de franchir une grande distance pour venir nous serrer la main de la science et de l'amitié !

Au nom du vieux passé que nos murs vous retracent,
Au nom de nos flots bleus, par la brise embaumés,
Au nom de nos côteaux où les pampres s'enlacent,
Soyez les bienvenus, ô frères bien aimés !

Je déclare ouverte la trentième réunion générale de la Société jurassienne d'émulation.

COUP-D'ŒIL

SUR LES TRAVAUX

DE LA

SOCIÉTÉ JURASSIENNE D'ÉMULATION

pendant l'année 1879

présenté à la réunion générale le 30 septembre 1879

Par M. CARNAL, secrétaire provisoire.

Messieurs et honorés collègues,

La tâche de votre secrétaire est aujourd'hui tout particulièrement aride et pénible. Appelé brusquement, quelques semaines avant cette réunion, à remplacer M. Hengy ; n'ayant à sa disposition ni protocole, ni archives, ni correspondance avec les sections, votre rapporteur fait appel à votre bienveillante indulgence et vous prie de ne pas lui attribuer les lacunes inévitables de son travail.

Il s'est efforcé, pour suppléer au défaut de notes exactes, de se procurer des renseignements auprès de toutes les personnes qui étaient à même de lui en donner ; c'est le résultat de ces recherches, ainsi que les rapports des sections qui ont fourni la matière du présent aperçu sur la marche de la Société.

Pendant l'année écoulée, la Société a vu s'opérer une nouvelle évolution dans le mode de publication de ses travaux. Conformément à la décision prise à la dernière

séance générale, à Moutier, le journal l'*Emulation* a été enterré après 2 ans d'existence, et les actes ont de nouveau reparu. Ce serait peut-être le lieu de rechercher les causes d'une vie si éphémère, mais cette question étant réglée depuis une année, et les discussions qui ont amené ce résultat ayant été suffisamment longues, un nouvel exposé deviendrait oiseux et inutile.

Nous passerons donc à la revue des rapports des sections.

Neuveville a communiqué au comité central le protocole de ses délibérations ; ce volume est tenu avec beaucoup d'exactitude et fournit la preuve que la section déploie une grande activité. Elle compte 33 membres ; cependant ses réunions, au nombre de 8, ont été généralement peu fréquentées. Elle a entendu diverses communications, entre autres de :

MM. *Dr Gros :* Objets lacustres trouvés à Locraz et Estavayer.
Germiquet : Histoire des Mormons.
Morgenthaler : Mandement de mœurs au 17e siècle.
Imer, préfet : Les pierres à écuelles des Prises.

Il a en outre été donné sous ses auspices, 6 conférences par

MM. *Martin*, pasteur : La Chine et le Japon à l'exposition de 1878.
Martin, pasteur : Le monde sauvage.
Bachelin : Histoire du costume et des mœurs avant le 15e siècle.
Bachelin : Histoire du costume et des mœurs aux 15e et 16e siècles.
de Rougemont, professeur : Le Vésuve.

La section de Bienne compte 43 membres. Outre les conférences gratuites qu'elle a fait donner dans les deux langues et les centenaires de Haller et de Rousseau auxquels elle a pris part, la section a pris une généreuse initiative dans la question de la *Société des prudhommes.*

Le rapport fourni à ce sujet par le président de la section, M. Lagier, est un travail sérieux auquel, en raison de son actualité et des services incontestables qu'il peut rendre dans d'autres centres, il conviendrait de donner la plus grande publicité. J'en extrais les points principaux afin d'en donner une idée.

Une première tentative d'organisation avait échoué en 1867 ; au mois de janvier 1878, la question fut reprise à nouveau et aboutit à la constitution de la société actuelle qui a commencé à fonctionner le 28 octobre 1878, sous la direction de MM. *Brönnimann*, président ; *Bertholet*, vice-président et *Fassnacht*, secrétaire.

La société se compose de tous les membres qui signent les statuts. Chacun d'eux s'engage à ne pas recourir aux tribunaux ordinaires contre un co-sociétaire ; les décisions du jury nommé par les membres sont sans appel. Pour être électeur il faut avoir atteint l'âge de 20 ans et 25 pour être éligible. Les plaignants s'adressent au président ; si la conciliation ne peut avoir lieu chaque partie nomme un arbitre et le bureau désigne le 3e qui est en même temps président ; au cas où cette deuxième tentative échoue encore, il est nommé de la même manière un tribunal de 5 membres qui jugent sommairement et sans appel. Les fonctions des juges et du bureau sont gratuites et obligatoires, sauf cependant celles du secrétaire. Les citations se font par lettres recommandées. Les sociétaires qui se présentent devant le *tribunal arbitral* ont à payer une finance de 1 fr. par partie. Au cas où ils ne se soumettraient pas au jugement, comme ils s'y engagent préalablement par écrit, leurs noms seraient publiés dans les journaux. Jusqu'à ce jour il s'est présenté 6 cas et à part un seul, il a suffi des trois premiers arbitres pour arriver à la conciliation. La section de Bienne ne peut, jusqu'à présent, que s'applaudir de la persévérance qu'elle a mise dans ses efforts pour établir cette institution.

La section de St-Imier a tenu 4 séances. Elle s'est

occupée occasionnellement de ce qu'il y aurait à faire pour élever le niveau intellectuel des jeunes gens qui ont quitté l'école et l'on a signalé l'existence à St-Imier d'une société de jeunes commerçants où se donnent différents cours. La section s'est occupée ensuite de la création d'un jardin d'enfants, aujourd'hui installé. Elle a entendu la lecture d'un travail de M. le Dr Schwab sur la caisse centrale du district de Courtelary. Elle s'est occupée enfin de sujets d'utilité publique d'une nature essentiellement locale.

Sa principale activité a consisté à faire donner pendant l'hiver une série de conférences publiques dont voici la liste.

1 et 2. M. le pasteur Fayot. — La peine de mort. Rapports de la politique et de la morale au point de vue historique.
3. M. le curé Mirlin. — L'éducation des filles.
4. M. le diacre Montandon. — La Suisse, terre d'asile.
5. M. le curé St-Ange Lièvre. — Les mondes célestes habités.
6 et 7. M. le Dr Vouga. — Voyage en Islande.
8. M. de Tribolet. — Les tremblements de terre.
9. M. Brönnimann. — La mesure du temps.
10. M. le Dr Schwab. — Le charlatanisme.
11. M. Caze. — Les châtiments de V. Hugo.
12. M. Bachelin. — Les contes de Daudet.

Tel est le résumé de l'activité de la section tel que l'a fourni M. le pasteur Fayot, son secrétaire.

La section de Moutier a eu six réunions relativement très-fréquentées, puisque, selon le rapport, elles comptaient en moyenne une vingtaine de membres sur 44 que porte la liste. Elle a entendu un travail de M. *Périllard* sur Lamartine, une étude de M. Péteut, préfet, sur l'impôt progressif, et diverses communications sur l'introduction des petites industries dans notre pays.

Mais où la section a surtout montré une louable initia-

tive, c'est en faisant donner des conférences sur des sujets littéraires ou scientifiques dans les différentes localités du district. Fin novembre à fin mars, Moutier en a eu 12

Malleray	»	5
Court	»	6
Crémines	»	8

Le rapport relève surtout et avec raison, la bonne volonté du corps enseignant qui a apporté dans ces conférences les fruits d'études spéciales dans les divers domaines scientifiques et littéraires. Généralement l'auditoire à Moutier n'a pas répondu au zèle déployé par les conférenciers ; tandis que dans les villages les salles d'école étaient remplies.

Les sections de Delémont et des Franches-Moutagnes n'ont pas répondu à l'appel du comité central, et n'ont pas envoyé de rapport à votre secrétaire. Seul, notre vénérable collègue, M. le Dr Quiquerez, a prouvé par diverses communications aux journaux, que les ans n'ont pas encore ralenti son infatigable activité. Ses travaux consistent :

1° En un volume manuscrit intitulé : *Nos vieilles gens. Leurs habitudes, leur ameublement, nourriture et costume avant la fin du XIXe siècle*. Ce travail concerne particulièrement les gens des campagnes du Jura, dont le passé s'efface de plus en plus. C'est un curieux tableau du mouvement progressif de la civilisation dans les campagnes. Quarante-cinq planches représentent d'anciennes maisons et d'autres en costumes coloriés, des campagnards des XVIIe et XVIIIe siècles.

2° Il a ensuite achevé son manuscrit sur *Les antiquités du Jura*, orné de plus de 110 planches.

3° *Notice sur les églises du Jura*, envoyée à la Société d'Emulation du Doubs.

4° *Notice sur le Cerf dans le Jura*, qui a paru dans le *Rameau de Sapin*.

5° *Mémoire sur les établissements bourgondes dans le Jura*, publié par l'*Indicateur d'antiquités suisses.*

6° *Notices sur la croissance des arbres et la culture des arbres fruitiers*, de même qu'un article sur l'*amélioration de la race bovine du Jura.*

Ce sont ses nombreux travaux agricoles à Bellerive qui ont été visités l'été dernier, par des experts, Messieurs Schatzmann et Rebmann, qui lui ont fait décerner la grande médaille d'or, par la Société économique du canton de Berne.

La section de Porrentruy a été fort éprouvée par le départ, en mai, du secrétaire général, M. Hengy, qui n'a été remplacé que le 11 août, et par la démission de M. Caze, arrivée deux mois avant la réunion d'aujourd'hui. Cette démission du bureau du comité central a eu pour conséquence une grande irrégularité dans les relations avec les sections qui s'en sont plaintes souvent, et a sans doute été pour beaucoup dans les projets de révision des statuts dont vous aurez à vous occuper aujourd'hui. Quant à la question financière elle va disparaître de l'horizon. Tout à l'heure vous entendrez un rapport détaillé de votre caissier à ce sujet.

Malgré ces circonstances défavorables, la section n'est pas restée inactive. Elle a eu 8 réunions fréquentées par une dizaine de membres en moyenne, sur 43 inscrits, et a fait donner 11 conférences dont voici la liste :

1. M. *Clottu*, professeur. *L'art appliqué à l'industrie.*

2 et 3. M. *Caze*, professeur, deux conférences sur la *Légende des siécles.*

4 et 5. M. *Spiro*, deux conférences sur : *La bibliothèque d'Assourbanibal* et *La Luxure*, cette dernière, pour hommes seulement.

6. M. *Hengy*, professeur. *Causes et effets de la révolution française.*

8 et 9. M^me^ *Ernst*, deux séances de déclamation.

10 et 11. M. *Viriot*, deux séances d'improvisation.

M. X. Kohler a présenté à la Société deux travaux qu'il compte envoyer au *Musée neuchâtelois*. Le premier concerne *Une poésie latine au prince de Conti*, composée par J.-B. de Staal, qui mourut à Delémont le 9 février 1700, et nous reporte à la lutte qui éclata dans la principauté entre les *Nemouristes* et les *Contistes*. J.-B. de Staal appartenait à ce dernier parti. Cette poésie est curieuse comme monument littéraire de cette époque.

Le second a pour titre : *Glanures neuchâteloises. Neuchâtel et Neuveville.* C'est le rôle des actes de l'ancien Evêché de Bâle, concernant les rapports avec les deux cités, depuis le commencement du XIV[e] siècle jusqu'à 1715. Cette suite de résumés extraite du grand répertoire de *Maldoner*, n'est pas sans intérêt, surtout en ce qui concerne les différends assez fréquents entre *Lignières, Landeron* et *Neuveville* et les événements qui ont eu lieu à la frontière de la principauté, vers la fin du XVII[e] siècle.

M. X. Kohler a présenté des rapports sur une douzaine d'ouvrages historiques et littéraires, ces comptes-rendus ont été publiés dans le bulletin bibliographique des *Mémoires* de 1878.

Il nous a soumis un travail qui l'occupe en ce moment : *Table biblio-biographique jurassienne.* C'est, par ordre alphabétique, le tableau des biographies, nécrologies, notices, etc. consacrées à des Jurassiens dans les journaux, revues et dictionnaires, et une source précieuse à consulter pour l'histoire du pays.

M. X. Kohler, continue ses *biographies jurassiennes* et a donné la 1[re] partie du travail consacré à Paul Migy, juge d'appel, étude qu'il est en train d'achever.

Il a soumis enfin à la dernière réunion de la Société, ses poésies d'Auguste Krieg, dont il a préparé et achevé la publication pour la réunion d'aujourd'hui.

M. *Hengy* a communiqué à la Société une *Histoire de France*, in 8°, publiée sous la Restauration, sans nom d'auteur, et donnée en prix dans les petits séminaires de

France. Il relève différents passages de ce volume et montre à quel point les faits sont dénaturés ou interprétés sous un faux jour. Il ignore le nom de l'auteur. M. X. Kohler, croit reconnaître dans ce livre, l'*Histoire de France,* du P. Loriquet qui a fait tant de bruit en France en 1844, tant dans les chambres que dans la presse.

Enfin il reste à mentionner un assez grand nombre de comptes-rendus, d'ouvrages ou de revues par MM. Spiro et Hengy, ainsi que la lecture de quelques poésies de M. Caze.

Tel est, Messieurs, le résumé des travaux de notre Société, pendant l'année écoulée. Il prouve que si beaucoup de membres semblent s'intéresser assez peu à la vie de la Société, d'autres au contraire en sont les fidèles soutiens et ne se lassent pas d'apporter le résultat de leurs études personnelles, poursuivant ainsi deux grands et nobles buts ; encourager la jeunesse au travail, par l'exemple de l'activité et enrichir notre littérature jurassienne de documents où nos descendants pourront puiser de précieux renseignements.

Constatons en terminant les bons rapports qui n'ont cessé de régner entre notre Société et les sociétés correspondantes. Non-seulement elles nous ont envoyé régulièrement leurs publications, mais elles n'ont pas manqué de nous inviter à leurs réunions générales. Des délégués du comité central se sont rendus à Montbéliard, qui est peu éloigné de Porrentruy et nous sommes heureux de profiter de cette occasion pour remercier vivement notre voisine dont nous regrettons de ne pas posséder aujourd'hui une délégation, de l'excellent et chaleureux accueil qu'elle nous a réservé.

P. Carnal.

PROCÈS-VERBAL

DE

LA RÉUNION GÉNÉRALE

DE LA

SOCIÉTÉ JURASSIENNE D'ÉMULATION

à Neuveville, le 30 septembre 1879

Il y aura bientôt une année que la Société jurassienne d'émulation, réunie à Moutier-Grandval, désignait Neuveville pour son lieu de réunion en 1879.

Cette réunion des amis de l'étude ayant été fixée au 30 septembre, l'antique cité Neuvevilloise, parée de ses habits de fête, reçoit aujourd'hui dans ses murs les membres de la Société, réunis pour leur 30me assemblée annuelle.

Les membres du bureau central et ceux des bureaux de sections, arrivés déjà la veille, entrent en séance à 8 heures, aux fins d'arrêter l'ordre du jour de la séance et émettre leur préavis sur différentes questions qui doivent être soumises à l'assemblée générale.

A 9 1/2 heures, les membres de la société, au nombre d'environ 60, prennent place dans la grande salle du Musée, décorée pour la circonstance et qui a été gracieusement mise à leur disposition. M. le préfet, Fréd. Imer, président de la section de Neuveville, occupe le fauteuil de la présidence ; MM. P. Carnal et J. Germiquet remplissent les fonctions de secrétaires ; M. Spiro, vice-président du bureau central, MM. Lagier, Dr Schwab et Boivin, présidents des sections de Bienne, de St-Imier et de Moutier, ainsi que deux délégués de la société d'émulation de Bel-

fort, MM. Dietrich et Parisot, maire de cette ville, prennent place au bureau.

Outre les membres de la société et d'autres citoyens, on remarque avec plaisir M. le conseiller d'Etat, de Steiger, M. Lochman, de Lausanne et un grand nombre de dames de la localité, qui ont bien voulu assister à cette réunion et lui prêter un nouveau charme par leur présence.

M. le président, Fréd. Imer, ouvre la séance en souhaitant d'abord la bienvenue aux hôtes jurassiens, puis en prononçant le discours d'ouverture dans lequel il aborde franchement les difficultés sur la situation actuelle de la société. Il communique en outre à l'assemblée les lettres d'excuse de M. le pasteur Grosjean, à St-Imier, et de M. le Dr Thiessing, à Mulhouse, qui, tout en exprimant leur vive sympathie pour la Société, regrettent de ne pouvoir répondre à l'invitation qui leur a été faite.

M. Carnal, secrétaire provisoire du bureau central, donne communication du rapport annuel sur la marche et les travaux de la société depuis sa dernière réunion, soit pendant l'année qui vient de s'écouler.

Réception de sociétaires.

L'assemblée procède à la réception des nouveaux membres de la société, présentés par la section de Neuveville. Ce sont :

(a) Comme membres titulaires.

MM. Oscar Wyss, notaire ;
Gurnal Lamon, négociant ;
Emile Grether, négociant ;
Jules Favre, fab. d'horlogerie ;
Jules Pagnard, rentier ;
Georges-Frédéric Geisbuhler, rentier ;
Fritz Probst, négociant ;
Alp. Kauffmann, maître d'hôtel ;
Reynold Brandt, maître d'hôtel.

(*b*) *Comme membre associé correspondant*,

M. de Steiger, conseiller d'Etat, à Berne.

M. le caissier, Ed. Meyer, donne un résumé des comptes de la Société pour les années 1875 à 1878 inclusivement dont voici le résultat sommaire.

Les recettes s'élèvent à la somme de .	Fr.	5,215 70
Les dépenses ascendent à celle de . .	»	4,842 85
Ensorte qu'il existe à ce jour un solde actif de	Fr.	372 85

Ces comptes sont approuvés par l'assemblée avec les réserves, formellement exprimées, qu'à l'avenir 1° on ne mettra au compte de la Société que les dépenses faites pour celle-ci et non une partie de celles qui incombent aux sections, ainsi que cela a eu lieu lors des réunions générales de Porrentruy en 1876 et de Delémont en 1877; 2° qu'il ne devra être livré à l'impression, pour figurer dans les *Actes*, aucun travail avant d'avoir été agréé et désigné par le bureau annuel, conformément aux dispositions de l'art. 21 des statuts de la Société.

Délibérations.

L'assemblée s'occupe ensuite de la question officielle mise à l'ordre du jour de cette séance. *Quelles sont les industries auxiliaires à introduire dans le Jura, pour venir en aide aux industries en souffrance?*

M. *Charles Schnider*, qui a bien voulu accepter la tâche difficile de rapporteur général sur cette question, donne lecture de son rapport qui est animé d'un souffle moral pur et très-élevé. M. Schnider a traité son sujet avec un réel talent; pour le rapporteur, le vrai remède à la crise n'est pas l'introduction de nouvelles industries qui auraient presque toujours à redouter une concurrence onéreuse, mais la moralisation de l'ouvrier et la pratique des sages et sévères principes de l'amour du travail et de l'économie.

Voir à l'*Appendice*.)

Une discussion est ouverte à ce sujet.

M. *Péteut*, préfet de Moutier, passe en revue les différentes industries du Jura; son exposé très-détaillé et très-lucide ne peut que constater le déclin et même la disparition accomplie ou prochaine de quelques-unes d'entre elles, et que recommander de vouer un intérêt nouveau à celles qui subsistent encore.

Dans une brillante improvisation, M. le *Dr Schwab*, de St-Imier, complète les deux rapports précédents. Il relève l'importance que l'établissement des fabriques d'horlogerie a acquise aujourd'hui, et il recommande la fabrication des outils dont les ouvriers ont besoin.

M. *Lagier*, président de la section de Bienne, remercie MM. Schnider, Péteut et Dr Schwab de l'intérêt qu'ils portent à cette question, et il propose qu'une commission soit nommée pour continuer l'étude de cette intéressante et vitale question pour les localités industrielles.

L'assemblée décide, sur la proposition de M. Lagier, complétée par M. Péteut, qu'une commission, nommée par les sections (un membre de chacune d'elles), continuera l'étude de cette question.

La révisiou des statuts, non encore suffisamment étudiée par les sections, a été renvoyée à la prochaine réunion et, sur le rapport de M. le pasteur Fayot, l'assemblée vote les résolutions suivantes :

1° Les statuts de la *Société jurassienne d'émulation* seront révisés ;

2° Le bureau directeur de Neuveville communiquera au bureau central, ainsi qu'à chaque section, une copie du projet des statuts révisés d'ici au premier novembre prochain ;

3° Le bureau central et les bureaux de sections devront, jusqu'au 31 décembre prochain au plus tard, communiquer au bureau directeur de Neuveville leurs vœux, observations et propositions ;

4° Un projet définitif des statuts sera ensuite élaboré

par un comité composé des présidents et secrétaires du bureau central et des bureaux de sections, pour être soumis à la réunion générale de 1880.

Après une interruption de 15 minutes, pendant laquelle les sociétaires visitent le Musée historique qui renferme notamment les trophées de Grandson et de Morat, il est procédé à la nomination des membres du bureau central pour l'année 1879-1880, qui est composé comme suit :

MM. Ed. Meyer, président ;
Gigon, vice-président ;
Carnal, secrétaire ;
Billieux, caissier ;
Koby et Dietlin.

Travaux.

M. le Dr *Quiquerez* dépose sur le bureau et fait passer sous les yeux des sociétaires deux de ses manuscrits. L'un renferme le résumé de ses découvertes d'antiquités dans le Jura ; l'autre, intitulé « *Nos vieilles gens*, » contient une description des anciennes maisons, de leur ameublement, de la nourriture et du costume de leurs habitants. M. Quiquerez, avec sa verve habituelle, donne lecture de quelques pages de ce dernier travail. (Voir à l'*Appendice*.)

Selon l'usage consacré, lors des réunions annuelles, de présenter un travail historique ou biographique se rattachant à la localité qui reçoit la société, M. *Germiquet* communique à l'assemblée une monographie sur l'antique cité de *Nugerole*, qui existait jadis au nord-ouest du lac de Bienne. L'auteur décrit plus particulièrement l'origine de cette ville romaine, sa fondation, son faubourg et sa destruction. (Voir à l'*Appendice*).

Vu l'heure avancée, il n'est point donné communication des autres travaux annoncés, notamment d'un article nécrologique sur *Paul Besson*, dû à la plume de notre président honoraire, M. *X. Kohler* ; d'une notice de M. le Dr *Gross*, sur les antiquités lacustres qu'il a recueillies der-

nièrement dans les palafittes des lacs de Bienne et de Neuchâtel ; d'une légende de M. *Quiquerez* sur la *Fée Arie*, et d'une poésie de M. W. sur l'*île de St-Pierre*.

Ces travaux, de même que ceux de MM. Schnider, Quiquerez et Germiquet, trouveront, nous n'en doutons pas, leur place dans les *Actes* de la Société.

L'assemblée s'occupe enfin du lieu de réunion pour 1880. M. Lagier annonce que la section de Bienne est en train de se reconstituer et réclame pour la *ville de l'avenir* l'honneur de recevoir la Société l'année prochaine. L'assemblée apprend cette nouvelle avec satisfaction et Bienne est choisi, à l'unanimité, comme lieu de réunion en 1880.

Le procès-verbal de la réunion générale qui a eu lieu à Moutier-Grandval le 12 octobre 1878 étant parvenu trop tard au bureau central et n'ayant conséquemment pas pu figurer dans les *Actes* de 1878, sera, sur le désir qui en a été témoigné par plusieurs sociétaires, inséré à la suite de celui-ci, dans ceux de 1879.

M. le président remercie les sociétaires, ainsi que les autres personnes de leur participation à la réunion de ce jour, et la séance est levée à deux heures.

A deux heures et un quart, un banquet joyeux et cordial, comme ceux qui l'ont précédé dans les autres localités du Jura, réunit de nouveau les sociétaires dans la grande salle de l'hôtel du *Faucon*. Des toasts chaleureux, alternant avec des productions variées de la société de chant l'*Union*, qui a bien voulu prêter son concours dans cette circonstance, ont fait passer aux sociétaires des heures dont ils garderont un bon souvenir.

Neuveville, le 30 septembre 1879.

Le Président,
FRÉD. IMER

Les secrétaires,
P. CARNAL.
J. GERMIQUET.

Recettes. — Comptes de la Société jurassienne d'Emulation au 30 septembre 1879. — **Dépenses.**

	Recettes	Fr.	Ct.
1876	Solde actif des comptes de 1874 et 75 .	461	50
	1) Reçu pour abonnements, finances d'entrée et volumes vendus . . .	1,784	20
1877	2) Abonnements et finances d'entrée. .	1,900	70
1878	3) Pour cotisations et volumes vendus .	1,069	30
	Total des recettes .	5,215	70

	Dépenses	Fr.	Ct.
1876	4) Déficit résultant de la réception de la société à Porrentruy	135	10
	5) Pour imprimés, fournitures et frais de bureau	186	80
	6) Pour frais d'impression du journal en 1876	1,791	40
1877	7) Pour fournitures, frais de bureau, etc.	113	60
	8) » l'impression du journal en 1877	1,682	80
	9) » 1 armoire vitrée p. les archives	85	—
1878	Pour impression des actes de 1878 . .	703	20
	10) Pour frais de bureau et affranchissement des mémoires	85	30
1879	11) Déficit résultant de la publication de l'*Album jurassien*	110	15
	Total des dépenses .	4,842	85
	Balance.		
	Les recettes s'élèvent à la somme de .	5,215	70
	Les dépenses ascendent à celle de . .	4,842	85
	Solde en caisse .	372	85

Etat de la fortune de la Société au 30 septembre 1879.

A. Solde en caisse	Fr.	372 85
B. Fonds de réserve déposé à la Banque Choffat. . .	»	448 25
Total de la fortune .	Fr.	821 10

Porrentruy, le 30 septembre 1879.

Le Caissier,
E. Meyer.

Les vérificateurs délégués par le Comité central,
Friche, directeur. — Dr Dupasquier.

PROCÈS-VERBAL

DE

LA RÉUNION GÉNÉRALE

DE LA

SOCIÉTÉ JURASSIENNE D'ÉMULATION

à MOUTIER

le 12 octobre 1878

La séance générale de la Société jurassienne d'émulation, convoquée à Moutier, s'ouvre à 9 1/2 heures du matin dans une des salles de la maison d'école, élégamment ornée de fleurs, de drapeaux, et d'écussons.

Une cinquantaine de membres, ainsi qu'un public assez nombreux, y assiste.

M. *Ed. Boivin* préside.

Il invite MM. Klaye, Quiquerez, Feune de Delémont, Dupasquier et Hengy de Porrentruy, Imer de Neuveville, Favre et Ebersold, délégués de Montbéliard, Zweifel et Klenck, de Mulhouse, et Thiessing, ancien président du comité central, à prendre place au bureau.

Il ouvre ensuite la séance par un discours où il rappelle la fondation de la section de Moutier, devenue nécessaire par le fait que celle d'Erguel a fait place à une section locale à St-Imier. Il développe ensuite le but de la Société d'émulation : il nous faut, dit-il, des hommes capables de développer l'intelligence de notre peuple et d'y soutenir l'industrie ; la société a trop négligé de former les

jeunes Jurassiens dans ce but, elle doit devenir de plus en plus une société d'utilité publique ; alors elle répondra aux besoins du moment, et regagnera sa force d'autrefois.

Le président donne ensuite lecture de quelques lettres et télégrammes de Belfort, de la Société des Vosges, d'Epinal, de celle du Doubs (Besançon), ainsi que de M. Jurgensen du Locle, et exprime au nom de tous le regret de ne pas voir de représentants de ces sociétés au milieu de nous.

M. *Hengy*, secrétaire du comité central, présente le rapport sur la marche de la Société. Elle achève sa 31e année d'existence, et célèbre aujourd'hui sa 28e fête annuelle.

Le rapporteur constate la présence de quelques membres fondateurs : MM. Quiquerez et Klaye, et se félicite de ce que la mort a épargné les rangs de la Société. — Il ne présentera pas de rapport spécial des sections, vu que les unes seraient trop humiliées, les autres trop flattées. Porrentruy a publié cette année un album jurassien ; sa bibliothèque a été transférée à l'hôtel-de-ville.

La question de l'impôt progressif ayant présenté de trop grandes difficultés, elle ne sera pas traitée encore. La parole est accordée à M. *Gagnebin*, qui lit son rapport sur les caisses d'épargnes scolaires ; il les combat comme contraires à une saine pédagogie, à la mission des écoles et à l'égalité républicaine, tout en faisant des réserves sur l'introduction du travail productif commun fait par les élèves en vue d'un bénéfice commun. — Il voudrait renvoyer la question aux familles puisque, selon les caractères, il faut enseigner à tel enfant l'épargne, à tel autre l'emploi de l'argent. Enfin il croit que les résultats matériels sont insignifiants.

Ces conclusions sont attaquées par M. *Guerne*, instituteur à Bienne, qui dit qu'on ne doit pas s'arrêter aux résultats matériels, mais que ce qui importe c'est l'habitude prise pour plus tard. C'est dans ce même sens que

parlent MM. *Périllard*, *Zweifel*, de Mulhouse, et *Montandon* de St-Imier, tandis que M. *Frey*, de Moutier, objecte que pour parler de l'épargne des enfants, il faudrait qu'ils pussent gagner, ce qui n'est pas de leur âge.

M. *Favre*, de Montbéliard, lit un charmant travail sur les chants nationaux de la Russie ; il présente un aperçu du changement qu'a produit le développement de la femme sur le caractère du peuple, sur la vie nationale, et démontre cela par quelques citations bien choisies des chants populaires. Ce travail sera publié dans les actes de la Société.

M. *Biétrix*, de Delémont, donne lecture d'un document relatif à l'entrée des Français dans la prévôté en 1797, spécialement sur quelques événements remarquables et quelques traits intéressants relatifs au canton de Malleray.

M. *Caze*, professeur à Porrentruy, donne un aperçu du caractère de la poésie de Marc Monnier, le poète romand, et lit quelques pièces de ses œuvres.

M. *Zweifel*, de Mulhouse, présente un travail intéressant sur l'origine des sources d'eau. Il établit que l'ancienne solution de la question, qui expliquait les sources par la pénétration de la pluie dans le sol, est insoutenable, puisque la pluie ne pénètre jamais à plus de 5 ou 6 pieds de profondeur et que d'habitude elle n'atteint pas à 50 centimètres. — Il présente une autre solution, établie sur plusieurs observations ingénieuses : l'air atmosphérique, 800 fois moins dense que l'eau, pénètre donc 800 fois plus facilement dans le sol ; il doit atteindre le centre de la terre, mais en comparant l'air des montagnes à celui de nos vallées, il faut conclure que plus il est près du centre de la terre, plus il est chargé de vapeurs d'eau. Ces vapeurs augmentent aussi bien sous la terre que dans l'atmosphère, lorsqu'il y a de la pluie. En se condensant sous l'action des différences de température à l'intérieur du sol, l'air forme ainsi nos sources d'eau. M. Zweifel recommande cette solution à l'étude des membres de la Société, afin

qu'elle soit combattue si elle est fausse, ou confirmée si elle est juste.

M. *Quiquerez* présente à la Société 115 planches de monuments historiques du Jura et quelques cartes archéologiques, puis un travail qui sera imprimé sur l'histoire de la réformation dans la prévôté, d'après des sources inédites, spécialement d'après les archives des chanoines, du prince Evêque et des gouvernements de Berne et de Bâle. Il établit que les causes de la réforme dans ce pays ont été politiques ; l'agitation qui régnait dans la prévôté, particulièrement dans le Val de Tavannes, et qui a amené Farel le 10 mars 1530 dans l'Erguel, puis à la fin d'avril ou au commencement de mai de la même année à Tavannes, Sornetan, Moutier, — cette agitation était due au mécontentement soulevé par les exactions des chanoines. Les résultats de la réforme furent, dans le domaine politique, l'union plus intime avec Berne, dans le domaine moral, un développement intellectuel plus grand, l'action des tribunaux de mœurs et l'encouragement de l'agriculture.

Le caractère des prévôtois, dit M. Quiquerez en terminant, porte les traces de l'œuvre de la réforme.

M. *Quiquerez* appelle l'attention de l'assemblée sur les remarquables reliefs que M. Biétrix a faits des châteaux de Porrentruy, d'Asuel et de Pleujouse, et de l'abbaye de Lucelle, qui sont exposés dans une salle voisine et que les membres de la société avaient déjà admirés. Il dépose une proposition de les acquérir pour l'Ecole cantonale de Porrentruy. Cette proposition fut renvoyée au comité de la section de cette ville.

M. *Klenck*, de Mulhouse, désire, avant que l'assemblée soit congédiée, lui adresser quelques paroles ; il rappelle les vieilles relations de Mulhouse et de la Suisse, et remercie la Société de l'invitation et de l'accueil qui ont été faits aux députés de la Société industrielle d'Alsace.

La séance publique est levée ; les membres restent pour prendre quelques décisions.

Les nouveaux membres, au nombre de 42, 5 de Neuveville, 4 de Porrentruy, 1 de Delémont et 32 de Moutier, sont reçus à l'unanimité.

Neuveville est désignée comme lieu de réunion pour la fête de 1879.

La vérification des comptes est renvoyée à plus tard; MM. Dr Schwab et Ed. Boivin sont chargés d'en activer la reddition.

Le nouveau comité central est composé ainsi : Président, M. Caze ; vice-président, M. Spiro ; secrétaire, M. Hengy ; membres : MM. Dupasquier, Meyer, Ed., Carnal.

A partir de cette année, les *Actes* de la Société recommenceront à paraître, au lieu du journal.

M. *Feune*, avocat, est désigné pour faire un rapport unique sur l'impôt progressif.

La séance est levée, et les membres se rendent à l'hôtel du Cerf, dans la grande salle restaurée, où les attend le repas. La musique de Moutier contribue à animer cette partie de la fête, tandis que des toasts nombreux, la lecture d'une poésie de Marc Monnier, par M. *Caze*, et une scène historico-comique, lue par M. *Quiquerez* et empruntée à la vie des chanoines du pays, offrent au cœur et à l'esprit un aliment facile et agréable. La plupart des membres se retrouvent, soit pour visiter le temple de Moutier, soit pour admirer l'entrée des gorges. Une fois encore, tous se rencontrèrent au restaurant de la gare pour vider un verre à la santé des amis qui allaient nous quitter, mais qui, en partant, nous laissaient un précieux souvenir et l'espérance de bientôt les revoir.

Moutier, le 12 octobre 1878.

Le Secrétaire,
Hri GAGNEBIN.

Le Président,
ED. BOIVIN, avocat.

APPENDICE.

RAPPORT

SUR LA QUESTION OFFICIELLE

lu à la séance annuelle de la Société jurassienne d'émulation

le 30 septembre 1879

La Section de Neuveville m'ayant fait l'honneur de me désigner comme rapporteur dans la question concernant l'introduction de nouvelles industries dans le Jura, j'ai dû accepter ce mandat, malgré le sentiment de mon insuffisance à bien des égards et malgré le peu de temps dont je disposais pour étudier d'une manière quelque peu approfondie un thème aussi complexe et d'un aussi grand intérêt d'utilité publique. Je m'efforcerai néanmoins après avoir brièvement résumé les rapports reçus des diverses sections, de traiter ce sujet à un point de vue pratique, évitant les longues dissertations auxquelles il est trop facile en pareil cas de se laisser entraîner.

Question. — *Quelles sont les industries auxiliaires à introduire dans le Jura pour venir en aide aux industries en souffrance?*

A cette question ont répondu les sections de Moutier, St-Imier, Porrentruy et Bienne, par des rapports plus ou moins circonstanciés, dont voici le résumé.

Moutier. — Le rapport de Moutier s'occupe des points suivants :

1° Le besoin d'une nouvelle industrie se fait-il sentir ?

2° Les hommes capables de la fonder se trouveront-ils ?

3° Le capital nécessaire est-il disponible ?

4° Les matières premières nécessaires à cette industrie, peuvent-elles être livrées sur place à un prix abordable, permettant à l'industriel de réaliser un bénéfice, vu la concurrence de fabriques étrangères.

5° Pourra-t-on trouver et occuper d'une manière durable les ouvriers nécessaires et leur assurer un salaire aussi élevé et plus élevé si possible qu'aux ouvriers travaillant à d'autres branches d'industrie.

Après discussion de ces 5 points, le rapport pose les conclusions suivantes adoptées par la Section :

1° Le besoin absolu d'une nouvelle industrie ne se fait pas encore sentir.

2° Les hommes capables d'établir de nouvelles industries manquent pour le moment chez nous.

3° Il faut plutôt perfectionner l'industrie du pays, principalement l'horlogerie et l'agriculture.

4° La Section trouve l'introduction de nouvelles petites industries désirables pour le petit agriculteur et le journalier, et propose la serrurerie, la fabrication d'outils agricoles, d'outillage d'horlogerie et la vannerie.

St-Imier. — M. le rapporteur de la Section de St-Imier abandonne l'idée de nouvelles industries à introduire et s'occupe exclusivement de l'horlogerie, admettant que ce sera toujours l'industrie par excellence du Jura et que pour lui rendre sa prospérité, il faudrait principalement une transformation de la vie morale, des apprentissages plus sérieux, et si possible ajouter à la fabrication des montres, celle des outils employés dans cette fabrication, et qui en bonne partie sont tirés de France ou d'Allemagne.

Porrentruy. — M. le rapporteur de la Section de Porrentruy après avoir examiné les causes du mal dont nous souffrons, en conclut que ce n'est peut-être pas le travail qui manque chez nous, mais que le désir d'un gain

plus facile et plus commode, et les habitudes d'un luxe impossible à toujours satisfaire, ont causé la ruine de plus d'une famille autrefois prospère.

Pour remédier à la crise, il propose la fabrication de *jouets d'enfants* qui fournit aux ouvriers et ouvrières du travail chez eux et non à la fabrique ; — l'extension à donner à la poterie, à la fabrication de vitraux peints et de meubles précieux, en s'inspirant de ce qui autrefois se pratiquait en Suisse aussi bien qu'à l'étranger, savoir : *l'art dans l'industrie*. — Il trouve que le Suisse, homme *positif*, avant tout, néglige trop en lui l'artiste, et que les arts réveillés et remis en vogue seraient une ressource et peut-être un puissant levier de l'industrie dans notre Jura, lui permettant de retenir à son profit une bonne part des 360 millions de francs de produits artistiques que la France livre annuellement au commerce.

Bienne. — Les points que M. le rapporteur de Bienne voudrait voir examiner sont les suivants :

1° Que faire pour ranimer les industries existantes, mais plus ou moins languissantes.

2° Pour faire renaître d'anciennes industries disparues.

3° Pour en créer de nouvelles susceptibles de réussir — et il propose à cet effet de réunir une commission de délégués des sections pour étudier la question de l'*Industrie dans le Jura*. Il fait ensuite un résumé des discussions qui ont eu lieu dans le sein de la Section de Bienne et des rapports lus, ayant trait à la question qui nous occupe, comme : Rapports entre l'instruction et l'industrie. Ecoles professionnelles et écoles d'horlogerie. Construction de maisons d'ouvriers. Sociétés de consommation, société de secours. Création d'une chambre de commerce — et relève plusieurs points qui suivant lui, demanderaient à être traités par la commission dont il désire la nomination.

Je ne me propose pas de discuter les conclusions de ces divers rapports, ni les propositions qui en dérivent, mais

e passe à la question elle-même en la traitant à mon point de vue personnel, tout en utilisant de ces rapports ce qui s'accorde avec ma manière de l'envisager.

Avant de nous occuper plus particulièrement des remèdes à apporter au mal, examinons les causes qui l'ont produit afin d'en connaître toute l'intensité. — Pourquoi est-il advenu qu'après une suite d'années d'un développement inoui dans tous les domaines, d'une prospérité matérielle sans exemple, nous sommes retombés, et cela dans le monde entier, dans une période de stagnation des affaires, de malaise et de gêne qui dure depuis plusieurs années, et durera encore jusqu'à ce que les causes qui ont amené cet état de choses aient complètement disparu.

Il y a dans le monde des lois naturelles, qui ne sont pas inscrites, il est vrai, dans les codes des nations, mais par cela même n'en ont que plus de valeur, car quand on les élude ou qu'on les ignore, elles se chargent elles-mêmes par la force des choses ou les désastres qui surviennent, de rappeler à l'homme qu'il ne vit pas seulement pour accumuler et s'enrichir, et que si le développement moral ne marche pas de pair avec le développement matériel, la civilisation la plus avancée est un spectacle à grands décors, n'ayant que l'apparence et destiné à voiler bien des vices et bien des turpitudes.

Or, malgré toute l'admiration qu'inspirent les immenses progrès réalisés depuis 20 ans, il faut avouer qu'ils ont cependant péché par excès et qu'une partie du bien qui en serait résulté en les répartissant sur une série double ou triple d'années, a par la rapidité de leur application, dégénéré en mal au grand détriment du bien-être général.

Est-ce une raison pour maudire la science, l'esprit de recherche, l'audace d'entreprises qui nous étonnent? Non, loin de là, mais c'est une leçon, et sa morale, dont nous devons profiter est : qu'il faut éviter tout ce qui est factice, superficiel, superflu, comme tous les efforts faits

dans le seul but de satisfaire l'orgueil de quelques uns au détriment du bien général.

Après avoir autrefois peut-être trop admiré le passé « le bon vieux temps » qui laissait cependant beaucoup à désirer, nous tombons dans l'excès contraire. Sachons conserver ou plus tôt ressaisir du bon vieux temps, ce qui lui donnait sa valeur, à savoir ses qualités morales, sa droiture, sa probité, son esprit d'ordre, son respect des lois et de l'autorité établie, sa simplicité et sa frugalité, et nous verrons aux jours mauvais succéder de meilleurs jours.

La situation de la Suisse au point de vue du commerce et de l'industrie est si exceptionnelle que les points de comparaison nous manquent et qu'il nous est difficile de profiter d'expériences faites à cet égard chez nos voisins. La nature du pays, ses montagnes et la rudesse de son climat ne permettant pas à l'agriculture de devenir une de ses principales ressources, sa population relativement dense fut de tout temps obligée de s'adresser à l'industrie pour se procurer des moyens d'existence.

Une des industries qui sans contredit a le plus contribué à la prospérité de notre pays est certainement la fabrication des montres, qui commencée dans le canton de Neuchâtel s'est peu à peu introduite dans notre Jura bernois et à fini par devenir l'industrie la plus florissante de la Suisse. Je ne veux pas m'arrêter aux causes qui ont compromis son développement, elles sont connues de chacun, mais par contre il sera utile d'examiner la position actuelle de l'horlogerie en la comparant aux autres industries existantes ou qu'on se proposerait d'introduire dans notre contrée.

Plusieurs rapports ont émis l'opinion que l'horlogerie est et restera toujours la principale industrie du Jura et qu'à ses côtés aucune autre grande industrie ne pourra prospérer. Je suis d'accord avec cette manière de voir.

Si l'horloger, soit patron soit ouvrier, qui a connu les

heureux temps où le gain n'avait pas de limites, s'habitue difficilement aux prix d'aujourd'hui et a dû se restreindre en équilibrant les dépenses avec les recettes, c'est qu'en effet il gagne beaucoup moins qu'autrefois. — S'il est appelé à émettre son opinion sur l'état actuel, le tableau ne sera pas flatteur ; mais ce tableau ne sera pas juste non plus, car ce n'est pas le présent et un passé vieux de 10 ans et plus qu'il faut mettre en parallèle, mais bien les gains que procure aujourd'hui l'industrie horlogère, et ceux provenant de toute autre industrie ; or, il est certain que maintenant encore, un ouvrier horloger gagne en moins de temps et avec moins de fatigue, plus que dans n'importe quel métier. — La conclusion à tirer de ces faits serait donc que dans les centres d'horlogerie, où depuis un grand nombre d'années la population toute entière s'est exclusivement occupée de cette fabrication, il n'y a pas lieu de chercher des ressources nouvelles en y important des industries ne permettant pas au simple ouvrier de gagner davantage et même autant qu'avec l'horlogerie. Il suffira pour ramener la prospérité dans cette branche si importante de notre travail national, de continuer ce qui a été fait ces dernières années depuis l'exposition de Philadelphie.

Que les bons fabricants, dignes de ce nom, ne se lassent pas d'améliorer la montre dans toutes ses parties en tenant compte des progrès de la technique, des arts et des sciences, qu'ils ne laissent sortir de leurs ateliers que des montres marchant réellement et pouvant rendre des services à ceux qui les achètent, et l'on verra qu'en y mettant tout son courage et toutes ses forces, la concurrence étrangère pourra être sinon détruite, du moins réduite à de justes proportions.

Il faut pour cela principalement lors des apprentissages éloigner tous les éléments impropres à donner plus tard de bons ouvriers ; il faudra apprendre avec le désir de connaître à fond son métier, et non dans le but de gagner

dès l'âge de 15 ou 16 ans un argent employé le plus souvent au détriment de la moralité et de la santé. — Il faut que l'ouvrier horloger au lieu de regretter les temps passés, dont il n'a pas su profiter en épargnant quand il pouvait le faire, envisage la crise comme un juste châtiment de sa légèreté, et qu'il s'estime heureux d'être mieux rémunéré d'un travail peu pénible, que ceux qui, avec la fatigue du corps, sont soumis encore à toutes les intempéries des saisons.

Il faut que de bonnes écoles d'horlogerie forment les futurs chefs d'établissements non-seulement dans la pratique mais aussi dans la théorie de leur art. — Il faut que les montres de prix soient véritablement du travail soigné, supportant la comparaison avec les meilleurs produits étrangers ; car ce sera toujours le travail rémunérateur par excellence, où le bénéfice sera le plus grand et qui maintiendra dans le commerce la renommée du Jura. — Mais comme tous ceux qui ont besoin d'une montre ne peuvent pas s'en payer d'aussi chères, et que cette clientèle-là est la plus nombreuse, donc la plus importante, la montre à bas prix continuera à dominer et j'estime que c'est là principalement le champ d'activité réservé au Jura sur le marché du monde entier. — Malgré tout ce qui a été dit de la fabrique américaine, il est reconnu maintenant que cette concurrence sans être à dédaigner, n'est cependant pas aussi dangereuse qu'on l'a cru, par la raison que l'ouvrier américain est trop cher, et que même les machines les plus perfectionnées auront toujours besoin du secours de l'ouvrier.

Bien des personnes soutiennent que pour relever les prix des montres il faut fabriquer *moins* et *mieux*. Je ne crois pas que là soit le remède, s'il faut éviter de jeter sur le marché un nombre trop grand de produits fabriqués qui ne s'écoulent pas, on ne peut pas non plus retourner en arrière, et l'habitude d'obtenir des montres à bas prix étant maintenant irrévocablement prise, il faut marcher

avec le temps et s'efforcer de faire *bien* quoique à *bon marché*. — Beaucoup de fabricants y sont parvenus ; qu'ils persévèrent dans cette voie ; quand l'étranger reconnaîtra et avouera l'impossibilité de fabriquer aussi bien et à des prix aussi avantageux que nous, la concurrence tombera d'elle-même.

L'expérience dans d'autres domaines a suffisamment prouvé que quand un article d'une utilité générale permet à son fabricant ou inventeur de réaliser de beaux bénéfices, le désir d'en faire de même engage au même moment des esprits entreprenants à se jeter sur une spécialité identique, et d'un jour à l'autre on voit la prospérité de tous ces établissements compromise au plus haut degré. — Il en serait de même avec l'horlogerie, si par impossible les prix remontaient aux taux d'autrefois ; alors il serait facile à l'Amérique de rétablir une concurrence fâcheuse, impossible dans les conditions actuelles.

Il résulterait de l'énoncé ci-dessus, que pour certaines parties du Jura l'introduction de nouvelles industries n'est ni utile ni nécessaire ; mais il ne faut pas être exclusif, et par là j'entends seulement des industries très-répandues, fournissant de l'occupation à toute une population. Il est certain que je saluerai toujours avec bonheur tous les essais se faisant dans le but soit d'utiliser les produits naturels du pays, soit de procurer aux bras qui sont sans ouvrage, un travail rémunérateur. Mais ces industries-là ne se créent pas par décret ou par décision d'une assemblée délibérante, fût-elle composée des meilleurs citoyens du pays ; ces industries pour réussir, pour prospérer, doivent éclore naturellement, soit qu'elles répondent aux besoins et aux aptitudes d'une population, soit qu'elles s'alimentent par les produits du sol, ou les richesses cachées qu'il contient.

Tout ce qui a été dit jusqu'ici est peu applicable à la contrée riveraine du lac de Bienne, dont la population formant le lien entre l'agriculture et l'industrie, vit dans

des conditions toutes spéciales. — Le travail de la vigne nécessitant à certaines époques fixes l'emploi de tous les bras libres et même d'étrangers, tandis que dans d'autres moments les vignerons sont presque sans travail, une petite industrie ne demandant un apprentissage ni long ni coûteux leur rendrait de grands services.

Autrefois tous les vignerons confectionnaient eux-mêmes les corbeilles à terre, les hottes, les paniers à porter le fumier qui sont d'un emploi constant dans leurs travaux, ce n'est plus maintenant que l'exception, cependant il serait facile de former un petit noyau de jeunes gens de bonne volonté auxquels on apprendrait non-seulement cette toute grossière vannerie, mais aussi la fabrication de paniers plus fins et plus élégants. Ce qui a manqué jusqu'ici c'est la matière première : les osiers, dont la Suisse tire pour plusieurs centaines de mille francs de l'étranger, et dont la culture est à conseiller dans tous les terrains mis à sec par l'abaissement des eaux du lac. — Il sera toujours difficile de trouver pour l'agriculteur une petite industrie accessoire pouvant s'exercer de temps en temps seulement, sans suite et d'une manière irrégulière, et certainement la vannerie remplirait le but mieux que tout autre travail. — La fabrication des chapeaux de paille occupe encore à Nods quelques personnes, mais il leur est difficile de concourir avec les fabriques, d'ailleurs ce ne serait jamais que du travail pour les femmes et celles de nos vignerons ne manquent pas d'occupations.

D'un autre côté, si quelques individus sont sans ouvrage, il faut croire que la pénurie de travail permettant un gain honnête n'est pas si grande qu'on veut le dire, puisque très-souvent il est bien difficile de trouver des ouvriers pour l'exécution de travaux comme sciage et bûchage de bois, pour aider l'agriculteur à rentrer ses foins et autres récoltes, etc.

Ce dont souffre en général notre population, c'est d'une maladie qui s'étend à la Suisse toute entière, et qu'on re-

trouve chez l'artisan comme chez l'ouvrier, comme chez l'agriculteur. Soyons francs et avouons que la légèreté, l'amour des plaisirs qui fait négliger le travail et principalement la facilité avec laquelle on se laisse aller à boire immodérément, est une des grandes raisons de la crise actuelle. Autant un verre de vin pris après le travail ou pendant les repas est salutaire à la santé, autant il est nuisible pris avec excès, et chez nous c'est l'excès qui domine.

Quand un artisan, après quelques années de conduite et de travail, s'est formé une petite clientèle et arrive à occuper un ou deux ouvriers, ne le voit-on pas dans des cas trop nombreux, négliger l'atelier et au lieu de se dire qu'avec des ouvriers sa présence y est d'autant plus nécessaire, croire être arrivé au but, passer la plus grande partie des journées derrière la table d'auberge et y contracter de déplorables habitudes. Ce qui en résulte, c'est l'abaissement du sens moral, la fréquence des faillites qui ne sont plus envisagées comme une tache, et de là le peu de sécurité des affaires et les risques à courir pour chacun.

Depuis l'exposition de Paris bien des propositions ont été faites concernant l'introduction de nouvelles industries ; il sera peut-être possible d'obtenir de bons résultats avec l'une ou l'autre de ces nouveautés comme : fabrique de lingerie, corsets, gants, grossières dentelles au fuseau, parapluies, etc., fabrication de fine vannerie, de brosses, de pipes, de meubles de prix, etc., tout cela est bien bon mais ce ne sont pas des industries accessoires pouvant nous être utiles ; pour les mener à bien il faut s'en occuper exclusivement et en partie former des ouvriers qui soient de véritables artistes.

Quand une nouvelle industrie de ce genre, pourra avec profit être introduite chez nous, non-seulement les capitaux nécessaires se trouveront ; ils sont si faciles à réunir même pour les affaires les plus véreuses ! mais les hommes

aussi ne feront pas défaut, et si, contrairement à mon attente, ils faisaient pourtant défaut comme on l'a soutenu, ce serait un triste témoignage rendu à notre civilisation, et notamment aux efforts et aux sacrifices faits pour améliorer chez nous l'instruction à tous les degrés !

Mais avant de mettre trop de poids à ces *moyens extérieurs* qui réclameront toujours de grands sacrifices de temps, d'argent et d'énergie, je tiens plutôt à appeler l'attention des hommes de bonne volonté sur les métiers et la petite industrie, car là est le mal et c'est là aussi qu'en améliorant il faut chercher la guérison. — Il ne sert à rien de terminer une construction ou de créer des annexes quand les fondements eux-mêmes ne sont pas solides, et c'est la solidité qui manque aux fondements de la petite industrie et des métiers. — Il y a trop peu de jeunes gens bien doués qui s'y vouent, et l'orgueil souvent est la cause de ce fâcheux état de choses. Des parents n'admettent pas qu'un fils montrant d'heureuses dispositions devienne un artisan, ils en font plus volontiers un commis ou un employé d'un bureau quelconque, et pourtant il y a certainement dans la position d'un menuisier soigneux, d'un habile charpentier, d'un serrurier industrieux quelque chose de plus relevé que dans celle d'un simple commis ou d'un copiste. — Il faut donc remettre en honneur ces métiers dont autrefois on était fier, et qui encore maintenant honorent l'homme et lui procurent une heureuse aisance ; mais pour faire un bon patron il faut un bon apprentissage et les connaissances multiples acquises à l'école ne nuiront jamais. — Une branche qui s'y trouve trop négligée c'est la pratique du dessin. Que d'artisans souffrent de cette lacune dans notre éducation : quelques traits de dessin s'il en avait un peu l'habitude rappelleraient à sa mémoire des choses utiles vues puis oubliées ; au lieu de travailler à tâtons en employant mal à propos la matière première, perdue désormais, il pour-

rait fixer sur le papier ses idées, les examiner, les modifier et ne se mettre à l'exécution qu'après avoir tout bien combiné. Cette lacune, j'espère qu'elle se comblera et qu'on trouvera enfin la méthode pratique pour enseigner dans toutes nos écoles cette branche si utile, mais si négligée jusqu'ici.

Je crois à l'avenir de la petite industrie, ou plutôt de l'industrie travaillant avec des capitaux limités, dans des usines de peu d'importance, parce que les moteurs et les machines étant mises maintenant à la portée même du plus petit, il n'y a rien qui l'empêche de tenir tête dans certaines branches au plus grand industriel. Les frais généraux sont d'ailleurs si considérables dans ces grandes industries, que souvent tout le bénéfice y passe ; cela n'a pas lieu chez le petit industriel.

Il me reste un dernier point à traiter que j'envisage comme d'une importance toute particulière pour notre industrie actuelle ; c'est celui de l'appui que trouvent dans la population d'un pays ceux qui n'ont pas craint de vouer leur temps et de risquer leur argent dans la poursuite d'un but industriel quelconque ; or, il faut avouer qu'en Suisse, sous ce rapport là, nous laissons beaucoup à désirer.

Notre industrie toute entière s'alimente seulement par l'introduction à grands frais du combustible et des matières premières que nous travaillons, et dont la nature a complètement privé notre pays.

Que de millions dépensés annuellement et disparus à tout jamais, pour nous fournir la houille nécessaire aux services de nos bateaux à vapeur, de nos chemins de fer, pour alimenter nos nombreux moteurs, nos forges, nos usines à gaz. Combien pour nous procurer le fer, l'acier, le cuivre, le plomb, l'argent et l'or que nous travaillons en vue d'une exportation rémunératrice. Ne possédant pas ces métaux en grandes quantités, et la houille n'étant

pas encore découverte, la force des circonstances nous oblige à ces dépenses qui ne peuvent être évitées. Mais quand il s'agit de matériaux lourds et encombrants, qui sont un produit de notre sol, ou que des usines bien établies travaillent et livrent à d'aussi bonnes conditions que l'étranger, on a bien tort d'abandonner ces industries pour utiliser les produits du dehors. C'est pourtant ce qui se pratique, et sur une grande échelle, pour les *fers*, la *verrerie*, les *tuiles* et le *ciment*. Je connais particulièrement plusieurs tuileries et briqueteries munies des machines les plus perfectionnées, dont la marchandise ne laisse rien à désirer, qui ne peuvent écouler leurs produits, tandis que des centaines de wagons nous amènent ces tuiles de France. Il en est de même des ciments ; espérons que les deux nouvelles usines créées récemment dans le canton de Neuchâtel contribueront avec les anciennes fabriques à améliorer ces produits, en vue d'attirer peu à peu à eux tout le trafic.

C'est aux architectes et aux ingénieurs à réagir en premier contre cet engouement fâcheux et inexplicable, et avant de préconiser de nouvelles industries, soutenir celles qui existent et qui s'en montrent dignes.

Les usines métallurgiques du Jura, sauf Choindez, souffrent toutes tellement de la concurrence étrangère, et peuvent si peu lutter qu'on les voit se fermer l'une après l'autre, au grand détriment de populations que cette industrie faisait vivre. C'est fâcheux vu la qualité des fers du Jura, mais c'était inévitable, et je m'abstiens de discuter ce qui pourrait être fait pour ramener la prospérité de ces fabriques, les intéressés ayant tout tenté sans aboutir.

Il en est de même pour la verrerie qui ne pourra bientôt plus continuer à soutenir la concurrence avec les produits belges.

Voilà le triste tableau des industries actuelles ; si on

admet l'impossibilité de les renouveler, mais si on veut absolument introduire du nouveau, choisissons la fabrication des objets que nous allons chercher à grands frais à Paris et ailleurs ; je veux parler des pendules de toute espèce et des meubles en marqueterie, genre de travail qui rentrerait dans les aptitudes de nos populations en leur créant de nouvelles ressources. La fabrication des pendules marcherait de pair avec l'horlogerie, ce serait une industrie normale, s'introduisant naturellement, et qui aurait pour cela d'autant plus de chances de réussir. La marqueterie introduirait un peu d'art dans l'industrie ; les ornements en bronze qu'elle comporte, s'allieraient parfaitement avec l'ornementation des pendules, et au lieu d'envoyer pour ces objets notre argent au dehors, l'exportation de ces produits fabriqués arriverait bientôt à un chiffre élevé.

Si l'Etat ne peut pas chez nous, à l'instar des grands pays, dépenser de fortes sommes pour venir en aide au travail et principalement pour soutenir les beaux-arts, il a cependant le devoir de favoriser l'industrie nationale soit en ce qui concerne les fournitures de ses administrations, soit en facilitant par des droits d'entrée bien entendus et cotés suffisamment bas, l'entrée des marchandises de première nécessité dont nous sommes forcément tributaires de l'étranger. — Mais si c'est le devoir de l'Etat de protéger l'industrie nationale, c'est aussi celui du public consommateur, et c'est ce que je tiendrais à lui mettre à cœur.

Un peuple est un corps constitué, c'est une famille, quand dans une famille unie, un membre souffre les autres s'en ressentent. De même si nous demandons à l'étranger ce dont nous avons besoin, en y portant notre argent, pendant que nos compatriotes sont sans travail et n'ont rien à gagner, la paix et la prospérité seront bientôt compromises, et ceux qui ont à cœur le bien-être général

souffriront de cet état de choses. — Celà est encore plus vrai pour la petite Suisse avec ses ressources restreintes que pour un grand pays, auquel la mer ouvre le chemin du monde entier. Nous devons compter les uns sur les autres dans tout et partout, et si, quand notre existence politique était menacée nous avons toujours été unis et disposés à tout sacrifier pour la patrie, pourquoi quand nous avons à combattre le combat de la vie, de tous les jours et de tous les instants, perdons-nous ce sentiment d'esprit de corps et de solidarité ? Que cet esprit se réveille en nous ; pensons premièrement à nos concitoyens lorsqu'il s'agit de nos dépenses, car leur bien-être sera le bien-être de tous. Si la misère devait augmenter chez nous, celui qui est à l'abri du besoin s'en ressentirait même aussi et ses charges en seraient augmentées. Le minime profit réalisé en achetant quelque peu meilleur marché les produits étrangers est perdu doublement en sortant l'argent du pays ; la richesse nationale diminue, et pendant ce temps son industrie périclite et tombe faute de débouchés ; les forces vives du pays restent improductives, et quand par suite la prospérité de tout un peuple aura reçu une mortelle atteinte, celui même qui se croyait le plus invulnérable dans sa fortune et dans sa position risque de voir ou lui ou ses enfants porter la peine de cet état de choses.

Tenons-nous donc tous par la main, soutenons et apprécions notre industrie, n'achetons pas à l'étranger ce que nous obtiendrons tout aussi bien et peut-être encore en meilleure qualité chez nous, et si chacun contribue ainsi pour sa part au relèvement du travail, nous supporterons plus facilement la crise qui sévit et la grande transformation que subit l'industrie.

Nous verrons bientôt que ce n'est pas dans la création de beaucoup d'industries nouvelles qu'il faut chercher

notre salut, mais simplement en améliorant et soutenant celles déjà existantes.

Que le présent soit pour nous une leçon et un encouragement à ne jamais perdre de vue le bien et le bonheur de tous, qui est aussi le nôtre.

C.-L. Schnider, *ingénieur*.

NOS VIEILLES GENS

Maisons, meubles, nourriture et costumes avant le XIXe siècle

par A. Quiquerez.

INTRODUCTION.

Après avoir étudié, dans plusieurs de nos publications, les diverses antiquités du Jura bernois, depuis les temps préhistoriques jusqu'au moyen âge, décrit les anciennes églises, les manoirs féodaux, tant ceux bâtis sur des rochers que les maisons fortifiées, qui étaient presque aussi nombreuses que nos villages, les maisons des bourgeois de nos villes, nous ne pouvions oublier de dire quelques mots des habitations du peuple des campagnes avant le XIXe siècle, et de quelques-unes des choses qui s'y rattachent, telles que le mobilier, la nourriture, le costume de leurs habitants.

Il ne reste plus guère d'anciennes maisons ; le petit nombre qu'on en remarque encore éprouve tour à tour des restaurations qui détruisent jusqu'aux derniers vestiges de ces demeures. Leur vieux mobilier disparaît encore plus rapidement et, avec ces meubles, les usages de table et les vêtements d'autrefois.

Tout cela cependant a de l'intérêt pour ceux qui étudient la marche des choses, et le résumé de nos recherches prouvera qu'il y a progrès dans le bien-être matériel du peuple des campagnes, quoique sous le rapport moral le progrès laisse encore à désirer.

L'histoire des temps passés offre toujours d'utiles leçons pour le présent. C'est dans ce but que nous avons recueilli quelques-uns de nos souvenirs personnels et de ceux consignés dans des documents divers, sans oublier les traditions qui, en telle matière, ont une certaine valeur. Mais, né en 1801, l'âge nous presse et nous avons hâte de laisser encore courir notre plume, pendant que la main reste ferme et la mémoire fidèle.

I. Habitations.

Nous n'avons pas de données certaines sur les habitations des peuples primitifs de nos montagnes. Elles ne devaient guère différer de celles qu'on attribue aux peuplades qui établissaient leurs demeures sur des pilotis le long des rives des lacs. Elles ne pouvaient être qu'en bois, aussi longtemps que l'usage des métaux fut inconnu. Le peu de vestiges que nous en avons découverts nous a pleinement confirmé dans cette opinion ; car, sur les emplacements où les constructions ont existé, il n'y aucune trace de l'emploi de la pierre, mais au contraire du charbon et des cendres révélant la cause de la destruction de ces habitations purement ligneuses. Les cavernes du Jura, les abris sous roches qui ont été habités alors n'ont guère plus laissé de débris.

Dans nos recherches et publications sur le premier âge du fer, nous avons plus d'une fois décrit les huttes des industriels qui s'occupaient de sidérurgie. Elles n'étaient que la continuation de celles des temps antérieurs. Elles ne différaient guère de celles des autres habitants du pays et surtout de ces petites métairies éparses dans les montagnes. Souvent celles-ci ont dû leur naissance aux bûcherons, charbonniers et forgerons des anciens temps et elles ne pouvaient guère en différer que par un peu plus de grandeur, afin de pouvoir y loger leurs ani-

maux domestiques et une partie de leurs fourrages d'hiver. Ces huttes en bois ronds superposés horizontalement, et joints ensemble par des entailles à mi-bois, seulement dans les angles, ont été d'abord couvertes en fougères, en branches de sapin et en écorce d'arbres divers, si faciles à se procurer, en plus ou moins grandes pièces à l'époque de la sève et qui faisaient d'assez bonnes toitures. Ce n'est que plus tard que la découverte du fer et son emploi a permis de remplacer les écorces par des pièces de bois fendus, des bardeaux, et, dans les vallées, où les céréales étaient plus abondantes, par de la paille. Aussi les toits de chaume ne se voyaient dans notre Jura, que dans le pays de Porrentruy.

A l'époque romaine le peuple a conservé ses huttes en bois. Les habitations des grands propriétaires romains ou gallo-romains étaient seules construites en pierre, couvertes en tuiles, avec l'architecture en usage en Italie et tout le confort des villas romaines. Il n'y avait à l'entour que des huttes en bois. Les débris des villas romaines que nous avons découverts en tant de localités de notre contrée, révèlent constamment ce fait. Durant la période barbare, les Burgondes ne changèrent pas cet état de choses. Ils groupèrent leurs maisons de bois, près des ruines des établissements romains qui leur échurent en partage, et ils ne bâtirent point de maisons en pierre.

Au moyen âge les châteaux, les monastères, les églises offraient seuls des édifices en pierre. Aux alentours se groupaient les demeures des vassaux et colons. De là vient que nos villages que la peste fit abandonner au XIVe siècle, n'ont pas laissé de traces de murailles ; parce que les maisons étaient toutes en bois et n'avaient guère de mur qu'à un des angles occupé par la cuisine servant en même temps d'habitation. Tout le reste des maisons était en bois et même dans nos villes, on trouve au XIVe siècle, la fréquente indication de maisons en bois. On en remarquait encore des restes au commencement de notre siècle.

On y voyait des toitures plates, couvertes de bardeaux, et il n'y avait guère de murs que pour la façade sur la rue. Cependant, dans le courant du XVe siècle, les maisons en pierre, avec toitures en tuiles, commencèrent à prédominer dans les villes. Un tableau représentant l'incendie de Delémont en 1487, nous montre la majeure partie des toits en tuiles. Les fenêtres sont en général, à deux meneaux, excepté au bâtiment de la préfecture actuelle, où il y en avait à trois meneaux ; ce que nous avons reconnu lorsqu'on y fit des réparations vers 1840. A la vérité le tableau préindiqué n'avait pas pour but de révéler l'architecture d'alors, mais seulement de rappeler un grand désastre ; aussi on n'y remarque pas de toit en bardeaux tandis qu'il y en avait encore au commencement de notre siècle.

On vient de le dire, durant tout le moyen âge, il n'y avait d'édifices en pierre que les châteaux, les monastères et les églises. De là vient que lorsque dans les campagnes on remarque des fondations d'édifices d'époque inconnue, le peuple dit qu'il y avait en ce lieu une église ou un couvent. Nous pourrions citer de nombreux exemples de ce dire populaire qui a été pour nous un guide qui nous a constamment fait découvrir des ruines romaines. Le même fait a été observé dans d'autres pays.

L'art du maçon était si peu développé dans nos campagnes que les murs du cimetière autour de la vieille église de Courrendlin déjà nommée en 866, sont bâtis en cailloux ramassés dans la Byrse et non pas en mœllons, si abondants dans les rochers voisins ; mais il aurait fallu les extraire en ouvrant une carrière. Le fer était rare, fort cher, et on ne l'employait guère dans la construction des édifices. Les portes mêmes et les fenêtres des châteaux tournaient sur des pivots de bois et se fermaient par une barre en bois. Ce mode de fermeture et de penture se voit encore çà et là dans nos vieilles maisons.

Remarquons encore que, jusque fort tard, les scieries

marchant à l'eau étaient fort rares, en sorte qu'elles se trouvaient souvent très éloignées des habitations, avec des chemins extrêmement défectueux qui ne permettaient pas de conduire les bois depuis la forêt et de ramener les planches que ces scieries auraient pu débiter. Ces usines travaillaient avec une grande lenteur et nous en avons un modèle du XVII^e siècle qui révèle complètement leur mécanisme primitif. L'art du scieur de long était peu pratiqué et dispendieux. Il est cependant ancien, puisqu'une gravure, à la suite du Glossaire de Ducange, donne un dessin présentant deux scieurs de long sur une médaille du Bas-Empire. Nos scies avaient conservé la denture de celles romaines à doubles dents, comme on en avait encore de nos jours. Elles limaient le bois, au lieu de le couper. A défaut de scie, on fendait les billes avec des coins et la hache amincissait les pièces pour en former des madriers, plutôt que des planches. Nous avons trouvé ce mode de procéder indiqué dans des documents de la fin du XV^e siècle et du commencement du suivant. On voit encore dans de vieilles maisons de ces planches faites à la hache. Nous en avons remarqué à Undervelier, village situé sur des cours d'eau qui font mouvoir actuellement plusieurs scieries. On retrouve l'indication de ces sortes de planches en 1516, pour la construction d'une forge à Bourrignon. C'est de cette manière que Jean Droz bâtit sa maison au Locle, lorsqu'il alla défricher ce lieu en 1303. (Boyve, annales 263. — Hist. des forges du Jura, p. 82). Ces faits révèlent combien les habitations étaient pauvrement construites et quelle devait être la rareté des meubles du moment qu'il fallait les faire avec des planches façonnées à la hache.

Ces maisons en bois n'avaient point de cheminées. On faisait le feu soit au milieu, soit à un angle de la cuisine et la fumée sortait, comme elle pouvait, par dessous le toit, après s'être répandue dans tout l'édifice, enfumant jusqu'aux fourrages et autres récoltes. On trouve encore

quelques rares cuisines avec ce mode défectueux, resté très-commun au commencement de notre siècle. On pourrait nommer plusieurs grandes fermes dans lesquelles on trouvait, en entrant, une vaste cuisine soit voûtée, soit couverte d'un lourd empoutrage. A droite, était l'âtre, quelques grosses pierres servant de chenets, une crémaillère en bois, avec des entailles pour en varier la longueur, était fixée à une grosse solive et soutenait un chaudron en bronze, ceux en fonte de fer de même forme ne sont arrivés que plus tard. A gauche, un dressoir en sapin garni de quelques vaisselles en bois ou en terre commune. A droite, la chaudière à fromage pendue à un bras tournant sur pivot, avec la presse posée sur une auge en bois creusée à la hache et sentant l'aigre. Au fond de la cuisine, sur un empoutrage se trouvaient les tas de foin. On y montait par un escalier de poules et sur le bord de cette plate-forme se trouvaient les lits des domestiques et ouvriers. Ceux des maîtres et des enfants se voyaient dans la chambre voisine éclairée par une seule fenêtre, très-petite, garnie tardivement de cibles rondes, à peine translucides.

C'est près de cet âtre rustique que le soir, à la veillée, se tenaient les jeunes filles occupées à des travaux divers et faisant la causette avec les garçons, sous la garde de leur mère. Si les visiteurs arrivaient quand les filles étaient déjà couchées, certaines mères les réveillaient en criant : « Filles, levez-vous voici les garçons ! » Nous avons connu un de ceux-ci qui, pendant dix ans, alla ainsi à la veillée et finit par épouser une autre femme que celle qu'il courtisait. Cette dernière n'attendit pas l'année pour en faire de même.

On voit à Develier une maison de 1537, où l'on a déjà employé largement la pierre et essayé de faire un tuyau de cheminée; ne sachant comment s'y prendre, l'architecte imagina de le poser sur 4 arcades ménagées à cet effet dans

les murs environnant la cuisine. Il fit alors monter la cheminée en la rétrécissant graduellement jusqu'au faîte de la maison. (*) Cette cheminée forme ainsi un grand cône carré et creux, mais en échange de cette énorme construction, il ne perça dans la muraille qu'une seule fenêtre excessivement petite, plus propre à donner un peu d'air que du jour. Mais alors, comme longtemps auparavant et encore bien après, le verre était si rare et si cher, qu'on n'en voyait que dans les riches églises et dans quelques châteaux pour peu de fenêtres même. Les autres se fermaient en hiver avec des planches, de la paille, de la mousse, et dans les bonnes maisons, avec du parchemin et plus tard du papier huilé. Les lanternes étaient garnies de lames de corne et nous en avons encore vu l'usage.

Cette cuisine de Develier n'avait point d'âtre ; on faisait le feu sur le pavé recouvrant seulement une partie du sol. La chambre voisine ou le poële est très-basse ; elle est éclairée par une fenêtre à quatre meneaux. Le plafond laisse voir les grosses solives qui séparent cet appartement du premier étage, plus bas encore que le rez-de-chaussée et n'ayant que deux petites fenêtres. La cave, n'est point voûtée.

Cependant l'architecture commença à faire des progrès dans nos campagnes dès le XV^e siècle, lorsque la féodalité tombant en décadence ne permit plus la guerre de château à château et restreignit ce fléau à l'usage des souverains laïques et ecclésiastiques. Les premiers ont conservé ce privilège sauvage et ils en usent encore à cœur-joie. Toutefois lorsque l'emploi de ce moyen extrême devint plus rare, les gens des campagnes, moins courbés sous le joug de la féodalité, se hasardèrent peu à peu à construire des habitations en pierres, tout en continuant d'employer le bois pour leurs dépendances. On voit en-

(*) Montaigne dans un voyage fait en 1580, décrit des cheminées pareilles en Alsace.

core à Courtemaiche un curieux exemple d'une de ces maisons et grange, bâtie en 1577 par un noble de Contenans, se disant seigneur de Courtemaiche, et qui, nonobstant ce titre et ses parchemins de plusieurs siècles, était plus mal logé que nos pauvres paysans actuels. Cette maison seigneuriale n'avait que deux fenêtres sur la rue, une grande et une petite, avec un étage sur le rez-de-chaussée. La tourelle ronde à un angle de la maison servait de cage à un escalier de pierre en spirale, et sur le faîte grinçait une girouette aux armes du gentilhomme. Les nobles de Contenans étaient une branche de ceux de Cœuve, dont l'écusson d'azur était chargé d'une cuve d'or d'où sortait une femme nue. Le sire de Contenans ayant obtenu en fief le château de Milandre, sous lequel une caverne célèbre était censée servir de demeure à la fée Arie, ou à une Mélusine, moitié femme, moitié serpent, avait trouvé plus noble de substituer cette dame à la femme vulgaire de l'écusson de Cœuve.

La grange et les écuries de M. de Contenans étaient bâties en bois et couvertes en chaume, comme celles des paysans voisins. Cependant à Courtemaiche, il y avait encore plusieurs nobles qui y possédaient des maisons peu différentes de la précédente. La plupart ont été transformées ou démolies de nos jours. Ce fait se retrouve dans divers villages d'Ajoie, où des rejetons de la vieille noblesse existaient encore, quoique bien déchus. Ils habitaient des maisons en pierres, mais qui n'avaient plus aucun rapport avec les anciennes demeures féodales. En imitation de ces édifices, les paysans émancipés de plus en plus, voulurent aussi avoir des maisons en pierres et l'on en voyait encore plusieurs au commencement de notre siècle à Chevenez, Cornol, Courtemautruy, Asuel, Courroux et autres lieux. Nous avons pu en dessiner encore quelques unes, mais à côté de ces maisons murées et couvertes en tuiles, ou en dalles, comme à Chevenez, il restait des types des vieilles maisons en bois à toi-

ture en chaume, dans le pays de Porrentruy, tandis que dans le restant du Jura, où la culture des céréales était plus restreinte, on ne voyait que des toits en bardeaux. Nous citerons une maison à Courroux, du XV^{e} siècle, bâtie isolément de la grange et dépendances, et une autre du siècle suivant attenant à la grange.

Çà et là, au XVI^{e} siècle, on commença à bâtir des maisons en pierres, avec des fenêtres à deux ou plusieurs meneaux, généralement garnies de petites vitres rondes, soufflées, comme on le reconnaît au bouton qui sort au centre du disque. Ces vitres étaient encore en usage au siècle dernier et l'on en voit encore à quelques vieilles maisons. On pourrait aussi remarquer que dès le XV^{e} siècle et aux suivants, les moulins appartenant aux princes-évêques ou à de riches monastères furent bâtis avec plus de solidité et de luxe que les maisons des paysans. On en voit un exemple au moulin de Liesberg. Quelques fermes, possédées également par le souverain ou des familles riches, furent alors bâties avec plus de soins. Nous citerons une maison à la Hogerwald, où l'on voit des fenêtres à plusieurs meneaux ornées de colonnes et de sculptures qui révèlent un certain art. On a usagé le calcaire blanc à nérinées qui est facile à tailler et qui se trouve dans le voisinage.

Ce n'est que dans la seconde moitié du XVII^{e} siècle qu'on a commencé à bâtir dans les villages des maisons un peu plus commodes, lorsque le pays fut remis des calamités de la guerre dite de Trente ans ou des Suédois et qui désola notre contrée. On voit encore souvent des restes de ces maisons du XVII^{e} siècle, surtout dans la Prévôté de Moutier qui, à raison de sa combourgeoisie avec Berne, n'eut pas à souffrir de cette guerre et put jouir des avantages de la neutralité suisse.

Chaque partie du Jura offrait autrefois un type particulier dans l'architecture de ses maisons. Dans la Prévôté de Moutier qu'on vient de nommer, les portes des granges

sont en pierres de taille en forme de voûte surbaissée. Les toits très-plats et en bardeaux, sont à deux pans couvrant d'une seule pièce l'habitation, la grange et les écuries. Les appartements sont bas et lambrissés. Cet usage est général dans les anciennes maisons du pays. En y ajoutant l'habitude de ne point élever le rez-de-chaussée au-dessus du sol, on rendait les habitations plus chaudes, mais peu saines. Les écuries offraient encore bien plus ce défaut.

Les maisons de la Prévôté, durant les XVII^e et XVIII^e siècles, étaient grandes et propres ; elles indiquaient l'ordre et l'aisance qui distinguèrent cette contrée depuis la Réformation religieuse. Celle-ci, par la suppression des fêtes qui faisaient perdre près du quart de l'année, par l'établissement de tribunaux de mœurs très-sévères, par plus d'instruction, avait eu une influence heureuse sur cette contrée. Elle y avait amené l'amour du travail et de l'ordre ; la vie simple et une piété plus vraie que celle précédente.

Il en était à peu près de même en Erguel, pour les mêmes motifs. On y voit encore un exemple très-remarquable de ces sortes de maisons à Sombeval, où la classe agricole est restée prédominante, tandis qu'ailleurs l'industrie horlogère a fait changer totalement l'architecture.

Les maisons de la rive gauche du lac de Bienne présentaient autrefois beaucoup plus que maintenant un type tout différent des précédents. Cette contrée toute viticole n'avait besoin que de celliers et de là l'absence si générale de granges et d'écuries à côté, ou ajoutées aux habitations.

Les Franches-Montagnes, pays de neige, offraient aussi des maisons basses, à toits très-plats, chargés de pierres pour tenir les bardeaux. Toutes ces toitures sont garnies de chéneaux en bois pour ramasser l'eau de pluie et de fonte des neiges et la conduire dans des citernes, à raison de l'absence de courants d'eau et de sources. Le bois dominait dans toutes ces constructions, même pour les tuyaux de cheminées.

Au val de Laufon l'architecture se rapproche de celle du canton de Soleure, de la Haute-Alsace et du canton de Bâle. L'emploi de la pierre, pour les habitations est plus commun. Les toits en bardeaux, déjà plus rares, sont remplacés par des couvertures en tuiles.

En général toutes les vieilles maisons des campagnes étaient construites en sorte d'avoir une place plus ou moins grande devant la porte de la grange inférieure, ce qu'on appelait l'*Etua* ou *Etual.* Elle servait de premièr abri en arrivant au logis. C'est là qu'on mettait les bœufs sous le joug et qu'on garnissait les chevaux de leurs colliers de toile doublés de paille, avec des cordes pour les traits et point ou très-peu de cuir. Dans les écuries et les granges on n'avait aucun ferrement pour les portes ; elles tournaient sur pivot, avec un loquet et une barre de bois pour serrure. Partout des charnières en bois remplaçaient les nôtres en fer, et des chevilles tenaient lieu de clous.

Quant au mode de chauffage des maisons, il était des plus élémentaires. Les plus anciennes habitations n'ay ant que la cuisine pour tout appartement, c'était le feu de l'âtre qui formait le calorifère le plus usuel. Ce feu servait en même temps à l'éclairage, car on ne connaissait pas les chandelles et l'huile était rare. L'usage de se coucher avec le soleil faisait économiser le luminaire. Un proverbe disait, à ce sujet, que les montagnards dormaient seize petites heures durant l'hiver, pour le motif précédent. Lorsqu'on améliora les habitations et qu'on ajouta une chambre à la cuisine, on y plaça un poële construit en pierre et en terre glaise, puis en briques, avec la même terre. Ce n'est guère que dans le XVII[e] siècle qu'on vit apparaître dans les villages le luxe des poëles à carreaux vernissés offrant des dessins ou figures en relief. Nous avons constaté leur usage dans les châteaux déjà à la fin du XV[e] siècle. Souvent ces fourneaux renfermaient un four à pain, après que l'obligation de cuire au four banal

eut été remplacée par une redevance en argent au seigneur ou au souverain. Ces fourneaux étaient entourés de bancs et, au-dessus, il y avait un séchoir en perchettes ajustées au plafond pour y suspendre le linge et les habits mouillés.

Il est possible qu'avant les grands poêles on avait déjà des petites cheminées (des foënetats) servant à l'éclairage plutôt qu'au chauffage de la chambre de ménage. Elles étaient construites à hauteur d'appui dans l'épaisseur du mur séparant la chambre de la cuisine et elles avaient un petit conduit pour la fumée. On en voyait encore dans beaucoup de maisons au commencement de notre siècle. On y brûlait du bois fendu menu et très sec pour éclairer la chambre et permettre le travail des fileuses et autres ouvrières durant les longues soirées d'hiver.

Le mode de chauffage au moyen d'un fourneau fit donner le nom de poêle à la chambre qui le renfermait. En général il n'y en avait qu'un par maison et même dans les châteaux. Nos vieilles gens étaient plus accoutumés et moins sensibles au froid que nous. Il y a moins de 50 ans que les femmes des campagnes avaient les bras nus, même en hiver. Maintenant on en voit en manchettes et en gants en plein été.

La distribution ordinaire des maisons de paysans aisés, du XVI^e^ au XVIII^e^ siècle, consistait en une cuisine au rez-de-chaussée, avec une chambre ou poële et un petit cabinet à côté. Quand il y avait un étage au-dessus, c'était la même distribution, seulement absence de fourneau et le dessus de la cuisine servait de réduit et de passage à un escalier de poules. Nous avons encore vu dans la partie du château de Pleujouse réparée au XV^e^ siècle, un de ces escaliers composé de deux poutres ou limons sur lesquels on avait chevillé des pièces de bois triangulaires pour former les marches; souvent ces sortes d'escaliers étaient placés hors de la maison, sous la saillie du toit, ou sous un petit auvent particulier, pour ménager la place. On économisait aussi les escaliers en faisant

une ouverture au plafond du rez-de-chaussée, au-dessus du fourneau, et c'est par cette trape que les jeunes gens entraient au premier étage. Elle servait aussi au passage de la chaleur du poële, comme les ouvertures ménagées au-dessus des lits banaux à double et triple étage de coucheurs qu'on voyait dans les châteaux et qui avaient aussi été quelquefois employés dans les villages.

Les caves voûtées étaient inconnues dans les campagnes. On se contentait d'un petit réduit dans un angle de la cuisine, pour y conserver les légumes d'hiver. Ce sont les pommes de terre qui ont exigé, par leur grande culture, la construction de caves plus profondes et quelquefois de voûtes, depuis vers la fin du XVIII^{e} siècle. En 1796, les paysans d'Ajoie enterraient encore tous leurs légumes dans des silos.

En diverses parties du pays on remarque encore dans les villages et les métairies de petits bâtiments en bois, construits avec des madriers joints ensemble dans les angles, comme les anciennes huttes. Ils sont posés sur quatre grosses pierres, pour les élever de terre. La couverture des anciens est en bardeaux, et seulement pour les modernes en tuiles. C'est dans les petits édifices qu'on resserre les grains et diverses provisions. On les plaçait à quelque distance des habitations pour les préserver des incendies. Ils étaient fermés hermétiquement, n'ayant, à chaque pignon, qu'une lucarne garnie d'une plaque de tôle percée de petits trous. Si ces greniers préservaient les grains des souris et de l'humidité, ils étaient très-défectueux à raison de la rareté de l'air et les grains peu secs s'y échauffaient facilement. A cet égard il faut observer que nos vieilles gens cultivaient plus d'épautre que de blé et que par là même la première ne risquait pas de s'échauffer.

Nous n'avons décrit que les maisons de la classe aisée et moyenne de nos campagnes, tandis qu'à côté il restait encore les huttes des pauvres gens, peu différentes de

celles des temps primitifs. Elles étaient toutefois moins nombreuses que de nos jours, comparativement à la population, par le motif qu'il y avait peu de paysans grands propriétaires et beaucoup plus de fermiers cultivant des terres du souverain, des églises et d'autres possesseurs du sol.

Chaque cultivateur, tant petit qu'il fût, jouissait de droits sur les terres, pâturages et forêts, laissés en jouissance aux communes par le souverain. Par ce seul fait la position du pauvre cultivateur était meilleure que de nos jours. Si sa demeure n'offrait qu'une pauvre hutte, elle était du moins accompagnée d'une écurie et d'un fenil, pour y loger une vache ou quelques chèvres ; tandis qu'actuellement l'habitation du pauvre est plus confortable, mais elle n'a plus l'accessoire des anciennes. Celles-ci étaient des demeures de petits paysans, et, les nouvelles des maisons de prolétaires.

Meubles.

Nous avons trouvé plus de données certaines pour l'ameublement des châteaux et des maisons de la noblesse et des bourgeois, que pour les gens de la campagne. Toutefois l'ameublement de ces derniers était en rapport avec la rusticité plus ou moins grande de leurs habitations. Si dans les huttes primitives, comme on le pratique encore dans celles des bûcherons et des charbonniers, les lits ne consistaient qu'en une espèce d'estrade en perchettes assemblées un peu au-dessus de terre, pour garantir de l'humidité, et sur laquelle on avait étendu une couche plus ou moins épaisse de mousse et de fougère, avec quelques pelisses pour servir de couverte, on les avait peu à peu remplacées par des caisses en planches remplies de paille, avec un drap de grosse toile d'étoupes et une couverte de plumes. Plus tard on eut des lits à colonnes avec des rideaux de couleur. C'était un luxe,

aussi les tableaux des XVI[e] et XVII[e] siècles nous montrent beaucoup de bois de lit sans colonnes, ni rideaux. Des *ex-voto*, dans la chapelle du Vorbourg, donnaient d'intéressants renseignements sur ce sujet, avant qu'on ne les eût mis au rebut ces années dernières. On remarquait des lits avec ou sans rideaux dans lesquels se trouvaient des femmes en couches, avec leurs enfants emmaillotés posés sur la couverte de plumes. Ces enfants étaient fortement serrés et lacés en sorte que tous leurs membres se trouvaient comprimés et qu'ils ne pouvaient faire aucun mouvement. Le supplice du maillot était général dans le pays : les femmes qui voyaient journellement les agneaux, les chevaux, tous les animaux libres dès leur naissance, ne comprenaient pas que leurs enfants se porteraient mieux avec plus de liberté. Quand on reproche aux femmes qui continuent cette coutume barbare, de torturer leurs enfants par les ligatures, elles répondent que lorsqu'ils sont ainsi liés, ils sont forcés de rester tranquilles, pendant qu'elles vaquent à leurs travaux de la maison ou de la campagne. Mais si les enfants souffrent et crient des heures entières, s'ils se font des hernies, ou enfin s'ils meurent dans cette torture, tant pis pour eux. Il faut avouer que dans les pays qui se disent civilisés, l'enfance est soumise à de dures épreuves : le maillot, pour commencer, puis les tortures de l'école pour achever d'arrêter le développement physique de l'enfance.

Dans nos publications sur l'ameublement des châteaux nous avons décrit les lits banaux de la noblesse. Il y en avait dont le matelas et la couverte, tous les deux de plumes, pesaient jusqu'à cent livres. Ces lits, aussi larges que longs, avaient des dimensions doubles des nôtres. On couchait bout à bout, en long en travers. Au dessous, il y avait des couchettes qui, le soir, se tiraient sur des roulettes, pour l'usage des enfants, et, sur le ciel du lit, porté par quatre fortes colonnes, se trouvait un troisième étage de coucheurs : Ainsi, le rez-de-chaussée pour les

enfants, le premier étage pour les grands parents et les hôtes, et le second pour la jeunesse qui escaladait cet édifice au moyen d'une échelette, mais qui pouvait s'échapper par une ouverture ménagée dans le plafond, en guise d'évent.

Il est peu probable qu'on ait pu placer de tels édifices dans les maisons de nos vieilles gens des campagnes, parce que les chambres étaient trop basses. Cependant les couchettes se glissant sous le lit étaient fort pratiquées. Remarquons encore un fait curieux, c'est que les bois de lit d'alors étaient tous très courts, en sorte que si on les avait pris pour la mesure des hommes de cette époque, on aurait trouvé ceux-ci de bien petite taille. Pourquoi ces lits de cinq pieds de long ? Etait-ce pour ménager l'étoffe de la literie ?

Si nous jetions un regard plus en arrière, nous trouverions des couches plus élémentaires ; de la paille dans un coin de la cuisine ou de la chambre et même seulement la terre sèche qui formait le plancher. De mon souvenir, deux jeunes mariés fort pauvres, demandèrent à leur curé de bénir leur couche ; mais quand le prêtre arriva dans le réduit, on ne sut lui montrer que la place où l'on espérait établir un lit, quand la fortune le permettrait. L'espérance était là et le curé la fortifia en bénissant le plancher destiné à la couche nuptiale.

Abordons actuellement d'autres meubles. Voici la table, une planche plus ou moins large posée sur un pied formé de deux croisillons réunis par une traverse. Elle était bordée de bancs servant en même temps de coffres et qu'on appelait archebancs, pour les distinguer des arches ou baluts. Ce dernier meuble était la pièce principale du ménage. Il y arrivait avec le trousseau de la femme. On y renfermait les habits, le linge et une multitude de choses disparates, comme le révèlent de nombreux inventaires des XV[e] au XVII[e] siècle. On ne connaissait point ces grandes armoires ou garderobes et moins encore les

commodes avec marbre, comme on en voit de nos jours dans tant de maisons de village. Mais nous n'avons pas à faire mention de ces meubles modernes, et seulement des bahuts de nos vieilles gens, qu'on ne rencontre plus guère que dans des galetas.

Les escabelles à dossier étaient un luxe substitué aux tabourets ou sellettes à trois pieds, qui pouvaient se ranger autour de l'âtre à côté de sièges formés d'un simple billot. On ne doit pas oublier quelques chaises à croisillons qui, du palais des évêques, avaient passé dans les huttes des paysans, moins la dorure et les coussins. Ce sont les sceaux de nos évêques au 12e siècle et des sculptures du siècle précédent à la porte de l'église de St-Ursanne qui nous les rappellent.

Tous les meubles usagés pour la laiterie étaient en bois, comme une partie de ceux de la cuisine et de la table, sur laquelle on ne voyait que des plats en bois confectionnés avec du hêtre ou du platane sur des tours à perches, jadis très-employés pour fabriquer la vaisselle de table : plats, assiettes, gobelets. Nous avons encore vu bien des ménages usageant de ces tailloirs et assiettes de bois. Cette vaisselle est souvent indiquée dans les anciens inventaires des grandes maisons, mais elle ne servait alors que pour les domestiques, tandis que les maîtres avaient de la vaisselle d'étain. Nos campagnards employaient aussi des plats, écuelles et autres ustensiles de terre cuite. Les plus anciennes poteries sont sans vernis ; la pâte en est fine et assez dure. Vers la fin du XVe siècle nous avons remarqué des poteries rouges à vernis stanique. Il est probable que l'art du potier a été assez répandu dans le pays, cependant le village de Bonfol était plus particulièrement renommé pour ses caquelons qu'on portait jusque sur les marchés d'Italie et surtout en Suisse, au point, qu'à Fribourg, on appelait caquelons tous les gens de l'Evêché de Bâle.

Tel était le plus gros des meubles de nos vieilles gens ;

on ne voyait point dans leur ménage de vaisselle d'étain, de bronze, de laiton et même très peu en fer. Point de filettes à roue, mais des fuseaux et des fusaïoles, comme ceux des temps préhistoriques. Les fabricants de fausses reliques ne le savaient point lorsqu'ils vendaient chèrement des parcelles de la filette de la Vierge Marie et que de bonnes religieuses la représentaient priant son chapelet devant un crucifix, à côté de sa filette et d'une quenouille garnie de chanvre. Celui-ci nous rappelle que dans chaque village il y avait des tisserands fabriquant de la toile de ménage et du véritable triège, si différent du coutil de nos jours. Ils tissaient de même du milaine avec de la laine filée en ménage. Chacun savait teindre ces étoffes en gris ou noir, sans les brûler avec des caustiques.

En décrivant les habitations des villages, on ne doit pas oublier les meubles employés pour l'agriculture. La charrue, dont l'âge repose sur deux roues avec un versoir mobile, est la plus ancienne que nous connaissions avec certitude. Nous en avons un modèle du XVII^e^ siècle et nous avons vu les débris de charrues pareilles de la fin du siècle précédent. Ce n'est que dans des temps tout récents qu'on a admis la charrue à versoir fixe et avec d'autres modifications avantageuses. Les anciennes charrues n'avaient en fer que le soc et le coutre ; tout le reste était en bois, les roues mêmes quelquefois découpées hors d'un madrier, ou seulement une tranche sciée au bout d'une bille, n'étaient point ferrées. C'est tout au plus s'il y avait quelques pièces d'assemblage en fer. La herse, de forme triangulaire était en bois avec des dents d'alisier ou de pommier sauvage faisant un long service. C'est à peine si les roues des chariots avaient de minces cerçles de fer. Tout l'assemblage des autres pièces était en bois. Les brouettes offraient la même parcimonie dans l'emploi du fer. Les haches, les pics, les pioches avaient conservé la forme de ceux usagés pendant le premier âge

du fer, seulement leurs douilles étaient devenues ovales, au lieu d'être rondes, comme les anciennes. Les faucilles dentelées du premier âge du fer paraissent s'être conservées très longtemps, mais elles se sont recourbées davantage. Nous n'avons pas d'indications certaines sur les faux dont la forme actuelle est déjà très-ancienne. Dans chaque maison on avait un banc d'âne, avec un couteau à deux manches, meubles indispensables pour fabriquer et réparer un grand nombre d'instruments agricoles.

La répartition du mobilier qu'on vient d'indiquer n'était uniforme dans toutes les maisons, mais elle se faisait dans la proportion de la fortune de chaque famille, de même que les animaux que celle-ci possédait et trouvaient ces rapports avec les terres qu'elle cultivait à titres divers.

Nourriture.

Logés pauvrement, nos vieilles gens avaient une nourriture frugale. Le défaut de bonnes routes et de chemins de communication obligeait de se contenter des produits de la localité ; aussi quand un village était frappé de la grêle, il souffrait de la misère, parce qu'on ne pouvait aller chercher de grains dans une autre contrée. L'assolement triennal des terres exerçait une grande influence sur la nourriture des campagnards. Ceux-ci devaient semer une année du blé ou de l'épeautre ; la seconde des vesces, de l'orge, de l'avoine pour produire le *boige*, et la troisième offrait l'infertile jachère. Ce mode de culture des terres était invariable, à raison de la dîme qu'il fallait payer au clergé ou à d'autres possesseurs de cet impôt si lourd pour le peuple. Il pesait énormément plus que notre impôt foncier, pour des motifs trop longs à détailler dans cette notice. Ses finages, par ce fait, étaient divisés en trois classes dont les propriétaires ou fermiers devaient forcément se soumettre à l'assolement triennal qui interdisait toute autre culture. Celle-ci d'ailleurs eut

été impossible avec la vaine pâture qui avait lieu sur tous les finages après la récolte des céréales.

La vente du blé formait un des principaux moyens de se procurer un peu d'argent ; un grand nombre de fermages se payait en grains. Le cultivateur ménageait donc le blé et faisait son pain de boige, pain noir et lourd à digérer. Le montagnard n'ayant point de chemins pour aller au loin chercher du blé ou de la farine, faisait du pain d'avoine, compact, d'un goût amer, d'une digestion difficile. Un dire populaire affirmait qu'en lançant le pain contre la muraille, il y restait attaché comme du mortier. Certains législateurs de monastères le prescrivaient comme moyen de mortification. Toutefois, hâtons-nous de le dire, on n'en usageait pas à Bellelay et moins encore à Lucelle.

La pomme de terre est restée inconnue dans notre pays jusque fort tard, au XVIII[e] siècle. La culture, dans les finages, n'a commencé timidement qu'en 1769, et tout aussitôt le clergé voulut en percevoir la dîme. La querelle, à ce sujet, entre les chanoines de Moutier-Grandval, et les Prévôtois dura jusqu'à la fin du siècle. (Recueil instructif du chapitre de Moutier pages 407, 443). En Ajoie la dîme des pommes de terre fut établie en 1777, et on n'en exempta que celles cultivées dans les jardins et les chenevières près des maisons. (Recueil de documents I 196).

Ce sont les Espagnols qui ont apporté la pomme de terre en Europe après la conquête du Pérou. Ils l'ont propagée dans les vastes Etats de Charle-Quint. La France s'est montrée longtemps rebelle à sa culture en grand et c'est à Parmentier qu'elle doit cette conquête, lorsqu'en 1786, il fit garder par des soldats son champ de pommes de terre, jusque-là tant méprisées et décriées. — On les lui vola et elles furent alors appréciées.

On s'étonne actuellement comment les gens des campagnes ont pu vivre sans pommes de terre ; mais alors ils devaient se sevrer de bien d'autres choses. L'Eglise avait interdit l'usage du beurre et du fromage pendant le ca-

rême ; des œufs durant la semaine sainte. Elle avait encore ajouté d'autres défenses relatives à l'usage de la viande, en sorte qu'il fallait trouver moyen de suppléer à ces substances alimentaires prohibées. Chaque ménage devait entretenir des poules dont le produit fut longtemps soumis à la dîme, au profit du curé qui fournissait le coq. Chaque chef de famille devait ensuite deux poules de cens au seigneur évêque ou aux grands monastères. Il paraît que cette redevance fut longtemps exigée en chapons et non pas en poules, car on voit les chanoines de St-Ursanne et de Moutier revendiquer souvent les gras chapons, au lieu des poules étiques. Cette redevance, reste du dur servage de nos vieilles gens, s'est perpétuée jusqu'en 1792.

Une des principales substances alimentaires était la farine qui donnait les pâtes cuites à l'eau, les knepfels, les tôtes au pain ou aux pommes. Les œufs, dans les temps permis par l'Eglise, entraient aussi dans la confection des omelettes, des *caquelons*, des *tôt-faits*, ou *migeules* ; on faisait plus rarement des *noudels* et des *striflés*, cependant déjà connus des Romains. On confectionnait des gâteaux et des *raimés* aux fruits, avec de la pâte de pain, mais ces derniers mets n'étaient pas faciles à faire, quand il fallait tout cuire au four banal et qu'on n'osait encore avoir un four dans chaque maison. N'oublions pas les bouillies au lait et même à l'eau, celles aux pommes acides, le *bandâ*, et quelques autres aux gruaux d'orge, d'avoine et de blé, autrefois très employées et qu'on méprise de nos jours.

On avait une multitude d'arbres fruitiers dans les pâturages communaux et surtout des poiriers sauvages fournissant d'abondantes récoltes qu'on faisait sécher. Ces poires sèches remplaçaient nos pommes de terre à plusieurs repas. Elles étaient encore très usagées dans le premier quart de notre siècle. Les cerisiers non greffés n'étaient pas moins nombreux et leurs fruits se séchaient, au lieu de se distiller, comme de nos jours. On mangeait

les cerises et maintenant on les boit sous le nom de Kirsch, plus ou moins étendu, d'eau de prunes et de trois six, on n'ose dire d'esprit de vin : les marchands de vin sont souvent privés de cet esprit.

Nous ne pouvons qu'indiquer un objet de luxe qui aurait pu faire partie de la nourriture de nos vieilles gens : c'est le miel. Les ruches d'abeilles étaient assez nombreuses, mais leur produit précaire n'était guère goûté par les paysans qui le vendaient aux monastères et aux citadins. C'est tout au plus s'ils faisaient quelque usage de marmelades fabriquées avec le jus de divers fruits, cuits et réduits à la consistance de sirop (muss). Le jus de poires, de mûres, de baies de genièvre et autres fruits fournissait une espèce de confiture, sans addition de sucre. On la portait au marché dans des *ourates* ou petits pots de terre de Bonfol. Le café n'a paru dans les villages qu'après 1816 et le sucre n'était guère admis que comme médicament. Napoléon Ier ayant fermé l'entrée de la France au sucre des Colonies, provoqua et encouragea la fabrication du sucre de betteraves. Les Allemands nous livrent de la chicorée plus ou moins pure qu'on substitue trop généralement au café. Elle n'en a que la couleur.

Les hêtres abondaient aussi dans les pâturages communaux et les forêts. Ils donnaient des récoltes recherchées, parce que l'huile de faîne se garde longtemps sans rancir et qu'elle peut remplacer le beurre. On usageait aussi à la cuisine l'huile de navette ; mais la culture des plantes oléagineuses était peu développée. Elle se trouvait bannie des grands finages, où l'assolement triennal était obligatoire, et elle ne pouvait trouver place que dans des terrains très-restreints.

L'hiver rigoureux de 1789 à 1790 a détruit une grande quantité d'arbres fruitiers et l'on a négligé de les remplacer. La population étant de moitié plus faible que de nos jours, la production du fruit avait alors une certaine importance. La cueillette des poires sauvages et de la

faîne était le sujet d'ordonnances spéciales, pour que chacun pût en recueillir sa part.

Des chênes séculaires croissaient de toute part dans les pâturages et fournissaient des glands pour la nourriture des porcs. Ceux-ci pâturaient durant l'été sur les champs en jachères et, l'automne, dans les pâturages et les forêts, où le gland et la faîne les engraissaient. Chaque ménage entretenait des porcs dont la viande remplaçait celle de boucherie, inconnue dans les villages, excepté lorsqu'il fallait abattre accidentellement quelque pièce de bétail. Peu de cultivateurs pouvaient se donner le luxe de tuer une génisse ou un jeune bœuf, en automne, pour en sécher la viande et en faire une provision d'hiver. Les montagnards aisés ont conservé cet usage.

La soupe avec plus ou moins de beurre et de pain était le met du déjeuner. Elle se montrait de nouveau au repas de 10 ou 11 heures et à celui du soir, avec des légumes verts ou diversement conservés. Les pois, les lentilles cultivés dans les champs et soumis à la dîme, étaient alors plus employés que maintenant, mais le café était inconnu dans nos campagnes et le tabac défendu par diverses ordonnances. Il était absolument interdit aux prêtres.

Le lait entrait enfin pour une notable partie de la nourriture. Chaque famille avait au moins une vache ou quelques chèvres, admises sur les pâturages communaux. On ne faisait pas autrefois de distinction entre ceux qui cultivaient leurs propres terres ou celles d'autrui. Les fermiers constituaient en Ajoie les trois quarts des cultivateurs. La question de bourgeois ou d'habitant n'était point agitée, comme depuis 1816. La jouissance des pâturages et des forêts était affectée plutôt aux besoins des cultivateurs qu'à leur condition politique. Cette destination était le véritable but de ces terres.

Quant à l'usage du vin, il était extrêmement restreint. Il n'y avait pas toujours un cabaret par village. On n'y

trouvait que du vin de qualités diverses, mais non sophistiqué. L'eau-de-vie ne se buvait que rarement et dans de très petits verres. Il n'y avait pas de débits clandestins.

Telles étaient les principales substances alimentaires de nos vieilles gens, et les ménagères en variaient l'apprêt, selon le plus ou moins de leur talent culinaire. Avec ce régime qui nous paraît si maigre, on se portait bien, les jeunes filles avaient des joues roses, rondelettes et à fossettes, plus souvent peut-être, que celles qui vivent, non pas d'amour et d'eau fraîche, mais de café frelaté et de lait écrémé ou étendu d'eau. Les jeunes garçons avaient une plus douce haleine que ceux dont la bouche est convertie en une cheminée infecte par un usage immodéré du tabac, altérant la santé et amincissant les finances. Plus de simplicité dans les habitations, dans la toilette, dans la nourriture peut s'allier avec la plus grande somme de liberté dont jouit la génération actuelle. Un retour modéré vers cette partie de l'ancien régime ne nuirait aucunement au bien être du pays. On verrait moins de faillites et de pauvres sur les chemins. Nous racontons le passé, sans faire de lois somptuaires qui engendrent le désir de les enfreindre et remplissent rarement leur but.

Dans l'énumération des principales substances alimentaires de nos vieilles gens, nous avons dû faire bien des oublis. Quelqu'un nous a reproché d'avoir oublié le gibier qui était si abondant, encore à la fin du siècle dernier, qu'il n'était pas rare de voir en plein midi des troupeaux de 28 à 30 cerfs et biches et tout autant de sangliers pâturant dans les blés ; mais cette venaison n'était pas pour le peuple. Il devait la nourrir et il ne s'en nourrissait pas. Quand il avait le malheur d'y toucher, il était frappé de grosses amendes et de la prison.

Nous devons dire encore que tous les aliments dont on a parlé n'existaient pas dans chaque maison. Bien des familles ne possédaient pas assez de terre pour se procurer du pain toute l'année, et elles manquaient d'argent pour

en acheter. Plusieurs ne faisaient de pain qu'à de longs intervalles, et même seulement une fois l'an, en le cuisant ou séchant assez pour qu'il pût se conserver. Les poires sèches cuites à l'eau remplaçaient le pain en bien des ménages; on était plus sobre que de nos jours. On ne faisait pas toujours trois repas dans la journée et non encore cinq comme maintenant, et même beaucoup en accepteraient un sixième, ne fût-il que d'eau-de-vie. Avec cela ils exigeraient une réduction des heures de travail et une augmentation de salaire de la part de ceux qui leur imposent la fatigue de ces repas multiples. Peut-être que nos vieilles gens avaient un estomac moins élastique et, ce qui le fait présumer, c'est qu'on voit souvent des individus qui ne transpirent qu'en mangeant, d'où l'on peut supposer qu'ils travaillent énergiquement à accroître la contenance de leur gésier, afin de se procurer des estomacs d'autruche et de conserver des bras de laine.

Costume.

Le costume de nos vieilles gens des campagnes n'est pas aussi facile à décrire que celui des habitants des villes qui aimaient à se faire peindre dans leurs plus beaux habits. Les artistes, même médiocres, ne trouvaient pas de pratiques dans les villages et alors on ne voyait pas les jeunes filles regardant à l'église les photographies de leurs amoureux insérées dans leurs livres de prières, avec des images de saints quelconques. Il y avait à cela un empêchement majeur, c'est qu'on n'apprenait pas à lire aux femmes et qu'à l'église, au lieu de livre, elles égrenaient un chapelet, pendant que leurs yeux et leurs pensées couraient ailleurs.

Nous n'avons pu nous renseigner sur les ouvrages des artistes étrangers qui ont dessiné ou peint des costumes des anciens temps. Ils ne sont pas venus chercher des modèles dans nos campagnes et les paysans dessinés par

Adam n'ont point de ressemblance avec les nôtres. Nous devons donc nous en tenir à nos artistes indigènes et chercher leurs œuvres surtout dans les *ex-voto* suspendus dans quelques églises et qui ont échappé aux dévastations de 1793. Des églises nous ont fourni des indications sur les temps les plus anciens. Celles de Damphreux et de St-Ursanne, dans leurs parties du XI[e] siècle, avaient des sculptures représentant des individus vêtus d'une jaquette sans plis, fermée par une ceinture et arrêtée au col par une agrafe. Ce vêtement était le précurseur de la blouse arrivée chez nous très-tard. Ces mêmes figures se remarquent dans l'église de Feldbach, du XII[e] siècle et dans divers monuments de la Suisse.

Il y a une soixantaine d'années qu'on pouvait voir dans la chapelle du Vorbourg des *ex-voto* représentant des individus de toutes les classes de la société et offrant de très-curieux détails sur les costumes des XVI[e] et XVII[e] siècles. Quelques-uns de ces tableaux remontaient même au XV[e], mais les restaurateurs d'églises, dont l'unique soin a presque toujours été de faire du clinquant, du bariolage, pour plaire au vulgaire, ont mis au rebut et détruit un grand nombre de ces tableaux. Il n'en reste plus qu'un du XVI[e] siècle et ceux du XVII[e] se font très-rares. On y remarque que les gens des campagnes sont fort simplement vêtus d'habits de couleurs sombres plutôt que de celles voyantes. On sait ensuite que les étoffes se tissaient dans les villages mêmes. On y filait la laine pour fabriquer le milaine avec trame de bon fil, frappé de gros fil de laine. C'était avec cette étoffe qu'on faisait les vêtements d'hiver pour les hommes. et les femmes. Ils étaient solides et ils duraient longtemps. En été, on portait généralement des vêtements en triège très-fort et quelquefois teint en noir ou en gris dans les ménages mêmes et sans frais.

Nous avons deux statuettes ou poupées de la seconde moitié du XVII[e] siècle représentant des paysans ou des bergers de notre pays à cette époque. L'un est un homme

âgé et l'autre un jeune homme. Tous deux portent des cheveux longs et de grands chapeaux en feutre noir. L'un a un veston de toile écrue et l'autre de toile grise. Ils sont ouverts par devant, laissant voir, pour le vieillard un gilet ou plutôt un plastron de basane, et pour son compagnon, un gilet croisé en toile rose. Ce dernier a des culottes courtes et étroites de même étoffe que son veston, et le vieux, des culottes en toile écrue, larges dans le haut et plissées au genou. Tous deux sont chaussés de bas de toile et de gros souliers à lappes rouges. Ils portent des bisacs en peau et chacun une cornemuse en écorce.

Nous n'avons trouvé aucun indice des sabots avant le XVIII^e^ siècle, mais bien des souliers à fortes semelles qu'on voyait aux pieds des jeunes filles, comme à ceux de leurs grands parents. Cependant à la fin du XVIII^e^ siècle, les hauts talons ont aussi poussé sous la plante des pieds des femmes et cette mode reproduite de nos jours n'a jamais été favorable à leur santé, parce qu'elle oblige de marcher le corps penché en avant dans une position qui n'est pas naturelle. La mode si dispendieuse des bottes et des bottines était inconnue.

Cette simplicité dans le costume a duré longtemps, non pas d'une manière absolue, car la disposition à copier les vêtements de la classe plus aisée des villes a aussi mordu les gens des campagnes; mais ceux-ci étaient généralement trop pauvres pour singer les modes de la noblesse et des riches bourgeois. S'ils en ont quelque peu emprunté lès formes, du moins ils ont gardé leurs bonnes étoffes de ménage. Ce fait ressort d'une manière assez curieuse dans les *ex-voto* du Vorbourg qui tapissaient naguère toutes les parois de cette église. Ce qui distingue surtout les bourgeois aisés des villes des gens des campagnes, c'est que les premiers portent des manchettes et des cravates brodées, et en particulier des grands manteaux bleus ou bruns qui étaient le vêtement distinctif des hommes appartenant à la magistrature, et

que portait aussi le clergé. Dans les villages, le manteau n'était permis qu'aux membres de la justice et encore, en Ajoie, il n'y avait que les justiciers de la mairie d'Alle qui eussent ce privilège. Nous trouvons cependant dans les dépenses du chapitre de Moutier une rubrique indiquant la fourniture du manteau que les chanoines donnaient aux maires ou régisseurs de leurs domaines en Ajoie, au XVIe siècle. En 1744 un de ces manteaux fut payé 10 livres de Bâle ou dix-huit francs de notre monnaie, mais ayant alors une valeur plus que triple.

Durant tout le XVIIIe siècle le costume ne varie guère pour les paysans, hommes et femmes. Voici celui de Pierre Péquignat, ce vaillant défenseur des libertés d'Ajoie, qu'un prince-évêque despote et cruel fit périr sur l'échafaud en 1740. Ce brave paysan de Courgenay s'était fait représenter, avec toute sa famille, sur un *ex-voto* en 1739, mais ce tableau a disparu avec bien d'autres depuis peu d'années. Péquignat portait un habit brun, à collet bas et à larges pans, avec de gros boutons blancs sur le devant, aux poches de côté et aux retroussis des manches. Sa chemise était fermée au cou par une étroite cravatte noire et les manches plissées au poignet, son gilet brun descendait jusque sur les cuisses, couvrant en partie ses culottes bleues. Ses bas blancs étaient roulés au-dessus des genoux et ses souliers fermés de boucles jaunes. Sa coiffure consistait en un chapeau à trois cornes. Le costume de ses fils ne différait guère que par la nuance des étoffes. La femme était vêtue d'une robe et mantelet bruns, avec tablier blanc. Elle avait un mouchoir blanc noué sous le menton et dont les bouts pendaient sur la poitrine. Les bourgeoises portaient le même mouchoir déjà à la fin du XVIIe siècle et encore dans le courant du suivant. La femme de Péquignat était coiffée d'un petit bonnet à fond bleu, bordé d'une blonde blanche posée sur une garniture brune, sa chemise était plissée au poignet et ses souliers à hauts talons.

Plusieurs paysannes de cette époque portent un costume presque pareil, seulement le tablier blanc est quelquefois chargé de grands ramages bleus ou verts. Pendant les quinze premières années de notre siècle on voyait encore dans les campagnes tous les hommes et les femmes âgés portant le costume du siècle précédent. Quelques-uns même avaient conservé l'habit rouge emprunté aux bourgeois des villes. Ce n'est que peu à peu que les grands feutres, si commodes et tenant lieu de parapluie, jadis inconnus, ont été remplacés par des chapeaux à bords étroits, que les habits à grandes basques, les *djepons* de nos villageois, ont fait place à des vestes plus ou moins courtes et que la blouse est arrivée de Bourgogne, probablement avec les sabots.

Nous avons été heureux de trouver toute une collection de costumes des vingt dernières années du siècle passé, dessinés et peints par un artiste indigène, M. Band qui, en 1792, trouvant ce nom trop vulgaire, lui ajouta une terminaison italienne et signa ses peintures Bandinelli. C'était un homme actif, de grande intelligence, qui a su saisir les types des costumes des principaux districts et villages de l'Evêché de Bâle. Ses peintures originales doivent encore exister à Porrentruy, dans une maison dont les propriétaires n'ont jamais voulu nous les montrer. Mais M. Schirmer, plus heureux, a pu en faire une copie qu'il nous a prêtée avec une grande obligeance, nous les avons calqués en même temps que quelques autres dessins de costumes de notre siècle, qu'il a ajoutés à ceux de Bandinelli.

On remarque au premier coup d'œil, que dans la partie allemande du pays, les costumes se rapprochaient de ceux de la Forêt-Noire, plutôt que de la Haute-Alsace. Les personnes âgées le portaient encore de notre souvenir. Dans ces mêmes villages allemands on a conservé plus longtemps qu'ailleurs les anciennes modes, les habits longs à grands pans et à gros boutons ; les gilets descendant jus-

que sur les cuisses, les culottes courtes, les souliers à grosses boucles de cuivre et le chapeau à larges bords retroussés d'un ou de deux côtés.

Les dessins de Bandinelli révèlent que chaque contrée avait un type de préférence, se distinguant de celui des autres localités. Nous regrettons que cet artiste n'ait pas donné les costumes de la Prévôté de Moutier et de l'Erguel.

On verrait que, dans le premier de ces districts, ils seraient de couleurs peu voyantes. Le noir et le gris prédominaient pour les vêtements des deux sexes. A l'époque de la Réformation, on avait banni le luxe des habits et admis des modes simples qui se sont conservées très-longtemps. Des documents du XVI[e] siècle nous apprennent que les Prévôtois appelés alors sous la bannière de Berne, dont ils étaient combourgeois, portaient des vêtements noirs. Il en était alors de même en Erguel et, dans la partie inférieure de cette contrée où l'agriculture était la seule industrie, l'ancien costume se maintint plus longtemps que dans le Haut-Erguel, où le travail des dentelles et de l'horlogerie avait procuré plus d'aisance. Avec celle-ci pénétra le luxe et l'imitation des modes des villes ; mais aussi les dangers qu'ils offrent. On gagne beaucoup quand les affaires vont bien ; on dépense à proportion et souvent audelà du gain. De là, quand l'industrie chôme, ces périodes d'angoises et de débine qu'on aurait pu éviter avec un peu plus de prudence. La fable de la cigale et de la fourmi est applicable à ces imprévoyants des temps modernes, tandis qu'ils en accusent la société toute entière.

Les cultivateurs ne sont pas exposés à ces graves embarras. Ils gagnent moins, même dans les bonnes années, que les industriels, mais dans les mauvais jours, ils parviennent toujours à se procurer leur pain et à se maintenir dans une situation dont ils savent se contenter et à laquelle ils s'accoutument.

Il resterait un vide dans notre cadre, si l'on ne disait rien des industriels qui confectionnaient les vêtements de

nos vieilles gens, de ces tailleurs ambulants qui allaient couper et coudre, dans chaque maison, les étoffes fabriquées au village et qui, pour un mince salaire et leur nourriture, confectionnaient les *djepons* ou les habits des hommes, et les jupons, avec les mantelets des femmes. Le tailleur remplaçait notre gazette : il était au courant des hommes et choses de son cercle de couture. Il se trouvait en quelque sorte le successeur des jongleurs de village du moyen âge. Comme eux, il savait souvent racler une guigue et la jeunesse le mettait en réquisition pour lui noter quelques danses, quand l'occasion s'en présentait, ou qu'on la faisait naître. Il chantait volontiers, tout en tirant l'aiguille, et, s'il était joli garçon, il exerçait une concurrence redoutable aux amoureux du village. Quelques vieilles chansons patoises rappellent encore la préférence que lui accordaient les belles de leur temps, qui se laissaient prendre à la langue habile du beau pelletier.

> **Çâ ci bé peletie, çâ stu qui vorô,**
> **Et les noterai, y les dainserô,**
> **Voule, voule, voule, mon tiure vai voulai.**

Traduction :

> **C'est ce beau tailleur, c'est celui que je voudrais,**
> **Il les noterait, je les danserais,**
> **Vole, vole, vole, mon cœur va voler.**

Le cordonnier chantait bien dans la même maison, à la journée et, semblait-il, dans les mêmes conditions ; mais il n'avait jamais la vogue du tailleur. En vain, en cadence, il battait la semelle sur un gros caillou, cette musique sentait le cuir et la poix.

On ne voyait pas dans nos villages de ces enseignes de faiseuses de modes, si multipliées de nos jours. Ces artistes n'auraient pas trouvé de pratiques, tant la simplicité des coiffures était grande. Et d'ailleurs la pauvreté des campagnes ne permettait pas ce luxe. Çà et là cependant le luxe faisait irruption dans tous les villages, lors-

que des garçons et surtout des filles avaient été en condition dans les villes, où ces dernières modifiaient leur toilette et venaient ensuite l'étaler dans les villages. Souvent aussi cela ne durait guère : il fallait tantôt en revenir aux simples et bonnes étoffes de ménage, ne ressemblant nullement aux toiles d'araignées dont s'habille la jeunesse actuelle. Aussi voit-on maintenant plus d'une jeune fille aller se marier à l'église en robe de soie et manquer de linge pour envelopper un premier enfant.

Si à cette étude sur la vie matérielle de nos vieilles gens, nous devions ajouter celle sur leur vie morale, nous aurions un sujet difficile à traiter. Il faudrait faire la revue de leurs institutions politiques qui ont toujours influencé sur la vie des peuples. Il serait dès lors nécessaire de refaire le tableau de leur vie religieuse toute imprégnée des croyances du moyen âge, étudier l'instruction qu'on leur donnait avec la plus étroite parcimonie, et l'on arriverait à ce résultat que la vie morale de nos vieilles gens était en rapport avec celle matérielle et toutes deux proportionnées aux besoins d'autrefois.

Lorsqu'au temps de la féodalité le pauvre serf voyait son seigneur logé dans une tour ressemblant à une prison, n'ayant pas toujours une fenêtre vitrée, il se contentait de sa hutte en bois d'un accès plus facile et où la lumière pouvait au moins arriver par la porte ouverte. Quand alors il remarquait à l'église que son seigneur ne savait pas lire et qu'il se soumettait humblement à toutes les prescriptions de l'Eglise et même du curé, il l'imitait sans effort.

A mesure que la civilisation a progressé, le peuple de nos campagnes en a profité matériellement et moralement, sans toujours en comprendre l'avantage et regrettant souvent le passé, dont il ne se rappelait que le beau côté, sans se souvenir du mauvais. On entend encore de nos vieux campagnards qui, ayant ouï parler, par leurs parents, de l'ancien régime des princes-évêques de Bâle, se hasardent à en désirer le retour ; comme des

gens plus jeunes qui rêvent encore le bon temps des grands baillis dont les oligarques de Berne dotaient le Jura, mais si aux uns et aux autres, on leur détaille par le menu ce qu'était le peuple sous les princes et les baillis, pour lors cependant, ils avouent qu'ils sont mieux maintenant qu'autrefois. Il n'y a que les grincheux qui, par habitude ou par système, ne veulent pas faire cet aveu. Certaines gens même ont soin de les entretenir dans ces sentiments rétrogrades pour en tirer profit.

Soyons donc heureux de voir les cabanes en bois de nos pères transformées en belles et bonnes maisons de pierre, avec fenêtres vitrées, souvent ornées de rideaux dans l'intérieur et de pots de fleurs au dehors; de trouver dans ces habitations fraîches en été et bien chauffées en hiver, un mobilier dont se seraient enorgueillis les seigneurs d'autrefois ; de savoir que le bétail a décuplé de valeur, que les chevaux ont de bons harnais en cuir, que les bœufs en ont déjà de pareils, au lieu de ces jougs incommodes et même cruels qui ne permettent qu'une partie de l'emploi de la force des bœufs et qui sont pour ces animaux un véritable supplice.

Un peu moins de luxe dans les vêtements ne nuirait pas et même un retour à ces habits simples taillés dans de bonnes étoffes de ménage, donneraient un double profit : plus d'économie et plus de durée.

Les fermiers d'autrefois sont devenus les propriétaires de leurs fermes, par suite de la vente des domaines nationaux après 1792. Ils sont libres de cultiver leurs terres comme ils l'entendent. Plus de dîmes, de cens, de ces corvées multiples d'autrefois, mais un impôt tolérable, dont on connaît le montant à l'avance. Entière liberté de commerce, d'industrie, d'opinion politique ou religieuse. Partout de bonnes routes ou chemins ; facilité de vendre les produits de la terre ou de se procurer ceux qui manquent au pays. Ce n'est pas l'âge d'or toutefois, il n'a jamais existe et il n'existera jamais, mais comparé à la position

6.

qu'avaient nos vieilles gens, celle actuelle lui est certes bien supérieure.

Cette situation pourrait être encore fort améliorée, puisque nos institutions le permettent. Elles nous donnent pleine liberté de culture, toutes facilités d'améliorer nos races d'animaux domestiques ; elles encouragent même ce perfectionnement. Si déjà l'agriculture a fait des progrès de nos jours, ils ne sont pas suffisants. Il faut de plus en plus abandonner les vieilles routines, tout en conservant ou en revenant à la prudente économie de nos pères. On doit diminuer le luxe inutile et employer les sommes qu'il absorbe à des choses plus avantageuses. Puissent ces quelques points de comparaison entre le passé et le présent être de quelque utilité aux descendants de nos vieilles gens.

NUGEROLE

(Ville romaine au nord-ouest du lac de Bienne)

Par J. GERMIQUET

notaire et président du tribunal de Neuveville.

I.

Son origine.

Le voyageur qui vient de la Suisse orientale, par le chemin de fer, en suivant la rive gauche du lac de Bienne, pour se rendre dans la Suisse occidentale, aperçoit sur la droite, dès qu'il a dépassé la gare de Neuveville, un coteau, au sol accidenté et couvert d'une riche végétation.

A l'époque la plus reculée dont l'histoire nous ait gardé le souvenir, ce coteau ne présentait pas l'aspect réjouissant qu'il offre aujourd'hui. Ce terrain accidenté et légèrement incliné vers le sud, sur une faible partie duquel la charrue avait passé et qui offrait déjà çà et là quelques rudiments de culture, était, comme les rives du lac, en grande partie inculte, couvert de bruyères et d'une sombre et antique forêt de sapins, qui avait donné le nom de *Nigra Vallis* à la contrée environnante.

C'est au milieu de cette sombre forêt, entre Neuveville et Cressier, au pied des derniers contreforts du Chasseral, qu'existait jadis une ancienne ville — selon quelques historiens un bourg — qui porta successivement les noms de *Neronia* ou *Neronica*, *Neureux* et *Nugerole* et qui s'étendait du Ruz-de-Vaux dans la direction de l'Ouest.

L'origine de cette ville, comme celle de la plupart des

villes de ces temps reculés, se perd dans la nuit du passé, et les écrivains ne sont pas d'accord au sujet de sa fondation. Les uns prétendent que cette antique cité aurait été fondée par l'empereur Néron (54-68 de notre ère) et qu'elle aurait primitivement porté le nom de *Neronia* ou *Neronica* en l'honneur de son fondateur. Les autres s'en tiennent au nom de *Nugerole* et font exister le vieux *Noidenolex* à l'endroit même où était située cette ville.

Certains historiens assurent qu'elle doit avoir été bâtie par Honorius, l'un des fils de Théodose-le-Grand (395-423), et émettent l'opinion que son nom ne serait qu'une altération barbare latine de celui de *Nigra Vallis*. D'autres enfin, font fonder cette ville par les Burgundes (407-534) et prétendent que son nom, d'origine allemande, aurait été *Neu-Reute*, dans la langue romane *Neureux*, et traduit en latin vulgaire par *Nugerole*.

Quoiqu'il soit assez difficile de préciser, même d'une manière approximative, l'époque de la fondation de cette ville, nous essaierons cependant de le faire, pour autant du moins que les documents historiques que nous avons étudiés et les recherches que nous avons faites nous le permettent.

L'hypothèse relative à l'emplacement de l'ancien *Noidenolex*, entre Neuveville et Cressier, ne peut être soutenue, car il appert des recherches sérieuses qui ont été faites que cette antique cité dont la *Notice des Provinces* fait mention, était située à un kilomètre environ de Neuchâtel, à l'endroit même où est aujourd'hui Vieux-Châtel. Celle que Nugerole aurait été construite par Honorius et que son nom ne serait qu'une altération de celui de *Nigra Vallis* doit également être rejetée. Il est démontré aujourd'hui par les découvertes archéologiques dont il sera ci-après parlé, que la contrée a été habitée par une colonie romaine et qu'à l'époque du règne d'Honorius (395-423), conséquemment après les premières invasions des barbares, les établissements romains disparaissant peu-à-peu

dans nos contrées, furent successivement convertis en de simples forts. Le nom de *Nigra Vallis* désignait la contrée environnante (vallée noire, ou sombre vallée), qualification assez significative et qui rend très-bien l'effet produit par les sombres forêts de sapins qui couvraient jadis les bords du lac de Bienne.

L'opinion que cette ville aurait été d'origine burgunde ne mérite pas non plus de créance. Il est certain que depuis l'invasion des Allemannes dans nos contrées (379-) à celle des Burgundes (456-), il ne pouvait s'être écoulé un laps de temps assez long pour que la contrée fût devenue déserte et reboisée à tel point qu'un nouveau défrichement fût devenu nécessaire, fait duquel on a tenté de faire dériver le nom de *Neu-Reute*, (nouvelle défriche ou nouveau défrichement.) Le nom de *Neureux,* sur lequel se base cette opinion, paraît même ne pas avoir été le nom primitif de cette ville.

Après la réfutation de ces différentes hypothèses, il ne nous reste que la première, qui attribue la fondation de Nugerole à une colonie romaine. Cette opinion est aussi la nôtre et nous allons indiquer les motifs sur lesquels elle se fonde.

Constatons d'abord quelques faits historiques qui ne peuvent être révoqués en doute, pour ensuite en tirer les conséquences toutes naturelles qui en découlent.

Lors de la démolition d'une antique chapelle près de Cressier, dite « *chapelle de la forêt* » (à l'extrémité occidentale de Nugerole), avant 1608, l'on a retiré des décombres deux pierres qui faisaient partie de ce vieil édifice. Ces pierres qui ont été conservées pendant deux siècles et demi dans la chapelle de cette localité, puis dans le corridor du château, portent des inscriptions romaines.

Il y a plus que cela; les bords du lac de Bienne et même l'île de St-Pierre offrent des antiquités celtiques et romaines. Celles qu'on a trouvées sur les rives du lac ont été

recueillies par feu M. le colonel Schwab et sont actuellement au Musée de Bienne ; celles provenant de l'Ile de St-Pierre sont entre les mains de M. Wisard, chef d'institution à Genève, et de M. Mathys, batelier à Gléresse.

Ces témoignages ne sont pas les seuls qui attestent que ces lieux ont été foulés autrefois par les légions des dominateurs des Gaules. La présence de monnaies romaines, la plupart en bronze et en cuivre, à l'effigie des empereurs Tibère (14-37), Trajan (98-117), Gallien (259-268), Posthume (258-267), Claude II (268-270), Carus (282-283), Numérien (283-284), Carin (283-285), Dioclétien (284-305), Maximien (286-305), Constance-Chlore (305-306) Licinius (307-323), Constantin-le-Jeune (335-340), Gratien (375-383) et de l'impératrice Salonine (259-268), trouvées à différentes époques dans le vignoble, au-dessous du *Schlossberg*, des *Plantées* et au nord du Landeron, sur l'emplacement même où était située Nugerole ; celle de restes de murs, de pierres taillées et de vieilles briques, qu'on voyait çà et là entre Neuveville et Landeron, celle de vestiges d'un aqueduc et d'un pavé souterrains qui ont appartenu à des constructions de l'époque romaine, au nord de cette dernière ville, sont autant de faits qui ne laissent subsister aucun doute sur l'emplacement de Nugerole, autant de témoignages irrécusables qui démontrent surabondamment que cette ville était d'origine romaine.

Mais, dans le domaine de l'histoire, comme dans celui de la Jurisprudence, il ne suffit pas d'énoncer des faits ; il faut des preuves.

Ces preuves les voici :

Les originaux des inscriptions romaines dont nous avons parlé se trouvent à Cressier, dans le corridor de la maison communale, dite « *le château* », où chacun peut les voir et s'assurer de leur existence. Des empreintes en plâtre de ces inscriptions ont, en outre, été déposées, par les soins de M. Matile, au Musée public de Neuchâtel.

Nous avons indiqué déjà en quelles mains se trouvent

les antiquités celtiques et romaines des rives du lac et de l'île de St-Pierre (1).

Les monnaies qui ont été recueillies aux environs immédiats et sur l'emplacement même de Nugerole se trouvent disséminées chez plusieurs personnes des localités environnantes, notamment chez les suivantes; une centaine de ces pièces, de grandeurs et d'âges divers, appartiennent à M. François-Vincent Muriset, au Landeron; celles à l'effigie des empereurs Dioclétien et Constantin II, à M. Alexandre Gicot, député, en la même ville; celles très-bien conservées, à l'effigie des empereurs Trajan, Gallien, Posthume, Claude II, Carus, Numérien, Carin, Dioclétien, Maximien, Constance-Chlore, Licinius, Constantin-le-Jeune, Gratien, de l'impératrice Salonine et dont la description figure à la fin de la présente notice, se trouvent dans notre petite collection. D'autres monnaies, celle de Tibère comprise, moins bien conservées que les premières, sont au musée privé de M. le Dr Gross, à Neuveville.

Enfin, quant aux antiques débris de constructions diverses, la plupart n'ayant pas été conservés, nous ne pouvons que les indiquer, tout en regrettant leur disparition.

II

Les inscriptions de Cressier.

Il existait dans la contrée une ancienne tradition relative à des pierres antiques, couvertes d'inscriptions, qui devaient avoir appartenu à un temple romain, consacré au dieu Mars et qui, dès 1608, devaient faire partie d'un autel, soit dans l'église paroissiale, soit dans la chapelle de Cressier. Comme cette tradition ne reposait que sur

(1) Quant aux monuments celtiques, voyez l'intéressant travail de M. le préfet, *Fréd. Imer* : « *La pierre à écuelles des Prises* », dans l'*Indicateur d'antiquités suisses*, Zurich 1879, N° 859, Pages 903 et 904.

de vagues indications, M. de Meuron, châtelain du Landeron, fit de nouvelles recherches en 1828, et, à force d'informations, il parvint à découvrir ces pierres dans la chapelle de cette localité, érigée en effet vers l'an 1608, sur l'emplacement même de l'église actuelle de Cressier. L'un des autels latéraux de cette chapelle fut entièrement découvert et l'on reconnut qu'il était formé de deux pierres antiques, de forme parallélipipédique, ornées de corniches, posées de hauteur et qui servaient de support à une troisième.

Ces pierres, d'un grain fin, ont chacune d'elles 1m,25 de hauteur, 0m,58 de largeur, non compris les corniches, et 0m,44 d'épaisseur ; elles portent les inscriptions suivantes :

MARTI SACRVM T. FRONTINIVS GENIALIS V. S. L. M.	NARIAE NOVSAN- -TIAE T. FRONTIN HIBERNVS V. S. L. M.

La première de ces inscriptions qui paraît être la plus ancienne, offre un sens clair et précis : *consacré à Mars*, par *T. Frontinius*, etc., etc. ; la seconde est plus difficile à expliquer, et, comme pour l'origine de Nugerole, les écrivains ne sont pas d'accord sur son interprétation.

Les uns assurent, à tort ou à raison, que *Nariae*, dont le nominatif est *Naria*, était une divinité locale : la déesse protectrice de Neureux. Toutes les divinités adorées par les nations, disent ces auteurs, n'ont pas plané sur l'humanité des hauteurs de l'Olympe. Il en existait dont la personnalité était moins accentuée, dont le caractère était plus humble, qui n'eurent pas de place dans les généalogies du Ciel, mais qui ne furent que mieux identifiées à la vie intime du genre humain. D'autres objectent qu'il n'est guère probable que Frontinius, auteur de l'une et de l'autre de ces inscriptions, ait voulu ériger un autel à une

déesse inconnue des Romains. Ils prétendent qu'il s'agissait de Bellone, sous le nom de *Naria*, épouse de Mars et déesse de la guerre, et cela avec d'autant plus d'assurance que l'autel qui se trouvait à côté était consacré, par un guerrier, à Mars dieu de la guerre.

Si les hypothèses que nous allons émettre au sujet de cette inscription et que nous empruntons à un travail de feu M. le Dr Frochaux, paraissent trop ou trop peu hypothétiques pour être vraisemblables, que le lecteur veuille les considérer comme purement poétiques.

A l'appui de la dernière opinion, M. le Dr Frochaux cite d'abord l'étymologie de *Neria* qui, d'origine grecque, provient des particules *ne* et *per* et du verbe *erizo* (combattre) ; puis le chapitre XXI, Liv. XIIIme d'Aulu-Gelle (1) qui traite de *Neria* et dont voici un passage :

.... « *qui leget Cn. Gellii annalem tertium, in quo scriptum est Hersiliam, cum apud T. Tatium verba faceret pacemque oraret, ita precatum esse* : *Neria, Martis uxor, te obsecro pacem dare* »............

Et plus bas « ... *Inibi autem animadvertendum est, quod Gellius Neria dicit per a litteram non Nerio, neque Nerienes* »........ Qu'il n'existe aucune déesse connue, autre que *Neria*, dont le nom ait une ressemblance si frappante avec celui mentionné sur l'inscription ; enfin, qu'il est très-probable que le premier E a pu être changé en A, soit par Frontinius, soit par l'ouvrier qui a gravé l'inscription, parce que l'orthographe de ce mot n'était pas fixée d'une manière absolue.

Passant à la deuxième ligne, il appert d'un examen attentif de cette inscription.

a) Que la dernière lettre de *Nousan* se trouve à l'extrémité de la ligne et qu'en supposant que ce mot eût encore eu d'autres syllabes, on n'aurait pu, dans aucun cas, les placer sur cette ligne ;

(1) *Aulus-Gellius*, grammairien latin, décédé à Rome en l'an 168 de l'ère chrétienne.

b) Qu'il y a après *Nousan* et tout au bord de la pierre un petit enfoncement oblique fait au ciseau ;

c) Qu'il y a un enfoncement semblable avant le mot *tiae* de la troisième ligne, ce qui semble indiquer que la syllabe de cette ligne appartient au mot de la seconde ligne ;

d) Que *Nousan* et *tiae*, pris séparément, n'ont aucun sens et indiquent qu'ils ne forment qu'un seul et même mot qu'il faut lire : *Nousantiœ* ;

e) Que ce mot grec, introduit dans la langue latine comme on en voit plusieurs exemples dans Plaute et dans d'autres auteurs, dérive du verbe *Nusso*, en latin *pungo*, en français *piquer*, au figuré *stimulo*, stimuler, et dont *Nuxas* (1) est un participe.

Cette épithète convenait très-bien à la déesse de la guerre qu'on représente au milieu des combats, les cheveux épars, armée d'un fouet ensanglanté, courant de rang en rang et animant, au plus fort de la mêlée, le courage des soldats.

Quant au mot *Frontin* qui forme la quatrième ligne, on n'aurait pu, faute de place, y ajouter la terminaison *us* ou *ius*, parce que, comme dans *Nousan*, la dernière lettre de ce mot se trouve aussi à l'extrémité de la ligne.

Enfin, les lettres V. S. L. M. qui terminent chacune de ces inscriptions, forment une suite de sigles qu'il faut lire *Votum solvit lubens merito* (s'est acquitté de son vœu avec plaisir et à bon droit).

Il n'est pas à présumer que les Helvètes, les différents peuples étrangers qui envahirent l'Helvétie, ou les comtes de Neuchâtel qui ont successivement gouverné la contrée, aient fait mettre ces inscriptions dans l'un de leurs édifices publics (on n'en comprendrait du moins pas la raison). Il est aussi peu probable que ces pierres proviennent des ruines d'Aventicum ou de quelque autre

(1) *Nuxas*, au génitif *Nuxantos*, au datif *Nuxanti*, d'où *Nousantiœ* en latin, en y ajoutant *œ* à cause du genre.

ville romaine, et qu'elles aient été transportées de l'une de ces villes détruites, pour être employées dans la construction d'un édifice public sur les bords du lac de Bienne.

Il faut conséquemment admettre que ces inscriptions sont l'œuvre des Romains, partant que l'édifice (*la chapelle de la forêt*) dont ces pierres faisaient partie fut construit par eux ; que cet édifice était un temple consacré au dieu *Mars* et à la déesse *Neria*, dans lequel la population des environs se réunissait pour la célébration du culte, et que cette population ne pouvait être qu'une colonie romaine établie dans le voisinage de ce temple.

D'après le témoignage de l'historien Tacite, il existait à Rome, en l'an 70 de l'ère chrétienne, un préteur urbain, de la famille plébéienne des Flavius, nommé *Julius Frontinus*, qui, en l'absence des consuls Vespasien et Titus, avait convoqué le Sénat pour décerner des éloges et des remerciements aux armées romaines (1). Nous retrouvons le même Frontinus, en l'an 74, comme gouverneur de la Bretagne ; puis dans l'expédition contre les Silures, où il se distingua en s'emparant de l'*Hibernie* et en maintenant la domination romaine dans ces contrées barbares, jusqu'à l'arrivée d'Agricola (78).

Tacite s'exprime en ces termes : (2)

« .... *Et cum Cerialis quidem alterius successoris curam famamque obruisset, sustinuit molem Julius Frontinus, vir magnus, quantum licebat, validamque et pugnacem Silurum gentem armis subegit, super virtutem hostium locorum quoque difficultates eluctatus......* »

Les Silures qu'il avait subjugués habitaient l'Hibernie (l'*Hibernia* des Romains) (3), située près de la côte occidentale de l'Angleterre, aujourd'hui l'Irlande, et le surnom de *Genialis* était usité dans la famille plébéienne des Flavius.

(1) *Tacite*, Histoires, Liv. IV. Chapitre 39.
(2) *Tacite*, Vie d'Agricola, Chapitre 17.
(3) *Tacite*, Vie d'Agricola, Chapitre 24.

En résumant les témoignages des historiens Tacite et Pline (1), on peut admettre que ce fut le même Frontinus qui fut l'auteur des deux inscriptions de Cressier. Il est très-probable qu'avant ou pendant la campagne contre les Silures, Frontinus avait, en cas de succès, fait des vœux à l'une et à l'autre des divinités précitées ; que lors de son retour à Rome, il passa dans nos contrées après avoir traversé les Gaules, et qu'il s'acquitta de ses vœux en élevant des autels à ces divinités païennes.

Comme Frontinus était un guerrier distingué, on s'explique facilement pour quels motifs ces autels furent consacrés l'un à *Mars*, l'autre à *Neria*, et ceux pour lesquels il prit dans l'une de ces inscriptions le surnom de *Genialis* et dans l'autre celui d'*Hibernus*.

III

Sa fondation.

Il y avait un siècle et plus (cent dix-huit ans) que les aigles romains planaient sur la Rauracie et que nos ancêtres, échappés au fer des légions des César, avait rebâti leurs habitations, lorsqu'un des descendants des anciens rois d'Aquitaine, *Caïus Julius Vindex*, Gaulois de nation, alors propréteur de la province Séquanaise, fonda à l'extrémité nord-ouest du lac de Bienne, en l'an 60 de l'ère chrétienne et par ordre de l'empereur Néron, une ville à laquelle il donna le nom de *Neronia* ou *Neronica*, en l'honneur du chef de l'empire, son principal fondateur. (2)

Cette ville s'étendait, ainsi que nous l'avons dit déjà, sur une longueur d'environ 3 kilomètres, du Ruz-de-Vaux, près de Neuveville, dans la direction de l'ouest, contre Cressier. Néron y envoya une colonie pour la peupler. Quelques bergers faisaient paître leurs chèvres sur

(1) *Pline*, 18me lettre, Livre 4, et 19me lettre, Livre 9.
(2) Annales de Boyve I. Page 19.

les rochers ; des pêcheurs habitaient des cabanes au bord du lac, d'où ils tiraient les choses nécessaires à leur subsistance.

Telle est la version la plus accréditée sur la fondation de cette antique cité.

En fondant de nouvelles colonies dans les contrées que le sort des armes leur avait soumises, les Romains avaient pour but apparent de les protéger contre toute attaque de la part de l'ennemi commun, en obligeant les peuples qu'ils venaient de subjuguer à se considérer comme les alliés de Rome ; mais leur but très-probable était de contraindre ces peuples à leur fournir des subsides en hommes, en argent et en munitions, et à recevoir leurs troupes en garnison, afin de se ménager par là les moyens de les tenir toujours sous leur dépendance (1).

Neronica, désignée dans le langage du pays sous les noms de *Neurol, Nuerol*, doit avoir été considérable, car elle donna son nom aussi bien au lac de Bienne qui portait à cette époque les noms de *Lacus de Nuerol, Lacus Nuerol, Lacum de Neurol* (1249), qu'à la contrée qui s'étend du lac de Neuchâtel à celui de Bienne et du Jura au Jolimont, désignée dans les anciennes chroniques sous le nom de *Vallis Nugerolensis* (1016) ; *in valle de Neurol* (1209) ; *in valle Nugerolensi* (2) ; *valle Nugerols* (1264) ; *in valle de Nuerol* (1278, 1284, 1291, 1292) (3) ; *Val de Neureux* (1356) (4).

Le lieu où les bateaux abordaient dans cette ville romaine était situé où se trouve aujourd'hui le faubourg du Landeron (5). Ce port qui formait un enfoncement profond dans l'intérieur des terres et dont on a retrouvé plus

(1) Sérasset, Abeille du Jura I. 84.
(2) Trouillat, Vol I, pages 152, 371, 449.
(3) Trouillat, IV, p. 297, 403, 495, 521.
(4) Matile, Monuments, I, pages 4 et 110.
(5) Annales de Boyve, I, page 44.

tard les vestiges, est depuis longtemps comblé par des dépôts d'alluvion.

Les travaux exécutés en 1827, lors du creusage des fondements de l'église actuelle du Landeron, ont, en effet, mis à découvert d'antiques constructions souterraines, notamment des gabions garnis de pierres qui n'étaient autre chose que les digues du port de Neronica.

Mais, s'il a été possible d'indiquer l'emplacement de cette ville détruite et de préciser approximativement l'époque de sa fondation, il est sinon impossible, du moins bien difficile de reconstituer son histoire qui est enveloppée d'un voile obscur et impénétrable. Nous n'en possédons que des données vagues et très-incomplètes, et c'est à peine si, en parcourant les anciennes chroniques, on rencontre çà et là quelques lambeaux épars de ses traditions.

Si les documents historiques sont sobres de renseignements sur le sort de Neureux sous la domination romaine, ils nous fournissent, par contre, des éléments suffisants pour préciser les causes et l'époque de sa destruction.

L'histoire nous apprend en effet que, parmi les peuples étrangers qui vinrent successivement envahir l'Helvétie, les Allemannes, de race germanique, se répandirent dans le pays par les gorges du Jura, et notamment une troisième fois en 379. Ces hordes barbares ravagèrent la contrée, brûlèrent plusieurs villes qui n'étaient pas habitées par ceux de leur nation, au nombre desquelles fut Neronica. Cette ville fut entièrement détruite, en 380, à l'exception d'un faubourg qui s'étendait dans la direction de l'est à l'ouest. (1)

(1) Boyve, I, page 44.

IV

Son faubourg.

Ce fut vers le commencement du VII^{me} siècle (611-612), avant d'aller fixer sa demeure sur les bords du Doubs, qu'Ursicine ou Ursanne, prétendu disciple de Columban, à Luxeuil, vint exercer son apostolat dans nos contrées et apporter sur les rives sauvages du lac de Bienne les lumières de la civilisation chrétienne.

Déjà pendant l'époque franque, les habitants du faubourg de Neureux et des lieux circonvoisins possédaient deux édifices pour la célébration de leur culte. L'un d'eux, dédié à saint Ursanne, situé à l'extrémité orientale de Neureux, près de Grenetel, était désigné sous le nom de « *capella S. Ursicini Nugerolis*, » comme aussi, plus tard, sous celui d'*ecclesia alba (Blanche-Eglise)*. L'autre, situé à l'extrémité occidentale du même bourg, au pied de la colline, au nord-est du Landeron, était connu sous la dénomination d'*église St-Maurice de Nuerol*, patron duquel il avait pris le nom.

Nous ne connaissons ni les noms des fondateurs de ces deux édifices, ni l'époque de leur fondation. Aucune date ne l'indique et les écrivains du moyen-âge ont gardé le silence à cet égard. La première mention de la *Blanche-église* se trouve dans une charte du 19 mars 866, par laquelle Lothaire II, roi de Lorraine, confirme les possessions de l'abbaye de Moutier-Grandval. Deux autres chartes, l'une de Charles-le-Gros, du 20 septembre 884, l'autre de Conrad-le-Pacifique, roi de la Bourgogne transjurane, du 9 mars 962, mentionnent également cet édifice, sous la dénomination de « *capella S. Ursicini Nugerolis*, » comme faisant partie des domaines de Moutier-Grandval. (1)

D'abord après la fondation de l'abbaye de Bellelay

(1) Trouillat, Vol. I, pages 118. 121, 135.

(1136), la *Blanche-église* et ses dépendances (*ecclesia Sancti Ursicini de Nugerol, cum curte quam ibi habetis et aliis appendiciis suis*) furent détachées des domaines de l'abbaye de Moutier-Grandval et ajoutées à ceux de Bellelay. Cette donation fut approuvée et confirmée, avec d'autres, par les papes Innocent II, le 14 mars 1141 ; Eugène III, le 17 mai 1148 ; Lucius III, le 24 mars 1181 ; et Honorius III, le 2 mai 1225. (1)

Cette église est encore mentionnée sous la même dénomination : « *Ecclesia Sancti Ursicini de Nuerol* » dans plusieurs documents de cette époque, notamment dans un concordat qui intervint en 1161, entre le chapitre de l'église collégiale de Moutier-Grandval et l'abbaye de Bellelay et dans deux autres actes, l'un du 2 octobre 1185, l'autre du 3 novembre 1255. (2)

Il est également parlé de l'église dédiée à saint *Maurice* dans plusieurs documents, notamment dans un acte de 1187 et dans un autre de 1231, sous le nom « *d'église St-Maurice de Nuerol* ». Cet édifice portait le millésime de 1016 au-dessus de la principale porte d'entrée, du côté de l'ouest ; mais cette date était sans doute celle d'une réparation qui avait été faite au portail ou à l'église et non celle de sa construction qui remonte à une époque plus reculée.

Nous ne savons, faute de renseignements suffisants, quel fut le sort de Neureux pendant la période franque et la IIe période burgunde ; mais nous retrouvons ce faubourg, vers le milieu du XIIIe siècle, sous la domination des comtes de Neuchâtel.

Le nom de cette localité apparaît, dans les chroniques du moyen-âge, avec les variantes suivantes : Nogerolis (884), Nugerolis (957), Nurols (1141), Nuroz, Nuruz (1228), Nurux (1229), Neurol (1242), Nireu (1243), Nue-

(1) Trouillat, Vol. I, pages 281, 311, 385, 499.
(2) Trouillat, Vol. I, pages 340, 401, 631.

ruz (1251), Nigrol (1263), Neyrol (1277), Nurol (1283), Nueral (1292), Nugrols, Nugrol, Nerol, Neuro, Neural et Nevral (1), qui toutes désignent le faubourg de Neureux qui avait échappé au désastre lors de la destruction de Neronica.

Parmi les différentes dynasties qui ont successivement gouverné la contrée depuis le commencement du XIe siècle, figure, en première ligne, celle des comtes de Neuchâtel (1032-1395), élevée sur les débris du royaume de Bourgogne.

L'un de ces comtes, Berthold, donna à l'abbaye de St-Jean, le 29 août 1231, le droit de patronage sur l'église *St-Maurice de Nuerol*. Un autre, Rodolphe IV, fils de Berthold, voulut bien, dès le commencement de son règne, soit en avril 1260, donner aux habitants de *sa ville* de Neureux des marques de son affection et de sa bonté, en leur accordant des franchises considérables, semblables à celles que possédait la ville de Neuchâtel. (2)

Par ses franchises de 1260, le comte Rodolphe institua un tribunal et des juges à Neureux : Guillaume, dit Vissin, bourgeois de Neuchâtel, était, en août 1277, juge séculier dans la vallée de Nugerole, et Richard, chanoine de Châlons, exerçait, en 1280, les mêmes fonctions au Val-de-Neureux. (3)

Ce faubourg eut à soutenir un siége contre les troupes de Rodolphe de Habsbourg, et voici dans quelles circonstances :

Les premiers jours d'avril 1269, Rodolphe, sans cesse en guerre avec ses voisins, tomba à l'improviste sur le château de Thièle, qu'il espérait surprendre. La défense de cette place fut si bien dirigée, que l'ennemi fut obligé de renoncer à son entreprise. Voyant cette place si bien gardée, le futûr empereur descendit la Thièle, passa cette

(1) Jahn, page 69 et Matile, Monuments, Vol. I, pages 79, 91, 99 et 102.
(2) Boyve, I, p. 202 et suiv. Matile, I, p. 119.
(3) Matile, Monument, I, p. 168. Matile, Institutions, I, p. 105.

rivière près de l'abbaye de St-Jean et voulut prendre d'assaut le faubourg de Neureux, mais les assiégés se défendirent vaillamment et Rodolphe fut également repoussé. (1)

Quelques documents du XIII^{me} siècle et notamment une donation faite en 1257, par Berthold, comte de Neuchâtel et son fils Rodolphe, en faveur du couvent de Frienisberg, mentionnent une certaine tour, sous la dénomination de *Turris de Nuerol.* Cette tour, qui a donné son nom au moulin et au ruisseau de ce nom, entre Neuveville et Landeron, doit, suivant toute probabilité, avoir fait partie des fortifications du faubourg de Neureux.

Un demi-siècle plus tard, un autre de ces comtes, Rodolphe V, sur l'humble requête des habitants de Neureux, leur confirma, en septembre 1309, les franchises que le comte Rodolphe, son aïeul, leur avait accordées en 1260. (2)

Les évêques de Bâle possédèrent aussi, pendant assez longtemps, des droits sur le faubourg de Neureux, probablement pour la raison qu'une partie de ce faubourg était située sur les terres de l'Evêché, car il faut se rappeler qu'au commencement du XIV^{e} siècle, la limite entre ces deux états était le ruisseau de St-Maurice, près de Landeron, et non le Ruz-de-Vaux, près de Neuveville. Ce ne fut que trois siècles plus tard et ensuite d'un échange conclu le 14 février 1624, entre l'un des princes de Neuchâtel, Henri II, duc de Longueville, et l'évêque de Bâle, Guillaume Rinck de Baldenstein, que le terrain compris entre ces deux ruisseaux a été détaché des domaines de l'évêché de Bâle, pour être ajouté à ceux de la principauté de Neuchâtel. (3)

Ces droits, contestés par le comte Rodolphe, revendiqués par l'évêque Gérard de Wippens, et auxquels le successeur de ce dernier dut plus tard renoncer, furent le

(1) Huguenin D. G. Les châteaux neuchâtelois, page 95.
(2) Boyve. Vol I, page 267.
(3) Boyve, Annales, III, page 500.

prétexte apparent (1) des difficultés qui divisèrent ces deux souverains en 1324 et 1325 et qui prirent fin par la mort de l'évêque.

Gérard étant mort, le comte Louis, fils de Rodolphe et Jean de Châlons, successeur de Gérard, firent entre eux un traité de paix. Ce traité fut conclu à Soleure, en 1326, sous la médiation de Léopold, duc d'Autriche, peu de temps avant sa mort. Par cet acte, l'évêque dut renoncer à tous les droits que ses prédécesseurs s'étaient arrogés sur le faubourg de Neureux, qui retourna sans aucune réserve au comte de Neuchâtel.

Pour se venger non-seulement de la participation que Rodolphe, comte de Neuchâtel, avait prise dans la conjuration de la noblesse contre la ville de Berne et qui provoqua la bataille de Laupen (1339), mais aussi des différentes défaites qu'ils avaient essuyées, en 1324 et en 1325, de la part du comte Louis, sous les murs du Landeron, les Bernois vinrent, au printemps de 1340, dans le comté de Neuchâtel ; ils ravagèrent la contrée et brûlèrent le faubourg de Neureux, qui avait subsisté depuis la destruction de Neronica.

Il ne resta de cet ancien faubourg qu'un groupe isolé de sept maisons situées sur une petite élévation de terrain, près du ruisseau de St-Maurice, au lieu nommé « *Les Flamands ;* » l'église *St-Maurice*, près du cimetière, au nord-est du Landeron ; la *Blanche-église*, près de Grenetel, à l'est de Neuveville, et le bâtiment nommé « *Moulin de la Tour*, » situé à une certaine distance de la route cantonale, entre Neuveville et Landeron.

Après la destruction de ce faubourg, quelques-uns de ses habitants, auxquels le comte Louis donna des franchises, pour les dédommager de la perte qu'ils avaient subie, allèrent bâtir la *Faverge*, au-dessous de la Coudre,

(1) Le motif réel était l'ombrage que la construction, l'aggrandissement et la fortification de la ville du Landeron causaient à l'évêque de Bâle.

entre Hauterive et Neuchâtel. Ce lieu fut ainsi nommé, parce que ses nouveaux habitants y bâtirent une forge (qu'on nomme faverge dans le langage du pays). Ils abandonnèrent leur ancien nom et prirent celui de *Favarger* ou *Favargier*, et c'est de là que ceux qui portent ce nom tirent leur origine. D'autres se retirèrent au Landeron, comme étant l'endroit le plus rapproché de leurs demeures détruites et où ils furent reçus au nombre des bourgeois.(1) Parmi ces derniers se trouvait Perroud Vallier, fils d'Ulrich, issu d'une famille très-ancienne de Neureux, et dont le fils, Jeanneret Vallier, fut élu, en 1349, banneret du Landeron, pour veiller à la conservation des franchises de cette ville. (2)

La *Blanche-église* a eu, ainsi que tant d'autres, ses jours de gloire comme ses jours de deuil. C'est dans son enceinte qu'en décembre 1530, les habitants de Neuveville entendirent la dernière messe, célébrée par *Jean de Meth*, le dernier curé de cette paroisse, et assistèrent au premier prêche prononcé dans cette église par *Jean Bosset*, son premier pasteur et dont ils gardèrent le souvenir.

Après avoir servi au culte catholique jusqu'à la Réformation (décembre 1530), la *Blanche-église* a été employée, par les habitants de la paroisse de Neuveville, pour la célébration du culte réformé, jusqu'au 9 février 1721, alors que celle qui a été construite sur la place du port a été ouverte au culte.

Avant de franchir pour la première fois le seuil de l'une des portes du nouveau temple, (3) alors dans la parure de sa première jeunesse, bien des personnes ne purent s'empêcher de jeter un dernier regard, un regard presque attendri, sur celui qu'elles venaient de délaisser et qui leur rappelait de bien chers souvenirs.

(1) Boyve, Annales. Vol. I, pages 293, 294.
(2) Boyve, Annales. Vol. I, page 316.
(3) La dédicace du nouveau temple est mentionnée dans les actes de l'état civil de la paroisse de Neuveville : registre des naissances, vol. I, page 170.

Comme la muraille nord de cet édifice menaçait de tomber en ruine, elle a été démolie au commencement de ce siècle et remplacée par une nouvelle muraille. C'est à cette occasion que la chapelle latérale nord a subi le même sort. Depuis 1721, cette église a servi et sert encore pour les oraisons funèbres et, en outre, depuis le 8 mai 1837, pour le culte de la paroisse allemande de la localité.

La population du Landeron a célébré le culte dans l'ancienne église St-Maurice jusqu'en 1822. A cette époque, la foudre tomba sur le clocher et endommagea tellement les murailles de l'église, que, pour prévenir des malheurs, le gouvernement neuchâtelois en interdit l'usage. Elle fut démolie l'année suivante et les matériaux furent employés dans la construction des fondements de l'église actuelle du Landeron.

Jetons maintenant un regard rétrospectif sur les derniers vestiges du faubourg de Neureux.

Voilà d'abord le groupe isolé de maisons situées aux *Flamands*, au midi et à une petite distance de l'église St-Maurice. La situation de ces bâtiments, comme celle de l'église, sur l'emplacement même de Nugerole, leur genre de construction, indiquent suffisamment qu'une partie des murailles est un reste de cet ancien faubourg.

Voici ensuite la *Blanche-église*, près de Grenetel, dont les vieilles murailles ont entendu les sages remontrances du prêtre, comme les exhortations chrétiennes du pasteur. Qui pourra compter les résolutions salutaires et les misères soulagées dont ces murs ont été les témoins pendant tant de siècles que ce sanctuaire a été ouvert aux fidèles ? Le nombre en est infini, Dieu seul le sait. C'est autour de cet édifice, restauré l'année dernière, que reposent les restes des générations qui se sont succédé pendant dix siècles et plus, dans la paroisse primitive de St-Ursanne, puis dans celle de Neuveville.

Voilà enfin le « *Moulin de la Tour*, » sur le ruisseau de ce nom ; comme ce bâtiment est mentionné dans des do-

cuments du XIII[e] siècle, il doit également avoir appartenu au bourg de Neureux.

Ce faubourg, comme tant d'autres villes de ces temps reculés, n'a pas laissé, à notre connaissance, d'autres traces de son existence que celles que nous venons de rappeler. A l'exception de ces vestiges, ce qui reste aujourd'hui de cette antique cité est si peu apparent que le touriste qui parcourt la contrée n'aperçoit rien qui lui rappelle le passé et l'archéologue distingue à peine çà et là quelques débris qui ont appartenu à des constructions de l'époque romaine.

> Tempus edax rerum, tuque invidiosa vetustas,
> Omnia destruitis, vitiataque dentibus ævi
> Paulatim lenta consumitis omnia morte (1).

V

Monnaies romaines.

Après avoir retracé à grands traits l'origine de Nugerole, sa fondation, son faubourg et sa destruction, qu'il nous soit permis, pour terminer, de donner la description de quelques-unes des monnaies dont il est parlé ci-devant et la traduction des sigles qui composent la légende de chaque pièce. Les mots ou sigles en caractères romains constituent seuls la légende ; les lettres en caractères italiques ont été ajoutés aux sigles pour les compléter et servir à leur traduction.

a) *Celles de M. le D[r] Gross.*

1. Une pièce gauloise, module de 23 millim., à l'effigie de l'empereur Tibère (14-37) ; légende : TI (*berii*) CAESAR (*is*) DIVI AVG (*usti*). Au revers : autel de Lyon, entre deux victoires.

Cinq autres pièces offrent bien des différences et doivent appartenir à des âges divers. Les unes, sans légende, sans exergue, représentent des têtes dont quelques-unes sont assez visibles, tandis que d'autres laissent à peine distinguer des reliefs de figure humaine.

(1) *Ovide*, Métamorphoses, Liv. XV, v. 234, 235 et 236.

b) *Celles de M. Alexandre Gicot.*

2. Module de 21 millim., à l'effigie de l'empereur Dioclétien (284-305), avec la légende circulaire IMP (*erator*) DIOCLETIANVS AVG (*ustus*). Au revers, une figure représente un guerrier assis, tenant un hémisphère dans la main droite, une lance de la main gauche, avec la devise IOVI AVGG.

3 et **4.** Deux pièces, l'une de 22 millim., l'autre de 18 millim., à l'effigie de l'empereur Constantin II (335-340) ; légende : IMP (*erator*) CONSTANTINVS AVG (*ustus*). Au revers : une figure allégorique représente un guerrier debout, avec la devise SOLEMNA COMITI, IF.

c) *Celles qui se trouvent dans notre collection.*

5. Module de 32 millim., à l'effigie de l'empereur Trajan (98-117), avec la légende : IMP (*eratori*) TRAIANO OPTIMO AVG (*usto*) GER (*manico*) DAC (*ico*) PART.

6. Module de 18 millim., à l'effigie de l'empereur Gallien (259-268) ; légende GALLIENVS AVG (*ustus*). Au revers, un guerrier debout.

7. Module de 20 millim., à l'effigie de l'impératrice Salonine, épouse de Gallien (259-268) ; légende : SALONINA AUG (*usta*). Au revers, un guerrier debout, avec la devise VIRTVTI.

8. Module de 19 millim., à l'effigie de l'empereur Posthume (258-267), l'un des trente tyrans du temps de Gallien ; légende IMP (*erator*) C. POSTVMVS P. F. AVG (*ustus*). Au revers, un guerrier debout.

9. Module de 16 millim., à l'effigie de Claude II dit le Gothique (268-270) ; légende : IMP (*erator*) CLAVDIVS P. F. AVG (*ustus*). Au revers, une femme debout, avec la devise SPES PVBLICA. En exergue : P.

10. Module de 19 millim., à l'effigie de l'empereur Carus (282-283) ; légende : IMP (*erator*) C. M (*arcus*) AVR (*elius*) CARVS P. F. AVG (*ustus*). Au revers, un guerrier debout, avec la devise IOVI VICTORI.

11. Module de 20 millim., à l'effigie de l'empereur Numérien (283-284) ; légende : M. IMP (*erator*) NVMERIANVS NOBG. Au revers, un guerrier debout avec la devise PRINCIPI IVVENTV. En exergue : S. I. I.

12. Module de 21 millim., à l'effigie de l'empereur Carin (283-285) ; légende IMP (*erator*) CARINVS P. F. AVG (*ustus*). Au revers, un guerrier debout, avec la devise FELICITI PVBLICA. En exergue XX.

13. Module de 20 millim., à l'effigie de l'empereur Dioclétien (284-305), avec la légende IMP (*erator*) C. C. VAL. DIOCLETIANVS P. F. AVG (*ustus*). Au revers, un guerrier debout, avec la devise : IOVI CONSERVAT AVGG.

14. Module de 21 millim., à l'effigie de l'empereur Maximien (286-305) ; légende : IMP (*erator*) MAXIMIANVS AVG (*ustus*). Au revers, un guerrier debout, avec la devise PAX AVGG.

15. Module de 16 millim., à l'effigie de l'empereur Constance-Chlore (305-306) ; légende : FL (*avius*) VAL (*erius*) CONSTANTINVS AVG (*ustus*).

16. Module de 20 millim., à l'effigie de l'empereur Licinius (307-323) ; légende : IMP (*erator*) LIC. LICINIVS P. F. AVG (*ustus*). Au revers, un guerrier debout, tenant un hémisphère dans la main droite, une lance de la main gauche, avec la devise IOVI CONSERVATORI.

17. Module de 24 millim., à l'effigie de Constantin II (335-340) ; légende : IMP (*erator*) CONSTANTINVS P. F. AVG (*ustus*). Au revers, un guerrier debout avec la devise PRINCIPI IVVENTI.

18. Module de 16 millim., à l'effigie de l'empereur Gratien (375-383) ; légende : DN GRATIANVS BVGG AUG (*ustus*).

Une plus longue énumération deviendrait oiseuse pour le lecteur.

Neuveville, en juin 1879.

J. GERMIQUET.

LES DERNIÈRES TROUVAILLES

dans les habitations lacustres du lac de Bienne

(Avec deux planches)

Par le Dr V. Gross.

Le moment n'est pas éloigné, où les palafittes de notre lac, naguère si riches encore en débris préhistoriques, non seulement seront devenues stériles, mais même n'auront plus laissé de traces de leur existence.

Les terrains, mis à sec sur la rive du lac par les travaux du desséchement des marais, ont été vendus aux propriétaires riverains de sorte que, d'ici à quelques années les emplacements à pilotis, restés vierges pendant une série de siècles grâce à la couche d'eau qui les recouvrait, seront livrés à la culture, les pieux seront brûlés et rien ne distinguera plus ces emplacements là des terrains avoisinants. C'est ce que l'on peut déjà constater aujourd'hui à Locras ; la station intérieure (ancienne station) dont j'avais commencé l'exploration en 1872 et qui alors était encore intacte, n'existe plus aujourd'hui ; les pilotis ont disparu, des champs cultivés ont remplacé la plage couverte de caillous brisés et de restes de bois, et aucune trace ne trahit plus, à cet endroit, la présence d'anciennes habitations sur pilotis.

Aussi est-il important de recueillir les derniers vestiges de cette civilisation qui va disparaître et de signaler à l'attention des archéologues les objets intéressants qui ont été découverts pendant ces derniers temps ; tel est le but du rapport qui va suivre.

LOCRAS

Nouvelle station.— Fin de l'époque de la pierre

La nouvelle palafitte de Locras, (1) exploitée déjà dans le courant de l'année dernière et que je croyais entièrement épuisée, a fourni encore tout récemment, à part différents objets déjà connus, deux pièces d'une importance capitale et que je ne me serais pas attendu à rencontrer sur cet emplacement.

La première, trouvée en juin de cette année, est une magnifique épée en bronze, parfaitement bien conservée et remarquable par la forme élégante de la lame et de la poignée. (Pl. I, Fig. 2) — La lame, renforcée par une nervure médiane très prononcée à son origine et qui va en s'aplatissant vers la pointe, est ornée sur les deux faces et sur une longueur de 6 centimètres d'une série de lignes ponctuées. Le reste de la lame est orné de trois petits sillons qui convergent vers la pointe et suivent une direction parallèle à celle du tranchant. L'épée entière, coulée d'un seul jet, mesure 67 centimètres de longueur ; sa plus grande largeur est de 45 millimètres. La poignée est courte, (8 centimètres de longueur seulement) aplatie en forme de soie et munie de 4 trous destinés à recevoir les rivets qui fixaient la garniture de bois ou de corne. Les bords de la poignée artistement découpés, sont aussi ornés de lignes ponctuées et de traits parallèles.

La présence de cette épée à soie plate, associée à des objets qui caractérisent la fin de l'époque de la pierre, tels que : marteaux-haches perforés, instruments en silex et en os de grandes dimensions, outils en corne de cerf perfectionnés, est d'une grande importance et confirme l'opinion déjà émise par moi précédemment, à savoir que

(1) Voir mon rapport sur les fouilles de 1878 dans la *Revue scientifique suisse* (livraison de janvier et février 1879) et dans les *Matériaux pour l'histoire de l'homme*. 2e livraison, Toulouse, 1879.

les épées à soie plate représentent le type primitif des épées de bronze et ne se rencontrent généralement que dans les stations contemporaines de celles dont nous nous occupons. Je n'ai en effet pas encore recueilli jusqu'ici d'épées de ce genre dans les établissements du Bel âge du Bronze. Le seul type qu'on y rencontre est le type perfectionné à poignée pleine et massive, dans lequel la lame et la poignée, coulées séparément, sont ajustées ensemble au moyen de rivets.

La seconde pièce, trouvée il y a quelques semaines seulement, est plus remarquable encore et unique jusqu'ici dans les trouvailles des palafittes. C'est une énorme hache (1) en *cuivre pur* (2) à double tranchant mesurant 42 centimètres de long et pesant plus de 3 kilogrammes. Elle est massive au milieu et va en s'élargissant aux deux bouts pour former les tranchants élégamment évasés, de 12 centimètres de large. (Pl. I, Fig. 1)

Le milieu de la pièce est percé d'un trou cylindrique de 6 millimètres de diamètre. Cette ouverture, trop petite pour recevoir un manche, n'était probablement que l'amorce d'une ouverture plus grande. Toute la hache paraît avoir été martelée et à en juger par les tranchants qui sont encore mousses, était encore inachevée. Cette hache était-elle destinée à être emmanchée à la manière de nos haches modernes et à servir d'instrument pour l'usage journalier? J'en doute un peu. Il n'est en effet pas naturel d'admettre qu'à l'époque de l'apparition du premier métal dans nos contrées, on en ait forgé des instruments agricoles de la dimension de la hache que je viens de décrire, lorsque avec la même quantité de métal on pouvait

(1) Une hache de forme analogue, mais plus petite et en bronze, a été trouvée par M. Schliemann à 13 pieds de profondeur dans les fouilles de la citadelle de Mycènes. Voir son magnifique ouvrage intitulé : Mycènes page 181. Paris. Hachette-1879.

(2) M. Imer, pharmacien-chimiste, à Neuveville, a bien voulu se charger d'analyser le métal de cette hache et a constaté l'absence de la plus petite parcelle d'étain ou d'autre métal qui aurait pu être allié au cuivre.

façonner des centaines d'armes et d'instruments de petites dimensions. C'était bien plutôt une arme de luxe, l'insigne d'un chef ou hache de commandement.

Quant à son origine, il est probable qu'elle n'a pas été coulée sur place, et que, comme l'épée et les autres objets en cuivre et en bronze trouvés dans cette station, elle a été importée de l'étranger. Cette hypothèse est d'autant plus admissible, qu'ailleurs déjà on a trouvé de grands lingots de bronze (1) appelés *Saumons* faisant partie de la paccotille d'un fondeur ambulant. Ces saumons, de la forme d'un bateau, sont aussi perforés au milieu et ont environ le même poids et les mêmes dimensions que la double hache ci-dessus. Faciles à transporter, grâce à l'absence du tranchant et à la faculté de passer une corde dans le trou médian, ils étaient vendus ou échangés, soit pour être refondus sur place et en façonner divers objets, soit pour être martelés et prendre la forme d'armes ou d'instruments.

Pour terminer, je mentionnerai encore une grande épingle à cheveux (30 centimètres de long) en bronze, (Pl. I, fig. 3) à tête massive et ornée, d'un type rare dans les palafittes de l'époque du bronze ; une tête de flèche en néphrite (Pl. II, fig. 9) et une petite tasse (Pl. II, fig. 11) remarquable par le rudiment d'anse dont elle est munie.

Mœrigen. — Epoque du bronze.

Cette station exploitée pendant plusieurs années par le musée de Berne et par moi-même paraissait être entièrement épuisée, lorsque par les basses eaux de l'automne 1876, furent encore mis au jour divers objets intéressants dont voici la description :

(1) Voir La *fonderie* de *Larnaud* (Jura) par G. de Mortillet. Lyon. Imprimerie Pétrat aîné, 1876.

Moules en molasse.

Dans une précédente notice (1) j'avais déjà fait connaître divers moules en argile et en molasse trouvés dans cette station alors qu'elle était encore recouverte d'eau et j'avais fait la remarque que ces divers objets avaient été trouvés sur un espace relativement restreint, là où avait dû exister l'atelier de l'ouvrier fondeur.

Depuis cette époque l'établissement a été mis entièrement à sec ; des fouilles systématiques y ont été pratiquées, et cependant l'emplacement où s'étaient trouvés les premiers moules, mesurant environ 4 mètres carrés, était resté inexploré. C'est par un heureux hasard, que de jeunes garçons s'amusant à glaner ce qui pouvait encore avoir échappé aux fouilles antérieures, arrivèrent précisément sur l'endroit en question et retirèrent de la couche archéologique les moules suivants :

1. Un moule de faucille parfaitement bien conservé. Il est assez semblable à celui déjà décrit et n'en diffère que par l'absence des deux sillons latéraux (trous d'air) et par un travail plus grossier de la plaque de molasse sur laquelle se trouve le moule.

2. La contrepartie du moule de faucille trouvé précédemment. C'est une plaque de molasse bien unie, dont les contours correspondent exactement à ceux du moule. Elle a dû être utilisée souvent car on remarque à sa surface un enduit noirâtre assez épais, qui figure le dessin d'une faucille.

3. Un moule d'épée (Pl. I, fig. 7) malheureusement incomplet. Un fragment de 25 centimètres de long, appartenant à l'extrémité du moule de la lame est seulement conservé.

En examinant avec attention la partie encavée, destinée à recevoir le métal en fusion, on remarque deux petits sillons, dont la direction est parallèle à celle du tranchant.

(1) *Actes de la Société jurassienne d'émulation*. Volume de 1878.

Ces sillons devaient former les petits filets en relief qui ornent la majeure partie des épées de bronze. Le moule n'a pas de trous de repère ; en revanche, il se trouve sur l'un des côtés, une profonde rainure qui apparemment correspondait à une partie saillante ménagée sur la valve opposée. Cette excavation avait aussi pu servir à recevoir le surplus du métal en fusion, afin d'obtenir un tranchant plus net.

Ce moule d'épée, (1) quand bien même il n'est représenté que par un fragment, n'en a pas moins une grande importance ; car il nous prouve que les habitants de nos cités lacustres à l'époque du bronze fabriquaient eux-mêmes et sur place, non-seulement leurs instruments d'utilité journalière, comme les faucilles, les couteaux, etc., mais aussi leurs objets et leurs armes de luxe, qui exigeaient déjà une grande habileté de la part de l'ouvrier.

Quelques archéologues et même des plus compétents, qui jusqu'ici avaient attribué à l'industrie étrangère, la plupart des trouvailles faites dans nos palafittes du bel âge du bronze, devront bien se rendre à l'évidence et modifier leur opinion sur ce sujet. Si comme ils le prétendent, les lacustres avaient retiré leurs épées de l'étranger, d'Italie, par exemple, n'aurait-on pas dû retrouver dans ces pays-là des armes du même type et en plus grande quantité ?

4. Un moule de marteau à douille (Pl. 1, Fig. 6) tout à fait analogue à celui en argile décrit précédemment. Les deux valves sont en pierre molassique et le noyau en argile durcie au feu. Sur la face la plus large de chacune des valves se trouve un ornement de la forme d'un chevron.

5. Un moule de pointe de lance, dont les deux moitiés sont très-bien conservées.

(1) Un fragment de moule de poignée d'épée a été trouvé il y a quelque temps dans les palafittes du lac du Bourget et se trouve dans la riche collection de M. Costa de Beauregard.

6. La plaque de molasse représentée (Pl. I, fig. 8) est intéressante parce qu'elle a servi de moule sur les deux faces. D'un côté elle porte le dessin d'un couteau à soie et de l'autre elle présente une légère excavation de 2 à 3 millimètres de profondeur, de la forme d'un carré long, destinée à donner naissance à une mince plaque de bronze de 21 centimètres de longueur sur 4 centimètres de largeur. Le reste du moule est uni et ne présente pas de trous de repère.

La plaque de métal obtenue dans ce moule pouvait servir à façonner divers objets. Repliée sur elle-même et munie de rivets, elle était utilisée comme garniture de ceinturon ; travaillée par le martelage et gravée au burin, elle se transformait en élégants bracelets, ornés de disques pointillés, qui caractérisent la première époque du fer ; découpée en fragments de diverses formes, l'artiste en façonnait de petits instruments destinés à couper le cuir, les tissus, etc., désignés jusqu'ici sous le nom de rasoirs.

7. Enfin (Pl. I, Fig. 10 et 10 *a*) un moule ayant servi à couler une hache du type transversal (en herminette) dont les ailerons sont placés dans le même plan que celui du tranchant. (Une hache semblable est figurée dans le VII^e Rapport sur les Habitations lacustres, Pl. IX, fig. 30.)

La figure 10 représente le moule proprement dit ; mais comme il est très difficile de se faire une idée nette des diverses excavations pratiquées dans l'intérieur du moule, j'ai représenté par la fig. 10 *a*, une coupe longitudinale, dirigée verticalement par le milieu des deux valves, en supposant ces dernières appliquées l'une sur l'autre. De cette manière, on obtient le dessin exact de la hache coulée dans ce moule. Avant de s'en servir, l'ouvrier devait préalablement intercaler dans chacune des valves une pièce d'argile destinée à former la cavité laissée libre entre les ailerons. Au moyen de ces pièces intercalaires, faisant en quelque sorte office de noyaux, l'extraction de la hache hors des valves était facilitée et la fragilité du moule était de beaucoup diminuée.

Objets divers.

Un grand bracelet fermé de forme ronde et évidé à l'intérieur (Pl. I, Fig. 4) est remarquable en ce qu'il présente à trois endroits (*a*) comme ornement, de petites lamelles de fer (1) incrustées dans le bronze.

Un montant de mors de cheval (Pl. I, Fig. 14) du même type que le fragment découvert à Vaudrevanges. C'est une pièce de bronze de 10 centimètres de longueur, recourbée en anneaux à ses deux bouts et munie au milieu d'un renflement percé d'une ouverture de la forme d'un carré long. Dans cette ouverture devait apparemment s'ajuster la barre de bois, de corne ou peut-être de bronze. Un mors semblable à celui-ci, aussi façonné de trois parties ajustées ensemble par le martelage, a été retiré dernièrement de la palafitte de Corcelettes par M. Morel Fatio, conservateur du musée de Lausanne. Un rasoir de forme sémilunaire, est orné de deux petits trous ronds (Pl. I, Fig. 15) disposés près du dos de la lame, sur chaque côté de l'échancrure opposée au tranchant.

Un poinçon en bronze (Pl. I, Fig. 11) emmanché dans une poignée de bois qui à son tour est introduit dans un cylindre en os. — Le petit cylindre en os (Pl. II. fig. 15) percé de trous aux deux extrémités a apparemment servi à un usage analogue.

Une pièce très-curieuse et dont on ne s'explique pas bien l'emploi est façonnée avec un crâne de cerf (Pl. II. fig. 16) dont on a détaché, au moyen de la scie, le fragment sur lequel sont implantés les bois. Ces derniers sont sciés à quelques centimètres au-dessus de la couronne et portent sur la coupe une ornementation en forme de chevrons. — En l'absence d'une explication plus plausible,

(1) Mœrigen est, si je ne me trompe, la seule station lacustre dans laquelle on ait trouvé jusqu'ici des objets avec incrustation de fer. Ce sont deux bracelets, qui se trouvent au Musée de Berne et l'épée à lame de fer et poignée de bronze incrustée de fer dans notre collection.

je serais assez disposé à croire que cet objet, fixé sur la coiffure, était destiné à orner la tête d'un guerrier.

Un instrument tranchant (Pl. II. fig. 14) est intéressant par sa forme et son ornementation. — La lame est droite et non recourbée comme celle des couteaux ordinaires et elle est séparée du dos, qui est assez épais, par un profond sillon dont je ne m'explique pas l'utilité. Etait-ce peut-être un couteau à deux manches comme ceux qui sont encore en usage aujourd'hui ?

Une grande tête d'épingle (Pl. II. fig. 10) malbeureusement incomplète, est formée de deux demi-sphères évidées, s'appliquant l'une contre l'autre et munies d'ouvertures pour laisser passer la tige. Comme ornementation, elles portent sur leur face externe plusieurs sèries de ronds et de points repoussés au marteau.

Enfin un porte-aiguille (Pl. I, Fig. 9) formé d'une fusaïole ordinaire dans laquelle se trouve implantée une aiguille à chas, en bronze. En examinant ce curieux objet de plus près on remarque au sommet du cône 6 petites ouvertures, disposées symétriquement autour du trou central, qui conduisent chacune dans un petit canal de 15 millimètres de long, se dirigeant verticalement dans l'intérieur du cône. Au pourtour de la base se trouvent 6 ouvertures semblables conduisant dans un canal à direction horizontale. Un petit sillon relie une à une, les ouvertures du sommet à celles de la base.

Ce petit objet, sans grande importance en lui-même, n'en est cependant pas moins intéressant, parce qu'il nous fournit des renseignements nouveaux sur le mobilier des habitants de nos anciennes cités lacustres et que, plus que tout autre, il nous prouve que la vie domestique à l'époque du bronze, loin d'être une vie de privations, avait déjà atteint un développement qui ne manquait pas d'un certain confort.

Gérofin. — Age de la pierre.

Cette station, que les pêcheurs du voisinage ont continué d'exploiter, a fourni une quantité de haches en pierres, dont plusieurs en néphrite et jadeïte de grandes dimensions, quelques instruments en corne et en os de forme nouvelle et enfin tout récemment, deux objets, sur lesquels M. le Dr Ferd. Keller (1) a déjà attiré l'attention il y a quelque temps. Ce sont de grandes pierres siliceuses, de forme discoïde, blanchâtres, pesant 1500 grammes environ. Sur chacune des faces se trouve un trou, en forme d'entonnoir, de 2 à 5 centimètres de profondeur et de 2 à 3 centimètres de diamètre à l'ouverture. Ces excavations, à en juger par les rainures circulaires de leurs parois, ont évidemment été obtenues par le même procédé que celui dont on se servait pour perforer les marteaux-haches, à savoir par la rotation d'un cylindre arrosé d'eau et de sable de quartz, avec la différence cependant que dans ce cas ci le cylindre était plein et non évidé à l'intérieur comme dans le mode employé pour la perforation des haches. — Chose curieuse ! Les 2 trous, pratiqués sur chacune des faces opposées, ne suivent pas la même direction et n'étaient pas destinés à se rencontrer. Il faut donc admettre avec le Dr Keller, que ces trous ne sont qu'un produit secondaire, obtenus par la rotation du cylindre plein, qui évidé à l'autre bout, servait à perforer les haches. — Ces pierres servaient donc de point d'appui et faisaient en quelque sorte l'office de moyeu.

Je signalerai encore deux pièces de poterie trouvées sur cet emplacement :

1° Une tasse, munie d'une anse, (Pl. II. fig. 13) faite d'argile grossière mélangée de grains de quartz, mais d'une forme tout-à-fait élégante et non encore constatée dans les palafittes et

(1) Indicateur d'antiquités suisses. Juillet 1876.

2° Une espèce de cuillère (Pl. II. fig. 12) munie d'une poignée massive et large, assez semblable aux creusets en argile, trouvés dans d'autres établissements de la même époque.

Latrigen. — Epoque de la pierre.

Cette station, contemporaine de l'ancienne palafitte de Locras, a été, pendant ces dernières années, l'objet de fouilles suivies et a fourni une grande quantité de haches en pierre bien polies (dont quelques-unes en néphrite et jadeïte), d'instruments en corne de cerf et en os de forme commune. A part ces objets, j'ai recueilli encore quelques pièces dignes d'être signalées, dont voici la description :

1° Un grand harpon en corne de cerf (Pl. II. fig. 1) de 22 centimètres de longueur, muni de 6 crochets très-acérés et dont la base est perforée pour être assujettie à une poignée de bois au moyen d'une cheville. — Un second harpon (Pl. II. fig. 2) de dimensions moindres.

2° Deux marteaux en corne de cerf, dont l'un (Pl. II. fig. 3) présente une particularité intéressante. On remarque en effet, à l'une de ses extrémités, un petit cylindre de corne, enchâssé dans la partie médulaire du bois de cerf et destiné apparemment à solidifier l'instrument. L'autre marteau (Pl. II. fig. 4) de forme originale et peu commune, est orné de deux stries parallèles, creusées dans la corne.

3° Un fragment d'andouiller (Pl. II. fig. 5) artistement entaillé pour servir d'amulette.

4° Un petit cylindre en corne de cerf (Pl. II. fig. 6) élargi en bourrelets à ses deux bouts ; l'un de ces bourrelets a été évidé et le vide comblé par une petite tige de corne.

5° Une pointe de flèche en néphrite (Pl. II. fig. 8).

6° Une petite perle (Pl. II. fig. 18) de verre coloré, tout-à-fait semblable à celles trouvées dans les stations

de l'âge de bronze, a été retirée du milieu de la couche archéologique.

7e Une hachette en néphrite présentant un mode d'emmanchement très-rarement observé jusqu'ici. Au lieu d'être fixée dans une gaîne de corne, qui à son tour est assujettie dans une poignée de bois, cette hache est fixée directement dans une pièce en corne de cerf de 19 centimètres de long et de cette manière pouvait être maniée avec facilité (Pl. II. fig. 7).

Enfin une hache très-remarquable par ses grandes dimensions. Elle est en serpentine, de teinte vert-grisâtre, très-bien polie sur toutes ses faces et mesure 38 centimètres de longueur sur 8 centimètres dans sa plus grande largeur. Son poids est de 1,600 grammes. — C'est la plus grande hache en pierre trouvée jusqu'ici dans les palafittes.

Sutz. — Fin de l'époque de la pierre.

Je n'ai à signaler que deux objets nouveaux :

Une pointe de lance en bronze (Pl. I, Fig. 12) dont la douille et les ailes présentent une ornementation très-artistement exécutée et un poinçon en *cuivre pur* (Pl. I, Fig. 13) emmanché dans une poignée d'os.

Chavannes. — Age de la pierre.

Sur les dessins ou sur les modèles en bois qui représentent des villages lacustres, on figure d'habitude et avec raison une échelle ou un escalier qui permettait de descendre à l'eau depuis la plate-forme entourant les huttes sur pilotis. C'est probablement à cet usage qu'à servi une pièce de bois trouvée dans cette station et qui m'a été apportée. — Elle a la forme d'un pieu ordinaire percé de distance en distance (de 30 centimètres environ) d'ouvertures arrondies destinées à recevoir une traverse

en bois et à former ainsi avec la pièce de bois une espèce d'échelle primitive à un seul montant, comme on en voit encore actuellement dans nos greniers à foin.

Abbaye de St-Jean.

Il y a quelque temps, un cultivateur de notre ville, occupé à creuser un fossé dans un champ situé près de l'embouchure de la Thielle dans le lac de Bienne, trouva à une profondeur de plus d'un mètre, un curieux objet (1) en bronze, parfaitement bien conservé et présentant une grande analogie avec nos étriers modernes. Il est d'un bronze jaunâtre sans patine, fondu d'une seule pièce sans traces de rivets ou de soudures (Pl. I, Fig. 5 et 5 a).

L'anneau de suspension de forme carrée, porte sur les deux faces l'ornementation caractéristique des objets en bronze du premier âge de fer, à savoir une série de cercles concentriques entourant un point central. Les deux angles supérieurs se terminent par deux petits prolongements, devant apparemment représenter une tête d'animal.

La partie inférieure, l'étrier proprement dit, reliée à l'anneau destiné à recevoir la courroie par une tige arrondie de 15 millimètres de long est de forme circulaire, renforcée par deux bourrelets latéraux et un peu élargie à sa base qui n'est pas aplatie comme celle de nos étriers modernes. Sur la face externe de la base on remarque une partie proéminente, munie d'encoches, qui probablement devait tenir lieu d'éperon, pour aiguillonner la monture. L'étrier, pris dans son ensemble, est de grandeur moyenne (125 millimètres); en revanche la partie destinée à recevoir le pied est d'une petitesse remarquable; son plus grand diamètre ne mesure en effet que 85 millimètres de long, espace beaucoup trop res-

(1) Un étrier de forme analogue et de même métal trouvé dans les environs de Toul est conservé au Musée Lorrain de Nancy.

treint pour y loger le pied muni d'une chaussure d'un de nos cavaliers modernes.

Quant à l'époque à laquelle remonte ce curieux objet, il est assez difficile d'émettre une opinion précise à cet égard, vu qu'il a été trouvé isolé, sans être accompagné de pièces pouvant en déterminer l'âge, et dans un terrain ne fournissant aucune donnée archéologique comme cela aurait été le cas s'il avait été trouvé dans une de nos palafittes.

Il n'est pas d'origine romaine. Car nous savons que les Romains n'utilisaient pas d'étriers pour monter à cheval et les reliefs représentant des cavaliers romains, qui sont cependant d'une exactitude exemplaire, n'en portent pas de traces. Du reste, parmi la grande quantité d'objets recueillis dans les établissements remontant à l'époque romaine, on n'a pas encore retrouvé jusqu'ici d'objet qui ressemble à un étrier.

Il en est de même des trouvailles faites dans les tombeaux de l'époque mérovingienne. On y a trouvé des mors, des garnitures de selle et d'autres objets, mais jamais d'étriers.

On serait donc porté à admettre que cet objet est d'origine étrangère (peut-être étrusque) et remonte à une époque ayant précédé la civilisation romaine. Le métal dont il est composé et les ornements qu'il porte sembleraient confirmer cette assertion.

Du reste, des étriers presque entièrement semblables à celui-ci, mais en *cuivre* ont été trouvés dans les *Bougors* de Kaïnsk ou tumulus de Sibérie, remontant à une époque où l'usage du fer n'était pas encore connu. Voici la description qu'en donne M. le Dr Hamy.

« Les plus remarquables (parmi les objets en cuivre recueillis dans ces tombeaux) sont les étriers. Ils sont d'une petitesse remarquable ; leur diamètre intérieur ne dépasse pas 8 centimètres et demi, et le pied d'un cavalier européen s'y logerait difficilement. Nous ne sommes pas

autorisés à conclure, pour cela, à la petitesse des extrémités des habitants préhistoriques du gouvernement de Tomsk. Nous n'ignorons pas qu'un grand nombre de hordes errantes des steppes de la Russie d'Asie, de tailles et de formes très-diverses se servent aujourd'hui de fort petits étriers dans lesquels ces parfaits cavaliers n'introduisent que le bout de la chaussure. Ces étriers modernes des nomades Sibériens, Kirghiz, etc., diffèrent tous d'ailleurs, de ceux des bougors de Kaïnsk. La semelle en est plate, au lieu d'être concave, et le seul trait commun que présentent quelques-uns de ces instruments avec ceux des tumulus est la forme carrée de la tête qui les fixe à la courroie.

Ces étriers de Kaïnsk sont comme nous avons dit en cuivre fondu, comme tous les autres ustensiles des bougors du gouvernement de Tomsk. »

Ces lignes étaient sous presse, lorsque je reçus de M. Cournault, le savant conservateur du Musée de Nancy, les renseignements suivants :

.... Je ne crois pas votre étrier étrusque. La terminaison de la barre supérieure de la bélière affecte une forme très-commune dans les objets d'origine mérovingienne. Les sceaux ou baquets de cette époque décrits par l'abbé Cochet sont cerclés de bronze par des attaches terminées ainsi et les cercles concentriques renfermant un point sont semés à profusion sur les mêmes bronzes, comme ils le sont aussi sur les boucles en bronze de cette époque. J'estime donc que votre curieux étrier est mérovingien.

LES POÉSIES D'ALBERT GLATIGNY

Par VIRGILE ROSSEL.

> Adieu, trop inféconde terre,
> Fléaux humains, soleil glacé !
> Comme un fantôme solitaire
> Inaperçu, j'aurai passé.

C'est le chant du cygne de beaucoup de jeunes gens qui s'enrôlent dans la bohème littéraire, avec plus d'enthousiasme que de talent, et qui vont finir misérablement dans le suicide. Combien de ces volontaires de l'art qui, selon l'énergique expression de Murger, partent « s'inscrire au martyrologe de la médiocrité, » ont été séduits par la destinée tragique des Gilbert et des Chatterton, ont voulu dans un vol insensé monter vers la Gloire et sont retombés, les chétifs, avec le chant désespéré de Victor Escousse sur les lèvres ! Ah ! le laurier est une fleur-vierge qui ne se donne pas aux baisers de tout le monde. Il ne suffit point d'avoir une idée au front et quelques rimes devant les yeux pour oser croire aux féériques avenirs des grands amants de la Muse. On a beau travailler, lutter, souffrir pour la chimère. Elle ne se livre qu'au génie.

Il fut un temps où tous les désœuvrés, tous les fatigués de l'existence, tous les réprouvés du plaisir, après une jeunesse frivole et sans but, se plaisaient à rêver de celui qui fit ses sublimes *Adieux à la vie* et à se persuader qu'il suffisait de circonscrire sa carrière entre la misère et le grabat pour naître poète et entrer dans l'immortalité. Ils descendaient un beau jour dans ce monde interlope de la bohème, végétaient entre deux alexandrins, souffraient de la gêne toujours, de la faim parfois, affichaient un don

quichottisme littéraire plus ou moins ridicule, pleuraient en prose et en vers sur le destin de l'homme et disparaissaient, dans la désespérance, oubliés avant le cimetière. Le gouffre en a pris beaucoup, des naïfs, des sincères et des autres. Il n'a pas même rendu leurs noms.

Aujourd'hui cette mode sinistre a passé. Que la littérature ait encore son Ghetto, personne ne l'ignore. Mais les imaginations surchauffées de la période romantique se sont évanouies avec les neiges d'antan. Dans notre siècle, on ne meurt plus pour l'art, ni même pour la gloire. C'était bon à l'âge des ferveurs poétiques où toute la jeunesse française tressaillait au son du cor de *Hernani*...

Albert Glatigny rappelle assez la bohème de 1830. Né d'une famille très-pauvre vers le milieu du règne de Louis-Philippe, dans quelque recoin du Calvados, il passa ses premières années sans que rien décelât un poète dans ce grand garçon, efflanqué, maigre, blême, difforme. Un hasard extraordinaire éveilla cette intelligence laissée inculte par quelque magister de bourgade. Jusqu'à quinze ans, il n'apprit guère qu'à lire, à écrire et à chanter la messe, comme tous les gamins de son âge. Une vie au jour le jour, triste ou gaie selon qu'on peut ou ne peut pas échanger l'école buissonnière contre les bancs de la classe, plus de pensums que de bonnes notes, plus d'esprit naturel que d'aptitude au travail, une imagination déjà vive, mais désordonnée — tel était le bilan des trois premiers lustres d'Albert Glatigny. Voyons de quelle manière « l'influence secrète, » dont parle le vénérable Boileau, se fit sentir dans ce front juvénile. Par un hasard extraordinaire, je l'ai dit, notre héros qui dévalisait le grenier de son père avec d'autres compagnons de pillage, trouva au milieu des caisses renversées, dans la poussière du bahut délaissé, sale, froissé, dépareillé, un tome des œuvres de Ronsard, le « prince des poètes » si dédaigneusement détrôné par l'auteur de l'*Art poétique*.

Ce fut comme une révélation pour cet adolescent. Car Ronsard est un charmeur. C'est le poète des rimes capricieuses, des poèmes altiers, des idylles galantes. Après trois siècles, il est plein encore d'une adorable fraîcheur. Sa langue sonore et gracieuse, malgré les archaïsmes et les tournures latines, est une sirène enchanteresse qui ravit tous ceux qui la peuvent comprendre. Albert Glatigny la comprit. Il s'enivra des bluettes du vieux maître, de tout ce monde ancien qui vivait, transfiguré par la lyre, dans ce pauvre volume si misérable d'aspect et si riche de belles choses qui plaisaient à l'intelligence et qui allaient jusqu'à l'âme de l'enfant.

Glatigny lut et relut son cher livre. Il s'en imprégna, il en vécut — et, tout à coup, aux battements de son cœur et aux visions de son esprit, il se sentit un autre être. Il y avait un poète de plus sous les cieux.

Mais que devenir ? Pour répondre aux justes attentes de ceux qui ont dirigé vos premiers pas dans l'existence, il ne suffit point de voler au pays du rêve, de caresser des chimères et de ne plus songer qu'à la muse. A la campagne surtout, on est trop pratique pour abandonner des jeunes gens aux douces flâneries des imaginations vagabondes. Il faut du travail pour vivre !

Le père de Glatigny le plaça en qualité de clerc chez un notaire des environs. Odieuse besogne pour un poète. Aussi bien notre héros ne fut pas longtemps à se dégoûter du métier. Un matin, sa place restant vide au bureau, on chercha partout dans la cage sans retrouver l'oiseau.

Il s'était envolé — dans une imprimerie de Pont-Audemer, où il compléta son instruction à la diable, comme bien on pense. La *casse* lui devenant chose de plus en plus désagréable, il eut le malheur d'assister à une représentation théâtrale donnée à Pont-Audemer par une troupe de cabotins mal stylés. Naïf, enthousiaste à peu de frais, d'humeur portée à l'exagération, que vit-il dans le spectacle d'un mélodrame horrible affreusement joué et d'un

vaudeville impossible, parsemé de grosses plaisanteries mal dites et de situations burlesques ? Que vit-il ? Sans doute un monde nouveau, entrevu à la clarté des lampes dans la mascarade des passions et des hommes qui s'agitaient sur la scène, quelque chose d'inconnu, dont les souvenirs de Ronsard idéalisaient la vision confuse, des grands seigneurs, des duels, des amours.....

Le lendemain Glatigny quittait Pont-Audemer avec les comédiens. C'est alors que commence pour notre poète la vie aventureuse des artistes ambulants. On court de ville en ville, faisant escale un peu partout, jouant le mélodrame et la farce devant un public dont l'admiration est plus sensible que la bourse, avec le dénuement pour escorte et l'espérance pour soutien. Ce pauvre Albert, lui, ne dort pas sur un lit de roses. Il aurait bien souffert les privations, la misère, pourvu qu'il lui fût permis de revêtir, le soir, les loques chamarrées d'or, le feutre empanaché de ceux qui tenaient les rôles de princes et d'amoureux. Mais comment, sans provoquer les lazzis et peut-être les sifflets de la foule, mettre dans un costume de grand seigneur ce long adolescent, cagneux, tordu, tout au plus apte à représenter Mascarille ou Scapin ? Et puis, nous dit M. Anatole France, dans une excellente notice placée en tête des *Poésies* de Glatigny : « Doué du plus pur accent normand, du parler traînard de Bernay, il était en outre affecté d'un bredouillement qui lui faisait manger la moitié des mots ! » Infortune sur infortune ! Rien ne le rebutait. Il continua donc à traîner cette étrange existence sur les tréteaux de la province, au milieu de toutes les péripéties inhérentes à ce vagabondage artistique.

Ses exaltations imaginatives, ses rêves démesurés, ses conceptions à la fois grotesques et sublimes de la vie ne l'avaient point abandonné lorsqu'il tomba en plein Paris, avec un léger bagage littéraire qu'il s'était amassé durant sa carrière de cabotin dans les nuages.

Un volume des *Odes funambulesques* de Banville acheva

l'œuvre de Ronsard. Il fut poète de toute son âme quand il eût savouré ces saynètes spirituelles et charmantes, d'une forme exquise, comme en est coutumier l'auteur des *Exilés* et des *Idylles prussiennes*. Les poésies de Hugo, de Lamartine, de Vigny, de Baudelaire, de Gautier, de Lecomte, de Lisle, complétèrent encore, s'il était possible, la révélation qui s'était opérée en Glatigny. Sa vocation était toute trouvée. Il avait un rossignol dans le cœur et une lyre à la main...

Mais les débuts sont terribles à Paris. Les rimes, les sonnets, les ballades, les villanelles nourrissent peu ou point. Il n'est guère de profession moins lucrative que la poésie. D'ailleurs Glatigny manquait de toutes ressources. Son éducation, on l'a vu, était fort embryonnaire. Le journalisme, même le petit, lui demeurait fermé. Que faire ? Jeter son luth, retourner dans la famille, abdiquer ? — Jamais.

Il n'eut pas de peine à pénétrer dans la Bohème d'alors. Ce n'était plus celle de 1830, avec ses fièvres et ses hallucinations tragiques. Non. Le second empire avait passé par là. On s'était bysantinisé, si j'ose m'exprimer ainsi. Les jeunes gens qui formaient le cénacle à l'entre-sol de la littérature avaient perdu ces ridicules sublimes. Le terre-à-terre du plaisir envahissait Paris depuis la cour impériale jusque dans les bas-fonds, où grouillent les impuissances ambitieuses et les avenirs manqués. On cherchait à jouir de la vie, comme on pouvait, jetant sa conscience et la morale aux orties. On y riait de l'amour, de la vertu, de l'honneur. La suprême satisfaction était tout entière dans ce mot : *blasé !*

C'est alors qu'il donna son recueil des *Vignes folles*, dont je parlerai incessamment.

Glatigny ne possédait pas une âme assez fortement trempée pour résister au courant. Toutefois il lui restait comme un ange gardien qui l'empêchait de rouler trop bas dans l'abîme. C'était la poésie.

Avec tout cela notre héros avait contracté dans sa folle existence de comédien et de bohême, une maladie de poitrine qui devait le conduire au tombeau. En somme, une misérable destinée, sans avenir ni consolation. A Paris, en dehors de ses travaux poétiques, Glatigny reparut sur les planches, jouant les rôles muets au *Théâtre-Lyrique* et fonctionnant comme souffleur quand il ne trouvait pas emploi dans une pièce. Ou bien il s'enrôlait dans les cafés chantants, à l'*Alcazar*, par exemple, et venait, après la chanteuse ou l'avaleur de sabres, adapter des vers aux rimes que lui jetait la foule. Il était merveilleux, paraît-il, et M. Anatole France nous dit qu'il laissa Pradel loin derrière lui, dans cet exercice d'un nouveau genre.

En 1869 le hasard de ses aventures le conduisit en Corse, où sa tenue débraillée lui valut des explications avec la gendarmerie. Glatigny était vraiment dans une situation lamentable. Sa santé minée sourdement par un mal qui n'épargne guère, déclinait à vue d'œil. Il s'en allait, brisé par les fièvres, consumé par la phtisie. Voici une lettre touchante qu'il écrivait de la-bas à un ami :

« Je crains bien de n'avoir plus à vous écrire. Il m'est
» impossible de quitter la Corse faute d'argent ; aucun
» des journaux à qui j'ai envoyé de la copie ne m'ayant
» répondu. D'un autre côté, je suis plus malade que ja-
» mais, pas de médecin, rien, isolement complet, et la
» poitrine dans un état qui me fait croire que çà ne du-
» rera pas longtemps. Portez-vous mieux que moi. Je
» m'arrête pour cause d'éblouissement dans les yeux.

» Votre ami, bientôt *feu*.

» A. G. »

En 1870, il revint à la maison paternelle, chercher un peu de calme et d'allégeance à ses maux. La guerre éclata sur ces entrefaites. Le siège de Paris avait chassé en province ceux qui redoutaient les angoisses et les terreurs du bombardement et de la faim. Une jeune fille que le

poète avait connue à Nice, deux ans auparavant, Mademoiselle Emma Dennie vint habiter le hameau de Glatigny. Lui, sceptique d'habitude, blasé par principe, le cœur bien mort pensait-il, sentit peu à peu l'amour lui venir, un amour chaste, tendre, éthéré comme ceux qu'il raillait jadis dans ses *Vignes folles* :

> Recommenceras-tu la très niaise histoire
> De l'angélique amour dont on rêve à quinze ans :
> Vin incolore et fade et qu'on ne saurait boire
> Sans noyer de langueur ses organes puissants ?...

Adieu les fanfaronnades du vice et les orgueils de l'impassibilité. L'homme se réveillait dans le bohème et le premier cri de ce cœur ressuscité était un cri d'amour.

Je ne puis, à mon grand regret, narrer au long la trame de cette passion. Elle est délicieuse. J'extrais les lignes suivantes d'une des nombreuses lettres de Glatigny que M. A. France a recueillies : « Jamais il ne » m'était arrivé d'éprouver cette immense joie d'aimer » une femme honnête, bonne, pure, que l'on respecte. » Comment a-t-elle voulu de moi ? Cela me passe. Je suis » laid et je n'ai jamais su parler qu'à des cabotines. » Comme je vais travailler à présent et avoir du ta- » lent !... »

En effet, comment Mademoiselle Dennie avait-elle pu s'éprendre de ce malheureux ? Je l'ignore. Elle était américaine d'origine, poitrinaire comme Glatigny et d'une âme très-sensible aux souffrances d'autrui. C'est une explication peut-être, mais il y a là-dessous un de ces mystères psychologiques impénétrables qu'il faut se contenter d'admirer.

Les deux amants se marièrent, heureux malgré la mort prochaine qu'ils portaient dans leur sein. Glatigny avait dépouillé le vieil homme. Avec la vie régulière et paisible du foyer, le travail était venu et la gloire aussi. Il collabora au *Rappel* dès 1871. C'est là que parurent les sa-

tires politiques, à la fois imitées des *Odes funambulesques* et des *Châtiments*, et qui forment dans le volume de *Poésies*, éditées par Lemerre, la troisième partie intitulée : *Gilles et Pasquins*.

Cette félicité tardive dura peu. Albert Glatigny mourut dans le courant du mois d'avril 1872, âgé de trentre-cinq ans environ. Sa femme le suivit dans la tombe quelques mois après.

J'ai insisté sur la vie de Glatigny dans un double but. D'abord pour faire connaître le poète, puis pour montrer à nu la déplorable existence des pauvres diables qui cherchent leur voie dans ce Paris où l'on s'égare si facilement et qui descendent de la misère ici-bas à l'oubli dans la mort. S'il arrive à quelques uns, comme à Murger, à Glatigny, de sortir du gouffre par une faveur inespérée du destin, la multitude est condamnée à ronger son frein entre la taverne et l'hôpital. C'est une fatalité qu'il est téméraire de braver parce qu'elle tue l'âme et le corps. Avis aux illusionnés qui pensent trouver la fortune et la gloire au bout de la Bohème.

***

Et maintenant, un regard dans l'œuvre poétique d'Albert Glatigny. Je ne m'occuperai point de ses productions pour le théâtre. Il n'a guère eu à se féliciter des tréteaux. On sait les épreuves du comédien. Inutile d'insister sur les déconvenues de l'auteur. Le talent de Glatigny se refusait d'ailleurs à des travaux de longue haleine. Il était trop paresseux de nature et d'intelligence pour commettre un drame en cinq actes ou un vaudeville de résistance. Aussi bien, ses tentatives eurent l'insuccès mérité dont j'ai parlé.

La poésie, voilà la sphère de Glatigny. Trousser un sonnet de la bonne manière, forger des alexandrins de trempe solide, produire une bluette ici, un poëme là, des vers toujours, telle était la vocation de l'ex-cabotin. *Nunc, ad carmina.*

Nous procéderons par ordre chronologique dans l'examen du volume de Glatigny. Ces poésies éditées avec le goût et le soin qu'apporte la maison Lemerre à tout ce qu'elle publie, se composent de trois parties bien distinctes : les *Vignes folles* (1860) les *Flèches d'or* (1864) et les *Gilles et Pasquins* (1872).

Les *Vignes folles* sont œuvre de première jeunesse. Elles ont l'éclat, le feu, la vie, les ardeurs de l'adolescence. Tout y résonne, tout y chante comme dans un nid d'oiseaux. Sans doute les idées ne brillent point par une originalité transcendentale et la forme, martelée et presque parfaite, rappelle Banville. Mais on sent un poète de race là dessous. Laissez croître cette fleur un peu sauvage. Eclose au grand soleil de l'âge mûr, elle sera charmante.

> Vignes folles, grimpez autour du monument.
> Vous n'irez pas bien haut, car, en courbant la tête,
> Un enfant passerait sous le porche aisément.
>
> Pauvre édifice nain qu'ignore la tempête !
> L'homme doit abaisser sa prunelle bien bas
> Afin de l'embrasser du sol jusqu'au faîte.

Comme ces vers le disent, les *Vignes folles* n'arrivent point au jour avec d'outrecuidantes prétentions. Elles sont toutes jeunes, toutes pleines d'inexpérience et d'imprévu, les pauvrettes, mais elles méritent une place déjà dans la couronne poétique que tresse chaque siècle pour la léguer à l'immortalité.

Il y a dans ces fraîches inspirations de bien gracieux joyaux, à côté de pièces blâmables, sur lesquelles je reviendrai. Ecoutez quelques strophes de cette ode à Ronsard, au poète qui lui donna le baptême de l'art.

> Afin d'oublier cette prose
> Dont notre siècle nous arrose,
> Mon âme, courons au hasard
> Dans le jardin où s'extasie
> La vive et jeune poésie
> De notre vieux maître Ronsard.

Père de la savante escrime
Qui préside au duel de la rime,
Salut ! Nous avons soif de vers ;
La Muse française, engourdie,
Se débat sous la maladie
Qui gangrène les pampres verts.

. . . .

Viens donc, Ronsard, maître, et me livre
Toutes les splendeurs de ton livre
Radieux comme un ostensoir ;
Dans tes bras, je me réfugie
Et veux, divine et noble orgie,
Être ivre de rimes ce soir.

C'est tout simplement délicieux. Je trouve aussi quelques stances amoureuses, dégagées de toutes les sensualités voulues que le poète mêle d'habitude aux hymnes qu'il consacre à Cythère. On m'en voudrait de ne pas citer des choses ravissantes comme les vers adressés à *Mademoiselle Primerose* :

Bien avant les prés, ta joue a des roses,
Mignonne, et je t'aime, et nous sommes deux ;
Viens, laissons dehors, sur les toits moroses,
Le vent murmurer ses chants hasardeux.

Le feu flamboyait dans la cheminée,
Si vif et si clair que nous avons cru,
Revoir le soleil cette matinée
Et que le printemps nous est apparu.

Le ciel était bleu, sec était l'asphalte,
Et tu t'habillais pour aller au bois ;
Avril à l'hiver avait crié : halte !
Monsieur Babinet était aux abois..,

Cela continue ainsi, gai comme un sourire avec une petite pointe de scepticisme pour finir. C'était la mode, et Glatigny ne savait s'y soustraire :

Peut-être, qui sait ? — la vie est si drôle ! —
Nous aimerions-nous, en effet, toujours
Et n'oublierions-nous jamais notre rôle
Dans le drame à deux nommé : les amours.

Il n'y a pas que des gaîtés et des folâtreries dans ce livre. La *Confession* est une pièce touchante, l'*Impassible* un poëme d'une réalité cynique, mais palpitante de vie. La *Course* contient de fortes beautés. L'*Iolé* et les *Antres malsains* sont des productions supérieures, qui ont le seul tort de rappeler trop Baudelaire et ses crudités cherchées. Ceci me ramène tout naturellement à ce que j'ai dit au cours de la biographie de Glatigny. Notre poète, dans ses années de bohême, avait trouvé bon d'afficher le dédain de tout ce que l'on respecte, parce que c'était « bourgeois, » et de transporter dans ses vers l'impassibilité dont il se targuait envers toutes les choses saintes, toutes les passions profondes, tous les immenses dévouements. Il a bien dû le regretter plus tard quand un amour pur — la « niaiserie du passé » — a frappé à la porte de son cœur. Certains jeunes hommes, et des vieux aussi, ont pris, je ne sais trop où, une incommensurable fierté de ce qu'ils ont l'audace de railler ce que tous vénèrent. Ils foulent au pied l'idéal qu'ils traitent de « mot vide » et se complaisent dans un superbe isolement, dans un détachement complet des aspirations et des luttes du monde, — confinés dans le culte des plaisirs charnels et d'un art qui, au lieu de faire admirer, se borne à faire rougir.

Albert Glatigny ne fut ni le pire, ni le meilleur de ce cénacle étrange. Il a pu en sortir sur les ailes de l'amour. C'est un des fortunés. En attendant qu'il devînt un autre homme, il écrivait des vers très-harmonieux, très-pleins, d'une facture souvent merveilleuse, mais que je n'ose citer. Car, si

Le latin dans les mots brave l'honnêteté,

il n'en est pas tout-à-fait ainsi du français. Toutefois par-ci par-là, on rencontre des strophes qu'il est permis de placer sous les yeux. En voici qui n'expliquent pas tout, mais qui seront une indication au moins :

Comme un satrape lourd, sur sa natte immobile,
Regarde vaguement tout passer près de lui,
Compagnon de mon corps et de ma chair débile,
O mon cœur ! tu te plais dans un superbe ennui.

Ne daignant pas mourir et ne voulant plus vivre,
Contemple les lutteurs sans décerner le prix.
Savoure, quand bien même elles te rendraient ivre,
Les grandes voluptés qui naissent du mépris.

Je m'arrête. Quand on sait l'existence lamentable de Glatigny, il est pour le moins drôle de l'entendre chanter son « superbe ennui » et « les grandes voluptés qui naissent du mépris. » Quand le pauvre hère courait après la pièce de quarante sous pour apaiser sa faim ou qu'il jouait le traître de mélodrame sur les planches de quelque scène provinciale, il n'avait guère le loisir de s'ennuyer superbement et de ressentir les grandes voluptés du mépris. Mais il faut pardonner ces extravagances à Glatigny. Il était d'un excellent naturel au fond, ce poète de chants qu'on n'ose citer dans une chronique littéraire. Il versifiait ces étrangetés solennellement dédaigneuses pour épater les critiques de la *Revue des Deux-Mondes* et les vieilles perruques de l'Académie, avec plus d'ingénuité que de corruption. Puis Baudelaire était l'astre du ciel poétique d'alors. Comment n'être pas poussé à l'imiter, dans la situation de cœur et d'esprit où se trouvait Glatigny ?

Ses *Antres malsains* sont une pièce maîtresse que l'auteur des *Fleurs du Mal* n'eût point désavouée. Elle est d'une vérité sanglante et désespérée. C'est un tableau d'horreurs pris sur le vif et peint plutôt qu'écrit. Je l'admire bien davantage que les pastiches, ridicules en somme, où Glatigny exalte des sentiments que jusqu'ici l'on nous avait appris à honorer. D'ailleurs c'est vrai, cruellement vrai, et je n'ai rien à reprocher quand on ne se fait point un piédestal de la fange et une gloire du vice.

Mais, laissons ces spectacles odieux, où

Se vautre le bétail de l'abrutissement

pour passer à la seconde partie de l'œuvre de Glatigny : les *Flèches d'or*.

Ces poésies sont d'un homme du métier. Il y a progrès sensible dans la forme et dans l'idée. C'est une phase plus sereine dans la vie du poète — plus triste aussi. Il y a les orgueils qui se révoltent, les indignations qui surgissent, les déceptions qui font pleurer et blasphémer. Il y a toujours la jeunesse, des éclaircies de joie entre les amertumes de la lutte pour l'existence.

Je ne connais rien de plus gracieux que le *Roman comique*. C'est la note anacréontique, riante et charmeuse :

O comédienne ! Molière,
Le grand vagabond du bel art,
Eut fait de vous son écolière
Sur les chemins pleins de hasard.

Il vous eût donné le sourire,
Le charme et la grâce des pleurs,
L'âme tendre qui se déchire
Par l'amour et par les douleurs.

Il vous eût donné cette fièvre
Qui suit les courageux travaux.
Ne voit-on pas, sur votre lèvre,
Causer Shakspeare et Marivaux ?

Mais à quoi bon ces dons ? Les fées
Dès votre berceau triomphant,
D'avoine folle et d'or coiffées,
Vous avaient prise pour enfant.

Et, quand vous souleviez vos langes,
En agitant vos petits bras,
Vous entendiez déjà les anges
De l'amour vous parler tout bas ?

Il me faut naturellement aller à grandes enjambées et passer à côté de fleurs que je n'ai pas le temps de cueillir. *Miss Mary* est un sonnet comme les aimait Gautier et comme les ciselle Banville. *Galanterie* est un marivaudage

en *terza rima* dont la forme est exquise. *La Normande*, tableau un peu réaliste, me semble trop heurté, trop brutal. Par contre, je ne puis assez relire l'*Art poétique de Thérèse*, une facétie très-drôle, mais adorable. *Promenade sentimentale*, *Sous la Tonnelle*, *Paresse*, etc., sont de bien jolies choses aussi. J'aime moins les *Pelletées de terre*. Mais je raffole d'un *Stabat Mater*, dédié au poète Joséphin Soulary. En voici les premières strophes :

> Près des tombeaux sacrés où dorment les poètes
> Aux noms toujours vantés,
> Dans un calme vallon où meurent les tempêtes
> Et les vents irrités.
>
> Sous l'azur du grand ciel, la Mère douloureuse
> Se lamente sans fin,
> Et le flot de ses pleurs intarissables creuse
> Son visage divin.
>
> Elle songe, pendant cette longue agonie
> A l'éclat de ces jours
> Où le monde naissant adorait l'harmonie
> Et croyait aux amours.

Joie d'avril, est un doux poème printannier, rempli des premiers parfums et des premières chansons. Le *donee Gratus*. — est ravissant. Mais, passons pour écouter une description parfaite de la *Vallée du Denacre* :

> O Denacre, ô vallée, où les senteurs divines
> Errent avec amour sous les feuilles ; ravines,
> Enclos mystérieux, retraites, escaliers
> De verdure ; massifs où chantent par milliers
> Les oiseaux vagabonds qui s'emplissent de joie,
> Salut, vallée heureuse ! Oh ! laisse que je noie
> Mon âme dans ton calme et ton silence aimés.
> . . . .
> Je veux dire combien tu m'es chère, oasis,
> Où se plairait Climène auprès de son Tircis,
> Terre, qu'un souvenir pour mon âme consacre,
> Tempé jeune et charmante, ô vallée, ô Denacre !

Il me faudrait reproduire toute cette page d'un sentiment si délicat. Mais j'ai parlé des tristesses qui abritaient les *Flèches d'or* et je dois en dire quelque chose si j'ai l'intention de ne point métamorphoser cette chronique en brochure. La douleur de Glatigny, quand il l'exprime, ce qui lui arrive rarement, est tout-à-fait dépourvue de résignation. C'est plutôt de la colère, de l'amertume que de la souffrance, comme nous l'avons entendue pleurer sous la lyre de Musset ou de Lamartine. Ce sont des orgueils froissés qui bravent, des désillusions qui maudissent ou des regrets qui s'exhalent en plaintes farouches. Rien des abattements et des désespérances larmoyantes de l'école romantique. Quelque chose d'âpre, de révolté qui est d'un très-bel effet, mais dont je soupçonne la sincérité. La douleur a parfois de ces élans terribles où les soupirs se changent en malédictions. Honteux de souffrir, on se regimbe contre l'aiguillon et l'on essaie de se roidir contre le destin. Mais ces protestations fougueuses contre la tristesse ne sont que des éclairs au milieu de la nuit. Les chagrins sérieux, profonds, se pleurent ou se domptent sans éclat.

Cependant Glatigny parle en grand artiste le langage de cette souffrance que l'esprit violente et qui s'agite dans le cœur avec des sanglots terribles :

> Espoir, ruines écroulées !
> Le bonheur avare s'enfuit.
> Voici ses heures désolées
> Qui tintent dans la grande nuit.
>
> Dans la solitude qui pleure,
> Nul écho de rire ou de chants ;
> Mais sur le seuil de la demeure
> Les sphinx ouvrent leurs yeux méchants.
>
> . . . .
>
> Va sans répit, ô misérable !
> Par les ennuis du Sahara.
> Ta plaie est la plaie incurable
> Que nul baume ne guérira.

> Enivre-toi de la souffrance
> Comme d'autres des printemps verts :
> Le cadavre de l'Espérance
> Derrière toi, se mange aux vers.

Et plus loin dans une pièce de haut style : l'*Aiguillon* :

> Et quand nous entendons l'heure crépusculaire
> Tinter lugubrement comme un appel au deuil,
> Mieux qu'un sourire ami, c'est toi, sainte colère,
> Qui nous remets au front la couronne d'orgueil.

J'aurais à signaler maints poèmes d'une réelle valeur dans cette deuxième partie de l'œuvre de Glatigny. Contentons-nous de les indiquer. *La Naissance de la rose* est d'une poésie suave. La *Mort de Roland* ne me paraît point digne de la plupart des morceaux du recueil et sent d'ailleurs l'imitation. L'*infante de Savoie* est un mignon petit conte, tout de grâce et de sensibilité. *Catherine* est l'histoire réaliste d'une « petite servante » qui de chute en chute en est réduite à exercer l'art

> Libéral et surtout renté de courtisane.

Le *Château romantique* est une allusion à la grande armée littéraire de 1850. La facture en est soignée, l'inspiration très-large :

> L'épée au vent ! sous la cuirasse !
> Le grand combat n'est pas fini.
> Hardi ! les fils de haute race,
> Comme aux beaux jours de *Hernani*.

Le volume se clôt par un grand poème : L'*exécution*, dont, à part quelques réserves sur la forme et certaines brutalités d'expression, je ne puis que dire beaucoup de bien.

Voilà pour les *Flèches d'or*. C'est un livre qui ne vivra sans doute pas de toute immortalité, mais dont la plupart des pièces resteront longtemps. Le malheur de Glatigny est, selon moi, d'avoir trop imité Banville dans ce que le

vers du maître a de sonore, de clinquant un peu factice, et surtout de s'être circonscrit dans une sphère poétique, où le parti-pris tenait une place considérable auprès de l'inspiration. L'auteur des *Vignes folles* en est fatalement arrivé à perdre de son originalité et, par conséquent, de son mérite aux yeux de l'avenir.

Je serais injuste si je me bornais à ce jugement un peu sévère. Que de qualités maîtresses pour compenser les défauts que je viens de signaler ! Quelle fraîcheur, quelle allure vive et captivante, quelle mélodie dans le vers ! Et puis, il y a dans les *Flèches d'or*, comme dans leurs sœurs aînées, des poèmes qui décelaient un talent hors ligne — brisé trop tôt par les caprices de la destinée et la précocité de la mort !

Le volume d'Albert Glatigny se termine par une série de pièces satiriques intitulées : *Gilles et Pasquins*. A part quelques bluettes qui apparaissent à de rares intervalles, comme des rayons de soleil sous les cieux gris d'automne, on ne rencontre ici que des charges, très-spirituellement écrites, sur les hommes de la fin de l'Empire. Presque tous ces poèmes gouailleurs ont paru dans le *Rappel*, alors que la dynastie napoléonienne se croyait loin encore de l'effondrement. Il y avait un certain courage à publier ces critiques très-vertes du régime qui conduisit la France du Deux-Décembre à Sedan. Il est vrai de dire que Glatigny raillait la plupart du temps des journalistes officiels, des suppôts du gouvernement qui, célébrités d'une heure, sont bien oubliés aujourd'hui. MM. Rouher, Em. Ollivier, de Cassagnac et leurs compères n'y sont point ménagés non plus. Malheureusement, une foule de noms ridiculisés dans *Gilles et Pasquins* sont des inconnus pour nous autres de la jeune génération. L'auteur de ces satires avait fort bien compris lui-même que ses fantaisies écrites au jour le jour, sous l'impression du moment, au hasard de la veine, perdraient de leur actualité avec les ans. Aussi bien, il avait l'intention d'ajouter

un *Index* à son livre pour nous donner les biographies des oubliés auxquels il donne le fouet. « Mais à quoi bon ? » s'écrie-t-il, avec le sans-gêne d'un ex-cabotin. « Quand le public saurait que Rojat et Covielle sont le » même imbécile, en quoi serait-il plus avancé ? »

Je n'accorde pas à cette troisième partie de l'œuvre de Glatigny plus d'importance qu'elle n'en mérite. C'est du journalisme en vers. Cela signifie des productions qui ne peuvent et ne doivent avoir aucune prétention artistique. Les *Gilles et Pasquins* rappellent de loin les *Odes funambulesques*. Le caractère politique en est plus accentué et la précipitation du travail y est infiniment plus sensible. Ils ont néanmoins du piquant, de l'originalité et comme un parfum de ce bon esprit gaulois que Rabelais a transmis à Voltaire, qui l'a légué à — ?...

Pour donner une idée du livre, je me permets de citer une pièce en entier. Je choisis de préférence quelque chose de court, de lestement troussé. Il y a bien une charge destinée à M. Francis Magnard, l'*alter ego* de M. Villemessant. Mais M. Magnard est aujourd'hui rédacteur en chef du *Figaro*. Ce serait par trop cruel.

Voici la *Marée descendante :*

Plus sombre qu'en sa hutte un vieux chef Samoïède
Dont la pêche consiste en deux phoques mort-nés,
Hamburger méditait, au café de Suède,
Sur la vie, et faisait un nez... ah ! Dieu ! quel nez !...

Ses yeux d'aigle lançaient des flammes contenues,
Eclairs intermittents, sinistres précurseurs
Des tempêtes qui vont ensanglanter les nues ;
On l'entendait parfois dire : « Tas de farceurs ! »

Un sourire plissait sa lèvre aux lignes pures,
A Longwood, ainsi Napoléon le Grand
Posait pour épater les époques futures ;
Mais *Lui* ne tirait pas l'oreille de Bertrand.

Il venait seul, songeant aux illustres soirées
D'antan. Il était seul dans un coin, et pourtant
C'était l'heure où l'on voit les *biches* altérées
Jeter sur le trottoir un air inquiétant ;

L'heure où le boulevard s'emplit d'hommes célèbres
De tout âge qui vont, mouvant flux et reflux.
Lui demeurait plongé dans ses pensers funèbres.
Des *garçons* qui servaient ne le connaissaient plus...

J'avais l'intention de citer le morceau en entier. Mais ces pasquinades, dont quelques-unes sont des bijoux, ne contribueront pas pour grand'chose à la gloire de Glatigny. Je m'arrête donc, après avoir signalé toutefois une pièce très-fortement conçue : *Question d'art*. Le reste est de l'esprit d'un jour qui ne durera pas davantage que les roses de Malherbe.

***

Est-il besoin de résumer les impressions que m'a causées la lecture du livre d'Albert Glatigny ? Les débuts de cette chronique ont anticipé sur la conclusion, de telle sorte que ma tâche semblerait terminée. Je ne veux pas néanmoins en finir avec un poète, pour lequel je conserve de vives sympathies, sans insister sur un point que j'ai touché déjà en commençant.

Il est, de par le monde, une certaine classe d'esprits qui sont totalement dépourvus de ce que j'appellerai le *sens de la vie* et qui passent ici-bas, emportés dans on ne sait quel rêve vers une chimère inconnue. Trop illusionnés pour se rendre compte de la réalité et de ses dures, mais fatales exigences, ils se créent un domaine surnaturel d'existence, d'où ils pleurent sur la foule qui passe, souffre, aime, travaille, espère, avance. La plupart du temps, quand la mort tarde à venir, on tombe de son piédestal et ne se relève jamais. D'autres meurent en plein songe, rêvasseurs inutiles en qui la chimère a tué le devoir.

Se réfugier dans un empyrée intellectuel, d'où l'on regarde avec une superbe stoïque l'humanité qui marche péniblement sur la route de l'avenir, est d'un charme dont

je ne conteste point les douceurs. Mais est-ce accepter la tâche que tout homme doit remplir de par la solidarité humaine qui est la pierre angulaire de l'ordre social ? Est-ce accomplir son devoir ? Est-ce vivre, en un mot ?

Ayons des poètes ; c'est un droit sacré. Chantons, faisons rire, faisons aimer, faisons pleurer ; c'est une mission auguste. Mais ce n'est pas tout. A côté de l'artiste il faut placer l'homme, et c'est ce qu'on néglige beaucoup aujourd'hui chez les poètes.

Glatigny est une preuve vivante de ce phénomène moral que je m'explique, mais qui doit disparaître. Lui aussi, la tête échevelée, des loques sur le corps et la faim pour compagne, voguait dans une Icarie poétique, cueillant partout des roses en imagination et se lacérant aux épines. Qu'en est-il résulté ? Il a croulé dans la Bohème, y a perdu les qualités natives de son cœur pour rencontrer la phtisie au bout de sa course terrestre. Tout son talent n'est pas mort dans la chute, mais combien cette intelligence, brillante en somme, n'eût-elle pas trouvé destinée plus consolante et plus grande, si elle n'avait pas manqué de direction et de ce que j'ai nommé le *sens de la vie ?* Sans doute la fatalité est pour une bonne part dans ces défaillances. L'homme aussi.

Que la carrière de Glatigny soit donc une leçon ! Ce n'est pas un de ceux qui ont fini le plus mal. L'amour est venu le sauver — un peu tard, hélas ! Qui ne se souvient de ce charmant Gérard de Nerval, un jeune homme auquel l'avenir souriait comme aux plus fortunés ? Il avait tout ce qu'il faut pour devenir illustre et pour être heureux. La chimère l'a séduit et l'a mené au suicide.

Ah ! les rêves, les aspirations vers le mieux, le *semper excelsior*, l'idéal sont des choses que l'on doit garder avec une sollicitude sans pareille. Ces divins consolateurs perdus, l'existence est une chaîne que l'on traîne après soi. « C'est, comme le disait Stendhal, c'est s'empêcher de » mourir, ce n'est pas vivre. »

Mais, de là, à jeter par dessus bord toute la réalité, il

y a un abîme. Les imperfections de notre nature sont des fatalités qu'on peut essayer de vaincre, mais qu'il serait puéril et téméraire de nier. Après tout, le mieux d'ici-bas n'est et ne peut être qu'une relation du bien. Et quand je songe à ces choses, je ne saurais trop me redire en moi-même ces mélancoliques paroles de Paul de Saint Victor : « Il faut savoir plier à temps son bagage de chimères, et » se mettre, dépouillé de rêves, mais tranquille et résigné, » à la suite des autres hommes. »

Paris, novembre 1879.

LA FÉE ARIE

Extrait du manuscrit intitulé : « Traditions et légendes du Jura. »

Par A. QUIQUEREZ.

On ne saurait écrire les traditions du Jura, sans en rencontrer qui font mention des fées. Les fées ne sont pas une invention du moyen âge, elles ont précédé longtemps les Romains et ceux-ci les connaissaient sous le nom de fatua, fada, fadula. Les druides de la seconde classe étaient les faids, fadi, fatuæ en latin, et par contraction fae. Les Chinois appellent une dame Fey et dans tous les pays où il est question des fées, on les désigne également sous le nom de dame. Ce sont d'elles que descendent quelques dames blanches de nos légendes. Ulysse en avait déjà vu une pendant une tempête sur la mer d'Ionie.

Les fées ou les dames blanches du Jura hantaient volontiers les lieux jadis occupés par les druides et près des monuments préhistoriques. Elles sont un des derniers souvenirs des druidesses ou des prêtresses de ces temps reculés. Les auteurs qui en ont parlé les font venir d'Orient, comme bien d'autres êtres arrivés chez nous avec des peuplades orientales. Les fées ont laissé dans nos contrées de nombreux témoins de la croyance qu'on avait jadis en elles. Nous avons la Combe-des-Fées, près de Chevenez, non loin du Creugenat ou Creux-Sorcier. Le chemin des fées ou de la dame était une de ces routes primitives qui reliaient l'Helvétie à la Séquanie, par le plateau des Franches-Montagnes. Des cavernes, des grottes, des roches aux fées se trouvent en divers lieux. Les prés de la dame se rencontrent ailleurs. La Pierre aux Fées qu'on

voyait naguère près de la Pierre-Percée, recouvrait la boulangerie des fées : on entendait ces dames battre la pâte dans le pétrin et, la nuit, on apercevait la lueur de la flamme de leur four. Il y a 70 ans que ce lieu, alors désert, avait encore quelques restes de la forêt de chênes qui environnait jadis ces monuments préhistoriques. Depuis 20 ans on y a bâti tout un village, en conservant la Pierre-Percée, si avantageusement connue pour guérir de la colique sans le secours du médecin. Le cercle des fées, dans la plaine de Bellevie, recélait des femmes licencieuses et encore plus malicieuses.

La fée la plus en renom dans le pays d'Ajoie, en restituant à celui-ci sa plus grande étendue, était Arie, la Tante-Arie, nom tout aérien, qu'on donnait déjà à Junon, mais qu'on a doublement matérialisé chez nous, en accordant un corps humain à celle qui le portait, et en confondant cette dame avec Ariet, Henriette, comtesse de Montbéliard, qui, au XV^e siècle, fut la bienfaitrice de l'Ajoie. Le souvenir de cette bonne dame est resté en vénération jusqu'à nos jours. Combien y a-t-il de souverains qui aient laissé un pareil renom ?

La Tante-Arie était la protectrice des femmes laborieuses, aussi on la voyait portant la quenouille et le fuseau, ces symboles qu'on trouve dans les cérémonies des noces de divers peuples d'Europe et d'Asie. Nous allons tantôt la voir à l'œuvre.

Dans une étroite vallée d'érosion que la Vendeline parcourt en faisant de nombreux méandres, le village de Beurnévésain étale ses jolis vergers dominés par une église moitié gothique, moitié moderne. Sur une colline voisine, on voit les fossés et les fondations d'un château, dont l'église était jadis l'oratoire. La tradition rapporte qu'un pont de bois reliait les deux collines et permettait aux dames châtelaines d'aller à la messe de plein pied et sans fatigue. Le pont a disparu depuis longtemps, comme la forteresse même. Celle-ci se composait de deux parties

très-distinctes ; l'une était le castel primitif et l'autre le manoir du moyen âge. Le premier avait servi de vigie à un camp romain voisin, dominant au loin la contrée et pouvant correspondre par des signaux, du Jura aux Vosges et jusqu'au Rhin. Un poste si bien choisi ne pouvait manquer d'être réoccupé au moyen âge, aussi une famille noble établit sa demeure au milieu des fossés de l'ancien castellum. Mais ces turbulents vassaux des comtes de Montbéliard, pour avoir méconnu certaines lois féodales, se virent assiégés par leur suzerain et conduire prisonniers pendant que leur forteresse périssait dans les flammes. 1387.

A peu de distance à l'ouest de cette position militaire on voit la Roche de Faira et les cavernes de la Tante-Arie, cette fée topique de l'Ajoie, cet être éminemment moral qui exerçait une heureuse influence sur la jeunesse du pays. Elle était la protectrice des femmes laborieuses, l'ennemie des filles peu sages, dont elle emmêlait la quenouille quand elles s'étaient oubliées. Ce mythe des temps celtiques a laissé son nom à deux cavernes dans la roche de Faira. La plus grande et la plus accessible présente une cavité de 20 mètres de large, de 6 de profondeur et de 3 de hauteur. Son aire a été nivelée et son ouverture porte les traces du travail des hommes qui ont entamé le roc pour y fixer quelque paroi de bois et fermer l'entrée de la grotte. La seconde, peu éloignée de la précédente, est perchée sur un roc d'un accès difficile ; sans doute la nymphe, quelque druidesse, n'arrivait qu'au moyen d'une échelle à sa chambrette, pour nous servir du nom qu'on donne à cette baume, comme à la cavité creusée dans le flanc gauche de la Fille-de-Mai, comme à plusieurs autres sanctuaires celtiques où les prêtresses montaient pour rendre des oracles.

C'est dans la grande caverne que la tradition loge la Tainte-Airie, tradition encore vivace, car on entend çà et là les femmes de Beurnevésain et de Réchésy dire à

leurs marmots indociles et criards : « Tais-toi, ou je te conduirai à la roche de la Tainte-Airie. » Une bonne vieille octogénaire nous racontait que, dans sa jeunesse, on défendait aux enfants de passer près de ces cavernes, parce que la fée qui avait des dents de fer, prenait les marmots, les mettait à califourchon sur son cou, leur tendait ses grandes mamelles pendantes pour les régaler de son lait, s'ils avaient été sages, ou bien les jetait à la rivière, s'ils se trouvaient méchants, rendant ainsi une justice sommaire propre à contenir la pétulante jeunesse.

Après le soleil couché, on ne passait plus qu'en courant devant ces cavernes redoutées. Si, de jour, on s'en approchait, il était prudent d'y déposer un peu de lait ou de pain, ces deux talismans pour se rendre les esprits propices. L'offrande d'une branche de gui avait la même faculté à l'égard de la fée, conservant ainsi un usage des temps druidiques.

La Tante-Arie allait quelquefois le soir à la veillée dans une certaine maison de Réchésy pour surveiller le travail des fileuses. Elle excluait les hommes de ce gynécée, comme certains prédicateurs qui ont des sermons exclusivement destinés aux femmes et dont les hommes sont sévèrement bannis.

Des indiscrets voulant s'assurer du chemin que la fée parcourait, répandirent de la cendre sur la voie ; mais, le matin, ils virent avec stupéfaction que la dame avait de grands pieds d'oie, comme la reine Pédauque, comme la fée des cavernes de Vallorbes, et bien d'autres mystérieuses habitantes du Jura que signale M. Monnier dans ses traditions populaires comparées. Ces rapprochements ne sont pas sans intérêt, car ils se rattachent à des contrées jadis sans relations entre elles et ce ne sont pas des traditions colportées, mais toutes locales, avec une origine commune se perdant dans la nuit des temps.

Un paysan de Beurnevésain et son valet avaient attelé deux bœufs blancs à leur charrue et ils labouraient un

champ voisin de la caverne de la Tante-Arie, lorsqu'ils crurent sentir l'odeur du gâteau sortant du four. C'était sans doute la fée qui faisait du pain et ils manifestèrent le désir de goûter un morceau de cette odorante galette. Arrivés au bout du sillon, ils trouvèrent l'objet de leur souhait placé sur une touaille blanche, avec un couteau pour faire le partage du gâteau. Le repas terminé, le valet, au lieu de remercier la fée, empocha le couteau ; mais la Tante-Arie fit aussitôt entendre sa voix redoutable et le malotru se hâta de restituer l'objet dérobé. Si la fée grondait encore à chaque action d'ingratitude, elle aurait fort à faire et le temps lui manquerait pour faire des galettes.

Cet attelage de *Bœufs blancs* ne rappelle-t-il pas les deux génisses blanches traînant le char de la déesse Herta ? Les fées boulangères ne se retrouvent-elles pas dans plusieurs localités du Jura ? Tout cela ne se rattache-t-il pas au culte de la Terre ?

Beurnevésain nous offre encore un autre exemple de ces traditions druidiques : Dans la prairie, tout à côté de la baume de la Tante-Arie, il y avait naguère une grosse roche à tête arrondie qui ne pouvait provenir d'un éboulement de la roche de Faira. Elle avait été évidemment roulée à force de bras depuis le pied de la colline, jusqu'au bord de la rivière. Cette pierre a été brisée récemment au moyen de la poudre, pour en débarrasser la prairie et bientôt sa disparition fera oublier les traditions qui s'y rattachent. L'une d'elles rapporte que cette roche tournait sur elle-même, chaque jour à l'heure de midi et trois fois à la même heure le dernier jour du siècle. C'était une de ces roches nombreuses que les habitants du Jura avaient consacrées au Soleil et dont on retrouve tant d'exemples dans la Séquanie.

Une autre tradition attribuait à ce monolithe une partie du pouvoir moralisant de la fée Arie ; quand une fille paresseuse abandonnait sa fourche ou son râteau pour aller se reposer à l'ombre du rocher, une force surnatu-

relle repoussait la nonchalante et l'envoyait rouler dans le ruisseau où elle prenait un bain imprévu.

On raconte aussi que la Tante-Arie, pour stimuler les jeunes filles laborieuses, avait promis un don à celle qui, au premier mai, apporterait le plus beau fil et dont la quenouille ne serait pas emmêlée. Quel était le don promis ? La fée ne l'avait pas dit, mais elle avait seulement laissé entendre que ce serait ce que la meilleure fileuse et la plus sage désirerait le plus. Chaque aspirante pensa que ce ne pouvait être qu'un mari et la fille du sire de Beurnevésain qui ouït parler de ce don, le convoita comme la plus pauvre fileuse ; mais elle était trop fière et paresseuse pour s'occuper d'un fuseau, elle acheta du fil et une quenouille à la plus pauvre fille du village qui avait la réputation d'être la meilleure fileuse, comme elle était aussi une des plus belles. Mais sa pauvreté tenait les amoureux à l'écart et peut-être était-ce une garantie pour que sa quenouille ne devint pas emmêlée.

Quand arriva le premier mai et que la lune éclaira doucement la prairie, toutes les fileuses se réunirent près de la Roche de Faira. Chacune apportait du fil et une quenouille fraîchement mise en ordre. La noble damoiselle fit poser la sienne par une de ses suivantes. Elle comptait bien obtenir le don promis, faisant peu de cas de ses concurrentes et de la perspicacité de la fée.

L'assemblée était nombreuse ; toute la jeunesse du village était réunie, les fileuses au premier rang, les jeunes garçons au second et parmi eux quelques gentilshommes, des damoiseaux du voisinage qui convoitaient la châtelaine plus que sa quenouille. La fée passa en revue tous les paquets d'échevaux, mais beaucoup montrèrent des inégalités peu recommandables et indiquant des distractions durant le filage. Nombre de quenouilles bien peignées en dehors, se trouvèrent emmêlées intérieurement, ce qui fit rougir plus d'une fillette, et rire bien des garçons, ce qui n'était pas bien, puisqu'ils en étaient la

cause. Lorsque vint le tour de la demoiselle de Beurnevésain, la filasse était si collée au bois de la quenouille qu'on n'aurait pu en tirer une aiguillée de fil, tandis qu'il n'y eut pas de quenouille plus en ordre ni de plus beau fil que celui de la pauvre fille que personne ne regardait. Alors la fée appela un pauvre orphelin, bien timide, très-laborieux et si joli garçon que plus d'un de ses compagnons enviaient les avantages dont la nature l'avait gratifié, et Arie lui dit : « La plus belle dot d'une fille labo- » rieuse est la sagesse ; c'est toi que j'ai choisi pour » récompenser celle qui possède cette vertu. » Puis la fée remit à la bonne fileuse une bourse pleine d'or et disparut.

Beurnevésain offre encore d'autres traditions de la fée Arie et en face de la Roche de Faira se trouve un champ de sépulture des temps préhistoriques que nous avons déjà signalé dans d'autres publications.

BRIGHAM YOUNG

ET

la secte mormone

INTRODUCTION.

Au moment où la nouvelle de la mort de M. Thiers, transmise par le câble transatlantique, se répandait aux Etats-Unis avec la rapidité de l'éclair, (1) on n'avait pas encore fini de s'y occuper de celle d'un autre personnage qui passe pour être, en Amérique, l'un des hommes les plus remarquables du XIX[e] siècle, Brigham Young, le grand prêtre de la secte des Mormons.

Les journaux que nous avons sous les yeux réunissent ces deux noms qui ne sont pas sans offrir certains traits de ressemblance. Si, chez Brigham Young, nous laissons de côté le prêtre, le directeur spirituel de la secte, il reste un homme d'Etat, un meneur d'hommes comme on l'appela de bonne heure, qui peut, sans trop de ridicule, figurer à côté du président de la troisième République française.

En possession de communications diverses que nous devons à l'obligeance de l'un de nos amis qui habite au pied des Montagnes-Rocheuses, aidé, en outre, des renseignements que nous avons empruntés à différents jour-

(1) Le lecteur est prié de ne pas oublier que la présente notice a été écrite en fin septembre 1877.

naux suisses et étrangers (1) et que nous avons réunis à nos propres documents, nous avons pensé être agréable à nos lecteurs en leur faisant connaître, ***au point de vue historique exclusivement***, les origines de la secte mormone et les vicissitudes qu'elle a subies ; en leur esquissant rapidement et à grands traits la biographie de son fondateur, Joseph Smith, celle de son dernier chef, Brigham Young, et les incidents divers qui ont entouré la mort du prophète mormon.

D'ailleurs, ***a fructibus eorum agnoscetis eos. Num colligunt ex spinis uvam, aut ex tribulis ficus?*** (2)

I

Les origines de la secte.

Au nombre des particularités qui distinguent les Etats-Unis de l'Amérique du Nord, dans une tendance qui n'est pas toujours digne d'envie, on peut, sans contredit, compter la fondation de la secte des Mormons, association théaucratique dont l'organisation est, dans tous ses principes, en contradiction flagrante avec les institutions libres de la grande république transatlantique, et dont les membres, animés d'un fanatisme aveugle, se considèrent, dans leur ensemble, comme le peuple élu.

Si, de toutes les petites sectes fondées sur de prétendues révélations spéciales et dont l'Amérique est si riche, l'Eglise des Saints du dernier jour est la seule qui ait acquis de l'importance, ce résultat est dû, soit à la persécution qui a entouré son berceau, soit à la rare capacité de son dernier chef, qni fut, pendant trente ans, son directeur temporel et spirituel.

(1) Rud. Döhn. *Illustrirte Zeitung*, de Leipzig, n° 1765, du 28 avril 1877, pages 344 et 346 ; n° 1785, du 15 septembre 1877, pages 210, 211 et 212.
Le Temps, n° 5979, du 31 août 1877.
Journal de Genève, des 7 et 21 septembre 1877.
(2) Passage bien connu : Math. VII, 16.

Au commencement de ce siècle, toute la vallée de l'Ohio et les contrées voisines étaient sous l'influence d'un enthousiasme religieux dégénérant en manie. Les *Réveils* — pour nous servir d'un mot consacré — se multipliaient avec une intensité encore inconnue. De fanatiques prédicateurs, aux doctrines extravagantes, enflammaient, par la véhémence de leurs discours insensés, l'esprit du peuple, surtout des illettrés, et le poussaient jusqu'aux dernières limites de la frénésie.

Au milieu de cette population en délire, naquit le 23 septembre 1805, à Sharon, dans l'Etat de Vermont, d'un fermier de condition médiocre et de réputation douteuse, Joseph Smith, qui prit de bonne heure la qualification de *junior*, pour se distinguer de son père, porteur du même prénom que lui.

Cet enfant émigra en 1815, avec ses parents, à Palmyra, dans l'Etat de New-York, où il fréquenta l'une de ces excellentes écoles primaires, si nombreuses aux Etats-Unis ; mais il profita peu des leçons qui lui furent données, car il savait à peine lire couramment et écrivait très imparfaitement; il s'occupa de préférence des travaux de la campagne.

Vers l'an de grâce 1820, marqué aux Etats-Unis par un grand mouvement du réveil religieux, un prédicateur méthodiste de l'Ouest de l'Etat de New-York eut la joie d'enregistrer parmi ses nouveaux convertis un jeune homme connu dans la contrée par sa réputation précoce d'habileté dans les sciences occultes. Ce jeune homme qui, à défaut d'érudition, prétendait être favorisé de révélations d'en haut et posséder le don de la prophétie, n'était autre que Joseph Smith, le même dont nous venons de parler.

Voici ce que l'on raconte à ce sujet :

En 1825, quelques années après la conversion du néophyte, un messager du ciel apparut à Smith, non au milieu d'un buisson ardent, mais d'une forêt lumineuse,

et lui annonça qu'il avait été choisi de Dieu pour l'accomplissement de ses merveilleux desseins. Il lui fut en même temps révélé que les Indiens d'Amérique étaient les descendants d'Israël ; que lors de leur émigration sur ce continent, ils avaient eu des écrivains chargés d'écrire l'histoire des événements les plus marquants, et que ses annales, transmises de main en main pendant bien des générations, avaient été déposées en lieu de sûreté, à l'abri des mains profanes et de la destruction.

Si nous ajoutons foi aux récits de Smith et de ses adhérents, la même vision dut se renouveler assez souvent et notamment dans la matinée du 22 septembre 1827, alors que le messager d'en haut lui remit ces annales, gravées en caractères égyptiens, sur des plaques ou lames de métal ressemblant à de l'or. Chaque lame, large et longue d'environ 21 centimètres, était gravée des deux côtés, et le tout formait un volume de près de 18 centimètres d'épaisseur.

L'auteur de ces annales était un prophète juif, du nom de Mormon, qui descendait en ligne directe de la tribu de Joseph dont les Indiens sont encore un débris. Il crut devoir faire un abrégé de leur histoire et de leurs doctrines, qu'il grava sur ces lames de métal. Plus tard l'auteur fut tué et ces annales tombèrent entre les mains de son fils Maroni, qui, traqué à son tour par ses ennemis, reçut d'en haut l'ordre de les enfouir en terre. Ce dépôt fut caché au sommet d'une colline près d'Ontario et il demeura intact jusqu'au jour où il fut remis à Smith ainsi que nous venons de le raconter.

On est en droit de se demander comment cet homme incontestablement habile, mais fort peu lettré, aurait pu traduire en langue vulgaire, puis écrire le livre de Mormon. La réponse n'est que trop facile, du moins s'il faut en croire l'histoire suivante, regardée comme authentique par tous les adversaires du mormonisme. Si elle n'est pas

vraie dans tous ses détails, elle a du moins le mérite de paraître vraisemblable.

En 1809, le nommé Salomon Spaulding, homme lettré, autrefois ministre d'une église protestante quelconque, fit de mauvaises affaires dans l'Etat de New-York, et les revers de commerce le rendirent aux lettres.

Son attention avait été éveillée par une controverse, alors assez animée, sur la question de savoir si les Indiens d'Amérique étaient réellement des descendants des dix tribus dispersées d'Israël. Il crut trouver, dans ce thème, le fond d'un roman historique, auquel il travailla pendant trois années et qu'il intitula le *Manuscrit trouvé*. Mormon et son fils Maroni, qui jouent un si grand rôle dans le *Livre d'or*, sont au nombre des principaux personnages de l'œuvre de Salomon Spaulding.

Ce manuscrit fut présenté, en 1812, à un imprimeur de Pittsbourg, en Pensylvanie, nommé Patterson, dans le but de le livrer à la publicité ; mais l'auteur étant mort avant la conclusion d'aucun arrangement, M. Patterson ne songea pas davantage à cette affaire. L'imprimeur mourut en 1826, et le manuscrit resta entre les mains de son prote principal, Sidney Rigdon, qui, indépendamment de sa profession, exerçait aussi celle de prédicateur d'une secte religieuse. Il devint plus tard l'Omar, le compère du nouveau Mahomet.

Quoi qu'il en soit au sujet de ce manuscrit, nous ne discuterons en ce moment ni son mérite, ni sa valeur, attendu que le cadre restreint assigné à cette notice ne nous permet pas de le faire ; mais ce qui paraît certain, c'est que Rigdon le copia, y ajouta quelques préceptes de morale, puis le remit à son fanatique ami.

Joseph Smith, de son côté, ne perdit pas son temps. Comme le livre qu'il avait reçu du messager d'en haut selon une version, de Rigdon suivant un autre, établissait une religion nouvelle, il s'en fit le prêtre, prêchant, baptisant, guérissant les malades et il compta bientôt un

certain nombre de prosélytes, parmi lesquels on remarqua son père, ses deux frères, et quelques étrangers, notamment Sidney Rigdon, beaucoup plus lettré que lui et sachant mieux manier la parole. Il lança audacieusement sa prétendue traduction au milieu de la multitude ignorante et craintive ; il organisa, sans hésiter, son église des saints des derniers jours ; et la nouvelle doctrine était à peine révélée qu'elle fut avidement adoptée par de nombreux convertis de tout âge et de tout sexe.

Le premier service divin régulier fut célébré en avril 1830, par trente membres, au village de Fayette, dans l'Etat de New-York, où Joseph Smith demeurait en ce temps-là. Rigdon alla, par ses ordres, fonder une petite colonie mormone à Kirtland, dans l'Ohio, où Smith se rendit bientôt après avec tous ses disciples.

Là, Smith fit bâtir un temple, établit des magasins, construisit et monta un moulin, fonda une banque et se livra à des opérations de commerce et d'agio.

II

Brigham Young.

Laissons pour quelques instants Joseph Smith à Kirtland, pour nous occuper d'un autre personnage qui fit son entrée sur la scène environ à la même époque.

John Young, l'un des vétérans de Washington, sous les ordres duquel il fit trois campagnes, eut onze enfants, six filles et cinq garçons.

Brigham, le quatrième enfant de la famille, naquit à Whettengham, dans l'État de Vermont, le 1er juin 1801, mais il fut élevé par des méthodistes dans l'Etat de New-York, où sa famille s'était rendue dans sa plus tendre enfance. Il apprit successivement les métiers de charpentier, de menuisier, de vitrier et de peintre en bâtiments et se maria une première fois en 1824.

Au physique et dans ses habitudes, voici la description

qu'un correspondant de l'Utah fait de Brigham Young : Frère Brigham, comme on aimait à le désigner, était grand et corpulent, avec des yeux bleus et des joues vermeilles ; ses manières étaient frappantes et son port imposant. C'était un homme qu'on remarquait, et, après tout, simple dans sa mise, son genre de vie et ses habitudes. Il avait un faible très-prononcé pour le tabac et il lui arrivait quelquefois, disent ses ennemis, de se permettre un verre de whisky.

Vers le commencement de l'année 1830, Brigham lut par hasard, dans un journal, le récit des exploits de Joseph Smith ; il parcourut aussi, pour la première fois, le livre des Mormons. Les révélations mystérieuses communiquées à Smith firent sur son esprit la plus profonde impression, et il se sentit animé d'un saint zèle pour la secte naissante.

Deux années après, il visita la Colombie, la Pensylvanie et d'autres Etats de l'Union où le mormonisme faisait de nombreux adeptes. Il perdit sa femme vers les derniers jours du mois de septembre 1832, après huit années d'une union des plus douces.

Ayant rencontré sur sa route Samuel-H. Smith, un frère de Joseph, qui prêchait la nouvelle doctrine, il se laissa gagner ; après quoi il se dirigea vers Kirtland, dans l'Ohio, pour y voir Joseph Smith, le prophète mormon.

C'est au milieu des immenses forêts vierges de Kirtland, où la hache du pionnier n'avait jamais retenti, où aucune voix humaine n'avait encore troublé la solitude, que le fondateur de la secte, Joseph Smith, et son futur chef, Brigham Young, se virent pour la première fois, s'expliquèrent et s'entendirent sur les préceptes de la doctrine de la secte mormone.

On comprit très-vite ce qu'il voulait ; comme il ne tarda pas à se faire remarquer parmi les fidèles les plus zélés, il fut bientôt ordonné prêtre. Il fonda sa réputation par une prédication fort goûtée qui le fit envoyer en tournées

de propagande et par des aptitudes administratives qui devaient avoir bientôt un plus grand prix encore que son éloquence.

Une colonie mormone, établie dès 1833 à Indépendance, dans le Missouri, à cette époque l'Etat le plus reculé des Etats de l'Union, ayant eu à souffrir de la persécution, Brigham Young se porta à son secours et s'y signala par son courage ; en rentrant à Kirtland à la suite de cette expédition, il fut élu l'un des douze apôtres (1835), et il n'attendit pas longtemps, comme nous le verrons, pour devenir le président de la secte.

Cependant les trafics de Joseph Smith ne le sauvèrent pas du sort le plus vulgaire. La banque fondée à Kirtland ayant fait de mauvaises affaires en 1837 et la communauté étant englobée dans la défiance et la haine générale, celle-ci dut transporter ailleurs ses pénates ; Smith disparut tout à coup de Kirtland, où il laissa une caisse sans argent, un magasin vide, un temple abandonné et de nombreux créanciers victimes de ses combinaisons financières.

Peu de temps après, nous trouvons Smith établi à Indépendance (Missouri), à la tête d'une communauté florissante. Là, il eut à lutter à la fois contre l'ambition de ses disciples les plus fervents et contre les *Gentils*. (1) Les citoyens du comté de Jackson, réunis en masse, adoptèrent d'énergiques résolutions, ayant pour but le renvoi immédiat des sectaires.

Les bornes de cette esquisse ne nous permettent pas d'entrer dans les détails de la lutte qui se livra entre eux. Cette lutte qui dura pendant deux ans eut pour résultat final la complète expulsion de la secte des limites de l'Etat.

En juin 1839, Joseph Smith reparaît dans l'Illinois où,

(1) Les membres de la secte mormone désignent sous le nom de *Gentils* tous ceux des habitants qui ne sont pas Mormons, comme les Hébreux désignaient jadis tous ceux qui n'étaient pas Israélites.

comme persécuté, il rencontra une grande sympathie, et fonda, pour son peuple dispersé, dans un site admirable, une station qui devint bientôt florissante et qui reçut le nom de Nauvoo.

Grâce à l'activité des nouveaux venus, cette ville s'accrut rapidement et, dans un laps de temps relativement bien court, on vit s'y élever deux mille maisons. En avril 1841, on posa la première pierre d'un grand temple qui coûta près d'un million de dollars, des créneaux duquel la vue pouvait s'étendre au loin sur la superbe vallée du Mississipi. Un grand nombre de ses habitants, Joseph Smith en tête, réalisèrent une honnête fortune par la vente de terrains et autres spéculations, et sa population, grossie par les recrues que les missionnaires mormons faisaient en Europe, ne tarda pas à s'élever à 15,000 âmes.

C'est à la même époque que Brigham Young, avec quelques-uns de ses confrères, fut de nouveau envoyé en tournées de propagande, non-seulement, comme la première fois, dans les Etats de l'Union, mais aussi en Angleterre, où il fit éditer le manuscrit de Salomon Spaulding, remis par Rigdon à Joseph Smith, et d'où il ramena, après une année d'absence, plus de sept cents convertis.

Cependant les mœurs des membres de la secte et de son chef en particulier s'étaient singulièrement relâchées. C'est alors que Smith, qui n'avait cessé d'ajouter aux prétendues révélations du prophète Mormon ses révélations particulières, proclama, toujours, disait-il, en vertu d'un ordre venu d'en haut, la légitimité de la polygamie. Un schisme violent éclata à ce sujet dans l'Eglise ; un certain nombre de ses membres la quittèrent et créèrent, pour combattre ces principes dangereux, le journal l'*Expositor*.

Smith et ses adhérents furieux envahirent l'imprimerie où se tirait le journal, en brisèrent les presses et renver-

sèrent le bâtiment. Le parti adverse, uni à la population indigène indignée, riposta et l'émeute se termina par la mort de Joseph Smith et de son frère Hyram.

Il existe une autre version au sujet de la mort de Joseph Smith, et cette version la voici : Smith était ambitieux et, non content d'être le chef de la secte, il posa, en 1843, sa candidature à la présidence des Etats-Unis. Une dernière prétendue révélation l'ayant attiré à Carthage, chef-lieu du comté de Jackson, il y fut incarcéré et, le 27 juin 1844, il fut tué dans sa prison par une bande d'hommes masqués.

A l'ouie des nouvelles de ce qui se passait à Nauvoo, Brigham Young qui était en ce moment à Boston, ne perdit pas son temps. Il rentra à Nauvoo et s'y fit élire président de la secte, contre quatre candidats, dont l'un, Rigdon, semblait tout désigné pour ces hautes fonctions.

Brigham Young se mit, comme successeur de Joseph Smith, à la tête de la secte mormone, ; il fit, dans maintes circonstances, preuve de sagesse et de prévoyance ; avec une grande habileté, il sut, pendant un certain temps du moins, préserver son peuple de la méchanceté des *Gentils*, parfois exaspérés. Mais, comme à Kirtland et à Indépendance, le règne de la « Nouvelle Jérusalem » ne devait pas être de longue durée dans l'Illinois : les nuages qui depuis longtemps déjà paraissaient menaçants devinrent tout-à-coup plus sombres, et l'heure de la persécution ne tarda pas à sonner pour les habitants de Nauvoo, la résidence habituelle de la famille du chef.

Le bombardement de cette ville qui dura trois jours et les massacres journaliers qui s'y commettaient ne permirent pas aux sectaires de prolonger davantage leur séjour dans l'Illinois ; c'est alors que Brigham Young conçut le projet vraiment prodigieux d'un exode à travers le désert américain.

Brigham et ses coreligionnaires abandonnèrent le pays, leurs terres et leurs maisons et se dirigèrent sur les bords

du Missouri, à travers des contrées alors sauvages et incultes. En février 1846, ils passèrent le Mississipi sur la glace. On était alors en pleine guerre du Mexique ; un bataillon de Mormons se mit au service du général Scott, ce qui fit arriver 20,000 dollars dans la bourse commune.

Accablés de souffrances indescriptibles, mais confiants dans leur foi, ils passèrent l'hiver de 1846/47 dans les solitudes sauvages du Iowa, alors couvertes de neige. Enfin, vers les premiers jours du printemps de 1847, les fugitifs prirent la direction de l'ouest, sur les Montagnes Rocheuses, et, le 24 juillet suivant, ils s'arrêtèrent dans la vallée du grand Lac Salé.

Lorsque Brigham Young, arrêté sur les hauteurs de la chaîne de montagnes qui entoure le bassin du lac, contempla ce lac superbe, le fleuve qui le relie à celui de l'Utah, ainsi que la vallée étendue à ses pieds, il s'écria : « Voici le lieu que l'ange du Seigneur m'a désigné, dressons ici nos tentes. »

Le succès de cette expédition est un vrai prodige d'audace et de discipline et, à lui seul, il ferait vivre le nom de Brigham Young.

Immédiatement après leur arrivée, les émigrants mirent la main à la charrue, défrichèrent une assez grande étendue de terrain qu'ils ensemencèrent de maïs et de pommes de terre et s'occupèrent avec succès de l'élève du bétail. Ils élevèrent des bâtiments et fondèrent une colonie qui reçut le nom de *Deseret*.

III

L'Utah.

L'Utah, à l'est du Névada, est un plateau froid, sablonneux, stérile ailleurs que le long des rivières qui se jettent dans des lacs ou se perdent dans les sables.

Au dessus des forêts et des crêtes, s'élèvent les montagnes qui entourent le bassin du Lac Salé. Comme elles

sont les plus élevées de toute la chaîne, elles sont les premières à se poudrer de la neige d'automne. Quand sur le fond obscur des nuages, ces piles colossales, formées de strates dressées, aux dentelures puissantes, aux flancs noirs, aux fronts sourcilleux, découpent leur tête chauve où s'arrête le dernier rayon du soleil couchant, la sublimité arrive à cette phase où le sentiment de l'infini domine tous les autres.

Le Lac Salé, situé à l'angle nord-est de l'Utah, a la forme d'un parallélogramme irrégulier ; il renferme des îles qui l'embelliraient, si leur hauteur était proportionnée aux autres dimensions.

La cité du Lac se déploie sur la rive droite du Jourdain, qui la limite au couchant. Elle est située entre la chaîne occidentale et la pointe la plus rapprochée du lac, à une distance respectueuse qui n'est pas le moindre de ses mérites.

Assise à la partie supérieure d'un léger versant, qui, placé à la base des Wasateh, en est la dernière marche, elle se trouve néanmoins au pied de la berge terreuse de la vallée ; d'où il résulte qu'elle jouit d'une double pente qui lui amène les eaux du nord et qui, de l'est à l'ouest, conduit au Jourdain celles qui n'ont pas été absorbées.

A mesure que l'on en approche, la ville dont l'aspect a quelque chose d'oriental, se montre peu à peu comme un plan qu'on déroule, et finit par se déployer entièrement.

La vallée, naguère stérile, porta l'empreinte du travail ; la solitude où l'Indien, à demi-nu, recueillait la semence des herbes sauvages, se couvrit de riches récoltes, et une population active et laborieuse occupa la place où rôdaient les bêtes fauves.

Le territoire de l'Utah, que les Mormons occupent, a été défriché, planté, colonisé par eux. Là où il n'y avait que du sel, ils ont fait croître tous les arbres fruitiers, toutes les graminées des climats tempérés. A côté de la ville, ils exploitent des sources sulfureuses chaudes ; à

Coalville, sur le Weber, des mines de charbon et ailleurs des mines de fer.

On n'a pas manqué, en Amérique comme en Europe, d'attribuer uniquement aux doctrines des saints, les heureux changements opérés dans le désert stérile de l'Utah. Il aurait fallu, ce nous semble, faire entrer en ligne de compte non-seulement les progrès de l'industrie, de l'agriculture, mais aussi la situation géographique du pays, qui fait de cette contrée la grande voie ouverte aux émigrants, dont les flots se succèdent des bords de l'Atlantique à ceux de l'Océan Pacifique.

IV

Les sectaires dans l'Utah.

Deux années s'étaient à peine écoulées depuis l'arrivée des sectaires à Deseret et la fondation de la nouvelle colonie, que celle-ci demandait vainement au Congrès à être admise au nombre des Etats de l'Union Américaine (1849).

Le Congrès, d'accord avec le président Fillimore qui céda aux instances d'un ancien officier devenu mormon, n'accorda que l'érection de ce pays en territoire, sous le nom d'Utah, et plaça officiellement, en 1850, Brigham Young à sa tête comme gouverneur.

Déjà en 1854, Brigham Young fut destitué de sa charge de gouverneur et remplacé par le colonel Steptoe ; mais quand on en vint à exécuter ce décret, le brave colonel jugea plus prudent de donner sa démission de son nouveau poste et de prendre le large.

Un juge et quelques fonctionnaires fédéraux ayant été expulsés de l'Utah, en 1856, 2,500 hommes de l'armée des Etats-Unis y furent envoyés pour y rétablir l'autorité du gouvernement, mais les Mormons firent des préparatifs si imposants, pour les recevoir, que l'armée n'osa agir et que le tout finit par un compromis favorable aux sectaires.

On voit que Brigham Young fut, dans ses relations avec

le gouvernement des Etats-Unis, ou bien un ami, ou bien un maître. On peut dire la même chose de ses rapports avec les individus. Président et chef de la secte, il ne souffrait pas qu'un second commandât avec lui, il ne souffrait pas qu'un autre se permît d'émettre des doutes sur une doctrine admise par lui.

Toutefois, s'il savait se faire obéir et même craindre, Brigham Young savait aussi se faire aimer. Son peuple lui devait sa prospérité ; c'est lui qui avait transformé le désert de l'Utah en un jardin, qui l'avait parsemé de villes et de villages, qui y avait fait fleurir l'industrie et le commerce. Sa main de fer y avait fait régner l'ordre et lui avait conservé son indépendance. Son œil vigilant suivait de près les moindres détails de la vie de la colonie, il avait du temps pour tout et pour tous. Orateur à la tribune, il savait trouver dans les relations ordinaires des mots charmants et pleins d'aménité ; personne n'a jamais exercé le pouvoir avec tant de simplicité et de naturel.

Il unissait aussi à une opiniâtreté une souplesse qui manque en général aux fortes volontés. Ainsi, ce même homme, qui fit tout pour isoler son peuple du contact des *Gentils*, ne répugna pas à construire lui-même une ligne de chemin de fer pour relier l'Utah à la grande artère transatlantique, quand il eut acquis la certitude que si ce chemin de fer ne se faisait pas avec lui, il se ferait sans lui. Ainsi encore, quand le Congrès, après avoir reconstitué les cours judiciaires de l'Utah, eut condamné la polygamie, Brigham Young, pour répondre à l'accusation que la femme mormone était une esclave, n'eut rien de plus pressé que de conférer à cette dernière le droit de vote.

La secte mormone avait à surmonter de grands obstacles, un dur labeur et une grande tâche à accomplir dans ces contrées alors désertes et incultes et où il ne pouvait pas être question de relations commerciales ; où, en dehors de l'échange réciproque proprement dit des produits

du travail, il n'y avait aucun débouché satisfaisant pour y écouler les produits du pays ou en trouver l'échange.

La grande émigration en Californie procura cependant aux sectaires la facilité de vendre leurs produits, en approvisionnant les caravanes d'émigrants de grains et de bestiaux.

Même les troupes que le gouvernement des Etats-Unis envoya contre eux, en 1857 et 1858, pour dompter leur arrogance, augmentèrent leurs richesses, en leur achetant des vivres et en leur procurant d'autres sources de revenus, telles que la vente de bois de charpente pour les constructions diverses qu'elles élevèrent pendant leur séjour dans l'Utah. Enfin, les riches mines d'or découvertes dans les territoires voisins du Colorado et du Nevada, contribuèrent aussi à augmenter la richesse du pays.

C'est environ à la même époque que fut commis l'assassinat de toute une caravane d'émigrants que les Mormons avaient fait disparaître, par ordre de leur chef, pour écarter de la route voisine du lac les émigrants en Californie. Brigham Young fut impliqué dans cette affaire ; deux des accusés furent condamnés, l'un à la peine capitale, mais Young fut acquitté.

L'ouverture du chemin de fer du *Pacifique* amena ensuite beaucoup de *Gentils* dans la cité mormone. Il se forma un parti, qui s'éleva contre l'autorité religieuse du prophète, et un schisme éclata de nouveau dans l'église. Beaucoup d'hérétiques qui condamnaient la polygamie furent assassinés et, en 1871, le pouvoir administratif envoya de nouveau des troupes dans l'Utah, pour y rétablir l'autorité du gouvernement fédéral.

Brigham Young avait un grand nombre de femmes ; sa quinzième le quitta en 1874, demanda le divorce aux tribunaux de l'Union et l'obtint. Pendant le cours du procès, le juge avait ordonné au prophète, plusieurs fois millionnaire, de payer à sa quinzième femme 3,000 dollars

pour soutenir ce procès, et de lui fournir une pension, soit une provision de 900 dollars par mois.

Brigham Young n'était pas sans avoir ses côtés faibles et peut-être criminels. Le procès que lui intenta une autre de ses femmes, *Ann-Eliza*, en a révélé quelques-uns. L'évêque John-D. Lee, exécuté depuis pour le crime de Mountain Maedows, l'a accusé de complicité de ce crime, et, ce qu'il y a de certain, c'est qu'il connut cet horrible massacre, mais ne fit rien pour en punir les auteurs.

C'est un fait indéniable que Brigham Young tenait en mains les rênes du pouvoir dans l'Utah et que l'autorité que les fonctionnaires de l'Union Américaine y exerçaient ou s'efforçaient d'y maintenir, n'était qu'un semblant d'autorité. Il régnait d'une manière si absolue, qu'aucun pape à Rome, aucun czar à Moscou n'a dépassé son autorité.

Aussi, sentant lui-même cette puissance s'ébranler et prête à lui échapper, et dans la prévision prochaine de sa chute, comme celle de la secte entière, inévitable un jour ou l'autre sous l'autorité des Etats-Unis, il avait, il y a quelques années, formé le projet d'une émigration partielle et de transférer son église aux îles Sandwich ; mais il fut empêché dans l'accomplissement de son projet ; l'autorisation de s'y établir ne lui fut pas accordée par le gouvernement de ce pays.

Enfin tous les efforts du Congrès de Washington qui tendaient, avec la plus grande énergie, à prescrire l'abolition de la polygamie, l'une des institutions fondamentales du mormonisme, ont échoué, et ont été, du moins jusqu'à maintenant, sans aucun résultat.

V

Massacre d'une caravane d'émigrants.

Il y a vingt ans et quelques jours que, dans la partie sud du territoire de l'Utah, eut lieu un horrible massacre, dans lequel furent égorgées cent vingt personnes, hommes, femmes et enfants, victimes du fanatisme et de l'avidité des membres de la secte mormone.

Avant de raconter cet épisode, qu'il nous soit permis de dire quelques mots sur celui qui fut le principal acteur de ce drame.

John-D. Lee naquit en 1812, à Kaskaskia, dans l'Illinois ; il se maria en 1833 et s'établit à Fayette, où il arriva même à se faire une fortune assez considérable. Après avoir fait connaissance plus intime avec quelques prédicateurs mormons, il se fit recevoir membre de la secte et partit ensuite pour l'Etat du Missouri. Là, il fut ordonné prêtre et dut prêter le serment solennel de se conformer en tous points, avec une obéissance aveugle, aux ordres et instructions du grand prêtre de l'église mormone.

Lee se distingua d'une manière remarquable dans la lutte que les Mormons eurent à soutenir dans le Missouri, il alla avec ses compagnons de foi s'établir à Nauvoo et revêtit plus tard, sous Brigham Young, plusieurs charges importantes. Il parcourut les Etats-Unis en qualité de missionnaire et d'agent financier de la secte, et émigra ensuite avec elle pour l'Utah. Enfin, il fut membre de la législature mormone et revêtit, à Washington, la charge de juge au Jury.

Vers les premiers jours du mois de septembre 1857, une grande caravane d'émigrants, composée de cent trente et quelques personnes, nommée la *Compagnie de l'Arkansas*, venait de la Ville du Lac Salé, en suivant le chemin de la Californie et atteignit Cedar et Parovan, endroits situés dans la partie sud-ouest de l'Utah. Les émigrants avaient choisi ce chemin, par le sud, parce qu'ils

craignaient, non sans motif, que l'ancienne route, située plus au nord, ne fut rendue impraticable par la grande quantité de neige tombée aux approches de l'hiver.

Suivant les conseils qui lui furent donnés par des chefs Mormons, la caravane des émigrants décida de bivouaquer dans une belle vallée située dans les Montagnes herbeuses (Mountain Meadows), au sud du Lac Salé, non loin du Colorado, dans le but de se repourvoir de provisions fraîches et de se munir des autres choses nécessaires.

Comme cette paisible colonie d'émigrants était sans cesse harcelée et tourmentée par les Indiens, les Mormons, sous la direction de Isaac-C. Haight, John-M. Higbee et John-D. Lee, résolurent, après plusieurs délibérations, d'agir de concert avec les Peaux-Rouges et de massacrer les émigrants, à l'exception cependant des petits enfants, de la part desquels il n'y aurait point de délation à craindre. L'avidité du butin était, sans aucun doute, le mobile du crime projeté ; car la *Compagnie de l'Arkansas* emmenait avec elle, non-seulement beaucoup de bétail de prix et d'excellentes armes, mais encore de l'argent et autres objets de valeur.

Les émigrants, campés dans les Montagnes herbeuses, prenaient tranquillement leur déjeuner, lorsqu'ils furent tout à coup assaillis par un grand nombre d'Indiens et environ soixante Mormons travestis en Indiens. Surpris ainsi à l'improviste, les émigrants formèrent en toute hâte une forteresse avec leurs chariots, profitèrent des accidents de terrain et opposèrent une défense désespérée. Pendant cinq jours et cinq nuits, les assiégés résistèrent courageusement aux attaques des Indiens et de leurs alliés. Le nombre des morts et des blessés était considérable.

Au matin du sixième jour, les émigrants virent entrer dans la vallée plusieurs chariots dans lesquels se trouvaient des hommes. Les arrivants, du moins la grande

partie d'entre eux, avaient des manières très-affables; ils avaient déployé la bannière des Etats-Unis et furent accueillis, par les émigrants en détresse, avec une grande joie et comme de vrais amis.

John-D. Lee et Isaac-C. Haight, qui étaient à la tête des nouveaux arrivés, reprochèrent aux émigrants d'avoir empoisonné l'eau d'une certaine source qui aurait causé la mort de plusieurs Indiens; c'était, disaient-ils, le motif de l'attitude hostile et de l'attaque des Indiens. Cette accusation était entièrement fausse et n'avait été inventée que pour fournir aux Mormons, qui s'étaient approchés sous le masque de l'amitié, la meilleure occasion d'anéantir promptement les émigrants.

Lee et Haight demandèrent enfin aux émigrants, attendu qu'ils vivaient en bonnes relations avec les Indiens, qu'on leur concédât le rôle de médiateurs entre les émigrants et les Peaux-Rouges. Cette proposition fut acceptée avec empressement. Quelques heures après, les deux chefs Mormons revinrent du camp des Indiens et annoncèrent aux émigrants que leur mission avait été, jusqu'à un certain point, couronnée de succès et que les Indiens cesseraient les hostilités si la *Compagnie de l'Arkansas* cédait à ces derniers tout son avoir, particulièrement les armes, et si elle retournait sur ses pas.

Quelque dures que leur parussent ces conditions et eu égard à la vie de leurs femmes et de leurs enfants, les émigrants les acceptèrent et se disposèrent au retour.

Plusieurs Mormons armés servaient d'escorte aux émigrants et faisaient semblant de les protéger contre les sauvages. Après une marche d'une heure, les émigrants arrivèrent, sans aucun soupçon, dans une contrée rocheuse, entourée de bois épais; sur un signe donné par John-D. Lee, les Indiens, cachés derrière les arbres, se précipitèrent sur la caravane et alors commença une affreuse boucherie. Ainsi qu'il avait été convenu d'avance, les Mormons parjures fusillaient les hommes de la troupe,

pendant que les Indiens égorgeaient sans pitié et de préférence les femmes et les enfants. Les féroces assassins partagèrent le fruit de leur rapine et ne se donnèrent pas même la peine de recouvrir de terre les cadavres nus de leurs victimes ; ce ne fut que quelques années après, qu'un agent des Indiens trouva les squelettes blanchis de ces malheureux et en fit faire l'inhumation.

Dix-sept petits enfants seulement furent épargnés et encore deux d'entre eux furent-ils tués plus tard, parce qu'ils se rappelaient trop distinctement la scène du massacre.

Pourtant, parmi les épargnés qui s'échappèrent des mains des Mormons quelques années plus tard, il s'en trouva quelques-uns qui portèrent à la rumeur publique l'histoire sanglante passée sur les montagnes herbeuses.

Pendant quinze ans ce massacre fut mis à la charge seule des Indiens ; l'enquête à laquelle il a été procédé il y a cinq ans déjà, fit considérer comme probable que ce forfait n'avait pas été commis à l'insu et sans la participation des Mormons. C'est pourquoi, pour se laver, lui et la majorité des Mormons, de toute faute, de toute complicité dans cette affaire, le rusé grand prêtre, Brigham Young, ne voulant plus rien avoir de commun avec des meurtriers, expulsa Lee, Haight et Higbee du sein de l'église mormone.

Ces derniers, auxquels se joignirent encore quelques personnes équivoques, s'enfuirent dans les montagnes, où, tantôt cachés, tantôt faisant partie de bandes nomades d'Indiens, ils menèrent une existence misérable. Malgré toutes les recherches, il ne fut pas possible aux fonctionnaires de l'Union de mettre la main sur les coupables.

Enfin, le désir ardent de revoir l'une de ses femmes, qui vivait séparée de lui, dans le sud de l'Utah, poussa, en novembre de l'année 1874, Lee hors de sa cachette près du Colorado ; c'est à cette occasion qu'il fut saisi par le chef de la police de l'un des Etats de l'Ouest qui

avait répandu ses aides sur toute l'étendue du territoire, puis amené ensuite à la station militaire, située dans le voisinage de Beaver.

Après sa capture, l'enquête fut reprise, complétée et, en 1875, Lee fut mis en accusation devant le jury du comté, pour sa participation au massacre de 1857 ; mais les jurés ne purent tomber d'accord, ni s'entendre sur sa culpabilité ou sur son innocence. Dans le procès qui fut repris l'année suivante, sa culpabilité fut démontrée au grand jour et les jurés le reconnurent, à l'unanimité, coupable du meurtre dont il était accusé.

Ses amis réussirent à ajourner l'exécution du jugement jusqu'au 23 mars 1877. Des tentatives d'évasion furent déjouées. D'après les lois existantes dans le territoire de l'Utah, Lee pouvait choisir entre trois genres de mort : la décapitation, la pendaison ou être fusillé ; il se prononça pour le dernier et marcha courageusement et sans faiblesse au supplice.

Il fut conduit de Beaver aux montagnes herbeuses, à l'endroit même où le crime avait été commis ; il partit le soir du 21 mars, accompagné d'une escorte de cavalerie forte d'environ 50 hommes et arriva le vendredi, 23 mars, à la place qui avait été désignée pour son exécution. Là, se trouvait la fosse commune qui recouvrait les victimes de l'assassinat. Sur une pierre brute est une inscription ainsi conçue : « Ici, 120 personnes, hommes, femmes et enfants, furent assassinées de sang froid dans la première quinzaine du mois de septembre 1857. »

Lee s'assit sur son cercueil, éloigné d'environ quinze mètres des soldats qui devaient le fusiller. Après que le commandant de l'escorte, Nelson, lui eut lu l'ordre d'exécution et demandé s'il avait encore quelque chose à dire, Lee pria, d'une voix émue, un photographe qui avait accompagné la colonne et disposait son appareil pour photographier la scène qui allait avoir lieu, de bien vouloir en adresser une photographie à ses trois femmes.

Puis, il fit encore une courte harangue dans laquelle il rappela, avec affection, le souvenir de ses partisans et désigna d'autres Mormons haut placés, et particulièrement Brigham Young, comme les auteurs principaux du crime qu'il allait expier par sa mort.

Après qu'il eût achevé son discours, l'ecclésiastique méthodiste, Stokes, fit une prière ; on banda les yeux à Lee et, sur le commandement de « feu, » cinq balles trouèrent la poitrine du meurtrier et déterminèrent sa mort. Il était âgé de 64 ans. Environ 80 personnes assistaient à son exécution. Son cadavre fut conduit à Cedar et remis à sa famille.

Le massacre de Moutain Meadows et l'enquête judiciaire qui a été faite à ce sujet, ont contribué, sans aucun doute, à augmenter la haine déjà existante contre la secte mormone. Il reste à voir si d'autres personnes seront accusées et reconnus coupables de ce crime. Quoi qu'il en soit, il ressort des aveux de John-D. Lee, faits dans sa prison et sur le lieu de son supplice, qu'il a eu comme complices plusieurs autres Mormons.

VI

Mort et funérailles de Brigham Young.

C'est le mercredi, 29 août 1877, à 4 heures de l'après-midi, que le président Young s'éteignit, à la suite d'une courte maladie. Atteint le jeudi précédent du choléra morbus (maladie que les médecins d'Amérique vous donnent le plus facilement du monde), ses amis conçurent, dès l'origine, les plus graves inquiétudes sur son compte. L'enflure monta à pas rapides, et si la tête garda jusqu'à la fin une parfaite lucidité, tout ce que put faire le moribond, pendant les quarante-huit dernières heures de sa vie, fut de répondre brièvement et d'une voix entrecoupée aux questions qu'on lui adressait.

Le samedi 1er septembre, le corps de Brigham Young

fut exposé au public dans le Tabernacle, et y demeura jusqu'au lendemain à midi. C'était l'heure fixée pour les funérailles. Dès 10 heures, une foule évaluée à 10,000 personnes, occupait la vaste enceinte du temple mormon, dont les galeries, ainsi que la tribune, étaient tendues de noir. L'estrade était occupée par dix des apôtres de l'Eglise, (deux d'entre eux sont en ce moment en Angleterre) le maire de la ville entouré de son conseil, environ quatre à cinq cents ecclésiastiques et évêques mormons, un grand nombre d'autres dignitaires civils et religieux ; enfin par les chœurs et l'orchestre du Tabernacle.

En avant de la salle étaient venus prendre place, à gauche, les enfants propres ou par alliance du défunt et ses petits-enfants ; à droite, ses femmes et leurs parents. Plus loin venaient les grands prêtres et les 70 disciples en corps.

Au coup de midi, le cercueil fut fermé et placé sur un brancard où il disparut bientôt sous les fleurs.

Après l'exécution de la marche funèbre de *Saül* et des prières, le conseiller Wells et quelques-uns des apôtres prononcèrent de courtes harangues à peu près toutes coulées dans le même moule. On ne sortait guère du cercle tracé par la circonstance et par les doctrines de la secte.

Il fut ensuite donné lecture des dispositions que Brigham Young avait rédigées quatre ans auparavant pour le jour de ses funérailles. En voici quelques passages littéralement traduits :

Il demandait que son corps fût gardé trois ou quatre jours et plus encore s'il était possible, que son cercueil fût fait avec des planches de quatre centimètres d'épaisseur et assez vaste pour qu'il pût s'y retourner à son choix à droite ou à gauche ; il voulait un oreiller sous sa tête et être revêtu de son costume ecclésiastique. Il recommandait aux membres masculins de sa famille de ne pas acheter de crèpes, mais consentait à ce que les femmes por-

tassent le deuil. Service des plus simples à l'église, pas de cris autour de sa tombe. Si, avant sa mort, son peuple retournait au comté de Jackson, dans le Missouri, il désirait y être enterré.

Après un hymne de circonstance et la bénédiction, le corps, entouré des apôtres et suivi des personnes qui occupaient l'estrade ou l'avant de la salle, ainsi que d'une foule de 3,000 personnes environ, fut porté au cimetière, où après un nouveau chant et une prière, celui qui se laissait appeler le représentant de Dieu sur la terre fut rendu à la poudre comme le reste des mortels.

La *Tribune* de New-York dit que la tristesse du peuple mormon à la mort de son chef avait plus de surface que de profondeur, et que ceux qui versèrent des larmes en l'accompagnant à sa dernière demeure n'étaient guère qu'un sur cinquante.

Une dépêche de la ville du Lac Salé, en date du 3 septembre, lendemain des funérailles, nous donne les détails suivants sur le testament et sur l'intéressante famille que laisse le prophète des Mormons.

Le testament de Brigham Young a été lu en présence de toutes ses femmes, de ses enfants et de quelques amis. Ses biens consistent surtout en immeubles et représentent une valeur d'environ dix millions de francs.

Brigham Young a eu cinquante-six enfants et il laisse en mourant dix-sept femmes, seize fils et vingt-huit filles. Il a cherché à faire une équitable répartition de ses biens entre toutes ses femmes et ses enfants, sans établir de préférence. La première femme du président, et Amélia, sa dernière favorite, sont seules l'objet de quelques faveurs spéciales.

Les exécuteurs testamentaires sont chargés de rendre à l'Eglise les biens que son chef administrait pour elle. On dit que le testament a généralement satisfait les différents membres de cette nombreuse famille, et on conviendra que ce n'était pas une tâche facile de les contenter tous.

Jusque dans ses dernières volontés, Brigham Young a su se montrer un admirable administrateur.

John-W. Young, le troisième fils de Brigham Young, semble vouloir marcher sur les traces de son père. Ce jeune homme, fort intelligent, ingénieur de profession, et qu'on représentait, vu son long séjour hors de l'Utah, comme devant être un peu démormonisé, n'a pas attendu longtemps pour dessiller tous les yeux. Le lendemain des funérailles de son père il se fiançait et voici dans quelles circonstances.

Brigham Young comptait au nombre de ses femmes Mme Augusta-L. Cobb, grand-mère d'une miss Tuella Cobb, ravissante jeune fille de 16 ans qui, en dépit de son jeune âge, avait déjà fait battre bien des cœurs. C'est cette jeune demoiselle, une petite-fille par alliance de son père, que John-W. Young vient de prendre pour sa quatrième femme. Cet hymen a fait pour le moins autant de malheureux que celui de la belle Hélène dans l'ancienne Grèce, et si, contre l'attente générale, John-W. Young n'a pas succédé à son père dans le gouvernement de l'Utah, cela tient, dit-on, aux colères qu'il a provoquées et aux jalousies qu'il a fait naître.

Pour le moment, les douze apôtres exercent l'autorité, mais il n'est pas probable que cet état de chose soit de longue durée ; car il est en ce moment question, plus que jamais, de supprimer la secte mormone par quelque grande mesure législative, quand ce ne serait que l'application sérieuse d'un acte du Congrès remontant à 1862 et qui punit la polygamie d'une amende et d'un emprisonnement.

Un ancien commissaire fédéral dans l'Utah, M. Georges-C. Bates, vient de proposer deux mesures pour étouffer le mormonisme : mettre en accusation le jeune John-W. Young, pour son dernier mariage, presque incestueux, avec une petite-fille par alliance de son père, et modifier l'acte de 1862, en déclarant les Mormons incapables à remplir des fonctions civiques ou administratives.

Considérations finales.

Après avoir fait connaître à nos lecteurs les origines de la secte mormone et esquissé à grands traits la biographie de son fondateur, Joseph Smith, et celle de son dernier chef, Brigham Young, qu'il nous soit permis, pour terminer, d'émettre nos appréciations personnelles sur cette existence étrange qui vient de se terminer dans la ville du Lac Salé.

Brigham Young vient d'être, de la part de certains organes de la presse française, l'objet de jugements assez intéressants à recueillir, et dans lesquels on a eu évidemment beaucoup moins en vue le prophète mormon lui-même que tels adversaires à qui on voulait faire la leçon par son moyen.

La *Liberté* saluait en Brigham Young la continuation de l'œuvre de St-Paul, qui a élargi le christianisme et particulièrement la morale chrétienne.

Le *Rappel*, de son côté, voit dans Brigham Young un philosophe et un ennemi du christianisme, tel que celui-ci est aujourd'hui professé par les différentes confessions, et il l'exalte à ce double titre.

La *Tribune* de New-York s'écrie « que le prophète mormon n'était qu'un habile et roué vieux gredin. »

Le *World* nous semble plus près de la vérité en disant « que la grandeur de Young reste tout entière, même quand on a reconnu que sa nature était aussi grossière que forte, et qu'il était absolument sans scrupule sur le choix de ses moyens. »

Quoiqu'il en soit, si la figure du grand prêtre mormon, dépouillée du prestige dont elle a été entourée, ne nous est pas apparue aussi grande qu'on l'a dépeinte, elle mérite cependant d'occuper l'attention publique.

On n'enlèvera pas à Brigham Young, quoiqu'on dise, d'avoir été, à notre époque, le plus grand fondateur de religion et le premier pionnier du Nouveau-Monde, et pour s'élever si haut dans deux domaines si différents, il

faut plus encore que de l'habilité et de l'énergie, il faut du génie.

La carrière qu'il a parcourue offre d'ailleurs, dans toutes ses péripéties, un remarquable sujet de réflexions ; il a pu, pendant trente ans, exercer son pouvoir despotique dans l'Utah, y imposer sa volonté et des institutions complètement en désaccord avec celles des Etats-Unis.

La postérité lui reprochera surtout, et avec raison, d'avoir voulu légitimer la polygamie, cette institution païenne qui répugne aux traditions des races civilisées autant qu'à leur instinct. Elle ne manquera pas de dire que les Mormons et leurs différents chefs étaient des hommes à mœurs dissolues, qui n'ont érigé la polygamie en article de foi que pour mieux couvrir leurs faiblesses.

Et maintenant que Brigham Young n'est plus, la mort du chef de l'Eglise des Saints n'entraînera-t-elle pas la ruine de la secte ?

On ne saurait douter un instant qu'elle ne lui porte un coup fatal. Une forte discipline intérieure pouvait seule l'empêcher d'être entamée par le courant de la civilisation dans lequel cependant elle est condamnée à venir tôt ou tard se noyer ; car l'invasion des *Gentils* dans l'Utah doit forcément aboutir, avec le temps, à y mettre les Mormons en minorité.

Il n'est pas probable qu'une main aussi ferme reprenne la direction du peuple mormon. Young pourra avoir un successeur, mais il ne sera pas remplacé ; son autorité, son influence, s'en sont allées avec lui.

Ce qui paraît certain, c'est que les dissensions comprimées jusqu'ici se reproduiront de nouveau au grand jour, et, de concert avec d'autres motifs, causeront la ruine de la secte mormone. Que ceux qui veulent voir cette église debout se hâtent donc, car la débandade va commencer.

Neuveville, fin septembre 1877.

J. GERMIQUET, notaire.

APPENDICE.

La notice qui précède était écrite depuis deux ans, lorsque nous avons reçu des Etats-Unis les nouvelles suivantes :

La secte des Mormons est plus que florissante. Tous les jours il arrive à New-York des émigrants pour l'Utah. Des familles entières partent des pauvres villages d'Ecosse et d'Irlande, et vont pieusement s'engager sous la bannière des Saints du dernier jour.

La polygamie n'effraie pas les néophytes portant jupons. Bien au contraire, loin de condamner cette institution païenne, elles y applaudissent de tout cœur. Cela pourra surprendre les moralistes, les philosophes d'Europe ; mais cela est, et cela a été depuis le jour où Joseph Smith, fondateur de la religion mormone, déclara publiquement devant les douze apôtres et le conseil des anciens qu'il venait d'avoir une révélation et que désormais le mariage polygamique entrait dans les rites de la religion nouvelle, comme il avait d'ailleurs fait partie de la religion des patriarches.

Cette façon de procéder, assez conforme aux lois animales, n'est pas sans inquiéter le gouvernement fédéral, qui, sans cela, ne verrait pas la secte mormone d'un autre œil que tant d'autres sectes non moins bizarres répandues sur toute la surface de l'Union. Et puis, des procès de tout genre surgissent à chaque instant. En voici un assez récent :

Une jeune Anglaise, de famille respectable, a fait en Angleterre la connaissance d'un prêtre mormon. Celui-ci l'engage à le suivre au Lac Salé, où il l'épousera d'après le rite de l'Eglise des saints. La jeune fille part avec sa mère et arrive au pays de l'Utah en octobre 1878. Le mariage a lieu. Le lendemain, l'épouse, qui prend des informations (c'était peut-être un peu tard), apprend que son mari est déjà l'époux de deux femmes.

Quelle horreur ! elle porte plainte en bigamie devant l'autorité fédérale. L'époux multiple est arrêté et n'est mis en liberté que sous caution de 1,500 dollars.

Le procès s'instruit ; on parle même de faire intervenir le consul d'Angleterre. Au moment le plus émouvant, la plaignante se désiste de sa plainte et accepte les faits accomplis.

Mais voici bien une autre affaire. Une jeune mormone, qui a osé déposer contre l'époux incriminé, vient d'être chassée honteusement du sein de l'Eglise par ses coreligionnaires indignés et a été obligée d'aller chercher un refuge parmi les *Gentils*.

Le 16 novembre suivant, les saintes ont même tenu un grand meeting au théâtre du Lac Salé, où elles ont déclaré publiquement « qu'elles croyaient au mariage de forme patriarcale comme ayant été révélé au peuple de Dieu dans les anciens âges ; qu'elles acceptaient ce mariage patriarcal, comme un des plus importants principes de leur religion, et réclamaient le droit de le mettre en pratique. »

Il est vrai que comme contre-partie, les journaux des Etats-Unis nous apprennent qu'un autre meeting féminin a été tenu en décembre même année dans la Cité du Lac Salé, où il a été adopté une adresse à Mme Hayes (la femme du président) et à toutes les femmes des Etats-Unis, afin qu'elles s'emploient à réclamer des mesures promptes et décisives contre la polygamie.

Et maintenant, expliquera qui voudra ou qui pourra les mystères du cœur féminin.

Neuveville, en septembre 1879.

L'AUTEUR.

Glanures jurassiennes

LA NEUVEVILLE ET NEUCHATEL.

En 1285, un an avant d'échanger la dignité d'Evêque de Bâle contre celle d'Archevêque de Mayence, Henri d'Isny avait construit le Schlossberg destiné à protéger la Montagne de Diesse et les bords du lac de Bienne contre ses puissants voisins de Neuchâtel. Cette précaution n'avait pas été inutile : la Principauté en bénéficia, car lorsque Rodolphe de Neufchâtel eut pris d'assaut le 28 avril 1301 et fait raser la *Bonneville,* une partie des habitants de la malheureuse cité, ayant traversé la côte du Chaumont, gagnèrent les terres voisines de l'Evêque de Bâle, se réfugièrent au pied de ce fort et y établirent d'abord quelques cabanes, origine d'une seconde *Bonneville* ou de la *Neuveville* actuelle, fondée par l'Evêque Girard de Wuippens, en 1312, et à laquelle, six années plus tard, ce Prince accorda les mêmes privilèges qu'à la ville de Bienne.

Peuplée d'anciens fugitifs du Val-de-Ruz, la *Neuveville* a conservé d'intimes relations avec Neuchâtel. Nous avons pensé que les amis de l'histoire dans notre pays seraient curieux de connaître les pièces que renferment à cet égard les archives de l'ancien Evêché de Bâle. Laissant de côté les documents insérés dans Trouillat, Matile, etc., ouvrages à la portée de tous, nous avons consulté de préférence le Répertoire des actes relatifs au baillage de *Neuveville,* dressé par le savant Maldoner, archiviste du Prince au siècle dernier, répertoire qui s'étend jusqu'à 1765. Nos archives possèdent encore une traduction française de ce travail, et une table des

matières ; cette traduction ne va que jusqu'à 1712. Pour le moment nous nous sommes borné à transcrire tel quel le résumé des actes contenus dans le volume français, nous réservant plus tard de poursuivre ce travail, s'il agrée à nos amis de Neuchâtel.

Sous sa forme abrégée, l'extrait que nous intitulons *Neuveville et Neuchâtel* n'est à proprement parler qu'une chronique, relatant jour par jour ce qui s'est passé entre les deux pays. Les questions locales y jouent un grand rôle. Le village de *Lignières* surtout fixera l'attention; il aura avec *Neuveville* des difficultés de plus d'un genre, qui ne feront que s'accroître lorsqu'échangé par le Prince contre les collonges de Miécourt, (1624) il sera rentré dans la famille neuchâteloise. Bien des faits sembleront insignifiants, par trop minutieux, mais ils peignent les mœurs, les coutumes du temps, et fournissent des renseignements sur certains noms, certaines familles; à ce point de vue seul ils méritaient une mention. On trouvera peu à glaner pour l'histoire *politiqne* des deux Etats ; cependant on ne lira pas sans intérêt les notes relatives à la fin du XVII[e] siècle, quand on reprochait à Neuveville de servir de refuge aux *De Némouristes* et que les luttes qui divisaient les esprits au chef-lieu du Comté trouvaient un écho sur les bords du lac de Bienne.

Après ces observations préliminaires, nous passons sans autre aux extraits du Répertoire, que nous recommandons à l'indulgence du lecteur.

Porrentruy, 14 février 1879.

X. Kohler.

1287. *15 juillet.* — Compromis entre le seigneur de *Neufchâtel* et le seigneur *Evêque de Bâle*, de comparoir au Val de *Nezul* et de choisir quatre hommes pour terminer leurs différents.

1316. *23 juin.* — Le duc d'*Autriche* choisi arbitre dans le compromis de l'*Evêque* et du Comte de *Neufchâtel* pour régler leurs différents :

1° Les parties vivront à l'avenir en bonne union.
2° Le comte relâchera tous les prisonniers ; ceux qui ont fait quelque dépense, la paieront.
3° Ceux qui ont vécu au pain et à l'eau ne paieront rien.
4° Il renoncera à tous droits sur la *Neuveville*.
5° Il sera franc avec ses héritiers de l'hommage au seigneur *Evêque*.
6° Il lui rendra tous les revenus depuis le ruz de *Vaux* ; à l'encontre l'*Evêque* lui refondra le revenu de 3 marcs.
7° Ni l'un ni l'autre ne bâtiront ni château, ni forteresse, entre le ruz de *Vaux* et le ruz de *Ville*.
8° L'*Evêque* paiera au *Comte* 150 marcs d'argent en 4 termes.
9° Ils ne bâtiront jamais sur les biens de l'un ou de l'autre.

1404. *22 décembre.*—Transaction par laquelle les seigneurs de *Neufchâtel* renoncent, en faveur de l'*Evêché de Bâle*, à leurs droits sur le château de *Schlosberg*, sur celui de *Roche-d'or*, sur les villes de *St-Ursanne* et *Laufon*, et remettent à l'Evêque d'autres prétentions, lui cédant les émoluments du sceau de l'Officialité, en reconnaissance des services que le Haut Chapitre leur a rendus.

1428. *25 avril.* — Sentence de la Neuveville par laquelle on reconnaît le moulin de *Lignières* franc de tailles et corvées.

1458. *18 novembre.* — Sentence de la commune de *Lignières* pour une cense de 4 émines.

1492. 12 *novembre.* — L'Evêque *Gaspard* vend à la *Neuveville* des biens situés rière la majoirie et *Lignières* pour 500 florins d'or, et spécifie leur rapport, de même que l'emploi de la somme reçue.

1493. — Sentence du maire de *Lignières* comme lieutenant de Châtelain, touchant un champ et 6 émines de froment.

1521. *29 juin.* — Arbitrage touchant la délimitation de l'*Echelette* entre ceux de *Landeron* et ceux de *Lignières.*

1531. *13 avril.*— Transaction de *Neufchâtel* entre les députés de S. A. et le Comte du dit Etat, par laquelle il a été convenu que :

1° Les passemens de l'officier de S. A. seront scellés de son sceau et le Châtelain du *Landeron* scellera les siens.

2° On choisira 8 hommes, 4 de la justice de la *Neuveville* et 4 de celle du *Landeron* pour décider les appels de *Lignières.*

3° Les tailles seront personnelles, et ne se lèvent point des héritages, mais sur les corps.

4° Le gouverneur de *Neufchâtel* se conviendra avec les officiers de S. A. pour travailler à la délimitation.

1535. *31 juillet.* — *Berne* demande à S. A. qu'elle nomme le troisième arbitre pour finir les différents de *Neufchâtel* avec la *Neuveville*, afin d'obvier aux inconvénients qui pourraient survenir.

— *7 septembre.* — *Bâle* notifie à S. A. avoir dénommé *Christophe Offenburg* pour arbitre et qu'il se trouvera à la *Neuveville* le 10 du courant pour finir avec *Neufchâtel.*

— *22 septembre.*—Délimitation de la *Montagne de Diesse* avec *Lignières.* Entre S. A. à cause de la *Neuveville* et avec *Berne* à cause de la *Montagne de Diesse,* d'une part, et M^{me} de *Longeville,* Comtesse de *Neufchâtel,* à cause de *Landeron* et *Lignières*, pour séparer par bornes et imites la souveraineté des parties, par la médiation de

7 arbitres choisis, qui ont fait planter 6 bornes ès lieux spécifiés, en réservant principalement à S. A. ses droits, dîmes, rentes à *Lignières*. Les mêmes arbitres ayant en outre réglé ce qui se pratiquera à l'égard des dommages.

— Actes concernant le droit forestal contesté avec *Lignières* à la *Prime Seut* et aux *Rétaillons*.

1538. *23 décembre*. — La *Neuveville* prie S. A. de faire écrire à *Neufchâtel*, à raison des innovations du *Landeron*, qui prétend gager le bétail trouvé dans ses champs, ce qui est contraire à la déclaration des arbitres dans la délimitation de *Lignières*.

1539. *19 juillet*. — La *Neuveville* supplie S. A. d'écrire au maire de *Bienne* qu'elle laissait le tout auprès de sa sentence rendue conjointement avec le Baillif de *Nidau*, entre la ville, *Nods* et *Lignières*, afin qu'on n'affaiblisse pas ses privilèges et qu'on ne l'expose à de grands frais, comme du passé.

1552. *2 juin*. — Un bourgeois de *Neufchâtel* confesse retenir de S. A. une cense annuelle de deux chapons, une maison avec un jardin qu'il reconnaît devoir suivre la nature du fief.

1557. *13 juillet*. — La *Neuveville* supplie S. A. d'ordonner au châtelain d'empêcher les difficultés provenant des officiers de *Neufchâtel* s'attribuant une autorité qui ne compète qu'à S. A.

1560. *4 septembre*. — Le receveur de *Bienne* informe S. A. que des particuliers de *Neufchâtel* avaient demandé au Châtelain la permission de vendanger des vignes qu'elle avait fait séquestrer et la supplie de lui donner ses ordres et s'il doit les recevoir dans leurs offres et accepter leur caution.

1561. *15 mars*. — *Berne* demande à S. A. ce qu'il y a à faire avec *Landeron* qui ne veut pas se conformer au règlement de la pêche sur le lac de Bienne, et ce qu'on doit résoudre à cet égard.

1562. *6 mai.* — La Cour refuse à un bourgeois de *Neufchâtel* le nouveau droit qu'il demandait, se croyant lésé d'une sentence de la *Neuveville.*

1563. *16 octobre.*— Le Châtelain écrit à S. A. un chacun prétendre ses vignes franches du ban, et qu'il ignore si celles que les héritiers du Baillif de *Neufchâtel* ont vendues, ne sont pas fiefs.

—*22 octobre.*—Le Prince répond au Châtelain qu'après des recherches des vignes vendues, il ordonnera ce qui convient, et qu'à raison des autres il ne sait où il vise.

1566. *11 mai.* — *Neufchâtel* prie S. A. à ce que M. de *Diesbach* se conforme à la sentence rendue dans son procès avec la *Neuveville.*

—*22 mai.*—La *Neuveville* informe S. A. de ce qui s'est passé avec M. de *Diesbach....* Joint une information de la difficulté de *Jean Bourquard* avec *Amiot* de *Neufchâtel* pour une traite foraine déjà réglée par sentence. le premier étant surpris que le second en ait appelé en Cour, et que journée ait été assignée.

— *24 mai.*— Le Prince écrit à la *Neuveville...* Quant à l'appel du particulier de *Neufchâtel* contre *Jean Bourquard*, le Prince croit que les citations ayant été faites aux parties, *Bourquard* devoir comparoir. Et en cas, il fasse conster, que sa partie, le Juge saura ordonner ce qui conviendra.

—*3 septembre.*—Le Prince ordonne la visite des vignes séquestrées, afin de savoir que répondre au particulier de *Neufchâtel* qui en demandait le relâchement.

— *9 septembre.* —Le Prince mande à *Bellelay* d'avoir écrit à ceux du *Landeron,* pour la contribution qu'ils lui demandent, lui conseillant de traiter avec eux, afin qu'ils ne s'emparent de la dîme, et à ceux du *Landeron*, en employant les motifs les plus pressants pour les porter à se désister de leur demande.

1567. *8 janvier.*— La *Neuveville* prie S. A. de les soutenir contre les entreprises de *Landeron,* qui ose imposer une contribution à *Lignières,* ce qui est d'autant plus sensible, que n'en ayant jamais, on acquitte annuellement les tailles, les biens étant en outre chargés de censes et de dîmes.

— *11 janvier.* — Le Prince écrit à la ville de *Landeron* de se désister de la contribution demandée à *Lignières* pour les biens situés dans son domaine ; une telle innovation étant injurieuse à sa souveraineté et préjudiciable à ses sujets ; et à la *Neuveville* de soutenir *Lignières*, si *Landeron* n'abandonne son entreprise.

1568. *11 septembre.* — Le Prince écrit à la *Neuveville* avoir cassé la vendition de M. de *Diesse* à *Pierre Amiot*, de *Neufchâtel*, de dix ouvriers de vignes, fief de l'Evêché, et en avoir investi le Chapitre de *Moutier* G. V.; et comme les prétentions sur des fiefs de l'Evêché doivent être vidées en Cour, il lui ordonne d'y envoyer le nommé *Rollier*, au cas il croie en avoir contre *Amiot*.

— *27 septemare.* — Le prince défend à la *Neuveville* de se mêler du procès de *Rollier* contre *Amiot*, voulant le faire vider par la Cour féodale, comme concernant un fief de l'Evêché.

— *14 octobre.* — Le Prince avertit la bannière de *Neuveville* d'être prête à marcher, des *troupes étrangères* s'assemblant dans le voisinage.

1569. *11 juillet.* — Le Prince écrit à *Neufchâtel* d'obliger *Pierre Amiot* d'indemniser, conformément à la sentence, *Rollier* avec 15 écus à la couronne, pour ses dommages, quand les vignes, fief de l'Evêché et ce dont il avait été investi, ont été saisies.

— *6 août.* — Le Prince fait connaître à *Neufchâtel* la demande d'*Amiot* d'entrer en compte avec *Rollier*, n'être qu'une défaite pour éluder le paiement des 15 écus et le recherche de l'obliger à satisfaire ce créancier.

— *2 décembre.* — Le Prince recherche *Neufchâlel*, les vignes du Chapitre de *St-Imier* étant franches de dîmes d'un tems immémorial, à ce que les vignerons en jouissent comme du passé.

1571. *1er octobre.* — Le Châtelain demande à S. A. comment il doit se conduire dans une cause d'appel à *Lignières*.

1575. *24 novembre.* — Le Prince ordonne au Châtelain de l'informer du sujet et des environs, de l'assemblée et de la marche des troupes de Berne.

— *28 septembre.* — Le Châtelain informe S. A. les troupes de *Berne* avoir leur rendez-vous dans la vallée de *Valangin* pour passer par les terres de *Neufchâtel* et de là à *Montbéliard*, lequel n'est pas bien sûr quoiqu'on l'ait dit aux Capitaines.

— *27 décembre.* — Le Châtelain informe S. A. que sur les remontrances de la diète à *Baden*, *Berne* et *Neufchâtel* avaient rappelé leurs troupes.

1577. *28 mars.* — Le Prince écrit au Châtelain à raison de ses grains que des marchands de *Neufchâtel* veulent acheter.

1579. *2 juin.* — Lettre par laquelle *Jean Rossé* de *Paquier* en *Valangin*, confesse avoir vendu à la *Neuveville* un maix et vacherie sise auprès la *Cernie Jean* dit sur *les roches* en *Erguel*, qui est fief de l'Evêché, pour 900 écus d'or.

— *14 août.* — Le Maire de *Bienne* fait connaître à S. A. *Jean Rossé* n'avoir manqué dans la vente de la vacherie, qui est fief de l'Evêché, mais un de ses parents qui l'avait eue par droit de retrait sur *Gléresse*, qui l'avait achetée avec consentement de la Cour.

1581. *8 novembre.* — Le Prince demande au Châtelain une information touchant un particulier de *Lignières* qui veut vendre son moulin, fief de Cour.

— *23 novembre.* — Le Prince écrit au Châtelain d'envoyer en Cour les vendeurs et acheteurs du moulin de *Lignières*, voulant les traiter avec grâce.

— *8 décembre.* — Le Châtelain répond à S. A. qu'il conviendrait de mettre dans la nouvelle lettre de fief, un moulin sur la Montagne de *Diesse*, au lieu dit : au *Vernet*, parce que si *Neufchâtel* venait à voir les anciennes et qu'on délimitât *Lignières*, il profiterait de sa découverte.

1583. *13 août.* — Le Châtelain remontre à S. A. la prétention de celui du *Landeron*, qui dans la difficulté de la *Neuveville* avec *Lignières* à cause d'un champois et du bétail gagé, ne veut dans l'assise que des juges de *Neufchâtel*, ce qui était contre ses droits comme co-

souverain, et un Châtelain établissant en son nom le Maire de *Lignières*, et demande ses ordres.

1586. *5 avril.* — Le Prince ordonne au Châtelain de remercier celui de *Neufchâtel*, de ses bons avis, et en cas de nouvelles découvertes le prier de lui en faire (part), lui en promettant le secret.

1589. *23 septembre.* — Le Prince écrit au Baillif de *Neufchâtel* d'ajouter foi à ce que M. de *Gléresse* lui dira de sa part et lui donner une réponse convenable.

1591. *13 octobre.* — Le Prince ordonne au Châtelain de soutenir de son pouvoir *Hugues Beinon* et *Pierre Daulte*, à qui il donne la commission de cueillir à *Gléresse* et au *Landeron* le vin des vignes de la Prévôté de *St-Imier* et leur dit ce qu'ils ont à faire au cas où Bienne voulut y avoir part.

— *10 septembre.* — Actes touchant au procès d'un bourgeois de la *Neuveville* et le sieur *Chambrier* de *Neufchâtel*, à raison d'une vigne féodale.

1592. *9 et 21 avril.* — Lettres en faveur du sieur *Chambrier* dans son procès avec un bourgeois de la *Neuveville.*

— *21 avril.* — Le Prince demande au Châtelain de l'informer des droits de la *Neuveville* qui, sous prétexte de les conserver, s'arroge ceux de souverain, afin de pouvoir se déclarer au receveur de *Neufchâtel* suppliant, qu'il révoque un nouveau droit accordé à un bourgeois de la *Neuveville*, comme contraire aux franchises de la ville.

— *14 octobre.* — Ordre de S. A. à *Hugues Beinon* et *Pierre Daulte* de vendanger les vignes de la Prévôté de *St-Imier* à la *Neuveville-Gléresse* et *Landeron* et les renvoie pour le reste à la lettre du 13 octobre 1591.

1607. *5 février.* — Attestation des *Landeronnois* qui certifient *Jean Gibolet* s'être bien comporté parmi eux.

1609. *19 mars.* — *Bly Berche* confesse retenir de S. A. à cause de l'Eglise *St-Imier*, une vigne située au *Lan-*

deron, promettant la cultiver et en partager les fruits chaque an au tems de vendange sans pouvoir l'aliéner, sous peine d'en être privé.

1610. *18 novembre.* — Les Neuvillois, après avoir déduit l'opposition du *Landeron* de couper des bois dans la combe de *Noirvaux* et la sommation de *Neufchâtel* aux parties de se trouver en ladite combe, supplient S. A. qu'y étant intéressée par rapport de souveraineté et pour la part des amendes forestales, elle daigne y envoyer des commissaires.

— *6 décembre.* — Le Prince répond aux Neuvillois avoir nommé les Maires de Bienne et D[r] *Morel* commissaires pour terminer avec *Neufchâtel* la difficulté de la combe *Noirvaux*...

1611. *26 juillet.* — Le Châtelain écrit à S. A. qu'il ne croit pas que les difficultés de la combe *Noirvaulx* avec *Landeron*, se termineront par la conférence de *Lignières* sans arbitres, lui envoie le receveur à ce sujet, et pour le rétablissement de la justice sur la Montagne de *Diesse* et touchant les biens confisqués.— Que des *Landeronnois* possèdent des vignes de S. A. à cause de *St-Imier*.

29 juillet. — Le Prince lui demande une information de cette difficulté, voulant la finir avec *Neufchâtel* à l'amiable....

1612. *4 mars.* — Reconnaissance d'un pré gisant à *Lignières* que M. de *Glèresse*, comme Châtelain, confesse retenir de S. A.

1614. *25 février.* — Deux actes concernant *Daniel Perrenet* qu'un homme de *Cressier* prétend faire citer par devant la justice du *Landeron* contre l'usage général qui veut qu'on attaque le rée devant son juge compétent.

Liste des tenementiers des vignes de *Serrière*, situées rière la *Neuveville*, et qui appartiennent à S. A.

1616. *22 juillet.* — Le Prince écrit à *Neufchâtel* au sujet d'un Neuvillois, que pour éviter toute confusion, sa contre-partie le fasse citer devant un juge de la *Neuveville* où bonne justice lui sera rendue : — et ordonne au Châ-

telain que si on voulait ouvrir cette action devant la justice du *Landeron*, il n'en permette ni les insinuations ni l'exécution.

1619. *22 avril.* — Le Prince notifie à *Neufchâtel* ne pouvoir accorder un nouveau droit à la partie condamnée, sa difficulté ayant été vidée en première et seconde instance, sinon qu'il constituerait le suppléant, et dont il lui envoie la requête, à de grands frais.

— *2 novembre.* — Affranchissement d'un pré appartenant à un bourgeois de la *Neuveville*, situé à *Lignières*, avec la liberté d'en jouir comme il voudra, moyennant la somme de 36 écus, délivrée au dit *Lignières*.

1620. *11 novembre.* — Sur les plaintes de *Jacques Perrin* contre *Lignières* qui ne lui laisse pas jouir du prel, qu'il en a acheté, la Cour ordonne au Maire de *Bienne* de lui aider, conjointement avec le Baillif de *Nidau*.

— *15 novembre.* — Le Prince ordonne au Maire de *Bienne* de régler avec le Baillif de *Nidau* la difficulté de *Perrin* avec *Lignières*.

1621. *17 février.* — Sur les assurances de *Lignières* que le prel vendu par une partie de la commune, à l'insu de l'autre, est préjudiciable, la Cour ordonne à *Jacques Perrin* de repliquer en 15 jours.

— *10 mars.* — *Lignières* doit fournir ses conclusions sur la requête de *Perrin*.

— *21 juin.* — Le Maire de *Bienne* demande à S. A. ce qu'il doit faire avec *Lignières*, qui a enlevé les bornes du prel de *Jacques Perrin*.

— *28 juin.* — Ordre au Maire de *Bienne* de s'aboucher avec le Baillif de *Nidau*, touchant la faute de *Lignières*.

— *19 juillet.* — *Jacques Perrin* atteste avoir relevé de la Chancellerie la lettre d'acquisition de son pré de *Lignières*.

1622. *22 août.* — Requête de *Jacques Perrin* contre *Lignières*.

— *31 août.* — La Cour ordonne par décret à *Lignières* de conclure dans sa cause contre *Jacques Perrin*.

— *3 septembre.* — Le gouvernement de *Neufchâtel* écrit à S. A. à raison de la difficulté de *Lignières* avec *Jacques Perrin*, et demande à ce qu'on envoie des députés à ce sujet.

— *17 septembre.* — *Neufchâtel* prie S. A. de remettre la conférence de *Lignières* jusqu'après l'automne.

— *22 octobre.* — Le Prince envoie aux Maire de *Bienne* et receveur de la *Neuveville* la requête d'*Abraham Perrin* pour avoir leur information du moulin de *Diesse* à *Lignières.*

— *24 octobre.* — Il écrit au Maire de *Bienne* à raison de la difficulté de *Jacques Perrin* avec *Lignières* et lui ordonne, *Neufchâtel* s'y croyant intéressé, de conférer avec le Baillif de *Nidau* et de lui faire une relation de ce qu'il aura découvert.

1623. *5 janvier.* — Le Prince écrit aux Maire de *Bienne* et receveur de la *Neuveville*, que selon leur rapport, il avait donné à *Abraham Perrin* le moulin de *Diesse* à *Lignières* en fief, et qu'étant nécessaire qu'il en soit mis en possession, qu'un ou l'autre lui aide à cela, mais qu'on doit surtout prendre garde qu'on ne fasse rien contre la teneur de la lettre de fief.

— *14 février.* — Remarques touchant l'échange de *Lignières* et des collonges de *Miécourt.*

— *28 mars.* — *Neufchâtel* demande à S. A. une conférence avant de rien régler à la cause de *Lignières.* — On a joint deux actes, dont l'un contient les raisons de *Lignières* pour annuler le marché de *Jacques Perrin*, et l'autre est le fait concernant le dit marché.

— *4 mai.* — *Neufchâtel* écrit au Dr *Bajol* à raison de la conférence de *Lignières.*

— *19 mai.* — *Neufchâtel* notifie au Dr *Bajol* avoir écrit à Berne pour remettre la conférence à un autre tems.

— *20 mai.* — Décret commissionnel de S. A. aux Dr *Bajol* et Maire de *Bienne*, de se trouver à la conférence de *Lignières* touchant *Jacques Perrin*, et d'y observer ses intérêts sans y rien conclure sinon sous sa ratification.

1624. *28 janvier.* — Echange du village de *Lignières* contre les collonges de *Miécourt.*

— *10 juin.* — Le Prince écrit au Maire de *Bienne* de

s'informer en quoi consiste la difficulté d'*Abraham Perrin* à raison du prel de *Lignières*.

1624. *28 novembre.* — La *Neuveville* remontre à S. A. que *Neufchâtel* avait reçu le serment de ceux de *Lignières*, et que dans l'échange ses droits lui sont réservés, la supplie de la laisser jouir de ces hommes, qui ont toujours été ressortissants de sa bannière.

1625. *15 janvier.* — Le Prince fait sentir à la *Neuveville* son impertinence d'oser trouver mauvais l'échange fait avec *Neufchâtel*, qu'on ne doit se figurer que la concession de la bannière soit telle qu'on se l'imagine, et qu'elle ne doit être regardée que pour le profit et aux ordres des Princes.

— *13 février.* — Un particulier supplie S. A. pour des commissaires qui terminent conjointement avec ceux de Berne son différent avec *Lignières* pour l'arrosée d'un prel.

1627. *12 avril.* — Le Prince répond au gouverneur de *Neufchâtel* qu'on peut commencer un procès par barres, ce qu'il n'avait pu refuser aux raisons de ses sujets, et qu'il aurait soin, après avoir fait examiner la difficulté, de faire administrer bonne justice.

— *19 avril.* — Le Prince, après avoir reproché au Châtelain sa partialité dans la difficulté des héritiers de *Benoit Schad* contre des *Neufchâtelois*, lui ordonne, nonobstant leurs allégués, de continuer l'arrêt jusqu'à nouvel ordre.

— *31 mai.* — Le Prince, sur l'opposition respectueuse des *Neufchâtelois* à ses ordres de faire un inventaire de la succession de *Benoit Schad*, ordonne au Châtelain de les astreindre à s'y conformer, et en attendant la décision de l'appel, que le tout reste en sequestre, se réservant le droit de les faire punir pour leur désobéissance.

— *1er juin.* — Commission pour finir le différent de la succession de *Benoit Schad*.

— *12 juin.* — La réponse de S. A. à la *Neuveville* est qu'à la réquisition du frère et de la sœur de *Benoit Schad*, Elle a accordé la commission et l'arrêt du bien du défunt contre la veuve, qui est héritière par un tes-

tament défectueux, et qui par son mariage avec un étranger a perdu sa bourgeoisie, et après avoir déduit les raisons qui l'ont porté d'accorder les dits arrêts et commission, Elle conclut, que ce cas étant de ceux qui sont réservés au souverain, Elle s'attend qu'on laissera agir ses commissaires, dont aucune des parties n'aura sujet de se plaindre.

Sur la requête de *Bosset* et *Merveilleux* la Cour laisse le tout selon le dispositif des commissaires, aussi bien que l'arrêt.

— *13 août.* — Sur la demande de la levée de l'arrêt par *Jacques Merveilleux*, la Cour convie les parties de se trouver en chancellerie pour terminer leur différent à l'amiable, et au cas les héritiers ab intestat ne se déclarent, quand, comment et pourquoi ils pensent se conduire dans cette affaire, on ordonnera ce qui sera de droit.

— *20 août.* — La Cour décrète la requête de *Merveilleux* que *Benoît Schad* ne comparaissant pas à la journée du 28 octobre, l'arrêt sera levé, mais qu'il subsistera jusqu'à ce temps par défaut de caution et permet au suppléant les relevées pour son entretien.

— *4 novembre.* — Sur la requête de *Gauchat* de *Lignières* il est ordonné à *Perrin* de la *Neuveville*, de se conformer au précédent décret avec peine de deux marcs d'argent.

— *12 octobre.* — Ordre au Châtelain d'ajourner *Jacques Merveilleux* et sa contre-partie pour finir le procès de la succession de *Benoît Schad.*

1628. *24 janvier.* — Sur requête des héritiers de *Benoît Schad*, ordre à *Merveilleux* d'agir dans un mois, sous peine de forclusion, avec cette clause, qu'il agisse ou qu'il n'agisse pas, il sera réglé ce qui de droit.

— *11 février.* — Le Prince ordonne au Conseil de défendre à un notaire de *Bienne* de continuer à *Neufchâtel* son action en fait d'injures contre un Maître-bourgeois de la *Neuveville.* Que s'il ne veut s'en désister il la poursuive en Chancellerie ou par devant ses commissaires, qui sont actuellement à la *Neuveville.*

— *29 mars.* — Déclaration de *Neufchâtel* touchant les biens de M. de *Glèresse*, situés sur son territoire.

— *8 mai.* — La Cour décrète dans un procès d'un parti-

culier de *Lignières* contre un *Neuvillois* que le moulin des *Biolettes* étant fief, on les renvoie où il convient, sans préjudice aux droits du souverain.

— *1er septembre.*— Sur la requête des héritiers de *Benoît Schad* la Cour déclare que sur leurs offres de preuves le juge ayant jugé, ils doivent s'imputer la faute, et leur demande ne pouvant être accordée, ils doivent assigner *Jean Bosset* par devant le même juge.

— *12 octobre.* — Sur la requête de *Jacques Merveilleux* la Cour reçoit le procès et accorde les copies demandées et la continuation de la cause.

1629. *19 février.* — Sur la requête de *Jacques Perrin* de la *Neuveville*, Berne ordonne à son Baillif de *Nidau* de le maintenir en la possession de son prel contre *Lignières.*

— *22 juin.* — Ordre à *Jacques Merveilleux* de conclure contre les héritiers de *Benoît Schad.*

Sentiment d'un Dr sur la validité du papier que la veuve dudit *Benoît* prétend être un testament et que les héritiers ab intestat ne veulent pas reconnaître.

Le prince ordonne au Châtelain de resserrer tous les effets du susdit *Benoît*, d'autant que *Merveilleux*, nonobstant l'arrêt décrété par la Cour, distrait ceux qu'il pour accrocher.

Commission au maire de *St-Imier* d'inventorier cette succession à la réquisition des héritiers qui se plaignent des pilleries de *Merveilleux.*

— *16 juillet.* — Ordre à *Merveilleux* de se conformer au précédent décret sous peine d'un marc d'argent.

— *18 juillet.* — La Cour lui accorde 6 semaines pour agir dans le fait principal.

— *27 juillet.*— Le Prince recherche *Neufchâtel* de défendre aux légataires de *Pierre* leurs vexations contre les héritiers de *Perrenot* de la *Neuveville,* en les assignant par devant la justice du *Landeron* pour choses déjà jugées.

— *17 août.*— Lettre du lieutenant en la justice du *Landeron* touchant la confession de quelques justiciers pour sortilèges.

— *31 août.* — Terme de 15 jours à *Merveilleux* pour fournir ses contre-preuves sous peine de forclusion.

— *19 octobre.* — Prorogation du terme accordé à *Merveilleux* pour conclure en cause.

— *5 novembre.*— La Cour accorde aux héritiers de *Benoît Schad* un mois pour leurs conclusions.

1630 *15 juin.* — Instruction au Dr *Bajol* pour l'inféodation du Se *Chambrier* en son fief.

— *7 août.* —Le Prince ordonne au Maire de *Bienne* de se joindre au Baillif de *Nidau* pour finir la difficulté de *Jacob Perrin* de la *Neuveville* avec *Lignières.*

1631 *12 mars.* — Le Prince se plaint à *Neufchâtel* des dégâts de *Lignières* dans les hautes joux de la Montagne de *Diesse* contre le traité de 1515, et se flatte qu'ayant été faites à l'insu du gouvernement, il fera les défenses convenables.

— *14 mai.* — Sur les requêtes des héritiers de *Benoît Schad* et de *Merveilleux*, la Cour déclare que S. A. ordonne au plus tôt ce qui convient.

— *13 juin.* — Sur la requête du Châtelain demandant de jouir pendant 8 à 9 ans de certaines vignes aux environs du *Landeron*, moyennant la cense annuelle de 50 écus, la Cour déclare les commissaires envoyés de ces côtés, devoir s'en informer et faire leur rapport.

— *16 juillet.* — La Cour accorde au Châtelain sa demande pour 6 ans.

— *13 août.* — Sentence de Cour entre les héritiers ab intestat de *Benoît Schad* impétrant contre *Jacques Merveilleux* au nom de sa femme intimé, par laquelle on lui adjuge la possession et la jouissance sous la réserve de donner aux impétrans caution suffisante, et de faire un inventaire, si les dits impétrans le demandent, les frais compensés pour cause.

— *20 octobre.*— Sur la demande de *Neufchâtel* de finir par une conférence les difficultés de *Lignières* avec *Nods*, le Prince envoie au Châtelain une spécification, et lui demande son avis.

— *5 décembre.* — Le Prince envoie à *Neufchâtel* copie de l'information du Châtelain sur les difficultés de *Lignières* avec *Nods.*

— *10 décembre.*— Il conste par l'échange de *Lignières* que la Bannière de la Neuveville dépendait uniquement de S. A.

1652, *9 février.* — Le licencié *Babé* et *Jacques Beinon* sont commissaires pour mettre en exécution la sentence du 13 août 1631 et dresser un inventaire.

— *11 février.*— La Cour ordonne à *Merveilleux* et consors de répondre à *Pierre Moll*, et enjoint au Châtelain, d'autant que les raisons de *Moll* pour évoquer la procédure en Cour sont relevantes, d'ordonner à la basse justice de ne plus s'en mêler.

— *22 février.* — Décret commissionnel aux Conseillers *Babé* et *Beinon*, Maire de St-Imier, pour terminer la difficulté de la succession de *Schad.*

— *5 juin.*— Relation du Chancelier *Schöttlin* et Dr *Bajol* dans leur commission touchant les prétentions de *Neufchâtel*, la *Neuveville* et *Lignières* sur la Montagne de *Diesse. Lignières* soutient avoir eu avant l'échange le droit de bocage, comme la *Neuveville*, mais qu'aujourd'hui ceux qui coupent du bois sont à l'amende, que l'officier même qui administrait autrefois la justice sans opposition en était à présent empêché, qu'on ne sait rien avoir commis qui mérite cette aliénation, et fit voir que pour s'être dégagé avec ses deniers de *Neufchâtel*, le Prince *Jean* l'avait allibéré d'impôt pour 10 ans. — La *Neuveville* de concert avec *Diesse* et *Nods* répondent ne pouvoir se déclarer et alléguer leurs raisons qu'ils ont de s'opposer aux prétentions, en l'absence de Berne, qui comme souverain, s'y trouve intéressé. — Sur quoi les députés de S. A. dirent à *Lignières*, qu'on n'avait pas sujet de se plaindre du change, les Princes étant en droit de disposer de leurs sujets sans leur participation, — et à la *Neuveville*, qu'elle n'y était pas intéressée, ses priviléges étant des grâces de ses souverains, qu'il ne lui appartenait pas d'en contrôler les actions, et que Berne n'y a nul intérêt, ne participant aucunement aux amendes. — Après beaucoup de raisons de la part des commissaires, ceux de S. A. demandèrent à *Neufchâtel* par écrit les droits et coutumes de *Lignières* avant le change et les sujets de plainte, pour en faire rapport au Prince et y remédier.

— *5 juillet.* — Le Prince demande à la *Neuveville* une information des droits de Lignières pour de certaines choses renfermées dans l'écrit qu'il lui envoie.

— *24 juillet.* — Le Prince répond à la *Neuveville* qu'on

envoie les actes de 1368 et 1340, avec ceux dont on veut se servir pour prouver son droit de bocage sur la Montagne contre *Lignières* afin d'en faire usage et finir cette difficulté.

Relation des commissaires touchant le droit de bocage sur la Montagne de *Diesse*, prétendu par *Lignières*.

— *15 novembre.* — Décret commissionnel pour finir le procès de la succession de *Benoit Schad.*

1634. *25 août.* — Mémoire de la *Neuveville* touchant ses difficultés avec *Lignières :* 1° Qu'on ne s'oppose pas que *Lignières* participe aux bocages sur la Montagne de *Diesse* à forme de droit, qu'il vérifiera, sous condition de ne pouvoir les aliéner.

2° Qu'on n'a plus besoin des actes dont les copies seraient difficiles à être tirées des originaux latins et d'une écriture malaisée.

3° Qu'on n'a pu engager les Montagnards, qui ont le même droit d'être du sentiment de la ville, se référant à la cause de la délimitation qui est à l'avantage de chaque partie et que les trois Etats éclairciront, en aplanissant les diffiultés de *Lignières.*

— *13 septembre.* — Le Maire de *Bienne* apprend à S. A. que *Berne* insiste à la décision des difficultés de *Lignières.*

— *16 novembre.* — Le Prince recherche *Neufchâtel* d'ordonner au Baillif du *Landeron* de cesser les poursuites en justice contre des *Neuvillois* qui, depuis un temps immémorial, ont vendangé sans opposition entre le sentier de la *Brevardie* et le ruz de *Vaulx*, jusqu'à ce que le tout soit réglé.

1635. *16 février.* — La *Neuveville* se plaint à S. A. du Baillif du *Landeron*, à raison du ban et brevarderie possédée depuis un temps immémorial, la suppliant d'y remédier pour la conservation de ses régalies et des droits de la ville.

— *1er mars.* — Le Prince réitère à *Neufchâtel* ses plaintes du 13 novembre 1634, contre le Baillif du *Landeron*, et le recherche de lui défendre toute poursuite, n'étant pas possible à la *Neuveville* de trouver si tôt en Chancellerie et à *Bellelay* les actes pour sa défense, qu'autrement on

sera obligé de protester comme d'abus contre une procédure si précipitée.

1640. *17 janvier.* — Le Prince écrit à *Neufchâtel,* afin que le sieur *Vöguelin* soit payé de diflérents particuliers redevables à l'hoirie de *Petermann*, de *Glêresse.*

— *3 février.* — Lettre de S. A. à *Neufchâtel* à raison des difficultés de *Glêresse* avec *Vöguelin.*

1641. *17 juillet.* — Le receveur d'*Aulte* prie M. le Chancelier, que, si l'on doit saisir les personnes de la *Neuveville* soupçonnées d'être complices des justiciées au *Landeron*, qu'on établisse un lieutenant de Châtelain, et qu'on lui donne un pouvoir suffisant pour agir comme fisque.

— *18 septembre.* — Le Receveur de *Bienne* notifie au Conseil aulique, *Neufchâtel* n'avoir voulu permettre la vente des biens d'*Abraham Perrin,* avant ceux de la *Neuveville,* d'autant que les premières sont des acquisitions, et les autres sont patrimoines.

— *3 octobre.* — Le Conseil aulique témoigne au receveur de *Bienne* sa surprise, que *Neufchâtel* ait inventorisé le bien d'*Abraham Perrin,* justicié pour sortilège et s'en soit adjugé la confiscation, comme si son moulin gisait rière *Lignières*, et approuve sa protestation, lui ordonnant pour la conservation des droits de S. A. au cas *Neufchâtel* voulut effectivement le confisquer, d'insister à la suspension de l'exécution.

1642. *28 janvier.* — Le Prince recherche *Neufchâtel* de traiter favorablement deux Neuvillois qui se plaignent de la confiscation d'un bien de leur père et beau-père respectif.

— *4 juin.* — Le Prince ordonne au Châtelain de citer les parties pour les assises, et demander à *Neufchâtel*, si les premiers jours de juillet ne lui seraient pas commodes pour terminer les difficultés de *Lignières,* et après le faire savoir au Baillif de *Nidau* pour y assister au nom de ses maîtres.

1643. *2 juillet.* — Le Prince fait connaître à la *Neuveville* qu'il n'est pas nécessaire d'écrire à *Neufchâtel* à

raison de ses prétentions sur la Montagne contre *Lignières*, croyant qu'elles seront terminées avec le fait principal, et qu'il ignore si l'occasion se présentera pour finir la difficulté de la justice des banvards sur le ruz de *Vaux*, qu'en tout cas il ordonnera à ses députés de soutenir les droits de la ville.

—*14 juillet.*—Le Prince recherche *Neufchâtel* de suspendre la taxe des biens sous son gouvernement, jusqu'à ce que *Vöguelin*, qui a la lettre originelle de 16000 écus, soit d'accord avec *Charles* de *Glëresse*.

1645. *11 mai.* — Le receveur de *Bienne* envoie à M. le Chancelier une lettre de *Berne* et lui demande si la conférence de *Lignières* aura lieu le 29 du courant.

—*17 mai.*—Le receveur de *Bienne* répond à M. le Chancelier qu'il lui apprendra les résolutions des voisins, surtout de *Neufchâtel*, et qu'il signifiera la journée aux intéressés.

—*25 octobre.*—Le Prince ordonne au Châtelain de féliciter en son nom le nouveau gouverneur de *Neufchâtel*, en l'assurant de son désir de conserver une bonne harmonie entre les deux Etats.

1646. *15 septembre.* — Le Châtelain écrit à M. le Chancelier la journée de la conférence n'avoir pas eu lieu, et en joignant une lettre de *Neufchâtel* à S. A. si la journée d'appel aura lieu. Offre 12 pistoles pour les vins de la vendange.

—*28 septembre.*—Le receveur de *Bienne* écrit à M. le Chancelier qu'il s'informera si *Neufchâtel* lèvera des témoignages pour prouver l'étendue de *Lignières*.

1647. — Information touchant *Lignières, St-Mauris* et la Montagne de *Diesse*.

—*26 et 27 juin.*— Concernant la Conférence entre les députés de S. A. de *Berne* et de *Neufchâtel* pour terminer les différents entre *Lignières* et la Montagne de *Diesse*.

— *Décembre.* — Information touchant *Lignières* et la Montagne de *Diesse*.

1649. *14 avril.* — Le Châtelain supplie S. A. de faire

chercher en Chancellerie, si on n'y trouverait pas d'acte, qui fit mention des bornes du prel de *Peterman Crette*, réduit en vigne, et demande si, selon le désir des députés qui ont été au lieu en question, on en doit encore joindre deux autres.

—*20 avril*.—Le Prince répond au Châtelain avoir bien fait de ne pas permettre la plantation des bornes dans le ruz de *Vaux* entre la *Neuveville* et *Landeron*, et qu'il fera chercher en chancellerie, si on n'y trouve pas d'acte.

1650. *4 janvier*. — Le Chancelier reçoit du Châtelain une lettre par laquelle il lui apprend que les vignes de S. A. rière le *Landeron* et la *Neuveville*, mouvantes de l'Eglise de *St-Imier* ont été reconnues pour le Prince *Guillaume* es annnées 1608, 1609 et 1612, et que les retenans les labourent par moiteresses sans pouvoir les vendre, qu'ainsi elles ne sont pas fief, mais reconnaissance. Il y est fait mention d'un prel que feu M. de *Gléresse* retenait de S. A. et qu'il a changé en vigne.

— *2 février*. — Le Châtelain écrit à M. le Chancelier avoir, selon les ordres de S. A., barré ce qui appartient à *Bellelay*, avec défense au receveur de ne rien délivrer de son vin, et envoie les reconnaissances des vignes de S. A. rière la *Neuveville* et le *Landeron*.

— *14 juin*.— Le Châtelain écrit à M. le Chancelier, *Neufchâtel* avoir recherché les banvards de la Montagne de payer les frais survenus pour injures entre eux et *Jaquet*, de *Lignières*, exécuté depuis quelque tems pour sortilège, la *Neuveville* et les Montagnes s'étant engagés à 40 écus, dans l'espérance que S. A. voudra en payer autant.

1656. *12 août*. — Acte de *Neufchâtel* concernant la traite foraine avec les Etats de S. A.

— *15 août*. — La *Neuveville* supplie S. A. d'allibérer *Lignières* de la traite foraine, qui promet d'agir de représailles.

1657. *20 mars*. — Le Prince, pour témoigner son affection à la *Neuveville*, consent que, selon sa demande du 15 août 1656, *Lignières* soit affranchi de la traite foraine, moyennant la représaille.

1658. *11 octobre.* — La Cour, sur la requête de *Sandoz,* du *Locle*, contre *Gibert* et *Perrin,* ajourne les parties sur le 6 novembre, avec ordre de produire les obligations.

— *6 novembre.* — Sentence de Cour qui condamne *Gibert* et *Perrin* de rendre aux *Sandos* en indemnité 150 livres, moyennant quoi on les maintient en possession des pièces de terre, dont procès.

1659. *18 février.* — Le Prince recherche les villes de *Soleure, Neufchâtel*, *Colmar* et *Montbéliard* d'envoyer ceux qu'il nomme au jour marqué, pour finir par leur arbitrage le compromis de *Glêresse* avec *Bassand.*

— *1er mars.* — Le Prince témoigne au secrétaire de la *Neuveville* son contentement sur ses offres de service touchant *Lignières* et le charge de s'informer ultérieurement des anciens droits de l'Evêché, et de ceux de la Montagne de *Diesse* ; — et répond à la *Neuveville*, à raison des menaces de *Neufchâtel*, touchant les différents de *Lignières*, et joint l'information des officiers de la Montagne et la réponse à *Neufchâtel* pour son instruction.

1662. *17 février.* — Le Prince avertit le Châtelain de faire le dispositif, voulant envoyer ses commissaires pour vider l'appel de *Gibolet* avec *Cunier*, et qu'il ne sait si *Neufchâtel* insistera pour une conférence touchant *Lignières.*

— *10 mars.* — Le Prince répond au Châtelain qu'il laisse la journée du 21 et qu'il suffira d'avertir les Baillifs de *Nidau* et Maire de *Bienne* pour la conférence de *Lignières*, voulant pourvoir ses commissaires de pouvoirs suffisans.

— *18 mars.* — Plein pouvoir de S. A. à ses commissaires tant pour les appels de la *Neuveville*, que pour la conférence de *Lignières.*

— *10 novembre.* — Le Prince recommande à *Neufchâtel* *Jacques Gibolet*, qui se plaint de la taxe des biens de son père faite au *Landeron.*

1663 *20 avril.* — Le Maire de *Bienne* écrit à S. A. à

cause de la conférence de *Lignières* avec *Berne* et *Neufchâtel.*

—*1er juillet.* — Le lieutenant et la justice de *Lignières* atteste *Adam Petit-Maître* s'être comporté chez eux en homme d'honneur.

—*11 juillet.* — La communauté de *Cressier* certifie *Abraham Petit-Maître*, avoir toujours eu parmi eux la conduite d'un homme d'honneur.

—*20 juillet.* — Le Conseil du *Landeron* certifie *Abraham Petit-Maître* s'être comporté chez eux en homme d'honneur.

Sur les plaintes de *Legnières* à *Neufchâtel* d'avoir été gagé dans les bois, la *Neuveville* répond que, quoiqu'on eût accordé à cette commune l'usage du bocage par grâce, elle faisait, nonobstant les remontrances, des abattis, contre la teneur de la délimitation de 1535. Que pour prévenir la ruine des forêts et conserver les droits de la ville, on l'avait gagé, devant s'attribuer cette peine par ses contraventions.

1664. *31 juillet.* — Le Prince écrit à la *Neuveville* que si *Neufchâtel* accepte la journée pour fixer la difficulté de *Lignières*, il en soit d'abord informé.

1665. *10 juillet.* — Plan touchant les difficultés de *Lignières* avec *Diesse.*

1666. *23 août.*—Attestation d'un Maître-bourgeois d'avoir demandé avec le Châtelain à celui de *Thielle*, si les personnes de *Lignières* exécutées pour sortilège, n'en avaient pas charge de la *Neuveville*, et que, par défaut de raisons suffisantes, on n'en avait pas arrêté 4 accusées d'avoir été à la danse diabolique.

1667. *7 août.* — *Neufchâtel* écrit aux Maire de *Bienne* et Baillif de *Nidau* que les pierres et bois marqués par la *Neuveville* ayant été reconnus de sa juridiction par la délimitation de 1535, il puisse faire comparoir à *Lignières* ceux qui les ont marqués et ceux qui les ont coupés et fait sauter, mais que, s'ils croient que ces excès ont été faits rière la Montagne, il est content qu'on visite les lieux pour prévenir toute altération.

— *19 septembre.* — Le Prince renvoie au Châtelain la lettre de *Neufchâtel* adressée à S. A. pour lui être renvoyée, l'avertissant de n'en plus recevoir de défectueuses dans leurs adresses.

— *7 novembre.*—Sentence de lajustice de *Diesse* entre les Maires de *Bienne* et Baillif de *Nidau,* au nom des souverains, contre la *Neuveville,* qui est condamnée de payer tous bans, amendes seigneuriales et frais de cette procédure, pour avoir de son mouvement, contre les régalies des souverains, anticipé sur le district de la montagne et donné à *Lignières* 160 pas au-delà des anciennes bornes.

1668. *20 mars.* — Le Prince charge le Châtelain d'assurer le Prince de *Condé* et Comte de *St-Paul,* de sa part, qu'il les aurait fait complimenter à leur entrée sur ses terres, s'il avait su leur arrivée.

— *28 novembre.* — Le Maire de *Bienne* informe S. A. que le Baillif de *Nidau* et lui ont 2 lettres de *Lignières* et de *Neufchâtel,* qui soutiennent les bornes être les mêmes. Qu'elles sont préjudiciables aux deux souverains, surtout à S. A. à cause des amendes. Que *Lignières* ayant remarqué ne pouvoir légitimer le premier ébornement, a planté une autre haie, sous prétexte de se garantir de la mortalité du bétail de *Nods.*

1672. *16 mai.* — Information touchant *Lignières,* où sont rapportées les raisons de *Neufchâtel* pour en étendre la majoirie et celle du contraire par S. A. et *Berne* comme co-souverain sur la Montagne atteignent.... (voir celle de 1647).

Remarques du procureur-général *Bellené* pour la conférence de *Lignières.*

1673. *5 mai.* — Actes concernant le séjour de M[me] la *duchesse de Nemours,* et l'audition des témoins au sujet des brouilleries de *Neufchâtel* et de l'assassinant commis en la personne du Marquis de *St-Micaud,* à *Landeron.*

M[me] la *duchesse de Nemours* donne avis à S. A. de vouloir passer sur ses terres pour poursuivre à *Neufchâtel* ses prétentions et l'assure de continuer la bonne intelligence entre les deux Etats.

Neufchâtel se plaint du Châtelain de n'avoir pas voulu délivrer les assassins du Marquis de *St-Micaud* et d'avoir reçu M^me^ d'*Orléans*.

— *11 mai.* — Le Châtelain demande à S. A. comment il doit se comporter avec *Neufchâtel*, qui insiste pour une réponse positive. S'il doit faire les informations, et suivant l'état des choses, délivrer les assassins. Que les troubles augmentent à *Neufchâtel*, à qui *Berne* a interdit le commerce, et croit que la neutralité est le parti à prendre et déclarer à *Neufchâtel* qu'on ne pouvait à l'égard de M^me^ la *duchesse de Nemours*, violer l'hospitalité.

— *13 mai.* — Le Prince lui répond de faire connaître à *Neufchâtel* que cet Etat ne doit lui rien attribuer de ce qui s'est passé, et à M^me^ de *Nemours*, qui veut se retirer à *Soleure*, qu'il serait à propos que, pendant ces troubles, elle ne séjourna pas davantage à la *Neuveville*.

— *17 mai.* — Le Prince répond à *Neufchâtel* que son député, le sieur *Olry*, lui rapportera sa déclaration sur les points proposés, et fait connaître à M^me^ la *duchesse de Nemours* son inquiétude que les différents de *Neufchâtel* n'attirent des suites fâcheuses à ses Etats et qu'il a chargé son procureur-général de travailler avec le Châtelain à l'enquête sur les violences qu'on lui a faites.

— *24 mai.* — Commission pour recevoir à la réquisition de M^me^ la *duchesse de Nemours*, la déposition de quelques sujets de S. A. au regard des violences des officiers de *Neufchâtel*, ou d'autres, par leurs ordres, contre ladite *duchesse*.

Interrogaux au nombre de 14, faits aux témoins.

— *24 mai.* — Dépositions de 7 témoins sur les interrogaux précédents et celle d'un huitième serviteur du Châtelain.

— *30 mai.* — M^me^ la *duchesse de Nemours* remercie S. A. de la manière obligeante dont on l'a reçue à la *Neuveville*, et lui notifie son départ, le Roi voulant terminer son différent avec M^me^ de *Longueville*, à raison de *Neufchâtel*.

— *4 juin.* — Le Prince répond à M^me^ la *duchesse* que si son séjour avait été plus long, il aurait cherché les occasions de lui faire plus de plaisir, et lui envoie les dépositions du 24 mai.

— *26 juin.* — L'Ambassadeur recherche S. A. de permettre à *Neufchâtel* de lever, à l'exemple des cantons voisins, des informations touchant l'assassinat du Marquis de *St-Micaud.*

— *28 juin.* — *Neufchâtel* prie S. A. d'obliger ceux qui sont nommés de déposer sur les interrogats à raison dudit assassinat, et que les assassins avec leurs adhérents soient arrêtés sans autre commandement et lui envoie la lettre de M. de *St-Romain.*

— *1er juillet.* — Le Prince lui répond avoir ordonné au Châtelain de vaquer à l'examen pour après faire arrêter les assassins, et lui promet la communication de l'enquête levée à la réquisition de Mme de *Nemours.*

Le Conseil aulique écrit au Châtelain de lever les informations demandées et les envoyer en Cour, et que S. A. ne voulant pas se faire d'affaire avec celle de France, il intime à M. de *St-Cyr* de se retirer de la ville.

— *13 juillet.* — Réponse du Châtelain aux interrogaux de *Neufchâtel* à raison du meurtre de M. de *St-Micaud.*

Dépositions de 16 témoins entendus par le Châtelain, à la réquisition de *Neufchâtel,* en vertu d'une commission du Conseil aulique à cause du même meurtre commis au *Lauderon.*

Désignation des frais faits à raison de ces dépositions.

— *18 juillet.* — Ordre au Châtelain de faire dépêcher copie des enquêtes du 13 et de celles faites à la réquisition de Mme la *duchesse* de *Nemours* et les envoyer à *Neufchâtel.*

— *21 juillet.* — Ecrit anonyme des griefs de *Neufchâtel* contre la *Neuveville*, tant à cause de la réception de Mme de *Nemours*, que d'autres choses différentes.

— *26 août.* — La *Neuveville* remontre à S. A. les menaces de *Neufchâtel* et la supplie d'écrire au Roi de *France*, qu'il soit inséré dans le traité qui sera fait entre les Princesses de *Longueville* et *Nemours*, que *Neufchâtel* et *Valangin* voisineront avec la *Neuveville* comme d'ancienneté.

Le Prince répond à M. l'Ambassadeur avoir fait remettre à *Neufchâtel* les enquêtes du meurtre de M. *St-Micaud*, qui au lieu de reconnaître cet acte comme d'un bon voisin, se plaint du séjour de Mme de *Nemours* à la *Neuveville*, menaçant de saisir les biens de la ville rière

le Comté, et le prie d'en écrire au gouvernement, et en cas de besoin, d'en écrire au Roi.

1674. *19 avril.* — Le Roi déclare que la propriété de *Neufchâtel* avec ses annexes appartient à *Jean-Louis-Charles d'Orléans*, *duc* de *Longueville*, et l'administration à sa mère curatrice.

La *duchesse* de *Longueville*, mère et curatrice de son fils, selon le désir du Roi, accorde une amnistie générale sur tout ce qui est arrivé depuis le 12 juin 1672, tant à l'égard des mouvements de *Neufchâtel*, que de la mort du Marquis de *St-Micaud* et des menées du S. de *Mollondin.*

— *18 mai.* — La *Neuveville*, après avoir remercié S. A. du pain de munition accordé à ses soldats, la supplie de les réduire à 24 à cause de la pauvreté des montagnards, et du secours qu'on donnera à *Neufchâtel.*

1675. *3 avril.* — *Berne* informe S. A. de sa pensée pour finir juridiquement la difficulté de *Lignières.*

— *5 août.* — M^me^ la *duchesse* de *Nemours* recherche S. A. d'accorder à des Neufchâtelois une retraite à la *Neuveville*, n'étant coupables que pour lui avoir témoigné le zèle qu'ils avaient pour le duc d'*Orléans*, son père.

— *21 août.* — Le Châtelain informe S. A. les deux Maîtres-bourgeois avoir pris à mauvaise part qu'il ait notifié à *Gabriel Melin* de se retirer dans 3 jours, alléguant, que sans le su du Conseil, il ne pouvait commander personne hors de la ville, surtout eux lui ayant accordé de rester en ville quelques mois, et la supplie de lui dire comme il doit se comporter.

— *31 août.* — Le Prince approuve le Châtelain d'avoir selon ses ordres notifié et ordonné aux suspects de *Neufchâtel* de vider la *Neuveville.*

— *7 septembre.* — Arrêt de *Neufchâtel* qui dépose *Jacques Himli* de notaire dans sa souveraineté et le condamne en deux articles à 500 livres d'amende pour ses chefs.

— *27 septembre.* — *Neufchâtel* envoie à la *Neuveville* l'arrêt rendu contre *Jacques Himli* déposé de sa charge de notaire, et recherche à ce qu'un bourgeois cesse ses calomnies.

— *10 octobre.* — La *Neuveville*, envoyant à S. A. la lettre et l'arrêt de *Neufchâtel* contre *Himli*, la supplie de dire comment on doit se comporter avec le gouvernement, qui demande satisfaction des discours injurieux du dit *Himli*, étant impossible de vivre en bonne harmonie avec ce voisin, et demande réponse sur les honoraires des commissaires.

— *15 octobre.* — Le Prince répond que si *Himli* peut se justifier, il chargera des Conseillers de lever les informations nécessaires pour ordonner à qui convient, et en attendant défend qu'il ne soit molesté ni par fait ni par paroles, et trouve que les commissaires soient défrayés pendant les plaidoyers avec un ducat par jour pour honoraires.

— *30 octobre.* — La *Neuveville* trouve que le ducat pendant le voyage, et la table franche durant la procédure, est contraire aux transactions de 1604 et règlement de 1608, et supplie S. A., en vertu des franchises de 1318, de permettre à ses conseillers et bourgeois, comme à la ville de *Bienne*, de terminer les appels, si les commissaires ne se contentent du salaire réglé, sauf tous les droits de S. A.

— *2 novembre.* — Le Prince répond que pour faire voir, qu'il ne veut pas porter atteinte à ses franchises, il enverra 4 commissaires, laissant à la ville et aux parties le soin de les satisfaire.

1676. *22 février.* — *Neufchâtel* renouvelle ses plaintes contre le Châtelain de tolérer dans la *Neuville Maurice Baillot*, nonobstant les ordres de S. A. de n'y souffrir ceux qui avaient pris part aux troubles de l'État, et demande que le secrétaire *Himli* soit obligé de se justifier à *Neufchâtel* de ses propos injurieux contre le gouvernement et ses fautes dans sa charge de notaire, sinon qu'on serait attenu de ne la confier qu'aux sujets de leur maître, ce qui incommoderait la *Neuville* pour ses biens rière la souveraineté.

— *3 mars* — *Neufchâtel* se plaint du refus du Châtelain, que le secrétaire *Himli* ne se siste pas à la justice du *Landeron* pour y répondre de ses fautes de notaire, priant S. A. d'y remédier, afin d'être dispensé d'en venir à des voies extraordinaires à l'égard d'un homme con-

vaincu d'être contrevenu à son serment, et puni par Berne en 1669, à cause de la dîme du *Landeron*.

— *10 mars.* — Actes du procès fiscal contre le notaire *Perrenet*.

— *15 mars.* — Le Châtelain fait remarquer à la Cour qu'il serait bon d'interdire à *Perrenet* communication avec *Neufchâtel* pour éviter dissension entre les deux Etats et de défendre au Banneret d'attaquer le secrétaire *Himli*...

— Le maître bourgeois *Bullot* de *Neufchâtel* a déclaré, que si l'on dédommageait avec le bien de *Perrenet*, gisant rière la *Neuveville*, le secrétaire *Himli* pour le sien rière le *Landeron*, on verrait ce qui en arriverait.

— *16 mars.* — Le Prince témoigne à *Neufchâtel* sa surprise de sa lettre au sujet du secrétaire *Himli*, et lui dit qu'il lui importe de savoir ce qu'il a fait étant son sujet, et que s'étant justifié 22 art. ses commissaires n'ont pas trouvé les manquements dont on l'accusait. Qu'il ne peut permettre les citations, mais que si l'Etat croit qu'on peut agir contre lui, l'on fera bonne justice.

— *17 mars.* — Ordonne à la *Neuveville* de faire agir le fisque contre *Perrenet*, vu que, comme souverain, il nommera des commissaires, et lui communique la lettre de *Neufchâtel* contre *Himli* et sa réponse.

— *24 mars.* — Le Châtelain envoie à la Cour l'attestation du grand Sauthier, et dit qu'on aurait pu saisir les écrits de *Perrenet*, si on n'avait craint la bourgeoisie et *Neufchâtel*, où il a été, et qu'on découvrirait bien des fautes, si l'on faisait déposer 12 bourgeois.

— *27 mars.* — Il informe la Cour des discours dudit *Perrenet*, à *Lignières*, et demande ses ordres.

Perrenet débite que si l'on ne châtiait *Himli*, *Neufchâtel* en écrirait à M. l'Ambassadeur, qui avait recherché S. A. de faire sortir de la *Neuveville* les *de Nemouristes*, sinon qu'on enverrait 3 ou 4 régiments sur ses terres.

Ordre à la *Neuveville* de s'informer au juste des discours de *Perrenet* à *Lignières*, d'en faire rapport, et de lui commander en vertu de son serment de montrer ses registres et de répondre sur les deux points : de n'avoir pas prêté serment ; d'avoir troublé le repos public.

— *17 avril.* — Les Châtelain et juges de *Perrenet*

répondent qu'il a refusé de livrer ses registres, en ayant été sommé 4 fois, et envoient attestation du grand Sauthier des différentes réponses de *Perrenet,* en cherchant ses registres, et que le fils, sur la citation de comparoir en Conseil, répartit ne pouvoir étant obligé d'aller à *Soleure.*

— *19 avril.* — Le Châtelain écrit à la Cour, qu'on aura avec *Perrenet* plus de dlfficulté qu'on ne croit, tous les notaires étant parents ou suspects, et demande des commissaires. — Il envoie la justification du secrétaire *Himli,* qui consiste en 5 adjoints.

— *12 mai.* — Le Prince, entendu ses commissaires sur la justification d'*Himli,* le restitue en entier, le maintient dans ses charges, et défend, sous peine d'un châtois arbitaire, à tous ses sujets de le molester sur la sentence rendue contre lui à *Neufchâtel.*

— *23 juin.* — Points sur lesquels le fisque demande au notaire *Perrenet* de répondre.

Réponse sur 3 points, celle sur le 4me manque, acte pas signé.

— *1er août.* — Le Châtelain prie S. A. d'envoyer des commissaires pour les appels et pour examiner les actions de *Perrenet,* qui s'il restait impuni, ses régalies en pourraient souffrir.

Le fisque demande que *Perrenet* réponde positivement aux points dont on l'a chargé. On lui accorde 8 jours, au bout desquels, ne comparaissant pas, on jugera en contumace.

— *5 août.* — Billet sans signature, où il est dit que P. le jeune est vu d'un bon œil à *Neufchâtel,* qu'on doit le conserver pour les découvertes, qu'on fait par lui des choses de la *Neuveville.*

— *18 août.* — Protocole de l'action fiscale contre *Perrenet,* qui a été condamné à 200 écus d'amende et suspendu de sa charge de notaire, déclarant que s'il ne s'amende, il sera privé de la bourgeoisie.

... Relation des actes et contrats portant lods, que le notaire *Himli* a reçu et stipulé rière le *Landeron* et *Thielle,* depuis qu'il a envoyé ses registres à la seigneurie jusqu'au 10 septembre 1875.

... Serment des notaires rière *Neufchâtel* et *Valangin* en 13 articles.

1677. *31 janvier.* — Le Châtelain fait connaître à la Cour Bienne avoir sous sa bannière 30 villages, qui ont près de 6000 feux, et la *Neuveville* n'en avoir que 4 avec *Chavannes,* de 413 feux, la sienne étant bien affaiblie depuis qu'on a ôté de la haute paroisse de *St-Imier, Lignières* et les gens de *St-Maurice.*

1679. *11 décembre.* — Le Prince permet à un *Neufchâtelois* le débit du sel à *Bienne* et en la *Neuveville,* celui de *Salins* manquant, moyennant un prix raisonnable.

1680. *17 juin.* — Ordre au Châtelain de faire compliment de la part de S. A. à M^me^ la *duchesse de Nemours* à son arrivée.

— *22, 23, 27 juillet.* et *6, 11, 19 août.* — Concernant la conférence pour les difficultés de *Lignières* et à raison d'une haie entre cette commune et celle de *Nods.*

1681. *28 février.* — Le Prince témoigne à *Neufchâtel* sa surprise de l'attentat du gouvernement à sa juridiction, en accordant au Banneret de la *Neuveville* un décret pour tirer sa contre-partie à une justice étrangère, d'autant que les testaments doivent être ouverts dans le lieu du domicile, où ils doivent être imprugnés, si on doute de leur validité. Que dans le cas présent, on renverse l'ordre en assujetissant le principal avec l'accessoire.

— *26 mars.* — Le Prince, après avoir rapporté une partie des raisons de sa lettre du 28 février, répond à *Neufchâtel,* que c'est au juge du domicile de connaître de la validité d'un testament, et que pour les biens du testateur situés rière un territoire étranger sans infraction de ses droits, il ne peut permettre ni soumettre ses sujets à un autre jugement pour des défectuosités, qu'on prétendrait alléguer. Protesté de nullité et de prendre les mesures les plus convenables au cas du contraire.

— *20 mai.* — Acte concernant la difficulté avec *Neufchâtel,* qui prétend avoir droit de judicature sur le testament d'*Isaac Chiffelle* pour ce qui regarde ses biens rière *Neufchâtel.*

Arrêt de *Neufchâtel* en faveur des héritiers testamen-

taires dudit *Isaac,* qui déclare que, dans le testament en question, n'y ayant rien de contraire aux droits de la souveraineté, les parties sont renvoyées par devant le juge de la *Neuveville* pour y disputer de la validité du testament, avec la clause, que la partie qui obtiendra gain de cause, se sistera à la justice du *Landeron* pour y être investie des biens du testateur rière cette châtelainie, et condamne les héritiers testamentaires à payer 8 pistoles aux héritiers ab intestat pour frais de leurs improcédures.

— *27 juin, 27 juillet, 21 août, 8* et *18 septembre.* — Actes concernant une haie brûlée par *Lignières* sur la Montagne de *Diesse* et la difficulté de cette commune avec les Montagnards.

1682. *3 octobre.* — Le Prince, en envoyant à *Neufchâtel* la requête de quelques *Neuvevillois,* dit qu'il s'était attendu que sa lettre du 26 mars 1681 aurait produit un effet conforme à l'observance de tous les lieux en matière de testament, et que la France ne s'est jamais opposée à l'usage en semblable cas, et recherche l'Etat de ne plus troubler ses sujets dans des droits judicieux, qui leur sont acquis, et dont le contraire ne fait qu'altérer la bonne voisinance.

— *6 octobre.* — *Neufchâtel* accorde un appel à un des héritiers ab intestat de *Chiffelle* sur une sentence du *Landeron,* en vertu de sa déclaration de ne vouloir impugner le testament que par les dispositions.

— *7 octobre.* — Le grand Sauthier de la *Neuveville* atteste celui de *Cressier* avoir demandé permission au Châtelain de pouvoir notifier aux héritiers testamentaires l'appel sus-mentionné et que ledit Châtelain avait pris 8 jours de terme avant de répondre.

— *12 octobre.* — Le Châtelain envoie en Cour les actes des 6 septembre et 7 octobre. La *Neuveville* supplie S. A. de maintenir ses franchises, en faisant débattre par devant sa justice le testament de *Chiffelle* sur sa validité, en dispensant les héritiers testamentaires de répondre au *Landeron.*

— *14 octobre.* — Le Prince répond à la *Neuveville* de ne point accepter l'insinuation d'appel, et de faire que les héritiers testamentaires ne comparaissent devant

d'autres juges que ceux de la ville, comme juges compétents.

— *3 novembre.* — *Neufchâtel* répond à S. A. que sur la déclaration de *Cuentz,* du 6 octobre, il n'avait pu refuser son appel d'une sentence de la justice du *Landeron,* et que si la solennité de ce testament doit être connue par la *Neuveville*, le jugement de sa disposition au regard des biens situés rière la souveraineté appartient aux juges du pays, espérant que pour conserver la bonne voisinance, S. A. ordonne au Châtelain de permettre audit *Cuentz* la signification de l'arrêt du 6 octobre.

1685. *22 septembre.* — La *Neuveville* proteste contre *Lignières* d'avoir brûlé, au lieu dit : les *Violettes,* une haie de séparation pour garantir le bétail de la maladie qui régnait audit *Lignières.*

1692. *14 janvier.* — La *Neuveville* se plaint des calomnies de *Jonas Pernet,* suppliant S. A. de faire écrire à *Neufchâtel,* pour qu'il lui soit remis, ce qu'il espère par réciprocité de ce qui a été fait du temps des troubles de Mme de *Nemours,* la ville ayant renvoyé tous les *Neufchâtelois,* etc.

— *19 janvier.* — Le Prince écrit à *Neufchâtel* que, dans le temps de ses troubles, à sa réquisition, le nommé *Etienne*... lui ayant été délivré, il s'assure qu'il en sera de même de *Jonas Pernet*, ou le congédiera.

— *12 mars.* — Actes concernant le droit de judicature entre S. A. et *Neufchâtel*, à raison du testament d'*Isaac Chiffelle* et de sa femme fait à la *Neuveville* et de leurs biens situés rière le *Landeron.*

Les héritiers testamentaires d'*Isaac Chiffelle* et de sa femme rapportent dans leur factum ce qui s'est passé avec les héritiers ab intestat depuis 1680, et depuis la mort d'elle, en 1692, et disent que nonobstant la sentence des trois Etats, qui les renvoient à la *Neuveville* pour y vider leur difficulté, un des héritiers ab intestat s'était fait investir par la justice de *Lignières* d'un prel de la Montagne de *Diesse,* et s'est émancipé à le faucher, faisant par là une infraction au droit des deux souverains qui y prétendent.

— *15 avril.* — Le Prince remercie *Neufchâtel* de son

procédé à l'égard de *Pernet* et l'assure de la réciprocité en pareilles occasions.

— *6 mai.* — Le Prince allibère le Lieutenant de *Lignières* de la traite foraine, moyennant la réciprocité de la part de *Neufchâtel.*

— *6 juin.* — Le Prince écrit à *Neufchâtel,* qu'eu égard à la juste demande des enfants de *Chiffelle,* et à sa déclaration de réciprocité, il espère qu'il ne permettra pas qu'on fasse revivre au préjudice de ses droits et judicature une difficulté déjà terminée.

— *28 juin.* — Le Prince témoigne à *Neufchâtel* sa surprise sur le renvoi de la cause des enfants *Chiffelle* au juge du *Landeron,* nonobstant sa déclaration du 6, et que M. *Molendin* eut convié leur contre-partie de les attaquer où le testament a été fait, et espère qu'un tel renvoi étant contraire aux lois et usage et d'une conséquence dangereuse, il effectuera ses promesses de bon voisin, en faisant relever la sentence dudit renvoi.

— *9 juillet.* — *Neufchâtel* répond à S. A. n'avoir jamais pensé d'attenter à ses droits et que les trois Etats n'y ont pas touché par leur jugement qui ne concerne pas la disposition du testament, mais les défauts des solennités, la testatrice n'ayant pas observé les lois et coutumes des lieux, où ses biens sont situés ; qu'ainsi on n'a pu renvoyer le plus proche héritier qu'au *Landeron,* sinon on aurait transféré la juridiction des biens situés dans la Souveraineté à des juges étrangers, qui n'y ont aucun pouvoir.

— *24 juillet.* — Le Prince rapporte à *Berne* les nouveautés de *Neufchâtel* par ses atteintes sur les droits de la judicature de ses voisins, et qui peuvent avoir des suites dangereuses et recherche l'Etat de se joindre à lui pour s'y opposer, y étant intéressé par les biens de ses sujets rière cette juridiction, lui apprenant avoir défendu aux siens de s'y soumettre, mais de souffrir plutôt l'exécution. Ce qu'il écrit aussi aux cantons de *Fribourg* et de *Soleure.*

— *9 août.* — *Berne* trouve les nouveautés de *Neufchâtel* d'une conséquence dangereuse et envoie à S. A. copie de la lettre qu'il adresse à cet Etat — à qui il fait sentir que, nonobstant les remontrances de S. A. et son propre jugement de 1686, le gouvernement tire à soi la

cause survenue par les testaments de *Chiffelle* et de sa femme, et le recherche de ne pas introduire de nouveautés dans un usage universel, un testament devant être débattu au lieu où il a été fait, et qui était le domicile du testateur.

— *11 août.* — *Soleure* répond à S. A. vouloir faire cause commune avec *Berne,* et espère que S. A. fera les réflexions convenables à l'égard des sujets de l'Etat rière sa juridiction.

— *25 août.* — *Fribourg* assure S. A. de la servir, et demande copie du testament.

— *6 septembre.* — Le Prince approuve la lettre de *Berne* et allègue le vain allégué de *Neufchâtel* d'une substitution contraire aux droits de la Souveraineté. Il trouve nécessaire, que conformément au recès de *Bienne,* on se serve de moyens contre l'infractfon à la juridiction des deux Souverains sur la Montagne, ayant ordonné au Maire de *Bienne* d'en entreprendre l'exécution avec le Baillif de *Nidau.*

Il répond à *Fribourg,* que la substitution alléguée n'est qu'un prétexte apparent, qui ne l'empêchera pas, à l'exemple de *Bienne* et *Soleure*, de veiller à prévenir les suites fâcheuses des nouveautés de *Neufchâtel.*

1695. — Plan poup finir les difficultés de *Lignières.* — Remarques pour les conférences ; — d'autres pour le même sujet. — Harangue du Procureur général à l'entrée des dites Conférences.

1696. *27 février. 2-30 mai. 30 juin. 11-27 août.* — Actes concernant la délimitation de *Lignières* d'avec la Montagne de *Diesse* et les deux projets qui ont été faits à ce sujet.

1698. *8 avril.* — *Berne* envoie à S. A. deux projets pour la délimitation de *Lignières.*

— *28 mai.* — *Berne* écrit à S. A. à raison... de la délimitation de *Lignières.*

— *18 septembre.* — Le Prince répond à la lettre de *Berne* du 29 mars, à raison de la délimitation de *Lignières,* et du plan qui en a été fait.

— *20 octobre.* — *Berne* l'agrée.

1699. *9 janvier.* — La *Neuveville* se plaint à M. le Grand-Maître, que le ministre *Chiffelle* fait conduire à *Neufchâtel* par son père du grain dans des tonneaux, et demande, ce grain étant arrêté, ce qu'ils ont à faire, puisque le traffique hors des terres en est défendu.

— *8 mars.* — Le Prince répond à M. l'Ambassadeur être charmé si ses officiers à la *Neuveville* et à *Bienne* lui ont témoigné le respect qui lui est dû, l'assurant, que s'il avait été averti de son passage, il aurait donné les ordres pour le recevoir de la manière qu'il mérite.

1700. *29 janvier.* — Le Châtelain répond à la Cour qu'on a déjà ordonné à l'imprimeur de se retirer, ayant été chassé de *Neufchâtel,* à l'instance de M. l'Ambassadeur.

— *13 juillet.* — Protestation des communes de la Montagne contre la résolution de la *Neuveville* d'essarter depuis la vacherie de *Nods* jusqu'à celle de *Lignières,* comme contraire à la direction des bois, et que la ville ait à produire les titres, qui l'autorisent à détruire les forêts et à s'en approprier les fonds.

1704. *9 avril.* — Le Prince répond à M. l'Ambassadeur, que ce n'est pas son intention que *Neufchâtel* enrôle et fasse des levées d'hommes, et qu'il n'avait pas donné de permission au nommé *Baillif;* qu'il ne manquera pas de faire des défenses à ce sujet.

— *24 mai.*— Le Prince écrit aux Châtelain et Conseil de la *Neuveville*, qu'ils peuvent voir par la lettre de M. l'Ambassadeur, dont il leur envoie copie, ses plaintes contre *Chambrier* de *Neufchâtel*, à cause des enrôlements et que, comme elles font connaître qu'on n'a pas obéi à ses défenses, afin de ne point attirer sur ses Etats quelque mauvaise suite, il renouvelle ses défenses avec commination de faire punir ledit *Chambrier* ou ses agents.

— *31 août.* — La Cour envoie à la *Neuveville* la lettre de M. l'Ambassadeur à cause des enrôlements, et lui fait sentir, pour en prévenir les suites, de ne les plus permettre.

— *16 septembre.* — La Cour, sur les plaintes de M. l'Ambassadeur, avertit la *Neuveville* de défendre à *Chiffelle* ses levées sur la Montagne, sous peine d'en être puni, e

que les commissaires de S. A. finiront en octobre avec *Neufchâtel* les différents de *Lignières*.

— *17 septembre.* — Le Prince répond à M. l'Ambassadeur à *Soleure*, qu'il a envoyé des ordres aux Chatelain et Conseil de la *Neuveville* pour faire les défenses des levées, l'assurant que si on en fait sur les Montagnes de sa juridiction, c'est avec tant de précaution, qu'il n'en a pas eu connaissance et qu'il renouvelle à ce sujet ses défenses.

— *29 septembre.* — La *Neuveville* répond à la Cour n'avoir remarqué aucune levée sur la Montagne, en ayant déjà deux fois fait des défenses très-expresses, et désire qu'en finissant avec *Lignières*, on finisse aussi avec *Presle* à cause de *Louvain*.

— *8 octobre.* — Le Conseil aulique notifie aux Châtelain et Conseil l'intention de S. A. de faire sortir de la ville le nommé *Keller* pour ses discours impertinents, dont le subdélégué de M. l'ambassadeur se plaint.

— *17 octobre.* — Les Lieutenant et Conseil protestent au Conseil aulique de n'avoir jamais entendu de leur Ministre *allemand* aucun discours, qui eut pu choquer quelques puissances, et qu'ils ne l'auraient pas permis.

— *24 octobre.* — Le Prince envoie au subdélégué de M. l'Ambassadeur la lettre des Lieutenant et Conseil pour lui donner à connaître qu'il a été sinistrement informé touchant le ministre *allemand*.

1705. *18 mars.* — Le subdélégué de M. l'Ambassadeur écrit à S. A. que *Berne* ayant fait sortir de ses Etats les sujets rebelles au Roi, qu'ils ne soient pas soufferts à *Bienne*, ni à la *Neuveville*.

— *1er avril.* — Le Conseil de la *Neuveville* répond à S. A. n'avoir souffert les réfugiés de *France* que pour l'hospitalité, afin de se rafraîchir, leur ayant été signifié de se retirer, ce qu'ils avaient fait.

— *17 juin.* — Relation des conférences de la *Neuveville* sur les difficultés de *Lignières*, *Diesse* et l'*Eschelette*.

— *20 juin.* — Traité entre S. A. *Berne* et *Neufchâtel* pour la délimitation de *Lignières*.

Convention entre leurs députés pour obvier à la diffi-

culté qui se rencontrait au sujet du rang et de la préséance des signataires du dit traité.

Mémoire de ce qui s'est passé en la *Neuveville* dans la conférence depuis le 16 jusqu'au 24 juin.

— *22 juin.* — Commission et plein pouvoir pour faire planter de petites bornes pour la délimitation de *Lignières.*

Mémoire de ce qu'il faut ponctuellement observer à la Conférence.

Mémoire de celle qu'on a tenue à la *Neuveville* à raison de *Lignières.*

Fragment d'un autre sur le même sujet.

Remarques sur la Conférence.

Encore une autre pour le même sujet.

Harangue faite à l'ouverture de la dite Conférence.

Projet de planter les bornes pour finir tous différents.

— *7 août.* — M. *Muralt* écrit à *Gibolet* du Conseil de la *Neuveville* par où l'on veut tirer la ligne de délimitation entre les Majoiries de *Diesse* et de la *Neuveville,* et lui demande de lui communiquer une autre explication que celle qu'il lui donne touchant ladite délimitation et saurait volontiers en quel temps et année *Berne* a partagé la souveraineté, et si auparavant les comtes de *Neufchâtel* étaient co-seigneurs.

— *10 octobre.* — Reçu de la Chancellerie de *Neufchâtel* deux lettres de S. A. une pour M^me^ la *duchesse de Nemours,* l'autre pour le gouvernement.

... Rotule de différents actes qui concernent la difficulté de *Lignières* et dont une partie a servi dans les Conférences de la *Neuveville* du mois de juin.

1706. *4 août.* — Le Prince écrit aux Châtelain et Conseil de la *Neuveville* que, nonobstant l'ordonnance à raison des personnes suspectes, M. l'Ambassadeur de *Soleure* se plaignait de la retraite qu'il accordait à de telles gens, lui ordonne de les faire vider la ville et le pays.

— *5 août.* — Il répond à M. l'Ambassadeur, qu'il avait déjà ci-devant donné ses ordres à ce que les personnes suspectes ne fussent pas tolérées sur ses terres, qu'il vient de les renouveler à la *Neuveville,* en faisant lever des informations contre ceux qui sont contrevenus à ses ordonnances.

— *11 octobre.* — Le Conseil aulique écrit aux Châtelain et Conseil de la *Neuverille* que MM. les Ambassadeur de France, commandant de *Lauffenburg,* gouverneur de *Neufchâtel*, répètent l'argent des nommés *Gex* et *Mettral,* surtout le dernier à raison du nommé *Guinche* dudit lieu qui doit justifier par devant eux ses répétitions et qu'ils doivent donner leur information des droits de la ville, et s'ils seraient fondés à les retenir et pourquoi.

— *11 octobre.* — Le Prince répond au gouverneur de *Neufchâtel* qu'il ne peut faire remettre au nommé *Guinche* l'argent des *Gex* et *Mettral* d'autant que l'Ambassadeur de France et le duc de *Savoie* le répètent.

— *22 novembre.* — Les Châtelain et Conseil de la *Neuveville* ne doutent plus que l'argent et les effets des *la Sale*, *Gex, Mettral*, n'appartiennent à *Guinche* de *Neufchâtel* et *Gui* de *Genève*, leur paraissant, si c'est le bon vouloir de S. A. les dits effets devoir être remis aux parties, après frais payés, pourvu que le Maire de *Neufchâtel* cautionne le dit *Guinche.*

— *21 décembre.* — Le Prince écrit au canton de *Lucerne,* après lui avoir rapporté tout ce qui s'est passé à l'égard de l'argent et des effets appartenant aux nommés *Gex* et *Mettral,* que pour ne point préjudicier à la neutralité dont il a joui jusqu'à présent, il ne sait quel parti prendre, d'autant que différentes puissances les répètent, et que le subdélégué de M. l'Ambassadeur insiste à ce qu'ils lui soient remis,, quoique les nommés *Guinche* de *Neufchâtel* et *Gui* de *Genève* aient fait conster au Conseil de la *Neuveville* que le dit argent avec les effets leur appartient. Le prie de lui dire ce qu'il a à faire dans un pas si critique, et de bien vouloir par ses bons offices porter M. *Chappelle* à prendre une résolution plus douce.

Il envoie le même jour à celui de *Soleure* différents adjoints concernant tout ce qui s'est passé à l'égard de l'argent et des effets qui appartiennent aux nommés *Gex* et *Mettral*, et après lui avoir dit à peu près la même chose qu'à celui de *Lucerne,* finit sa lettre en le priant de lui aider dans une conjoncture si délicate.

— *22 décembre.* — Le Prince déduit au long dans sa lettre à M. *Chappelle,* la conduite qu'il a tenue à raison des effets et de l'argent des nommés *Gex* et *Mettral*, et

fait voir qu'aucun motif d'intérêt ne l'a fait agir dans cette rencontre, et que, s'il n'a pas déféré à sa demande, ce n'a été que pour ne rien précipiter, eu égard à ceux qui prétendaient aux dits effets et argent et aux menaces qu'on lui avait faites d'agir de représailles à l'égard de ses sujets commerçants. Qu'il a écrit aux cantons catholiques pour savoir leur intention, pourvu qu'elle ne porte atteinte à la neutralité de ses Etats et qu'elle n'entraîne après soi des suites fâcheuses. Qu'à vue de ces raisons il le prie de ne pas prendre à mauvaise part, s'il ne se déclare pas encore sur la délivrance de cet argent, et le remercie des bons services qu'il lui a rendus, en envoyant au Roi les lettres que les cantons ont écrites en sa faveur, et lui recommande ses intérêts.

1707. *28 février.* — Le Prince répond aux Châtelain et Conseil, que, sans s'embarrasser des menaces, ils gardent l'argent et les effets de *Gex* et *Mettral,* jusqu'à ce qu'il ait la déclaration des cantons catholiques, leur ordonnant de ne toucher à cet argent que pour les frais raisonnables.

— *19 mai.* — Le Prince rapporte les raisons qui l'ont empêché de faire remettre à leur bourgeois *Guinche* l'argent trouvé sur *Gex* et *Mettral,* et qu'il sera nécessaire qu'il ait patience, jusqu'à ce qu'il ait reçu la réponse des cantons catholiques, auxquels il a écrit dans une conjoncture si délicate. — La lettre est adressée aux 4 Ministraux de *Neufchâtel.*

— *28 mai.* — *Louis Guinche,* de *Neufchâtel,* fait reconnaître, suivant la confession du Banneret de *Lutry* justicié à *Berne,* que *Gex* et *Mettral* ont eu chacun deux sacs de son argent, qu'il espère qu'à la diète de *Bade* rien ne sera réglé à son dommage.

— *1er juillet.* — Le Prince prie M. l'Ambassadeur d'ajouter foi à son Grand Maître sur ce qu'il lui dira de l'argent rier *Gex* et *Mettral* arrêtés à la *Neuveville* et justiciés à *Besançon.*

— *24 juillet.* — Le Prince témoigne à M. l'Ambassadeur, qu'il est content de lui faire remettre l'argent trouvé rier les nommés *Gex* et *Mettral,* et qu'ainsi il n'ait qu'à envoyer quelqu'un à la *Neuveville,* à qui on le dé-

livrera, et lui recommande ses intérêts, en les appuyant chez le Roi de son crédit.

Le Conseil aulique fait connaître le même jour aux Châtelain et Conseil de la *Neuveville,* que des raisons d'Etat l'ont obligé de remettre l'argent trouvé rier *Gex* et *Mettral* à M. l'Ambassadeur, qui a promis de rendre bonne justice aux sieurs *Guinche* et *Gui.*

Il écrit le même jour les raisons qui l'ont porté à faire remettre l'argent en question à M. l'Ambassadeur qui a promis de faire rendre justice à ceux qui en sont les propriétaires.

1708. *5 janvier.* — Liste des officiers et de 50 hommes levés par le Conseil à la persuasion du Châtelain, pour observer ce qui se passerait après la nouvelle élection d'un Souverain de *Neufchâtel.*

— *10 janvier.* — Le Châtelain donne avis à S. A. de l'agitation de *Neufchâtel*, de son souverain, et des agents de *Berne* contre les mouvements des *Français*, qui sont déjà en grand nombre aux environs de *Besançon.*

— ... Le Prince répond au subdélégué de M. l'Ambassadeur avoir remis aux cantons catholiques la décision des effets de *Gex* et *Mettral*, qu'il ne manquera pas de lui en donner part, n'ayant rien tant à cœur que de tenir une conduite exempte de reproches.

— *18 janvier.* — Le Châtelain de la *Neuville* écrit à S. A. que, depuis sa dernière, il ne s'est passé rien de nouveau à raison de *Neufchâtel*, sinon que les *Bernois* ont joint à leurs 6000 h. 14,000 autres hommes, et ont sorti de leur arsenal 40 pièces de canon ; qu'il avait rassuré ceux de la ville sur le bruit du passage des *Français* par les terres de l'*Evêché*, en leur disant que S. A. daignerait déjà leur en donner avis; qu'à tout évènement on avertit ceux de la Bannière de se tenir prêts, et juge à propos que le Prince écrive à la ville.

— *19 janvier.* — Le Châtelain avertit le Prince qu'il y a un bruit sourd que les *Bernois* veulent demander à la ville une garnison pour les leurs, et qu'on lui a dit, que s'ils demandaient du monde contre quelques autres, la *Neuveville*, en vertu de la cobourgeoisie, serait obligée de le fournir. Il trouve à propos que, dans ce point critique, S. A. envoie une trompette à la ville, avec ordre

de se tenir prêt à la première recherche pour la ville de *Porrentruy*.

— *20 janvier.* — Le Prince lui répond qu'il doit faire connaître à la Bannière de ne point marcher hors de ses Etats sous quelque prétexte que ce soit, pouvant en avoir besoin pour la *défense* de l'*Evêché* que les sujets sont obligés de défendre avant toutes choses, conformément aux traités et nonobstant les alliances particulières.

— *23 janvier.* —Le Prince écrit aux Châtelain et Conseil de la *Neuveville* qu'ils ont bien fait de se mettre sur leurs gardes et qu'il ne croit pas qu'on porte atteinte à la neutralité qu'on lui a accordée, espérant qu'on la lui continuera ; que si cependant il arrivait quelque chose de contraire, il les en avertira.

— *7 novembre.* — *Meuron de Neufchâtel* avertit le Banderet *Gibolet* que les députés de *Berne*, n'ayant pas trouvé sur la Montagne de *Diesse* ce qu'ils souhaitaient, avaient donné commission de chercher dans les archives des titres pour s'instruire sur les difficultés ; que *Berne* est dans la résolution de fixer journée et de passer outre, et qu'on doit juger de là des dispositions où l'on est à *Berne*.

1709. *18 avril.* — Le Prince écrit au gouvernement de *Neufchâtel* que la Conférence avec l'état de *Berne* pour régler des difficultés avec la Montagne de *Diesse* et la Majorie de la *Neuville* étant fixée au 3 juin, on pourrait en même temps finir l'affaire de l'*Echelette* et faire une recherche des limites entre le *Valangin* et la seigneurie d'*Erguel*.

1710. *12 février.* — La régence de *Neufchâtel* demande à S. A. l'extradition des marchandises arrêtées à la *Neuveville* de leurs bourgeois *Schouffelberguer* à raison de la fausse monnaie, d'autant que l'on n'a pas rendu contre eux de sentences de condamnation.

— *David Barbas* remontre à la régence de *Neufchâtel*, qu'il ne peut continuer l'inventaire des biens et effets appartenant aux *Schouffelberguer*, sur le refus du Conseil de la *Neuveville*, qui ne veut pas rendre ceux qu'il a, et supplie qu'on lui dise ce qu'il a à faire.

— *14 février.* — Un nommé *Henry*, après avoir fait

connaître que sur le refus du Conseil de la *Neuveville* de rendre ce qui appartenait aux *Schouffelberguer*, la régence de *Neufchâtel* avait écrit à S. A. à ce sujet, prie le Châtelain de la *Neuveville* d'appuyer chez S. A. la lettre de Messieurs de *Neufchâtel.*

— *15 février.*— Le Conseil de la *Neuveville* prie S. A. de daigner lui dire comment il doit se comporter à l'égard des effets des *Schouffelberguer* que la régence de *Neufchâtel* répète.

— *15 février.* — Le Conseil fait la même demande à son Châtelain. Comme on peut le supposer, la lettre n'ayant pas d'adresse.

— *17 février.* — Le Prince répond à *Neufchâtel* ne pouvoir se déclarer positivement sur le relâchement des effets des *Schouffelberguer,* qu'après l'information de son Châtelain.

— *28 mars.* — La régence de *Neufchâtel* se plaint de ne savoir quels sont les ordres que S. A. a donnés à raison des effets des *Schouffelberguer,* et prie qu'ils soient remis au nommé *Barbas*, eu égard qu'ils se gâtent par l'humidité, ou qu'ils peuvent être endommagés par les souris, et qu'on pourrait les bien vendre à présent.

Le Prince témoigne à la régence de *Neufchâtel* son déplaisir de n'avoir pas encore reçu de la *Neuveville* l'information touchant les effets des *Schouffelberguer* et l'assure de donner sa déclaration aussitôt après, moyennant revers ; qu'en cas pareil et d'autres semblables elle en usera de la même manière, étant porté à laisser suivre les effets où il s'affiert, pourvu qu'il n'y ait d'oppositions justes et relevantes.

— *2 avril.* — Le Conseil aulique écrit à celui de la *Neuveville* qu'il donne au plus tôt l'information à cause des effets barrés, afin que S. A. puisse donner à la Régence de *Neufchâtel* sa déclaration là-dessus.

— *7 avril.* — Le Conseil écrit à S. A. ne savoir que dans le voisinage, où les *Schouffelberguer* ont des biens, on en ait confisqué, et supplie S. A. que, si on relâche ceux de la *Neuveville*, elle daigne lui en donner avis.

— *9 avril.* — Le Conseil aulique lui répond : S. A. être contente *(sic)* les dits effets, n'y étant intervenu aucune sentence condemnatoire. Que le cautionnement demandé, en cas de relâchement, est juste. Qu'il serait bon, après

évaluation faite, de demander à *Neufchâtel* lettres reversales en cas de sentences condemnatoires.

Le Prince notifie à *Neufchâtel,* qu'ayant les informations de la *Neuveville,* il consent au relâchement des effets en question, moyennant caution, au cas que sentence soit rendue, d'en user de la même manière.

— *2 mai.*— La Régence de *Neufchâtel* remercie S. A. de ses assurances d'un bon voisinage, et après lui avoir fait connaître ce qu'elle-même a fait dans cette affaire, de même que l'Etat de *Berne*, qui a permis la vente des effets mobiliaires, bétail, grain, provenant des fonds des *Schouffelberguer* et situés rière *Cerlier,* espère que S. A. fera relâcher ceux qui sont à la *Neuveville,* sans exiger de caution, en se contentant de l'assurance de la réciprocité.

Elle écrit le même jour à peu près les mêmes choses aux Châtelain et Conseil de la *Neuveville* à raison des effets des *Schouffelberguer,* pour en faire le relâchement.

— *Post.* — Le Prince témoigne à la Régence de *Neufchâtel*, que sa déclaration est trop générale par son assurance de réciprocité, un cas pareil ne pouvant jamais arriver à l'*Evêché,* où la justice s'administre conformément au droit commun et aux ordonnances et recès de l'Empire, par lesquelles on procède contre un fugitif en contumace, et à la confiscation de ses biens, au lieu qu'à *Neufchâtel* on ne peut ni l'un ni l'autre, mais que si elle veut donner des lettres reversales comme quoi elle relâchera les biens et effets qui seraient rière sa juridiction, d'un de ses sujets arrêté pour crime, avant la sentence définitive, il ordonnera au Conseil de la *Neuveville* de rendre ce qui appartient aux *Schouffelberguer.*

— *5 mai.* —Le Conseil de la *Neuveville* prie son Châtelain de lui dire quelle résolution S. A. a prise à raison des effets en question, en conséquence des lettres de la Régence de *Neufchâtel.*

— *9 mai.* — Le Conseil aulique notifie à la *Neuveville* la résolution de S. A. de remettre à *Neufchâtel* les effets en question, si *Berne* en agit de même ; qu'ainsi on n'a qu'à s'en informer, et à en faire au plus tôt un rapport.

— *6 juin.* — Le Conseil de la *Neuveville* envoie à S. A. des copies des lettres du Chancelier de *Berne* et du Baillif de *Cerlier,* à raison des effets des *Schouffelber-*

guer, remettant à sa disposition ce qu'elle voudra ordonner à ce sujet.

— *15 juillet.* — Le Conseil aulique, en envoyant à ceux de la *Neuveville* copie de la lettre de S. A. à la Régence de *Neufchâtel* le 15 juillet 1710, leur écrit que. moyennant des lettres reversales telles que S. A. les demande, ils peuvert relâcher les effets des *Schouffelberguer*.

1711. *23 juin.* — Attestation du sieur *Meuron* de *Neufchâtel* en faveur du Banneret *Gibolet*.

NÉCROLOGIE.

M. PAUL BESSON

Le 23 mars 1877, à 8 heures du soir, M. le pasteur de Renan, Paul Besson, a été enlevé par une mort prématurée à sa paroisse, à sa famille et à ses nombreux amis. Non seulement le saint ministère perd en lui un de ses membres les plus dévoués, mais les sciences et les lettres, qu'il cultivait avec succès, et la Société jurassienne d'émulation, dont il a fait partie pendant plus de vingt ans, portent aussi le deuil de cet homme d'étude aussi savant que modeste. A ce dernier titre surtout nous lui devons un souvenir.

Paul-Henri Besson naquit le 19 mars 1829, à Renan, où son père était pasteur depuis 1818. Il appartenait à une famille honorable de l'Erguel, qui a fourni et fournit encore au clergé jurassien et neuchâtelois des sujets distingués. Il fit ses études à Neuchâtel, où il lia avec son compatriote, Auguste Krieg, une amitié profonde qu'il lui garda jnsqu'à sa mort, puis à l'université de Berlin, en 1850 et 1851, où il suivit les cours des professeurs Jacobi, Stahl, Ritter, etc. Il acheva à Berne ses études théologiques et fut reçu dans le saint ministère en 1853. Placé comme suffragant auprès de son père, il lui succéda le 19 mars 1856. Dès lors, et pendant 21 ans consécutifs, il rompit dans son lieu natal le pain de la parole sainte, avec un zèle, un dévouement, qui ne s'est jamais démenti. Nous ne sommes pas qualifié pour retracer la vie de Paul Besson sous ce rapport, nous laisserons la parole à un confrère qui lui a consacré un pieux souvenir dans l'*Union jurassienne*, organe des intérêts religieux du Jura

réformé, dont le pasteur de Renan fut un des fondateurs en 1871 ; quand la mort le surprit, il en était le rédacteur en chef. Voici en quels termes cette feuille parle de son ministère. « Paul Besson pendant 21 ans annonça fidèlement la parole de Dieu. Esprit lucide, large, profond, il n'avait pas ignoré les luttes de doctrines ; mais il avait su avec une rare et prompte sagacité, distinguer ce qu'a de faible et d'insuffisant pour le salut la parole des hommes, ce qu'a d'éternellement vrai et de sanctifiant la parole de Dieu. Sa foi était établie sur le roc : et pendant les nombreuses années que nous l'avons connu, nous n'avons jamais vu cette foi chanceler un instant. Avec quelle admiration il relevait la grandeur du caractère du Christ ! Avec quelle forte conviction il annonçait le Fils de Dieu ! Avec quel amour il parlait de son Sauveur ! A l'énergie, à la limpidité de la pensée, à la clarté sans égale des développements s'unissait une pureté de forme, une élévation, et pour tout dire une poésie qui tenait ses auditeurs sous le charme..... »

Avec ses confrères, comme avec ses amis et ses proches, Paul Besson était tout cœur. Son presbytère leur était toujours ouvert ; les heures passées à son foyer s'écoulaient douces et rapides dans les causeries intimes ou les discussions sérieuses. Chrétien convaincu, la largeur de sa tolérance n'avait d'égale que la vivacité de sa foi. Autant il aimait les luttes de doctrines, quand l'occasion s'offrait d'y prendre part, autant il haïssait les débats personnels. Il voulait le règne de la justice et de la loi, mais aspirait de toute son âme à la paix confessionnelle ; il fit toujours son possible pour atteindre ce but dans son cercle d'activité. Aussi dans les époques de crise religieuse qu'eut à traverser notre pays les dernières années de sa vie, imprima-t-il souvent à l'*Union jurassienne* un cachet d'impartialité, de haute convenance, qui tranchait avec les emportements de la presse. Cette attitude fut remarquée ; elle honore tout particulièrement Paul Besson, pasteur

lui-même et, par le fait, ne semblant pas désintéressé dans une lutte où au fond étaient en présence les principes du catholicisme et du protestantisme. Notons à ce sujet que les dernières pages qu'il ait écrites sont, croyons-nous, l'opuscule publié à Neuchâtel vers l'époque de sa mort (en 1877) et dont le titre à lui seul indique l'esprit : *Tu es Pierre ou l'abolition de la Papauté.*

Mais après avoir parlé du pasteur de Renan, il nous reste à dire un mot de l'homme d'étude, du poëte, que nous avons connu et aimé, avec qui nous avons entretenu des relations fructueuses et amicales, dont le souvenir rend parfois à notre esprit et à notre cœur penchés vers la tombe, la fraîcheur et le charme de la jeunesse. L'établissement au pays de Paul Besson concordait avec celui de son condisciple Auguste Krieg : l'un suffragant à Renan, l'autre à Corgémont, ils se retrouvaient en 1853 sur le sol natal, comme jadis à Neuchâtel et à Halle, et cimentaient des liens dont une similitude de goûts assurait la durée et augmentait le prix. La section d'Erguel de la Société d'émulation, fondée depuis cinq ans, était alors florissante, et comptait dans son sein la plupart des pasteurs et quelques hommes d'étude du Vallon et de la Prévôté ; elle avait pour président, M. le pasteur Gobat, pour vice-président, M. le pasteur Grosjean, ce vétéran de la vertu et de la science, et pour secrétaire, M. le pasteur Bernard. Nos deux amis s'en firent recevoir et ne tardèrent pas à y apporter leur tribut, riches gerbes ajoutées à une récolte abondante et choisie. Nous n'exagérons pas ; reportons-nous à vingt-cinq ans en arrière et nous verrons quelle vie régnait dans la section d'Erguel. Littérature, philosophie, éducation, histoire, sciences naturelles, toutes les branches du savoir y étaient représentées, et souvent par des spécialistes. Nous ne citerons pas de noms ici ; plusieurs de nos collègues les ont encore présents à la mémoire et nous comprendrons. Ce n'est pas dans les assemblées générales, mais bien

dans les réunions de section, que se manifestait cette fièvre studieuse : il faut lire, comme nous l'avons fait en son temps, les protocoles des séances locales pour avoir une idée exacte du mouvement intellectuel dans cette partie du pays à cette époque. Paul Besson prit une part active depuis 1854 jusqu'à 1863 à ces rendez-vous du travail et de l'amitié. Le départ, puis la mort d'Auguste Krieg, que suivirent, hélas ! des malheurs domestiques, le tinrent de plus en plus éloigné des fêtes de la Société, à laquelle cependant il ne cessa de porter le plus vif intérêt.

Rappelons en peu de mots quelques-unes des études que Paul Besson soumit à la section d'Erguel. Les questions littéraires s'y débattaient volontiers en 1856 et 1857; la lutte des classiques et des romantiques, qui avait partagé la France trente ans auparavant, se renouvelait dans les vallées de notre Jura. Aussi pourquoi le pasteur de Renan avait-il la malechance de mettre à l'ordre du jour ce sujet délicat dans son travail intitulé : *Du lyrisme dans la littérature moderne* ? La poésie lyrique des siècles passés, disait avec raison le jeune littérateur, ne nous offre que les chœurs d'*Esther* et d'*Athalie* ; elle est froide et monotone ; elle manque du vrai caractère du lyrisme, qui est le beau, l'idéal. Il n'en est plus ainsi de nos jours, témoin les premiers de ce genre, Lamartine et V. Hugo. « L'un, s'écrie-t-il, a complétement transformé la littérature moderne ; brisant les anciens moules, il a, dans des formes exquises, répandu tous les trésors de son âme ardente et sympathique. L'autre est moins subjectif ; il est plus créateur que réflecteur, plus riche en tons variés. Victor Hugo est aussi plus spiritualiste que Lamartine, dont la subjectivité excessive conduit au matérialisme panthéiste. » Dans une étude analogue plus étendue : *Quelques idées sur l'école romantique en France*, Auguste Krieg ayant repris ce thème et accusé le *classi-*

cisme d'être « sec, froid et mort sous une forme irréprochable, » tandis que le *romantisme* avait pour lui « la vraie forme de la poésie ; » une discussion vive quoique courtoise s'engagea de rechef en section d'Erguel. Paul Besson vint à la rescousse de son ami. « Le *romantisme*, dit-il entre autres, est fort ancien en France et date du XVI^e siècle ; à toutes les époques quelques auteurs, tels que Régnier, Lafontaine, sont sortis de l'ornière *classique*, seulement il n'a pris son ample développement qu'au commencement de notre siècle. Alors cette école aurait triomphé du factice pour peindre l'homme, non en abstraction mais au naturel, et d'après des individualités concrètes. »

Cette excursion dans le domaine de la critique nous amène à envisager Paul Besson comme poète, car il l'était : les pièces trop peu nombreuses qu'il nous a laissées, témoignent d'un talent remarquable et lui assurent une place parmi les poètes de la Suisse romane. C'est à Neuchâtel que la Muse lui accorda son premier sourire et l'adopta pour un de ses enfants. Il était dans le bel âge : vingt ans ! La *Société bellétrienne* s'était reconstituée sous la présidence de M. Eugène Courvoisier, un de nos collègues de l'Emulation, et comme souvenir de la séance annuelle de 1849, elle publia un recueil autographié des morceaux de ses membres. Nous y trouvons inscrit le nom de Paul Besson à côté de ceux de MM. Bonhôte, Bachelin, G. Rosselet, J. Wittnauer, P. Césole, P, Jacottet, ses émules en poésie. Deux pièces sont signées de lui : *Espoir et Souvenir* et *La pensée* ; elles se distinguent déjà par la transparence de la pensée et le soin de la forme ; il y règne cette teinte mélancolique qui caractérisera plus tard ses productions toujours si impatiemment attendues, un des plus beaux ornemens de nos fêtes jurassiennes. Aussi lorsque, cinq ans plus tard, le compatriote d'Auguste Droz, ce poète enlevé à la fleur de l'âge ! débuta en section d'Erguel, ses chants recueil-

lirent de prime abord des applaudissemens mérités. Paul Besson s'est essayé dans la fable, dans la chanson ; mais où il excelle, c'est dans la poésie lyrique et le genre élégiaque. Pour ne citer que l'une ou l'autre pièce, quelle élévation d'idées, quelle logique puissante, quelles nobles et fortes images dans l'*Existence de Dieu* et l'*Abîme appelle l'abîme !* quelle touchante élégie que le *Berceau vide !* Ce qui plaît dans les poésies du pasteur de Renan, c'est l'accord constant de l'idée et de la forme, l'expression toujours juste, la profondeur et la transparence de la pensée. On dirait ses vers jetés dans un moule d'airain ; ils en sortent irréprochables, rien de faible, rien de factise ; tels l'auteur nous les a lus après une éclosion peut-être laborieuse, tels ils peuvent passer à la postérité, s'il en existe une pour les vallées sauvages de notre haut Jura ! C'est par ses poésies, nous aimons à le répéter, que survivra Paul Besson. Pourquoi la Société jurassienne d'émulation, ainsi qu'elle l'a fait pour son ami Krieg, ne s'intéresserait-elle pas à la publication des œuvres d'un de ses membres les mieux doués ? pourquoi, ce volume, gage de précieux souvenir, ne paraîtrait-il pas aussi sous ses auspices ? Ce sont là des témoignages bien réels de la vie intellectuelle que nos efforts tendent à répandre de plus en plus dans notre pays.

La poésie seule ne charmait pas les loisirs de Paul Besson, il se plaisait aux études philosophiques, comme le révèlent ses chants eux-mêmes, où l'imagination ne joue qu'un rôle secondaire. Plusieurs communications faites en section d'Erguel, ne sont autre chose. N'est-ce pas à ce domaine qu'appartiennent ces *Fantaisies métaphysiques*, où tantôt, dans la manière humoristique de X. de Maistre, sous les ombrages de Bremgarten, en face de l'Aar et du riche paysage de Berne, il poursuit l'idéal enchanteur pour retomber, son rêve envolé, dans la froide réalité ; tantôt, d'une forme élégante, il aborde le problème si ardu de la *liberté*. Notons un résumé de ce der-

nier travail. « Dieu est *libre* dans toute l'étendue du mot; toutes ses œuvres émanent d'une volonté parfaitement libre, n'ayant rien pour la déterminer. La liberté absolue de Dieu est le principe et l'explication de la liberté humaine ; celle-ci n'est pas absolue, mais elle n'a de limite que la liberté divine. Comme le bien constitue l'essence du vouloir divin, il est aussi la limite de la liberté de l'homme qui ne peut vouloir le mal sans abdiquer. Vous êtes libre de succomber à la tentation, mais en y succombant, vous anéantissez la liberté. Ces idées développées, l'auteur reconnaît que l'on ne peut rien expliquer, les mystères demeurant mystères ; mais l'amour saisit les réalités éternelles, en jouit jusqu'au fond de l'âme et en prend possession mieux qu'il n'est possible à l'intellect. » — Une autre étude de Paul Besson, inspirée par l'ouvrage de J. Simon, *Le Devoir*, et intitulé *Le Droit et Le Devoir*, mérite encore une mention spéciale. « *Le droit et le devoir !* dit le philosophe chrétien, en ces deux mots se résume toute la morale ; dans leur accomplissement réside le bonheur du genre humain. Après avoir établi le caractère de tous deux et les avoir comparés, il montre la part inégale qui leur est faite ici-bas. Notre siècle est le siècle du *droit* par excellence, mais est-il celui du *devoir ?* Le *droit* est connu sous toutes ses formes : il règne en souverain; le *devoir* n'est qu'au second plan, il n'apparaît que terne et voilé. On s'écriera : *mon droit avant tout* ; on ne dira pas de même : *mon devoir avant tout*. Et cependant de ces deux frères, le méconnu devrait avoir la priorité. Le *droit*, c'est l'homme : le *devoir*, c'est Dieu ; le premier représente la justice, le second l'amour. On peut abdiquer un droit, on ne peut renoncer à un devoir, qui a pour somme la conscience ; le devoir est donc le droit absolu de Dieu, qu'il n'appartient pas à la créature de prétériter. Le devoir est donc au-dessus du droit..... Puissions-nous voir un jour la société re-

venir au *devoir* et assurer ainsi le bonheur de l'humanité !... »

Paul Besson n'était pas seulement poète et philosophe, il cultivait aussi les mathématiques et conférait volontiers sur cette science avec les hommes de la partie. Les membres de la Société d'émulation, qui ont assisté à la séance annuelle tenue à la Neuveville en 1859, n'ont sans doute pas oublié la joûte qu'il engagea avec MM. Durand et Kopp. Cependant les travaux de ce genre n'étaient guère de mise dans des réunions de section ; nous n'avons à signaler de lui, sous ce rapport, qu'une démonstration élémentaire du problème de la *trisection de l'angle*, qu'il fit en 1856.

Nous avons essayé de retracer l'activité intellectuelle d'un des membres les plus dévoués à la Société d'émulation ; dans ce but nous nous sommes livrés à des reminiscences et à des longueurs que l'on nous pardonnera. La vie de Paul Besson fut toute à l'étude et au saint ministère ; tous deux lui procurent d'intimes jouissances d'abord, puis une consolation dans ses peines. Hélas ! les dernières années du pasteur de Renan furent soumises à de rudes épreuves. Il perdit l'un après l'autre, une épouse tendrement aimée, un fils unique, son espérance ici-bas, une sœur sur laquelle il reportait l'amour qu'il avait voué à sa femme et à son enfant. Le presbytère, naguères si joyeux, ne présentait plus que le silence du tombeau. Paul Besson, confiné dans sa solitude bien triste, se rattachait au monde par les souvenirs d'un bonheur évanoui, et par la pensée du revoir il devançait son heure aux régions célestes. La poésie alors, la Muse souriante encore sous ses voiles funèbres, se penchait sur son front et lui inspirait de touchantes élégies, comme le *Berceau vide*, ou des chants sublimes : *Espoir et souvenir*, *Ascension*, qui, mouillés de ses larmes, endormaient sa souffrance et lui donnaient le courage de lutter contre sa destinée. Brisé par le malheur, Paul Besson n'en comprenait pas moins ses devoirs de

pasteur et de citoyen ; il accomplissait bravement la tâche que la Providence lui avait imposée. C'est chez lui, à Renan, que l'*Union jurassienne* avait son bureau de rédaction, et jamais sa plume exercée ne fit défaut à l'organe des intérêts religieux du Jura protestant. Il fut toujours un des membres les plus zélés de la commission des écoles du village natal. Avait-on besoin de son secours, il était là, ne marchandant pas ses peines, les doublant au contraire pour venir en aide à chacun. Lorsque la *Société des instituteurs de la Suisse romande* tint sa réunion à St-Imier en 1875, le comité s'adressa à lui pour le chœur à chanter par les régents ; il composa une poésie de circonstance, qui enleva tous les suffrages. La direction de l'éducation ayant vers cette époque décidé de doter la partie française du canton, d'un recueil de chants calqué sur celui en usage dans les écoles allemandes, on jeta les yeux sur lui et M. Borle pour cette œuvre ingrate ; ici encore il ne se fit pas prier, et Paul Besson, dont le nom est ignoré de notre jeunesse, est actuellement populaire dans tout le Jura, car ses poésies sont dans la bouche des enfants de toutes nos écoles primaires. C'est à dessein que nous signalons ce fait et rompons un silence qui aurait répugné à sa modestie.

La dernière fois que nous eûmes le plaisir de voir Paul Besson, ce fut le 25 septembre 1875. Le directeur de l'éducation, M. Ritschard, avait convoqué à Berne une commission chargée d'arrêter une liste des ouvrages destinés aux bibliothèques populaires dans le Jura. Le pasteur de Renan en faisait partie. Hélas ! notre ami était bien changé depuis notre dernière entrevue. L'âge et plus encore le chagrin avaient ridé son front, mais son esprit n'avait rien perdu de sa vivacité et de sa profondeur. Lorsqu'on discuta la valeur des livres à mettre entre les mains de l'enfance, de la jeunesse et du peuple, il émit des idées justes qui prouvaient sa parfaite connaissance des meilleurs ouvrages théologiques, philosophiques, historiques et

littéraires. Toutes ses observations furent accueillies. Dans le choix si délicat des livres touchant aux différentes confessions, nous retrouvâmes l'homme tolérant prenant un soin méticuleux à ne froisser aucune croyance. Le travail officiel achevé, nous passâmes le reste de la journée ensemble, heureux de deviser des beaux jours écoulés, des fêtes annuelles jurassiennes au souvenir ineffaçable, des amis, de ceux surtout absents pour toujours, et nous soupirions à la pensée que le bon Auguste Krieg était de ce nombre. Le lendemain on se serrait la main cordialement, nul de nous ne songeait que cette cordiale étreinte devait être la dernière.

Vers la fin de mars les journaux m'apprirent la mort de Paul Besson. Il quitta ce monde le 23 mars 1877, résigné, plein de foi, dans la ferme espérance qu'il rencontrerait auprès du Père Céleste ceux qu'il pleurait toujours et qu'il avait tant aimés ici-bas. Le confrère qui a écrit sa nécrologie, parle ainsi des derniers moments de ce digne pasteur: « Il est entré dans l'éternelle patrie de la vérité, de la poésie, de l'amour. Il y est entré, nous pouvons le proclamer, éclairé et soutenu par la foi évangélique. » Je mets toute ma confiance, disait-il, dans l'amour de Dieu en Jésus-Christ. Je vais en avant, en prenant pour devise ces paroles du Sauveur : « Dieu a tant aimé le monde qu'il a donné son Fils unique, afin que quiconque croit en lui ne périsse point, mais qu'il ait la vie éternelle. » Il a passé ses dernières heures en priant : « Agneau de Dieu, s'écriait-il, il n'y a que toi qui justifies. » Et dans un instant d'extase plutôt que de délire, il disait dans ce poétique langage qui lui fut naturel jusqu'au bout : « Je vois devant moi un océan d'amour ; il y a des récifs, — mais un rayon de soleil au fond ! »

Ainsi Paul Besson s'endormit dans le Seigneur.

Ses funérailles eurent lieu le 26 mars. Le deuil fut général à Renan. Le cortége nombreux et attendri qui accompagnait le pasteur à sa demeure dernière, prouvait

quelle affection vive il avait éveillé dans les âmes durant un ministère de vingt-et-un ans. L'*Union jurassienne* a publié à la mémoire de Paul Besson des vers bien sentis de M. G. Fayot, qui interprête les paroles échappées à son regretté collègue sur son lit de mort. Nous voudrions pouvoir les citer ici, mais nous devrions transcrire toute la pièce. Finissons du moins cette notice par cette stance qui termine la belle pièce l'*Ascension*. N'est-ce pas le *rayon* qu'entrevoyait Paul Besson à son heure suprême ?

Oui, va ! poursuis ta course et contemple le faîte !
Là-haut brille un soleil d'espérance et de fête,
La couronne que Dieu promet.
Là-haut, tu chanteras l'hymne de la victoire,
Aux pieds de l'Agneau saint, immolé pour ta gloire...
Monte, monte au dernier sommet !

X. KOHLER.

Porrentruy, 28 septembre 1879.

POÉSIES

MUSES SOMBRES

I. VOIX DES FLEURS.

Le bonheur de la mort, c'est d'être enseveli.
LAMARTINE.

La rose m'a dit de sa voix joyeuse :
« Je suis le parfum, la beauté, l'amour ;
» Sous ses plis vermeils, ma robe soyeuse
» Garde des trésors plus beaux que le jour. »

Le lys a baissé sa blanche corolle,
Et, de son air pur comme la vertu,
M'a dit : « Je serai la paix qui console ;
» Je suis le bonheur dans l'ombre, veux-tu ? »

Le laurier m'a dit : « Tu ne saurais croire
» Ce que les mortels donneraient pour moi ;
» Je porte en mon sein l'éternelle gloire :
» Un mot ! tu seras plus puissant qu'un roi. »

Le cyprès m'a dit de sa voix profonde :
« Ne te laisse point tenter par le sort !
» Le destin ! il est traître comme l'onde :
» Viens plutôt à moi, car je suis la mort. »

Berne, 26 janvier 1879.

II. ENSEVELISSEMENT.

Mon cœur, comme un tambour voilé,
Va battant des marches funèbres.
CH. BAUDELAIRE.

J'ai fait une petite bière,
Bien mignonne, d'un vieil écrin ;
Le salon, comme un cimetière,
Etait lugubrement serein.

O mon oubliée ! et, tout triste,
Craignant d'éveiller mes regrets,
J'ai dressé la funèbre liste
Des choses que je t'adorais.

J'ai mis dans ce cercueil étrange
Tes cheveux, tes bouquets fanés,
Ton portrait qui semble d'un ange,
Tes médaillons enrubannés.

Puis, cette tombe, je l'ai close,
Non sans remords, non sans douleur.....
Oh ! combien ta lèvre était rose !...
— C'est là qu'est enterré mon cœur.

Paris, 29 octobre 1879.

III. JADIS.

L'astre des jours éteints.....
Dans l'ombre qui l'attend se plonge et dispara
M^me AKERMANN.

Quand j'étais enfant, j'aimais dans les cieux,
Une blonde étoile à la douce flamme ;
Tous les soirs d'azur je berçais mes yeux
Dans ton nimbe d'or, astre de mon âme !

Et puis, un beau jour, je ne sais comment,
Je n'ai plus trouvé là-haut mon étoile ;
En vain regardai-je au bleu firmament ;
Le temps là-dessus avait mis son voile.

Depuis cet instant, bien des astres clairs
Au ciel de mon cœur n'ont plus de lumière,
Des espoirs aimés et des rêves chers
Sont partis au loin comme une chimère ;

Et lorsque parfois, je veux les revoir,
Me rasséréner au feu de leur flamme,
Vous ne brillez plus à l'horizon noir, —
Où donc êtes-vous, astres de mon âme?...

Berne, 15 juillet 1879.

IV. HÉLAS

... In den Sternen,
Stehen Fragen, Fragen wollen
Antwort haben und wer gibt sie ?
SCHEFFEL.

Au fond de notre science,
L'inaccessible inconnu
Demande à notre ignorance
En vain d'où l'homme est venu.

Que savons-nous de ces choses
Et qu'en pouvons-nous savoir ?
Dans les ténèbres des causes,
Notre œil n'est point fait pour voir.

Où va l'humanité blême ?
Demanderons-nous après.
Est-ce la fin du problème
Que l'ombrage des cyprès ?

Et nos bouches sont muettes
Et bornés sont nos esprits
Devant ces questions faites
Pour rester dans l'Incompris...

Ah ! notre destin est sombre ;
O mort, ton gouffre est béant !
Hélas ! nous venons de l'ombre
Et nous marchons au néant.

Tramelan, 13 septembre 1879.

V. QUESTION.

Espérer en naïf et tomber en vaincu,
Souffrir encor, souffrir toujours, souffrir quand même,
Même à l'heure où l'on naît, puis à l'heure où l'on aime,
Mourir !... Dites ! cela vaut-il d'avoir vécu ?

Tramelan, 13 septembre 1879.

Virgile Rossel.

SONNETS RUSTIQUES

I. MARCHE !

Cependant la locomotive
Gémit et nous nous en allons
A travers forêts et vallons.
R Caze.

On est prêt à partir. Des portières ouvertes,
On envoie aux amis sourires et baisers.
Les voyageurs bien que mal se sont casés
Et l'on va s'envoler dans les campagnes vertes.

Oubliant la chaleur, les poussades souffertes,
Tous les visages ont des regards irisés :
En avant ! en avant ! ces voyages aisés
Sont plus joyeux qu'un vol d'hirondelles alertes.

Un coup de sifflet. Marche ! Et le cheval d'airain
S'agite lourdement sur les rails qui gémissent,
Puis, comme un fier coursier dont on lâche le frein,

Il court, vertigineux, et ses naseaux vomissent
Une vapeur qui fait, au-dessus du gazon,
Une dentelle blanche au bleu de l'horizon.

Berne, 24 mai 1879.

II. LES FAUCHEURS.

Heraus ! heraus in des Frühlings Reich
Es wird nicht lange mehr bleiben.
W. Muller.

Dans les clairs matins d'aube blanche et rose,
Aux premiers appels du coq matinal,
On fait à la ferme un bruit infernal :
« Levez-vous, les gars ! Hé ! Firmin ; hé ! Rose. » —

Pour aller aux champs, il faut peu de chose ;
On prend sur le bras sa faux de métal,
Et, les voix vibrant comme du cristal,
A faner gaiement chacun se dispose.

L'instrument sillonne et tranche l'herbette,
Avec un long cri strident et cassé ;
On entend là-haut la folle alouette

Qui voltige autour du nid menacé,
Et l'on voit surgir, en un ciel d'opale
Le bon vieux soleil au front rouge-pâle.

Berne, 15 juillet 1879.

III. LES PAYSANNES.

Et, derrière l'aubier, je m'attarde pour voir
Les filles aux bras blancs qui causent au lavoir.
MARC AMANIEUX.

Les paysannes sont des filles sans pareilles
Qui vont, robe troussée et les cheveux au vent,
Moissonner les blés mûrs dès le soleil levant,
Avec des chants sans fin sur leurs lèvres vermeilles.

Les oiseaux gazouilleurs et les vives abeilles
Bourdonnent dans les fleurs ou jasent sous l'auvent,
Et ces chères amours marchent aux prés, rêvant
Des danses du Dimanche au concert des bouteilles.

Toutes pleines de force et de fraîche beauté,
Montrant leurs blanches mains sous les manches de serge,
Et leur grâce naïve et leur simplicité

Leur donnant les attraits de la nature vierge,
Elles passent, avec de longs rires joyeux,
Du soleil sur la joue et du ciel dans les yeux.

Berne, 17 juin 1879.

VIRGILE ROSSEL.

L'ILE DE ST-PIERRE

A M. G. V.

Il est au monde un asile,
Un asile où l'on voudrait
Vivre et mourir. C'est une île,
Mystérieuse forêt,
Où sur le velours des mousses
Les rayons du ciel d'été
Dessinent des ombres douces
Sous un feuillage enchanté.

Dans l'île, tous les dimanches
Passent des amoureux ;
Dans les sentiers, sous les branches,
Ils s'égarent deux à deux.
Ils vont gravant sur les chênes
Les dates des jours heureux,
Leurs noms, leurs promesses vaines,
Et le temps passe après eux.

Le temps passe et les enlève,
L'écorce envahit leurs noms.....
Souvenir ! tu n'es qu'un rêve.
Mais, dans l'île aux bois profonds,
La mousse est toujours nouvelle,
Et les grands arbres toujours,
Toujours répandent sur elle
L'ombre propice aux amours.

W.

NOS OISEAUX

Ah ! qu'ils sont beaux les pays des tropiques,
Ah ! qu'ils sont beaux leurs oiseaux enchanteurs.
Nous admirons leurs teintes magnifiques,
Leur vif éclat, leurs brillantes couleurs.

Voyez du perroquet l'éclatante parure ;
Contemplez en ces lieux l'oiseau du paradis,
Et ces amants des fleurs, bijoux de la nature,
L'élégant oiseau mouche et les gais colibris.

De tous ces beaux oiseaux admirez le plumage,
Mais gardez-vous d'écouter leur ramage,
Leur lot n'est pas le charme de la voix,
Ils peuvent l'envier aux chantres de nos bois.

Oui, nos oiseaux ont bien d'autres merveilles ;
Ceux-là charment les yeux, les nôtres les oreilles :
Plus ou moins beaux, tout pays a les siens,
Mais nous seuls possédons les oiseaux musiciens.

Lorsqu'au matin l'horizon se colore,
Ils entonnent ensemble un chœur mélodieux
Pour saluer le lever de l'aurore
En bénissant le monarque des cieux.

Dans les buissons la paisible fauvette,
Sur les arbres fleuris, les merles, les pinsons,
Au haut des airs la joyeuse alouette
Nous égayent le cœur au bruit de leurs chansons.

Mais quand la nuit déjà couvre la terre,
Quels sublimes accords retentissent au bois !
Silence,... il faut écouter et se taire,
Le rossignol fait entendre sa voix !

Gentils oiseaux, votre douce musique
Comme un hymne sacré s'élève vers le ciel,
Et nous aussi nous chantons un cantique
Pour louer avec vous le Dieu saint, l'Eternel.

Eugène COURVOISIER.

TRISTESSE

Je suis loin ! Le reflux m'a repris à la grève,
Hélas, tout a passé, tout a fui comme un rêve...
Je suis seul de nouveau, seul, sans l'avoir voulu !
Tel est-il donc le sort qui m'était dévolu ?
Je suis parti, j'ai tout quitté ! Pourtant il me semble
Que je doive vous voir ; que la porte qui tremble
Et gémit sur ses gonds desséchés, en s'ouvrant,
Va vous livrer passage... Il n'y a qu'un instant
Que je me suis assis au coin de la fenêtre
Pour regarder et dire : Elle tarde à paraître !
Insensé qui ne vis qu'en un songe aujourd'hui,
Comme un petit enfant que le hasard conduit !
Je veux lire et ne fais que feuilleter mon livre...
Juste ciel !... Est-ce là ce qu'on appelle vivre !

Des plaintes ? J'essayerai de ne me plaindre pas.
Pourquoi se plaindre, hélas ? Il est rare, ici-bas,
Qu'il ne s'écoule une heure, où, dans notre âme éprise,
Un lien qu'on croyait éternel ne se brise,
Et qu'un jour de bonheur ne soit terni bientôt
Par un vent de tristesse échappé du tombeau.

Tandis que la vapeur m'emportait sur son aile,
J'ai vécu je ne sais comment... Source éternelle
De joie et de douleur pour le cœur abattu,
Souvenir, souvenir, que me racontais-tu ?
J'allais, les yeux perdus dans la brume argentée,
Comme un burnous moelleux aux flancs des monts jetée,
Et je croyais y voir des objets déjà vus,
Des sommets décharnés et d'arbres dépourvus,
Et le Doubs, et le Col des Roches, la ravine
Où le torrent se perd tellement qu'on devine
Plutôt qu'on ne les voit ses circuits hasardeux,
Et le chemin suivi, l'autre soir, par tous deux.

C'était une harmonie où tout semblait en fête...
C'était comme un asile au sein d'une tempête...
Autour de moi, vivait le monde avec son bruit,
Le monde où l'un s'acharne à ce que l'un construit,
Où chacun est Sisyphe et soulève sa pierre,
La rage au cœur, des pleurs brûlants à la paupière,
Sans espoir que celui qu'on a fondé sur Dieu...
Mais moi, je l'oubliais... Et j'oubliais l'adieu
— Adieu ! ce mot me semble à cette heure un blasphème —
Cet adieu que je vous avais dit le jour même.

— O Doubs, garde toujours ta sereine fierté !
Tes abruptes parois et leur stérilité
Ne sont pas, ô rivière, une beauté commune...
Ta Sirène écaillée, aux rayons de la lune,
A plus de volupté, plus de molle fraîcheur,
Plus de regards ardents dardés sur le pêcheur,
Que la froide beauté, la Lorelei brumeuse
Que le Rhin berce au gré de son onde écumeuse !

Ta robe pailletée et froissée à tout vent
Est magnifique à voir par le soleil levant,
Car le ciel y reflète avec de chaudes teintes
Ces bandes d'outre-mer par les ombres éteintes
Et que la nuit dévoile en jetant son manteau...
O Doubs ! Combien de fois de mon frêle bateau,
Balancé par tes flots que la rame caresse,
N'ai-je pas contemplé les cieux avec ivresse,
Les cieux, les cieux profonds, infinis, azurés,
Et plus bas, déjà noirs, les profils déchirés
Des monts dont les penchants assombrissent ton onde...
Tandis que tu roulais ta masse vagabonde,
Verte comme la mer par un jour ténébreux,
Je contemplais cet autre océan monstrueux,
Reflet de l'immuable à l'égal de notre âme. —

Et je songeais à vous, suivant comme une trame,
Le fil mystérieux et saint du souvenir,
A travers ce tableau que rien ne peut ternir.
Et vous m'apparaissiez avec cette auréole

Qui s'évanouit dès qu'on la peint en parole,
Et que l'artiste seul sait faire rayonner
Autour des fronts chéris que l'on se plaît d'orner.
Vierges de Raphaël ! O filles du génie,
De quelle amour puissante, ineffable, inouïe,
Ce colosse devait aimer Fornarina
Pour l'idéaliser au point qu'il s'étonna !
Elle n'était que femme et vous plus que des anges !
Dieu juste ! Qu'il fallait des visions étranges
A ce rêveur immense, et des conceptions
Poignantes ; à son cœur les palpitations
D'un amour surhumain, pour que toutes ses toiles
Resplendissent ainsi de l'éclat des étoiles
Et que la solitude, où son œuvre naissait
Lui fît peindre si bien ce qu'a chanté Musset.

Ce n'est que d'aujourd'hui que je vous ai comprises,
Saintes qui décorez les retables d'églises.
Dans une vision, j'ai vu ce qu'il voyait.
A mes regards aussi l'Idéal souriait...
O fraîche illusion ! Mais, ô Dieu, que ferais-je ?
Je ne puis m'écrier, à l'instar du Corrège
Au feu de Raphaël tout à coup éclairé
Sur son propre génie : *Anch'io son pittore !*
Je ne sais que sentir — et c'est ce qui m'attriste —
Je ne sais que sentir avec mon cœur d'artiste :
Dans la lutte de l'ange avec Jacob, mon cœur
Tout meurtri du combat ne serait point vainqueur.

Oui, je songeais à vous, et dans la nuit sereine
Qui tombait lentement, je revoyais la scène,
Le lieu, l'heure nocturne où vous m'avez permis
De me considérer le plus cher des amis,
Auxquels à tous instants votre porte est ouverte...
Oh ! je me souviens bien ! La rue était déserte ;
Seul, un groupe, à l'écart, allait se séparer
Et l'on voyait les mains s'unir et se serrer...
Et vous, vous aviez peur d'être vue... Et, tremblante,
Vous pressâtes ma marche, à ce moment plus lente,
Jusqu'à ce que les toits plus avant projetés
Nous eussent des lueurs de la lune abrités.

Et je vous ai quittée ! Et reprenant ma route
Isolée et rugueuse, où parfois je redoute
De tomber avant l'heure où vous m'aurez rejoint,
Je me suis éloigné ! C'en est fait, je suis loin !
O vous qui connaissez ces déchirements sombres
De notre âme où l'adieu met de plus grandes ombres,
Ces départs répétés qui sont comme les soirs
Et les soleils couchants de nos plus chers espoirs,
Avouez qu'il n'est pas de peine plus secrète
Que de rentrer, songeant à tout ce qu'on regrette,
Sous un toit qui n'est pas le nôtre, où l'on est bien,
C'est vrai, mais où l'on a si froid au cœur que rien
Ne saurait détourner le cours de nos pensées ;
Où nul ne nous attend penché hors des croisées,
Où l'on n'a rien qui nous salue en arrivant
Qu'à la vitre ébranlée un froid souffle de vent.

JOHN CLERC.

RÊVE

Tu veux savoir quel est mon rêve :
Il est simple, splendide et doux.
Sera-t-il la bulle qui crève
Et s'évanouit devant nous ?

Je me rêve une maison blanche,
Toute mignonne, à l'air joyeux,
Au pied d'un grand orme qui penche
Ses bras comme de longs cheveux.

Je la voudrais près de la ville,
Enfant, et cependant si loin
Que le bruit de sa clameur vile
A ton oreille ne vînt point.

Je ne la voudrais pas bien grande,
Pourquoi tant d'espace ! Il vaut mieux
Que l'on se voie et l'on s'entende
A chaque instant quand on est deux.

Tu serais son dieu tutélaire...
Je n'en veux point d'autre que toi.
Car je te prendrais à ta mère
Pour te posséder toute à moi.

Nous aurions des plantes grimpantes
En arabesque, aux angles durs,
Des liserons le long des pentes,
Et des lierres à tous nos murs ;

Et dans l'orme, sur chaque branche,
Un couple d'oiseaux égrillards...
Comme la maisonnette blanche
S'emplirait de chœurs babillards.

*
* *

Ma chambre aurait une croisée
A l'Orient, vaste lointain
Où l'aventureuse pensée
Aime à s'enfuir dès le matin.

Un grand spectacle élève l'âme,
Un petit temple plaît au cœur !
L'espace entrevu fait, ô femme,
Trouver l'humble nid bien meilleur.

Et le soir, lorsque tout repose,
Tu viendrais t'asseoir près de moi,
Et dans ta prunelle mi-close
Je lirais ce je ne sais quoi

D'indéfini, d'ardent, d'étrange
Que toute femme porte en soi
Et qui fait de l'épouse un ange,
L'ange gardien, l'ange du toit.

*
* *

A peu de distance, la ferme
Sise au fond de l'un des vallons
Que de leur pas égal et ferme,
Les bœufs déchirent de sillons,

La ferme, une ferme modèle,
Se trahirait dans le lointain,
Par un gai babil d'hirondelle,
Par un son de cloche argentin.

Dès l'aube, nous irions y boire
Le laitage chaud, écumant...
Douce volupté sans déboire,
Bonheur rustique, enivrement !

Nous remonterions la vallée
Dans la rosée et d'un pas mol,
Regardant derrière la haie
Les taureaux allonger leur col

D'un air indigné, grave, austère,
A l'aspect du couple importun
Qui, semblant oublier la terre,
De deux êtres n'en ferait qu'un.

JOHN CLERC.

PETIT OISEAU ET JEUNE FILLE

L'air est pur, le ciel sans nuage
L'oiseau joyeux a mille fois
Dans l'étendue ou le bocage
Jeté les perles de sa voix.

Sa chanson gaîment se balance
Aux premiers bourgeons du printemps,
Chanson d'amour et d'espérance!...
— Ami, chanteras-tu longtemps?

— Aussi longtemps que le jour brille,
Aussi longtemps que Dieu me dit :
Tout est à toi, cieux et charmille ;
Chante encore, chante petit !

Entendez-vous sous la feuillée,
Le vent, la pluie et les bruits sourds?
Il fait froid ; la branche est mouillée :
Petit oiseau chante toujours.

Mais bientôt sa voix plus timide
S'éteint sous les sombres autans...
— Au fond de ta retraite humide,
Ami, te tairas-tu longtemps?

— Aussi longtemps que les orages
Feront courber le noir sapin,
Aussi longtemps que les nuages
Cacheront la foudre en leur sein.

Mais si Dieu rendait à l'aurore
Un horizon plus radieux,
Petit oiseau viendrait encore
Sur le rameau chanter joyeux.

. . . .

Jusques à quand, ô jeune fille,
Feras-tu vibrer les accents,
Où, comme un diamant, scintille
La gaîté d'un heureux printemps ?

Chante aussi longtemps que la vie,
S'ouvrant pour toi sous un ciel bleu,
N'apporte à ton âme ravie
Que les promesses de ton Dieu.

Sous les rayons de l'auréole,
Dont la candeur pare ton front,
Chante, enfant, que ton chant console
Ceux qui souffrent, ceux qui s'en vont.

Assez tôt le soleil se voile ;
Assez tôt la fleur se flétrit !
Chante, enfant, Dieu garde une étoile
Pour la tristesse et pour la nuit.

Si dans ce monde tout s'efface,
Laisse au fond de ton avenir,
Au temps même où la gaîté passe,
Chanter encore un souvenir.

Ne crains pas ! Dans un jour de pluie,
Celui qui garde l'humble nid
Est aussi, pour l'âme qui prie,
Le Dieu qui délivre et bénit !

GEORGES FAYOT.

FLEUR BRISÉE

La fleur dont votre main arrache la corolle,
Et prive sans remords de l'aimable auréole
Dont naguère l'éclat rayonnait sur son front.
La voyez-vous jamais punir un tel affront,
En faisant palpiter votre chair déchirée
Sous quelque dard secret, quelque pointe ignorée?...
Prodigue de bienfaits jusqu'au sein du malheur,
Elle a gardé pour vous sa plus douce senteur.
Jamais sous un ciel pur, en des temps plus prospères,
Etalant ou voilant ses beautés printanières,
Elle ne parfuma le jardin ou le bois
Comme au jour où brisée elle meurt sous vos doigts.

Lorsque la main de Dieu effeuille ma couronne,
Quand force, amour, plaisirs, tous les biens qu'il me donne,
A peine épanouis viennent à se flétrir.
Quand mon âme aujourd'hui n'est de joie embaumée
Que pour la voir demain s'envoler en fumée,
Ne laissant rien de mieux qu'un navrant souvenir...
Mon Dieu ! tu n'entendras ni murmure, ni plainte,
De mon cœur désolé la prière plus sainte
Fera monter vers toi mes vœux et mon espoir,
Aussi purs, aussi doux que le parfum du soir.
D'une invincible foi témoignage suprême,
Un seul mot sortira de mes lèvres : Je t'aime !

GEORGES FAYOT.

TABLE.

Pages

Discours d'ouverture de la séance générale (Fréd. Imer) . . . 4
Coup-d'œil sur les travaux de la Société pendant l'année 1879 (P. Carnal) 13
Procès-verbal de la réunion générale du 30 septembre 1879, à Neuveville 21
Comptabilité (E. Meyer). 27
Procès-verbal de la réunion générale du 12 oct. 1878, à Moutier 28

APPENDICE :

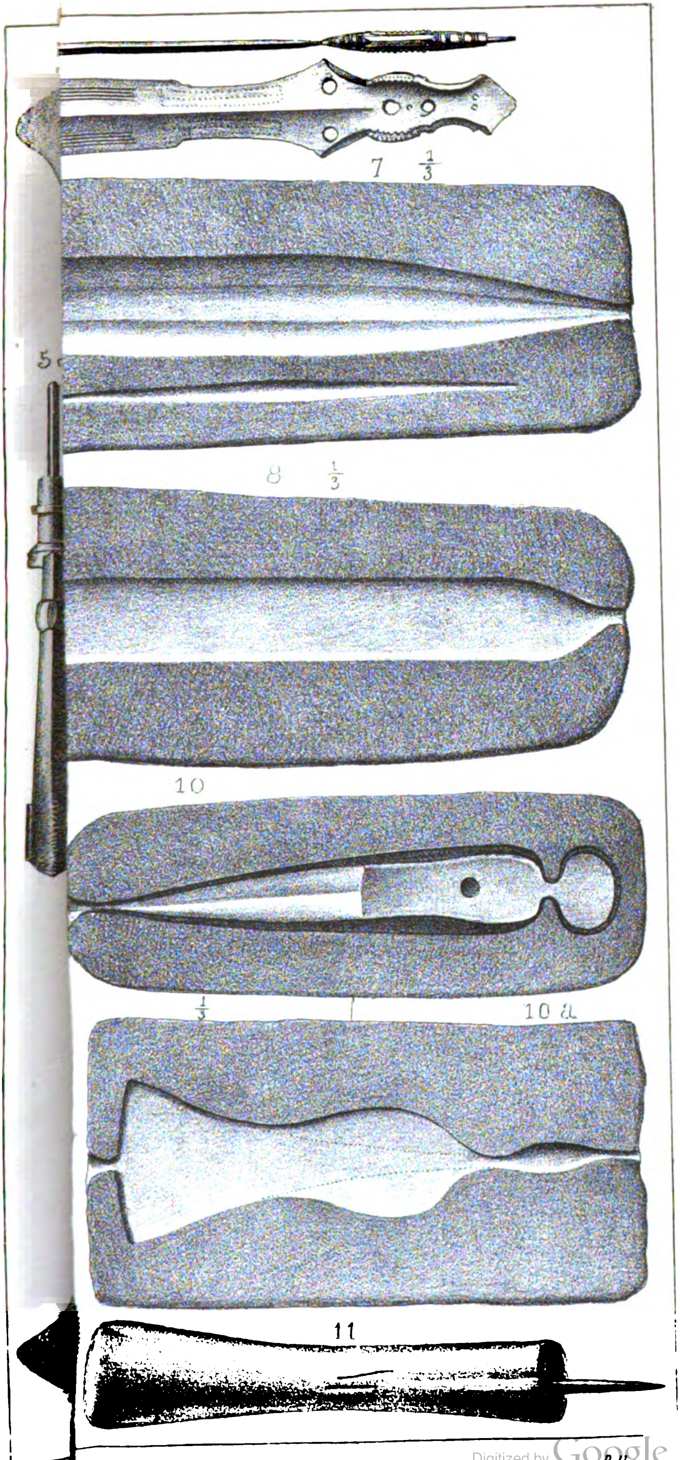
Rapport sur la question officielle présentée à la réunion générale (Ch. Schnider) 33
Nos vieilles gens (Habitations, meubles, nourriture et costume avant le XIXe siècle) (Dr A. Quiquerez). 49
Nugerole (Ville romaine au n.-o. du lac de Bienne (J. Germiquet) 83
Les dernières trouvailles dans les palafittes du lac de Bienne, avec 2 planches (Dr Gross) 105
Les poésies d'Albert Glatigny (V. Rossel) 120
La Fée Arie (Légende du Jura) (Dr A. Quiquerez). 141
Brigham Young et la secte mormone (J. Germiquet) 148
Glanures jurassiennes (La Neuveville et Neuchâtel) (X. Kohler). 177
Notice nécrologique sur Paul Besson (X. Kohler) 222

POÉSIES :

Muses sombres. I. La voix des fleurs (V. Rossel). 233
» II. Ensevelissement 234
» III. Jadis 234
» IV. Hélas 235
» V. Question 236
Sonnets rustiques. I. Marche ! (V. Rossel). 237
» II. Les faucheurs 237
» III. Les paysannes. 238
L'Ile de St-Pierre (W) 239
Nos oiseaux (Eug. Courvoisier) 240
Tristesse (John Clerc) 242
Rêve (John Clerc). 246
Petit oiseau et jeune fille (Georges Fayot) 248
Fleur brisée (Georges Fayot) 250

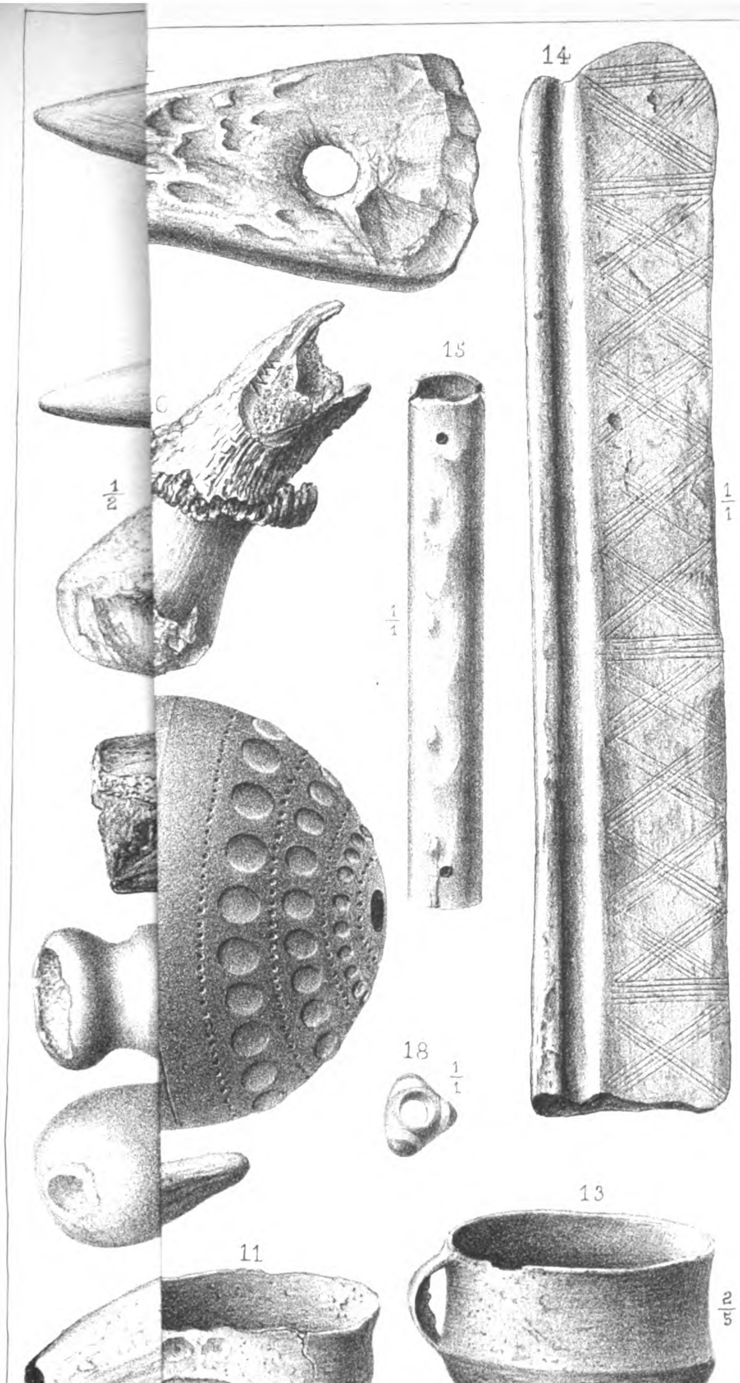
ERRATA.

	Au lieu de :	Lisez :
Page 22, ligne 28	Gurnal	Gumal
» 24, » 22	révisiou	révision
» 92, » 17	romains	romaines
» 92, » 18	des César	de César
» 149, » 10	*fruetibus*	*fructibus*
» 149, » 27	qni	qui
» 150, » 25	joie	joie
» 163, » 7	Maedows	Meadows
» 169, » 17	reconnus	reconnues



Lith ... NE

Pilh



Lith. Bourbier, St Qu...

...Pilloy. L...

ACTES

DE LA

SOCIÉTÉ JURASSIENNE D'ÉMULATION

—

1880.

ACTES

DE LA

SOCIÉTÉ JURASSIENNE

D'ÉMULATION

RÉUNIE

à BIENNE

le 30 août 1880.

Trente-unième session.

PORRENTRUY

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE DE VICTOR MICHEL.

—

1881.

Dans toutes les publications de la Société, les opinions énoncées par les auteurs sont entièrement à leur responsabilité.

(Note du bureau directeur).

EXTRAIT DU DISCOURS

PRONONCÉ A L'OUVERTURE DE LA SÉANCE GÉNÉRALE

du 30 août 1880

à BIENNE

Par M. le prof. E. MEYER.

Après avoir souhaité la bienvenue aux sociétaires et aux personnes qui avaient bien voulu honorer la réunion de leur présence, M. le Président du comité central a jeté un coup d'œil rétrospectif sur l'activité de la Société pendant les 30 premières années de son existence et a rappelé ensuite le noble but que poursuit dans toutes les branches scientifiques et littéraires la Société jurassienne d'émulation, qui a l'honneur d'entretenir les relations les plus cordiales avec plusieurs sociétés savantes suisses et étrangères, telles que la Société helvétique des sciences naturelles, les Sociétés des sciences naturelles de Berne, Bâle, Neuchâtel, St-Gall, Lausanne, les Sociétés d'utilité publique de Berne, Genève et Lausanne, l'Institut national genevois, les Sociétés d'histoire et d'archéologie de Bâle, Zurich, Berne, Fribourg, Aarau, Lausanne, Genève, des Cinq Cantons à Lucerne, les Sociétés d'émulation du Doubs à Besançon, de Montbéliard, Belfort, Epinal, la Société philomatique vosgienne, la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, la Société d'histoire de la Styrie, à Gratz, etc.

Puis rappelant à ses auditeurs la mémoire des sociétaires décédés pendant l'année, M. le Président s'exprime en ces termes :

« Mesdames et Messieurs, il m'incombe encore le pénible devoir de rappeler à votre souvenir plusieurs sociétaires que l'impitoyable faulx de la mort a enlevés cette année à leurs familles et à leurs amis. Notre Société a perdu notamment M. *J. Froté, préfet de Porrentruy*, un des membres les plus anciens et les plus distingués, qui a rendu d'éminents services à son pays par son *Journal d'agriculture*, sa participation à la création du Delle-Porrentruy et du *Jura-Berne* et sa bienveillante sollicitude pour tout ce qui touchait à l'intérêt intellectuel et matériel du peuple jurassien.

» M. *E. Froté, ingénieur-géographe*, à qui nous devons les cartes de Porrentruy et du Jura qui accompagnent les derniers ouvrages de Thurmann, plusieurs travaux techniques ou militaires intéressants et dont le nom reste associé à l'œuvre de nos voies ferrées.

» M. *Laubscher, directeur*, l'homme modeste, agronome et économe de grand mérite, qui administra longtemps la maison de correction, puis l'hospice des pauvres de Porrentruy et rendit par sa bonne administration des services signalés à ces établissements.

» M. *Klaye, ancien préfet à Moutier*, type d'honnêteté et d'homme du devoir, le vétéran des fonctionnaires publics du Jura.

» M. *A. Schöni, ancien président du tribunal et ancien préfet de Bienne*, homme de progrès et l'un des fondateurs du Quartier neuf, qui a puissamment contribué au développement de la ville de Bienne et de ses établissements d'instruction publique et qui travailla avec énergie à la réalisation du réseau jurassien des chemins de fer.

» M. le *Dr Schneider, de Nidau*, ancien conseiller d'Etat, membre honoraire de la Société jurassienne d'émulation, à qui entre autres œuvres impérissables, re-

vient en grande partie le desséchement des marais du Seeland dont il a pris l'initiative et qu'il a eu la consolation de voir achevé avant de descendre dans la tombe. Nous oublions des noms, mais ceux que nous venons de citer suffiront pour montrer que la Société, déjà actuellement éprouvée l'année précédente par les décès de Migy, Paulet, le pasteur Saintes et le pasteur Besson, n'en a pas moins souffert en 1880. C'est un motif de plus pour que les survivants serrent leurs rangs et que la jeunesse prenne pour modèle ces travailleurs morts sur la brèche. C'est dans ce ferme espoir et en formant mes vœux les plus sincères pour la prospérité de notre belle association que j'ouvre la 31me séance de la Société jurassienne d'émulation. »

DISCOURS

PRONONCÉ

Par M. GUYE,

Président de la Société d'émulation de Bienne.

Messieurs et chers collègues,

La ville de Bienne a l'honneur en ce jour de recevoir pour la 5me fois la Société jurassienne d'émulation. En 1856, 1860, 1865 et 1873 déjà nos prédécesseurs eurent l'avantage de vous souhaiter la bienvenue. Nous sommes heureux en ce jour d'avoir l'occasion de vous redire une fois de plus : « soyez les bienvenus à Bienne, vous nos compatriotes du Jura. » Déjà dans le courant de cette année nous avons vu accourir dans la plaine nos frères des montagnes qui pour la fête de musique, qui pour la fête de tir. Messieurs après ces fêtes vous n'arrivez pas trop tard, celle de ce jour n'est pas de trop. Après les bruits de guerre, après les exercices de ceux qui défendent leur patrie le fusil à la main, les travaux de ceux qui défendent son honneur en travaillant à son développement et au besoin à son relèvement social et moral. La Société d'émulation s'occupe d'utilité publique ; avant même qu'elle n'introduisit le mot dans son règlement elle n'avait en définitive d'autre but que de travailler à tout ce qui était d'utilité publique dans notre Jura. Aujourd'hui encore la question industrielle, toute palpitante d'intérêts immédiats figure à l'ordre du jour. La question officielle n'est-elle pas d'utilité publique ? tout ce qui regarde nos écoles, nos enfants, leur instruction, leur développement, sagement conduit, n'est-

ce pas de l'utilité publique au premier chef ? La discussion qui va suivre le prouvera suffisamment. La question mise en avant il y a quelques années par la Société d'émulation, celle de l'établissement d'une maison de correction dans le Jura, ne devient-elle pas tous les jours et d'une manière toujours plus saisissante une question d'utilité publique ? Les mesures à prendre pour prévenir l'extension de l'ivrognerie pour arrêter dans sa marche ce fléau qui met en danger notre génération tout entière et celle du Jura en particulier devra figurer à bref délai dans nos tractanda. La Société d'émulation de Moutier avait proposé comme question officielle *La cause de la décadence des sociétés*. Il y aurait là gros à dire, même en se limitant à cette seule face de la question.

Enfin, il y a quelques jours, la Société d'émulation était convoquée aux fins de s'associer à l'œuvre entreprise par nos collègues de la Suisse romande en vue de l'établissement d'un asile intercantonal pour les jeunes filles tombées ou abandonnées.

Et pourtant on a reproché à la Société d'émulation de se mouvoir dans les hauteurs sereines d'une littérature agréable, de ne tenir aucun compte des besoins du temps actuel ! N'est-ce pas là même l'excuse qui est donnée par plusieurs de ceux qui se tiennent loin de nous, ne nous trouvant pas assez pratiques. Protestons énergiquement : même, si j'avais le droit de faire une proposition, je vous demanderais de décréter d'utilité publique dans un temps où on ne vise qu'au pratique, où l'adage américain que le temps c'est de l'argent envahit notre vieille Suisse, je vous demanderais, dis-je, de décréter que l'étude des lettres et de la philosophie, que l'histoire et la science, pas trop ni toujours exacte, s'il vous plaît ! sont choses d'utilité publique; je vous le demanderais, surtout parce que nous sommes à Bienne. Nulle autre ville en Suisse n'a eu un développement matériel aussi rapide ; mais si le nombre des maisons a doublé, si la population a considérablement augmenté ces derniers vingt ans, l'horizon intellectuel et

moral est loin de s'être élargi dans la même mesure. Pour les uns Bienne c'est la ville de l'avenir, pour les autres c'est un carrefour marécageux : pour qu'elle devienne l'une et qu'elle ne reste pas l'autre, il lui faut le concours de tous ceux qui selon l'expression de mon prédécesseur à cette place, mon vénéré et regretté collègue, M. Saintes, protestent contre l'invasion du prosaïsme dans les diverses directions de la vie sociale qui nous menace ; l'effort unanime de ceux qui cultivent l'intelligence dans les domaines si variés de la littérature, de la poésie, de la science et des arts. Un peu d'idéal, Messieurs et honorés collègues, un peu de recherche de la pensée là où le vulgaire ne voit que la chose, un peu de courage pour savoir protester parfois contre le fait accompli qui s'impose dans sa brutale inertie, un peu de réaction contre le laisser-aller et le laisser-faire de la masse ; et où l'apprendrons-nous, si ce n'est dans des assemblées comme celle de ce jour, où en nous entendant, nous combattant, s'il le faut, nous verrons la vérité jaillir des opinions, fussent-elles les plus diverses, puisque tous nous n'avons à cœur qu'une chose, la réalisation de cet idéal qui s'appelle le bien public.

A ce point de vue encore, je vous souhaite la bienvenue dans la ville de Bienne, à vous aussi hôtes étrangers qui n'avez point craint les fatigues d'un long voyage pour nous prêter le concours de vos lumières, nous aider de vos conseils, et nous encourager par votre présence.

Puisse la fête de ce jour donner une impulsion réelle et durable à la section d'émulation de Bienne et que le bien que vous nous ferez se multiplie entre nos mains en faveur de notre population tout entière.

Un mot encore et j'ai fini : je ne me sentirais pas à l'aise, je me ferais l'effet d'un ingrat si je ne rappelais à votre souvenir celui que j'aimerais voir à ma place ; vous avez nommé M. Saintes qui, pendant de longues années fut à la tête de la section de Bienne et qui eut l'honneur

de vous présider par deux fois en 1865 et en 1873 dans cette même salle. La meilleure preuve que nous puissions donner que le souvenir des services qu'il a rendus à la Société d'émulation n'est pas éteint au milieu de nous, c'est de nous laisser inspirer en ce jour par son esprit de chrétienne largeur, son amour ardent pour l'humanité et son enthousiasme toujours jeune pour le bon, le vrai et le beau.

Je déclare à mon tour ouverte la 31me réunion générale de la Société jurassienne d'émulation.

COUP-D'ŒIL

SUR LES TRAVAUX

DE LA

SOCIÉTÉ JURASSIENNE D'ÉMULATION

pendant l'année 1880

(Présenté à cette Société dans sa séance du 30 août 1880).

Messieurs et honorés collègues,

Chargé par les bureaux des sections, réunis à Sonceboz le 7 courant, de la rédaction du rapport annuel sur les travaux de la *Société jurassienne d'Emulation*, pendant l'année 1880, ce n'est pas sans hésitation, sans une crainte bien fondée, que nous entreprenons cette tâche difficile et délicate. Avant d'en commencer la lecture, permettez-nous de réclamer votre bienveillante indulgence.

C'est pour la première fois, croyons-nous, que la rédaction du rapport annuel a été confiée à un membre autre que le secrétaire du Bureau central. Ce changement est motivé, d'une part, par le départ du secrétaire général, qui quitte le Jura, pour aller se fixer sur les bords du Léman, et, d'autre part, par les prescriptions claires et précises de l'art. 17 des statuts de la Société dont on réclame plus que jamais l'application.

Nous célébrons aujourd'hui, dans la *Ville de l'avenir*, la trente et unième fête annuelle de la Société, et c'est pour la cinquième fois que nous jouissons de l'hospitalité

franche et cordiale que nous offre aujourd'hui la ville de Bienne, parée de ses habits de fête pour nous recevoir.

L'usage consacré, depuis la fondation de la Société, de changer chaque année son lieu de réunion, a offert le grand avantage de lui faire passer en revue plusieurs localités, qui, sans cela, n'auraient pas été examinées avec autant d'attention, tant sous le rapport historique, que sous celui des usages, des coutumes et de la vie de ses habitants. Déjà sa présence dans telle partie du Jura a été l'occasion de recherches utiles et le point de départ de travaux historiques qui, sans cette circonstance, n'auraient probablement — disons certainement — pas vu le jour.

On sait aussi que ces réunions, toutes modestes et intimes à l'origine, sont devenues, depuis quelques années, de véritables fêtes, auxquelles la population tout entière tient à honneur de s'associer ; car, si ces fêtes ont un charme particulier, c'est qu'elles sont moins des joutes savantes où se plaisent les érudits, les amis des études historiques et scientifiques, que des réunions simples et cordiales, où les Jurassiens aiment à se rencontrer, pour rappeler leurs souvenirs et retremper leurs sentiments patriotiques.

Mais il n'est malheureusement, dans ce monde, pas de joie sans mélange. Nous aurions aimé à n'avoir que d'heureuses nouvelles à vous donner, et à n'éveiller en vous aucune pensée de tristesse, et cependant nous sommes appelé à jeter un voile de deuil sur notre fête, car nous avons dans nos rangs des vides à déplorer. Plusieurs de nos collègues, pour qui les réunions semblables à celle-ci étaient une fête, ne s'y trouvent pas aujourd'hui. Nous avons, depuis notre dernière réunion, à enregistrer le départ d'anciens collègues, départ auquel, vu l'âge avancé des uns, l'état de maladie des autres, il fallait s'attendre : des anciens préfets, ***Joseph-Joachim Froté***, à Porrentruy (6 décembre), ***Charles-Frédéric Klaye***, à Moutier (26 mai) et ***Albert Schœni***, à Bienne ; du dernier

doyen de la classe du Jura, *Daniel Morlet*, ancien pasteur d'Orvin (18 décembre) ; d'*Eugène Froté*, ingénieur ; de *J. Laubscher*, directeur de l'orphelinat, tous membres titulaires, et du Dr *J.-Rud. Schneider*, à Berne (14 janvier 1880), membre correspondant honoraire ; lesquels, après avoir pendant un grand nombre d'années et chacun d'eux dans une sphère différente, rendu des services à leur pays, à leur cher Jura, sont allés rejoindre leurs pères. Ce n'est pas en ce moment que nous pouvons parler de ces dignes magistrats, de ces vénérables vieillards ; mais, ce que vous nous permettrez, c'est de rendre publiquement hommage à leurs vertus, qui firent leur force dans les épreuves de la vie et leur consolation dans toute leur carrière.

Vous nous pardonnerez, Messieurs et chers collègues, cette excursion dans un domaine étranger à nos études. Nous revenons à celles-ci et allons retracer le tableau des travaux de la Société pendant l'année 1880. Il est à regretter que ces travaux ne nous aient pas été adressés ; il en résultera, dans ce rapide aperçu, des lacunes qui ne peuvent dès lors nous être attribuées.

I. Exposé des travaux de la Société.

Histoire.

En tête des membres de notre Société qui s'occupent activement de recherches historiques, nous devons placer M. *Quiquerez* et nous citerons, en premier lieu, son travail de longue haleine (14 à 15 feuilles d'impression), sur l'*Histoire de la Révolution dans l'Evêché de Bâle*, en 1791. Ce travail, rédigé d'après des actes originaux très-importants, constitue une partie notable de l'histoire du pays. Vous pourrez en juger par la communication de quelques pages que son auteur se propose de vous donner aujourd'hui.

A son tour, notre président honoraire, M. X. *Kohler*, a rédigé un travail sur les *Relations diplomatiques* qui existaient à la fin du siècle dernier, entre la France et l'Evêché de Bâle. Comme le précédent, ce travail est destiné à vous être communiqué aujourd'hui par son auteur. Le même collègue a, en outre, rendu compte de différents travaux des sociétés savantes correspondantes, notamment de la Société d'histoire de Berne, d'Argovie, des Vosges, etc., etc.

M. *Germiquet* a présenté à la section de Neuveville la continuation de son travail sur *Nugerole* et les localités riveraines de la partie supérieure du lac de Bienne.

Archéologie.

L'archéologie est représentée cette année par trois travaux de M. *Biétrix* qui a continué la reconstruction, en relief, des châteaux de l'ancien Evêché de Bâle.

Profitant des quelques belles journées d'automne qui ont suivi celle de la réunion de Neuveville, en octobre de l'année dernière, M. Biétrix a exploré, étudié, dessiné et mesuré, dans tous leurs détails, les ruines du *Schlossberg*. Muni des précieux renseignements qu'il a recueillis lui-même sur place, aidé en outre de ceux qu'il possédait déjà, il a reconstruit ce vieux manoir de la fin du XIII^me^ siècle, tel qu'il existait encore au moment où l'orage révolutionnaire s'abattit sur le pays. Ce relief mesure 1 m. 10 de longueur, 70 cent. de largeur et 76 cent. de hauteur, depuis la base au sommet des tourelles.

Nous mentionnerons, en second lieu, le relief de la *Réfouse*, tour d'observation bâtie par les Romains dans les derniers temps de leur occupation dans les Gaules, qui se dresse haute et majestueuse au-dessus des autres bâtiments du château de Porrentruy et qui domine au loin la plaine d'Ajoie.

M. Biétrix achève en ce moment un travail très-remarquable de plusieurs années : la carte en relief de la

Suisse, entièrement taillée dans des madriers de platane. Elle mesure 1 m. 80 de longueur sur 1 m. 20 de largeur. L'échelle est au 250,000me, et le *Mont-Blanc* s'élève à 8 1/2 cent. au dessus de la base générale.

Littérature.

Quittons le champ vaste de l'Archéologie et les leçons sévères de l'Histoire, et venons un instant nous recréer dans le domaine de la littérature.

Sous le titre : *Curiosité bibliographique*, M. *X. Kohler* a présenté à la section de Porrentruy une étude qu'il a faite sur un ouvrage rare : Le *contrôleur du Parnasse*, qui parut à Berne en 1745 et qui est attribué à Henzi, le poète des patriotes bernois. Si cette allégation est loin d'être prouvée, cet ouvrage n'offre pas moins d'intérêt au point de vue littéraire.

M. *Clerc*, maître à l'école secondaire de St-Imier, a communiqué à cette section une intéressante étude sur un romancier du Ier siècle, *Pétrone*. M. Clerc a fait, à cette occasion, un tableau très-animé de cette vie des riches Romains, où le luxe le plus insensé rivalisait avec la grossièreté des mœurs et l'abaissement des caractères. Pétrone, lui-même, est un type de cette génération amollie, chez qui les nobles aspirations de la conscience luttent parfois avec succès contre de tristes défaillances.

Enregistrons encore un travail sur l'*Etude des proverbes*, que M. *Morel*, de Lausanne, a envoyé à la section de Bienne.

Sciences naturelles et mathématiques.

Sous la rubrique *mathématiques,* nous pouvons classer un travail que M. *Droz*, professeur, a présenté à la section de Porrentruy, sur la solution d'un problème de géométrie de situation : *Un polygone quelconque étant donné, le décomposer en trois polygones égaux et semblables au premier*. Ce genre de problème déjà très-ancien, est connu sous le nom de *casse-tête chinois*.

M. le professeur *Koby* a communiqué à la même section la première partie de son travail sur les *polypiers jurassiques* de la Suisse. Elle comprend la détermination d'une quarantaine d'espèces qui sont représentées sur 12 planches. Ce travail qui est en voie de publication, paraîtra dans le Recueil des *Mémoires* de la *Societé paléontologique* suisse.

Mentionnons, en dernier lieu, divers travaux avec planches, de M. *Quiquerez*, et notamment une notice sur des champignons qu'il a cueillis le 24 juillet dernier, à 50 mètres sous terre, au bout d'une galerie de 700 mètres de longueur et dans une obscurité complète, qui ont été adressés à la *Société des sciences naturelles* à Berne.

Sylviculture.

M. *Amuat*, inspecteur forestier, dont on connaît l'activité et la haute compétence dans le domaine de la science forestière, a entretenu la section de Porrentruy du déboisement et du reboisement des forêts. Tout en rappelant à ses auditeurs que, dans le Jura bernois, les forêts constituent une partie notable de la fortune publique, et que leur conservation est l'un des premiers intérêts de la Société, M. Amuat fait ressortir, dans son travail, les avantages qu'il y aurait, pour notre Jura, à repeupler nos forêts de bois mélangés, c'est-à-dire d'essences résineuses et de bois feuillus. Il croit que les rendements des sarclages seraient plus considérables. M. Amuat signale les dangers du déboisement des forêts dans les hautes montagnes et les influences climatériques des forêts à l'égard surtout de l'agriculture et de l'équilibre des saisons. Il insiste pour la propagation d'une science qui touche de si près aux intérêts économiques du pays.

Utilité publique.

C'est sous cette rubrique que nous pouvons classer le plus grand nombre de travaux. Nous mentionnerons, en

premier lieu, un rapport que M. *Gagnebin* a fait à la section de St-Imier, sur les *conseils de prud'hommes.*

Après en avoir donné la définition, le rapporteur rappelle que ces conseils existent, sous différents noms, en France, en Angleterre et en Belgique. Il donne un aperçu de ce qui s'est fait à Bienne, relève les difficultés qu'ils rencontrent dans la législation actuelle, examine les avantages que présente cette institution : justice prompte et peu coûteuse ; compétence d'arbitres choisis parmi les gens du métier ; influence moralisatrice et action conciliatrice dans les grèves. Il en signale aussi les inconvénients, tels que le défaut d'un caractère strictement légal et la difficulté que l'on rencontre de trouver des arbitres à la hauteur de leur mission, tant au point de vue de la compétence, qu'à celui de leur valeur intellectuelle et morale.

Une étude de M. *Junod*, maître à l'école d'horlogerie, sur les horloges de St-Imier, sous le double rapport de leur origine et de leur mécanisme, a été communiquée à la section de cette localité.

M. *Gigon*, juge d'instruction, a présenté un rapport sur la création d'un asile pour les jeunes filles abandonnées. Ce travail a été adressé à M. Lochmann, à Lausanne, pour être produit à la réunion des sociétés d'utilité publique de la Suisse romande, qui a eu lieu à Aubonne, le 18 courant.

Il nous reste à faire mention d'une notice de M. *X. Kohler*, sur un cadran solaire portatif du XVII^me^ siècle, œuvre de Melchior Löw, d'Unterwald. Ce petit instrument qui porte la date de 1653, a été acheté sur les frontières d'Espagne. M. Kohler a accompagné sa communication de quelques renseignements sur la vie et les travaux de Löw.

Enfin, M. *Bueche*, instituteur, a présenté à la section de Bienne un travail sur les *hectographes*.

Cours publics.

Toutes les sections, sauf celle de Delémont, ont, comme les années précédentes, organisé et fait donner, sous leurs auspices, des conférences publiques qui ont été bien fréquentées. Voici la liste de celles qui ont été données pendant l'hiver dernier.

Porrentruy.

M. Wieland. — 2 séances sur l'électricité et ses principales applications.

M. Billieux. — Une série d'expériences sur la production et les effets de l'électricité statique.

M. Carnal. — Sur la Hollande et ses habitants.

M. Recordon. — 2 séances sur les Zoulous, leurs mœurs, leur langage, etc., etc.

St-Imier.

M. Clerc. — 2 séances sur le réalisme dans la littérature contemporaine, Sully — Prud'homme.

M. de Rougemont. — Le Darvinisme.

M. de Tribolet. — La Terre, son passé, son présent et son avenir.

M. le Dr Gross. — Les découvertes lacustres.

M. le Dr Schwab. — 2 conférences. Histoire de l'Erguel.

M. Mirlin, curé. — Voyage en Savoie.

M. Fayot, pasteur. — 2 séances : *a*) La devise de la République française ; *b*) Enfance et Poésie.

Bienne.

M. Hagen. — 3 séances : *a*) L'hygiène chez les anciens ; *b*) Les mœurs des anciens ; *c*) Géographie de l'Helvétie moderne.

M. Brönnimann. — La mesure du temps.

M. Martin, pasteur. — 2 séances : *a*) Une journée à Venise ; *b*) Le Pérou moderne à l'exposition universelle.

Moutier.

M. Gagnebin, pasteur. — La Poésie.

M. Bourquin, pasteur. — L'Islamisme et les Mahométans.

M. Montandon, pasteur. — L'éclairage.

M. Jenny, instituteur. — Les origines du monde.

Neuveville.

M. Martin, pasteur. — 2 séances: *a*) Une journée à Venise ; *b*) Le Pérou ancien et moderne.

M. Morgenthaler. — Le Firmament.

M. Bachelin. — 2 séances : Histoire du costume et des mœurs aux XVII^{me} et XVIII^{me} siècles.

M. de Rougemont. — 2 séances sur la Graphologie.

II. Sections de la Société.

La section de Delémont est, plus que jamais, plongée dans le plus profond sommeil. Elle ne donne plus signe de vie, car elle n'a répondu à aucune des nombreuses lettres qui lui ont été adressées par le bureau directeur. Mais, chose réjouissante, pendant que cette section semble se complaire dans cet état léthargique, elle a près d'elle, ainsi que nous l'avons vu, des abeilles qui ne cessent de butiner.

Les autres sections ont eu des séances plus ou moins régulières, dans lesquelles elles ont entendu la communication des travaux dont il vient de vous être donné une courte analyse. C'est ainsi que celle de Porrentruy a eu neuf séances, celles de St-Imier et Bienne six, Neuveville quatre et Moutier deux. Toutes se sont occupées : 1° De la révision des statuts de la Société, — révision qui a été rejetée, mais pour des motifs différents, par celles de Porrentruy et St-Imier et acceptée en principe par celles de Bienne, Moutier et Neuveville ; 2° de la nomination de délégués pour continuer l'étude de la question

relative à l'introduction de nouvelles industries dans le Jura, et 3° de la question officielle à traiter en assemblée générale de ce jour.

La section de Porrentruy s'est occupée, en outre, de différentes questions administratives, d'utilité publique et d'hygiène ; celle de St-Imier d'une pétition qui a été soumise à l'autorité législative du canton, en faveur de la liberté de l'assurance des bâtiments, comme aussi de la création d'une cuisine économique, à l'instar de celle qui existe à la Chaux-de-Fonds, et celle de Neuveville d'une pétition des communes du Jura aux Chambres fédérales, relative à la protection des industries du Jura qui sont en souffrance.

Si la section de Neuveville n'a pas été réunie aussi souvent que les années précédentes, son bureau en revanche, comme bureau directeur, a eu de nombreuses séances, nécessitées par les travaux relatifs à la publication du volume des *Actes* de 1879, et par la correspondance suivie qu'il a entretenue avec les autres sections de la Société, au sujet de la révision des statuts, de la nomination de délégués pour s'occuper de la question des industries du Jura et de la question officielle à traiter en assemblée générale.

Les sections de Moutier et de Bienne ont, en outre, communiqué au bureau directeur le protocole de leurs délibérations ; ces volumes sont rédigés avec beaucoup d'exactitude et fournissent la preuve que ces sections, surtout la dernière, déploient une certaine activité.

Enfin, le bureau central a, comme par le passé, continué les relations amicales que la Société a toujours entretenues avec les sociétés correspondantes.

Tel est, Messieurs et honorés collègues, le résumé fidèle des travaux de la Société et la marche de ses sections ; si ce résumé est moins riche que ceux des années précédentes, il prouve cependant qu'il règne, au sein des sections, une certaine vie intellectuelle.

Vous avez pu vous convaincre par ce rapide coup-d'œil rétrospectif, par ce court résumé de vos travaux, que la Société jurassienne d'émulation continue ses louables traditions, et que, malgré l'indifférence des uns, le silence regrettable de l'une de ses sections, elle n'a pas dégénéré, ni démérité des sympathies qu'on lui a maintes fois témoignées en Suisse et à l'étranger.

Neuveville, le 28 août 1880.

J. GERMIQUET, notaire.

PROCÈS-VERBAL

DE

LA RÉUNION GÉNÉRALE

DE LA

SOCIÉTÉ JURASSIENNE D'ÉMULATION

à Bienne, le 30 août 1880.

La séance a lieu dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville où l'on a exposé la carte en relief de la Suisse, le relief du Schlossberg restauré, la carte des anciens châteaux suisses, œuvres de patience, de talent et de recherches de M. A. Biétrix à Delémont.

Toutes les sections sont représentées, les Sociétés d'utilité publique vaudoise et genevoise ont envoyé comme délégués MM. Lochmann et Murisier. Les Sociétés d'émulation de Belfort et de Montbéliard se sont fait excuser par des lettres très sympathiques, exprimant leur regret de ne pouvoir assister au 31me anniversaire de la fondation de notre Société.

A neuf heures du matin M. Meyer, président du Comité central, ouvre la séance par une excellente allocution dans laquelle il rappelle les services rendus par l'Emulation et le souvenir des membres qu'elle a perdus : J. Froté, préfet ; Eug. Froté, ingénieur ; J. Laubscher, directeur du Château ; Klaye, ancien préfet ; Dr Schneider ; Schöni, ancien préfet ; il remet ensuite la direction de la fête à M. Guye, pasteur, président de la section de Bienne.

M. Guye, en quelques mots chaleureux, fait l'historique de la Société d'émulation, et démontre qu'elle a été, et qu'elle est toujours et avant tout une Société d'utilité publique à laquelle rien de ce qui intéresse la patrie jurassienne n'est étranger. Après avoir donné connaissance d'une lettre de M. le président du conseil exécutif s'excusant de ne pouvoir assister à notre fête, et souhaité la bienvenue aux membres des sections qui ont bien voulu nous honorer de leur présence, il prie M. le secrétaire du bureau directeur de donner lecture du rapport annuel sur la marche de la Société.

Délibérations.

M. Fayot, pasteur à St-Imier, développe les conclusions de sa brochure l'*Apprentissage et l'Ecole*, qui a été envoyée à tous les membres quelques jours avant la réunion.

On passe à la discussion des thèses formulées par M. Fayot. M. X. Kohler trouve que la question n'est point mûrie encore. Il estime du reste qu'une révision de la loi du 28 mars 1870 ne sera jamais entreprise par le Grand-Conseil dans l'état actuel des choses. Il croit, enfin, que la loi telle qu'elle est, pourvu qu'on l'interprète d'une façon intelligente, peut très bien rendre les services que l'on attend d'elle, aussi propose-t-il la non entrée en matière.

Cette proposition n'étant pas acceptée, la discussion continue. M. Martin, pasteur à Orvin, combat vivement l'idée de réviser la loi scolaire pour pouvoir laisser sortir les élèves des écoles à l'âge de 14 ans et les autres conclusions du rapporteur ; tandis que M. Brönnimann, directeur de l'école d'horlogerie de Bienne, les défend non moins vivement.

M. Imer, préfet à Neuveville, reconnaît qu'il existe maintes dispositions mal appliquées dans la susdite loi, mais il pense qu'en appliquant sagement les art. 3 et 6 on pourrait arriver aux mêmes résultats que ceux pour

lesquels M. Fayot demande une refonte complète de la loi scolaire de 1870.

M. Rével fait ressortir qu'avec le résultat fourni par les examens de recrues, il n'y a pas lieu de proposer une révision dans le sens de diminuer le temps d'école comme le propose l'honorable rapporteur. MM. E. Meyer, recteur, et Montandon, pasteur, combattent également le rapport. Selon eux, il ne s'agit pas de révision, mais bien d'une économie plus rationnelle de la loi et d'une réforme du plan d'études dans le sens d'une diminution des heures d'école et des matières d'enseignement.

M. le Dr Schwab, tout en soutenant la manière de voir du rapporteur, trouve aussi que les art. 3 et 6 suffisent et qu'il ne s'agit plus que de les faire servir aux besoins des contrées industrielles.

M. Fayot veut avant tout sauver la majesté de la loi; une loi qui est continuellement violée, maudite, doit être révisée.

Après une discussion très nourrie et sur la proposition de M. Ed. Boivin, on décide de renvoyer la question officielle, pour une nouvelle étude, aux différentes sections.

M. Schnyder, de Neuveville, rapporte sur la 2me question, concernant le relèvement de l'industrie horlogère et la création de nouvelles industries dans le Jura. Il a le regret d'annoncer que la question industrielle est bien enterrée, et ce n'est guère que pour en consacrer l'enterrement qu'il veut rappeler son travail à la mémoire des membres présents.

Au reste, dit-il, l'Emulation dans ces domaines doit se borner à une action purement platonique, laissant à l'initiative privée de réaliser les idées mises en avant par notre Société.

M. Imer, préfet, rapporte ensuite sur la révision du règlement. On charge le Bureau central de publier, avec le concours des présidents de section, une nouvelle édition du règlement sur la base des statuts actuels.

Reddition des comptes.

En l'absence de M. Billieux, caissier général, M. Meyer, président du comité central, donne un aperçu sommaire de l'état des finances de la Société.

Les comptes devront être soumis à l'examen des présidents de section lors de leur réunion pour l'élaboration des nouveaux statuts.

M. Lochmann, de Lausanne, fait une intéressante communication sur l'établissement d'asiles pour les jeunes filles vicieuses ; il vient aussi au nom de la Société d'utilité publique nous apporter le salut de cette Société en exprimant le désir de voir se fortifier les liens qui nous unissent.

M. Murisier apporte les cordiales et fraternelles salutations de la Société d'utilité publique de Genève.

St-Imier est désigné comme lieu de la prochaine réunion annuelle.

M. Carnal, secrétaire démissionnaire du bureau central, est remplacé par M. Droz, professeur à Porrentruy.

Réception de nouveaux membres.

MM. Lanz, fils, docteur à Bienne ;
G. Behrens, pharmacien à Bienne ;
M. Juillerat, instituteur à Bienne ;
S. Bernard, vétérinaire à Bienne ;
Droz, professeur à Porrentruy ;
Banderet, professeur à Porrentruy ;
Elzingre, professeur à Porrentruy ;
Bessire, professeur à Porrentruy.
Morel, pasteur à Moutier,
Vorpe, instituteur à Sombeval.

Membres correspondants.

MM. Baudot, professeur à Lausanne ;
Louis Morel, professeur à Lausanne.

Travaux.

Plusieurs travaux (voir l'énumération à la fin du présent procès-verbal) sont déposés sur le bureau. Malgré l'heure avancée, M. le président propose de ne point clore la partie officielle de la fête sans lire quelque chose au moins des travaux présentés.

On ne pouvait faire un meilleur choix qu'en donnant lecture de l'introduction d'un ouvrage de M. Quiquerez : L'*histoire de la Révolution dans l'Evêché de Bâle.*

Vu l'absence de l'auteur, empêché par une indisposition de prendre part à notre fête, M. Rossel, avocat stagiaire à Delémont, fait lecture de cette introduction et sur la proposition de M. Biétrix, la Société décide que ce travail sera publié dans ses Actes.

M. Schwab propose d'envoyer une lettre à M. Quiquerez pour lui témoigner le regret que nous éprouvons de ne pas le voir au milieu de nous.

Cette proposition étant votée, le bureau directeur est chargé de l'exécution.

Travaux des membres

déposés pour être lus à la réunion annuelle de ce jour.

M. *Martin*. Quatre bluettes intitulées : 1° *Les Lucanes ;* 2° *Un Bourdon ;* 3° *A la Scheinige Platte ;* 4° *La Cigogne.*

M. *Brönnimann. De l'harmonie des Couleurs.*

M. *Botteron*, graveur. *Secours à donner aux noyés.*

M. *Xavier Kohler. Curiosités bibliographiques : Le capitaine Henzi.*

M. *Germiquet*, président. *Travail historique*, faisant suite à *Nugerole*, sur les localités riveraines de la partie supérieure du lac de Bienne.
Collection de monnaies romaines, 32 pièces, depuis Claude, 41 à 54, à Maximien, 286 à 305 après J.-C.

M. *Virgile Rossel*. Plusieurs petites poésies.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée se sépare pour aller visiter, au musée Schwab, l'exposition de tableaux et au Manège l'exposition industrielle.

A deux heures précises, le banquet habituel est servi dans la salle qui a été utilisée pour la réunion du matin ; environ quatre-vingts personnes y prennent part. Les toasts alternent avec les productions de la musique de la ville qui a bien voulu contribuer à animer cette belle partie de la fête.

Mais les heures s'écoulent, plusieurs de nos amis nous ont déjà quittés, on se sépare sous l'impression des paroles chaleureuses qu'on a entendues et avec l'espoir de se retrouver en nombre l'année prochaine à St-Imier.

Bienne, 30 août 1880.

Le Président, *Le Secrétaire,*
F. BUECHE.

Comptes de la Société Ju[illegible]

(depuis le 30 septembre 1879 au 30 août 1880).

Recettes.

Date		Fr.	Ct.
1880 7 juin	De la poste, 176 exempl. Actes, à 5 fr. 20	915	20
25 août	De M. Meyer, solde en caisse de l'année précédente	372	85
»	Par M. Meyer, de M. Schwab, pour 4 vol.	20	—
		1,308	05

Dépenses.

Date		Fr.	Ct.
1880 15 juin	1. M. V. Michel, 1000 ex. rapport Schnider	30	—
»	2. » 825 ex. Actes pour 1879, 16 feuilles à 33 fr. 40 .	534	40
	» Brochage, couvertures, bandes pour l'expédition	57	75
6 juillet	3. M. Dr Gross, pour prix de 6 pl. lithog.	70	25
15 août	4. M. J. Boéchat, 800 circulaires pour la réunion de Bienne	12	—
21 août	5. M. Germiquet, Neuveville, p. frais de bureau du comité, ports, dépêches, etc.	33	10
25 août	6. M. Spiro par M. Meyer, expéditions, ports, etc.	11	80
»	7. *Journal du Jura*, rembours. p. insert.	4	05
»	8. L. Chapuis, papier et cire à cacheter	3	90
»	9. J. Boéchat, 1000 cartes p. conférences	13	—
»	10. M. E. Meyer, présid., ports et commis.	6	70
	» » affranchissements	17	80
	» » Frais de bureau et déplacements	19	—
	11. P. Carnal, secrétaire, frais de bureau, déplacements, affranchissements .	23	20
	12. P. Billieux, caissier, frais de bureau, déplacements, affranchissements .	3	90
		840	85

Balance.

	Fr.	Ct.
Total des recettes	1,308	05
Total des dépenses	840	85
Solde actif au 30 août 1880 . .	467	20

Porrentruy, le 30 août 1880.

Le Caissier, P. BILLIEUX.

Etat de la fortune au 30 août 1880.

A. Solde en caisse	Fr. 467 20
B. Fonds de réserve à la banque Choffat	» 470 40
Au 30 août 1880, total . . .	Fr. 937 60
Au 30 septembre 1879 . . .	» 821 10
Elle a augmenté pendant cet exercice de .	Fr. 116 50

E. MEYER.

APPENDICE.

CURIOSITÉS BIBLIOGRAPHIQUES

Le Controlleur du Parnasse ou *Nouveaux Mémoires de littérature françoise et étrangère*, en forme de lettres, par M. LE SAGE DE L'HYDROPHONIE. Berne 1745-48, 3 v. et 1 cah. in-12.

Voici un ouvrage curieux, peu ou point connu, et très rare, qui a été vendu à Berne le 1er juillet 1880, par M. Rettig, dans sa 9e vente de livres. Quel en est l'auteur ? M. Rettig, d'après Barbier, (à ce qu'il nous a dit) l'attribue à S. Henzi, le chef de la conjuration de Berne en 1749, littérateur de mérite, à qui nous devons la *Messagerie du Pinde.* Sur l'exemplaire exposé en vente, que nous avons entre mains, on a écrit : « Ce livre est de Henzi, il est fort rare. » Au bas de la XIIe et dernière lettre, incomplète, on lit de même : « Tout ce qui a paru de ce 4e vol. : l'auteur S. Henzi a été décapité à Berne le 17 juillet 1749. » Gaullieur, ce bibliophile gourmet, si bien renseigné sur notre littérature romande, n'en parle point dans ses *Etudes sur l'histoire de la littérature française, particulièrement dans la seconde moitié du XVIIIe siècle.* Nous en sommes donc, jusqu'à nouvelles découvertes, réduit à des conjectures. Essayons cependant de résumer ces Mémoires qui ne manquent pas d'intérêt, n'importe quel en soit l'auteur.

Le titre en entier mérite d'être transcrit : « *Le Controlleur du Parnasse, ou Nouveaux Mémoires de littérature françoise et étrangère, en forme de lettres, pour servir de préservatif contre les faux jugements de M. l'abbé Des Fontaines, caché sous le nom de M. Barlon de la Busbaquerie et de quelques autres journalistes inepts et infidèles, par M. Le Sage de l'Hydrophonie. A Berne, chez les frères Wolfs et Fleischmans, imprimeurs-libraires des XIII cantons, à l'image du Cynique en rabat. Avec approbation des Pasteurs et Privilège de Messieurs les Bourguemestres, 1745.* — Epigraphe du livre :

> Non si quid turbida Roma
> Elevet, accedas ; Examen ve improbum in illa
> Castiges trutina. Pers. Satyr. 1.

La première feuille (15 pages) du *Controlleur du Parnasse* parut d'abord sans doute sous forme de prospectus et ne renfermait que l'*Avertissement des imprimeurs-libraires*. Cet avertissement, considérablement diminué (3 pages et demie), paraît en tête de l'ouvrage proprement dit, dont les caractères diffèrent de ceux du spécimen adressé au public. Nous y trouvons quelques données sur l'auteur de l'ouvrage. « Une ville de la Ligue Helvétique paroît naturelle- » ment un théâtre peu fait pour un ouvrage du genre de » celui que nous présentons au public. Nous convien- » drons aussi de bonne foi que dans sa première destina- » tion il ne devoit point enrichir notre librairie. M. *Le* » *Sage de l'Hydrophonie étant François et plein du désir* » *de servir sa patrie dans l'ordre où la Providence l'a* » *placé, c'est principalement pour la France qu'il comptoit* » *écrire.* Son ouvrage y étoit même annoncé et attendu » depuis près de six mois ; Et il avoit cru raisonnablement » espérer qu'il lui seroit permis d'exécuter par la voye » légitime, sous les yeux de l'Autorité, et avec tout le soin » et l'attention qu'on doit attendre d'un Ecrivain jaloux » de son honneur, ce que M. l'abbé D. F. exécute sous le

» masque, de la manière du monde la plus négligée, au
» mépris d'un Arrêt du Conseil de S. M. T. C. qui l'a
» condamné au silence, et en bravant même le Ministère
» public avec un front qu'enhardit l'impunité... (p. 3 et 4).

Quelques pages plus loin l'éditeur parle encore des motifs qui ont déterminé le pseudonyme à publier son recueil en Suisse, tout en nous donnant l'explication du titre assez singulier adopté par l'auteur : « Des principes
» différents de ceux de ces grands hommes (les Riche-
» lieux, les Séguiers, les Colberts) et en même temps si
» contraires aux progrès de l'esprit humain, au bien pu-
» blic et au bon sens, ont porté M. *Le Sage de l'Hydro-*
» *phonie à recourir aux pays étrangers*. Et il a jetté les
» yeux sur notre Nation, comme sur celle qui passe au-
» jourd'hui à bon titre pour la Nation de l'Europe la plus
» amie de l'humanité, la plus simple dans ses mœurs et
» la plus remplie de bonne foi. Le sacré caractère de
» M. l'abbé D. F., un certain goût naturel et peut-être
» son attachement à la Religion lui ont fait chercher un
» azyle contre la servitude à Avignon, dans un Etat de la
» domination immédiate du premier Souverain de l'Italie ;
» Et c'est delà qu'il lance en sûreté ses Arrêts contre le
» Parnasse-François, caché sous un nom dont celui du
» nouvel Auteur se trouve l'heureuse Antigramme. (Le
» nom de *Barlon* signifie en Italien *un Bouffon*. Celui
» d'*Hydrophonie* vient de deux mots grecs, qui signifient
» *Meurtrier* ou *Vainqueur de l'Hydre*). Un homme de
» sens rassis qu'aucun engagement ne captive, qui s'est
» toujours fait gloire de penser fort différemment de
» M. l'abbé D. F. qui lui sera souvent opposé de senti-
» ment comme de goût, qui se flatte même de remporter
» une victoire complète sur l'hydre *des Fontaines du*
» *Pinde*, pouvoit-il porter ses pas ailleurs que dans un
» Pays de la Communion Réformée, où les légitimes
» nœuds de l'Hyménée sont en si grand honneur et si
» communément la destinée des Ministres spirituels ? Ce

» seul contraste doit être du moins un titre de mérite pour
» le nouvel Auteur aux yeux du sexe dont la voix a au-
» jourd'hui tant de poids sur le Parnasse de la France. »
— (p. 9-11).

C'est donc à l'abbé Des Fontaines (Pierre-François Guyot) que s'en prend avant tout le *Controlleur du Parnasse*. Ce critique, jouissant d'une certaine célébrité, avait de nombreux ennemis, et de ce nombre Voltaire qui lui rendit avec usure ses traits piquants. On ne pardonnait pas au traducteur de Virgile son ton tranchant et inflexible. Après avoir publié avec Granet en 1734 le *Nouvelliste du Parnasse*, puis avec ce dernier et Fréron, de 1735 à 1743, les *Observations sur les écrits modernes*, Des Fontaines, en collaboration de Mairault, Fréron et Destrées, rédigeait depuis 1744 à Avignon, les *Jugements sur quelques ouvrages nouveaux*, qu'il continua jusqu'à sa mort arrivée à la fin de 1745. « Cet écrivain, lit-on dans l'*Encyclopédie du XIXe siècle* (Paris 1869 t. 8 p. 55) était instruit et ne manquait pas de goût, mais ses formes étaient acerbes et la passion l'empêchait souvent de juger avec impartialité.» Le journal qui se fondait à Berne, sur un terrain neutre, était essentiellement dirigé contre lui. Si le pseudonyme *Le Sage de l'Hydrophonie* est assez dans la manière d'Henzi qui affectait les termes grecs, témoin *Mysodème*, il n'en résulte pas que le *Messager du Pinde* et le publiciste aient été une même personne. Le doute est permis, en vue des particularités que nous fournit le 1er tôme de l'ouvrage. Le Sage ne débutait pas dans les lettres à cette époque, il était depuis des années mêlé à la vie littéraire de son pays. A propos de l'abbé d'Olivet de l'Académie française, que malmenait Desfontaines et dont il prenait la défense, il nous dit : « J'ai moi-même
» ridiculisé un peu à ce sujet le savant Académicien dans
» la lettre que je lui adressai au mois d'avril 1739, pour
» servir de réponse à celle qu'il avoit écrite quelque tems
» auparavant à M. le Président Bouhier. » (Note p. XXVI)

Bien plus, il avait été en relation avec l'Aristarque français : « Lié avec M. l'abbé D. F. et à portée de connoître » quels étaient ses principes, je lui ai souvent entendu » dire qu'un défaut ordinaire à la plupart des Auteurs (et » souvent aux Auteurs les plus célèbres) est de manquer » d'une logique exacte, claire et précise... » (p. LXXII). Le passage suivant est plus explicite encore :

« Se proposant *de marcher sur les traces de Bayle, de* » *Bernard, de Beauval, de le Clerc, des premiers auteurs* » *du Journal des Savans,* et *des autres Ecrivains célèbres* » *qui se sont distingués dans le même genre,* il devoit tenir » un juste milieu entre le *Journalisme sans goût, sans* » *esprit, sans jugement,* qui ne me donne qu'une *seconde* » *table des chapitres chargés de quelques lambeaux in-* » *formes,* et celui qui étant plus occupé de ses propres » idées que du livre dont il a à rendre compte, emploie » son extrait ou à disserter sur le seul titre de l'ouvrage, » ou à proposer des plans que le Public ne lui demande » point et qui peut-être auroient été moins bons que celui » de l'auteur. C'est ce que j'avois moi-même autrefois en » vue, lorsque je parlois ainsi à M. l'abbé D. F. et à son » Collègue feu l'Abbé François Granet, dans une lettre » qui a été insérée dans le huitième volume des *Observa-* » *tions* (p. 331) : « Vous vous bornez à donner au Public, » pour ainsi dire, l'âme des livres dont vous parlez. Vous » en touchez légèrement le mérite et les défauts avec une » discrétion louable. Fidèles à votre titre (d'Observateurs » sur les Ecrits modernes) vous ne vous étudiez point à » faire une exacte analyse des ouvrages. Vous ne vous » égarez pas non plus dans de longues et ennuyeuses di- » gressions. Enfin ce que l'envie reproche à votre ou- » vrage, est justement ce qui en fait le mérite et le suc- » cès. » Je ne leur traçois pas tant dans ce tableau ce » qu'ils avoient fait que ce qu'ils avoient à faire. Si j'ose » le dire, c'étoit moins une louange qu'un avis, mais

» qui a été aussi inutile qu'il étoit donné à propos. » (p. LXXVIII-LXXIX).

La lettre à d'Olivet, que nous avons tantôt relevée, revient aussi sous la plume de M. Le Sage pour attaquer ce critique *plus fécond que Scudéry*, produisant 3 feuilles de 72 pages tous les dix ou douze jours, *c'est à-dire près d'un volume en moins de deux mois*. Le pseudonyme s'écrie à ce sujet : « Quelque facilité qu'ait M. l'abbé D. F., c'est » réellement une chose inconcevable qu'il puisse suffire » à tous les écrits qui paroissent sous son nom, quand » même il ne feroit que mettre sur le papier tout ce que » lui dicte son imagination, Mais combien n'en est-il pas » auxquels il n'a point d'autre part qu'aux premiers volu- » mes de l'Histoire d'Allemagne imprimée chez Thiboust ? » Il m'est revenu qu'il s'attribuoit ma lettre à M. l'abbé » d'Olivet. Quel triomphe ne seroit-ce pas pour ceux qui » lui disputent la plupart de ses ouvrages, s'ils con- » cluoient *à pari* ? J'avoue que quand j'écrivis cette lettre, » l'*Observateur avec qui j'étois lié me traça modestement* » *le plan des louanges qu'il souhaitoit que je lui donnasse,* » *et qu'il en réforma même quelques-unes qui ne le flat-* » *toient pas assez*. Le connoissant aujourd'hui comme je » le connois, cela me devroit suffire pour me porter à » désavouer l'ouvrage et à le lui abandonner. Peut-être » regagnerois-je par ce désaveu les bonnes grâces de » quelques personnes qu'ont pu indisposer des louanges » indiscrettes ou des liaisons dont on a souvent occasion » de rougir. *Je pourrois aussi revendiquer quelques feuilles* » *de ses Observations qui ont été imprimées mot pour mot* » *sur mon manuscrit et sur lesquelles il m'avoit demandé* » *le secret*. Mais je les lui cède volontiers, comme des en- » fants d'une imprudente jeunesse. Et si je révèle le mys- » tère, ce n'est que pour lui fermer la bouche sur cer- » tains discours fort indécens qu'il a eu l'audace de me » tenir. Ces faits sont de nouveaux *faits littéraires*, qu'en » qualité de *Journaliste*, je n'ai pas dû omettre ici. » (p. XCIV-XCV).

Ces citations, qne nous pourrions multiplier, sont extraites de la *Lettre préliminaire*, où « l'auteur traite des principaux devoirs d'un journaliste, des défauts où est tombé l'abbé Desfontaines et de l'objet du nouvel ouvrage. » Ne faut-il pas en conclure que M. Lesage, qui relève le langage *Helvetico-comtois* de l'abbé d'Olivet (p. XCVIII) est bien un Français et non Henzi ? Comment concilier les relations du poète bernois, avec le journaliste Desfontaines, sa correspondance avec d'Olivet en 1739, d'une part, et ses occupations à cette époque ? Le style de l'auteur du *Controlleur du Parnasse* n'est pas celui du *Messager du Pinde* et du collaborateur du *Journal helvétique*, autant que nous en pouvons juger d'après les morceaux que nous avons sous les yeux. Henzi aura prêté son concours à cette publication, mais qu'elle lui appartienne en propre, nous ne le pensons pas.

Parlons du livre maintenant. Il vaut la peine d'être lu par les personnes qu'intéresse la vie littéraire de France au siècle de Voltaire. On trouve dans ces Mémoires des renseignements qu'on chercherait vainement ailleurs ; ce n'est pas seulement une critique souvent aride, purement formaliste, des querelles de gens de lettres qui ont fait leur temps, c'est un tableau assez animé du mouvement intellectuel chez nos voisins de 1745 à 1749. Le loisir nous manque pour analyser cet ouvrage, que nous parcourons en toute hâte, notons cependant les dates et les livres sur lesquels porte la critique.

La *Lettre préliminaire* se termine par ce paragraphe : « Enfin le ton que je veux prendre n'est ni le sifflement » d'un *reptile boursoufflé de venin*, ni le bourdonnement » d'un *frelon bruyant*. Comme j'ai toujours tâché de mé» riter par mes mœurs l'honneur d'être admis dans la » *bonne compagnie*, la politesse dont elle est l'unique » école et que les honnêtes gens se doivent jusques dans » leurs combats, règlera constamment ma plume. C'est » aussi à ce titre que j'ai toujours prétendu avoir un droit » à votre estime. Pour votre amitié, je sai que vous me

» l'avez accordée il y a longtems, et qu'elle n'a pas plus » de bornes que le respect avec lequel j'ai fait vœu d'être » éternellement, Monsieur, etc., » (p. cxiv). « Jeudi, 1 avril 1745, nouveau style. » On lit au bas de la page l'avis suivant : « La première lettre ne se donnera que le 2 du mois de Mai prochain.— Prix, 4 sols la feuille, monnoie de France. »

La lettre 1re de l'ouvrage (p. 1-120) examine successivement une ode de Fréron sur les conquêtes du Roi ; plusieurs critiques de cette pièce et jugement de Desfontaines ; réponse de Fréron à ses critiques ; Sidney, comédie de Gresset ; Histoire du règne de Charlemagne par C. Ant. Le Clerc de la Bruère ; Dictionnaire universel de médecine, etc., traduit de l'anglais, par souscription ; enfin Mémoires pour servir à l'Histoire du cardinal Fleury, en anglais. — Avis qui termine la livraison :

« Notre lettre suivante ne paroîtra que dans les premiers jours du mois de juillet, à cause d'un voyage que nous avons à faire à Genève et à Coire, comme M. Barlon de la Busbaquerie (*Jug.* t. II p. 240) en fit un l'année dernière d'Avignon à Carpentras, et qu'à son exemple nous croyons assez important pour en parler au public. »

» Cette lettre que nous avions annoncée pour le 24 de ce mois a été retardée jusqu'au 29, parce que nous avons eu à traiter des sujets qui ont produit cinq feuilles d'impression au lieu de trois que nous devions donner. Les autres ne seront désormais que de ce nombre. »

La IIe lettre (p. 121-184), datée de Berne, 19 juin 1745, roule entièrement sur la bataille de Fontenoy de Voltaire, la nouvelle édition de ce poème, augmentée d'une épitre au Roi et d'un discours préliminaire, et la critique de cet ouvrage par Drumgold, professeur au collège de Navarre. La missive suivante est annoncée pour la seconde semaine de juillet.

La IIIe lettre (p. 185-244), payée 10 sols de France, et qui termine le premier volume du *Controlleur du Par-*

nasse, offre une grande variété ; les lettres et les sciences y ont leur part. C'est d'abord un discours en vers sur la bataille de Fontenoy par M. Roy et un poème sur le même sujet par le professeur Guérin ; puis le Recueil des poésies galantes du Chevalier ***, de l'abbé de Chaulieu et autres ; deux lettres de M. Des Grouais à l'abbé Desfontaines sur sa traduction de Virgile et déclamations de ce journaliste ; la Chronique de l'an 1744 (en anglais) ; la Correction d'une erreur sur l'Histoire naturelle médecinale de M. Rieger ; les œuvres d'Henneccius ; les œuvres mathématiques de feu Jacques Bernouilli, avec notes du professeur Cramer de Genève ; une note sur les Annales d'Italie de Muratori et l'indication de quelques livres nouveaux d'Italie, d'Allemagne et de Bâle. Avis : « La première lettre du volume second ne paroîtra point avant le 10 ou le 12 du mois d'août. — L'ouvrage se trouvera à Genève chez les héritiers Cramer et frères Philibert. »

Nous donnerons, d'après la table, le contenu des livres du second volume, dont le dernier fascicule est daté de Berne, 28 novembre 1745. Ce volume de 444 pages s'ouvre par la Lettre IV (p. 1-85), qui traite de 6 sujets : — Avis de M. de Voltaire à un journaliste, imprimés dans le *Mercure de France* du mois de novembre 1744. — Requête du curé de Fontenoy, plaisanterie en vers. — Avis sincères de l'abbé D.-F. à M. de V. sur la 6e édition de son Poème de Fontenoy. — Apologie du même poème, écrit ironique. — Suite des Mémoires pour servir à la vie du Cardinal Fleury. — Le Cheval de Troye, satyre anglaise sur la prison de M. de Belle-Isle.

Cette lettre parut à Berne à l'époque fixée, le 12 août 1745, elle se payait 14 sols. On annonce un retard dans la publication du No suivant : « Un voyage que l'auteur doit faire dans les mois de septembre et d'octobre, nous forcera peut-être de suspendre la publication de ses lettres pendant deux mois entiers : Mais nous ferons en sorte d'en donner deux avant son départ ; Et l'ouvrage

reprendra son cours le 12 de novembre, pour être continué dans la suite sans aucune interruption. »

Lettre V^e (p. 34-165), datée de Berne, 1 septembre 1745, vendue 14 sols. Matières : Suite des Avis de M. de V. à un journaliste. — Essai d'un chant de la Louisiade, poème par M. Piron. — Ode de M. Fréron sur la bataille de Fontenoy. — Magnifique édition du Poème de M. de V. faite à l'Imprimerie Royale par ordre du Roi. — Le Sage-Etourdi, comédie de M. Boissy. — Livres nouveaux publiés à Paris. — Nouvelle édition des Causes célèbres, faite à la Haie.

L'éditeur signale la cause du retard qu'éprouvent les abonnés dans la réception du Journal : « La difficulté du commerce étranger ne nous permettant pas d'être aussi expéditif que nous l'avions annoncé, l'ordinaire prochain ne paroîtra qu'au mois d'octobre. » (p. 168).

La Lettre VI (p. 160-252), du 2 octobre 1745, débute par la « Justification de la méthode suivie dans ce journal. » L'auteur avait craint qu'on ne taxât de « prolixité » certains articles, car il lui est arrivé de consacrer « 40 à 50 pages à discuter un écrit qui souvent n'en occupe que deux ou trois dans les Jugemens du Journaliste d'Avignon. » On approuve sa manière de faire : après l'avoir lu, on sait au juste la valeur d'un ouvrage. « M. Le Sage continuera donc à faire connoître les matières de littérature qui se présenteront, » lorsqu'elles seront importantes et qu'elles lui paraîtront intéresser ou les mœurs ou l'ordre politique ou le bon goût, « en évitant toutefois l'insipide sécheresse des discussions trop savantes et les chicanes d'une vaine subtilité. » (p. 170-171) Après cette « justification, » le critique traite de six ouvrages.

Examen succinct de la belle édition du poème de Fontenoy, et Réfutation de quelques articles du discours préliminaire de M. de V. — Dictionnaire de Mythologie (par l'abbé de Claustre) — Lettre familière et raisonnée sur les écrits qui ont paru au sujet de la Bataille de Fontenoy

— Histoire civile du royaume de Naples, par M. Giannone, traduction. — Introduction à la syntaxe latine pour apprendre aisément à composer en latin, ouvrage anglais traduit en français et imprimé à Genève, comme le précédent.

Un avis au lecteur clot toujours la livraison ; celui-ci porte : « L'Ordinaire suivant avoit été annoncé pour le lendemain de la St-Martin seulement ; mais comme l'auteur a eu des matières qui pressent et que d'ailleurs il a remis ses voyages à un autre tems par les conseils de quelques personnes qui voient avec plaisir les progrès de son journal et la faveur qu'il prend, la Lettre VII paroîtra sous 15 à 20 jours au plus tard. »

En effet, la Lettre VII parut encore avant la fin du mois ; elle est datée du 29 octobre, et se vendait 14 sols ainsi que la précédente. En voici le contenu (p. 253-352) : Examen et Réfutation d'un faux jugement de l'abbé D. F. sur l'Essai de la Louisiade par M. Piron. — Le même journaliste attaque personnellement M. Piron dans sa feuille suivante. — Epigramme de M. Piron contre cet infidèle journaliste. — Autres épigrammes du même.

Ce poète avait tant d'esprit que nous cédons au plaisir de reproduire un passage de cette lettre ainsi que les vers du malin épicurien :

« M. Piron ne sait point demeurer en reste avec aucun railleur quel qu'il soit, il s'est mis sur le champ en devoir de faire face à l'agresseur. Il ne se bat (comme vous savez) ni d'estoc ni de taille. Il ne fait que jouer avec le fleuret ; et cependant il n'en met pas moins son adversaire à la raison. C'est ce qu'il a fait encore avec le journaliste d'Avignon. Je veux dire que *le poète Piron* a répondu à son ordinaire par des épigrammes. Il en a fait deux dont la première est une consolation poétique à l'infortuné abbé Pellegrin que le journaliste poursuit si indignement jusques dans le tombeau. La voici telle que je viens de la recevoir, toute fraîchement éclose.

Triomphe, pauvre Pellegrin,
Des impertinentes antiennes
Que sur ta tombe à son lutrin
Chante le *Prêtre Des Fontaines.*
Ton rival ne commettrait pas
Ces hostilités peu chrétiennes,
Si tes moindres odes (hélas)!
N'effaçaient pas toutes les siennes.

» Le *Poète* répond dans la seconde à la galante application que M. B. a faite à sa Muse des mots d'Horace *aes triplex.*

Flasque et téméraire écrivain,
Je vois d'ici quelle avanture,
Pour dire à ma Muse une injure,
T'offrit ces deux mots : *triple airain*;
Tu les cherchas longtemps en vain ;
Tant que suant à grosse goutte,
Tu t'essuyas le front sans doute,
Tu les trouvas là sous ta main.

« M. P. n'a pas attendu la seconde attaque du journaliste pour le remercier de ses honnêtetés. Assez injustement maltraité dans la première feuille de M. B. pour avoir droit de recourir à ses armes accoutumées, il avoit déjà régalé les rieurs des deux autres épigrammes suivantes qui ont été gravées et que vous avez infailliblement vues, mais que votre société pourra retrouver avec plaisir, comme je l'espère.

L'auteur de la Louisiade à M. l'abbé D. F.

Epigramme.

Quand saint Antoine au fond de son désert
Offrait à Dieu son tribut de louange,
L'esprit immonde en singerie expert
Le lutinoit d'une manière étrange.
Qu'en revint-il au noir et mauvais ange ?

Rien qui de rire ait pu lui donner lieu :
Soufflets, nazarde et cornes pour adieu.
Gentil abbé, voici cas tout semblable.
Ici Louis est l'image de Dieu,
Moi de l'ermite, et toi celle du diable.

Autre.

Pour juger la littérature,
L'impudence en original,
La faim, l'envie et l'*imposture*
Se sont construit un tribunal.
De ce petit trône infernal
Où siègent ces quatre vilaines,
Partent les arrêts du journal
De Monsieur l'Abbé Des Fontaines (p. 303-306).

A la suite de ces épigrammes et pour les expliquer l'auteur nous donne : Reproches de M. Piron au journaliste, justifiés par divers traits et entr'autres par une feuille des Nouvelles ecclésiastiques. — Autres articles : Correction d'une méprise échappée dans ce journal au sujet du comte de Guiche. — Suite de l'Europe pacifiée par l'équité de la reine de Hongrie. — Dissertations sur l'origine des divisions qui affligent l'Eglise de France et sur la conduite qu'on doit tenir avec ceux qui rejettent la constitution *Unigenitus*, écrit furtif. — Cannevas d'une cause singulière pour servir de supplément aux Causes célèbres. — Cours de philosophie en latin par le P. Ant. Mayr, jésuite.

La Lettre VIII (p. 333-444) est plus étendue. Annoncée pour le 20 novembre, elle est datée du 28. On jugera de l'intérêt qu'elle présente par l'exposé des objets qu'elle traite. Ce sont : Examen des dernières parties des Avis de M. V. à un journaliste. — La Tarantule, mauvaise comédie jouée pour la première fois le 2 novembre et pour la dernière deux jours après. — Les fêtes de Polymnie, mauvais opéra-ballet par M. de Cahusac, auteur

de deux tragédies encore plus mauvaises et de quelques autres frivolités pareilles. — Dinias et Dercillide, petit roman dans le goût de l'antiquité grecque, « essai déguisé d'un jeune homme appelé M. *Le Sueur*, qui a du talent pour la poésie et qui l'a même déjà exercé (dit-on) avec succès dans la partie du genre théâtral qui se nomme *Opéra Comique* (p. 428). » — Supplément du Dictionnaire de Moréry. — L'Hémastatique ou la Statique des animaux, etc., livre de physique, traduit de l'anglais et imprimé à Genève. — Avertissement sur quelques changements, qui doivent se faire dans la suite de ce journal.

Arrêtons-nous quelques instants à ce dernier article, qui nous renseignera peut-être sur l'auteur du *Controlleur du Parnasse*. Laissons la parole à M. Le Sage de l'Hydrophonie :

« Je vous avois annoncé dans ma Lettre préliminaire que pour ne pas m'exposer à certains reproches que l'Observateur a souvent essuyés, *je n'associerois personne à mon travail, à l'exception de M. l'Abbé D'E... sur qui je me suis déchargé du soin des articles qu'on ne peut traiter qu'en résidant à Paris*, que par conséquent mes lettres ne seroient pas fréquentes, que je haïssois aussi trop toute sorte de gêne pour m'assujettir à publier chaque Lettre dans un certain temps limité, mais que cependant pour ne pas laisser mes lecteurs dans une continuelle incertitude à cet égard, à la fin d'un ordinaire j'avertirois exactement du tems où le suivant pouvoit paroître. *Le travail et les difficultés de l'impression jointes à celle de transporter les imprimés de cette ville (de Berne) à Paris* ayant retardé quelques ordinaires beaucoup plus que je n'avois prévu, ces délais ont excité les plaintes de plusieurs personnes. Dans ces circonstances et ne *pouvant rien demander à mon correspondant au-delà de ses engagements*, je n'ai trouvé d'autre moyen de satisfaire au désir du public que d'*invoquer le secours d'une seconde*

main étrangère. M. l'abbé D'E... a heureusement trouvé une personne telle que je la pouvois désirer : Et je compte sur elle comme je compterois sur moi-même, *en me réservant toutefois le droit de tenir seul la plume.* Ce n'est point (comme quelques-uns l'ont voulu à Paris), M. *Meusnier de Querlon*, homme d'esprit assurément et de mérite connu dans la République des lettres, mais *une autre personne qui ne lui cède d'aucun côté et dont je ne vous tais le nom que parce qu'elle veut garder l'incognito.* Aidé de ses lumières et avec une application continuelle soit de ma part soit du côté de M. l'abbé D'E..... ne puis-je pas espérer de rendre quelques services à la littérature, *à ma patrie*, et peut-être à l'esprit humain ? Je serai d'abord plus en état de répondre à l'empressement de mes lecteurs. Dorénavant mes lettres ne seront que de 48 ou 60 pages au plus ; Mais j'en publierai une régulièrement tous les quinze jours ; Et les ordinaires seront même si réguliers que je crois inutile de les annoncer davantage. » (p. 436-438)

M. Le Sage, d'après le conseil « de savans étrangers, » qui s'intéressent à son journal, souscrira à la demande qui lui est faite de supprimer « le nom du prêtre D. F. au frontispice de ses volumes », et qui donnait à ses Mémoires « l'apparence d'une guerre de personnalité. » En conséquence il ne mettra plus au frontispice que ces mots « *pour servir de préservatif contre les faux jugemens de la partialité et de l'ineptie.* » — « Mon dessein, ajoute-t-il, y est suffisamment annoncé. » (p. 438).

Si le journaliste est accommodant sur ce point, il ne l'est pas sur tous, et tient à conserver à la feuille qu'il a créée le nom qu'il lui a donné à sa naissance. « Les personnes dont je vous parle, vouloient fort que je changeasse également mon titre de *Controlleur du Parnasse*, et qu'abandonnant absolument le prêtre D. F. et tous les journalistes, je me contentasse de faire connoître les livres, comme chaque journaliste le pratique en son par-

ticulier sans s'embarasser de ce qu'un autre à pû dire du même sujet. — « Quoi donc (m'a-t-on encore écrit d'un » autre côté) ne pouvez-vous pas, votre rival et vous, par- » tager la terre ainsi que le patriarche Abraham et son » neveu le firent autrefois? Que la part de l'oncle soit » pour vous, et celle du neveu pour le bon Ex-Jésuite. » Cette distribution est si naturelle. » Sans être *rétif à la censure*, j'ai osé répondre à ces différentes objections que l'on n'avoit pas assez compris l'utilité de mon plan ; qu'il y a peut-être assez de journaux dans l'Europe, mais qu'il en manquoit un où les faux jugemens des autres fussent relevés, et qu'enfin mon projet étoit *l'ouvrage d'un Magistrat très-éclairé* qui connoit bien et les besoins et les moyens d'y pourvoir. *L'idée m'en a été effectivement donnée par M. le Chancelier lorsque j'étois encore en France et qu'il étoit question d'y exécuter mon Journal* ; Et les mêmes personnes qui ne le goûtoient pas d'abord, m'ont écrit en dernier lieu qu'après y avoir plus mûrement réfléchi elles le croyoient non seulement très intéressant pour toute la République des lettres, mais même nécessaire. Il ne s'agit que de bien l'exécuter. Je n'ai point la vanité de me croire capable de donner un modèle d'ouvrage dans ce genre ; Mais *j'espère des lumières de mon second collègue ce que je ne présumerois pas de mes forces*. Vous verrez un essai de *son travail* dans la suite de l'extrait du livre de M. Hales. »

» Mais il reste une autre difficulté.— « De quel droit en- » treprenez-vous (me dira-t-on) de citer à votre tribunal » tous les journalistes de l'Europe ? Quel caractère, quelle » autorité, quelle place avez-vous pour cela ? » Telle est l'ingénieuse objection *qu'a faite à mon premier collègue un célèbre professeur de Mathématiques* intéressé à la gloire d'un certain journal, homme d'esprit et d'un sens admirable, lequel ne ressemble pas plus au défunt Mathématicien que je vous ai peint l'ordinaire précédent que le judicieux Critique des trois Epitres de Rousseau ne

ressemble à M. de V. « Vous me demandez (répondit à
» ces mots *mon collègue blessé*) qui nous donne le droit
» de controller les autres journalistes? Deux yeux qui
» malgré leur faiblesse ont vu ce qui a échappé à votre
» grande pénétration. » Ne seroit-il pas en effet bien
étrange que pour voir si un journal a bien ou mal jugé
d'un ouvrage, il fallût attendre des Lettres Patentes ou
une Commission du grand Sceau ! Hélas ! Il n'arrive que
trop que ceux qui ont un caractère pour juger, ne voient
point ce qui est à voir, et que dans un autre tems leur
vive imagination leur fasse voir des monstres où le faible
vulgaire ne voit qu'un ciron (p. 439-441). »

M. Le Sage suivit un dernier conseil que lui donnèrent
les libraires Cramer et Philibert de Genève : faire une
table générale des matières, « à laquelle il n'avait pas
pensé, et dont on lui démontra l'importance. » Reconnaissant, dit l'auteur, toute l'utilité de ce conseil, non
seulement je me suis fait un devoir d'y déférer. Pour
traiter l'objet avec ordre, j'ai imaginé de faire deux tables,
l'une de tous les *sommaires de chaque lettre*, laquelle ne
se distribuera qu'à la fin du volume avec le frontispice
mais qu'il sera aisé de remettre à sa place, l'autre des
principales matières, laquelle se mettra au quatrième
volume et où l'on retrouvera tous les livres sous les noms
de leurs auteurs rangés alphabétiquement (quand ils
seront connus) en sorte que si l'objet échappe d'un côté,
on ne le manque point de l'autre. Mais comme ces tables
pourroient tenir quelque espace malgré l'attention que
j'aurai de les faire exécuter dans le plus petit caractère
d'imprimerie qu'il sera possible, la Lettre où cette table
se mettra sera composée de 3 feuilles d'impression, afin
qu'elle ne soit pas toute entière en table ; Et cependant
pour ne pas surcharger le public, elle se donnera au
même prix que si elle étoit de caractère ordinaire. Vous
voyez, Monsieur, les soins que je prends pour mériter
votre suffrage. » (p. 442-443).

Les 3 volumes du *Controlleur du Parnasse* ont en effet

les tables sommaires annoncées par M. Le Sage ; quant aux tables des principales matières, elles manquent tout naturellement, le journal ayant cessé de paraître avant que l'on ait pu compléter le quatrième volume. L'Avis qui termine le troisième volume, est aussi utile à connaître pour l'historique de cet ouvrage. Le voici :

« Le prix de cette Lettre est de 20 sols de France, et celui du volume complet de 3 liv. 16 sols, étant composé de 19 feuilles et par conséquent de quatre plus que ceux du journaliste d'Avignon qui se sont toujours payés 3 livres.

» Comme les volumes suivants seront toujours à peu près de la même grosseur, pour rendre le premier égal on peut y joindre la Réplique au nom de M. Des Grouais avec un Avertissement fort curieux qui commence par ces mots : *Une ville de la Ligue Helvétique*, etc., et qui n'a point été distribué à tout le monde. Les personnes qui ne l'auront point eu, peuvent le demander. » (p. 444).

On reconnaîtra sans peine dans ce dernier morceau, l'*Avertissement* dont nous avons parlé en tête de cette étude et que nous avions pris d'abord pour un prospectus.

Ainsi modifié dans sa rédaction, le *Controlleur du Parnasse*, ouvrit une nouvelle campagne. La Lettre IX, qui ouvre le troisième volume en décembre 1745, ne le cède en rien aux précédentes : même variété, même allure vive, même goût pour la polémique. Les Sommaires permettent d'embrasser d'un coup d'œil l'ensemble de la correspondance. Nous trouvons dans cette livraison (p. 1-144) traitées les matières suivantes : Discours latin prononcé à Paris au Collège Mazarin sur les secours que l'éloquence peut tirer des livres tant sacrés que profanes, le 25 mai 1745 par le professeur de seconde, M. Louis Petit. Une analyse de ce morceau oratoire avait été adressée par l'auteur lui-même, le 27 novembre, au *premier collègue* de M. Le Sage pour le publier dans le Journal. Il paraît que la lettre était destinée à Desfontaines, « cet écrit nous est revenu uniquemeut parce que le

pauvre hydropique n'est plus en état d'en faire un usage assés *honorable* au gré de M. Petit » (p. 6). — Lettres de Madame la Comtesse de *** sur quelques écrits modernes, espèce de Journal furtif. — Le Temple de la Gloire, Opéra-Ballet de M. Arouet-Voltaire. — Lettre à M. Arouet Voltaire sur son Temple de la Gloire, critique de cet ouvrage, par un Rhétoricien du Collège des Grassins, attribuée à M. le Chevalier Roi. — Alzaide, tragédie de M. Linant, pièce plus que médiocre jouée en décembre 1745, sur laquelle M. Le Sage reçut une longue lettre de *son second collègue* et *du jeune M. Le-Fevre*, lettre qu'il publie en entier dans son journal (p. 67-95) accompagnée de ses propres observations.

L'article suivant n'est pas moins curieux : c'est la Réplique à une Lettre de M. Claustre, insérée dans le X^e^ volume des *Jugements* du journaliste d'Avignon (p. 217 et suiv.) « Je savois bien, dit notre critique, que l'ignorance est hardie, présomptueuse, opiniâtre ; mais je n'aurois pas crû qu'elle eût le front d'être arrogante lorsqu'elle a été confondue. C'est ce que M. de Claustre, l'auteur du *Nouveau dictionnaire de Mythologie,* dont je vous ai parlé il y a trois mois, vient de m'apprendre par une *lettre* en réponse à mes observations sur son Dictionnaire, *laquelle a été insérée dans le dernier cayer des Jugements du journaliste d'Avignon*, Lettre qui du moins porte le nom de ce nouvel auteur et qui en passant par les mains du bon prêtre Normand pourroit bien s'en être ressentie. (Car j'ai peine à concevoir qu'un homme qui est, dit-on, précepteur d'un ou deux enfans de famille à Paris et qui pour donner des leçons de politesse doit la connoître, ait été capable de répondre sur le ton des halles à un journaliste qui en le critiquant a usé de tous les ménagemens possibles. Je vous ai dit, Monsieur, que *mes remarques critiques* sur le Dictionnaire dont il s'agit, *étoient en partie de M. Gibert l'avocat au Parlement, et en partie le fruit de mes propres réflexions*. Je puis avancer ici de plus que

loin de m'être rien attribué qui ne m'appartint, j'ai beaucoup exagéré le secours que j'avois reçu de ce savant avocat puisqu'en effet ce secours ne consistoit qu'en cinq ou six notes informes dont j'ai vérifié encore toutes les autorités sur les originaux. Et enfin pour tout dire en un mot, ce n'est même que malgré lui que je lui ait fait honneur de la part qu'il avoit à ma critique. Cependant M. de Cl. affecte (je ne sais sur quel fondement) de ne reconnoître que la main qui m'a aidé. » C'est à M. Gibert, dit-il, que je vais avoir l'honneur de répondre : « Notre savant mythologue est fort le maître de me croire seulement un prête nom » (p. 94). Le critique relève les observations de l'auteur, répond victorieusement à plusieurs objections ; il s'agit d'antiquités grecques, et c'est son fort. M. Cl. attribue tous les points attaqués à M. Le Sage, sauf deux *qui lui ont paru assez mauvais pour être l'ouvrage* de celui-ci (p. 103). — Laissons la réplique assez verte du *Controlleur du Parnasse* et poursuivons l'examen des livres nouveaux. Voici Lycoris ou la Courtisanne grecque, petit roman en 2 vol. in-12, publié à Paris sous le nom d'Amsterdam, 1746. Cet ouvrage appartient à ces livres frivoles, « dont chaque hiver on est inondé à Paris, que l'ignorance enfante, que le mauvais goût accrédite et qui sont la perte des lettres » (p. 109). N'ayant point de temps à donner « à ces productions illégitimes de la librairie, » M. Le Sage a abondonné « à *son second collègue, qui est à portée d'être instruit de toutes les nouveautés de ce genre*, » le soin de lui envoyer des *extraits tous faits* qui le dispensent de faire venir ces sortes d'ouvrages. Le collaborateur de M. Le Sage nous apprend que l'auteur de ce roman est « un jeune Bourguignon appellé M. Bred, qui a déjà fait ses preuves dans le même genre par un ouvrage intitulé *Cytheride* » (p. 110). Pour résumer en un mot l'héroïne de ce roman « sans intérêt comme sans style, c'est-à-dire vicieux et dans le fonds et dans la forme » le second collègue nous dit : « C'est une courti-

sanne impudente qui fait passer son lecteur par tous les grades de sa profession. — Le traducteur lui fait parler très mal notre langue. Elle dit dans un endroit en françois helvétique : *Mon père fit par mes sentimens une fille digne de lui* (p. 110, 111). Cependant selon ce que j'ai entendu dire au modeste auteur dans un endroit public, *tout le monde en est très content et l'admire. Lui seul le désapprouve.* Mais je me joins volontiers à lui, afin qu'il ait la satisfaction de n'être pas seul de son avis. » (p. 113).

Lycoris nous donne des Françaises sous le costume grec. *Démétrius Soter* ou le Rétablissement de la famille Royale sur le trône de Syrie, autre roman allégorique paru en 1745 que l'on attribue à l'académicien Louis Gros-de-Boze, n'est autre qu'une « peinture des affaires présentes d'Angleterre qu'il n'est pas difficile de reconnoître et où la Cour Britannique est traitée avec assez peu de ménagement. » (p. 114). — La suite de l'Extrait de l'Hémastatique de M. Hales, morceau d'une certaine étendue (p. 115-143) que M. Le Sage avait annoncé comme l'œuvre de *son second collègue*, termine la VIIIe Lettre qui porte la date de Berne 21 décembre 1745.

Suit un *Post-scriptum* du 27, intéressant à un double point de vue ; il traite de M. Claustre, dont nous avons parlé naguère et de la mort de l'abbé Desfontaines :

« Je soupçonnois avec raison la Réponse de M. de Claustre de n'avoir point passé impunément par les mains du Journaliste d'Avignon. Le paquet copié et prêt à vous être envoyé, Monsieur, je reçois une lettre de M. Gibert, en date du 18, qui en contient une autre de M. de Claustre où celui-ci désavoue sa Réponse à mes observations comme tellement *altérée, tronquée, changée et falsifiée soit par l'auteur des Jugemens d'Avignon, soit par quelqu'un de ses substituts, qu'il ne l'a plus aucunement reconnu dans l'imprimé du journaliste.* Une autre personne me marque en même tems que le jeudi précédent, 16 de ce mois, ce journaliste est mort à Paris *incognito* duement muni des Sacrements de l'Eglise Romaine et exhorté par deux ré-

vérends Pères Jésuites, et que le public attend de moi une oraison funèbre de l'illustre défunt. Je suis fâché de n'avoir point eu plutôt cet avis. J'aurois donné un autre tour à ma réplique. Au reste, c'est sur le faussaire seul que portent mes coups, étant sans doute l'auteur de tous les beaux raisonnements que vous avez vus. »

« Pour ce qui regarde le journaliste, *l'ayant connu peut-être mieux que personne*, je pourrai donner au public son portrait lorsque j'aurai reçu quelques mémoires que je vais faire venir. J'observerai ici uniquement par rapport à la falsification de l'écrit de M. Cl. que les Confesseurs ou Directeurs du défunt sont bien singuliers de lui avoir laissé faire jusqu'à la fin un personnage odieux qu'il est si difficile de concilier avec les sentimens d'un cœur vraiment chrétien. Les bons pères traiteroient-ils donc encore la pénitence comme ils faisoient avant les justes sarcasmes de Pascal ? Je croyois enfin que les Jugemens d'Avignon expireroient, avec leur auteur. Selon ce que l'*on mande de Paris à une personne de cette ville (Berne) qui a aussi reçu avis de la mort du journaliste, et qui a cru être la première à me l'apprendre*, les Jugemens seront continués par le nommé *Gobert* ci-devant laquais du défunt et son sécretaire au moment de sa mort, à qui il a laissé pour récompense les feuilles sybillines, comme Elie laissa son esprit et son manteau à son disciple Elisée, et qui ne tardera point aussi à prophétiser lui-même. J'ai répondu à ce sujet que le journal n'avoit jamais peut-être été en de meilleures mains. Cependant, c'est pour la dernière fois que j'en parle (p. 143-144). »

Au bas de cette page, la dernière de la Lettre, est cet avis important. « Quelques *difficultés imprévues* ayant retardé l'impression de cet ordinaire, pour réparer ce délai, l'auteur a jugé à propos de l'augmenter jusqu'au nombre de 6 feuilles d'impression dont le prix est de 24 sols de France. Le suivant sera datté du 20 janvier 1746, et ne se délivrera guerre avant la fin du mois. »

La Lettre X porte en effet la date de Berne 20 janvier

1746, mais elle ne parut plus dans cette ville et ne fut délivrée que dans le courant de 1747. Coïncidence curieuse et qui prouverait que Henzi ne fut pas étranger à la publication du *Controlleur du Parnasse*, c'est que les évènements politiques où il fut mêlé, et qui amenèrent son exil eurent, paraît-il, leur contre-coup sur le journal. L'*Avertissement du libraire*, placé à la fin de cette livraison, laisse entendre bien des choses et donne en partie la clef de l'énigme :

« Il y a *quinze mois* que cette Lettre auroit dû être publiée, comme on le voit par sa date. Elle ne le fut point, parce qu'un *évènement imprévu interrompit le journal. Les libraires de Berne ont même été obligés de l'abandonner. Mais Marc Michel Rey, libraire à Amsterdam, ayant pris leur fonds avec ce qu'ils y avoient de matériaux déjà prêts*, il lui a paru que le public ne devoit point être privé des morceaux qui forment l'écrit dont s'agit. »

« Le même libraire donne avis que le *Journal continue par les soins de quelques personnes qui feront en sorte de ne point céder en exactitude au premier auteur*, se débitera de mois en mois régulièrement à commencer au 1 mai ou par volume. S'il se trouve des personnes qui veuillent y faire insérer quelque chose, elles pourront les lui adresser, mais en payant le port. Il recevra également avec plaisir tous les avis qu'on voudra bien lui donner. Son adresse est à Amsterdam, chez Marc Michel Rey, libraire. » (p. 207-263).

Le contenu de la Lettre X (p. 145-264) n'offre rien de séditieux ou d'alarmant pour la République de Berne ; cette livraison, consacrée uniquement aux choses de l'esprit, aurait pu tout aussi être imprimée à Berne qu'à Amsterdam. Il suffit pour s'en convaincre de lire la table des matières. Campagnes du Roi en 1744 et 1745, broch. in-4° — Histoire naturelle de l'âme par M. Julien Offray de la Mettrie. — Extrait de l'Histoire de Louis XI par M. Duclos, remis à un autre tems et pour quelle raison. — Réfutation du Libelle contre les Ducs et Pairs et

observation sur le véritable Auteur de cet Ouvrage, etc., attribué à Charleval par l'Editeur et par M. de V. — Lettre particulière qui prouve que l'Histoire du rétablissement de Démétrius Soter est de M. Boze et justification du jugement qui en a été porté l'ordinaire précédent. — Chronique de la guerre du Roi de Prusse contre l'Impératrice Reine de Hongrie. — Lettre de M. Gibert à M*** sur la Chronologie. — Ode contenant le caractère du Héros par M. La Coste fils, avocat à Dijon, avec une autre pièce dans le goût anacréontique.

Cette Lettre est fort intéressante, et nous aurions à en tirer des pages excellentes, si nous n'avions hâte d'achever cette note, plutôt bibliographique que littéraire, et ayant surtout en vue de recueillir les données propres à établir quel est l'auteur du *Controlleur du Parnasse.*

La Lettre XI (p. 265-376) qui complète le III° volume n'est pas datée ; elle parut peut-être en 1746 ou au commencement de 1747. Les premières lignes nous apprennent que la rédaction du journal a passé en des mains étrangères ; ce n'est plus un recueil *français* mais *hollandais*, qui profite encore des pièces que lui ont laissées ses fondateurs. « *Ce n'est plus M. Le Sage de l'Hydrophonie qui met la main à ce journal*, Monsieur, comme vous l'a annoncé l'ordinaire précédent, *mais deux bons Hollandois qui se sont chargés de continuer son ouvrage et qui feront ensorte de ne point lui céder du côté de l'exactitude. Cependant comme il a bien voulu abandonner au libraire les matériaux qu'il avait préparés, il vous entretiendra encore dans cette lettre et peut-être encore dans quelques autres*. Voici d'abord la critique de l'Histoire naturelle de l'âme « *qu'il vous avoit promise et que nous avons trouvée trop importante pour ne pas tenir ses engagements* (p. 265-266). » La critique de l'*Histoire naturelle de l'âme* de la Mettrie (ou de M. Charp) sous ce titre : *Lettre de M*** maître en chirurgie* à l'auteur, sert de thème aux observations de M. Le Sage, qui sont très-judicieuses et conçues dans un excellent esprit, tant moral qu'intellectuel.

Malgré leur longueur (p. 267-311) on ne les trouve pas fatigantes. Nous en dirons autant du compte-rendu très-bien fait du même écrivain sur une *Edition précieuse du journal de Henri III de Pierre de l'Etoile* (p. 315-331) où se révèlent tout à la fois le bibliophile et l'historien ; c'est réellement une page à conserver. Les autres objets traités dans la lettre XI sont : Arrêts du Parlement de Paris qui condamne au feu l'*Histoire matérielle de l'âme* avec un autre intitulé : *Pensées philosophiques*. — Epigramme de M. de Voltaire contre M. Roi. — Epitaphe de M. Piron, faite par lui-même. — Autre pour le feu abbé Des Fontaines. — Requête des Religieuses Capucines de Tours à leur Archevêque, pièce satyrique. — Œuvres de Mad. de Lambert rassemblées pour la première fois en un vol. in-12. — Odes sur la religion (au nombre de trois) par M. de Claris, président en la Cour des Aydes de Montpellier.

Nous avons cité précédemment quelques épigrammes de Piron, relevons encore celles que nous donne la Lettre XI. Voltaire venait d'être reçu membre de l'Académie française et l'on conseillait au poète de se mettre aussi sur les rangs. Il remercia ses amis de leur obligeante invitation et y répondit par cette épitaphe qui prouve quel cas il faisait des honneurs.

« Cy gist... Qui ? Quoi ! Ma foi, personne, rien.
Cy gist quelqu'un qui ne fut clerc ni maître,
Juge, artisan, marchand, patricien,
Homme des champs, soldat, noble, ni prêtre,
Marguillier même, Académicien,
Ni Franc-Maçon. Il ne voulut rien être,
Il véquit nul : En quoi certe il fit bien.
Car après tout bien fou qui se propose,
Venu de rien, redevenant à rien,
D'être en passant ici-bas quelque chose. »

« Tel est, dit le journaliste, le caractère de M. Piron de toujours badiner et rire. Quelque temps avant la mort de feu abbé Des Fontaines, il avait fait contre ce journa-

liste une épigramme qui peut tenir lieu de l'Oraison funèbre due à son mérite. Il l'avait donnée avec plusieurs autres, sous condition qu'elle ne verroit point le jour : Mais ce n'est pas dans un engagement de cette nature que l'on doit se piquer de scrupule d'autant qu'il y auroit trop à perdre pour le public.

« En dix huit cent dans le Dictionnaire
De Moréry voir à la lettre D.
Sur un article inutile et sommaire
Tu trouveras Des-Fontaines (l'Abbé),
Littérateur médiocre et tombé
Dans le mépris, déjà dans l'oubli même.
Il régenta quelque tems la sixième.
Nous l'avons mis ici, parce qu'il fut
Le Trissotin du siècle dix-huitième.
On ne sait quand ni comment il mourut. »

(P. 334-335). — Pourquoi n'avons-nous pas le tems de donner un extrait de la Requête des Religieuses, pièce badine des plus amusantes.

Le 4e volume du *Controlleur du Parnasse* ne parut point. Son dernier signe de vie est la Lettre XII datée d'Amsterdam, le 1er février 1748, brochure de 120 pages. L'exemplaire qui nous est communiqué n'est pas complet malheureusement, il y manque les pages 31 à 42, 48 à 97 ; il nous est donc impossible de le décrire en son entier. La lettre débute par un article philosophique : Lettre à M*** sur le principe du mouvement dans le corps et sur l'immortalité de l'âme, inspirée par la lecture de la critique de l'*Histoire naturelle de l'âme*. Viennent après des Réflexions au sujet « d'un autre méchant livre assez bien écrit » (p. 10) intitulé *Pensées philosophiques*. Le Journal se termine par l'examen d'une nouvelle traduction de Virgile et une étude sur l'Ode et l'enthousiasme lyrique, autant du moins que nous pouvons en juger par ce fragment. L'*Avis aux gens* de lettres qui clot la livraison (p 116-117) annonce la publication prochaine du *Catalogue des livres de la bibliothèque du célèbre M. Maittaire*, comprenant 9,000 volumes « des principales éditions

aussi rares qu'excellentes des plus habiles et savans imprimeurs. »

Dans le *Catalogue des livres nouveaux qu'on trouve chez Michel Rey, libraire à Amsterdam*, qui occupe le dernier feuillet de la Lettre, figure l'ouvrage dont nous venons de rendre compte, dans les termes suivants :

« Controleur du Parnasse ou Nouveaux Mémoires de litterature Françoise et étrangère en forme de lettres. 12. Tome 1, 2, 3, la première partie du tome 4 vient de paroître, le libraire donnera incessamment la seconde. »

Là se bornent les indications que nous avons eues jusqu'à présent sur un ouvrage curieux, qui mériterait une étude spéciale au point de vue littéraire, étude que les ressources bibliographiques de notre ville ne permettent pas de tenter, mais que nous essaierons un jour, si nous avons le loisir de consulter les bibliothèques de Berne, de Besançon et de Neuchâtel.

25-28 juin 1880.

X. Kohler.

Ici et là

(*Fragments inédits*)

Par FÉLIX MARTIN.

I

La tête du Cerf-volant.

> **La vérité est en Dieu, mais l'interprétation nous est permise.**
> **JEAN DE MULLER.**

Vous connaissez ce beau scarabée qu'on nomme cerf-volant « le Lucane cerf » des naturalistes ; c'est le géant des coléoptères de nos pays ; il a dans son caractère et ses mœurs de meilleurs titres à l'intérêt. Quoique doué d'une force relativement prodigieuse puisque Linnée prétend que si l'éléphant avait proportionnellement la même vigueur, il soulèverait des montagnes et déracinerait des arbres, et quoique armé de puissantes mandibules assez analogues au bois du grand quadrupède dont on lui a attribué le nom, il abuse si peu de ressources aussi redoutables, qu'on n'est pas encore fixé sur l'usage qu'il en tire. Content dans le petit nombre de jours dont se compose son existence sous la forme d'insecte parfait, de la liqueur mielleuse qu'il recueille sur les feuilles des chênes, auxquelles il se tient par les crochets de ses pattes, il n'attaque jamais. Ce n'est certes pas qu'il soit lâche, car si la sagesse le détermine à décliner une lutte trop inégale, il garde dans sa retraite une attitude de fierté qui en laissant apppécier sa prudence, ne permet

pas de contester son courage ; mais il est naturellement pacifique, sa douceur le laisse même se prêter, sinon volontiers, du moins aisément, aux jeux des enfants dans les mains desquels il a eu la mauvaise fortune de tomber. Malheur cependant à l'imprudent qui placerait un doigt entre les deux terribles pinces ! Il expierait dans sa personne une partie des méfaits beaucoup plus graves dont la gent écolière se rend coupable envers une espèce inoffensive et bénigne. Même séparée du corps la tête conserve encore longtemps des mouvements convulsifs qui peuvent serrer jusqu'au sang.

Comme si les problèmes que le cerf-volant offre ainsi dans son organisation et sa vie ne fournissaient pas une assez ample matière aux recherches, on s'est plu à rattacher à ce scarabée une série de facultés et d'actes qui, si l'on essaie d'en saisir la raison d'être, constituent de nouveaux problèmes aussi compliqués que ceux dont s'occupent les entomologistes. Peu de petits animaux ont un rang aussi distingué dans les croyances populaires.

J'ai appris de bonne heure à considérer notre insecte sous ce point de vue. J'étais bien jeune en effet quand dans un chantier de bois pour la construction des navires, un petit garçon de mon âge me révéla qu'une tête de cerf-volant procurait du bonheur à celui qui la portait habituellement sur lui. Pensant qu'on ne saurait s'entourer de trop de garanties, il faisait lui-même collection de ces têtes. Il ne me causa pas une mince satisfaction en m'en cédant gratuitement une que j'aurais assurément payée de tout mon avoir d'écolier si, moins désintéressé, il eut voulu la mettre à prix. Je courus aussitôt montrer à ma mère le précieux talisman dont je lui dépeignis avec entrain la vertu et la facile acquisition. Hélas ! au lieu de me donner les félicitations que j'attendais, ma mère se moqua de ma crédulité, et, néophyte désabusé presque en même temps que convaincu, je revins avec

une contenance quelque peu embarrassée, restituer à mon camarade le fallacieux présent, en lui reprochant la déception par laquelle il m'avait fait passer. Sa bonne foi était cependant incontestable. Il reprit son gage de prospérité comme une chance favorable de plus à son propre compte, et se contenta de me répondre que je pourrais bien regretter le caractère passager de la confiance qu'il m'avait inspirée au pouvoir des têtes de cerf-volant. Le fait est que plus d'une fois par la suite, j'ai été obligé de reconnaître que je n'eusse rien perdu à avoir conservé la tête du cerf-volant.

Depuis lors aussi j'ai entendu raconter bien d'autres merveilles sur la puissance surnaturelle du cerf-volant, et en particulier sur les propriétés spéciales à sa tête, et je me suis livré aussi à certaines études, grâce auxquelles je pourrais apprendre à mon petit voisin d'autrefois d'où lui venait sur les têtes de cerf-volant une opinion à peu près semblable à celle des anciens Romains qui en suspendaient au cou de leurs enfants pour les préserver des maladies du jeune âge. Une coutume superstitieuse procède ordinairement d'une croyance mythologique. En dépit des équivoques et des malentendus si fréquents dans la formation et la dissolution des mythes, il n'est pas impossible de remonter alors de l'acte traditionnel à l'idée primitive mythique. On constate ainsi que si l'erreur contenue dans le principe s'est perpétuée fatalement dans le développement, pour s'épanouir en quelque absurdité, parfois monstrueuse, toute la série de l'évolution n'en a pas moins été si rigoureusement logique, que la critique a pu y opérer comme d'échelon en échelon. Les plus extraordinaires des dogmes de la foi populaire cèdent le plus souvent à ce procédé d'investigation. C'est ainsi pour ne pas nous éloigner de notre tête de scarabée qu'on peut se rendre compte du singulier usage du pâtre de Westphalie qui, ayant à rechercher quelque bête égarée, réclame de cette même tête les informations dont

il a besoin. Après avoir secoué dans ses mains rapprochées celle dont il est toujours muni, il la laisse tomber et se met ensuite en marche dans le sens que lui indique la mandibule droite, sûr en suivant cette direction de retrouver l'animal perdu. Sans garantir le succès d'une recherche entreprise, sous de tels auspices, nous pourrons déterminer les motifs qui l'ont inspirée.

Disons d'abord que le cerf n'est pas le seul animal à cornes dont notre insecte connu ait emprunté le nom ; en Allemagne il s'appelle encore « le bœuf de chêne » et « la vache du tonnerre. » Quiconque désire connaître la nature des relations supposées par la foi populaire entre l'insecte et le tonnerre peut recourir à certain épisode du roman historique de Scheffel « Ekkehard. » Il y verra les fermiers de l'abbaye de Reichenau qui veulent assommer le Hongrois converti, serf du Hohentrviel, dont ils prennent les opérations contre les souris et les taupes pour une conjuration destinée à déchaîner sur le pays la fureur des météores confirmés dans leurs soupçons, en apercevant « une vache du tonnerre » auprès du pauvre diable, car, comme s'écrie l'un deux, cet animal, c'est le tonnerre et la grêle.

Ce qui importe ici, c'est que le tonnerre nous rappelle le dieu Thunar, Thor en Scandinavie. Thunar est même en vieux langage saxon la dénomination du tonnerre, de sorte que nous sommes en droit de traduire par « vache de Thunar, » le mot que nous avons rendu par « vache du tonnerre, » si l'on réfléchit que le cerf, le bœuf et la vache parmi les animaux, et le chêne parmi les arbres, sont des êtres consacrés à ce dieu, on est déjà conduit à regarder le lucane comme consacré à Thunar, avec les autres êtres auxquels ses multiples noms le rattachent. Entre les renseignements concordants, l'embarras du choix seul existe. En Scandinavie, le cerf-volant s'appelle même « Diable de Thor » ; on sait que ce qui semblait divin dans le paganisme a, depuis l'ère chrétienne, été

souvent tenu pour infernal, et d'autre part, le savant suédois qui a collectionné les superstitions de son pays, Afzelius, soutient que l'opinion populaire charge d'un péché de la valeur de sept autres péchés le passant qui, voyant un de ces insectes renversé sur le dos, ne l'aide pas à reprendre la position naturelle. Nous pouvons déjà affirmer que l'intervention du cerf-volant dans la recherche d'un bœuf ou d'une vache, n'est que la conséquence de la consécration commune du coléoptère et de ces ruminants à une même personnalité divine. Tout au plus avons-nous à dégager le mystère du rapport admis entre le dieu du ciel, c'est-à-dire du tonnerre, et le bétail, car c'est ce rapport qui, dans le cas particulier dont il s'agit, a été évidemment étendu à l'insecte. Rien n'est plus simple. Comme le dieu Indra qui lui correspond dans la religion d'un autre peuple de la même famille, Thunar-Thor est aussi dieu des bestiaux. Ces grandes divinités sont à un certain point de vue, des pâtres célestes. Ils traient en effet, ces êtres suprêmes avec leur arme, c'est-à-dire l'éclair, les vaches de l'air, c'est-à-dire les nuages, et en font ainsi couler le lait, c'est-à-dire la pluie ou la rosée sur la terre. Il y a une multitude de coutumes traditionnelles, indiennes et germaniques, qui proviennent du double caractère des deux divinités ; les premières sont consignées dans les vieux livres sacrés de l'Inde ; les autres ne sont pas encore toutes tombées en désuétude dans les pays où la race germanique s'est étendue. Le point de départ de toutes est dans l'assimilation des nuages surtout des nuées de l'Aurore, à des vaches aériennes, assimilation qui pour paraître étrange, n'en est pas moins commune à toutes les mythologies de la famille aryenne. Qu'on se reporte aux vaches dérobées à Apollon par Hermès, à celles du soleil confiées d'après l'Odyssée à trois divinités de l'Aurore et enfin à celles que Cacus enlève à Héraclès « gloire de l'air, » c'est-à-dire à un dieu solaire qui a pris dans la légende romaine la place de Recavanus ou Gavanus, dieu souverain des Lutins sous une

de ses appellations. Toutes ces vaches célestes sont les mêmes que les vaches auxquelles les hymnes védriques font de si fréquentes allusions, que les nombreux adversaires d'Indra lui enlèvent, et qu'Indra leur reprend.

Voilà pourquoi, en résumé, le pâtre de la région qu'arrose la Lippe, à propos de bestiaux égarés, consulte par l'intermédiaire d'une tête de scarabée, le dieu qui tonne dans le firmament. Mon petit collectionneur de têtes de lucanes allait plus loin : il attendait de son talisman mieux qu'un secours d'occasion, une chance favorable qui aurait perdu à être déterminée, car elle devait être absolue. Une idée superstitieuse généralisée de la sorte a atteint son apogée.

Ainsi, à côté de l'histoire naturelle proprement dite, se place une autre étude, celle des transformations que l'imagination et la réflexion, en unissant leur action, ont fait subir à la nature, œuvre dans laquelle l'esprit de l'homme a été plus d'une fois dupe de ses propres artifices.

II.

La cigogne.

> **De ce qui était d'abord une blancheur indistincte se dégage la forme de deux ailes.**
>
> **DANTE.**

C'était auprès d'Heidelberg, la ville aux ruines colossales, qui voit passer sous les arches de son pont les eaux de la Souabe réunies dans le courant du Neckar ; la nuit allait finir ; tout était encore sombre dans la plaine, mais le soleil montait à l'horizon derrière les sommités de la Forêt-Noire et faisait déjà resplendir le firmament. Près de la ligne du chemin de fer où le train qui m'emportait glissait avec rapidité, un étang réfléchissait l'aspect radieux du ciel. Au-dessus de cette eau dormante, à une

hauteur que les rayons lumineux avaient atteinte, planait une cigogne, et l'image de l'oiseau, ainsi baigné de clarté, se reproduisait dans l'onde avec une netteté surprenante. Admirable tableau qui ramenait la pensée vers ces scènes dont le pèlerin de la Divine Comédie fut témoin sur les plages de l'Océan mystérieux qui ceint la montagne expiatoire.

En ce moment des trois compagnons de voyage, également inconnus, que le sort m'avait donnés, l'un dormait profondément, l'autre effectuait avec des mouvements presque fiévreux des opérations d'arithmétique au moyen d'un petit porte-crayon en or sur un carnet de maroquin à fermoir d'argent, et le troisième dévorait avec un contentement qu'il n'essayait pas de dissimuler, de la charcuterie étalée sur un journal, en portant à ses lèvres de temps en temps le goulot d'une bouteille bien près d'être vidée. Je fus seul à contempler l'oiseau illuminé par l'astre invisible aux regards et son reflet à la surface du sol ténébreux.

Entraînés sur le cours de la vie, que de fois, absorbés par les nécessités, les préoccupations et les satisfactions d'une condition temporaire, nous passons, en les ignorant, auprès de ces ineffables révélations directes ou indirectes du monde supérieur qui sont cependant pour qui les perçoit, les vraies jouissances, la vraie opulence, la réalité !...

III

A une instruction religieuse

> Le fruit de l'Esprit consiste
> en toute sorte de bonté.
> Ep. aux Ephésiens V. 9.

A l'intérieur de l'église dont les proportions paraissent agrandies, car le soleil qui l'envahit par les petites vitres rondes des hautes fenêtres, en éclaire les espaces les plus retirés et allonge sur le plancher l'ombre des bancs

presque tous déserts, quelques enfants sont rassemblés. Comme la grande porte est ouverte on distingue assez bien le bruit des chars qui passent sur le chemin qui longe le mur du cimetière. Quelquefois dans le feuillage des tilleuls en fleurs qui abritent l'entrée un petit oiseau se fait entendre, et même tout à l'heure un papillon jaune a franchi le seuil, mais effrayé de l'aspect nouveau du lieu où il s'aventurait, il a opéré une prompte retraite. Rien ne détourne l'attention de la jeune assemblée : ce n'est cependant pas d'un exercice de culte qu'elle s'acquitte. Tantôt marchant à petits pas, tantôt arrêté devant les deux bancs parallèles dont l'un est occupé par les jeunes garçons et l'autre par les jeunes filles, le pasteur donne à la génération de la localité qui vient d'atteindre la quinzième année, une leçon d'instruction religieuse. Incliné sur le cahier qu'il appuie sur ses genoux, chacun s'évertue à y fixer au crayon ce qu'il entend. Impossible de se permettre la moindre distraction. Le ministre parle un peu vite et puis dans ce qu'il dit, il y a tant de choses qui intéressent et surtout tant de mots qui sont difficiles à retenir. En ce moment il parle des douze petits Prophètes, de Joël qui a décrit une invasion de sauterelles comme on en lit dans les récits des voyageurs modernes en Orient, de Nahum qui menace la superbe Ninive dont les palais enfouis retrouvés de nos jours ont garni de débris étranges les musées des grandes villes, d'Abdias dont on ne sait rien, absolument rien, etc. Tout-à-coup tout le monde relève cependant la tête, et le grincement des crayons sur le papier cesse. Le ministre avait interrompu la leçon sans même achever une phrase commencée. Son œil dirigé depuis quelques instants sur un point du plancher où il avait entendu je ne sais quoi dont la mobilité révélait quelque être doué de vie, venait de reconnaître la nature de cette misérable créature. Déjà confirmant son observation, on se dit à mi-voix auprès de lui : c'est un bourdon !... C'était un

bourdon en effet, un de ces insectes au corps velu qui établissent sous terre des colonies qui répètent imparfaitement la cité d'une ruche. Sans doute il était étourdiment entré quelques jours auparavant dans ce lieu fatalement funeste à tout insecte appelé à butiner dans la corolle des fleurs, et depuis prisonnier exténué par le jeûne et par de vains efforts pour sortir de captivité, il se traînait à peine. Le moment n'était plus éloigné où ses membres lui refusant tout service, resteraient définitivement contractés : alors il n'y aurait plus là qu'un immondice réservé au balai du marguillier.

Le pasteur s'est approché du pauvre animal. Que va-t-il faire ? Je suppose que plus d'un des témoins de cette scène croît d'abord que son dessein était d'anéantir sous la semelle de sa chaussure une individualité importune. On pouvait même admettre quelque commisération dans l'acte qui mettrait ainsi fin à un état douloureux. L'homme de Dieu raisonnait autrement. La charité n'exclut pas la prudence. Qui répondait des mouvements instinctifs d'un animal armé d'un redoutable aiguillon et capable de se méprendre sur les meilleures intentions ? Il tira son mouchoir, en déclinant avec un sourire l'offre d'un enfant qui, soupçonnant enfin son projet, lui présentait son cahier pour qu'il y fît glisser l'insecte. Doucement enveloppé et transporté ainsi hors de l'église, le bourdon fût déposé sur le gazon, au grand soleil .... le reste regardait Dieu.

« Où en étions-nous, enfants ? » demanda le ministre en rentrant. Nul n'aurait certes pu le dire sans jeter les yeux sur son cahier de notes. Cependant personne ne fut grondé. Le pasteur ne devait reprocher qu'à lui seul l'interruption d'une leçon sérieuse ; mais il s'octroya à lui-même grâce entière ; en effet, il estimait que si à la place de l'enseignement oral qui s'adressait à l'intelligence, il avait momentanément substitué un enseignement en ac-

tion qui s'adressait au cœur, il était loin bien loin d'être en cela sorti du domaine de la Bible.

IV.

A la Schynige-Platte.

> Et sur le rocher nu, la tige desséchée
> Expire, en exhalant des parfums vers le ciel.
> A. Muston.

A la Schynige-Platte, en face des géants formidables de l'Oberland bernois, aux épaules chargées de neige et à la ceinture ruisselante de glaciers ; à la Schynige-Platte d'où l'œil plongeant dans les vallées de Grindelwald et de Lauterbrunn suit le cours des deux Lutschine et les voit se réunir, sans parler du superbe bassin creusé à l'occident entre des chaînes dentelées qui se penchent, en y dissimulant leurs pieds, sur les ondes du lac de Thun ; à la Schynige-Platte, au bord même du sentier qui rampe à travers une pente gazonnée si roide qu'il est toujours malaisé de la gravir d'un côté, et qu'il serait souvent impossible de s'y retenir de l'autre, est un rocher élevé. Nu et luisant, il paraît de loin comme le principal débris d'une forteresse dont d'autres rochers moins importants semblent dans le voisinage d'autres vestiges : en fait il supporte des attaques auxquelles nul ouvrage humain ne résisterait. Brûlé par le soleil, accablé par la neige, battu des vents, fouillé dans ses crevasses par la gelée qui les élargit, meurtri par la foudre, il ne cède jamais à d'invincibles adversaires que d'insignifiantes parcelles de sa substance. Nul ne peut apprécier sa lente défaite, et chacun croit à sa constante victoire. D'ailleurs, au jour où enfin réduit à l'état de simple bloc il roulera dans l'abîme, ou bien mis en poussière il se confondra avec le sol qu'il domine si fièrement, il n'y aura sans doute pas plus un homme pour en enregistrer la disparition qu'il n'y en eut un pour en signaler l'apparition, et peut-être

l'œuvre de sa formation a-t-elle réclamé autant de siècles que sa destruction en exige.

Dans une anfractuosité de ce rocher, à quelques pieds au-dessus de la hauteur que le passant peut atteindre en élevant la main, et cependant aussi hors de sa portée que si cette distance était considérablement multipliée, croît une touffe de rhododendron. Du sein du vert feuillage jaillissent les fleurs, rouges le jour comme du sang et dans l'ombre du crépuscule, ardentes comme un brasier. Epuisé par la fatigue et trébuchant sous la fascination du vertige, soupire-t-on depuis longtemps vers la halte dans le chalet qui apparaît déjà, on s'arrête à l'aspect de cette merveille végétale. Ranimé soudain on se dit alors qu'on n'a pas acquis à un trop haut prix la simple vue de cet incomparable bouquet que la nature, qui n'effraie plus, mais qui vous sourit, veut bien, tout en se le réservant, montrer aux profanes dans cette haute solitude.

O rhododendron de la Schynige-Platte, j'ai d'abord songé à chercher en toi je ne sais quel symbole, puis j'ai trouvé que je n'aurais rien de mieux à faire qu'a te regarder, à te considérer tel que tu es, à m'enivrer des attraits combinés de ta situation exceptionnelle et de tes propres charmes, et depuis lors quand ma pensée retourne à la Schynige-Platte où j'étais allé pour contempler les Alpes, il arrive que continuant à oublier les grandes montagnes et les profondes vallées, je m'arrête au pied du rocher où croît le beau rhododendron.

HISTOIRE

DE LA

RÉVOLUTION DE 1791

dans l'Evêché de Bâle.

INTRODUCTION

Quatre-vingt-huit ans se sont écoulés depuis que le petit Etat appelé l'Evêché de Bâle a cessé de former une principauté pour passer à la France, puis à la Suisse à laquelle il reste attaché. Beaucoup de personnes ne savent pas comment se sont opérés ces changements et connaissent encore moins quels en ont été les effets sur la situation passée et même sur celle actuelle. Les hommes qui ont pris une part active aux événements de la fin du siècle dernier sont tous morts, peu de leurs fils survivent encore, et ce ne sont que leurs petits fils ou arrière petits fils et neveux qui forment une partie de la population de nos jours, jouissant des bénéfices que leur a procurés la Révolution, sans se douter des efforts qu'on a dû faire pour arriver à ce résultat. Ils écoutent encore d'une oreille plus ou moins attentive certaines gens qui, par habitude ou intérêt, décrient tous les événements de la Révolution, n'en rappelant que les excès, inséparables de ces grandes commotions. Ils cachent avec soin les avantages qu'elle a procurés au

pays, parce que ces avantages ont été enlevés au pouvoir absolu qu'ils ont toujours patronné quand il s'exerçait à leur profit.

Nous avons passé notre jeunesse au milieu des hommes qui ont pris une part plus ou moins active à ces événements ou qui les ont subis. Nous les avons vu disparaître l'un après l'autre emportés par le temps. Notre récit nous obligera d'en nommer quelques-uns, parce qu'ils appartiennent à l'histoire.

La Révolution dans l'Evêché de Bâle offre surtout deux phases intéressantes à étudier : Celle où l'on voit le souverain et sa cour résister au réveil du peuple, excité par les événements de la France. Ils ne craignent point d'appeler des troupes étrangères pour appuyer leur résistance et de porter atteinte aux traités de l'Evêché avec la France.

Dans le même temps, les sujets, sur lesquels pèse encore l'oppression subie en 1740, cherchent à diminuer le poids du joug qui les écrase, et ils le secouent tout à fait quand il devient trop lourd. Cette lutte est des plus curieuse, parce qu'elle révèle d'une part le souverain appuyant son absolutisme sur des soldats autrichiens, et de l'autre le parti de l'émancipation soutenu, secrètement d'abord, par la France, pour arriver à l'annexion à ce grand Etat, comme dernier terme de la lutte. Les intrigues des partisans du prince sont souvent voilées sous la couleur du patriotisme, à travers laquelle perce la jalousie contre l'homme du peuple, Rengguer, et leur propre ambition du pouvoir. L'agitateur en a été la victime, éprouvant le sort qui attend ceux qui travaillent dans l'intérêt du peuple

durant les temps d'agitation. Rengguer avait d'ailleurs pour adversaire le clergé, dont la France avait abattu le pouvoir en 1789, et qui était menacé du même sort dans l'Evêché de Bâle.

La seconde période renferme la durée de la République rauracienne patronnée par la France, qui ordonne ensuite son annexion provoquée par les adversaires de Rengguer qui ne l'accepta qu'en désespoir de cause, car son but était l'indépendance du pays. Dans cette contrée, comme en France, le clergé se couvrit du manteau de la religion pour sauver sa fortune et ses privilèges. Il ne recula point devant les excitations à la résistance aux lois. Il fut cause de grands malheurs dont il ne se flatte point, lorsqu'il parle de la Révolution. Il n'en montre jamais que les excès; il en cache les causes réelles et mêmes les résultats les plus avantageux qui en sont provenus pour le peuple.

Ce sont là les deux phases de la Révolution sur lesquelles nous avons tâché de réunir le plus de documents, sans toutefois nous arrêter au moment de l'annexion à la France, en mars 1793. Alors, quoique l'Evêché de Bâle fût devenu un département français, les événements qui s'y passèrent ont fait suite aux deux périodes précédentes. Ce fut même pendant l'existence du département du Mont-Terrible, cette seconde transformation de l'Evêché de Bâle, qu'eut lieu le régime de la Terreur, et c'est après sa réunion avec celui du Haut-Rhin que le pays commença à profiter des avantages créés par la Révolution de France en 1789, puis sous le consulat et enfin sous le premier empire. Il dut subir, à la vérité, les inconvénients de son union pendant près d'un quart de siècle, avec l'Etat le plus agité

de l'Europe, mais aussi le plus grand en gloires diverses. Que serait actuellement le peuple de l'Evêché de Bâle s'il eût conservé son prince-évêque, avec ses institutions surannées qui ne favorisaient que le clergé tout particulièrement et ce qui restait de noblesse, tandis que le peuple, sans droits politiques, supportait toutes les charges !

Pour se faire une idée juste de la Révolution, il faut se rappeler que le peuple de l'Evêché de Bâle était asservi et privé de tous moyens de réclamation par le refus du souverain de réunir les députés du pays. Le réveil du peuple français ne pouvait manquer de produire celui du petit peuple que le premier étreignait dans ses limites. Ce réveil se produisit dans toutes les parties du pays, quoique plus particulièrement dans celles qui touchaient à la France. On variait seulement sur le plus ou le moins de liberté qu'on arracherait au souverain, sans songer encore à se passer de lui. Mais le prince-évêque de Bâle eût-il accordé à ses sujets toutes les libertés qu'ils désiraient, qu'il n'aurait pas pour autant fait échapper ses Etats à l'absorption de la France, durant cette grande commotion de l'Europe entière.

Il y a deux manières d'envisager la Révolution de l'Evêché de Bâle : l'une en regardant le prince-évêque comme l'unique représentant de l'Etat, le maître absolu du pays, sans tenir aucun compte de ses sujets. L'autre consiste à reconnaître que, dans cet Etat, il y avait un peuple qui devait avoir quelques droits, quelques libertés, et qu'il devait être licite de les rechercher et conserver. Les uns ont trouvé que toucher à l'omnipotence du premier était un crime, et d'autres ont admis

que la revendication des libertés du peuple, était un droit. Ces derniers sont dans le vrai : le bien-être de tous doit être préféré à celui d'un seul.

On a déjà quelques publications sur cette Révolution. L'une, intitulée *Relation fidèle*, ne l'est pourtant guère. Elle s'arrête d'abord au mois d'août 1793, au moment du règne de la Terreur et elle se termine par un appel à la vengeance des Autrichiens. Ce livre est attribué à un des anciens conseillers du prince-évêque, ce qui explique son mécontentement et ses exagérations. D'autres écrits sont insérés dans des ouvrages divers sortis de la plume d'ecclésiastiques, autre classe de gens hostiles à la Révolution. Tous ont attribué celle de l'Evêché de Bâle à deux hommes : Gobel et Rengguer. Ce dernier est devenu pour eux le bouc émissaire. Ils ont dénaturé le caractère et la part d'action qu'il a prise à ce grand événement. Pour eux le prince-évêque est tout et le peuple rien.

Nous possédons plusieurs liasses de papiers de Rengguer, tel que son journal particulier avant la Révolution, lorsqu'il occupait les emplois les plus honorables et les plus lucratifs de la cour du prince-évêque. On y trouve l'état exact de sa fortune et de ses revenus ; on voit qu'il jouissait de la position la plus élevée à laquelle son ambition pouvait atteindre. Les liasses qui renferment sa correspondance intime et ses actes officiels de 1790 à 1793 et plus tard encore, prouvent qu'il a sacrifié toute sa fortune pour amener la réalisation de son rêve, plus de liberté dans son pays et ensuite son indépendance.

Rengguer a été la cheville ouvrière de la première époque de la Révolution dans l'Evêché de Bâle, mais

après la réunion de celui-ci à la France, il n'a plus été qu'un instrument usé.

Quant à Gobel, on lui a attribué plus d'influence sur la marche des affaires et sur son neveu Rengguer que sa correspondance particulière et les actes n'en indiquent. Son action s'exerça surtout à Paris pour que l'assemblée nationale intervint dans les affaires de l'Evêché de Bâle et secondât son neveu dans ses projets.

Tous ces documents et beaucoup d'autres relatifs à cette époque révèlent que Rengguer était d'abord exempt de toute ambition personnelle, n'ayant rien à gagner, mais tout à perdre, en prenant les intérêts du pays, dont, par sa charge de syndic des Etats de l'Evêché, il connaissait les nombreux griefs. Il n'était guidé que par le bien public, et, à cette époque périlleuse, aucun homme en place, aucun personnage important n'osa le seconder ouvertement. Son but persévérant consistait à obliger le prince qui s'y refusait avec opiniâtreté, à convoquer les Etats du pays pour leur soumettre les griefs du peuple. Proscrit pour ce fait, par le prince, Rengguer chercha et trouva un appui en France, où l'on protégeait les pays qui revendiquaient leur liberté. Lui et ses partisans renversèrent le pouvoir du prince-évêque et lui substituèrent une petite République sous la protection dangereuse de la France. Il travailla alors avec une activité fébrile à organiser le pays émancipé, peut-être sans assez le consulter. Il fut accusé de tyrannie par les hommes de l'ancien régime, par les jaloux, race dangereuse, tous réunis dans un club composé d'éléments divers. Ils le dénoncèrent à Paris, à la Convention nationale et amenèrent la réunion de l'Evêché de Bâle à la France, au moment où le grand

Etat subissait la crise aiguë de la Révolution. S'ils avaient appuyé la République indépendante créée par Rengguer et reconnue par la France, elle aurait pu prolonger encore son existence et elle aurait échappé aux violences de l'époque de la Terreur, sans toutefois éviter son annexion postérieure au grand Etat qui l'enveloppait.

Ce n'est point sous l'administration de Rengguer que le pays a subi les calamités révolutionnaires, mais sous celle de la France, lorsque les emplois publics du département du Mont-Terrible étaient occupés par des étrangers au pays et par des ennemis même de Rengguer.

Nous ne faisons pas le panégyrique de cet homme qui certes n'était pas sans défaut ; mais nous rétablissons les faits d'après des documents certains. Rengguer était un patriote honorable jusque dans ses erreurs, tandis que ses ennemis n'avaient d'autre but que la réaction et la destruction de l'indépendance du pays que Rengguer avait créée avec tant d'efforts et à sa propre ruine. Ce sont de ses adversaires que sont issus les réactionnaires de nos jours, dont M. X. Stockmar disait avec tant de vérité, en 1861 : « Ils ont pour seul mobile la passion, pour tout moyen la diffamation, pour unique but la réaction et pour espoir suprême la destruction des conquêtes de 1789, 1830 et 1848. »

CHAPITRE PREMIER.

Situation de l'Evêché de Bâle.

Par sa position géographique l'Evêché de Bâle se trouvait enclavé entre la Suisse, au sud, la France, de l'ouest au nord, et l'Allemagne à l'orient, anticipant même sur la rive droite du Rhin. Son souverain portant le double titre de prince et d'évêque, avait des traités d'alliance avec la France ; il était vassal de l'empire d'Allemagne pour la partie catholique de ses Etats, tandis que celle réformée se trouvait liée par des combourgeoisies avec des cantons suisses. Cette liaison limitait singulièrement l'autorité du souverain, tandis que dans ses fiefs d'Empire, il exerçait un pouvoir plus absolu, avec tendance continuelle à limiter et diminuer les libertés que ses sujets avaient acquises à titres divers. Peu à peu il avait attiré à lui tous les droits de souveraineté dont avaient joui les Chapitres de Moutier-Grandval et de St-Ursanne. Depuis le XVIe siècle que la Réformation religieuse l'avait forcé de quitter son ancienne résidence de Bâle, pour s'établir à Porrentruy, c'était la contrée environnant cette ville qui avait le plus à souffrir des empiétements de la cour du souverain, et où le peuple était le plus écrasé de charges diverses.

De 1726 à 1740, le pays de Porrentruy et la majeure partie des seigneuries ou districts catholiques avaient lutté pour revendiquer leurs anciens droits, mais le prince-évêque avait invoqué le pouvoir impérial pour faire rejeter la plupart des griefs de ses sujets ou en ajourner le redressement, et il avait fini par les opprimer, en 1740, en appelant le secours de troupes françaises. Soumis par la force, le peuple attendait l'occasion de recommencer la lutte et l'exemple de la France détermina l'explosion.

Sous de certains rapports, le gouvernement des princes-évêques de Bâle était assez doux et paternel. Chaque division de cet Etat possédait des franchises et des immunités qui avait diminué les anciennes charges féodales. Dans la règle, aucun impôt ne pouvait plus être établi sans le consentement des députés du pays réunis en assemblées des Etats, mais le prince éludait leurs droits et depuis quarante ans, il différait leur convocation et régnait sans les consulter.

Il n'y avait pas d'impôt direct sur les immeubles, mais la dîme, le plus lourd des impôts, parce qu'il n'a rien de fixe, augmentant en quantité, quand la récolte est abondante, diminuant en nombre, quand elle est mauvaise, mais précisément alors la dîme est d'autant plus pesante que les grains ont plus de valeur. (1) Chaque partie du pays se plaignait des usurpations de la cour qui empiétait sur les constitutions locales et aggravait les charges, dont la répartition était des plus inégales. Le prince en avait affranchi tout le personnel de sa cour, nobles ou roturiers, ses fermiers, ses meuniers. Le clergé regardait cet affranchissement comme un droit inhérent à la religion et auquel il ne pouvait être permis de toucher. Les charges publiques retombaient ainsi totalement sur le peuple. Quant à des droits politiques, celui-ci n'en avait aucun.

Les meilleurs revenus du souverain provenaient d'anciennes concessions de terres, du commerce des sels, des péages, des droits de justice, du produit des forges exploitées par ses officiers ; mais le total n'arrivait guère qu'à environ trois cent mille livres, (manuscrits de J.-G. Quiquerez, p. 31). Les monastères seuls possédaient de grandes fortunes. Les Prémontrés de Bellelay, les Bernardins de Lucelle, les chanoines de Moutier-Grandval et

(1) La dîme imposait ensuite l'assolement triennal, qui ne permettait aucun progrès agricole.

de St-Ursanne absorbaient plus de revenus que le souverain, tandis qu'il n'y avait pas de fortune importante chez le peuple, tout au plus une médiocre aisance dans certaines villes et contrées, et une grande gêne chez beaucoup de paysans et surtout en Ajoie.

Dans cette partie du pays les biens des églises ou de main morte dépassaient les trois quarts des terres. Sur le quart restant en terres allodiales, un bon nombre encore appartenait à des familles nobles ou à quelques bourgeois aisés. La petite portion qui restait aux paysans se trouvait grevée de plus d'un million et demi de dettes (1,730,000 livres) soit plus que deux fois la valeur de leurs terres. Ne pouvant acquitter régulièrement les intérêts, les paysans faisaient de nouveaux emprunts. Les caisses des églises, des monastères, des chapitres, leur étaient ouvertes, contre hypothèques, en sorte qu'à défaut de paiement, ces caisses s'emparaient des terres des débiteurs et accroissaient les biens de main morte. Beaucoup de terres étaient affermées à la troisième gerbe ou au tiers de leur produit, et leur culture n'était pas assez lucrative pour compenser les charges ; enfin la contrée n'avait aucune industrie, souvent nous avons entendu dire à des hommes très compétents, qu'on aurait pu acheter les quatre meilleurs chevaux de Cœuve, pour cent livres de Bâle, aussi la pauvreté des paysans d'Ajoie leur avait fait donner le sobriquet de *crimpets*, ou de misérables porteurs de balles. Nous avons en main des documents certains sur l'état de l'Ajoie vers 1790. On a publié alors des écrits qui révèlent cette situation misérable et l'un d'eux s'écrie : Pauvre Evêché, quelle pénurie, quelle désolation, quel avenir prochain. (Observations politiques sur l'état actuel de l'Evêché de Bâle, p. 13). (1)

(1) Si l'on consulte les archives et en particulier les terriers, on voit, non sans étonnement, qu'une multitude de pièces de terres et de domaines sont enregistrés sous le nom de la Vierge Marie ou de tel et tel saint, qui tous ignoraient, sans doute, leur richesse territoriale. Mais le clergé faisait exempter

Ce n'était certes pas l'âge d'or et il n'est pas surprenant qu'en entendant parler de l'abolition en France, de toutes les charges féodales, les paysans aient désiré qu'il en arrivât de même chez eux. En général tous le souhaitaient, sans révolution, en conservant le prince-évêque, moyennant qu'il améliorât leur situation.

Les autres parties de l'Evêché de Bâle se trouvaient dans des conditions moins dures. Dans la Prévôté de St-Ursanne et dans la vallée de Delémont les terres de main morte avaient moins d'étendue qu'en Ajoie. Il y avait plus de terres allodiales à mesure qu'on s'avançait vers le sud, dans la partie réformée, mais aussi ces contrées plus froides et moins fertiles manquaient d'industries et le cultivateur n'y était guère plus à l'aise qu'en Ajoie. Du reste dans l'ensemble du pays régnait une grande économie qui suppléait au peu d'aisance.

La liberté religieuse était assez respectée ; le mélange des individus de confessions diverses n'était plus un sujet de discorde. Le prince, le prévôt de Moutier, les abbés de Bellelay et de Lucelle nommaient les curés et les ministres réformés. Ceux-ci vivaient en bonnes relations avec l'abbaye de Bellelay et depuis longtemps les querelles confessionnelles se trouvaient apaisées. Il y avait cependant des griefs et en particulier dans le pays de Porrentruy. Si l'on ne se plaignait guère des officiers du prince, en général, il n'en était pas de même des chasseurs ou forestiers qui exerçaient une police excessivement sévère, pour faire respecter les droits de chasse du souverain. Aussi le gibier avait tellement multiplié, qu'en Ajoie, il n'était pas rare de rencontrer dans les campagnes, en plein midi, des troupeaux de 20 à 30 cerfs ou

ces terres de tout impôt, parce que, disait-il, il était inconvenant d'imposer Notre Dame de Lucelle, de Bellelay, St-Marcel, St-Germain et autres Bienheureux ; tandis qu'il trouvait tout naturel de vivre grassement des revenus de la fortune des saints. Ce sont là de ces faits indéniables, un des abus de ce temps, si rapproché de nous, et qu'on tâche encore de faire renaître.

biches, tout autant de sangliers, sans compter une multitude de chevreuils et de lièvres quand arrivait le soir. (1)

Le prince régnant n'était pas chasseur, mais il tenait par entêtement à sa régale de la chasse, et tout en déclarant officiellement que le gros gibier causait de grands dommages à ses sujets, il rendait une ordonnance sévère sur cette matière. Ses prédécesseurs avaient obtenu un canton de forêt près de leur château, avec la condition verbale qu'on en ferait un parc clos de murailles, pour y prendre le plaisir de la chasse et permettre au peuple de détruire le gibier nuisible; mais cette promesse n'avait pas été remplie. Le gibier causait de si grands ravages qu'on avait dû cesser de cultiver certains finages avoisinant la forêt de Fahy. On évaluait à plusieurs milliers d'arpents les terres cultivées qu'il avait fallu abandonner à cause du gibier. (Rapport du Comité d'Ajoie). N'osant tuer ces animaux nuisibles, les paysans, à l'approche de la moisson, étaient obligés de faire la garde autour de leurs champs, avec grand bruit de tambour, pour en faire sortir les troupeaux de cerfs et de sangliers.

Le grand-veneur du prince-évêque était un baron dur et impitoyable pour les paysans qui se permettaient de tuer une de ces bêtes privilégiées. Les gardes-chasse imitaient leur chef. On en avait augmenté le nombre au point d'en faire une milice redoutable et très onéreuse à la caisse de l'Etat. Les amendes pour délits de chasse étaient très-élevées, elle ruinaient les familles et les emprisonnements duraient plus ou moins longtemps. On nourrissait le gibier en hiver. Il y avait des mangeoires garnies de fourrage durant les neiges, et on lui creusait des abreuvoirs pendant les sécheresses. La France ayant aboli, en 1789, le privilège de la chasse, les Français

(1) Lorsque le prince fut parti en avril 1792, et que les paysans purent se livrer à la chasse, les tanneurs seuls de Porrentruy achetèrent plus de six cents peaux de gros gibier. — (Manuscrit de J.-G. Quiquerez).

venaient impunément tuer le gibier que nourrissait le peuple de l'Evêché, qui était puni rigoureusement quand il se permettait d'imiter ses voisins.

A ce grief général s'en joignaient d'autres particuliers résultant des empiétements de la cour et de son refus de régler les questions litigieuses restées en suspens depuis 1736. Les corvées pour les édifices publics et les routes étaient fréquentes. Les bourgeois des villes qui jouissaient d'une plus grande somme de liberté que les campagnards, avaient aussi des griefs ; et parmi les mécontents se trouvaient même des nobles de la cour du prince. L'esprit nouveau qui fermentait en Europe avait pénétré dans l'Evêché de Bâle. La répression violente et sanglante des Troubles de 1740 avait popularisé la théorie du droit et fait sentir de plus en plus l'abus du privilège.

On sait que le prince-évêque de Bâle était élu par son chapitre de chanoines, au nombre de 18, résidant à Arlesheim depuis la fin du XVII^e^ siècle. A la mort de chaque prince, il naissait des intrigues diverses pour l'élection de son successeur. Les chanoines étaient pour la plupart des barons allemands qui regardaient avec dédain leurs collègues roturiers que leur titre de docteur avait fait arriver au chapitre ; aussi nul de ces derniers ne pouvait plus parvenir à l'épiscopat. Au décès du prince de Rinck, en 1762, la France désirait qu'on nommât un évêque alsacien et le chanoine Frédéric de Wangen se mit sur les rangs, tandis qu'il eut pour concurrent son collègue Joseph de Roggenbach, étranger à la France. Les chanoines ne pouvant tomber d'accord sur l'un ou l'autre de ces prétendants, élurent Simon-Nicolas, baron de Montjoie, déjà très-âgé, pensant qu'il ferait bientôt place à un autre. Le nouveau souverain choisit pour premier ministre Conrad de Gléresse, beau-frère du prince défunt ; pour chancelier Dominique de Billieux et pour les affaires ecclésiastiques Jean-Baptiste Gobel, chanoine de Moutier et de Bâle qu'il fit sacrer évêque de Lydda.

A la mort de Nicolas de Montjoie, en 1775, les mêmes intrigues se renouvelèrent, mais Gobel contribua à faire élire Frédéric de Wangen, en laissant à l'écart Joseph de Roggenbach. L'élu était un homme du grand monde, que les dames appelaient le beau prince. Il aimait mieux le faste que le travail et il laissa à son suffragant une grande part dans l'administration des affaires de l'Etat. On vit Gobel remplir toutes les fonctions épiscopales, sacrer les évêques et les abbés de monastères, consacrer des églises et nous avons la minute du sermon qu'il prononça pour la consécration de celle de Delémont. Ce fut lui qui négocia l'échange d'une vingtaine de paroisses d'Alsace dépendantes du diocèse de Bâle, avec une partie de l'Ajoie et Porrentruy même qui tous relevaient du diocèse de Besançon, en sorte que jusque-là (1779) l'évêque de Bâle n'avait aucune autorité ecclésiastique dans sa propre résidence. Cette affaire importante se traitait depuis plus d'un siècle et Gobel la fit réussir par son habileté et beaucoup d'argent distribué en espèces sonnantes ou en cadeaux de prix, depuis le confesseur de l'archevêque bisontin, jusqu'au roi Louis XVI qui reçut des bartavelles ; depuis la femme du premier ministre de France, jusqu'aux plus minces employés de la cour de Rome.

Gobel, avec un abbé de Raze, négocia encore un traité avec la France, le 20 juin 1780, pour diverses rectifications de limites, mais renfermant une clause importante par laquelle, en cas de guerre avec l'Allemagne, les Français pouvaient occuper les gorges de l'Evêché de Bâle. Par ce traité et un autre de 1739 le roi s'était assuré une certaine action dans les affaires de l'Evêché de Bâle, en diminuant l'influence de l'Empire dans cette contrée.

Gobel en fréquentant la cour prit goût aux grandeurs. Il chercha à obtenir un bénéfice en France pour accroître ses revenus qui ascendaient à vingt-quatre mille livres, mais c'était encore trop peu, car il avait plus de dettes que de prébendes ecclésiastiques. On l'a accusé d'avoir

profité de son séjour à Paris pour détacher la haute Alsace de l'Evêché de Bâle et de faire un diocèse à part. Nous avons toute sa correspondance d'alors avec de grands personnages de la cour de France et de cours étrangères, sans qu'on y découvre la moindre trace de ce projet. Gobel était né à Thann en 1727 et il avait 55 ans en 1782, lorsque son protecteur, le prince de Wangen mourut. Le chapitre élut alors Joseph de Roggenbach, nonobstant certaines prétentions de Gobel, qui ne lui donna point son suffrage.

Le prince de Roggenbach avait reçu une éducation assez négligée. On le disait bon et juste, mais il était rancunier, faible et incapable de diriger les affaires politiques au moment où elles commençaient déjà à s'embrouiller en France. Il prit pour premier ministre son neveu, le baron de Roggenbach, mais on lui reproche de s'être conseillé plutôt de ses domestiques avec lesquels il avait été élevé. Il blessa un de ses conseillers, M. de Schœnau. Il écarta Gobel des affaires, pour se venger de ce qu'il ne lui avait pas donné son suffrage, lors de son élection. Un autre de ses conseillers partagea le mauvais vouloir du prince. La femme de ce personnage était nièce de l'évêque de Lydda. Elle avait eu quelques démêlés de vanité avec une dame noble. L'affaire parvint à Son Altesse qui donna raison à la baronne, bannit la dame Rengguer de sa cour et mortifia vivement son mari ainsi que Gobel (1791 : manusc. de J. G. Q. addition, et papiers Rengguer).

Ces maladresses rancunières eurent la plus grande influence sur les événements qui firent perdre ses Etats à l'évêque de Bâle et c'est pour ce motif que nous indiquons les personnages dès le commencement de ce récit. On a déjà dit que nous avions de nombreux papiers de Gobel pendant qu'il dirigeait les affaires de l'Evêché de Bâle ; sa correspondance avec des souverains, des cardinaux, des hommes d'Etat, ses papiers secrets ne renfer-

ment rien qui puisse porter atteinte à sa probité, à ses mœurs, à sa religion. On voit seulement que le haut clergé de France regardait encore l'Alsace comme un pays conquis et l'Alsacien Gobel éprouva de sa part de si nombreuses déceptions que celles-ci durent influencer sur sa conduite lorsqu'il fit partie de l'Assemblée nationale en 1789.

Son neveu Joseph-Antoine Rengguer, fils d'un ancien trésorier des évêques de Bâle durant une partie du XVIII[e] siècle, avait à son tour, occupé des postes importants. D'abord secrétaire d'un grand personnage à la cour de Vienne, il fut appelé au service de celle du prince de Wangen en 1762. Cinq ans après, il épousait une demoiselle Priqueler, nièce par sa mère de l'évêque Gobel, qui la dota richement. Gobel ayant noué des relations assez intimes avec le comte de Mercy, ambassadeur de l'empire d'Allemagne à Paris et rendu plus d'un service à cet empire, sollicita, en avril 1783, une lettre de noblesse pour Rengguer et ses descendants. Il l'obtint avant la fin d'août suivant et son neveu prit dès lors le titre de Rengguer de la Lime, nom d'une terre qu'il possédait. Il était alors membre du Conseil aulique et secrétaire intime du prince de Wangen. Vers 1780, il fut nommé syndic des Etats de l'Evêché de Bâle. Comme il savait que la cour craignait de réunir les Etats, parce qu'elle s'attendait à des demandes de leur part, il n'accepta cette charge importante qu'à la condition d'être relevé de son serment de fidélité au prince, dans la tractation des affaires des Etats, et l'autorisation de rechercher dans les archives tous les documents relatifs à ces affaires. Elles étaient très-compliquées. La cour puisait sans contrôle dans les caisses dont les Etats entendaient avoir la disposition et elle craignait de rendre compte.

Le syndic était le personnage le plus important des Etats, c'était leur pivot, leur tribun, aussi le prince cherchait ordinairement à le gagner et à paralyser son

action. Rengguer avait eu un prédécesseur, Bruat, qui pour avoir résisté au souverain dans la défense des Etats, avait été condamné à mort en 1740. Rengguer se mit aussitôt au travail avec une grande activité, ensorte que son mémoire sur les griefs des sujets, avec toutes les pièces à l'appui, était déjà prêt en 1782 ; il demanda alors une convocation générale des députés du pays pour leur soumettre son mémoire (1). Le prince, alors Frédéric de Wangen, y avait consenti, mais sa mort inopinée, arrivée le 11 octobre de la même année, paralysa tous les travaux de Rengguer. Joseph de Roggenbach refusa de tenir la promesse de son prédécesseur et le syndic dut en référer à ses commettants.

Les députés lui dirent qu'il devait continuer ses travaux et solliciter leur convocation. Il le fit et il remit sous les yeux du prince son mémoire et toutes les pièces justificatives, en lui faisant entrevoir le danger d'un nouveau refus ; mais il ne put rien obtenir et dès lors le prince lui fit sentir le poids de sa disgrâce dans laquelle il l'avait mis ainsi que l'évêque de Lydda. Cependant jusque vers 1790 on le voit siéger aux conseils du prince, prendre place à sa table ; sa femme même y était admise quelquefois, en 1787, et lui, était en bonne relation avec ses collègues et la noblesse de la cour. (2)

Le syndic ne se rebuta point. Il resta lié aux mécontents du gouvernement. Il les réunissait chez lui, dans sa maison attenant au pont entre la ville et le bourg. Tous s'accordaient pour demander la convocation des Etats et, en 1789, Rengguer adressa son mémoire à tous les députés

(1) Les députés des Etats lui avaient donné, à l'unanimité, des pouvoirs spéciaux en 1780, 82, 85, 91, dont les actes originaux furent saisis et enlevés de son bureau à l'arrivée des Autrichiens le 18 mars 1791, par ordre du prince ; mais une copie ensuite légalisée par le comité diplomatique de France, fut présentée à la barre de l'Assemblée nationale à Paris, qui trouva les pouvoirs suffisants, 19 avril 1791. — Papiers Rengguer, N. 9 et liasse B. N. 2.

(2) Journal de Rengguer.

pour leur faire sentir la nécessité de recourir à l'intervention impériale en vertu de la sentence rendue par elle en janvier 1736, et qui autorisait les députés à en appeler à l'empereur quand le prince refusait de convoquer les Etats. Ceux-ci n'avaient plus été réunis depuis 1752 et beaucoup de griefs non réglés par la sentence précitée se trouvaient encore en suspens. Tous les Etats, excepté celui de la noblesse qui n'avait qu'un député, approuvèrent le mémoire de Rengguer, le chargèrent de renouveler ses instances auprès du prince et, en cas d'un nouveau refus, de mettre en usage tous les moyens qu'offrait la constitution du pays, c'est-à-dire, le recours à l'autorité impériale, et même au roi de France, d'après les traités de 1739 et 1780.

Le syndic communiqua à l'évêque la décision des députés, mais Son Altesse persista dans son refus d'assembler les Etats. Dès lors les griefs contre la cour princière s'accrurent singulièrement dans tout le pays. L'évêque de Lydda en se voyant écarté des affaires, son neveu rebuté, la femme de celui-ci repoussée de la cour, s'aigrit contre Joseph Roggenbach, et les affaires de France l'entraînèrent dans une voie d'opposition. Les partisans du prince-évêque ont accusé Gobel et Rengguer d'avoir été les uniques instigateurs de la Révolution dans le pays ; mais c'est une erreur grossière. Ce n'est point deux hommes, quelque soit leur position, leur caractère ardent et aventureux qui peuvent entraîner tout un pays et le révolutionner. Ceux-ci n'ont été que des instruments, un mécontentement général existait dans le pays. L'exemple de la France faisait naître des pensées de liberté dans chaque division territoriale de l'Evêché. Dans des circonstances pareilles, il se présente toujours des hommes d'action ; on en vit surgir dans chaque partie du pays et dans toutes les classes de la société ; mais comme la contrée la plus agitée était l'Ajoie, il n'est pas étonnant que les mécontents se soient ralliés autour de Rengguer

qui, à raison de sa position, était au courant des affaires, et qui, par sa parenté avec Gobel, trouvait un appui en France, d'où l'esprit révolutionnaire s'étendait dans tous les pays voisins. Les maladresses et ensuite les violences de la cour princière ont plus poussé à la révolution que les efforts de deux hommes qu'on a accusés parce qu'ils ont contribué à cette révolution. Du reste, nous n'avons pas à les justifier des écarts dans lesquels ils sont tombés. Ce sont des faits personnels plus que politiques et qui n'ont pu modifier en rien la marche de la Révolution. On doit cependant remarquer que la position honorable que Rengguer occupait à la cour, les revenus que ses emplois publics lui procuraient, paraissaient de graves motifs pour ne pas compromettre cette situation avantageuse, et qu'il a fallu chez lui une profonde conviction dans la bonté de la cause qu'il défendait pour s'engager dans une lutte inégale avec son souverain.

CHAPITRE II.

Etat politique de la France.

Les événements qui se passaient alors en France ont eu une action si décisive sur l'Evêché de Bâle et en particulier sur le sujet que nous traitons, que nous croyons devoir les résumer dans un chapitre particulier.

La France s'agitait, les parlements résistaient au roi. Les finances ruinées ne trouvaient aucun ministre en état de les rétablir. Le haut clergé et la noblesse dominaient à la cour. Ils rivalisaient de luxe quand le peuple souffrait de la misère. Ils avaient réunis leurs efforts contre les parlements qui, depuis longtemps, combattaient leurs empiétements et qui dévoilaient les penchants ultramontains du clergé. Louis XVI ne pouvant plus gouverner avec les anciens rouages fut obligé de convoquer

les Etats généraux en mai 1789. Gobel qui avait de bonnes relations en Alsace, fut élu député par le clergé de Belfort et il allait se trouver en présence de ces hautains prélats de France qui l'avaient toujours traité en plébéien.

Nous n'avons pas à rappeler les luttes qui eurent lieu sur le mode de discuter les questions dans cette grande Assemblée ; on doit seulement remarquer que les difficultés soulevées par la noblesse et une partie du clergé, eurent pour résultat de donner la prépondérance au Tiers-Etat qui se constitua en Assemblée nationale, 16 ou 17 juin. Les députés du clergé et surtout les curés se réunirent au Tiers-Etat, tandis que la noblesse se tenait encore à l'écart ; il n'y eut qu'une minorité de sa députation qui se décida enfin à s'adjoindre à l'Assemblée. Ce ne fut que le 27 juin que celle-ci se trouva complétée et en juillet la confusion des trois ordres fut accomplie.

Les luttes entre l'autorité royale et l'Assemblée nationale sont du domaine de l'histoire de France ; on doit seulement dire qu'elles donnèrent lieu à un soulèvement populaire le 14 juillet et à la prise de la Bastille, premier acte du grand drame de la Révolution.

Toute la France était dans l'agitation et en armes. Les villes, les campagnes voulaient abolir toutes les institutions qui les blessaient. L'Assemblée nationale cherchait les moyens de les satisfaire et elle s'occupait d'établir les droits de l'homme. Dans la nuit du 4 août deux membres de la noblesse proposèrent d'abolir tous les droits féodaux. Cet exemple donné par la noblesse fut suivi par le clergé, et l'égalité des droits fut déclaré entre tous les individus de la France. Durant cette nuit mémorable, on avait voté pour la France des choses qui touchaient de près au petit Etat de l'Evêché de Bâle : la suppression des droits exclusifs de chasse, le rachat des dîmes, l'égale répartition des impôts, l'admission de tous les citoyens aux emplois civils et militaires.

L'abolition des dîmes fut décrétée à condition que l'Etat

se chargeât des frais du culte. Cette décision causa les plus vives discussions. La dîme en écrasant les petits propriétaires, ruinait l'agriculture qui ne pouvait prendre aucun développement. L'Etat devait donc déplacer cet impôt. Le clergé préférait la dîme, parce qu'il craignait que le salaire adjugé par l'Etat ne fût mesuré sur les vrais besoins. Il se prétendait propriétaire de la dîme par des concessions immémoriales. On lui répliqua qu'une longue possession ne prouvait rien, car tout, jusqu'à la tyrannie, serait légitimé par la possession. L'Etat avait le droit de changer cet usufruit par un autre avantage, mais le clergé se révoltait à l'idée de recevoir un salaire de l'Etat et il s'en plaignait avec violence, lorsque Mirabeau lui répondit qu'il ne connaissait que trois moyens d'exister dans la société : être ou voleur, ou mendiant, ou salarié. Les curés se désistèrent sans peine, prévoyant que leur nouveau salaire vaudrait bien la part de dîme que leur avaient laissée les évêques, et qu'on en voulait moins à eux qu'à l'opulence du haut clergé. En effet, ce n'était pas assez d'abolir la féodalité, il fallait encore détruire ce grand corps constitué en Etat, contre l'Etat. Le clergé possédait d'immenses propriétés. Il les avait reçues des princes et du peuple à titres divers, sous prétexte de religion. L'Assemblée nationale trouva que la religion étant un service public, la loi pouvait régler la manière d'y subvenir. Le clergé eut des défenseurs de ses droits de propriété ; mais on lui répondit que fût-il propriétaire, on pouvait se servir de ses biens, comme on l'avait déjà fait, dans des cas urgents, pour le service de l'Etat. Le clergé ne put nier ce fait et, le 2 novembre, à une grande majorité, on vota que les biens du clergé étaient à la disposition de l'Etat. L'Assemblée nationale détruisit ainsi la redoutable puissance du clergé, le luxe des grands de cet ordre et se ménagea ces immenses ressources financières qui sauvèrent la France ; mais elle régla en même temps le traitement des curés. A cette grande mesure se rattachait

l'existence des monastères, dont les habitants faisaient vœu de pauvreté, tandis que leur corporation possédait de grandes richesses. Elle déclara ne plus reconnaître les vœux religieux et rendit la liberté à tous les cloîtrés, en pensionnant ceux qui en sortiraient dans la proportion de la fortune des ordres auxquels ils appartenaient.

Le clergé dépossédé excita une agitation dans toute la France, et quand, en mars 1790, l'assemblée décréta la vente de quatre cent millions de biens du domaine de l'Eglise, le clergé cria qu'on attaquait la religion même et travailla dès lors à la contre-révolution et à la guerre civile par tous les moyens dont il put disposer.

L'assemblée avait établi l'uniformité dans l'administration et la justice, mais elle voulut encore régulariser le service de la religion. De même qu'elle avait divisé le territoire de la France par départements, et établi dans chacun de ceux-ci une administration supérieure et un tribunal d'appel, elle voulut aussi y placer un Evêché. « Elle » ne pouvait souffrir que certains Evêchés embrassassent » 15 cents lieues de circonférence et que d'autres n'en » eussent que vingt ; que certaines cures comprissent dix » lieues de circonférence et que d'autres ne possédassent » que 15 feux ; que beaucoup de curés eussent au plus » 700 livres, tandis que près d'eux il existait des bénéfices » de dix à quinze mille livres de revenus. » — Thiers, hist. de la Révolution I. 196.

L'assemblée en réformant les abus, n'empiétait pas sur les doctrines ecclésiastiques, ni sur l'autorité papale, puisque les circonscriptions avaient toujours appartenu au pouvoir temporel. Elle voulait donc former une nouvelle division, soumettre, comme jadis les curés et les évêques à l'élection populaire, et en cela encore elle n'empiétait que sur le pouvoir temporel, puisque les dignitaires ecclésiastiques étaient choisis par le roi et seulement institués par le pape. Ce fut là cette *constitution civile du Clergé* qui fit calomnier l'assemblée nationale plus que

pour tout ce qu'elle avait fait et c'était pourtant l'ouvrage des députés les plus pieux. Mais comme cette œuvre confirmait la suppression des abus et abolissait l'inégalité des traitements du haut clergé, elle souleva toute cette corporation qui prétendit qu'on empiétait sur l'autorité spirituelle du pape. Les principales bases du projet n'en furent pas moins votées le 12 juillet. Le roi refusa sa sanction et en référa au pape. Celui-ci après lui avoir répondu avec un ton moitié sévère, moitié paternel, en appela à son tour au clergé de France. L'occasion était trop belle pour qu'il n'usât point de tout son pouvoir contre le nouvel ordre de choses, et il inonda la France d'écrits et de mandements pour résister aux décrets de la Convention, poussant même à la guerre civile. Le parti populaire s'irrita de ces menées ; fort de sa puissance et fatigué de sa modération qu'on méconnaissait, il résolut d'employer un moyen décisif. La constitution du clergé avait pour auteurs les chrétiens les plus sincères de l'assemblée. Ils s'indignèrent de l'injuste résistance qu'on lui opposait et ils résolurent de la vaincre.

Un décret obligeait tous les fonctionnaires publics à prêter serment à la Constitution nouvelle. Le 14 juillet le roi avait juré, la main tendue vers l'autel, de maintenir la Constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par lui ; mais lorsqu'il avait été question d'imposer le serment civique, le clergé voulut faire une distinction entre la Constitution politique et la Constitution ecclésiastique, mais on avait passé outre. Cette fois l'Assemblée décida d'exiger des ecclésiastiques un serment rigoureux qui les mit dans la nécessité de se retirer, s'ils ne le prêtaient pas, ou de remplir fidèlement leurs fonctions, s'ils le prêtaient. Elle eut soin de déclarer qu'elle n'entendait pas violenter les consciences, qu'elle respecterait le refus de ceux qui croyaient la religion compromise par les lois nouvelles et ne voudraient pas prêter serment ; mais qu'elle voulait les connaître pour ne pas

leur confier les nouveaux évêchés. A ces prétentions justes et franches, elle ajouta à son décret que ceux qui refuseraient de jurer seraient privés de fonctions et de traitement. Le décret fut voté le 27 novembre 1790, et le roi, après une de ses hésitations habituelles lui donna sa sanction.

Quelques députés ecclésiastiques, évêques et curés, prêtèrent le serment, mais le plus grand nombre se servit de ce prétexte pour agiter le peuple et en faire un moyen énergique de contre-révolution. On passa outre. Les évêques et les curés assermentés prirent place dans les églises qu'on leur assigna et les dissidents eurent la liberté d'exercer leur culte à part. — Nous tirons tous ces faits des actes du temps et de l'Histoire de la Révolution par Thiers, tome I, page 160 à 221.

On a condamné l'Assemblée d'avoir occasionné ce schisme et d'avoir ajouté une cause nouvelle de division à celles qui existaient déjà. Mais quand elle détruisait tous les abus, elle ne pouvait souffrir ceux de l'ancienne organisation ecclésiastique qui faisait vivre les oisifs dans l'opulence, tandis que les pasteurs utiles avaient à peine le nécessaire. Cette lutte entre le parti national de France et l'ordre privilégié du clergé, eut la plus grande influence dans les affaires de l'Evêché de Bâle, où le clergé et tous ceux qui tenaient au régime du prince-évêque, donnèrent à la constitution civile du clergé la couleur la plus odieuse et ne cessèrent de la taxer d'attenter à la religion même. Nous avons été obligé d'entrer dans ces faits pour l'intelligence de ce qui va se passer dans le pays.

Gobel, évêque de Lydda, vota, dans l'Assemblée nationale, la constitution du clergé et il obtint l'évêché de Paris. Ce fut l'évêque Talleyrand, qui joua ensuite un si grand rôle politique, qui l'institua à la place du pape. Celui-ci l'avait excommunié, comme tous ceux qui avaient prêté serment à cette constitution abolissant les privilèges et les abus du clergé de France. Parmi eux se trou-

vaient un chanoine de St-Ursanne, M. Priqueler, et le promoteur de l'Evêché de Bâle, M. Voisard, tous traités, dans les écrits des prêtres, comme des malfaiteurs, parce qu'ils différaient d'opinion avec eux.

CHAPITRE III.

Agitation dans l'Evêché de Bâle. Griefs du pays.

Les événements qui se succédaient en France agitaient toute l'Europe et le petit Etat de l'Evêché de Bâle, en partie enclavé dans la France, ne pouvait y rester étranger. L'émancipation du peuple français donna lieu à une recrudescence de demandes d'une convocation des Etats du pays desquels on espérait le redressement des griefs. Une maladresse du président de ces Etats, le vieux prévôt du chapitre de St-Ursanne, augmenta le mécontentement des partisans de la convocation. Gobel avait emprunté vingt-quatre mille livres à la caisse des Etats, sous le cautionnement de son neveu Rengguer. Ce président, pour plaire au parti du prince, s'avisa de réclamer à Rengguer le remboursement de cette somme. Mais il ne fut pas secondé par tous les députés et cela ne servit qu'à aigrir le parti des mécontents.

Un autre fait de peu d'importance mit en émoi la bourgeoisie de Porrentruy. La corporation des tisserands avait partagé entre ses membres une somme qu'elle aurait dû capitaliser. Il y eut plainte et le prince appuya les réclamants. L'affaire fut portée en appel à la cour impériale de Wetzlar. Antoine Lémane, prêtre missionnaire, obtint du prince la permission de poursuivre le procès et il le gagna. Il reçut 20 louis d'indemnité, mais il échoua dans l'obtention d'autres faveurs de la cour. Celle-ci compléta son mécontentement en écartant son frère Germain Lémane de la place de notable qu'il sollicitait. Dès lors ces

deux personnes devinrent d'actifs agents du parti hostile au prince. L'abbé jouissait d'une certaine estime et, pour se donner du crédit, il se rendit un jour au château, entra dans la salle à manger où le prince était encore à dîner et il lui dit que ses sujets s'agitaient de toute part et que s'il ne convoquait pas prochainement les Etats du pays, il y aurait une prochaine insurrection. Cette action hardie augmenta l'importance de Lémane qui, peu après, fut nommé président d'un comité dont on va indiquer la formation. Les diverses parties de l'Evêché s'agitaient en effet ; chacune avait des griefs dont elle recherchait le redressement. La ville et la vallée de Delémont envoyèrent des députés à Bâle pour se procurer des titres et réclamer la réintégration de leurs anciens droits. Le prince les satisfit pour quelques-uns. Il y eut des assemblées en Ajoie, dans la Prévôté de St-Ursanne, dans les Franches-Montagnes pour chercher les moyens d'imiter ce qui se faisait en France, en abolissant les charges et les institutions onéreuses. A Porrentruy les quatre corporations de métier se réunirent le 20 juillet 1790 et nommèrent chacune deux députés qui furent agréés par le magistrat le 24 du dit mois. La première délibération de ce Comité fut de demander la convocation des Etats du pays. Les communes d'Ajoie s'adjoignirent à ce Comité par 5 députés choisis par elles dans une assemblée de 67 délégués des 5 mairies d'Ajoie. Des auteurs ecclésiastiques ont écrit que ces députés étaient des gens si tarés qu'ils n'osaient écrire leurs noms. Mais ces noms sont inscrits au bas d'un manifeste publié par le comité de Porrentruy et d'Ajoie et la plupart faisant partie des notables de la ville : Guélat, maître bourgeois ; Hermann, boulanger ; Jollat, serrurier ; Lémane, perruquier ; Vautrey, tanneur et autres ; et les députés d'Ajoie : Crelier, notaire à Bure ; Laville, notaire à Chevenez ; Lassue, notaire à Courgenay et d'autres cultivateurs estimés. (Manusc. de J. G. Q. p. 15).

Ce comité recueillit les griefs des communes et rédigea un cahier de doléances dans les termes les plus humbles et les plus soumis envers Son Altesse. On demandait à la cour de liquider la dette publique ascendant à 138,757 livres de Bâle ; de relever l'agriculture et de la protéger contre les dévastations du gibier ; de combattre la mendicité toujours croissante ; de désavouer la co-régence du haut chapitre et les capitulations imposées par lui aux aspirants à l'Evêché ; de régulariser la perception des droits de l'accise ou de l'octroi sur les vins desquels la cour exemptait certains privilégiés ; de réduire le nombre des personnes exemptées des charges publiques ; de diminuer le nombre des corvées qu'on n'imposait qu'aux paysans ; de protéger le commerce et l'industrie ; de proclamer l'égalité politique, en abolissant les immunités de classes privilégiées, en interdisant le cumul des bénéfices et les acquisitions de terres par le prince et le clergé, etc. Les griefs généraux étaient au nombre de 36, ceux de la ville de Porrentruy de 27 et ceux des mairies d'Ajoie de 31. Plusieurs de ces doléances concernaient des objets de peu d'importance, mais leur ensemble révèle que la cour du prince-évêque avait empiété sur les droits du pays, qu'elle faisait peu de cas de la sentence impériale de 1736 qui lui prescrivait de redresser certains griefs qui alors déjà étaient une des causes des troubles du pays. Ce factum concluait à demander la convocation des Etats de l'Evêché.

Lorsqu'une députation du comité porta ces doléances au prince, elle fut fort mal reçue et même menacée, aussi ce mauvais accueil refroidit singulièrement l'attachement des sujets pour leur souverain qui se posait en despote, contre lequel il fallait lutter. — (Travail du comité de Porrentruy publié à Besançon, 1790. — Manuscrit de l'avocat Guélat, et de J. G. Quiquerez).

Pour gagner du temps et combattre à l'avance les propositions qu'on pourrait faire dans l'assemblée des Etats,

le prince fit publier un écrit intitulé Directoire pour la tenue des Etats de la principauté de Bâle, daté du 3 septembre 1744 et suivi d'un extrait d'une résolution des Etats du 26 octobre 1752. Cette pièce était le résultat de la pression exercée par le souverain lors de la dernière tenue des Etats, à la suite des Troubles de 1740 comprimés par les troupes françaises. Ce document avait pour but d'enlever toute initiative aux députés du pays et de réduire les Etats en une assemblée consultative et non délibérante. Sa publication tardive était un défi porté aux prétentions de 1790 et l'abbé Lémane en fit une réfutation qui fut publiée le 20 octobre.

Le prince s'en émut et les 7 et 13 février 1791, il écrivit au magistrat et à la commune de Porrentruy pour lui enjoindre de répondre dans la quinzaine s'il prétendait méconnaître le directoire ou l'exécuter, et quelle assurance on pouvait se promettre contre des troubles durant la tenue des Etats. On lui répondit aussitôt que c'était à ceux-ci qu'il appartenait de se prononcer sur le directoire, mais que la ville répondait de la tranquillité. (Mém. Guélat, 15 et 16.)

Les autres parties de la principauté étaient moins agitées que l'Ajoie. La Prévôté de Moutier se tenait forte de sa combourgeoisie avec Berne et elle n'avait pas alors de griefs pressants, si ce n'est un procès à la cour de Wetzlar pour se faire déclarer exempte de payer les droits d'accise. — Bienne et la Neuveville s'envisageaient comme étrangers à la querelle : depuis longtemps ces villes ne prenaient plus part à l'assemblée des Etats. Les Erguelistes se trouvaient en partie dans le même cas et ils n'eurent alors qu'un conflit avec Bienne au sujet du droit de bannière. On reviendra plus loin sur ces parties de l'Evêché qui n'eurent que peu d'influence sur les événements. La vallée de Delémont, les bailliages allemands, la commune de Bonfol et celle de Bressaucourt avaient bien obtenu du prince le redressement de quelques griefs,

mais ces contrées demandaient également la convocation des Etats, sans vouloir pour autant s'adjoindre au Comité d'Ajoie, tandis que celui-ci attirait à lui St-Ursanne et les Franches-Montagnes, où se faisaient sentir les menées du club révolutionnaire suisse à Paris.

Le prince comprenant qu'il ne pourrait résister seul à ses sujets et ne voulant pas traiter avec eux, s'adressa d'abord au canton de Bâle, auquel il demanda assistance. Bâle conseilla la modération, en engageant à consulter Berne et Soleure, 28 septembre 1790. L'évêque suivit cet avis et Bâle, Berne et Soleure lui envoyèrent des députés pour conférer avec lui. Ils arrivèrent à Porrentruy le 18 février 1791, au nombre de six, deux par canton, ayant chacun deux hommes à cheval précédant leurs voitures et vêtus aux couleurs et armoiries de leurs cantons. La bourgeoisie envoya à leur rencontre une compagnie de dragons bien équipés et montés, tandis que l'infanterie leur présenta les armes, drapeaux déployés et tambours battant. Les canons du Château saluèrent leur approche et la cour les entretint pendant les cinq semaines que dura leur visite. Ces députés cherchèrent à pacifier le pays, et ils présentèrent au prince un cahier de propositions pour amener une pacification. Mais elles furent aussi mal accueillies que les doléances des sujets.

Dans le même temps le prince comprenant que l'état de la France ne lui permettait pas de s'adresser à cette puissance conformément à ses traités actuels, négocia avec l'empereur d'Allemagne pour lui demander des troupes. A cet effet, il lui envoya le grand chanoine de Gléresse pour faire les négociations. Le Vorort suisse appuya l'idée de cet appel à l'étranger. Berne et Soleure d'abord ; ensuite les autres cantons, à l'exception d'Appenzel-Intérieur, partagèrent cet avis, mus par la nécessité d'étouffer l'esprit de révolte. — Bâle, sous le canon d'Hunningen, hésita et refusa d'abord de livrer le passage aux troupes impériales ou autrichiennes. Le ministre de l'empereur, prince de Kaunitz, avait écrit au

résident autrichien qu'il trouvait le refus de Bâle motivé ; qu'un Etat libre pouvait se conduire à sa guise ; que l'évêque devait applanir les difficultés en se montrant plus indulgent que sévère. — Les Confédérés laissèrent à Bâle le soin d'écrire pour son compte à la France et à l'Autriche. Bâle ne fournit que des arguments contradictoires. L'empereur répondit qu'il ne s'agissait que d'apaiser une révolte dans l'Evêché de Bâle, compris dans l'Allemagne par le traité de Westphalie et ne faisant pas partie de la Suisse. — (Histoire de la Confédération suisse. — (T. XV. 445).

L'annonce de la venue des Autrichiens effraya grandement les membres du Comité d'Ajoie et tous les hommes du mouvement. Rengguer voyant que la cour l'écartait, réunisssait chez lui les députés des Etats et du pays ; mais on accusa l'abbé Lémane d'avoir trahi leur cause en livrant aux députés suisses des papiers secrets qu'on lui avait confiés.

Une fois assuré du secours de l'empire, le prince publia, le 14 mars, une déclaration annonçant que l'empereur envoyait des troupes à ses frais, afin de maintenir le bon ordre, de permettre de s'adresser aux tribunaux de l'Empire et d'assembler en paix les Etats du pays.

La plus grande agitation régnait en Ajoie ; les paysans se méfiaient des bourgeois de Porrentruy qu'ils ne trouvaient pas assez patriotes. Il y avait des excitations diverses et même un projet d'envahir la ville pour saccager les maisons de certains aristocrates. Les députés d'Ajoie, des Franches-Montagnes et de St-Ursanne avaient chargé Rengguer de porter à Vienne leur cahier de doléances pour en poursuivre le redressement, comme aussi d'aller à Paris pour obtenir l'expulsion des Autrichiens, l'autorisant à faire les dépenses nécessaires. Le syndic venait d'apprendre que son oncle Gobel avait été élu évêque de Paris et qu'il jouissait d'un grand crédit à l'assemblée nationale. Il avait donc réuni dans son bureau, au Château, tous les papiers relatifs à ces doléances et aux Etats de

l'Evêché, avec une somme d'argent pour opérer ces longs voyages. Il devait partir le 19 mars et il faisait préparer sa voiture, lorsque son secrétaire, le fils Moser, vint le prévenir que le prince informé que les Autrichiens étaient déjà dans ses Etats, avait envoyé son neveu de Roggenbach s'emparer de tous ses papiers officiels, de ses titres obligatoires particuliers et d'une somme de 200 louis en or que Rengguer avait empruntés à la Neuveville pour faire son voyage à Vienne, et autre argent. — Rengguer appela aussitôt les députés de la Seigneurie d'Ajoie, de la Prévôté de St-Ursanne, des Franches-Montagnes, des Seigneuries de Franquemont et de Malnuit, au nombre de 24, qui, selon lui, faisaient la majorité de la députation aux Etats. Ils rédigèrent alors une protestation contre le refus que faisait le prince depuis huit ans de réunir les Etats, contre son appel de députés suisses, et de troupes autrichiennes en violation du traité de 1780 avec la France, protestant contre les frais qui en résulteraient et déclarant qu'ils ne demandaient point de grâce, mais justice.

Trois députés portèrent cette délibération au prince, mais ils furent si mal reçus que l'assemblée restée en séance, prit aussitôt d'autres mesures. Comme les populations françaises du voisinage menaçaient de venir révolutionner et saccager Porrentruy, on décida d'aller trouver les généraux français commandant en Alsace et à Hunningen pour les informer de l'état des choses. Rengguer ne pouvant plus faire le voyage de Vienne puisqu'on lui avait pris tous ses papiers, fut délégué à Paris près de l'assemblée constituante pour lui dénoncer la conduite déloyale du prince-évêque qui, par l'appel des Autrichiens avait violé le traité de 1780, et lui demander l'envoi de troupes françaises pour protéger les patriotes de l'Evêché. — Mém. Guélat 80. — Hist. de la Conféd. suisse, Monnard T. XV. 446. — Papiers Rengguer, N° 4.

Rengguer comprenant que si le prince s'était emparé de ses papiers, il allait en faire de même de sa personne,

partit aussitôt pour Paris. On trouve dans ses papiers que pour se procurer de l'argent, indépendamment de son emprunt à la Neuveville, il avait dû vendre deux de ses métairies en Erguel, pour la somme de trente mille livres. Mais toutes ces valeurs furent dépensées tant pour lui que pour les députés qui l'avaient secondé et qui, à l'approche des Autrichiens, s'étaient réfugiés à Delle, en Alsace, à Paris même. Sa femme et ses enfants durent également s'enfuir de Porrentruy et se retirer en France.

Le prince craignant que les paysans d'Ajoie n'assaillissent les Autrichiens au passage de la montagne des Rangiers, envoya ses chasseurs pour reconnaître le terrain, durant la nuit du 19 au 20 mars. Mais les Autrichiens n'avaient fait qu'une courte halte à Delémont et ils arrivèrent à Porrentruy à cinq heures et demie du matin harassés de fatigue, ayant marché jour et nuit. Il y avait deux compagnies d'infanterie du régiment de Gemningen, un escadron de dragons et deux pièces de canon, en tout 556 hommes commandés par un officier du nom de Tschermach. Les canons chargés à mitraille et mèche allumée, furent braqués devant l'hôtel-de-ville où plus tard les patriotes dressèrent la guillotine. Ces troupes parties de Fribourg en Brisgau, avaient passé le Rhin à Rheinfeld et marché pendant 6 jours et une nuit, ensorte qu'elles tombaient de fatigue. L'infanterie fut logée au séminaire, les cavaliers aux halles et les officiers mangèrent à la table de son Altesse. Dans la journée ces troupes prirent possession de tous les postes de la ville. Dès le jour même et le lendemain, des jeunes paysans ayant fait quelques fanfaronnades furent arrêtés, menacés de la bastonnade et subirent plusieurs jours de prison.

Quelques jours après, le 28 mars, les députés suisses n'ayant rien pu obtenir du prince et voyant leur intervention pacifique paralysée par l'arrivée des Autrichiens, quittèrent Porrentruy sans bruit. L'un d'eux, M. de Mulinen, les avait précédés pour aller occuper les fonctions d'avoyer qù'on lui avait conférées pendant qu'il était à

Porrentruy. A cette occasion Son Altesse lui avait offert un festin splendide et le canon du château avait annoncé chacune des santés portées au premier magistrat de Berne.

Dès que la députation suisse ne gêna plus le prince, il nomma un grand inquisiteur, dans la personne de Bajol, lieutenant de Moutier, avec des assesseurs, pour instruire le procès de ses sujets qui avaient osé revendiquer des droits ou des libertés. Les Autrichiens furent envoyés de nuit pour surprendre les paysans compromis. Vingt soldats arrêtèrent deux hommes à Vendlincourt, le 2 avril. Le 4, à 7 heures du matin, on signifia au magistrat de Porrentruy que l'empereur avait ordonné le désarmement de tous les sujets du prince-évêque et qu'on ait à déposer dans les 24 heures toutes les armes à feu. Même ordre fut donné dans les communes d'Ajoie et il fut exécuté avec rigueur. Le 7, des dragons guidés par l'huissier de la Cour, arrêtèrent de nuit deux députés de Vendlincourt. Un troisième qu'ils n'avaient pas trouvé, vint ensuite se constituer prisonnier ne croyant pas s'être rendu coupable en demandant le redressement des griefs de ses concitoyens.

Le 8 au soir, quarante soldats d'infanterie et dix dragons sous la conduite d'officiers de Son Altesse, arrivèrent vers une heure de la nuit au village des Piquerez pour se saisir de Jean-Claude Piquerez et de son fils Nicolas, gens riches et de bonne réputation. Le premier était un vieillard aimé et estimé de tous ses concitoyens. Son arrestation eut lieu avec des circonstances révoltantes. Les soldats entrèrent chez lui à minuit, le saisirent dans son lit, sans lui donner le temps de se vêtir. Ils le menacèrent de lui donner la bastonnade, s'il ne leur livrait pas sa correspondance, et ces forcenés l'ayant attaché sur un char le conduisirent vers Porrentruy, en laissant dans la maison Piquerez une telle épouvante que la femme de Nicolas, jeune mariée de vingt ans, fit une fausse couche et mourut de saisissement. A Soubey, une

scène pareille eut lieu, la même nuit, pour l'arrestation de Jean-Baptiste Paupe et d'autres patriotes qui furent enchaînés et amenés dans les prisons de Porrentruy. Plusieurs députés parvinrent cependant à s'échapper en quittant le pays (1).

Le 11 avril, M. de Glinglin, vicaire général de l'Evêché de Bâle dans la Haute-Alsace, partit du château de Porrentruy porteur d'une quantité de lettres circulaires imprimées, adressées par l'évêque de Bâle à son clergé d'Alsace, pour lui défendre de reconnaître M. Arbogaste Martin, nouvellement élu évêque du département du Haut-Rhin par l'assemblée nationale, et de ne recevoir aucun ordre de sa part, sous peine d'encourir la punition de l'Eglise. Ce délégué fut arrêté à Delle et conduit à Belfort. Voilà donc ce petit souverain, allié de la France, usant de sa double qualité de prince et d'évêque, pour exciter le clergé d'Alsace à la résistance aux lois, et se mettant de plus en plus en état d'hostilité avec la France.

Le 18 avril un jeune ouvrier tisserand, originaire d'Alsace, fut accusé par un caporal autrichien d'avoir tenu des propos d'embauchage. Il fut arrêté de nuit et malgré ses dénégations, on l'amena le lendemain à 11 heures du matin, au moment de la parade devant l'Hôtel-de-Ville; on le dévêtit en partie, on le lia sur un banc et alors un caporal retroussa sa capote, pour ne pas être gêné et se mit à frapper le condamné à coups de bâton, avec intervalle entre chaque coup, mais avec une telle violence que le bâton se brisa au 24me coup. L'officier présent fit prendre une autre canne pour achever les 6 coups qui restaient à donner. On força alors le supplicié à remercier le commandant et il fut reconduit à la frontière d'Alsace par le Vœble et deux gardes. Arrivé à Levoncourt, premier village français, le malheureux se trouva si mal qu'on ne put le transporter plus loin, et il mourut des suites de

(1) Cuélat, manuscrit à la suite de la guerre des Suédois, p. 193 et 194.

cette bastonnade. C'était la première que les bourgeois de Porrentruy voyaient donner, et ceux qui avaient accueilli les Autrichiens avec des cris de joie, ne les virent plus dès lors qu'avec horreur. Le même fait arriva en 1813, lorsque les réactionnaires d'alors allèrent au devant des Alliés en leur offrant du vin et les appelant des amis. Dès le lendemain ils reçurent la schlague, parce qu'ils ne pouvaient plus continuer leurs démonstrations généreuses. Juste punition de ceux qui appellent l'étranger pour régler leurs querelles particulières.

Les enquêtes inquisitoriales et les violences continuèrent. L'abbé Lémane fut arrêté, tous ses papiers saisis et on l'enferma dans une chambre haute du château. Le même jour, 23 avril, on afficha à la table noire de l'Hôtel-de-Ville une citation édictale, de même date contre Rengguer, Syndic des Etats, pour comparoir dans les six semaines et répondre à l'accusation des crimes de sédition, de rébellion, et de haute trahison contre l'empereur et l'Empire, selon détail dans l'acte qui fut imprimé et distribué dans le pays. On procéda aussitôt à l'inventaire et saisie de tous ses biens ; ses maisons furent mises sous la garde des Autrichiens qui s'y livrèrent aux déprédations et au pillage de la cave, des denrées et de tout ce qui leur convint, au point qu'elles devinrent inhabitables. Le même jour encore on vit arriver le chanoine de Gléresse, revenant de sa délégation à Vienne, et M. de Greiffeneg, commissaire de l'empereur, chargé de recevoir les cahiers de griefs des sujets de l'évêque.

Pendant ce temps Rengguer ne restait pas inactif à Paris. Dès le 19 avril on avait informé l'assemblée nationale de l'entrée des Autrichiens à Porrentruy, et Gobel accusa l'évêque de Bâle d'avoir violé les traités avec la France. On décida de lui adresser une remontrance par le chargé d'affaires en Suisse, mais le prince protesta de

sa fidélité aux traités, comme si la présence des Autrichiens ne prouvait pas le contraire (1).

Entouré de la force armée et avec l'appui du délégué impérial, Joseph de Roggenbach convoqua enfin les Etats de l'Evêché, le 25 avril, pour les réunir le 16 mai suivant. Il déclara que cette assemblée devait se conformer à la sentence impériale de 1736 et au Directoire de 1752. Il défendit d'élire pour députés ceux qui avaient pris part au Comité de Porrentruy, et il donna à l'avance le détail des objets qu'on aurait à traiter, afin de ne laisser aucune initiative aux députés. Le 1er mai il publia une bulle du pape qui excommuniait Gobel, évêque de Lydda, et tous les prêtres de France qui accepteraient des fonctions en vertu de la constitution civile du clergé.

Le 9 mai, lorsque les délégués des communes d'Ajoie se réunirent à Porrentruy pour élire deux représentants de cette seigneurie aux Etats, il s'en trouva un certain nombre qui avaient fait partie du comité et que les communes avaient réélus nonobstant la défense du prince. — Celui-ci les fit renvoyer et déclara aux communes que si elles ne déléguaient pas le lendemain d'autres députés, on leur expédierait des soldats autrichiens pour vivre chez elles à discrétion. (Guélat, 48).

Le 16 mai eut lieu l'ouverture des Etats, et comme ce fut la dernière assemblée, nous croyons intéressant de copier hors d'un manuscrit, quelles furent les formalités et les cérémonies qui eurent lieu à cette occasion.

Toute la Cour de Son Altesse, nobles, conseillers, avocats, secrétaires, arrivèrent en costume de gala à la grande salle du château, où était placé le fauteuil du prince sous un baldaquin, à côté duquel se trouvaient deux sièges plus petits et quatre tabourets, sur lesquels on avait posé, à droite, la mitre et la crosse de l'évêque,

(1) Les débats qui eurent lieu alors à l'assemblée nationale sont trop longs pour pouvoir les détailler dans notre récit.

et à gauche, le bonnet ducal ou princier et l'épée de justice. A huit heures du matin les officiers de la Cour s'y trouvant tous réunis, l'épée au côté et debout, le prince sortit de sa chambre voisine vêtu de son talard et suivi des grands chanoines de Gléresse et de Mahler. Il prit place sur le fauteuil du milieu et les chanoines sur ceux à côté. On ouvrit alors la porte à deux battans pour faire entrer en ordre les députés des Etats ayant à leur tête leur nouveau président, l'abbé de Bellelay, choisi par le prince pour remplacer M. Keller, prévôt de St-Ursanne, qui avait donné sa démission à cette place.

Le prince ouvrit la séance par une longue harangue en allemand pour rappeler aux députés le danger de la révolution, les avantages des troupes de l'empereur pour le maintien de l'ordre et de la liberté, en réprimant l'audace des méchants. Il déclara qu'on devait s'en tenir à ses propositions mentionnées dans ses publications précédentes, et qu'en conséquence on discuterait dans l'assemblée les intérêts des Etats, ensuite les moyens d'approvisionner les sujets de vivres contre les temps de disette, qu'on ferait des règlements pour subvenir aux pauvres et détruire la fainéantise ; qu'au sujet du gibier, M. de Mahler, son commissaire dans l'assemblée, leur proposerait des moyens propres à favoriser l'agriculture et à la préserver des ravages du gibier, d'autant plus qu'ayant été président des Etats, il avait une parfaite connoissance de cette matière, mais qu'on devoit prendre garde de toucher au principe de la régale de la chasse. Qu'il ne désirait que le bien de ses sujets, mais qu'attendu qu'on ne pouvait décider de leurs griefs dans l'assemblée des Etats, il offrait de les décider à l'amiable, faute de quoi on pourrait s'adresser aux tribunaux de l'Empire. Il avertit alors de ne pas se laisser entraîner par l'exemple de ces peuples qui couraient à leur dernier malheur ; il conclut enfin par leur souhaiter la bénédiction du Ciel. (Discours imprimé en français et en allemand).

Tel est en substance le discours que le prince prononça, la tête couverte, en s'adressant aux députés, tandis que Ufholz, secrétaire du conseil des finances, placé derrière le fauteuil du prince lui soufflait son discours. Le président des Etats fit ensuite une réponse louangeuse au prince et à son commissaire, avec promesse de fidélité, de zèle, d'attachement, d'obéissance et soumission à Son Altesse. Puis faisant une profonde salutation, il sortit de la salle, suivi de tous les députés, pour se rendre à l'église de St-Pierre, où il chanta la messe du St-Esprit avec grande solennité. L'office terminé, le président et les députés se rendirent deux à deux à la salle du haut, à l'Hôtel-de-Ville. On y avait posé entre deux croisées, un baldaquin en gros de tour cramoisi, garni de galons d'or, ayant au fond le portrait du prince dans un cadre doré et au-dessous un fauteuil vide, en bois doré garni de la même étoffe que le baldaquin et placé sur un gradin.

Devant cette espèce de trône se trouvait une grande table couverte d'un tapis vert, les chaises du magistrat en peau de roussi, et 28 autres en moquette, empruntées à la grande congrégation, rangées à l'entour de la salle. Une commode et quelques petites tables couvertes de tapis complétaient l'ameublement. M. de Mahler, commissaire de Son Altesse, avait son fauteuil de roussi à droite de celui du prince, et le président une chaise de roussi, du côté gauche.

L'assemblée délégua alors trois de ses membres, un de chaque ordre, pour aller chercher au château le commissaire de Son Altesse. Après avoir procédé à la vérification des pouvoirs, on dut nommer un nouveau syndic pour remplacer Rengguer. La Cour désirait avoir M. Delfils, à peine majeur. Elle intimida les députés allemands et d'autres pour leur faire donner leurs suffrages à ce jeune homme, plutôt qu'à M. Raspieler, parce que celui-ci était parent de Rengguer.

Les Etats s'occupèrent alors de divers objets étrangers

aux griefs du pays. Ils écartèrent un mémoire de Rengguer accompagné d'une consultation de M. Delacroix, ancien jurisconsulte et professeur de droit public, en date du 11 mai 1791, et une lettre de Rengguer adressée aux députés auxquels il demandait une sauvegarde pour se présenter aux Etats. Le député Tripponé fut chargé de réfuter ce mémoire ; l'assemblée approuva sa réfutation et en vota l'impression le 30 mai. La consultation du jurisconsulte Delacroix prouve que tous les travaux et démarches de Rengguer, en sa qualité de syndic des Etats, étaient légaux et dans ses devoirs ; que la Cour princière n'avait pas le droit de les incriminer ; que s'il y avait délit à ce sujet, c'était aux Etats de les examiner ; que dès lors la citation édictale lancée contre Rengguer et la saisie de ses biens étaient des actes illégaux. Il démontre que le prince n'avait pas le droit d'appeler des troupes étrangères pour exercer une pression sur les députés aux Etats et que si ceux-ci portaient atteinte à ses droits, alors seulement le prince pouvait recourir à l'intervention de l'Empire ou de la France. Cette opinion d'un étranger est importante à consigner.

Jusque là l'assemblée des Etats n'avait guère été occupée que de l'examen des comptes, dont quelques-uns remontaient encore à 1740. Mais ce soir là, 16 mai, on découvrit fortuitement une correspondance de Jacques Voisard, frère du promoteur de l'Evêché, que le prince avait récemment banni de sa Cour avec le Père Gouvier, professeur au collège, qui dévoilait l'existence d'un complot tramé par les patriotes du pays réfugiés en France, et des gens du côté de Blâmont, pour surprendre Porrentruy cette nuit-là même. Le lieu du rendez-vous était près de Creugena. Ils comptaient s'emparer de la ville et en chasser les Autrichiens.

La découverte de cette correspondance répandit l'alarme en ville. Les troupes autrichiennes prirent les armes, les cavaliers firent des patrouilles, mais la conspiration échoua parce que les gens de Blamont ne purent

amener les canons qu'ils avaient promis. Toutefois on prétendit que des paysans de la Prévôté de St-Ursanne et de plusieurs villages d'Ajoie s'étaient déjà avancés en armes vers le lieu du rendez-vous et qu'ils devaient se mettre en marche au moment où le tocsin sonnerait dans les villages d'Ajoie. Cette entreprise resta obscure. Il n'était guère probable qu'un attroupement de paysans mal armés osât attaquer les troupes autrichiennes et bien moins encore que des Français vinssent avec des canons. Les papiers secrets de Rengguer révèlent que celui-ci avait précédemment parcouru les villages français de la frontière, pour prévenir ces attaques plus qu'imprudentes. Les partisans du prince firent grand bruit de cette correspondance interceptée. L'évêque et le commissaire impérial publièrent, le 4 juin, une proclamation qui dit bien que des citoyens français de la frontière et des gens du pays avaient projeté une attaque sur Porrentruy, mais ce document est vague et ne donne aucun détail. Cependant, il semble qu'il y avait eu un projet et qu'il était connu à l'avance du président même du conseil aulique, M. de Schœnau, qui, sur le soir, avait envoyé de ses effets précieux dans la maison d'un patriote de Porrentruy. Aussi, le lendemain matin, lorsqu'il se présenta au conseil, le prince lui demanda ce qu'il voulait et lui dit sèchement qu'il n'avait rien à faire avec ses collègues. Le baron ne se tint pas pour battu et à midi il prit place à la table de Son Altesse, comme de coutume; mais dans l'après-dînée il reçut son congé de tous ses emplois. Cette disgrâce mécontenta les députés d'Ajoie qui, le 8 juin, demandèrent au prince sa réintégration dans ses charges, mais M. de Schœnau quitta Porrentruy et se retira dans sa seigneurie de Zell, sur la rive droite du Rhin. — (Guélat, 78 et 81.) — La participation de ce personnage à cette tentative violente contre les partisans du prince révèle que l'agitation du pays n'était point concentrée dans la tête de Rengguer et de quelques consors, mais que le mécontentement et le désir d'un changement avaient pénétré

dans toutes les classes de la société : nobles, prêtres, bourgeois, paysans.

Cependant les députés aux Etats poursuivaient lentement l'examen des comptes que la chambre des finances leur présentait en cherchant à faire payer par la caisse des Etats bon nombre de dépenses faites par le prince depuis près de 40 ans, sans consulter les députés. Beaucoup de ces dépenses étaient dites secrètes ; d'autres avaient été payées autrefois par les revenus du souverain ; mais celui-ci voulait plus de liberté dans le maniement des finances ; il s'indignait du contrôle des Etats et il exigea une clef de leur caisse qui ne s'ouvrait auparavant qu'avec des formes établies. Ces prétentions et ces innovations inquiétèrent le pays qui prévoyait que pour rembourser ces dépenses, on allait augmenter les impôts. Il fallut demander le secret des séances pour cacher au peuple ce qui s'y passait. Mais grand nombre de députés, même les plus modérés s'aperçurent des empiètements de la Cour, de sa pression sur l'assemblée et sur la forme même des délibérations. Ils finirent enfin par faire une protestation solennelle de la pleine liberté de leurs opinions, nonobstant la force armée stationnée à la porte de l'Hôtel-de-Ville. — (Mém. de J. G. Q. 18.)

Le prince n'en continuait pas moins ses poursuites contre les députés fugitifs. La citation édictale lancée contre Rengguer avait été approuvée par les Etats le 4 mai. Elle fut imprimée et répandue. Rengguer alors à Paris en eut connaissance et il adressa, le 7 juin, une protestation aux Etats, leur déclarant qu'ils n'avaient pas qualité de poursuivre leur syndic, que leur assemblée faite sous la pression de troupes étrangères était illégale et qu'il en appelait aux Etats réunis librement. — Cette pièce fut mise de côté et le 15 juin le prince donna ordre d'arrêter et d'amener mort ou vif, l'ancien syndic Rengguer, promettant 50 louis pour sa tête ou pour son ar-

restation. Nous trouvons des actes qui portent une promesse de cent louis. (1)

Il lança le même ordre contre Béat-Ignace Buthod, Joseph Biry fils, Pierre-Joseph Crétin, Jacques Colon fils, Ignace Cuenin, Ignace Grisard, tous de Porrentruy ; contre Pacifique Laville, de Chevenez ; Etienne Laissue, de Courgenay; Jean-Pierre Caillet, le jeune et le vieux ; Guillaume Rossé et François Voyat, d'Alle, et enfin Nicolas Brahier du Chaufour, au Clos du Doubs, avec promesse de 25 louis pour la tête de chacun d'eux ou pour leur capture. Tous ces hommes avaient fait partie du comité de Porrentruy et pris la fuite à l'arrivée des Autrichiens. — Leur travail publié indique des hommes soumis et non pas des rebelles. Le prince-évêque suivait l'exemple des oligarques de Fribourg qui avaient aussi promis cent louis pour qu'on leur livrât mort ou vif l'avocat Castella qui prêchait pour obtenir des libertés à l'imitation de la France.

Le 19 juin, le procureur général de Son Altesse réunissait à Saint-Ursanne tous les hommes de la Prévôté pour leur reprocher leur conduite hostile à la Cour et leur imposer un nouveau serment de fidélité. Plusieurs bourgeois notables de Porrentruy, et d'autres personnes s'étaient également réfugiés en France pour éviter les poursuites du prince et elles ne rentrèrent qu'après son propre départ.

Le 24 juin arriva à Porrentruy le général de Bouillé, avec sa femme et beaucoup d'officiers français se sauvant de France à la suite du départ du roi et de la famille royale qu'on avait arrêtés à Varennes. Dès ce moment le

(1) Une lettre du Jardinier Arnold adressée à Rengguer à Paris, en mai 1791, le prévient qu'on va vendre ses biens confisqués et que sa maison et jardin n'obtiendront guère que dix à onze cents livres (ils en avaient coûté douze mille) et qu'un des inquisiteurs lui avait offert 6 louis pour dire du mal de lui, ce qu'il avait repoussé avec indignation. Papier Rengguer, pièce originale, p. 42.

prince-évêque commença à craindre pour sa personne et il fit emballer sa vaisselle d'argent valant plus d'un million et ses effets précieux. Ses fermiers, les Gurtler, les conduisirent à Bienne avec une escorte.

La marche de l'assemblée des Etats devenait aussi inquiétante pour le souverain. Il avait cru pouvoir exercer sur elle une pression et lui interdire toute initiative dans les affaires du pays ; mais les débats de celles qu'il lui soumit amenèrent peu à peu les députés à se sentir blessés des exigences de la cour. Les députés des bailliages allemands sur lesquels celle-ci comptait le plus, devenaient moins dociles. Il en était de même de ceux de la vallée de Delémont, et quoique la pression du gouvernement se soit aussi exercée sur l'élection des députés des autres parties du pays, ils montraient, en général, d'autant plus d'indépendance, à mesure qu'ils se trouvaient plus voisins de la France. Ils ne pouvaient échapper à l'influence que cette contrée exerçait sur les esprits. Quant à la partie réformée de l'Evêché de Bâle elle ne prenait plus aucune part aux Etats du pays et même la Prévôté qui aurait dû y envoyer encore des députés, se défendit de le faire.

Le prince voyant que la députation n'avait pas une sou mission absolue, ordonna la prorogation de l'assemblée des Etats le 7 juillet. Les députés se rendirent au château à sept heures du soir pour prendre congé, mais Son Altesse leur exprima son mécontentement de leur peu de soumission, en les avisant qu'il les rappellerait plus tard pour leur communiquer les résolutions qu'il allait prendre. De là ils allèrent trouver à l'hôtel de la *Cigogne* le commissaire impérial, M. de Greifenegg, qui n'avait pas voulu habiter au château pour rester plus indépendant. Son accueil fut plus gracieux que celui de l'évêque.

Ce jour-là même celui-ci fit publier une ordonnance sur la chasse, dans laquelle il avoue les dégâts et préjudices que commettait le gibier, mais il n'en recommandait

pas moins un respect rigoureux à ses droits de chasse, sous les peines les plus sévères. Loin de satisfaire à un grief général de ses sujets, il l'aggravait encore par cette ordonnance. En même temps, il menaçait les députés qui ne lui étaient point assez soumis, au point que plusieurs se sauvèrent du pays.

Ainsi, jusqu'à cette époque encore, et malgré le danger que courait le roi de France pour vouloir résister à la nation, Joseph de Roggenbach continuait son système d'absolutisme. Il poursuivait sans relâche les patriotes et les paysans qui, à l'imitation de ceux de France, se permettaient de tuer du gibier. L'un d'eux, Pierre Berbier, de Charmoille, sur l'indication malveillante d'un jeune avocat, fut arrêté sur la route d'Alle par une sentinelle autrichienne et amené de force à Porrentruy. Le soldat l'accusait d'avoir tenu des propos contre l'empereur et le prince-évêque. Interrogé par le commandant Tschermach, il nia l'accusation, mais ce chef lui dit : « Cela suffit, je te ferai donner mes indulgences. » On avait dessiné au charbon sur une paroi le portrait de cet officier et écrit au-dessous : « Indulgences de 20, 30, 50 et 100 coups de bâton sur les fesses. » — Aussitôt Berbier fut condamné à la petite indulgence de 20 coups à recevoir le lendemain à la parade. Personne n'aurait pu le sauver de ce supplice, si une demoiselle de Rosé qui était en faveur près du commandant, n'eût obtenu la remise de la schlag : mais le condamné dut demander pardon, à genoux, sur la place publique et payer les frais et amendes qui s'élevèrent à près de huit louis, et enfin il subit six jours de prison. La terreur noire précédait à Porrentruy la terreur rouge qui allait régner à Paris ; seulement dans l'Evêché de Bâle le théâtre était plus petit et c'était un évêque qui tenait le glaive, dans le moment même où son voisin, le prince de Montbéliard et sa famille traversaient Porrentruy pour échapper au mouvement révolutionnaire de ses Etats.

L' Evêché de Bâle, comme les pays voisins, se trouvait

dans une position difficile sous le rapport des subsistances. Les récoltes avaient été mauvaises, il fallut en aller chercher en France ; mais dans cette contrée la crise révolutionnaire paralysait le commerce. Les détenteurs de grains retenaient cette marchandise et pendant plusieurs années ce fut une des causes de la souffrance du peuple à laquelle l'Evêché de Bâle ne pouvait échapper. Joseph de Roggenbach rappela les députés du pays, au commencement de septembre. La gravité des circonstances rapprocha les opinions et ils cherchèrent des voies d'accommodement. Ils votèrent alors un emprunt de quatre mille louis, pour faire un approvisionnement de grains à l'étranger. Ils rédigèrent ensuite un ultimatum qu'ils présentèrent au prince le 18 ; mais il les congédia froidement en leur disant qu'il leur manifesterait plus tard ses intentions. (Guélat 87. Liasse de documents A.) Tout modérés qu'étaient les députés, ils comprenaient qu'il y avait de grands abus à rectifier et qu'en n'arrêtant pas le souverain dans ses empiètements, les droits du pays courraient de grands dangers. Aussi le mécontentement fit du progrès dans les villes comme dans les campagnes.

On a vu que Rengguer n'était pas resté inactif à Paris, et que dès le 19 avril, sur la recommandation de Gobel, il avait été admis à la barre de l'Assemblée nationale, où il produisit les pouvoirs que lui avaient donnés les députés des communes au comité de Porrentruy. Ces pouvoirs furent reconnus suffisants, mais sa plainte contre l'évêque de Bâle fut renvoyée au comité diplomatique, qui, tardivement, le 13 août, délégua le citoyen Backer, commissaire de l'Assemblée nationale, pour s'informer près de l'évêque de Bâle s'il entendait maintenir le traité de 1780, auquel il avait déjà porté atteinte par l'appel des Autrichiens. Le prince s'excusa au sujet de ceux-ci, et, en présence de M. de Greifenegg, il déclara qu'il respecterait le traité.

Il importait à la France de connaître les intentions des

autres puissances et surtout de celles qui revendiquaient leur neutralité, comme la Suisse. D'ailleurs les députés des départements du Doubs et du Haut-Rhin, avaient renseigné le ministre des affaires étrangères sur la conduite suspecte de l'évêque de Bâle et sur la nécessité d'occuper le pays de Porrentruy pour ne pas laisser cette porte ouverte aux ennemis de la France.

L'empereur d'Allemagne n'était pas non plus sans inquiétude pour le petit corps de troupes engagé dans un pays presque enclavé dans la France révolutionnée. Il n'était pas en guerre avec ce grand Etat, mais les relations devenaient tendues. Il désira donc rappeler ses troupes, mais l'évêque lui envoya un délégué pour le supplier de les lui laisser encore, en alléguant que leur présence était nécessaire pour la sûreté du prince et de ses sujets restés fidèles, que ce serait un déni de justice de refuser la protection de l'Empire à l'évêque de Bâle, n'ayant d'alliance qu'avec les cantons catholiques de la Suisse, dont il ne pouvait tirer aucun secours ; que même Berne et Soleure l'avaient joué en lui promettant une assistance qu'ils ne voulaient plus lui donner. Il avoua qu'il était réduit à une telle extrémité que si l'Empire l'abandonnait, il irait fixer son domicile à Bâle où il avait déjà pourvu à des logements. — (Guélat, 87, 88).

Ainsi Joseph de Roggenbach jouait un rôle dangereux et peu franc ; il assurait la France du maintien de traités, il réclamait le secours de l'Empire, comme étant un de ses membres, et par le même négociateur, le conseiller de Billieux, il allait demander à Berne, Soleure et Lucerne le secours de ces cantons contre ses sujets mécontents (21 octobre).

Un mois après, M. de Greifenegg, délégué de l'empereur pour arranger les affaires dans l'Evêché de Bâle, quitta Porrentruy et alla occuper à Bâle le poste de résidant de l'Empereur. Dans ce moment là Bienne et l'Erguel étaient en conflit ; dans la ville du lac la bourgeoisie

s'insurgeait ou revendiquait plus de liberté. Le 18 novembre deux députés de Bienne arrivèrent à Porrentruy précédés de postillons en livrée. Le prince délégua des commissaires avec instructions secrètes de chercher à pacifier par des concessions. Où il se sentait le plus faible, il cédait à l'opinion, et il résistait opiniatrement partout où il se croyait le plus fort. Aussi continuait-il à poursuivre ses sujets accusés de patriotisme, et il faisait punir ceux qui répandaient les écrits révolutionnaires qu'on accusait Gobel d'envoyer dans le pays.

Durant la nuit du 13 au 14 novembre, on arrêta à Alle les fugitifs Jean-Pierre Caillet le jeune et François Voyat, le jeune. Le Vœble et les archers qui les livrèrent au château, demandèrent la prime de 20 louis promise le 15 juin pour l'arrestation ou le meurtre de chacun de ces individus ; mais ils ne reçurent que la promesse qu'on s'occuperait de leur réclamation. Le prix du sang ne fut pas payé.

Le conseil aulique fut plus pressé de condamner les deux paysans accusés de menées révolutionnaires et en particulier d'être rentrés dans le pays pour prendre part à la tentative échouée dans la nuit du 30 au 31 mai précédent. Il les condamna, le 13 décembre, pour crime de rébellion à avoir la tête tranchée, plantée sur les fourches patibulaires et leurs corps ensevelis sous icelle. Cette condamnation pour fait politique souleva une grande réprobation. L'exécution fut ajournée, et ce ne fut que le 19 janvier suivant, après avoir laissé les condamnés plus d'un mois dans l'attente de l'échafaud que le prince-évêque commua leur peine en une détention perpétuelle dans les prisons du Vieux-Brisach ; mais préalablement ils furent exposés au carcan sur la place publique, le jour même. Un peu plus tard, après avoir promis de les gracier, il les fit transporter à Grätz en Styrie. En 1740 le prince-évêque Jacques-Sigismond de Reinach avait usagé les galères de France pour y loger ses sujets mécontents,

et Joseph de Roggenbach employait les prisons de l'Autriche en 1791.

Pendant que s'instruisait le procès de ces deux paysans, les soldats autrichiens s'exerçaient la main sur les habitants de Porrentruy, dont l'un avait tenu quelques propos politiques et l'autre porté une cocarde tricolore. Tous deux furent jugés militairement par le commandant autrichien et condamnés à recevoir chacun 20 coups de bâton, le minimum des indulgences de cet officier. Du reste si ces messieurs faisaient mourir les hommes sous le bâton, ils accroissaient la population de la ville avec les femmes des bourgeois, des nobles, des religieuses même qui apprirent avec eux la langue allemande, d'où il résulta quelques baptêmes. — (Guélat, 93, 97. — Papiers Rengguer.)

L'agitation augmentait dans tout le pays et le prince, loin de chercher à la calmer par des concessions, ne cessait d'agir avec violence contre tous ceux qui désiraient plus de liberté. Copin, curé au Noirmont, était très estimé aux Franches-Montagnes. Ses collègues en dirent du bien, tant qu'il resta étranger à la politique ; mais ce qui se passait en France l'entraîna dans le parti de la révolution et il le soutint dans sa paroisse et dans le voisinage. Dans la nuit du 25 mars 1792, l'évêque envoya un détachement de 30 hommes sous prétexte de se rendre à Courtelary, mais avec ordre secret de surprendre et arrêter le curé Copin. Il fut saisi et enfermé dans une chambre du château de Porrentruy, comme on avait déjà fait pour l'abbé Lémane. On réservait les cachots pour les sujets non prêtres. Cette indulgence faillit occasionner l'évasion de Copin. Ses paroissiens et d'autres montagnards arrivèrent durant la nuit du 1er avril avec une échelle pour enlever le curé, mais surpris par la garde, ils furent mis en fuite et Copin enfermé dans une chambre avec barreaux à la fenêtre.

L'inquiétude s'accroissait à la Cour princière. Bientôt

par le fait d'un employé du prince la situation politique se compliqua. Le 8 avril arrivèrent à Alschwiler, bailliage de Byrseck, à l'extrême limite des Etats de l'Evêque et de la France, soixante deux cavaliers et deux officiers du régiment Dauphin, désertant avec armes et bagage et emmenant, disait-on, deux millions en or et argent. Gœtzmann, receveur de l'évêque dans ce village, les conduisit à Bâle où il les fit passer pour des recrues destinées à l'Empire et il se hâta de traverser la ville et le pont du Rhin pour les mener à Rheinfeld. Le Sénat de Bâle informé trop tard de ce fait et apprenant que la France réclamait ces déserteurs, envoya un message à l'évêque pour se plaindre de cette violation de son territoire et pour demander la prompte punition de Gœtzmann. Il écrivit en même temps à Paris pour justifier que Bâle était étranger à ce fait et qu'on allait punir le coupable. Mais Gœtzmann s'était déjà réfugié à Fribourg en Brisgau et cette infraction aux traités retomba sur le prince-évêque déjà si compromis envers la France, dans un moment où celle-ci était menacée par l'Autriche et la Prusse (1) L'empereur Léopold II était mort le 1er mars et son neveu et successeur, François Ier, roi de Bohême et de Hongrie, avait laissé son ministre demander à la France le rétablissement de la puissance royale, et de tout ce que l'assemblée nationale avait supprimé. C'était le renversement de la Révolution même, aussi il en résulta une déclaration de guerre le 20 avril 1792, et Louis XVI dut la signer d'une main tremblante, car elle allait durer longtemps.

Déjà avant cette déclaration de guerre les bruits les plus contradictoires se succédaient dans l'Evêché de Bâle. Le *Courrier de Strasbourg* publiait des articles révélant les intrigues du prince-évêque contre la France, et Son

(1) On voit dans les mémoires de Guélat qu'à chaque instant arrivaient à Porrentruy et étaient reçus à la table du prince des officiers français qui désertaient, et des émigrés les plus compromis en France.

Altesse fit interdire la distribution de ce journal. L'imagination surexcitée inventait toutes sortes d'attaques contre la ville de Porrentruy et y semait la terreur, en faisait fuir les bourgeois timides. On alla jusqu'à attribuer à Rengguer alors à Paris, le projet de venir avec quelques mille brigands qu'il solderait par le pillage. Le prince continuait de déménager et d'expédier à Bienne ses effets précieux, les vases et ornements de sa chapelle, certaines parties de ses archives. On compta du 16 au 20 mars plus de 80 chariots chargés de bagages de la cour. Des nobles, des conseillers, des particuliers en faisaient de même. De nombreux émigrés français réfugiés à Porrentruy s'empressaient également de quitter cette ville.

Nous trouvons dans les papiers de Rengguer que les cantons suisses avaient proposé de faire comprendre dans leur neutralité la partie des Etats de l'Evêque de Bâle relevant de l'Empire, mais que cette proposition avait été rejetée. La contrée qu'on voulait neutraliser était trop enclavée dans la France et elle aurait gêné les mouvements de ses armées. Il n'était donc pas besoin des sollicitations de Rengguer et Gobel pour faire occuper militairement l'Evêché en application des clauses formelles du traité de 1780. Aussi, dès que la guerre eut été déclarée à l'Autriche, le général de Custine qui commandait l'armée du Rhin, reçut l'ordre de s'emparer des gorges de l'Evêché. Le 26 avril le général de Ferrière fit dire au prince que le 28 les troupes françaises feraient leur entrée dans ses Etats.

L'alarme fut grande dans tout Porrentruy. Les Autrichiens avaient donné à entendre qu'ils pilleraient la ville avant de partir pour ne rien laisser aux Français. Leur commandant avait défendu de laisser sortir aucune voiture durant la nuit et chacun s'empressait de cacher ses effets précieux. Il n'y avait plus à hésiter, le prince se décida à quitter sa résidence de Porrentruy pour aller s'établir à Bienne, sous la protection de la neutralité suisse. Il croyait cependant que son absence ne serait

que de courte durée, aussi il ne cacha point ses projets de sévir contre ses sujets turbulents et pour leur en donner un avant-goût, il nomma, le 7 avril, l'avocat Jobin gouverneur du château avec Joseph Lhoste, secrétaire du conseil des finances, pour économe. Jobin était membre du conseil aulique et fort hostile à la révolution qui agitait la France ; aussi tout enorgueilli de la charge qu'on lui confiait, il aggrava encore le mécontentement par des mesures violentes. — Le magistrat de Porrentruy reçut en même temps les pouvoirs de la police, pour le maintien de l'ordre. — (Même Guélat, à la suite de l'hist. de la guerre des Suédois, p. 194).

Le 26 avril était arrivé un courrier de l'ambassadeur impérial à Bâle, pour faire partir les Autrichiens, avec ordre de mettre bas les armes, s'ils rencontraient l'armée française en force, et de se défendre, s'ils ne trouvaient qu'un détachement. Le 27 à 11 heures du matin, l'avant garde se mit en marche. Elle fut suivie à 3 heures du gros de cette troupe, avec une partie de la garde du prince et deux pièces de canon. Le soir à 11 1/2 heures, l'arrière-garde autrichienne se mit en route, avec le prince, les gens de sa cour, une quinzaine de personnes, ses domestiques et son trésor. — Dans la journée les sapeurs autrichiens, avec des ouvriers du pays, avaient fait des abatis d'arbres pour intercepter la route de Delle et arrêter les attroupements armés qui menaçaient de venir par le chemin.

Arrivés sur la montagne des Rangiers, les Autrichiens quittèrent le prince et descendirent vers Delémont, tandis que Son Altesse se dirigea sur Glovelier où elle arriva à 8 heures du matin, puis à Bellelay à 11 heures. Le prince y coucha et le lendemain 29, il entra à Bienne à 5 heures du soir, suivi de l'abbé de Bellelay et des élèves du pensionnat, mais l'absence de ces derniers ne fut que momentanée. Son Altesse se logea dans la maison qu'il

possédait à Bienne et y installa ses bureaux, incertain si ce serait pour longtemps.

L'occupation de Porrentruy par les Autrichiens avait duré un an. Après leur départ et celui du prince, la ville se trouva abandonnée à elle-même, mais délivrée de la crainte du pillage par les Autrichiens, tandis que les partisans du prince redoutaient la vengeance des patriotes exilés qui allaient revenir avec les Français et ceux-ci introduire dans le pays les principes révolutionnaires qui travaillaient la France. Plusieurs familles suivirent le prince et se réfugièrent en Suisse. Les bourgeois allèrent reprendre au château les armes dont on les avait dépouillés, et ils se distribuèrent la garde des portes de la ville, tandis que la défense du château resta confiée aux soldats du prince.

Le 29 avril les troupes françaises sorties du camp de Réchésy, entrèrent par le côté oriental de l'Ajoie, dans l'intention de couper aux Rangiers la retraite des Autrichiens. Un retard de quelques heures prévint cette rencontre et l'on en fit plus tard un grief au général de Custine. La veille un de ses aides de camp s'était présenté au château, croyant y trouver encore le prince pour lui remettre une lettre des plus polie, lui annonçant qu'il n'entrait dans l'Evêché de Bâle qu'en vertu du traité de 1780, non en ennemi, mais en ami et allié, qu'il ferait respecter ses droits et observer à ses troupes le bon ordre et la police, avec promesse qu'elles payeraient leurs dépenses et répareraient les dommages qu'elles pourraient causer. — L'officier témoigna sa surprise de ne plus trouver le prince ; mais sans doute prévenu par des réfugiés, il voulut voir le curé Copin, auquel il rendit la liberté. Copin rentra le lendemain dans sa paroisse au son de toutes les cloches. L'aide de camp repartit à 7 heures du matin accompagné de l'avocat Jobin, dans l'intention de conférer avec le général de Custine qui se trouvait à Réchésy. Mais la réception que lui firent les réfugiés d'A-

joie, lui donna une telle épouvante qu'il se sauva au galop de sa monture et qu'il abandonna la garde du château pour aller trouver le prince à Bienne.

Le 9 mai le général de Custine écrivit de nouveau à Son Altesse pour l'assurer que les troupes françaises ne s'occuperaient dans ses Etats que de la question militaire ; mais il reçut le 14 une réponse fort sèche qui lui reprochait d'avoir laissé rentrer dans le pays les gens qui en avaient été bannis.

Les Français en arrivant inopinément aux Rangiers n'avaient pu trouver de vivres pour tant de monde, mais les habitants de Porrentruy envoyèrent aussitôt des vivres et du vin. En même temps ils députèrent auprès du général de Ferrière, commandant les troupes d'occupation, pour le prier de leur envoyer un détachement à l'effet de les protéger contre le brigandage, dont ils se croyaient menacés. Cette demande ne leur fut pas accordée, mais des dragons cantonnés dans les villages d'Alle et de Courgenay firent des patrouilles durant la nuit autour de la ville.

Les Français établirent un camp sur le col des Rangiers ; d'autres troupes occupèrent les vallées de Delémont et de Laufon, mais elles n'envahirent point la Prévôté de Moutier comprise dans la neutralité suisse, à raison de sa combourgeoisie avec Berne. On voit encore entre les Malettes et les Rangiers, près de la Caquerelle, sur la montagne des Ordons, près des Côtes, les batteries établies alors par les Français pour couvrir tous les chemins arrivant sur le col de la montagne.

A peine les Français furent-ils entrés dans le pays que les députés du comité d'Ajoie qui s'étaient sauvés à l'approche des Autrichiens et dont le prince avait mis la tête à prix, rentrèrent à Porrentruy. Arrivés à la porte de la ville, l'officier de garde bourgeoise, Antoine Trincano, leur demanda leurs passeports et l'un d'eux, Crétin, lui présenta les *Droits de l'homme*. Cette légitimation fut acceptée. L'abbé Lémane fut élargi et le 4 mai, à 5 heures

du soir, arriva Rengguer avec d'autres députés fugitifs. Il se retira dans la maison de sa sœur, car les deux maisons qu'il possédait à Porrentruy avaient été dévastées et pillées par les Autrichiens. Une avait servi de caserne et l'autre d'hôpital pour les galeux. Il offrit alors à ses adhérents un souper de 60 couverts à l'auberge de la *Cigogne*. Le lendemain des musiciens de Delle vinrent jouer l'air du *Çà ira* qui alors fut entendu pour la première fois dans la ville. Des députés de Belfort montèrent à l'Hôtel-de-Ville pour remercier le magistrat de l'accueil fait aux troupes françaises et pour faire des offres de bon voisinage.

Le 3 mai le prince avait envoyé de Bienne un décret par lequel il établissait un conseil de régence au château de Porrentruy et il le composa du conseiller Paris, pour président, et des avocats Tripponné, Scheppelin aîné, Béchaux et Arnoux, afin de veiller à la conservation des droits de leur souverain. Il envoya ensuite un rescrit pour exhorter ses sujets à garder la fidélité qu'ils devaient à lui et à l'Empire d'Allemagne. En même temps il se plaignit auprès des cantons helvétiques que les Français en entrant dans le pays de Porrentruy avaient commis des dégâts inimaginables et les crimes les plus atroces. Cette plainte fut transmise au général de Custine, qui aussitôt dépêcha une estafette pour demander au prince satisfaction de ces accusations mensongères. (Papiers Rengguer nº 40. — Lettre originale du médecin Guinans, 10 mai 1792.)

Dans une lettre originale écrite de Delémont le 30 avril 1742 par des personnes notables qui accompagnaient l'armée française à son entrée dans l'Evêché, on trouve des détails intéressants.

L'armée était composée d'une compagnie d'artillerie, de trois bataillons de divers régiments et de 300 dragons d'Angoulême. Elle s'est mise en marche le 29 au soir, ayant pour guides quelques députés proscrits et des citoyens français. Elle marchait sous les ordres du maréchal de camp de Ferrière ; elle passa par les bois et les

chemins de traverse. Les habitants des villages, déjà couchés, se levèrent pour aller au-devant des Français et leur firent le meilleur accueil, criant vive la nation ! Vive la liberté ! Ils apportèrent du vin et tous les rafraîchissements qu'ils purent se procurer, demandant à genoux qu'on leur donnât des cocardes tricolores. Il se chargèrent de porter les sacs des soldats. Dans les haltes faites dans les villages, les paysans racontaient en pleurant leur misère et les violences des gens de la cour de leur prince, comblant les Français de bénédictions et les appelant des libérateurs. Après douze heures de marche l'armée arriva très-fatiguée aux Rangiers, où survint peu après un convoi de pain, de vin et de bière expédié par le peuple de Porrentruy. Ces deux mille hommes étaient harassés de fatigue et manquaient de vivres et de tout objet de campement. Les soldats n'avaient point quitté leurs rangs durant la marche et dans la plus parfaite discipline. Le général de Ferrière marchait en tête rassurant le peuple et faisant respecter les propriétés, aussi on ne causa aucun dommage.

Cette lettre indique qu'il y avait désaccord entre le général de Ferrière et le général en chef de Custine, qui les rejoignit aux Rangiers. Il y laissa Ferrière et descendit de suite vers Delémont pour marcher le lendemain vers Reinach où il espérait encore atteindre les Autrichiens, dont la garnison d'Huningen devait retarder la retraite. — (Liasse A. nº 4.)

Ce récit n'est pas d'accord avec les plaintes que le prince adressa au général de Custine. Il faut croire, pour admettre celles-ci, que les Français une fois campés aux Rangiers, se sont plus mal comportés qu'au moment de leur arrivée, lorsqu'ils croyaient encore marcher à l'ennemi. Un rapport de M. Scheppelin qui était allé trouver le général de Ferrière aux Rangiers ne fait aucune mention de désordres commis par les soldats ; il renferme seulement quelques variantes de détail avec le récit pré-

cédent, tout en témoignant de la méfiance du général. (Mémoires de la Société juras. d'Emulation 1868, p. 109.)

Rengguer, sans perdre de temps, chercha à gagner des partisans dans la vallée de Delémont, croyant d'abord pouvoir s'appuyer sur le général de Ferrière ; mais il n'obtint pas le succès qu'il désirait. Il ne fut pas plus heureux à St-Ursanne où le mécontentement qui régnait avant l'arrivée des Français s'était refroidi. L'avenir devenait incertain et bien sombre. Beaucoup désiraient plus de liberté, mais non pas la réunion à la France. C'était l'opinion de Rengguer et on l'accusa même à Paris de soutenir secrètement le rétablissement de l'évêque, ce qui était faux. Il voulait l'indépendance du pays sans trop savoir encore quelle forme de gouvernement on lui donnerait, car alors la France avait encore une ombre de roi. Il avait conféré à Paris avec Dumourier, ministre des affaires étrangères et par lettre du 28 avril 1792, ce ministre lui promettait l'appui de la France, n'y eût-il qu'une seule commune qui proclamât son indépendance ou le désir de se réunir à la France.— (Papiers Rengguer, 9 et 16.)

L'intervention de Dumourier est intéressante à noter. Ce personnage venait d'arriver au ministère au moment où les relations de la France avec l'Allemagne se trouvaient fort tendues. Thiers dit que Dumourier voulait à la fois la guerre défensive et offensive. Il entendait donner pour limites naturelles à la France, la mer, les Alpes, les Pyrénées et le Rhin et rester là dans la défensive. Or l'Evêché de Bâle se trouvait dans ce rayon et comme il était déjà occupé par les Français, à titre de convention et non de conquête, il importait de le conserver et de l'unir plus étroitement à la France.

M. Scheppelin attribue alors à Rengguer un projet de constitution qui aurait eu pour base :

1. Formation d'une république sous la protection de la France.
2. Accorder au prince une pension viagère.

3. Armer le peuple aux frais de la France.
4. Supprimer les corporations, les couvents, les chapitres.
5. Faire des fortifications aux dépens de la France.
6. Ne pas gêner les ecclésiastiques dans le libre exercice de leur culte, et ne pas les assujetir à la prestation du serment.

Les papiers de Rengguer ne renferment aucune trace de ce projet, que nous trouvons dans les mémoires de la Société jurassienne d'Emulation de 1868, p. 121.

Le 6 mai Rengguer se rendit à Cornol où il était bien connu. Il fit assembler la commune et lui communiqua ses projets. De là il envoya des émissaires dans les villages d'Ajoie et de la Prévôté de St-Ursanne pour avertir les patriotes de se rendre en foule à Porrentruy, le jour de l'Ascension, 17 du mois, à trois heures après midi, dans le but d'entrer au château et d'y reprendre les armes qu'on leur avait enlevées à l'arrivée des Autrichiens ; puis d'y tenir l'assemblée des Etats et de proclamer la liberté du pays. Il avait même prévenu le général de Ferrière, en lui communiquant la lettre du ministre Dumourier. Une lettre de sa fille Elisabeth, du 12 mai, fait voir qu'il avait couru de grands risques de la part des partisans du prince et elle l'engage à ne plus s'y exposer.

Le 17 mai, dès le matin, les paysans arrivèrent en ville et se groupèrent sur la place. Ils étaient tous sans armes et ne savaient trop quel était le but de la réunion. La régence avertie des intentions de Rengguer, envoya un délégué au maître-bourgeois pour lui demander assistance dans la défense du château. On arma 165 bourgeois et, après vêpres, leur commandant, Paumier, les mena à l'exercice devant l'église.

Ce jour-là Rengguer avait réuni à Cornol les députés fugitifs et un grand nombre de paysans, pour leur communiquer ses projets d'assembler les Etats et de proclamer la liberté du pays, ce qui fut juré par toute l'assis-

tance, que le syndic évalua à plus de deux mille personnes. C'est de là qu'il partit après midi dans une voiture, ayant avec lui Crétin et Moser, et qu'on le vit arriver à Porrentruy accompagné d'une troupe de paysans portant des bâtons et quelques rares fusils. Les bourgeois armés étaient venus se ranger devant l'Hôtel-de-Ville, mais ni eux ni le magistrat ne s'opposèrent au passage de Rengguer. Celui-ci demanda qu'on lui fit la remise du château pour y tenir l'assemblée des Etats du pays. N'obtenant qu'une réponse évasive, il rentra dans sa voiture avec les députés Crétin, Laissue et Laville. Il était suivi d'un char-à-banc chargé d'autres députés avec quelques fusils, tandis qu'à l'entour d'eux les paysans au nombre de quatre à cinq cents marchaient sans ordre. Ils traversèrent la ville, sortirent par la porte de Courtedoux et montèrent le chemin de la Presse pour arriver à la grande porte du château, fermée, comme de coutume, crainte de surprise. La garnison se composait de la garde ordinaire du prince qu'on avait renforcée de gardes-chasse, de quelques ouvriers forgerons et de paysans restés fidèles au prince, en tout une cinquantaine d'hommes. Le conseiller Paris, un vieil architecte, qui la commandait, avait 12 pièces de canon dans l'arsenal, mais peu de munitions. Le château n'était plus une forteresse ; tous les ouvrages avancés avaient été démolis depuis plusieurs années ; il n'y avait plus ni fossé, ni pont-levis devant la grande porte.

Les paysans s'en étant approchés en demandèrent l'ouverture pour Rengguer, le syndic, qui voulait y réunir les députés des Etats du pays ; comme on refusait, ils menacèrent de forcer le passage. On leur cria alors que si l'on ouvrait la porte ce serait pour les recevoir à coups de canon. En même temps on fit avancer deux pièces, dont le bruit des roues sur le pavé de la cour, fit reculer l'attroupement. La voiture de Rengguer était restée au contour de la dernière montée, à 250 pas de la porte. Une

autre bande fut pareillement écartée de l'entrée du côté de la ville, et d'autres hommes cherchèrent vainement un autre passage pour pénétrer dans le château. Ils étaient là depuis plus de deux heures à délibérer, car ils n'avaient aucun moyen d'attaque, lorsque quelques individus s'avisèrent de mettre le feu à une grande provision de bois de bûches empilée à environ 80 pas de la porte du château. La sentinelle placée sur la grande tour, la Réfouss, en avertit la garnison. Aussitôt les gardes-chasse sortirent pour aller éteindre le feu, prétendant qu'une centaine de tonneaux de sel déposés près du bois allaient prendre feu et causer une explosion. C'est là du moins une des excuses que donnèrent les défenseurs du château, comme si le sel eut été de la poudre. Un des canons chargé à mitraille fut braqué en avant de la porte, et selon le récit du commandant Paris, ce furent les paysans qui tirèrent les premiers. On dit aussi que l'un d'eux ayant aperçu un garde-chasse qui épaulait son fusil, cria à son camarade, « en voilà un qui vise Rengguer, » aussitôt le paysan prévenu tira sur le chasseur et le tua. La garnison fit alors feu sur les paysans, dont deux furent tués raides et un troisième blessé mortellement. Un groupe s'était retiré dans un petit bosquet de sapin ; le caporal Lovi pointa le canon contre eux et un seul coup acheva de disperser l'attroupement en blessant plusieurs hommes. Tous les paysans avaient pris la fuite, mais les chasseurs les poursuivirent à coups de fusil, un des domestiques du prince en tua même un d'un coup de pistolet. Enfin deux membres du magistrat arrivèrent et firent cesser le feu sur ces malheureux sans armes. Tous les récits concordent à dire, qu'excepté deux ou trois coups de fusil tirés par les paysans, ce fut la garnison du château qui continua de tirer sur les fuyards et qu'il y eut un assez grand nombre de blessés à diverses distances du château.

Rengguer s'enfuit vers Delle en abandonnant son équipage qui fut mis en pièces et pillé. On y trouva ses pa-

piers et son argent, quelques assignats, tout au plus pour la valeur d'un louis, quelque monnaie, disent les récits des gens du château, mais d'après les papiers de Rengguer pour une valeur de dix mille livres empruntées à Paris pour faire la révolution dans l'Evêché. Ses papiers secrets le prouvent; on l'avait volé alors, mais les hommes du prince le cachaient avec soin.

Le commandant Paumier resté à la tête de la milice bourgeoise et qui aurait dû la conduire à la défense du château, ne reçut point d'ordre du magistrat. Il feignit sans doute de ne rien voir; cependant lorsqu'il entendit la fusillade et le canon, il envoya deux messagers pour s'informer de ce qui se passait. Ils n'allèrent pas loin, car ils rencontrèrent tantôt des gens qui rapportaient sur un brancard Jacques Biétrix, de Fregiécourt, tout sanglant et prêt d'expirer. Cette vue et le récit mutilé des faits souleva une grande indignation contre le conseil de Régence. Paris et l'avocat Scheppelin se présentèrent au magistrat pour expliquer leur conduite, mais ils furent mal reçus et plusieurs leur reprochèrent d'avoir excédé la légitime défense du château que les paysans sans armes ne pouvaient certes pas emporter d'assaut, pas plus que les tonneaux de sel ne pouvaient faire explosion. En sortant de l'Hôtel-de-Ville, ils purent entendre les cris des patriotes qui disaient qu'on devait les pendre à la lanterne. Plusieurs écrits et imprimés ont raconté cette scène de manières plus ou moins divergentes.

Paris rentré au château se mit à écrire ce qui venait de se passer. Il y travailla toute la nuit et il partit furtivement le matin pour se rendre à sa terre de Vauclusotte près de St-Hypolite; mais il y fut menacé par les patriotes français et forcé de se sauver à Bienne près du prince. Son mémoire justificatif, daté du 1er juillet 1792, ne parut pas satisfaisant; aussi la Cour ne sut prendre aucune décision. Elle venait même d'apprendre du bailli de Saignelégier que le district était menacé par les Fran-

çais, dont 500 avec deux canons étaient arrivés à Goumois, mais une moitié de ce village était sur France et le passage du Doubs en ce lieu importait à garder; on avertissait également Son Altesse qu'elle ne devait pas se fier au général de Ferrière et, à cet effet, la correspondance entre ce personnage et le prince n'est pas favorable au premier. Il est vrai que le général ne pouvait pas se compromettre en s'opposant aux entreprises de Rengguer qu'il savait appuyé par la France. Quand le prince lui écrivit de Bienne pour qu'il ait à rétablir l'ordre et la tranquillité, Ferrière lui répondit que sa mission se bornait à garder les défilés de l'Evêché contre les ennemis extérieurs et non pas à s'ingérer dans les affaires intérieures du pays.

Le 19 mai Rengguer écrivit la lettre suivante au conseil de régence au château de Porrentruy. « Il y a plus » d'une année que j'ai fait notifier légalement au Prince » l'objet de la mission qui me retenait à Paris, tendant: » 1° A faire retirer les Autrichiens qu'il avait fait entrer » illégalement à Porrentruy.

» 2° A faire occuper les gorges et défilés du pays par » les Français, nos puissants et fidèles alliés, et

» 3° A procurer à ce même pays la faculté d'y convo- » quer une assemblée des Etats libres.

» L'exécution de ce troisième objet m'étant confiée, » comme syndic des Etats, j'allais en cette qualité accom- » pagné de mes commettants paisibles et sans armes, » faire une convocation, jeudi dernier au château de » Porrentruy, comme étant le lieu désigné de toute an- » cienneté à cet usage. J'ai cru devoir prévenir la garde » du château de la pureté de cette démarche par une dé- » putation à quelque distance de la porte. Quelle n'a pas » dû être ma surprise de la trouver fermée? Je m'occu- » pais à consulter les députés des Etats sur cette con- » duite illégale et téméraire, lorsqu'elle fut suivie des » plus horribles crimes de la part de la garde. Des vic-

» times innocentes sont tombées sous le fer meurtrier de
» ces barbares ; le sang des citoyens a coulé. Poussé de
» nouveau par le peuple et mes commettants, j'ai l'hon-
» neur de vous prévenir, Messieurs, que mon devoir me
» commande impérieusement de me rendre au château
» de Porrentruy, pour remplir l'objet de ma mission,
» accompagné du peuple et de mes commettants, dont je
» dois être inséparable ; serai-je, on plutôt serons-nous
» encore exposés à de nouvelles insultes? Les intérêts du
» peuple que j'ai à défendre m'imposent la nécessité
» d'exiger de vous, à cet égard, une déclaration positive
» et ce pour cette journée. Elle décidera des mesures
» que j'ai à prendre pour me mettre à couvert de tout
» reproche et qui m'engage à vous prévenir que la chose
» est pour vous, ainsi que pour moi et pour tout le pays
» de la plus grande importance.

» J'ai l'honneur d'être avec respect, etc. »

Nous ne savons si la régence répondit à cette lettre, mais c'est peu probable. Scheppelin dit que Rengguer termina sa lettre par des menaces, mais on n'en voit aucune. Cette pièce révèle quelles étaient les prétentions de Rengguer qui croyait que sa qualité de syndic lui imposait l'obligation de convoquer les Etats libres du pays. Elle fait entrevoir que c'est parce que le magistrat de Porrentruy partageait cette idée qu'il laissa passer Rengguer et sa suite sans armes, et qu'il blâma ensuite la précipitation de Paris à faire feu sur des gens qui en réalité n'avaient aucun moyen d'entrer de force dans le château. Aussi on trouve des lettres de désapprobation écrites par diverses personnes et d'autres qui préviennent Rengguer que les hommes de la Régence le guettaient pour le prendre ou le tuer selon que le prince en avait donné l'ordre et le droit.

Cependant le syndic ne fut pas découragé de cet insuccès. Il écrivit aux communes pour les engager à envoyer chacune deux députés à Boncourt, le 24 mai ; en

leur conférant plein pouvoir de traiter des affaires du pays, dont on référerait ensuite à l'assemblée nationale de France. Le maire de Porrentruy lui envoya un certificat muni de son sceau, constatant que le magistrat et la commune avaient désigné deux délégués pour aller à Boncourt et pour lui déclarer en même temps que s'il voulait venir à Porrentruy, on ferait tous les efforts pour assurer et garantir sa personne.

On voit par la correspondance et par le compte de l'aubergiste de Boncourt que, du 18 au 30 mai, il y eut un concours de messieurs de Porrentruy et de personnes d'autres lieux pour conférer avec le syndic. Le 24 les députés fugitifs, des bourgeois de Porrentruy, les délégués des communes d'Ajoie, de la Prévôté de St-Ursanne et des Franches-Montagnes se trouvèrent réunis sous quelques arbres. Rengguer leur exposa alors la situation des affaires, le résultat de ses démarches à Paris, l'impossibilité de rien obtenir du prince-évêque, devenu l'ennemi de la France et de son propre pays.

Nous allons copier la minute du procès verbal de cette assemblée écrite de la main de Rengguer et qui se trouve dans ses papiers, comme elle a du reste déjà été publiée, en 1859, dans un feuilleton du *Jura*. Cette pièce est très-importante pour expliquer la marche que suivaient alors les événements. (Liasse A. 7 à 15.)

« Nous, le peuple du Pays de Porrentruy, ci-devant
» Evêché de Bâle, réunis par le fait de nos représentants,
» munis de pleins pouvoirs en assemblée générale libre,
» convoqués par le sieur Rengguer de la Lime, notre
» syndic général, aussi fondé de pouvoir à cet effet.

» Considéré que les vices du gouvernement arbitraire
» sous lequel nous avons gémi depuis si longtemps, ayant
» attiré sur nous les plus grands maux, il était d'une né-
» cessité indispensable de parvenir à la convocation des
» Etats libres, pour aviser aux moyens de réprimer les

» abus et nous donner des lois fondées sur les bases de
» l'équité et de la raison.

» Considéré que pour atteindre ce but, déjà nous avions
» été forcés depuis 1785, de nous adresser à notre ci-
» devant prince, pour lui demander la permission de
» nous réunir en une assemblée des Etats, pour y déli-
» bérer et lui présenter nos griefs, ainsi que nous en
» avions le droit, selon la coutume du pays, mais que ce
» despote, guidé par l'orgueil et l'ambition avait toujours
» rejeté notre juste demande ; que non content de ce
» déni de justice, il aurait cru étouffer la voix des oppri-
» més, en se livrant à toutes sortes d'excès, de violences
» et d'abus d'autorité et se maintenir ainsi dans des
» droits usurpés.

» Considéré qu'une telle conduite de la part de cet
» homme injuste nous aurait forcé à adresser à notre
» syndic général des Etats des ordres et pleins pouvoirs
» géminés, pour qu'il ait à employer tous les moyens rai-
» sonnables tendant à obtenir la dite assemblée.

» Considéré qu'après sept années de sollicitations vaines
» et infructueuses auprès de ce despote, notre dit syndic
» général, en sa dite qualité, crut devoir se plaindre de
» vexation, immédiatement à l'empereur d'Allemagne,
» qui était regardé alors comme le chef suprême de
» l'Etat, mais que l'indigne Adam de Roggenbach, neveu
» du ci-devant prince, et son agent secret, craignant les
» suites de cette démarche, aurait eu la bassesse de s'in-
» troduire dans la chambre de notre syndic au château,
» et en présence d'un secrétaire et de quelques autres
» personnes, d'y enlever de force tous les papiers des
» Etats, qui, suivant l'usage du pays, devaient y être dé-
» posés, tous les papiers de famille appartenant à notre
» dit syndic, et enfin tout l'argent destiné pour son voyage
» à Vienne.

» Considéré que le ci-devant prince, sur des exposés
» faux et calomnieux, aurait obtenu de l'empereur des

» troupes autrichiennes pour maintenir, disait-il, la tran-
» quillité dans ses Etats, où il n'existait cependant aucun
» trouble.

» Considéré que cette infraction au traité d'alliance
» faite entre le roi de France et le ci-devant prince, en
» l'année 1780, nous aurait déterminé à presser avec ins-
» tance notre dit syndic des Etats, muni de pleins pou-
» voirs, à se rendre à l'assemblée nationale de France
» pour solliciter un décret tendant à ce que, en exécution
» du dit traité d'alliance, il serait ordonné que les trou-
» pes autrichiennes évacueraient notre pays ; que les
» gorges et défilés de notre pays seraient occupés par les
» troupes françaises, pour éviter toute incursion et inva-
» sion de territoire, tant de la part des Autrichiens que
» de celle d'autres ennemis quelconques de la France, ou
» du pays, et enfin pour que la nation soit mise en état
» de pouvoir, selon son droit, et malgré l'injustice du ci-
» devant prince, tenir une assemblée libre.

» Considéré que notre dit syndic se serait rendu à Pa-
» ris, pour remplir l'objet de sa mission importante, et
» que sur la motion de M. Gobel, évêque métropolitain
» de Paris, membre de l'assemblée constituante, il aurait
» obtenu, au mois de juillet dernier un décret conforme
» à sa demande ; mais dont l'exécution aurait été retar-
» dée par les manœuvres du ci-devant prince, toujours
» opposé au bonheur de ses sujets, et que, pour mieux
» réussir dans son dessein, ce dernier aurait profité du
» moment, où, fort de la présence des Autrichiens, il au-
» rait fait convoquer une assemblée des Etats, soi-disant
» libres, à laquelle il n'aurait appelé que les personnes
» dévouées à sa passion, et qu'ayant espéré, par ce moyen
» odieux, tromper la religion des illustres représentants
» de la nation française, il aurait été lui-même trompé
» dans son attente, puisque le décret du dit mois de juil-
» let dernier, vient enfin d'obtenir son exécution.

» Considéré que livré au désespoir en voyant triompher
» la vérité, le prince aurait ordonné à ses vils agents qui

» ne l'ont pas suivi dans sa honteuse retraite, d'employer
» le fer et le feu, pour empêcher cette convocation ; que
» ces scélérats trop fidèles aux ordres barbares de leur
» maître, auraient en effet fait couler le sang des citoyens
» paisibles et sans armes au nombre de plus de deux mille,
» au moment que la dite assemblée devait avoir lieu dans
» la journée du 17 de ce mois.

» Considéré que trois jours après cette malheureuse
» journée du 17, le magistrat de la ville de Porrentruy,
» réuni avec les quatre corps composant la commune de
» cette ville, auraient envoyé une députation au dit syn-
» dic pour l'inviter à se rendre avec les députés de la na-
» tion, pour convenir du lieu où l'on pourrait tenir l'as-
» semblée des Etats libres ; déclarant que pour la sûreté
» de la personne du dit syndic et de celle des députés, ils
» prendraient des précautions sûres et qu'ils répondraient
» sur leur tête de tout événement fâcheux. Que notre
» dit syndic se rendant le lendemain à cette invitation
» aurait été prévenu, à une lieue de la ville, que le ci-
» devant prince ayant écrit à la régence qu'elle ait à faire
» publier dans ses Etats que celui qui égorgerait notre
» dit syndic aurait une pension considérable, avec 200
» louis de gratification ; que dans le cas où l'assassin pé-
» rirait, sa famille serait également pensionnée. Cet ordre
» barbare ayant empêché la dite commission de Porren-
» truy d'envoyer une escorte au dit syndic, comme elle
» lui avait été offerte pour sa sûreté, il fallut retourner
» sur ses pas ; ce parti était d'autant plus prudent que
» des scélérats qui occupent le château commandés par
» le ci-devant baron de Landenberg, émigré français,
» avaient fait une sortie et s'étaient placés en embuscade
» pour commettre sur les personnes du dit syndic et des
» députés des Etats qui s'avançaient, de nouveaux assas-
» sinats (1).

(1) Nous avons trouvé dans les papiers de Rengguer deux lettres qui le préviennent des ordres donnés pour l'assassiner.

» Considéré enfin, que pour éviter une nouvelle effu-
» sion de sang dont les citoyens depuis longtemps désar-
» més, étaient menacés, il aurait été convenu, que l'as-
» semblée des Etats libres, ensuite des lettres de convo-
» cation du dit syndic, serait tenue au lieu de Boncourt,
» faisant partie des dits Etats, et c'est en ce lieu, qu'il au-
» rait été délibéré dans le calme et la tranquillité, que le
» moment était venu, où, à travers les orages et malgré
» les efforts du prince fugitif, il fallait rompre les chaînes
» de l'esclavage, et, à l'exemple de la première nation du
» monde et dans les mêmes principes, proclamer la li-
» berté et prêter serment de vivre libre ou mourir.

» Déclarons, sous l'auspice de l'Être suprême et en face
» de l'univers que la souveraineté résidant essentielle-
» ment dans la nation, nul corps, nul individu ne pou-
» vant exercer aucune autorité légitime qui n'émane ex-
» pressément de cette nation, le tyran Joseph Roggenbach
» ci-devant prince temporel de l'Evêché de Bâle, est et
» demeure déchu de toute autorité temporelle et souve-
» raine et indépendante de l'empereur et de l'Empire ger-
» manique, et jurons pour la seconde fois, comme nous
» l'avons déjà juré, tous les députés et au moins deux
» mille citoyens chefs, en l'assemblée tenue le jeudi 17
» mai du courant à Cornol, de la manière la plus légale
» et la plus solennelle de vivre libre ou de mourir.

» Le présent procès-verbal sera et restera déposé dans
» nos archives nationales, où il sera soigneusement con-
» servé pour transmettre à notre postérité l'époque de
» l'abolition du despotisme, du rétablissement des droits
» sacrés de la nation et enfin la proclamation de la liberté
» du peuple.

» Fait et arrêté séance tenante en la dite assemblée, au
» dit lieu de Boncourt, jeudi 24 mai, mil sept cents quatre-
» vingt douze et l'an premier de notre liberté, et ont les
» députés signés. »

L'acte fut revêtu de la signature de plus de cent per-

sonnes, parmi lesquelles se trouvaient 24 députés aux Etats du pays, avec les délégués des communes d'Ajoie, de la Prévôté de St-Ursanne et des Franches-Montagnes. Cette pièce que les écrivains réactionnaires ont fort méprisée, est cependant fort importante, en ce sens que, à part l'exagération des termes à l'égard du prince, elle relate les faits et la situation des choses. D'une part, les violences du prince ou de sa cour, et, de l'autre, l'audace de Rengguer qui, au risque de sa fortune, puis de sa vie, poursuivait depuis plusieurs années la convocation des Etats du pays, selon la mission qu'il en avait reçu des députés, et qui, après la réunion tardive de ceux-ci sous la pression des Autrichiens, voulait enfin donner à l'assemblée des Etats toute liberté de discuter les intérêts du pays, en prenant exemple sur les travaux des Etats généraux de la France. Les violences de la cour avaient forcé Rengguer, d'abord très modéré, à devenir un agitateur actif dans l'intérêt du pays, auquel il avait sacrifié sa situation personnelle si avantageuse, sans qu'on puisse entrevoir ce qu'il pouvait espérer de plus dans le changement qu'il provoquait.

L'assemblée de Boncourt planta ensuite un arbre de liberté à la limite du territoire de l'Evêché et de la France, et tous les assistants jurèrent de vivre libres ou de mourir. L'assemblée de Boncourt coûta à Rengguer 456 livres qu'il paya à l'aubergiste, selon un compte détaillé qui révèle les nombreuses visites qu'on fit alors au syndic. Celui-ci fit garder l'arbre de liberté pendant six jours, par 6 hommes à 20 sols par jour, et il se trouva un petit homme d'Alle qui s'adjoignit aussi à eux moyennant salaire et place à table. — (Liasse A. p. 8.) — Rengguer se transporta de là au Noirmont, à Belfond et aux Piquerez où l'on fit les mêmes démonstrations. Mais avant de quitter Boncourt l'assemblée adopta la résolution suivante que nous copions aussi de la minute écrite par Rengguer. (Liasse A.)

« Nous, peuple libre et députés du pays de Porrentruy,
» ci-devant Evêché de Bâle, légalement assemblé à Boncourt, territoire du dit pays, donnons plein pouvoir à
» M. Joseph-Antoine Rengguer de la Lime, notre syndic
» général, de faire pour nous et en notre nom, un emprunt de trois cent mille livres de France, aux clauses
» et conditions qui seront stipulées dans le titre obligatoire par notre chargé de pouvoirs, dont nous ratifions
» tous les gérés ; nous obligeant, comme si nous contractions nous-mêmes, à remplir ponctuellement et
» avec honneur toutes lesdites clauses et conditions, sans
» qu'il soit besoin d'autres formalités ou ratifications,
» que celles portées dans la présente procuration, ladite
» somme de trois cent mille livres devant être employée
» aux achats d'armes, munitions de guerre, étoffes pour
» habillement de nos troupes et pour assurer la liberté
» que nous venons de conquérir, et pouvoir remplir fidèlement le traité d'alliance de 1780, article 3, par lequel le ci-devant prince de Bâle s'était engagé de secourir de toutes ses forces les troupes françaises qui
» occupent actuellement les gorges et les défilés du pays
» de Porrentruy.

» En foi de quoi nous avons signé au lieu de Boncourt,
» territoire du dit pays de Porrentruy, le vingt-quatre
» mai, mil sept cent quatre-vingt-douze, l'an premier de
» notre liberté. »

Cette procuration fut signée par les mêmes personnes qui avaient ratifié le procès verbal de l'assemblée. Il y avait encore d'autres motifs que ceux indiqués dans la procuration pour contracter cet emprunt. Lorsque les députés d'Ajoie et de Porrentruy avaient été forcés, ainsi que Rengguer, de se sauver, à l'arrivée des Autrichiens, ils s'étaient réfugiés les uns en Alsace et d'autres avec Rengguer à Paris. Plusieurs des premiers avaient trouvé asile dans la maison que Gobel possédait à Motzwiler, en Alsace, et huit autres dans l'hôtel de l'Evêché de Paris.

Tout cela avait occasionné de grandes dépenses que Rengguer envisageait comme faites dans l'intérêt de l'indépendance du pays. Muni de cette procuration, il contracta les actes suivants que nous trouvons dans ses papiers.

Le 6 août 1792, l'an Ier de la liberté, il déclara, à Paris, avoir reçu du citoyen Gobel, évêque de Paris, la somme de 26,800 livres tournois à compte de l'emprunt de trois cent mille livres qu'il avait mission d'emprunter, en attendant le secours que lui avait promis le ministre de France, le tout sous la garantie de ses biens et sous celle de ses commettants, pour le remboursement du capital et des intérêts.

Dans un autre acte Rengguer, syndic des Etats de l'Evêché de Bâle, déclare qu'étant arrivé à Paris au mois de mars 1791 pour solliciter la protection de l'assemblée constituante de France, à l'effet d'obtenir l'envoi de troupes françaises pour occuper les défilés de l'Evêché de Bâle et appuyer l'assemblée libre des Etats du pays, il s'était vu dénué de l'argent nécessaire à la poursuite de sa mission, et avait recouru au citoyen Gobel, évêque métropolitain de Paris, son oncle, et que, jusqu'au premier septembre de la dite année, il lui était redevable tant pour prix de sa pension que pour celle d'autres patriotes du pays de Porrentruy, réfugiés dans la maison de l'Evêché à Paris, et dans celle du citoyen Gobel à Motzwiler, comme aussi pour prêt d'argent, non compris celui du 6 août dernier, d'une somme de 19,971 livres tournois qu'il a promis de faire reconnoitre pour dette nationale, par les députés qui lui ont donné procuration le 24 mai précédent à Boncourt, sous la garantie de ses biens. Fait à Roppe, près de Belfort, le 11 octobre 1792, an Ier de la République.

Le 5 novembre suivant, à Belfort, Rengguer, syndic général des Etats de l'Evêché de Bâle, député et chargé de pouvoirs de la partie des dits Etats qui ont proclamé

la liberté et l'indépendance dans le lieu de Boncourt, le 24 mai précédent, en vertu des pouvoirs dont il était porteur, reconnut avoir reçu du citoyen Gobel, évêque de Paris, la somme de trente mille livres tournois provenant du citoyen Lebrun, ministre de la République française, ayant le département des affaires étrangères, qui, à la sollicitation du dit Gobel, a bien voulu faire l'avance de cette somme, afin d'aider le dit Rengguer et son pays, comme allié de la France à consolider et propager la liberté conquise ; pour laquelle somme Rengguer, au nom de ses commettants, donne décharge au citoyen Gobel, pour lui servir chez le ministre Lebrun. — Rengguer se trouva ainsi redevable à Gobel de 76,771 livres. Une de ses lettres datée de Paris 15 juillet, et adressée à sa femme réfugiée à Delle, lui révèle les difficultés qu'il éprouvait d'obtenir de l'argent de son oncle Gobel, lequel était entouré de gens qui le grugeaient. (Liasse A. 20).

Une minute de lettre adressée au ministre Lebrun explique la destination des fonds qu'il avançait et les motifs qui devaient engager la France à les accorder. Il s'agissait d'armer trois mille hommes du pays de Porrentruy pour s'emparer du château occupé par des soldats du prince-évêque et d'enlever l'artillerie qui s'y trouvait. Cette petite armée de patriotes se chargerait de la garde des défilés de l'Evêché contre les ennemis de la France. Celle-ci acquerrait un allié fidèle, bien différent du prince-évêque toujours hostile. On demandait alors une audience au ministre en ajoutant que les circonstances étaient pressantes et que le château de Porrentruy devenait un repaire d'émigrés et de contre-révolutionnaires qui paralysaient l'émancipation du pays, mais il fallait de l'argent et une somme de 50 mille livres était indispensable pour commencer. — (Papiers Rengguer B. et liasse A. 18).

Ces documents révèlent que Rengguer avait trouvé de l'appui à Paris pour révolutionner l'Evêché de Bâle, et

qu'il était l'intermédiaire de nombreux mécontents du pays désirant alors l'indépendance et non pas la réunion à la France. Mais les changements fréquents des ministres du roi Louis XVI rendaient la tractation des affaires très difficile et lente.

Les troupes françaises occupant militairement le pays semblaient ne prendre aucune part à ces mouvements politiques, mais elles en étaient l'appui de fait. De son côté le prince accroissait l'irritation. Après avoir exhorté ses sujets à la fidélité, le 1er juin, il remplaça Paris au commandement du château par un officier au service de France, dans le régiment de Reinach, en nommant à ces fonctions le chevalier de Rinck, et la garnison du château fut renforcée d'une cinquantaine d'hommes. Le nouveau chef se mit à faire des expéditions militaires dans les villages, sans même consulter le conseil de régence. La première eut lieu à Charmoille où il alla avec 50 soldats pour arrêter un patriote. Il fit incarcérer un bourgeois de la ville qui correspondait avec le rédacteur de la *Gazette de Strasbourg*, dont le prince avait interdit la lecture.

Les prisonniers amenés au château étaient traités durement et plusieurs enfermés dans les sombres cachots dits des *Sept Pucelles*. Parmi eux se trouvaient le député Crétin et Voisard, frère du promoteur de l'Evêché, d'origine française, mais patriote décidé. L'arrestation de ces individus se fit avec violence. Ils se trouvaient tous deux au cabaret des *Deux-Clefs*, parlant des affaires de la France, lorsque arrivèrent les chasseurs du prince qui les saisirent, les lièrent et les traînèrent vers le château, en menaçant de tirer sur les personnes qui se mettraient aux fenêtres. Leur détention dans des cachots humides les fit tomber malades. — Le conseil de régence blâma les violences du chevalier de Rinck, qui se proposait de faire fusiller ces deux patriotes. Ce conseil refusa d'instruire leur procès, prévoyant qu'il faudrait les acquitter et les relâcher. Cependant Jobin commença l'enquête,

mais Crétin, homme énergique, refusa d'accepter la liberté sans un jugement qui constata son innocence. Comme la régence craignait sa vengeance, elle l'expulsa du pays, le 9 septembre, après trois mois d'une injuste détention. Nous avons encore connu Crétin. Il était horloger et il tenait un petit cabaret près des Halles. Il était aussi porte-drapeau de la garde nationale et il le portait avec orgueil. On ne pouvait lui reprocher que d'être resté un chaud républicain.

Les violences de Rinck lui attirèrent des embarras, Rengguer qui se trouvait alors à Paris l'accusa d'avoir déserté son régiment encore au service de France et qui ne fut licencié qu'au mois de septembre et il le fit rappeler (1). Le capitaine Paumier le remplaça au commandement du château, où l'on voulait faire entrer des troupes françaises, mais le prince s'y opposa en disant que ce serait porter atteinte aux droits de l'Empire. (14 juin).

De toutes parts les voisins français faisaient des délits forestiers et de chasse et commettaient des insultes dans le territoire de l'Evêché, ce qui donnait lieu à de nombreuses plaintes près du général français. En même temps ces voisins encourageaient les patriotes du pays, comme on le voit par plusieurs lettres et adresses des clubs révolutionnaires, tels que ceux de Schlestadt et de Besançon. (Juillet 1792. — Liasse A. 16 à 19). — Pendant les premiers jours d'août le château fut plusieurs fois menacé par des attroupements de paysans et il devait être attaqué dans la nuit du 9 au 10 par deux cents hommes armés venant de Blamont, dans l'intention de le piller avec l'aide des patriotes. On dut faire bonne garde et les paysans n'arrivèrent que jusqu'à Chevenez. Le général de Ferrière rassura la régence au sujet de ces bruits d'attaque qui, selon son opinion, couvraient seulement des expéditions de contrebandiers.

(1) Le régiment de Reinach se recrutait exclusivement dans l'Evêché de Bâle en vertu d'un traité particulier avec la France.

Aucun jour ne se passait sans qu'on répandit le bruit de l'approche de Rengguer, avec les réfugiés et des volontaires pour s'emparer du château. Bientôt les mouvements des Autrichiens obligèrent les Français à occuper plus fortement l'Evêché. On disait qu'une armée d'Autrichiens et d'émigrés devait traverser le canton de Bâle et se jeter sur l'Evêché et de là en Bourgogne. Les Français organisèrent un camp à St-Brais ; celui des Rangiers fut renforcé et Porrentruy dut préparer des logements pour deux cents hommes du régiment de Guienne qui arrivèrent de Blamont le 21 août. Dans ce moment les troupes d'occupation dépassaient six mille hommes. (Hist. de la Conféd. suisse, Monnard, XV. 449). Le même jour on prévint la régence que les patriotes avec 60 hommes armés se trouvaient à Chevenez où ils molestaient les sujets du prince. On prétendait qu'ils avaient fabriqué des canons de bois doublés et cerclés de fer. Aussitôt on envoya le major Schwartzler avec un détachement de la garnison du château. Tout en arrivant près de la tuilerie, ils crurent apercevoir des gens qui les couchaient en joue. Les soldats du prince firent feu et blessèrent un homme de Chevenez et en arrêtèrent quelques autres. Les chefs de l'attroupement ayant, disait-on, Rengguer en tête, se retirèrent aux Franches-Montagnes pour essayer de les révolutionner. A la suite de cette échauffourée, Rengguer et les députés fugitifs écrivirent, du Noirmont le 26 août, aux commissaires français en passage à Belfort pour leur expliquer leurs entreprises avortées des 17 juin et 19 août, celle-ci par la faute du général de Ferrière, et pour leur demander leur appui, afin de pouvoir tenir les Etats du pays au château de Porrentruy. — (Liasse A. 21). Pendant l'absence de la garnison du château elle avait été remplacée par uu peloton de soldats français et bientôt après entra en ville un escadron de chasseurs à cheval, avec deux pièces de canon.

La régence ayant invité à dîner au château les officiers

français qui se trouvaient en ville, l'un d'eux, Delmas, commandant le régiment de la Corèze à St-Ursanne, voulut visiter l'arsenal, et il déclara qu'il aurait tantôt l'artillerie qui était fort belle et les munitions. En effet, dès le lendemain, 23 août, un autre commandant français prévint la régence qu'il avait ordre du général de Ferrière de s'emparer des canons et des armes du château. La régence protesta contre cet ordre qui était une violation des traités, mais elle ne put gagner qu'un ajournement. Nous tronvons une lettre du 9 janvier 1793, par laquelle le général d'Arembure, commandant à Brisach, fait mettre en ordre les onze pièces de canon du prince encore au château, pour les envoyer à la frontière, savoir : trois pièces sur le plateau entre Aesch et Reinach; quatre à Delémont et quatre au quartier général à Porrentruy. Le général Demars auquel s'adressait alors cet ordre répondit que l'ennemi aurait peine à prendre le pays à revers, mais qu'il croyait que pour arrêter sa marche sur Belfort, il faudrait garnir Altkirch. Il ajoute que le vieux château de Morimont défendrait bien le chemin qui mène à Porrentruy. — (Liasse A. 50).

Bientôt les Français s'emparèrent d'une partie du château pour y établir des fours et des vivres. Le passage des troupes devint fréquent. — Le 27 août arrivèrent de Delémont quatre commissaires de l'assemblée nationale, Coustard, Prieur, Carnot et Ritter. Le prince-évêque alarmé de voir les Français disposer de ses Etats, leur fit faire des représentations à ce sujet. Les commissaires donnèrent ordre aux troupes et à tous les Français de ne gêner, ni inquiéter en rien les autorités du pays, mais de leur prêter secours contre les voleurs et les perturbateurs du repos public. Ils signèrent cet ordre ainsi que le général de Ferrière. Ce dernier ayant éprouvé quelque mécontentement de la part de Rengguer, signalé comme le moteur de tous les mouvements populaires, envoya 6 dragons pour s'en emparer au Noirmont où il travaillait avec

Copin à organiser la révolution. Mais l'agitateur n'attendit pas les dragons français. Les commissaires se rendirent à Porrentruy le 28, et rassurèrent de nouveau la régence sur les bonnes intentions de la France à l'égard du pays, son allié. Leur visite fut très-courte, mais peu après elle fut suivie de celle du général de Ferrière qui prit possession des alentours du château en déclarant que les soldats du prince devaient se borner à la garde intérieure. Sur une délégation du Club de Belfort il engagea la régence à relâcher Crétin et Voisard, mais on a vu que sa demande fut ajournée jusqu'au 9 septembre suivant. Toutefois elle mit aussi eu liberté les deux frères Lemane en leur défendant de rentrer sur les terres de l'Evêché. — (22 septembre).

Alors l'auberge du *Soleil* à Porrentruy était l'hôtel que fréquentaient les officiers français. Il était desservi par trois très-belles demoiselles qui avaient déjà été remarquées par les officiers autrichiens, car elles déclarèrent aux Français trop audacieux qu'elles préfèreraient embrasser un Autrichien à la fesse que la face d'un Français. Plus tard, elles changèrent d'avis et toutes trois épousèrent des Français, dont l'un, le général Delmas, en la traitant comme sa femme, ne voulut jamais régulariser son union, quoiqu'il reconnut les enfants qui en naquirent. Lorsque dans sa maison, sous le château, il corrigeait brutalement sa femme, on disait qu'on battait la générale au faubourg, et c'était vrai.

Les Franches-Montagnes continuaient d'être agitées et menacées par leurs voisins de France, à la tête desquels se trouvait un certain Gruel qui se disait invulnérable. S'étant rendu avec sa bande armée à Saignelégier, il y fit dresser un arbre de liberté, mais ses violences et ses menaces ayant irrité les habitants du village, il y fut tué et l'on planta sa tête sur un pieu, le 13 septembre. Aussitôt le général Falck qui avait remplacé Ferrière, y envoya quelques troupes pour rétablir l'ordre.

Les soldats du régiment de Guienne s'étaient si bien comportés à Porrentruy où ils étaient logés, que la régence demanda de les conserver ; mais elle ne put obtenir cette faveur. Ils furent remplacés par le 6me bataillon du Haut-Rhin, qui partit de Delle le 24 septembre. En passant au prieuré de Grandgourt encore occupé par des religieux de Bellelay, ils brisèrent les armoires du couvent, mirent en fuite toutes les personnes qui s'y trouvaient et parmi elles le curé de Florimont. Il se sauvait vers la forêt, lorsqu'un officier s'emparant d'un fusil, l'ajusta et le tua. Le monastère fut pillé et saccagé.

Le commandant français à Porrentruy ne voulut pas recevoir cette troupe de forcenés et l'obligea d'aller plus loin. Le meurtrier du curé fut arrêté et livré à la justice du château de Porrentruy qui le condamna à être dégradé publiquement et expulsé du territoire du pays. On n'osa le punir de la prison, dans la crainte qu'on ne le délivrât.

L'occupation du pays par les troupes françaises avait contribué au renchérissement des denrées et l'on manquait de grain. On avait déjà prié le prince d'en faire venir depuis l'Alsace ou la Franche-Comté, mais rien n'avançait. Le magistrat de Porrentruy demanda des députés à Delémont, aux Franches-Montagnes, à St-Ursanne, en Ajoie pour délibérer en commun sur les moyens de se procurer du blé, mais le prince fit défendre cette assemblée. On prétendit qu'il craignait qu'on ne lui répétât quatre mille louis empruntés par les Etats pour acheter du blé, parceque cette somme était restée entre ses mains.

A cette époque, 19 septembre, les cantons aristocratiques de Berne et d'Uri demandèrent à la France l'évacuation des troupes françaises du territoire de l'Evêché de Bâle ; mais la Convention nationale qui venait de se former, répondit par décret du 3 octobre, que les troupes occupaient l'Evêché en vertu d'un traité et que nonobstant la demande insolite de ces cantons, la France enten-

10.

dait rester en bonnes relations avec la Suisse. — (Recueil de Décrets, 1. 2).

Les nouvelles qu'on recevait de France augmentaient la frayeur du parti du prince et accroissaient l'audace des patriotes. On avait appris les massacres commis dans les prisons, la formation de la Convention nationale à la place de l'assemblée constituante. Ce corps réuni le 20 septembre avait aboli la royauté et proclamé la République. Il proposa alors la nouvelle ère républicaine qui s'ouvrit le 22 septembre 1792.

Tout le pays de Porrentruy était dans l'agitation et l'attente. Des bourgeois et des soldats français plantèrent un arbre de liberté au coin de l'Hôtel-de-Ville le 21 octobre ; on y suspendit un drapeau tricolore. On arracha le carcan fixé à la muraille et l'on détruisit la potence. Le soir il y eut un bal, dont une demoiselle Beck fut la reine. Elle avait été la marraine de l'arbre de la liberté et on la retrouvera dans les fêtes révolutionnaires. Les manifestations en faveur de la France se succédaient. Le 25 octobre arrivèrent à Porrentruy deux commissaires de la Convention, Cara et Prieur, accompagnés des généraux de Ferrière et Falck. Ils ajournèrent la visite que voulut leur faire la régence, mais ils admirent de suite quelques bourgeois qui demandaient d'être agrégés à la nation française. On les renvoya à s'adresser à la Convention nationale.

Le lendemain, 26 octobre, des officiers français, avec des bourgeois tels que Lémane, le médecin Guinans et autres, ouvrirent un club à l'Hôtel-de-Ville, dont Guinans fut le premier président. Le même jour les commissaires destituèrent le commandant français du château, qu'ils trouvaient trop modéré, et le remplacèrent par Delmas, chef du bataillon de la Corrèze. Celui-ci exigea aussitôt des logements pour ses troupes et pour ses chevaux, menaçant de placer ceux-ci dans les églises, si on ne leur fournissait pas de suite des écuries.

La position de la régence devenait de plus en plus dif-

ficile. Obligée par devoir de défendre les droits du souverain, elle se trouvait en même temps pressée par les Français faisant peu de cas de ce prince fugitif. Celui-ci releva les membres de la régence de leur serment de fidélité pour leur permettre d'agir selon leur propre intérêt et discernement. Jobin, qui la présidait alors, réunit ses collègues et ils décidèrent de se dissoudre, n'ayant plus aucun moyen d'action (30 octobre). Cependant, dans cette situation amère, Jobin songea encore à adoucir le prince en lui envoyant à Bienne deux chars de confitures et autres provisions de l'office ; tandis que ses collègues faisaient vendre en ville le vin ordinaire des caves du château à 15 livres la mesure, ce qui attira beaucoup d'acheteurs (Guélat 183) ; mais comme on expédiait à Bienne des grains et les armes qu'on avait enlevées au peuple, on arrêta les chars qui les portaient. Guélat dit que dans ce moment de détresse, la régence que le prince avait établie à Delémont, brûla tous les papiers de son administration et que Jobin avait mis à l'écart tous ceux de la régence de Porrentruy, sans qu'on sut ce qu'il en avait fait.

Le club usurpant alors le pouvoir abandonné par la régence fit interdire la sortie de tous les meubles et denrées du château. Il notifia cette défense au commandant Paumier, au receveur L'hoste et aux domestiques. La garde du prince fut remplacée par une garde bourgeoise pour les postes non encore occupés par les Français.

Morel et après lui quelques autres personnes ont écrit que les patriotes s'étaient emparés du château le 6 septembre au soir. Mais c'est une erreur, cette occupation n'eut lieu que le 5 novembre. Durant tout le mois de septembre le conseil de régence n'avait point quitté le château. Il y invitait à dîner les officiers et les députés français. Les membres du conseil ne cessèrent d'y prendre leurs repas que le 22, lorsque déjà il est vrai une partie des bâtiments était occupée par les Français.

Le 5 novembre Guinans, président du club, Germain Lémane, Kauffmann, avec des officiers français, tinrent conseil au château et décidèrent de prendre possession de tout ce qui s'y trouvait encore, ainsi que des revenus. Dans l'après-midi, on planta un arbre de liberté avec un bonnet rouge et un drapeau tricolore dans la cour du château et on se livra en ville à diverses scènes inconvenantes auxquelles prirent part des bourgeois qui plus tard, sous le régime bernois, occupèrent les premières charges de la ville. Le club fit suspendre au balcon de l'Hôtel-de-Ville son titre de : Société des amis de la liberté et de l'égalité. Résistance à l'oppression. — L'avocat Béchaux, naguère de la régence, vint déposer au club son brevet, en déclarant qu'il renonçait au serment qu'il avait prêté au prince. (Guélat, 187). Le club envoya au château des délégués pour inventorier tout ce qui s'y trouvait encore. Il donna ordre au trésorier Joliat de ne plus envoyer d'argent au prince et il lui fit remettre ce qui lui restait en caisse, 37 louis. D'autres délégués allèrent faire la reconnaissance des bergeries ou troupeaux de moutons que le prince entretenait dans quatre mairies d'Ajoie. Plusieurs personnes notables de la ville se firent recevoir membres du club, en promettant de soutenir la liberté et de résister à l'oppression, tandis que d'autres, effrayées, se retirèrent en Suisse. Le club fit former deux compagnies de volontaires, auxquels on distribua des armes restées au château. (Mém. de J.-G. Quiquerez). Des scènes pareilles eurent lieu à Delémont, où un club s'empara de l'autorité abandonnée par la régence.

Le 16 novembre arriva Demars, maréchal de camp, pour remplacer Falck au commandement des troupes d'occupation, dont le quartier-général était toujours à Delémont. Quelques écrits des temps prétendent que Demars devait son grade à des recommandations de Rengguer et que pour ce motif, il lui était dévoué. Nous n'avons pu trouver aucune trace de ce fait dans la correspondance

intime de ces deux personnages. Demars, d'un caractère décidé, a joué un rôle important dans les affaires du pays. Une lettre de Rengguer lui avait fait connaître la situation de la contrée dans laquelle il allait commander, et il lui demandait sa protection, afin qu'il pût réunir les Etats du pays en liberté complète pour sa personne et pour les députés. C'est dans cette lettre qu'on voit qu'alors encore des cantons suisses avaient demandé à la Convention nationale de comprendre le pays de Porrentruy dans la neutralité armée, mais que le comité diplomatique, de concert avec le ministre des affaires étrangères, en rejetant cette demande, avait trouvé qu'il fallait occuper Pierre-Pertuis et le château de Porrentruy et que l'ordre en avait été donné le 11 du mois. Rengguer, en sa qualité de syndic, se croyait l'homme indispensable pour la convocation et la tenue des Etats de l'Evêché et il regardait l'assemblée qu'avait réunie le prince, comme chose nulle et non avenue, parce qu'elle avait eu lieu sous la pression des Autrichiens.

L'arrivée du général Demars au château de Porrentruy fut annoncée par 12 coups de canon, répétés au souper qu'il prit avec les chefs du club. Là il manifesta son intention de comprimer les aristocrates, traitant avec dédain le prince et ses adhérants. Le lendemain, il partit au bruit du canon pour aller à Delémont, en proférant des menaces contre le lieutenant Moreau et le maître de poste Brodhag.

Le club avait remplacé de son chef l'autorité abandonnée par la régence, mais sa conduite et celle du général qui disposaient du château et y tenaient table ouverte, indigna quelques membres du club, tels que Vermeille, curé de Courtedoux, mais on lui imposa silence. En échange on accueillit des lettres d'adhésion des communes de Chevenez, de Charmoille, de Fregiécourt, de Pleujouse, des Piquerez, dans lesquelles on prononçait la déchéance du prince qui avait abandonné ses Etats et refusé d'y rentrer nonobstant les prières de la ville de Porrentruy.

Les Piquerez ajoutaient à cette déchéance de Joseph de Roggenbach, l'expulsion de tous ses adhérents, une prise d'armes pour soutenir la liberté et la souveraineté du peuple, l'assemblée des Etats et la cessation de toutes les redevances payées jusque là aux chanoines de St-Ursanne, se disant seigneurs de la Prévôté. C'était mettre le feu aux poudres, et dès le soir il y eut bris de fenêtres des maisons des aristocrates.

L'arrivée du général Demars à Delémont donna lieu aux mêmes démonstrations. L'auteur de la Relation fidèle (p. 58), accuse Moreau d'avoir été le principal moteur de la révolution à Delémont, tandis qu'il n'a été qu'un des instruments employés durant cette époque d'agitation générale. Une lettre même de Demars à Rengguer traite Moreau d'aristocrate auquel il a donné une forte semonce. A Delémont, comme ailleurs, l'opinion était divisée. Les partisans du prince étaient assez nombreux, mais ils n'osaient pas se prononcer, d'autres voulaient plus de liberté, sans rejeter encore l'autorité du prince ; il y avait des révolutionnaires faisant beaucoup de bruit, sans trop savoir quel en serait le résultat, et enfin par dessus tout régnait l'esprit de localité et de jalousie contre Porrentruy, dont on repoussait l'initiative dans les affaires du pays. Dans toute la contrée occupée par les Français on brisait les armoiries ; une statue du prince fut pendue au carcan à l'Hôtel-de-Ville de Porrentruy et de nombreux dégâts commis nuitamment dans les propriétés privées. Demars était revenu dans cette ville, pour occuper les appartements du prince au château. Il y donna un grand bal le 25 novembre, en y invitant même les campagnards.

Depuis le moment où Demars avait pris le commandement des troupes françaises occupant l'Evêché, il était entré en correspondance avec Rengguer. Celui-ci craignait encore de rentrer dans le pays. On trouve, dans ses papiers, des lettres qui le préviennent de se tenir en garde, parce que les chasseurs du prince avaient reçu

ordre de le tuer s'il rentrait dans l'Evêché. On sait que sa tête avait été mise à prix et sa proscription n'était pas révoquée. Il fit part de ses craintes à Demars qui lui écrivit de Delémont, le 20 novembre au soir, qu'il désirait que son cher syndic fît sa rentrée à Porrentruy avant la lecture d'une proclamation importante du général Biron, et qu'il fut accompagné de ses co-députés également proscrits, lui offrant de lui fournir une escorte. (Papiers Rengguer, 39). L'offre fut acceptée et le 26 novembre, à l'heure de midi, Rengguer arriva en voiture au château, escorté de dragons, au bruit du canon et aux cris de vive le syndic Rengguer ! vive le général Demars ! Les deux compagnies bourgeoises lui présentèrent les armes et le général mit à sa porte deux factionnaires d'honneur. Au dîner, le canon annonça les toasts.

Le *27 novembre* les députés des communes, tant les anciens fugitifs que ceux que Rengguer put réunir au château, se déclarèrent en Assemblée constituante du peuple de la Rauracie, s'affranchissant de tous les liens avec l'Empire d'Allemagne, puis ils proclamèrent l'indépendance du pays sous le titre de ***République de la Rauracie***. Rengguer fut élu président et l'on décida que pour les besoins du service de l'Assemblée, lui et le commissaire qu'elle nomma, devaient prendre leur logement au château. A cet effet on réduisit aussitôt le nombre des domestiques, ne laissant que ceux nécessaires pour le service des écuries et de la table du général qui eut sa cuisine particulière. Mais Rengguer et les députés des communes durent prendre leur logement et leurs repas en ville. (Guélat, 195). On ordonna de faire de suite l'inventaire de tout le mobilier du château, de vendre publiquement au profit de l'Etat les denrées qui s'y trouvaient, en ne laissant que le nécessaire pour le service du château. (Liasse A, n. 42). L'Assemblée maintint provisoirement le trésorier Joliat et le receveur J.-G. Quiquerez, dans leurs fonctions. Elle nomma Germain Lémane chef

de police ; le peintre Brand, inspecteur des bâtiments, le maire de Porrentruy, Raguel, eut l'administration de la justice civile et criminelle, avec trois avocats pour assesseurs. Le même jour Rengguer rédigea une circulaire adressée aux Etats voisins pour leur annoncer que le peuple de la Rauracie venait de conquérir son indépendance et les conviant à suivre cet exemple. L'acte original ne dit pas à quels Etats voisins il envoya cette lettre en sa qualité de président de l'assemblée qui avait proclamé la liberté du pays. (Liasse A, 42, 43). Le trésorier et le receveur précités furent envoyés à Bienne pour réclamer au prince certains actes des archives, tels que les reconnaissances des domaines de l'Etat et le trésor qu'il avait emportés. Il rendit les premiers, mais l'argent avait déjà été expédié à Constance. (Mém. de J.-G. Quiquerez).

Ces diverses opérations soulevèrent une grande rumeur. Le club qui s'était d'abord emparé du pouvoir, accusa Rengguer d'usurpation et de vouloir, avec ses adhérents, disposer de la fortune de l'Etat pour couvrir ses pertes. On trouve en effet dans ses papiers un résumé du procès-verbal d'une séance de l'Assemblée rauracienne, dans laquelle on vota, à l'unanimité, la reconnaissance de la dette de trois cent mille livres contractée par Rengguer en suite de la procuration qu'on lui avait donnée à Boncourt. Elle fut reconnue comme dette nationale, moins les trente mille francs reçus du ministre des affaires étrangères. Rengguer avait emprunté cette grosse somme à des banquiers de Paris, Lecouteux et Ferrière, qui avaient perçu le 15 pour cent d'escompte, ensorte de ne remettre à Rengguer que le surplus en assignats. Ces affaires d'argent sont très-détaillées dans les papiers de Rengguer. Elles révèlent l'appui qu'il avait trouvé à Paris pour révolutionner l'Evêché de Bâle, en même temps qu'elles offrent la preuve qu'il s'était ruiné dans cette entreprise, car l'Etat ne lui a pas remboursé ses emprunts et avances de fonds. (Papiers Rengguer, n. 9).

Rengguer se justifia au sujet des nominations qu'on

venait de faire en observant qu'elles n'étaient que provisoires et qu'elles ne concernaient que des personnes estimées. Le général Demars l'appuya en déclarant qu'on ne pouvait assembler les Etats généraux du pays avant d'obtenir une réponse du ministère de France auquel on avait demandé si la convocation de ces Etats devait se faire par le général français ou par l'ancien syndic Rengguer. Cette déclaration fut protocolée le 30 novembre et les députés qui avaient formé l'Assemblée provisoire au château se retirèrent aussitôt. Le club satisfait élut pour président un officier français qui refusa. On reporta les suffrages sur d'autres personnes; Rengguer en obtint 61, son concurrent Béchaux 21. Ces chiffres indiquent l'importance que le club avait prise ; mais il était composé d'éléments très-hétérogènes : à côté des vrais patriotes, se trouvaient de faux frères qui jalousaient l'ascendant qu'avait pris Rengguer dans les affaires du pays et qui travaillaient déjà avant son retour à Porrentruy et l'on verra tantôt se continuer cette opposition.

Le lundi 3 décembre arriva Gobel, évêque de Paris, en qualité de commissaire de la France à l'armée du Rhin. Le canon annonça sa venue, la ville fut illuminée le soir, et il parcourut les rues entouré de troupes françaises et d'une foule de peuple, accompagné de la musique militaire et de cris de vive la nation ! vive l'évêque de Paris ! L'hymne de la liberté fut chanté au pied de l'arbre qui en était le symbole et Gobel le salua avec respect. Ses ennemis, et il en avait beaucoup depuis qu'il avait pris une part active à la révolution de France, l'accusèrent d'avoir parcouru la ville en carmagnole, coiffé d'un bonnet phrygien d'où pendait une queue de renard, et d'avoir fait la génuflexion devant l'arbre de la liberté. Mais Gobel portait la coiffure de représentant du peuple, avec une grande plume pendante. Il était trop fier de son titre d'évêque de Paris et de celui de commissaire de la France, pour porter un autre costume que celui dont se revêtaient alors ces sortes de représentants. Par décret du 20 novembre,

la Convention nationale avait assuré de sa protection les peuples qui secoueraient le joug de leurs souverains et qui voudraient recouvrer leur ancienne liberté. De là l'envoi de Gobel dans l'Evêché de Bâle et nullement, comme on l'a dit, pour diriger les généraux dans l'occupation du pays puisque c'était chose faite. Gobel ne reprit point son appartement au château ; il fit seulement porter les meubles qui s'y trouvaient encore dans la maison que le club ou l'Assemblée rauracienne avait louée à Rengguer, et les députés, pour honorer l'évêque de Paris, y firent envoyer des provisions du château pour le service de sa table. (Liasse A. nº 236, p. 5 et 6).

Pendant que l'ancien évêque de Lydda faisait son entrée à Porrentruy, le prince-évêque de Bâle partait de Bienne le 3 décembre, avec les chanoines de Gléresse et de Mahler, son neveu de Roggenbach, le conseiller de Billieux, son secrétaire Schoumacher, son aumônier Kœnig et quelques domestiques. Tous ensemble se rendirent à Constance. La Suisse lui avait fait entendre que sa présence à Bienne devenait compromettante et portait ombrage à la France. Avant de partir, il avait renvoyé à Porrentruy, sans motif connu, son plus bel équipage et ses plus beaux harnais qui furent saisis et vendus à vil prix avec les chevaux. Il confia sa riche vaisselle à son receveur à Bienne qui la remit plus tard aux Français, (mém. Guélat, à la suite de son manuscrit sur la guerre des Suédois, 203). Arrivé à Constance, dans cette ville peuplée d'émigrés français, il essaya encore d'exercer son autorité. Il avait promis de faire grâce à Voyat et Caillet, condamnés à mort l'année précédente et détenus au Vieux-Brissach, mais il changea d'avis et les fit transférer dans les prisons de Gratz, en Styrie. C'est de Constance aussi qu'il conféra aux curés de Porrentruy et d'Alle et aux professeurs de théologie du collège de cette ville le droit de donner les dispenses réservées à l'épiscopat et aux confesseurs, celui d'absoudre les péchés réservés au pape.

Delémont, occupé par les Français, n'était guère moins

agité que Porrentruy, mais plus dans la ville que dans la campagne. Il en était à peu près de même dans les bailliages allemands, tandis qu'aux Franches-Montagnes le curé Copin restait le pivot du mouvement. Les diverses autres parties de l'Evêché qui jouissaient de la neutralité suisse restaient dans l'attente de ce qui se passait à Porrentruy, chef-lieu de la principauté en dissolution et foyer de la révolution. Le club de cette ville, en imitation de ce qui se passait en France, fit saisir les biens des émigrés et défendit leur rentrée dans le pays, jusqu'à ce que l'Assemblée des Etats en eut décidé à leur sujet. Il s'agissait dans ce moment d'organiser une cérémonie pompeuse pour donner lecture d'une proclamation du général Biron, commandant l'armée du Rhin. On a prétendu que cet acte lui avait été suggéré par Gobel, mais la marche des affaires était suffisante pour provoquer cette proclamation qui fut ratifiée par le gouvernement français.

Le club fit enlever la pierre dite du poisson au coin de l'Hôtel-de-Ville et planter un arbre de liberté plus majestueux que le premier. Au pied de l'arbre on construisit un théâtre entre quatre piliers. L'arbre symbolique fut orné de trophées d'agriculture et de guerre, avec les drapeaux des quatre corps de métiers de la ville. On attacha à son sommet l'inscription : Vivre libre ou mourir. Le tout fut peint en blanc, bleu et rouge, jusqu'aux sept gradins pour monter sur le théâtre qui fut appelé l'autel de la patrie. Ce travail commencé le samedi, fut achevé le dimanche matin, 9 décembre, sous la direction du peintre Band, qui trouvant son nom trop dur, y ajouta une désinence italienne et signa dès lors Bandinelli. Il fut secondé par le peintre Simon qui, après avoir porté la carmaniole et le bonnet rouge, devint un des chantres du lutrin.

Au sortir de la messe, on se porta en foule sur la place pour y attendre la lecture solennelle de la proclamation qui commençait par ces mots : Le citoyen français, général Biron, commandant en chef l'armée de la République française sur le Rhin, aux citoyens habitants du pays

de l'Evêché de Bâle, faisant partie de l'Empire d'Allemagne. Elle était datée du 10 novembre 1792 et portait en substance que le prince-évêque, par ses actes d'hostilité était déclaré ennemi de la France, lui, ses officiers et adhérents, qu'on faisait défense aux troupes françaises de reconnaître désormais l'autorité du ci-devant prince et de son chapitre ; que la République française voulant donner un témoignage particulier d'intérêt et d'amitié aux habitants de l'Evêché, ses amis et alliés, proclamait, par l'organe de son général, les citoyens du dit pays libres de destituer leurs anciens maîtres et de se donner telle forme de gouvernement qu'ils voudraient et, qu'à cet effet, les communes devaient nommer des députés pour se constituer en assemblée nationale, en se joignant aux députés qui avaient déjà fait les premières démarches et proclamé la liberté à Boncourt, aux Piquerez, à Belfond, à l'effet de pourvoir provisoirement à l'admistration et définitivement sur leur organisation et le choix d'un gouvernement.

Biron ordonnait au général commandant dans le pays de faire publier cet acte et d'en assurer l'exécution. En conséquence, Demars avait envoyé le 5 décembre des officiers et des soldats dans toutes les communes pour y porter la proclamation et ordre d'en faire la lecture le même jour qu'à Porrentruy, en invitant les communes à élire chacune un député, avec mission de se trouver à Porrentruy le 17 à 9 heures du matin, pour se joindre aux citoyens qui avaient déjà proclamé la liberté du pays, avec lesquels ils formeraient une seule assemblée nationale pour délibérer ainsi que l'ordonnait la proclamation.

Cet acte et la déclaration ci-dessus du général Demars, furent approuvés le 11 décembre par le ministre de la guerre Pâche. — (Liasse A. n. 50). Nous avons les certificats de réception et de publication de toutes les communes ; ils sont quelquefois remarquables non seulement par leur style et leur orthographe, mais encore par l'adresse d'éviter de dire qu'on la publierait. Aux Genevez et à Lajoux, il n'y avait que onze patriotes et le curé Bernard Greppin de

Bellelay n'en faisait pas partie. (Liasse A. n. 4748. Papiers Rengguer, n. 8).

Pour ne pas trop alarmer le pays on avait conservé les maires et quelques autres fonctionnaires, avec ordre de ne pas reconnaître d'autre autorité supérieure que l'Assemblée rauracienne. Le 9 décembre ce fut un officier qui fit la lecture de la proclamation sur le théâtre dressé à cet effet. Demars, son état-major, Rengguer et quelques citoyens se trouvaient près de lui. La lecture terminée le général cria le premier vive la liberté et l'égalité ! vivre libre ou mourir ! Ce cri fut répété par toute l'assemblée. Les troupes françaises, bourgeoises et villageoises marchèrent alors en ordre, enseignes déployées et tambours battant vers l'église paroissiale où le vicaire général de l'évêque de Paris dit une masse basse et l'on se retira. Le soir il y eut illumination générale, on brûla sur la place les insignes de l'Empire d'Allemagne et celles du prince-évêque de Bâle, mais afin de prévenir toute collision on avait consigné dans leurs maisons tous les anciens conseillers du prince.

Cette proclamation fut reçue fort diversement dans les communes. Comme à St-Ursanne on venait d'apprendre qu'on avait arrêté à Arlesheim trois chanoines de l'Evêché de Bâle, le club refusa de donner son attestation qu'on avait lu la proclamation, en alléguant que cette arrestation était une atteinte portée à la liberté du pays. Des réclamations analogues eurent lieu dans la vallée de Delémont et le mécontentement devint si grand que beaucoup proposèrent de ne prendre aucune part à l'assemblée des Etats du pays, convoquée pour le 17 du mois. A Porrentruy la commune et le magistrat protestèrent également contre l'arrestation de citoyens qui avait lieu contrairement à la proclamation de liberté. Le mécontentement contre Demars et Rengguer s'accentua et on les accusa d'usurper le pouvoir, de s'ériger en dictateurs et de chercher à attirer à eux la fortune du pays pour ensuite abandonner le peuple. Les plaignants décidèrent

d'envoyer des députés à Paris pour informer la Convention de ce qui se passait et demander le rappel du général Demars.

Le club informé de cette délibération fit grand bruit. On proposa des mesures violentes contre le magistrat; on parla de faire venir une guillotine, mais ces motions ne firent qu'indisposer encore Rengguer auquel on les attribuait. L'opinion contre le général l'aigrit encore lorsqu'il fit afficher un décret de prise de corps contre le prince-évêque, ses ministres, ses officiers, ses grands chanoines, avec ordre aux receveurs de retenir tous les revenus de l'Etat et défense de sortir du pays. Il faisait en même temps demander l'expulsion du club des hommes qui avaient eu des emplois du prince. En échange on l'accusait de disposer de la cave et des denrées du château pour sa table et pour celle de Gobel et de Rengguer.

La France était aux aguets sur ce qui se passait dans le Porrentruy et voici un acte important à ce sujet. « Extrait » du registre des délibérations du conseil exécutif provi» soire du 4 décembre 1792, l'an Ier de la République » française.

» Lecture a été faite de plusieurs dépêches et pièces » adressées aux ministres de la guerre et des affaires » étrangères desquelles il résulte :

» 1° Que les députés et les représentants des Etats » libres du ci-devant Evêché de Bâle, fief de l'Empire » d'Allemagne, en vertu des pouvoirs qu'ils avaient reçus » du peuple des dits Etats, rompant tous les liens qui » existaient entre eux et l'Empire, ont déclaré les com» munes qu'ils représentaient constituées en république » libre et indépendante sous le nom de République de la » Rauracie.

» 2° Que cette assemblée suivant son décret du même » jour a envoyé une députation au citoyen français De» mars, maréchal de camp, commandant les troupes fran» çaises cantonnées dans la République de la Rauracie

» pour lui faire connoître la constitution de la nouvelle
» république et réclamer de lui l'exécution du décret
» rendu le 19 du mois dernier, par la Convention natio-
» nale de la République française, par laquelle elle dé-
» clare qu'elle accorde fraternité et secours à tous les
» peuples qui voudront recouvrer leur liberté.

» Le conseil exécutif provisoire délibérant sur cette
» notification et voulant remplir sans aucun délai le de-
» voir sacré que lui impose le dit décret de la Convention,
» arrête :

» 1° Que le ministre de la guerre donnera sur le champ
» les ordres nécessaires tant au général Biron qu'aux
» autres chefs militaires commandant les troupes fran-
» çaises qui se trouvaient sur cette partie de nos fron-
» tières, afin qu'elles aient à faire toutes les dispositions
» convenables pour assurer à la République de la Raura-
» cie la protection efficace de la République française.

» 2° Que le ministre des affaires étrangères fera passer
» au commissaire précédemment nommé par le conseil
» exécutif et qui se trouve sur cette frontière, toutes les
» instructions qui lui sont nécessaires pour veiller à l'exé-
» cution des décrets et en rendre compte au conseil, ainsi
» que des mesures ultérieures qu'il croirait utiles de
» prendre pour l'intérêt des deux Républiques.

» Pour ampliation conforme au registre,
» (signé) : Grouvelle,
» *secrétaire du conseil.*

» Pour copie conforme, le ministre de la guerre,
» (signé) : Pache. »

Ce ministre expédia copie de cet ordre aux généraux Demars et Ferrière, les 6 et 7 décembre, dans les termes suivants :

« Vous voudrez bien, général, recommander aux diffé-
» rents commandants militaires qui sont sous vos ordres,
» qu'ils ne doivent agir dans l'étendue des territoires de
» la République de la Rauracie, que sur la réquisition des

» corps administratifs qui gouvernent cette République,
» de la même manière que vous agiriez dans un départe-
» ment français. (Liasse A. 44, 46).

On voit par ces divers documents que Rengguer avait eu hâte d'agir et que, sans attendre la proclamation de Biron, qu'il pouvait ne pas connaître, il avait érigé la République rauracienne avec les députés qu'il avait pu réunir, que la France l'avait reconnue le 4 décembre, ensorte que l'assemblée convoquée pour le 17 n'avait plus qu'à confirmer un fait accompli. On doit encore remarquer que Gobel était le commissaire désigné par le conseil exécutif et que l'action des généraux français n'était qu'une exécution des ordres de la Convention nationale. Rengguer avait réclamé l'appui de la France, comme moyen d'arriver à l'indépendance de l'Evêché de Bâle, but de tous ses efforts, mais il ne prévoyait pas qu'une fois engagé dans cet engrenage, le grand rouage de la France l'entraînerait dans son mouvement.

Le peuple de l'Evêché de Bâle ne comprenait pas cette intervention de la France dans le règlement de ses affaires et moins encore le danger d'y résister. Aussi la proclamation Biron donna lieu à diverses questions qu'on adressa au général Demars et auxquelles il répondit de la manière suivante.

1re question. Pourquoi une commune qui n'est composée que de dix feux, nomme-t-elle autant de députés que celle qui en a cent, ce qui est contraire à l'égalité et se trouve opposé à l'ordre qu'on suit en France ?

Réponse : Quand la France s'est organisée, à commencer par les assemblées primaires, jusqu'à l'assemblée législative, ses représentants étaient déjà en assemblée générale depuis plusieurs mois ; or, immédiatement après leur convocation, le clergé et la noblesse qui formaient tout au plus trois millions d'hommes, ont été représentés chacun par 300 individus, ce qui faisait 600 ; tandis que les vingt millions composant le tiers Etat n'avaient pas plus

de 600 représentants. Cette inégalité énorme dans la composition primordiale de l'assemblée de France n'a cependant pas empêché la même assemblée de s'organiser quelque temps après d'une manière très égale.

Qu'est-ce qui empêcherait donc l'assemblée générale des communes de l'Evêché, quoique convoquée primordialement d'une manière non proportionnée soit à la population, soit aux propriétés communes, de s'organiser comme la France d'une manière plus égale ? Il y a même plus de facilité pour le peuple de l'Evêché de parvenir à cette organisation proportionnelle, nonobstant la susdite inégalité dans la convocation primordiale que n'en a eu le peuple français, puisque l'inégalité dans la convocation de l'assemblée française était tout à l'avantage des deux ordres privilégiés, dont les représentants réunis étaient en même nombre que ceux du Tiers-Etat d'alors ou des communes de France ; au lieu que l'inégalité dans la convocation de l'assemblée des habitants de l'Evêché est tout en faveur du citoyen de la campagne, puisque dans le bailliage d'Ajoie, par exemple, le peuple de la campagne aura 24 députés et les citoyens de la ville de Porrentruy n'en auront qu'un seul ; ce qui donne aux habitants de la campagne une prodigieuse supériorité sur ceux de la ville, lesquels ont toujours la morgue de s'estimer plus que les premiers.

D'ailleurs, comment pourriez-vous craindre les suites de l'inégalité des députations, puisque dès ce moment tous les intérêts sont communs. Car il n'existe plus chez vous ni privilège, ni distinction de famille et la même cause est pour tous. Cette cause est le bien du peuple.

2me question. Pourquoi la France nous assemble-t-elle, ou plutôt, nous invite-t-elle à nous assembler ?

Réponse. C'est pour que le peuple réuni déclare hautement qu'il ne connaît plus de tyran, mais qu'il veut être libre et se gouverner par des lois qu'auront faites les représentants qu'il nommera à cet effet ; et c'est alors que

la République française reconnaissant que vous êtes dignes d'être réintégré dans vos droits, s'empressera de vous apporter tous les secours qui vous seront nécessaires ; or, pour une pareille déclaration un seul député d'une commune, quelque peuplée ou étendue qu'elle soit, peut aussi bien exprimer la volonté générale de la commune que s'il avait 60 autres co députés avec lui.

3me question. Pourquoi les 20 ou 24 anciens députés se trouveront-ils dans l'assemblée, sans y être députés par les communes ?

Réponse : Cette question semblerait ne pas devoir être exposée par ceux qui ont vraiment à cœur les intérêts du peuple ; car il n'y a pas de doute que ceux qui, jusqu'à ce moment, ont essuyé toutes sortes d'affronts et d'injures, qui ont exposé leur vie et sacrifié leur fortune, il n'y a pas de doute, dis-je, qu'ils n'aient sincèrement en vue le bonheur du peuple, cela ne doit pas être contesté d'après les épreuves qu'ils ont subies et qui sont connues de tout le monde, puisque les menaces, les emprisonnements, les persécutions faites envers eux par les tyrans, ne les ont point fait abandonner la cause du peuple ; il est donc du plus grand avantage pour le peuple de les avoir au nombre de ses représentants. D'ailleurs, quel est celui qui voudrait désavouer des représentants qui ont avancé son bonheur, en agissant en son nom, quoiqu'il ne leur en ait pas donné commission ?

De plus, qui est-ce qui a amené les Français dans votre pays ; qui est-ce qui, pour leur introduction, vous a délivrés des bayonnettes et du joug des Autrichiens ? Ne sont-ce pas ces mêmes hommes que les ennemis de la chose publique voudraient éloigner de cette assemblée qui doit s'occuper des moyens de tarir à jamais la source des fléaux dont votre pays est depuis si longtemps inondé. Sans eux, cette assemblée où vous devez être réintégrés, où doivent vous être restitués vos droits que la tyrannie vous avait usurpés, sans eux, dis-je, cette assemblée

n'aurait jamais eu lieu ; par reconnaissance, par justice et pour l'utilité commune, ils doivent avoir la confiance du peuple, et n'être point exclus d'une assemblée qui leur doit son existence.

D'ailleurs la nation française, votre protectrice, voulant sincèrement votre bien, les a déjà reconnus libres et vous invite à vous réunir à eux pour vous constituer ensuite en une seule assemblée délibérante, voudriez-vous donc en les repoussant de votre assemblée manquer à votre protectrice ?

4me question. Quel mode doit-on suivre pour convoquer l'assemblée du peuple à l'effet de nommer un député par chaque commune ?

Réponse : Le peuple décidera lui-même cette question dans l'assemblée pour entendre la proclamation.

5me question. A quel âge pourra-t-on être élu pour avoir voix délibérative dans la dite assemblée primaire ?

Réponse : Celui que vous avez toujours adopté pour voter dans les communes.

Le maréchal de camp, commandant les troupes dans le pays de Porrentruy, (signé) : DEMARS. (Papiers Rengguer, B. 12).

Cette pièce fait voir que la proclamation Biron avait aussitôt donné lieu aux questions précédentes et qu'on prévoyait le conflit qu'allait faire naître l'admission des anciens députés s'ils n'étaient pas réélus par leurs communes.

CHAPITRE IV.

République de la Rauracie.

L'élection des députés destinés à former l'assemblée nationale de la Rauracie, donna lieu à de grandes intrigues. Le pays était très-divisé d'opinion. Beaucoup restaient partisans du prince-évêque, avec ou sans redressement des griefs ; d'autres voulaient un Etat indépendant,

une république à part avec ou sans l'intervention de la France, ce qui constituait déjà quatre opinions différentes ; enfin d'autres entrevoyaient la réunion à la France comme inévitable. Parmi les partisans de l'indépendance absolue, il est curieux de découvrir Gobel qui s'en ouvrit secrètement à des hommes modérés, mais ceux-ci présumant qu'il désirait avant tout le maintien au pouvoir de son neveu Rengguer, accueillirent froidement cette ouverture. (Biographie manuscr. de J.-G. Quiquerez, p. 16.)

A Porrentruy les bourgeois voulaient exclure les non bourgeois de la députation et même du droit de voter. C'est dans ces tiraillements que se firent les élections le 15 décembre en beaucoup de lieux. A Porrentruy les bourgeois l'emportèrent et ils élurent le bourgmestre Guélat par 250 suffrages, tandis que son concurrent, l'imprimeur Gœtschi, du parti de Rengguer n'en obtint que 30. On avait réuni tous les votants, même les procurations des malades et des empêchés d'assister à l'assemblée. Cette votation indique quelle était alors l'opinion dominante à Porrentruy, ancienne capitale et foyer de la révolution.

A Delémont, Bennot, Pallain, Rédet et Miserez avaient monté une cabale contre Rengguer et Demars qu'ils accusaient de vouloir usurper l'autorité dans le pays ; ils jalousaient l'initiative qu'avait prise Porrentruy dans la marche des affaires et ils tentèrent de faire partager leur opinion aux communes de la vallée. Ils convoquèrent leurs députés le 9 décembre et ils voulurent leur faire signer une protestation qu'ils avaient préparée à l'avance. Mais après des débats qui durèrent tout la nuit, ils virent échouer leur intrigue et Pallain déchira le papier repoussé. (Liasse A. Lettres originales de députés écrites au sortir de cette réunion nocturne).

Le 11 du mois ils tentèrent une nouvelle intrigue. Ils appelèrent deux députés de la vallée de Delémont, deux

de la ville, deux de St-Ursanne et autant de Laufon pour leur poser la question de savoir s'il ne conviendrait pas de demander au général Demars une prolongation de délai pour l'ouverture de l'assemblée du pays fixée au 17 décembre. Mais les députés déclarèrent qu'on devait se soumettre à la proclamation Biron, puisqu'on avait déjà planté des arbres de liberté dans plusieurs communes et proclamé le sept la déchéance du prince. (Liasse A. 49. Acte pour copie conforme).

Demars informé de ces intrigues tendant à entraver les ordres qu'il était chargé d'exécuter, enjoignit au colonel Gasser, commandant de place à Delémont, de faire arrêter Brodhag, directeur des postes, Pallain, receveur du prince, Mahler, ex-officier, Rinck, grand-bailli, Moreau, lieutenant-baillival et Bennot fils, avocat, ce dernier avec deux sentinelles à sa porte. (13 décembre. Liasse A. 52, pièce originale).

La rentrée de Rengguer le proscrit, l'influence qu'il avait obtenue à Paris, son empressement à tenir les Etats du pays avec une partie des députés ; son activité pour proclamer l'indépendance et organiser une espèce d'autorité, dans un moment où il n'y avait plus de reconnue, blessaient les hommes qui n'avaient rien fait pour la liberté du pays mais qui aspiraient à prendre part au pouvoir et jalousaient Rengguer.

L'Assemblée nationale de la Rauracie est intéressante à étudier. Nous trouvons une liste originale des députés présents à son ouverture. Elle renferme 107 noms appartenant pour la plupart à des hommes peu favorables, si ce n'est hostiles à la révolution patronnée par la France. (Liasse B, 12 et 13).

L'Assemblée s'ouvrit le 17 décembre, après la messe du Saint-Esprit à laquelle assistèrent tous les députés. En sortant de l'église, ils se rendirent à l'hôtel des Halles désigné pour la réunion. Demars y arriva dans la plus belle voiture du prince-évêque, ayant à ses côtés Reng-

guer et Gobel, et à sa suite les députés proscrits à l'arrivée des Autrichiens. Le général ouvrit la séance en faisant l'éloge de ces députés qui, avec Rengguer, avaient tout sacrifié pour défendre les libertés du pays. Il exhorta à l'union pour faire une bonne constitution et il déclara que ni lui, ni aucun Français ne devait prendre part à l'Assemblée. Il sortit en effet avec tous les Français.

Après l'appel nominal des communes ayant droit de fournir un député, la présidence fut dévolue au curé Copin, comme doyen d'âge et l'on procéda à la vérification des pouvoirs. Le lendemain Rengguer et les députés fugitifs demandèrent d'être admis à l'assemblée, en vertu des termes formels de la proclamation du général Biron. Les partisans du prince et les jaloux objectèrent que leur acceptation constituerait une inégalité de suffrages, attendu que n'ayant pas été réélus par leurs communes, celles-ci se trouveraient avoir une double représentation.

On demanda alors que l'Assemblée se constituât en autorité souveraine en nommant son président et en faisant au nom du peuple la proclamation de sa liberté et de sa souveraineté résidant dans l'Assemblée, laquelle jugerait sur le mérite des droits que chacun pourrait avoir dans les délibérations. Rengguer et ses partisans s'élevèrent vivement contre cette proposition dont le but évident était de s'écarter des prescriptions de la proclamation et de les faire repousser de l'assemblée où les patriotes paraissaient en minorité. Ne pouvant se faire écouter, ils sortirent tous de la salle et avec eux ceux de leur parti. Cette sortie jeta le désordre dans l'Assemblée ; on cria que c'était la guerre civile, des députés furent envoyés au château pour informer le général Demars de ce qui se passait. Il les reçut fort mal. Gobel, en qualité de commissaire de la Convention nationale invoqua les termes précis de la proclamation Biron qui exigeait l'admission de Rengguer et des députés proscrits par le ci-devant prince, proclamation approuvée le 11 décembre

par le ministre de la guerre Pache. Il fallut se soumettre et fait curieux, l'Assemblée porta Rengguer à la présidence presque à l'unanimité. Dans la séance du 19 décembre, elle proclama la déchéance du prince-évêque et l'érection du pays en République de la Rauracie. C'était pour la seconde fois, car celle du 27 novembre avait déjà été reconnue par la France.

On s'inspirait d'une époque bien éloignée et bien obscure pour donner un nom à cette nouvelle république, car il est fort douteux que la contrée de Porrentruy, en particulier, ait fait partie du pays des Rauraques ; mais alors on aimait les noms pompeux de l'antiquité. Remarquons aussi que l'Assemblée ne représentait que la partie de l'Evêché de Bâle qui était fief de l'Empire d'Allemagne, soit les bailliages allemands depuis Arlesheim à Laufon, les seigneuries de Delémont et des Franches-Montagnes, la Prévôté de St-Ursanne et le pays de Porrentruy. La Prévôté de Moutier, quoique aussi comprise dans le fief de l'Empire, sut se tenir à l'écart.

A peine cette proclamation fut-elle faite qu'on entendit tirer le canon au château et que Demars arriva pour complimenter l'Assemblée. Le soir la ville fut illuminée et Rengguer, avec sa suite, la parcourut accompagné de la musique militaire. On a fait bien des récits fantaisistes des menaces que le général avait faites pour forcer l'Assemblée à accepter Rengguer et les députés fugitifs. Le fait certain, c'est que Demars devait faire exécuter la proclamation de Biron et les ordres de la Convention et que les partisans du prince déchu s'y opposaient.

Le 20, dans la quatrième séance, on décréta l'inviolabilité des personnes et des biens des députés, avec liberté de leurs opinions. On nomma des comités, pour les affaires diplomatiques, militaires, financières, administratives, surveillance et autres. On désigna douze secrétaires pour y travailler ainsi que pour écrire les délibérations de l'Assemblée. Ce furent : Moser, père et fils, qui avaient

été archivistes ; Buthod, notaire ; Kauffmann ; L'hoste, secrétaire ; Béchaux, avocat ; Elsæsser ; Beck ; Raguel, officier et de Gléresse. Celui-ci était chevalier de Malte et officier dans la garde du roi Louis XVI. Un de ses frères était grand chanoine de l'Evêché de Bâle, et l'aîné, le baron, se trouvait à Vienne, tandis que leur mère, sœur du prince-évêque de Bâle, de Rinck, de 1742 à 1762, occupait son grand hôtel, qui est la préfecture actuelle de Porrentruy. Mais son fils cadet, à l'exemple de bien d'autres nobles, avait embrassé le parti de la révolution et il se retrouvera plusieurs fois parmi les exaltés. Dans cette même séance du 20 on proposa des mesures militaires qu'on trouva prudent d'ajourner pour ne pas inquiéter le public. Ce même jour le général Demars et le commissaire Gobel écrivirent à l'Assemblée pour l'inviter à leur déléguer quelques-uns de ses membres, à l'effet de conférer avec eux sur divers sujets importants. (Liasse A, 36.)

Le 21, le curé de Porrentruy, avec son clergé, et Père Cuenin, ancien jésuite, principal du collège, allèrent complimenter l'assemblée et lui offrir leurs services. On les invita à porter la cocarde tricolore admise au lieu de celle rouge et blanche de l'Evêché. Les femmes qui déjà en ornaient leur coiffure, vinrent ajouter leurs félicitations à celles du clergé. On voit que toutes les classes de la société prenaient part au mouvement révolutionnaire et que ce n'était point le rebut du peuple qui seul le provoquait et le dirigeait, comme l'ont publié les ecclésiastiques et les partisans de la cour princière qui tous regrettaient le bon temps de leurs privilèges.

Dans les séances suivantes on rendit des décrets sur des sujets divers et on mit en liberté des anciens fonctionnaires du prince qui avaient été arrêtés ; mais on décida que les quatre plus hauts dignitaires du chapitre de l'Evêché seraient retenus en otage au château de Porrentruy, jusqu'à ce que le ci-devant prince eût restitué les archives,

la vaisselle d'argent, le trésor de l'Etat et autres objets précieux qu'il avait emportés. Tous ces objets appartenaient au pays et non personnellement au prince. Des dragons français furent envoyés à Arlesheim pour exécuter cet ordre et escorter les voitures des chanoines. A leur arrivée le 24 décembre, on leur donna à chacun une chambre séparée, avec leurs domestiques pour les servir durant la tenue de leurs arrêts. Un peu plus tard, le 15 janvier, sept autres membres du haut chapitre publièrent une adresse à l'Assemblée de la Rauracie pour décliner toute participation aux affaires politiques que pourrait traiter le prince-évêque, déclarant vouloir y rester étrangers. (Liasse A, 100). A la même époque, le 13, le chanoine de Reinach écrivit au général Demars pour lui demander la permission de sortir du pays pour se rendre à Wurtzbourg, à l'effet d'y jouir des revenus d'un second canonicat qu'il cumulait avec celui de l'Evêché de Bâle, ce qui lui fut accordé le 25. (A. 59 et 109).

Le 22 décembre l'assemblée ordonna d'établir dans chaque commune une commission provisoire chargée de l'administration, de la police et même de la justice pour les cas pressants, et elle décréta le mode d'élection. Le 8 janvier, elle donna des instructions détaillées à des commissaires pour l'exécution de ce décret. (A, 63.)

Le 23 elle ordonna une cérémonie religieuse : les députés ayant Rengguer à leur tête, accompagnés de la musique militaire, se rendirent à l'église paroissiale, à l'appel des cloches et au bruit du canon, qui se mêla aux chants d'actions de grâces pour l'émancipation du pays délivré de son prince-évêque. Le Te Deum fut chanté en musique en cette occasion, comme pour tant d'autres évènements divers, abandonnant à Dieu le soin de juger si c'était bien ou mal de lui rendre hommage pour chaque folie des hommes.

L'assemblée n'eut point de séances durant les fêtes de Noël, afin que les députés eussent la faculté de les célé-

brer chez eux. Rentrés en séance les 27 et 28, ils mirent en liberté toutes les personnes arrêtées pour opinions politiques à l'occasion de la résistance à la proclamation Biron, et il n'y eut d'exception que pour les quatre chanoines retenus en otage. Elle somma les personnes qui avaient suivi le prince de rentrer dans le pays, sous peine d'être traitées comme des émigrés, avec confiscation de leurs biens. Plusieurs autres décrets proposés par Rengguer furent votés par mains levées et on lui reprocha de les avoir publiés avec des modifications non votées. Cette accusation est fausse. Nous avons les minutes des procès-verbaux que Rengguer écrivait séance tenante, avec les ratures et modifications de rédaction qu'exigeait la rapidité des débats et des votations, et ces minutes mises en regard des expéditions écrites par les secrétaires et votées le lendemain par l'assemblée sont parfaitement conformes. On a accusé Rengguer d'avoir dominé l'assemblée au point que les députés cédaient à son ascendant, pour ne pas occasionner la guerre civile. Sans doute son influence était considérable sur la grande majorité de ces députés, la plupart très-novices dans la direction des affaires et beaucoup se trouvaient hostiles au but même qu'ils devaient atteindre, c'est-à-dire à l'indépendance du pays. Quand on a connu les meneurs de cette assemblée, dans les divers sens qui la divisaient, quand on lit leurs lettres d'alors et quelques-unes de leurs motions, on n'est plus surpris que Rengguer refusait quelquefois de les écouter. Ce qui surprend davantage, c'est qu'on ne voit surgir parmi eux aucun homme capable et combattant ouvertement celui qu'ils accusaient d'abuser de ses connaissances bien réelles dans l'organisation de ce nouvel Etat dans des moments aussi difficiles (1). Nous trouvons même une motion écrite de la

(1). Le 31 janvier 1793, dans la séance de l'assemblée, 52 députés demandèrent et obtinrent l'autorisation d'aller passer chez eux la fête de la Chandeleur. Nous en avons encore connu un bon nombre qui certes étaient au-dessous de la mission importante qu'ils devaient remplir.

main de Rengguer par laquelle il demandait que la durée de la présidence fût limitée à 15 jours, au lieu de 6 mois, afin de maintenir l'égalité. Il se plaignait d'avoir été obligé de garder cette présidence, et il proposait que le président sortant ne fût plus rééligible immédiatement. Dans cette même séance il proposa encore d'envoyer à Paris une députation pour remercier le conseil exécutif d'avoir procuré l'indépendance à la Rauracie, en lui laissant la faculté de se donner un gouvernement de son choix, tandis que la France traitait en ennemis d'autres peuples d'Allemagne, sur lesquels elle levait d'énormes contributions, dont elle avait exempté la Rauracie. (Papiers Rengguer B. 15). Nous copions l'adresse que l'assemblée envoya alors à Paris par trois députés, en même temps qu'une autre au général Després-Crassier :

« L'assemblée générale de la République de la Raura-
» cie au conseil exécutif provisoire de la République fran-
» çaise.

» Citoyens ministres !

» Le peuple de la Rauracie est enfin parvenu au com-
» ble de ses vœux, et nous nous faisons un devoir de vous
» exprimer en son nom toute la reconnaissance qu'il doit
» à la République française, ainsi qu'aux bons offices que
» vous lui avez accordés en plusieurs circonstances. Nous
» nous faisons un devoir de rendre hommage à la vérité
» sur ce fait, d'après les rapports qui nous ont été faits
» par une partie de nos députés qui ont eu l'avantage de
» solliciter vos soins généreux pour notre liberté.

» Veuillez bien en agréer nos sincères remerciements
» par la présente qui vous sera remise par trois de nos
» députés que nous envoyons auprès de la Convention
» nationale, lesquels vous remettront les procès-verbaux
» des séances de notre assemblée par lesquels vous ver-
» rez d'avance le vœu du peuple de la Rauracie à se con-
» former strictement au décret du 17 décembre dernier

» de la Convention nationale de la République française,
» notre protectrice.

» Nous chargeons pareillement nos dits députés de
» vous faire part des obligations particulières que nous
» avons aux troupes françaises réparties dans notre pays
» et aux braves généraux qui les commandent actuelle-
» ment. »

L'adresse au général Després-Crassier est rédigée dans des termes analogues et deux des députés envoyés à la Convention étaient le curé Copin et le chanoine Priqueler, beau-frère de Rengguer. — (Papiers Reng. B. 17. — Guélat p. 219 donne d'autres noms : Copin, Guélat et Marchand de St-Ursanne.)

L'assemblée rauracienne prit des mesures sévères et décida même la peine de mort contre ceux qui troubleraient l'assemblée de faits ou de paroles dans ses opérations. Elle déclara tous les anciens fonctionnaires du prince inhabiles à posséder un emploi, jusqu'à production de certificat de civisme. En évitation de frais, et après de longs débats, on décida de charger une commission de la rédaction de la Constitution. On opposa à cette proposition le mandat impératif donné par plusieurs communes à leurs députés de ne point quitter l'assemblée avant que cette constitution ne soit votée. Les adversaires de Rengguer ajoutaient qu'on craignait qu'en l'absence d'une partie de la députation, il ne s'emparât de la fortune de l'Etat pour la partager avec ses adhérents ; mais rien dans les documents ne justifie cette grave imputation.

L'assemblée était composée de 143 députés présents ; elle vota la proposition et choisit 48 de ses membres pour élaborer le projet de Constitution. — (4 janvier 1793). Les députés recevaient chacun 6 livres par jour de présence à l'assemblée et la dépense s'élevait déjà à 14,400 livres.

Rengguer et les députés se croyaient légitimement les

représentants du pays, de la nation rauraque, ayant satisfait aux prescriptions de la proclamation Biron et à celle d'exécution de Demars. Le premier, comme président de l'assemblée, déployait la plus grande activité pour organiser le pays et assurer son indépendance. Les minutes de toutes les délibérations de l'assemblée sont écrites de la main de Rengguer, puis copiées et signées par le ou les secrétaires et votées, après lecture, par l'assemblée. Les papiers particuliers et les plus secrets ne révèlent rien qui puisse porter atteinte à la droiture de sa conduite dans l'intérêt de l'indépendance de son pays, et moins encore qu'il ait eu quelque intérêt personnel dans la direction qu'il donnait à l'assemblée vers le but qu'il poursuivait. Mais la grande influence qu'il exerçait sur l'assemblée blessait les jaloux et les réactionnaires. Aussi ils envoyèrent à Paris, de leur chef privé, des députés pour y dénaturer les faits et amener la ruine de tous les travaux de Rengguer.

Pendant que l'assemblée rauracienne travaillait bonnement à donner une constitution à la nouvelle République, la France en avait disposé autrement. Le 8 janvier, le gégéral Demars se présenta à l'assemblée et donna lecture d'un décret de la Convention qui suspendait cette assemblée et ordonnait l'élection d'une nouvelle députation des communes, pour élaborer en toute liberté la constitution de la Rauracie. En conséquence il prononça la dissolution de l'assemblée du 17 décembre. Cette mesure provenait d'un décret rendu ce même 17 décembre par la Convention, fixant la conduite que devaient tenir les généraux français dans les pays conquis. Mais l'Evêché de Bâle n'était pas un pays conquis, aussi ce décret excita une grande surprise parmi les députés et le public. Il occasionna une vive discussion au club de Porrentruy où les partisans de l'ancien régime cachés sous le faux titre de patriotes et les ennemis de Rengguer avaient organisé une cabale et circonvenu le capitaine Favrot du 6me bataillon du Doubs,

pour lui faire lire un mémoire contre Rengguer et Demars accusant le premier d'actes de violence à l'égard de députés et tous les deux de pillage au château. Les accusés étaient présents et même Demars présidait le club. Il dut quitter le fauteuil au milieu des clameurs et pendant qu'on nommait une commission de douze membres, 6 militaires et 6 bourgeois, pour examiner l'accusation et la défense, avec injonction de faire un prompt rapport.

Rengguer déclara aussitôt pour sa justification, qu'il était de notoriété publique qu'à son retour d'exil, il avait trouvé ses deux maisons, l'une en ville et l'autre en dehors converties en caserne et en hôpital, qu'elles avaient été pillées et que n'ayant plus de logement ni de meubles il avait été autorisé par le club et ensuite par l'assemblée à occuper en location la maison abandonnée par l'émigré de Roggenbach, et à y faire porter quelques meubles du château et des vivres dont il fournirait l'inventaire. Il ne fut pas écouté et sa voix fut couverte de huées.

Nous devons dire qu'un grand nombre de pièces prouvent que la justification de Rengguer était vraie, comme on aura encore occasion de s'en assurer.

Cette accusation de vol du mobilier du château, si habilement lancée dans le public par les ennemis de la révolution et de Rengguer, fit un bruit énorme et elle nous engage à donner des renseignements à ce sujet. Nous avons en mains un rapport spécial fait par des fonctionnaires étrangers à cette lutte des partis, relativement aux inventaires faits, auparavant et alors, du mobilier du château. Il y eut de grandes difficultés d'opérer dans ces vastes bâtiments occupés par toutes sortes de personnes et hors desquels le prince avait fait enlever, sur près de cent chariots, ce qu'il avait de plus précieux. La régence lui fit encore quelques envois. Il y eut ensuite des négligences et des soustractions dont personne ne put établir les quantités, ni la valeur, ni les auteurs. Certaines gens ont trouvé commode de les imputer au général Demars

qui est parti de Porrentruy les mains vides, et à Rengguer qui est sorti ruiné de sa participation à la révolution. Ces deux hommes n'ont pu abuser du mobilier du château que pour leurs besoins du moment, sans que ce soit toutefois une excuse, si cet abus a eu lieu.

Le premier inventaire fut fait le 30 janvier 1793 par ordre du club. Il contenait 84 pages in-folio (mémoire adressé au Directeur de l'enregistrement Velter sur ce sujet, pages 17 à 27). Sur l'autorisation des représentants du peuple Ritter, Monnot et Laurent, du 26 janvier, l'administration provisoire vendit jusqu'au 26 avril 1793 plus de 2,300 mesures de vins ordinaires, et pour 1632 livres de vins étrangers, le tout payé au trésorier de l'Etat. Le bétail, le fourrage, les meubles, diverses denrées ont été vendus par adjudication publique. Une partie des chevaux avait été amenée à Bienne par le prince. L'aministration provisoire qui a fait ces ventes publiques en a été déchargée le 1er mai 1793. Plus tard on vendit encore du mobilier et des effets du château pour une somme de 74,629 livres, sans que pour autant on ait eu la certitude qu'il n'y avait pas eu de détournements d'effets et même des papiers qui les inventoriaient.

Ce que les documents laissent entrevoir, c'est que le général Demars occupant les appartements du prince au château, ne se gênait pas de disposer de la cave et des provisions pour sa table. Mais quel est l'officier commandant qui, en de pareilles circonstances, n'en aurait pas agi de même! Un des grands griefs contre ce général, c'est qu'il avait menacé le député Béchaux de lui donner un soufflet, dans un mouvement de colère, en voyant qu'il cherchait tous les moyens de s'écarter des prescriptions de la proclamation Biron, au sujet de l'admission des anciens députés dans l'Assemblée rauracienne.

Gobel était aussi accusé d'avoir enlevé du mobilier du château pour le faire conduire à sa maison de Morschwiler. Mais il avait un appartement meublé à ses frais dans

la partie du château appelée du nom de son évêché de Lydda. A son retour il avait retiré ses meubles et une partie avait été transférée dans la maison occupée alors par Rengguer. Ils y furent vendus l'année suivante, après sa mort.

Rengguer, justement indigné de l'accusation de ses ennemis formant la majorité du club, porta plainte, quelques jours plus tard devant l'Assemblée rauracienne. Celle-ci, le 24 janvier, nomma une commission composée de 16 membres choisis dans les diverses parties du pays pour examiner l'inventaire du château, les accusations et la défense. On lit ensuite dans le procès-verbal de la séance du 26 même mois les termes suivants : « Vu les » rapports des seize membres nommés pour recevoir les » pièces justificatives du citoyen Rengguer, ayant de- » mandé pour en faire rapport au nom de la dite commis- » sion, celui-ci pour lors présent ayant demandé la per- » mission de se retirer, ce qui lui ayant été accordé, » l'Assemblée a vu par ce rapport que le citoyen Reng- » guer est innocent des inculpations graves que la mali- » gnité avait dictées contre lui, et que d'après la vérifi- » cation la plus scrupuleuse de l'inventaire du château » faite par une commission nommée à cet effet précé- » demment, il constate que non seulement rien n'en a » été distrait, mais même que plusieurs articles en meu- » bles, effets, denrées se sont trouvés existants qui n'a- » vaient pas été portés dans cet inventaire.

» En vue de quoi l'Assemblée a décrété à l'unanimité » que le citoyen Rengguer est complètement lavé et jus- » tifié des calomnies répandues contre lui, qu'en consé- » quence il sera invité, par une députation nombreuse, à » venir reprendre la place, ce qui a été effectué aux » grands applaudissements de l'Assemblée et des tribunes. » En même temps les commissaires nommés pour se rendre » dans toutes les communes de la République ont été

» chargés d'annoncer cette justification au peuple, qu'on » a cherché à égarer.

(Liasse C. n. 8 à 16. — A. n. 107, 111, 112) Le procès verbal de la séance du 26 janvier est imprimé en français et en allemand.

Le club n'admit pas cette justification solennelle qui faisait ressortir sa malveillance et il persista dans son accusation qu'il ne parvint jamais à justifier.

Cependant la publication du décret de la Convention en date du 15 décembre avait produit une grande agitation dans tout le pays. On craignait que la nouvelle assemblée n'introduisit l'état de choses qui existait en France, et, pour prévenir cette éventualité, on engagea les communes à élire les mêmes députés. D'un autre côté le général Demars très irrité des accusations lancées contre lui et de la résistance qu'on faisait sourdement et ouvertement aux décrets de la France, commença par faire arrêter Vermeille, curé de Courtedoux qui s'était prononcé contre lui ; puis, le dimanche 13 janvier, il fit donner lecture publique du décret de la Convention et de la pièce suivante adressée au peuple de la Rauracie, ci-devant Evêché de Bâle, fief d'empire, datée du 12 et imprimée.

« Rauraques !

» Vous voulez fortement la liberté, vous paraissez même » la désirer, mais la plupart de vous n'en ont encore qu'une » idée vague et un sentiment confus. Vous idolâtrez son » image et vous n'en embrassez que le fantôme. La moi» tié des vrais principes de l'égalité ne vous sont pas » connus, et de ceux qui vous sont parvenus à votre con» naissance, par le secours des Français, les habiles en » tirent des conséquences fausses qui tendent à pousser » la multitude à la licence et à les porter même au des» potisme, inévitable effet de l'anarchie. Cependant les » nations vous regardent et la postérité vous attend. Rau» raques, ne trahissez pas les espérances du genre hu» main, ne laissez pas échapper le bonheur qui est entre

» vos mains ; si vous êtes sages et prudents, surveillez
» vous-mêmes vos ennemis intérieurs, les Français parmi
» vous se chargent d'en imposer à vos ennemis extérieurs.
» Etudiez donc le décret du 17 décembre dernier de notre
» Convention nationale et surtout l'article V du dit décret,
» qui est la base de la proclamation de la liberté de ce
» jour, et ce n'est qu'en la suivant exactement que vous
» atteindrez à la hauteur de la plus belle destinée qui fut
» jamais réservée à aucun peuple. Loin de vous surtout
» les hommes qui n'ont que la suffisance de l'orgueil et
» le génie de la vanité ; parmi ceux-là, la plus petite
» question, la plus chétive rivalité absorbe l'éloquence et
» tue la raison.

» J'invite surtout la société populaire à suivre ces prin-
» cipes, en leur disant qu'elles ne peuvent subsister,
» qu'autant qu'elles y seront conformes et elles écarte-
» ront de leur sein les hommes qui prophanant à chaque
» phrase les noms sacrés d'égalité, liberté et république,
» cherchent à étouffer la vertu courageuse qui pourrait
» déconcerter leurs projets de désorganisation et de pros-
» cription. Dites surtout à ces lâches que ce n'est pas
» pour supporter leur joug que les nations ont secoué les
» fers de leurs anciens despotes. Les rois et les tyrans
» sont détruits : qu'ils craignent d'être balayés à leur
» tour comme les derniers immondices de l'humanité.

» J'invite à cet effet tous les bons citoyens rauraques à
» m'aider de leurs lumières, et à me faire passer tous les
» renseignements qu'ils croiront leur être utiles, en les
» prévenant d'avance que je n'en ferai usage qu'autant
» qu'ils seront revêtus de tous les caractères de l'au-
» thenticité.

» Porrentruy, le 12 janvier 1793, l'an Ier de la Répu-
» blique française.

» *Le maréchal de camp,*
« DEMARS. »

L'accusation contre le général Demars et contre Reng-

guer ayant été portée devant le club par les 12 commissaires qu'il avait nommés, la majorité des clubistes hostiles aux accusés ne trouva pas la justification de ceux-ci suffisante. On décida d'envoyer les pièces à la Convention et on raya les accusés de la liste des clubistes. On reprochait à Demars divers abus de pouvoir, tels que d'avoir violé le secret d'une Ursuline avec un soldat autrichien qui témoignait de leurs relations très-intimes durant l'occupation militaire autrichienne. Demars fit arrêter et conduire à Brisach le capitaine Favrot pour le déférer à un conseil de guerre pour calomnie envers son général. La détention de cet officier ne dura toutefois que jusqu'après le départ de Demars, et il revint à Porrentruy. Le général envoya un officier pour dissoudre le club, mais celui-ci ne lui obéit point. Il fit partir les troupes dans lesquelles se trouvaient les six officiers chargés d'examiner l'accusation portée contre lui, mais le club les remplaça aussitôt et il envoya une députation de trois de ses membres pour porter l'accusation à Paris. Ce furent les avocatss Béchaux, Bennot et Scheppelin, des ennemis de Rengguer. Ils partirent au moment où Demars allait les faire arrêter, ainsi que le président du club.

Blessé de l'acharnement des réactionnaires, sous le manteau du patriotisme et attribuant ces intrigues à l'influence du clergé, il fit partir le régiment de la Drôme qui était bien vu à Porrentrny, parce que de ses officiers avaient pris le parti du club, au point que celui-ci tenta de faire résister ce régiment aux ordres de départ du général. Mais il ne put le porter à cet acte d'insubordination. Demars fit venir un bataillon du Haut-Rhin et il ordonna de loger ces troupes dans les maisons des Ursulines, des Annonciades, des Capucins, des chanoines de St-Michel, du collège, des conseillers et des agents civils ou militaires du ci-devant prince. On lui observa en vain l'inconvenance de cet ordre à l'égard des couvents de femmes, puisqu'il y avait d'autres logements, mais il persista et le

17 janvier arrivèrent deux compagnies qui furent envoyées aux Annonciades. Les religieuses leur assignèrent un édifice hors du cloître, leur donnèrent à souper et leurs propres couvertes. Il en fut de même pour trois autres compagnies assignées aux Ursulines et au Collège. Mais la compagnie envoyée aux Capucins ne put y trouver place. Demars inspecta ensuite ces quartiers et ordonna aux religieuses de les évacuer, ce qu'elles refusèrent. Arrivé aux Capucins, il s'y comporta avec violence, il fit sortir de prison un religieux, dont l'aliénation mentale était dangereuse. Demars crut que c'était une victime, il l'accueillit ; mais il faillit être étranglé par ce maniaque qui avait été enfermé depuis six ans.

Nous avons sous les yeux de nombreuses lettres écrites alors de la main de Demars à ses généraux en chef, aux ministres à Paris et à de ses amis, mais leur style et leur contenu modérés font penser qu'il a été fort calomnié à Porrentruy par les réactionnaires. Il les accuse d'avoir circonvenu le capitaine Favrot, pour ne pas se compromettre eux-mêmes, afin qu'il se fît l'organe de leurs accusations. Au sujet de celles-ci, il dit qu'il lui sera facile de s'en laver. Cette correspondance et bien d'autres lettres de ce personnage sont écrites avec modération, convenance parfaite et sans récrimination. On voit seulement qu'ayant le commandement militaire et des ordres à exécuter dans une contrée en majeure partie hostile à la France, il avait dû agir avec vigueur et même rigueur d'après ses instructions. On y trouve la preuve que beaucoup de faits qu'on lui imputait étaient faux, tel, par exemple, que l'accusation d'avoir violé le secret des lettres, tandis qu'il établit que cette violation avait été commise par un prêtre fanatique. Ces calomnies étaient, selon lui, le fait de la société populaire de Porrentruy, composée en partie d'aristocrates. (Liasse A, cahier de lettres de Demars, 58).

Il suffit de lire les mémoires de Guélat et autres sur ces divers faits pour être assuré des intrigues et des cabales

ourdies par les réactionnaires contre ce général républicain. On l'a accusé de s'être comporté brutalement à l'égard des Capucins et nous trouvons une lettre de l'un d'eux, Père Aboude, qui était allé trouver ce général pour lui dire combien il éprouvait de satisfaction des travaux qu'il faisait pour procurer la liberté dans l'Evêché de Bâle, et Demars se montra fort touché de cette démarche. (Papiers Rengguer, 39).

Ce même jour, 17 janvier, Porrentruy nomma son député à la nouvelle assemblée et le maître bourgeois Guélat fut confirmé par un grand nombre de suffrages, tandis que Rengguer n'en obtint que douze. Le 18 janvier tous les députés se réunirent aux halles, sous la présidence du curé Copin, comme doyen d'âge. La vérification des pouvoirs occasionna de violents débats dans la séance du 21. La Convention nationale avait exclu de la députation tous les anciens officiers du ci-devant prince et les nobles. Rengguer qui avait été élu dans une commune se trouvant de ce nombre fut éliminé ; mais ce décret n'avait pas été publié, ensorte qu'une partie de l'assemblée en vue des décrets antérieurs, entendit que ce député et d'autres dans le même cas, devaient être admis. Les adversaires de Rengguer firent un tel tapage que le président Copin ne pouvant maîtriser le tumulte, déclara la séance levée et sortit de la salle avec 42 députés. Mais le restant de la députation élut un autre président dans la personne de Guélat et continua la séance. Copin et les députés sortis signèrent une protestation en déclarant que tout ce que pouvait faire leurs adversaires était nul, par le fait de la levée de la séance par le président légal. (Acte original signé par 42 députés, nº 5 et liasse A. 102. Copie des procès verbaux des séances du 18 au 23 janvier 1793. — Guélat, pages 241, 242, donne une autre version dans le sens des opposants à Rengguer).

Informé de ces faits le général Demars les attribua aux cabales de la société des amis de la liberté qui, contrairement à ses statuts, s'était érigée en souveraine, et il la

fit dissoudre militairement ; mais elle résista et elle lui fit déclarer qu'elle continuerait de siéger. Il entra alors dans une grande colère, ensorte qu'après cinq jours de menaces et de rappel aux ordres de la Convention nationale, l'assemblée fut forcée d'admettre Rengguer aux termes de la proclamation Biron. Il fut même élu président. Nous trouvons une lettre écrite alors à Demars qui fait penser qu'il y eut bien moins de violence de sa part que certains écrits le disent. (Papiers B. 9.)

Demars fit tirer le canon en réjouissance ; il congédia la garde bourgeoise qui occupait encore une partie du château et la remplaça par des soldats français. Rengguer, comme président de l'assemblée fit prêter serment de soutenir l'égalité, la liberté et la souveraineté du peuple, ainsi que la religion catholique romaine. On nomma alors comme la première fois une députation pour aller à Paris remercier la Convention de son appui. Les députés furent Lémane, jeune, Herzeis et Kauffmann, ce dernier faisant l'office de secrétaire. L'adresse que ces députés présentèrent à la Convention, observe que la seule partie du pays qui n'a pas satisfait au vœu de la Convention est la Prévôté de Moutier, fief d'empire, comme la Rauracie, mais qui se tient à l'écart, en vertu d'une combourgeoisie avec Berne. (Liasse A. 106.)

Rengguer était enfin parvenu à obtenir une majorité dans l'assemblée, nonobstant les efforts de ses adversaires politiques et particuliers. On était très-effrayé dans le pays de ce qui se passait en France et ce fut le 24 janvier qu'on apprit la décapitation du roi Louis XVI, qui avait eu lieu le 21. Cette nouvelle répandit la stupeur dans le parti modéré et augmenta l'audace des patriotes.

Un décret de la Convention nationale du mois de décembre précédent avait ordonné de faire nommer par le peuple, dans chaque commune où il y avait des troupes françaises, une administration et justice provisoire. A Porrentruy on élut cinq hommes fort probes, mais sans

aucune connaissance des affaires qu'on leur confiait. Ce furent Joseph Jollat, serrurier; Jacques Collon, bonnetier, Bandinelli, peintre; Vautrey, tanneur et Boichat, chapelier, avec faculté de se choisir un secrétaire, qui fut J.-G. Quiquerez, ancien conseiller des finances. Les cinq administrateurs se laissèrent guider par lui et bientôt ils acquirent une certaine autorité dans cette ville désorganisée. Ils firent un règlement pour leur usage qui fut approuvé par l'assemblée et envoyé dans toutes les communes pour servir de modèle. (Liasse A. 90 à 95, 118). Le trésorier Joliat demanda à l'Assemblée que toutes les recettes du pays fussent versées dans sa caisse et toutes les dépenses visées par l'administration provisoire, même celles pour le traitement des députés. Les administrateurs ne voulurent pas faire partie active du club, pour rester plus indépendants, mais l'un d'eux s'y rendait pour être au courant de ce qui s'y passait. Ils firent alors inventorier le mobilier qui restait au château, pour prévenir des détournements, comme ceux dont on accusait Rengguer et Demars. On imputait même à ceux-ci d'avoir soustrait l'inventaire fait par les 12 commissaires du club, mais cette accusation était sans aucune preuve.

La dénonciation contre Rengguer et Demars avait été présentée à la barre de la Convention par les trois délégués du club qui se qualifiaient de mandataires du peuple de la Rauracie. Ils insistèrent sur l'accusation d'usurpation de pouvoir exercée par Rengguer et appuyée par Demars et Gobel. Quant au grief de détournement du mobilier du château, on a déjà dit et l'on verra encore plus loin que l'accusation était fausse ou tout au moins fort exagérée. C'est ce qui fut prouvé, comme on l'a déjà dit, les 24 et 26 janvier, par l'Assemblée rauracienne. A cette même date celle-ci reçut une députation de la société des amis de la liberté, pour lui annoncer qu'elle s'était épurée et débarrassée des brouillons qui la troublaient et pour lui demander sa protection. Ce qui fut accordé moyennant fournir un nouveau règlement. (Liasse A. 115). Le

28 cette même société pria l'Assemblée d'envoyer une députation au général Desprès-Crassier, alors à Strasbourg, pour l'instruire au sujet des inculpations faites contre le général Demars et lui faire connaître qu'elles avaient été reconnues fausses et calomnieuses, étant le résultat des machinations des réactionnaires et des agitateurs malveillants hostiles à la France. L'Assemblée se chargea d'informer le général Desprès-Crassier de ces faits et elle décréta de prise de corps les trois députés que la faction avait envoyés à Paris. (Liasse A. 117).

L'Assemblée publia un bulletin à ce sujet où il est dit que la société des amis de la liberté s'était emparée de l'église du Collège pour y tenir ses séances, qu'elle avait failli amener la guerre civile, qu'elle avait trompé et séduit le capitaine Favrot pour être l'organe de ses fausses accusations, qu'elle même avait commis des soutractions dans cette église ; que son président Buthod et consors, pour échapper à des poursuites, avaient enlevé le protocole de la société, que par suite de divers abus de pouvoir elle s'était fait dissoudre par le général Demars ; qu'après épuration elle s'était reconstituée et avait reconnu la fausseté des imputations contre Demars et Rengguer, ce qu'elle avait attesté au procès-verbal signé par tous ses membres, qu'en conséquence l'Assemblée rauracienne avait décrété à l'unanimité d'envoyer à ce sujet une adresse au ministre de la guerre Pache et au général Desprès-Crassier. (Liasse A. 118. Imprimé, 121, 122, adresses à ces deux personnages).

A la suite de cette affaire Buthod fut arrêté pour retrouver le protocole soustrait, mais il fut relâché le 12 février suivant. (A. 133 et suiv. Guélat, 269). A la même époque, 28 janvier, Gobel écrivit de Paris à son neveu Rengguer pour l'informer que Bennot, Béchaux et Scheppelin s'étaient présentés la veille à la Convention nationale pour faire des dénonciations contre la marche de l'Assemblée rauracienne et il lui conseillait de ne pas accepter la présidence de l'Assemblée pour ne pas être

accusé de dictature ; d'écrire à la Convention pour l'assurer que la Rauracie libre serait toujours une alliée fidèle de la France. Gobel l'avertissait qu'on allait envoyer trois commissaires dans l'Evêché, ce qui amènerait des changements.

Quant à Demars les intrigues ourdies contre lui le firent rappeler, pour occuper un autre commandement militaire à Schlestadt. Le 30 janvier, il envoya à l'Assemblée rauracienne son état-major, étant lui-même indisposé, pour lui annoncer son départ et prendre congé. L'assemblée lui délégua 24 de ses membres pour lui témoigner sa reconnaissance, tant à lui personnellement, qu'à son état-major, pour les services qu'il avait rendus au pays. Les mêmes députés allèrent ensuite complimenter le général Mieskowski qui venait d'arriver pour remplacer Demars. (Liasse A. 117. Procès-verbal original).

Demars partit de Porrentruy le 3 février, avec sa femme et deux neveux. Plus tard il fut envoyé à l'armée du Nord ; c'est de là qu'il écrivit à Rengguer, le 15 septembre suivant, une lettre toute amicale par laquelle il lui dit qu'il reste son bon ami et qu'il garde bon souvenir des moments qu'il a passés dans le Porrentruy. Ces correspondances intimes démentent beaucoup les accusations passionnées et probablement calomnieuses lancées contre ce général qui avait ramené Rengguer dans le pays et soutenu le parti qui renversa le pouvoir du prince-évêque de Bâle. — (Liasse B. 16.31.) — Demars était d'un caractère énergique, violent même, quand on excitait sa colère et on lui en donna souvent le sujet. Car il ne faut pas oublier que par devoir et ensuite de ses instructions, il devait protéger le parti de la révolution et combattre celui de la réaction.

L'assemblée rauracienne poursuivait ses travaux avec une grande activité ; elle se réunissait chaque jour au moins une fois. Elle avait décidé de diviser le pays en quatre districts : Porrentruy, Delémont, Franches-Montagnes et Laufon. Le 19 janvier, sur la motion de Jean-

Pierre Caillet, d'Alle, elle vota l'abolition des chapitres de chanoines, des couvents, des dîmes, des droits seigneuriaux, déclarant qu'elle n'entendait toucher en rien à la religion. Le lendemain elle décréta qu'on devait prêter le serment civique suivant ; « Je jure d'être fidèle à la na-
» tion et de maintenir de tout mon pouvoir la liberté, l'é-
» galité et la souveraineté du peuple. » Les députés devaient se rendre dans les communes pour y opérer le recensement de la population, afin d'avoir une base pour la députation future. On devait prêter le serment prescrit dans toutes les communes du pays entre les mains des administrations provisoires.

Les adversaires de Rengguer guidés par les trois députés qu'ils avaient envoyés à Paris, profitèrent de l'occasion pour contester la légitimité de l'assemblée rauracienne et pour refuser le serment. A Porrentruy, Béchaux se présenta devant l'administration provisoire avec un entourage de réactionnaires et il lut une protestation à ce sujet qui fut signée par 139 citoyens de la ville, la plupart regardés à bon droit comme des aristocrates. Pareilles manœuvres eurent lieu dans diverses communes. Dans la vallée de Delémont des députés voulaient former entre eux une assemblée nationale indépendante, une république de clocher. Cette affaire s'était montée à Montsevelier et l'assemblée rauracienne ayant décidé d'y envoyer un commissaire fut trahie par un de ses membres. Plusieurs lettres prévinrent Rengguer qu'on le calomniait de toute part pour le perdre dans l'esprit de la Convention nationale à Paris, en le faisant passer pour un despote, et que ses ennemis, pour se faire écouter, parlaient de réunir le pays à la France. — (Liasse A. 131, 140, 160, 168.)

Informée de ces faits l'assemblée rauracienne demanda l'appui du général Mieskowski pour réprimer les réactionnaires. Il lui répondit, le 7 février, qu'il voulait rester étranger à la politique et ne s'occuper que de ses affaires militaires. — A. 151. — Cette réponse encouragea ceux qui se disaient les amis de la liberté dans le

club fermé par Demars, mais qui se reconstitua aussitôt. Les députés qu'ils avaient envoyés à Paris avant ceux de l'assemblée rauracienne avaient activement desservi celle-ci, au point que sa députation eut toutes les peines de se faire admettre à la barre de la Convention où elle ne put paraître que le 7 février, mais elle obtint l'honneur de la séance et elle y fit le discours suivant: — (A. 155.)

« Citoyens représentants de la République française,

» Vous voyez devant vous les députés de cent vingt » communes de la Rauracie, réunis à Porrentruy, en exé» cution de votre décret du 17 décembre dernier pour » former l'administration provisoire. Députés du peuple » libre qui nous envoie, nous venons, en son nom, re» mercier la nation française de l'appui généreux qu'elle » a bien voulu nous prêter. Oui, sans elle, nous gémirions » encore sous le joug honteux du despote qui nous oppri» mait; sans elle, la liberté bannie de nos montagnes » n'aurait jamais éclairé de ses rayons bienfaisants le sol » ingrat que nous habitons; mais grâces soient rendues » au génie révolutionnaire français. A son aspect notre » tyran a fui, ses vils agents écrasés sous les efforts in» cessants d'un peuple nouveau né à la liberté sont ren» trés dans la poussière. Cependant législateurs, l'intrigue » n'est pas entièrement anéantie; les créatures du prince » fugitif cherchent à égarer le peuple par des insinuations » perfides et à le tromper sur ses véritables intérêts. Les » vexations inouies dont les patriotes ont été victimes ne » la garantissent pas encore d'un système combiné de » persécutions nouvelles. Trois de ces individus, sans » mission, sans caractère, sont venus à la barre de cette » assemblée calomnier les plus zélés partisans de la révo» lution. Le tableau infidèle qu'ils vous ont tracé de la » disposition des esprits a pu un instant séduire votre » confiance, mais la vérité est une, il suffira de vous la » dire pour vous convaincre. Nous vous demandons de » rétablir auprès de votre comité diplomatique les faits

» erronés avancés par les soi-disants députés des sociétés
» populaires de la Rauracie.

» Quant à nous, Législateurs, mandataires élus par nos
» concitoyens, nous allons nous hâter de vous manifester
» leur vœu ; il sera digne de la République française.
» Libres par la protection de ses armes, les Rauraques
» s'uniront bientôt, sans doute, à ses glorieuses destinées
» et, de concert avec elle, combattront et vaincront pour
» la liberté universelle.

» Les députés de l'administration provisoire du Peuple
» Rauraque, ci-devant Evêché de Bâle, assemblés en con-
» formité des décrets de la Convention nationale de France.

» Signé les citoyens Germain Lémane, député ;
» François Herzeis, député ;
» Kauffmann, secrétaire de la Commisssion. »

(Liasse A. 175 pièce Vidimée.)

Ce discours dans le style du temps n'était pas de la rédaction des deux députés dont les lettres particulières datées de Paris à la même époque contrastent de style et d'orthographe avec le discours qu'ils durent lire ; mais cette pièce atteste que l'intention de Rengguer était bien de former un Etat indépendant de la Rauracie sous la protection de la France. Cette réception polie de la Convention à la députation officielle ne détruisit point les imputations et les arguties que les trois délégués Bennot, Béchaux et Scheppelin, avaient faites précédemment à sa barre et dans leurs visites multiples chez les hommes influents. Lémane et Herzeis s'en aperçurent tantôt et ils firent part à leurs commettants des conseils qu'on leur avait donnés à Paris. On leur avait dit que lors de la formation de l'assemblée rauracienne, d'après la proclamation Biron, le 17 décembre précédent, on n'avait pas observé un décret rendu ce jour là même par la Convention nationale qui n'autorisait qu'à former une administration provisoire et non pas une constituante pour dé-

clarer la liberté et procéder à la formation de la république de la Rauracie.

Qu'en conséquence pour ne pas être en contradiction avec le décret précité, l'assemblée ne devait prendre que le titre d'administration provisoire et rapporter tous les décrets qu'elle avait rendus sous son titre d'assemblée de la république rauracienne, sauf à les décréter de nouveau, excepté ceux relatifs à la Constitution et à la législation qui n'étaient point de sa compétence.

Que sous le titre d'administration provisoire, elle pouvait continuer de régir provisoirement tous les biens nationaux, toutes les caisses, tous les établissements publics qu'on avait pu remettre sous la sauvegarde de la France.

Qu'elle pouvait établir provisoirement toutes les branches de l'administration, lever des contributions provisoires pour les besoins publics, demander et recevoir des prêts en assignats de la République française en augmentation de ses propres ressources; qu'elle pouvait organiser provisoirement une force armée nationale, faire entretenir les grands chemins, percevoir les péages, pontonages et autres droits ; veiller au commerce et à la défense commune, etc., etc., en se concertant toujours avec les agents civils et militaires français envoyés en Rauracie.

Quant aux traités avec la France, il n'en pouvait être question qu'après que la nation rauraque aura été constituée en République souveraine et indépendante.

Cette lettre ajoute que, par les bons offices d'un conventionnel, ils ont été admis chez Robespierre et au comité diplomatique où ils ont été bien reçus, malgré les accusations que Bennot, et ses deux acolytes avaient lancées contre l'assemblée rauracienne et contre Rengguer, Demars et Gobel. On leur avait seulement reproché au comité diplomatique d'avoir conservé des couvents en Rauracie ce qui était une preuve qu'on n'avait pas observé la proclamation. — (Liasse A. 139. original.)

Cette lettre dément toutes sortes d'écrits publiés au sujet de la réception que ces députés reçurent à Paris et

que les ennemis de Rengguer eurent soin de répandre. Nous préférons les correspondances officielles et originales à ces bruits, fruit des intrigues de la fausse députation Bennot et consors qui ne pouvant obtenir le pouvoir dans le pays le livrèrent à la France ou du moins hâtèrent ce résultat. Parmi les griefs qu'ils alléguaient contre Rengguer et l'Assemblée rauracienne, figure celui qu'on n'avait pas encore expulsé les capucins et les autres membres des corporations religieuses. Ils citaient ce fait, comme une preuve que Rengguer était un mauvais patriote et que l'Assemblée partageait sa coupable lâcheté et désobéissance aux décrets de la Convention. Une lettre de Rengguer à ce sujet fait voir qu'on avait voulu ménager l'opinion publique en ne faisant pas évacuer les monastères et elle demandait aux députés près de la Convention de s'enquérir de la marche à suivre à ce sujet.

Il est bon de savoir quels étaient ces trois dénonciateurs envoyés par les clubs. Ils s'étaient intitulés à Paris les représentants du peuple de la Rauracie, tandis qu'ils n'étaient que les mandataires d'une faction. L'un appartenait à la classe des aristocrates et il est resté tel jusqu'à sa mort. Un autre était un homme intéressé qui a tiré de la Révolution tous les avantages qu'il a pu et a renié ensuite son patriotisme de circonstance. Ils avaient été tous les deux membres de la Régence, ce qui indique quelle devait être le fond de leur opinion. Le troisième plus ambitieux, plus intéressé que les deux précédents, ajoutait encore un esprit de jalousie et de haine, agissant sans scrupule pour les moyens, à l'effet d'arriver à une position dominante qu'il cherchait, mais qu'il ne put pas plus obtenir que l'estime de ses concitoyens. Il la perdit tout à fait à la suite d'une succession dont il s'empara. Guélat, en divers passages de ses mémoires, tels que page 801, en rapporte des détails peu favorables. Le nom de ces trois hommes est mentionné si souvent dans les documents de

cette époque, qu'on est forcé de les rappeler avec les observations faites dans les écrits du temps.

L'instruction indirecte donnée à Paris aux députés de l'Assemblée rauracienne était une preuve palpable du succès des intrigues des trois dénonciateurs. Elle révèle qu'il s'était opéré un changement dans les intentions de la Convention à l'égard du ci-devant Evêché de Bâle. Elle l'avait naguère reconnu comme étant une république indépendante, et maintenant elle ordonnait en souveraine, comme pour un pays conquis. Le décret du 17 décembre, dont elle se plaignait de l'inexécution, avait été rendu le jour même de l'ouverture de l'assemblée rauracienne d'après la proclamation Biron, approuvée par le ministre français. Elle portait que les communes devaient envoyer des députés pour délibérer à l'effet de pourvoir provisoirement aux diverses branches de l'administration et définitivement sur l'organisation et le choix d'un gouvernement. Dans ce moment là le décret du 17 décembre n'était pas encore connu, il n'y avait plus d'autorité constituée, que la députation même ; le prince et la régence avaient alors abandonné le pouvoir et Rengguer, avec les députés était allé en avant comme représentant un peuple libre. Le premier avait réussi à garder dans l'assemblée les députés proscrits par le prince et qui avaient risqué leur fortune et leur vie pour la liberté de leur pays. Tous ensemble et surtout Rengguer avaient encore failli être écartés de l'assemblée par les faux patriotes et les ambitieux, contrairement à la proclamation Biron qui ordonnait de les adjoindre à la députation. C'est par suite de leur insuccès que ces faux patriotes et les partisans du prince, tous jaloux de Rengguer, envoyèrent trois délégués à Paris, sous couleur de dénoncer les infractions aux décrets de la Convention, inconnus dans le pays au moment de la formation de l'assemblée rauracienne.

La lecture de la lettre de Lémane et Herzeis souleva de vives discussions dans l'assemblée. Celle-ci nomma douze

membres pour lui faire rapport sur ce sujet. Le 8 février cette commission conclut à se soumettre aux instructions de ses deux députés à Paris ; mais il s'éleva aussitôt une vive opposition. Il fut déclaré que sans violer les ordres de la proclamation Biron, on ne pouvait pas changer la situation des choses, avant d'avoir consulté préalablement les assemblées des communes, ce qui devait avoir lieu prochainement. Que toutefois pour éviter les dépenses, l'Assemblée réduirait le nombre de ses membres à 48, pour former une espèce de Directoire, en élisant pour cela des députés des divers districts, sous le nom d'administration générale provisoire de la Rauracie. (Liasse A. 162. Procès-verbal de l'Assemblée du 9 février au soir.)

L'Assemblée décida ensuite d'envoyer une adresse à la Convention à Paris, pour lui détailler les faits tels qu'ils s'étaient passés, et la prier de déléguer des commissaires pour la diriger dans l'organisation définitive du peuple libre et souverain. (A. 165. 9 février).

Sous le nouveau titre d'Assemblée générale de l'Administration provisoire de la Rauracie, les séances se continuèrent chaque jour et dans celle du 13 février, on décréta l'arrestation de Bennot, Béchaux et Scheppelin qui avaient calomnié l'Assemblée devant la Convention. Les députés allemands et de la vallée de Delémont s'en irritèrent et sortirent de la salle. Dans la même séance, lorsqu'on voulut travailler à la révision des décrets rendus jusque là sous le titre d'Assemblée nationale de la Rauracie, on fut interrompu par l'arrivée d'une protestation de sept députés adressée au président de l'Assemblée. Comme Copin, Rengguèr et autres voulaient prendre la parole, ils furent interrompus et insultés par le peuple des tribunes, plus occupées que de coutume, dans l'attente d'une scène qui avait été préparée par Bennot et consorts. Ils avaient annoncé que l'Assemblée rauracienne n'avait plus aucune autorité, ensuite de leur mission près de la convention. Le tumulte devint affreux ; le public rompit

la barre et se rua sur Rengguer et les siens. Le président leva la séance et envoya une députation au général français qui exigea une copie du procès-verbal de cette séance orageuse. (A. nos 177, 178).

La protestation en question était une requête adressée au général français par quelques députés du val de Delémont demandant la dissolution de l'Assemblée et son remplacement par une nouvelle députation à élire conformément à la proclamation Biron et au décret de la Convention du 17 décembre.

Le lendemain matin, 14 février, l'Assemblée décréta que les noms des députés qui avaient signé cette protestation seraient rayés du tableau de la députation ; mais dans la séance de l'après-midi, les généraux Després-Crassier et Mieskowski arrivèrent dans l'Assemblée avec les députés proscrits le matin. Ces derniers présentèrent de nouveau leur requête de la veille. Cette pièce est intéressante parce qu'elle fait voir dans quelle confusion se trouvait le pays et quels étaient les griefs des adversaires de Rengguer. Nous la copions avec son orthographe.

« Général,

» Vous ne paraîtrez sans doute dans une assemblée
» illégale que pour la disoudre ; vous n'y serez venus que
» pour arguer les membres qui la composaient et blamer
» leurs opérations. La règle de la conduite des généraux
» français dans les pays étrangers est aussi celle des peu-
» ples de ces pays et sependant ce peuple ci y a forcément
» contrevenu, au lieu de se hater de former des assem-
» blées primaires et d'organiser une administration pro-
» visoire, on s'est amusé à faire d'insignifiants décrets,
» qui touce ont été le résultat de l'intrigue et de la vio-
» lence.

» Je déclare personnellement et bien d'autres déclare-
» ront avec moi que je n'ai pu énoncer librement mon
» vœux sans le risque évident d'être la victime du parti

» de l'oppresseur que tout le pays connait, exècre et dé-
» nonce à toute la France.

» Sependant le maréchal de champ Demars où séduit,
» où ignorant, où même criminelle soutenait cet ordre de
» chose, il nous avait invité à nous former en Assemblée
» nationale et il en protégeait les opérations, nous n'a-
» vions donc aucun moyen de la disoudre.

» Aujourd'hui les choses sont changé, puisque vous
» nous annoncé général toute protection pour suivre le
» vrai chemin de la liberté.

» Général, il n'est qu'un moyen de servir utilement ce
» pays, c'est d'annuler de votre autorité tout ce qui a été
» fait jusqu'ici et de nous ramener au terme d'où nous
» devions partir, c'est-à-dire au vrai sence de la procla-
» mation du 15 décembre et des décrets subséquent, vous
» voudrez bien surtout proclamer celui du 22 qui rapporte
» l'article 3 de celui du 17 ; citoyen, ce qu'on appelait
» adhérans du prince ne sont plus que les adhérans de la
» liberté et de l'égalité, et ses homes, les seul instruit,
» sont nécessaire pour l'établissement des vrais principes
» dans ce pays.

» Général, en vain voudriez-vous être passif, après
» cette manifestation de ses principes vous devez nous
» protéger pour les établir, vous devez annuler du moins
» l'invitation contradictoire d'un officier sous vos ordres,
» et vous ne pouvez l'annuler sans lui en substituer un
» autre.

» Je me résume, général, et je sollicite de votre jus-
» tice et de votre patriotisme, que vous ordonniez l'exé-
» cution prompt et entiere de la proclamation et des de-
» crets dont est question, et qu'en conséquence le peuple
» de ce pays s'ait de nouveau invité par vous de former
» des assemblées primaires et de créer librement et lé-
» galement une administration et une justice provisoire.

» Tel est général le vrai vœux de tous ce pays, qui n'a

» été étouffé que par des factieux qui s'en doute n'oseront
» plus lagiter d'après les précautions que vous avez prise.

» La présente pétition a été lue à la barre de l'assem-
» blée en présence des généraux français Desprèscrassier
» et Mieskowski par le citoyen ci-devant député Kœtschet
» de Delémont, Greppin de Develier et Berbier de Cour-
» tetelle, dans la séance de jeudi soir 14 février 1793 et
» mise sur le bureau et paraphée ne varietur, par ordre
» de la dite assemblée, ce qu'attestent L.-F. Copin, vice-
» président et Moser, secrétaire. » (Original, liasse A.
nº 180.)

Cet acte révèle quelle était la confusion d'idées et quel était le degré d'instruction de son rédacteur qui passait pour un des premiers députés de la vallée de Delémont. On voit que le grand grief contre Rengguer était que, croyant l'assemblée rauracienne légitimement élue et reconnue par la France, aux termes de la proclamation Biron, il était allé en avant et l'assemblée se regardait comme souveraine, tandis que ses adversaires jaloux de sa prépondérance cherchaient à arrêter sa marche en attaquant sa légalité même. Ils invoquaient un décret de la Convention fait pour les pays conquis et qui ne pouvait pas concerner la Rauracie reconnue indépendante. Puis ils réclamaient imprudemment l'arbitrage des généraux français. Ceux-ci demandèrent alors à l'assemblée si elle avait satisfait aux décrets de la Convention nationale des 15 et 22 décembre précédent, oui ou non, et si tous les députés nommés par les communes en conformité des dits décrets étaient présents.

Un membre de l'assemblée ayant obtenu la parole, déclara que le décret du 15 décembre avait été observé parce qu'il avait été promulgué dans le pays; que celui du 22 même mois, qui rapportait l'article III du dit décret et admettait les officiers et adhérents du ci-devant prince à voter et à être éligibles n'avait point été exécuté, parce qu'il n'avait pas été promulgué et que la Convention na-

tionale, le conseil exécutif de France, auxquels seuls l'assemblée devait obéir, n'avaient jamais ordonné cette mesure.

L'assemblée discuta alors devant les généraux la question de savoir si elle laisserait siéger les députés expulsés la veille pour avoir osé injurier et troubler la députation, décida qu'ils seraient mis en accusation et que leur pétition déposée sur le bureau serait paraphée par le président et le secrétaire. Cette décision occasionna un grand tumulte au point que les généraux français sortirent sans rien décider, mais en disant qu'ils en référaient à la Convention. (Liasse A. 180. 181.)

Depuis dix jours l'assemblée était présidée par Brunet député de St-Ursanne. Mais il était absent pour le moment et remplacé par Copin. La séance du 15 fut fort calme. On y donna lecture d'une lettre annonçant l'arrivée prochaine de trois commissaires de la Convention. Le matin du 16 février les généraux français revinrent dans l'assemblée suivis des députés expulsés, de plusieurs anciens fonctionnaires du ci-devant prince, dont on leur avait donné la liste. Alors Després-Crassier prenant la parole déclara que l'assemblée était dissoute et donna ordre à Mieskowski de proclamer incessamment le décret du 22 décembre rendu par la Convention.

Le président de l'assemblée répondit qu'il présumait que le général était autorisé à faire une démarche aussi éclatante contre une assemblée toujours unie et prête à faire tout ce qui pouvait dépendre d'elle pour plaire à la France ; qu'elle se soumettrait avec déférence, en attendant l'arrivée des commissaires auxquels elle ferait part des faits.

Les généraux et leur cortège d'aristocrates étaient à peine sortis, que le citoyen Lémane, un de ses délégués à Paris, entra dans la salle, annonçant qu'étant parti de Paris dans la nuit du mardi au mercredi, il avait couru la poste nuit et jour pour apporter à l'Assemblée d'a-

gréables nouvelles. Elles consistaient en ce que les projets perfides des trois ennemis de la Patrie qui avaient cherché à égarer la Convention nationale et les ministres, sur le compte du peuple de la Rauracie, dont ils avaient pris faussement le titre de députés, étaient déjoués.

Sur sa demande et celle de ses co-députés la Convention avait nommé le dimanche précédent, trois commissaires pris dans son sein, avec ordre de faire exécuter le décret du 17 décembre et nullement celui du 22 même mois, qui avait dû être rapporté.

La Convention conservait pour la Rauracie des dispositions toujours très favorables et il n'était pas probable qu'elle eût donné à ses généraux, l'ordre de dissoudre l'administration provisoire dont elle avait décrété la création et l'organisation.

Lémane ajouta que dans les circonstances actuelles, il croyait urgent de poser au peuple la question de se réunir à la France.

Rengguer et l'Assemblée ne pouvaient croire que leur suppression fût légale et définitive ; aussi le lendemain, ils reprirent leurs travaux, mais pour la dernière fois. Nous allons donner le procès-verbal de cette séance si intéressante pour l'histoire du pays à cette époque, en le transcrivant de l'original ou d'une copie signée par Rengguer et le secrétaire Moser. (Liasse A. 189).

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DE L'ADMINISTRATION PROVISOIRE DE LA RAURACIE

Dernière séance du samedi matin, 14 février 1793.

A peine la dernière lecture des procès-verbaux des trois dernières séances fut-elle achevée, que les généraux français Després-Crassier et Mieskowski entrèrent dans l'Assemblée suivis des 17 députés de la dite Assemblée, décrétés d'accusation dans la séance d'hier et rayés de la liste des membres de l'administration provisoire générale, le jour précédent.

Ces généraux se firent accompagner aussi de plusieurs officiers et adhérents du ci-devant prince, dont la liste leur a été remise le jour d'hier pour qu'ils les connaissent.

C'est avec cet appareil aussi affligeant qu'attentatoire à l'honneur et à l'autorité de l'Assemblée, que le citoyen Després-Crassier prenant la parole lui a annoncé qu'elle était dissoute et qu'il a donné ordre au général Mieskowski de proclamer incessamment le décret du 22 décembre dernier prononcé par la Convention nationale de France.

Le président frappé, comme toute l'Assemblée, d'une annonce si inattendue et qui pourra avoir des suites funestes, a répondu au général, que ne pouvant douter qu'il ne fût muni d'ordres positifs pour faire une démarche aussi éclatante, l'Assemblée toujours unie et prête à faire tout ce qui dépend d'elle pour plaire à la France, s'y soumettra avec déférence, en attendant l'arrivée des commissaires français auxquels elle ne manquera pas d'en faire part.

Les généraux et les aristocrates composant leur suite étaient à peine sortis, que le citoyen Lémane, l'un des commissaires envoyés à l'Assemblée à Paris, entra dans la salle à la grande surprise de tous les membres et leur annonça, qu'étant parti de Paris dans la nuit du mardi au mercredi dernier, il avait couru nuit et jour porter à l'Assemblée d'agréables nouvelles.

Elles consistent, a-t-il dit, en ce que les projets perfides des trois ennemis de la Patrie qui ont cherché à égarer la Convention nationale et les ministres sur le compte du peuple de la Rauracie, dont ils ont pris faussement le nom, sont déjoués ; en ce qu'à sa demande et à celle de ses co-députés, la dite Convention a nommé dimanche dernier trois commissaires pris dans son sein, et que ces commissaires ont l'ordre positif de faire exécuter le décret de la Convention nationale du 17 décembre et nullement celui du 22 du même mois, qui ne peut concerner la Rauracie, et qui même à ce qu'on assure, doit avoir été

rapporté ; en ce qu'enfin, la dite Convention conserve pour la Rauracie des dispositions toujours très favorables et qu'elle ne peut être censée avoir donné aux généraux français l'ordre de dissoudre une administration provisoire dont elle a ordonné la création et l'organisation elle-même par son décret.

Le commissaire Lémane a fini par dire qu'il croyait être très urgent de mettre aux voix du Peuple la question sur la réunion à la France qu'il sait avoir déjà été proposée par le citoyen député Rengguer dans des dernières séances.

L'assemblée ayant voté des remerciements à l'unanimité à son commissaire, le citoyen Lémane, pour les nouveaux services qu'il vient de rendre à la Patrie en s'acquittant si parfaitement de la commission dont il a été chargé, a continué à délibérer sur le parti à prendre d'après la défense faite par le général Després-Crassier de continuer les séances et de s'occuper des objets de l'administration provisoire, conformément au décret du 15 décembre dernier ; après quoi, considérant, que la démarche des dits généraux paraît être précipitée et illégale et suggérée peut-être par les aristocrates, dont ils se sont laissé entourer, malgré l'avertissement qui leur avait été donné, de se méfier d'eux et auquel ils n'ont eu aucun égard ; ensuite, considérant que l'Assemblée générale de l'administration provisoire de la Rauracie a été légalement convoquée d'après le dit décret de la Convention nationale de France du 15 décembre dernier, auquel seul on doit se conformer.

Considérant que les généraux n'ont produit aucune pièce imprimée, ni par écrit, pour justifier qu'ils ont été autorisés à dissoudre l'Assemblée, au lieu de la protéger et à constituer ainsi la Patrie, à défaut d'une autorité constituée, aux dangers d'une guerre civile, qui pourrait en résulter ; considérant qu'ils n'ont également point justifié d'un ordre qui les autorise à faire proclamer le

décret du 22 décembre, c'est-à-dire à favoriser les officiers et les adhérents du ci-devant prince, qui n'ont cherché jusqu'ici qu'à faire dissoudre l'Assemblée et à faire couler le sang des Patriotes ; considérant en outre que les dits généraux ont donné une protection ouverte à ces aristocrates pendant leur séjour en cette ville, qu'ils fréquentaient leur club, où, pour mieux dire, l'attroupement des officiers, adhérents et satellites volontaires du ci-devant prince, qui ont volé et assassiné des patriotes, des soldats et officiers français et qui, sous le masque du patriotisme prennent maintenant le nom de ***société des amis de la liberté et de l'égalité*** pour faire revivre, s'il était possible, l'ancien régime et expulser de son sein les patriotes, qui ne peuvent y entrer et voter qu'avec le danger évident de perdre la vie ; que les dits généraux ont refusé à l'Assemblée 25 fusils appartenant à la Rauracie, qu'elle leur a fait demander par une députation pour armer, sous le nom de canonniers, une garde nécessaire à la sûreté de ses séances qui, par une suite de ce refus ont été dissoutes ces jours derniers à coups de marteaux et de sabres ; qu'ils ont refusé de remettre à la même Assemblée l'argent et autres effets mis sous la sauvegarde de la France et qui auraient dû être mis de suite sous la surveillance et régie de l'administration générale provisoire, conformément à l'art. V. du dit décret de la France. Que quoi qu'on leur ait envoyé deux députations pour le prier de conserver au citoyen lieutenant-colonel Martin du Ier bataillon de la Corrèze le commandement de la place de Porrentruy qui lui avait été confiée par les commissaires de la Convention nationale, comme ayant bien mérité de la Rauracie, et ayant par son énergie et son patriotisme empêché plusieurs fois le sang des citoyens de couler, ils n'y ont eu aucun égard, et se sont montrés en tout opposés au système et aux demandes de l'administration provisoire, qu'ils ont fini par dissoudre ignominieusement sous les yeux des galeries remplies

d'aristocrates, sans raison et sans doute sans autorité, ce qui excitera peut-être la consternation et le désespoir du peuple qui, se voyant ainsi avili, dans la personne de ses représentants et administrateurs généraux et provisoires, pourrait se porter à des excès dangereux, capables d'opérer une guerre civile, si on ne faisait tous les efforts pour l'empêcher.

Par toutes ces considérations et surtout celle que les dits généraux ont assuré positivement la députation que leur avait envoyée l'administration provisoire qu'elle n'avait qu'à continuer ses fonctions jusqu'après l'arrivée des commissaires de France, qui manifesteraient ultérieurement les intentions de la Convention nationale, l'Assemblée, avant de se séparer décrète :

Que copie du présent procès verbal sera remise par le président, doyen d'âge, et les membres de la dite Assemblée, qui se trouveront en cette ville, aux commissaires français, dont on a annoncé l'arrivée prochaine, avec prière de maintenir l'exécution du dit décret conventionnel de France, en date du 15 décembre dernier ; sous la réserve expresse que font tous les membres de l'administration à l'unanimité qu'ils protestent contre les suites et tous les événements fâcheux qui vont naître de l'état d'anarchie, dans laquelle la Rauracie se voit plongée par la suspension des fonctions de l'administration générale provisoire ; qu'ils vont se séparer, mais qu'ils feront aussi part à leurs commettants des excès et violences commis par les dits généraux français contre leur autorité constituée et qu'ils annonceront au peuple qu'il n'est plus libre, dès le moment que la force française tournée contre lui, étouffe la liberté naissante de la Rauracie, au lieu de la protéger et de la défendre.

Signé RENGGUER ;

MOSER, secrétaire.

Il paraît que Rengguer n'était pas présent à l'assemblée lorsque les généraux vinrent déclarer sa dissolution et que Copin la présidait, à la place de Brunet pour lors pré-

sident, mais absent. Les généraux l'invitèrent à s'en retourner dans sa paroisse. Ils firent mettre des sentinelles à la porte de la salle et les scellés sur le cabinet des archives. Després-Crassier quitta alors Porrentruy après avoir fait sortir les soldats hors des couvents où Demars les avait logés, mais ils n'obéirent qu'à regret tant ils avaient été bien soignés par les nonnes.

La plus grande division régnait alors à Porrentruy ; chaque parti voulait dominer. Il n'y avait d'autorité que l'administration provisoire conservée par les généraux. L'assemblée dissoute ne pouvait se résoudre à lâcher prise. La commune revendiquait sa part d'action ; la Société des amis de la liberté et de l'égalité offrait un mélange d'opinions diverses ; il y avait en même temps le club des partisans de Rengguer, et les patriotes des campagnes. Dès le 18 février, l'assemblée publia une adresse au peuple de la Rauracie pour lui démontrer que le pays était impuissant à se constituer et maintenir en République indépendante et qu'il n'y avait d'autre issue que de se réunir à la France (A. 191). Rengguer écrivit le lendemain au Conventionel Cara, à Paris, pour se plaindre de la conduite des généraux Després-Crassier et Mieskowski qui protégeaient ouvertement les aristocrates et perdaient le pays. Il lui disait qu'il n'y avait que la réunion à la France pour ramener la liberté. (A. 192). Demars alors à Schlestadt informait Rengguer que la conduite des généraux ses successeurs provenait du désaccord existant entre les ministres Pache et Lebrun, mais qu'il espérait que les commissaires y apporteraient remède. (A. 196). Dans une autre lettre il lui disait qu'il allait publier un mémoire justificatif qui confondrait leurs accusateurs. (3 mars, A. 202). Le colonel Michaud, frère du Conventionnel, commandant de place à Delémont, rassurait Rengguer contre la haine de ses ennemis, jaloux de ses travaux pour la liberté de son pays, également ennemi de la France, et qui ne voulaient point que l'Evê-

ché s'y réunit. (A. 199). Des patriotes de la vallée de Delémont le prévenaient que Bennot et consorts convoquaient les communes pour faire signer à leurs députés une accusation de tyrannie contre Rengguer pour la remettre aux commissaires. Des aristocrates poursuivaient les patriotes qui leur devaient de l'argent, afin de compromettre Rengguer dont la fortune ruinée ne pouvait plus les aider. (Liasse A. 198).

Une autre lettre l'avertissait qu'on avait volé avec effraction les sceaux de la chancellerie de l'assemblée rauracienne, le récit historique de ses travaux et les pièces à l'appui et qu'on soupçonnait Buthod, tandis que l'avocat Boillot, de Belfort, le prévenait que les aristocrates publiaient un pamphlet contre lui. (A. 201). Toutes ces correspondances particulières révèlent quel était l'acharnement des aristocrates et des jaloux contre l'homme qui avait amené l'indépendance de son pays mais qui succombait à la tâche sous la pression des calomnies et des circonstances dans lesquelles ce pays se trouvait à l'égard de la France.

Dans la nuit du 19 février arrivèrent à Porrentruy les trois commissaires de la Convention nationale : Monnot, de Besançon ; Laurent, de Strasbourg et Ritter d'Huningen. Ils étaient délégués pour mettre fin à la République éphémère de la Rauracie et amener sa réunion à la France. Cette dernière clause n'est pas écrite dans le décret du 10 février, mais elle ressort des faits. Le lendemain le club les invita à assister à sa séance, ce qu'ils firent et l'un d'eux parla encore de la République de la Rauracie en l'assurant de la protection de la France. Un clubiste, l'ex-chevalier de Gléresse, fit alors la motion de se réunir à la France et d'ouvrir de suite un bureau pour recevoir les signatures d'adhésion. Il gâta sa proposition en parlant de l'obligation d'admettre tout aussitôt les assignats, qu'on n'avait encore vu que dans les mains des soldats français et que les gens du pays rebutaient. La

motion de ce personnage peu estimé fut regardée avec méfiance et n'eut pas de suite. Elle ne faisait pas le compte des aristocrates qui se berçaient encore de l'espoir de rétablir le prince-évêque. D'autres craignaient de perdre leur nationalité et leur religion. Ces deux partis ayant la majorité dans le club firent rayer de la liste de leurs membres Rengguer et ses partisans, et ils décidèrent de poursuivre contre le premier les accusations qu'on avait déjà portées devant la Convention. Cette proposition fut accueillie par de nombreux députés de diverses parties du pays et l'on nomma une commission de 12 membres qui, avec les administrateurs provisoires, furent chargés d'examiner les griefs portés contre Rengguer et Demars, accusés de déprédations, vexations et violences contre la liberté et souveraineté du peuple, ainsi que les moyens de justification des accusés. Ceux qu'ils avaient fournis ne furent pas trouvés suffisants et l'on décida de donner suite aux plaintes. Une députation fut envoyée aux commissaires pour leur présenter l'acte d'accusation. Quelqu'un ayant soulevé accidentellement la question de réunion à la France, les commissaires avouèrent que cette réunion était nécessaire et entrait dans les plans de la Convention. Cette déclaration fut une douche d'eau froide sur la tête des partisans du prince, elle effraya ceux qui conservaient encore quelqu'espoir d'indépendance et pour tous elle causa une grande inquiétude sur le sort du pays. Les députés qui avaient été envoyés à Paris par l'Assemblée rauracienne revinrent alors et firent sentir que cette réunion était inévitable. Enfin les commissaires firent lire une proclamation tendant à amener ce résultat. Elle était datée du 23 février.

Les commissaires, tout en déclarant que les Français n'étaient entrés dans l'Evêché de Bâle qu'en exécution du traité de 1780, reprochaient que le prince s'était allié aux ennemis de la France et qu'ensuite on n'avait pas eu égard aux ordres de la Convention nationale. Tout en

reconnaissant la liberté et la souveraineté du peuple, ils ordonnèrent aux communes du ci-devant Evêché d'envoyer chacune un député à Porrentruy le 7 mars prochain, pour y porter, dans une assemblée générale, leurs vœux sur la forme de gouvernement qu'ils désiraient adopter et enfin ils déclarèrent qu'ils étaient chargés de vérifier les inculpations faites contre Rengguer et Demars.

Les commissaires tinrent une conduite d'abord équivoque. Il semblait que leur mission ne consistait qu'à régulariser la formation de l'Assemblée rauracienne et de conserver encore cette république. Mais on voit par divers écrits qu'ils changèrent d'avis lorsqu'ils eurent reconnu à quel point la discorde régnait dans le pays et dès lors ils ne virent d'autre issue que sa réunion immédiate à la France.

La commune de Porrentruy s'assembla le 4 mars dans l'église du Collège. Les membres de l'administration provisoire donnèrent lecture des décrets de la Convention, en exécution desquels ils déclarèrent que pour ne pas être traité en ennemi on devait prêter le serment de liberté, d'égalité et de souveraineté du peuple, ensuite celui de renonciation à tous les titres et bénéfices de noblesse, charges et emplois du ci-devant prince, conformément au décret du 22 décembre précédent; puis sur la motion faite par Xavier Scheppelin, Ignace Buthod, Germain Lémane, Béchaux, avocat et Jacques Voisard, appuyé par leurs adhérents, on vota par acclamation la réunion à la France. L'administration reçut alors la signature de chaque individu, appelé par son nom, au bas du procès-verbal des opérations, toutefois avec la clause qu'on ferait des réserves sur les besoins publics et particuliers de la contrée, sur le peu de fertilité de la Rauracie; pour la conservation de ses biens nationaux; la diminution des impôts et autres. A cet effet un comité de 12 membres, élus par l'administration provisoire, fut chargé de recevoir les observations des citoyens au sujet de la réunion à

la France et de les résumer pour les présenter ensuite aux commissaires de la Convention.

La commune assemblée de nouveau le 6 mars discuta le cahier d'observations et adopta les suivantes, comme conditions, de la réunion à la France : Formation d'un département particulier ; exemption de contributions pendant 12 ans ; non participation aux dettes de la France antérieures à la réunion ; non obligation de recevoir des assignats en payement des dettes particulières contractées avant la réunion, si ce n'est au taux courant, mais bien à leur valeur d'émission pour les nouvelles dettes et acquisitions ; la vente des domaines nationaux par parcelles et non en grandes masses ; la non assermentation des prêtres ; l'évêque sera requis de reprendre son office ou de fournir un suffragant.

Ces réserves font voir quelles étaient les craintes que la réunion à la France inspirait. Une des plus graves était la question des assignats. Elle nous oblige à dire quelques mots au sujet de ce papier-monnaie qui fit la fortune des uns et la ruine des autres, mais qui sauva la France.

L'Assemblée nationale, en 1790, avait décrété la vente de quatre cent millions de domaines du clergé de France. On avait proposé de les faire acheter en masse par les municipalités et de les faire revendre peu à peu en détail pour en tirer un meilleur prix. Pour procurer des fonds à ces municipalités, on créa des bons appelés papier municipal et on les mit en circulation, avec cours forcé, comme argent, mais avec la réserve de détruire ce papier-monnaie, à mesure qu'il rentrerait au trésor. Il portait ensuite un intérêt à tant par jour. Cette première création d'assignats eut lieu en avril 1790, pour quatre cent millions. L'essai ayant réussi, on en fit pour huit cent millions dès le mois suivant, sans intérêt, mais toujours assurés sur la vente des biens du clergé.

A l'époque de la réunion de l'Evêché de Bâle à la France, on n'acceptait plus les assignats qu'au tiers de

leur valeur nominale et cependant la Convention continuait d'en émettre de nouveaux avec obligation de les recevoir à leur valeur d'émission, sous peine de trois mille livres d'amende, avec prison et double peine en cas de récidive. L'Etat payait tous ses achats, tous ses fonctionnaires, toutes ses armées avec des assignats que le commerce n'admettait plus que pour une valeur toujours décroissante. Seulement l'Etat devait recevoir ce papier-monnaie à sa valeur nominale. De là la tentation de s'en procurer à bas prix pour acheter des domaines nationaux, mais afin que chacun pût faire ces acquisitions, la commission et la commune de Porrentruy avaient inséré la réserve que ces domaines soient vendus par parcelles et non pas en masse. Nous avons publié plus de détails sur ce sujet, dans les mémoires de la Société jurassienne d'émulation en 1865.

Toutes ces réserves indiquent quelle était alors la disposition des esprits et la tendance à conserver tout ce qu'on pourrait de l'ancienne nationalité menacée d'un naufrage complet par son entrée dans la mer orageuse de France.

La commune de Porrentruy élut ensuite son député à l'Assemblée nationale convoquée pour le lendemain et elle choisit un homme du parti modéré. Les autres parties du pays n'étaient pas aussi avancées dans les mesures à prendre et elles ne comprenaient pas même toutes les difficultés de la situation. Aussi, le lendemain 7 mars, après l'ouverture de l'Assemblée rauracienne et la vérification des pouvoirs, les députés des communes allemandes, ceux de la vallée de Delémont, de St-Ursanne, d'une partie de l'Ajoie et des Franches-Montagnes demandèrent la formation d'une République séparée. On leur allégua que leur procuration n'était pas recevable, qu'elle n'était point dans la forme prescrite renfermant la clause de se réunir à la France. Sur ce, les députés dissidents, voyant que l'Assemblée était entourée de soldats français, se retirè-

rent pour en référer à leurs communes, et les avertir du danger qu'elles couraient en refusant la réunion volontaire à la France. Il y a diverses versions sur le nombre des députés opposés à la réunion et sur ceux l'acceptant; les premiers étaient paraît-il en majorité. Le lendemain, 8 mars, l'assemblée, par la retraite d'un grand nombre de députés, se trouva composée des hommes favorables à la réunion. Cependant, la minute du procès-verbal de la séance du 8 mars nomme par leur nom 41 députés dont les pouvoirs ont été reconnus réguliers et qui ont répondu à l'appel. Alors, le président d'âge, Copin, a fait voter au scrutin secret l'élection d'un président. Rengguer a obtenu 29 voix, Tripponné 7 et les autres se sont dispersées.

L'Assemblée a alors examiné quelques procès-verbaux d'élection de députés et a passé à la votation pour la réunion à la France. — Elle réunit l'unanimité des suffrages. (Liasse A. nº 203, minute du procès-verbal de l'Assemblée, mémoires Guélat, 286. — J. G. Q. 27).

Les commissaires acceptèrent ce vœu et complimentèrent l'Assemblée. (1) A 6 1/2 heures du soir le canon annonça cet événement en répandant la consternation dans une grande partie du pays qui, tout en souhaitant un autre gouvernement que celui du prince-évêque, désirait, en général, conserver son autonomie et son indépendance. C'était une illusion que de s'imaginer que ce petit coin de pays presque enclavé dans la France pouvait rester indépendant et échapper par sa propre force à la pression du grand Etat voisin. On a fortement blâmé les commissaires d'avoir méconnu le vœu de la majorité des communes et accepté celui de la minorité comme l'expression de la volonté du pays. Ces délégués savaient quelle était l'intention de la Convention nationale qui, tout en paraissant laisser quelques libertés au pays, n'était pas moins décidée à le réunir à la France de gré ou de force.

(1). Discours imprimé.

Ce n'est nullement l'influence des hommes ou des chefs des partis qui se trouvaient alors aux prises dans l'Evêché, qui ont amené ce résultat, mais la force des choses ; aussi les commissaires n'ont pas caché que la France ne reculerait pas même devant l'opposition de tout le pays à son incorporation à la grande République. Seulement, on doit observer que cette réunion avait lieu dans le moment le plus violent de la Révolution par la faute et les intrigues à Paris des trois délégués du club réactionnaire de Porrentruy. La petite République rauracienne avait été reconnue par la Convention nationale et pour la maintenir encore quelque temps, il ne fallait que l'union et la concorde parmi ses habitants, ensorte qu'on serait arrivé à une époque moins orageuse. Des correspondances de ce temps ne laissent aucun doute sur ce fait.

L'Assemblée rauracienne nomma aussitôt une députation composée de Rengguer, Lémane jeune, Triponé avocat et Copin, curé du Noirmont, pour porter la votation à Paris. Le procès-verbal de l'Assemblée porte qu'on attend de la générosité et de la justice de la République française qu'elle paiera les dettes que la Raurarie a faites pour la Révolution et les indemnités que des particuliers réclament pour des pertes qu'ils ont éprouvées au même sujet. (Papiers Rengguer, 44 et liasse A. 203). On alloua à cette députation cinq mille livres en numéraire et mille en assignats pour leurs frais, tandis que d'autres députations antérieures arrivaient l'une après l'autre pour réclamer le remboursement de leurs dépenses et l'acquittement de leurs dettes laissées à Paris.

A cette époque on reçut un mémoire de Gobel, évêque de Paris, cherchant à se justifier des accusations qu'il partageait avec Rengguer et Demars, mais on trouva sa justification incomplète. On vit aussi alors divers personnages de la ville se présenter pour prêter le serment civique et parmi eux l'abbé Lémane qui déclara qu'il ne tenait pas à son titre de prêtre et que, si l'on voulait, il

signerait simplement, Lémane aîné. Les capucins de Porrentruy qui avaient été inquiétés par Demars demandèrent alors de pouvoir se retirer en Suisse.

Dans les vallées de Delémont et de Laufon, ainsi qu'aux Franches-Montagnes, il n'y avait guère que les villes qui eussent voté la réunion à la France, tandis que les campagnes s'y opposaient et nourrissaient l'espoir du retour du prince-évêque qu'on leur faisait toujours miroiter comme leur salut en ce monde et en l'autre. En attendant elles acceptaient l'indépendance du pays qu'elles espéraient gouverner ; aussi, afin de sauvegarder cette indépendance, les communes s'entendirent pour signer chacune une protestation qu'elles adressèrent aux commissaires ; en voici les termes :

« La commune de N... déclare formellement par les » présentes, ainsi qu'elle l'a déjà fait les 17 et 8 du courant » (mars 1793) par l'organe de son député N... qu'elle a » librement émis son vœu pour une république isolée et » jamais pour la réunion à la France ; à quoi la dite com- » mune persiste tranquillement, lui étant permis de jouir » de la liberté des opinions, même d'après la déclaration » des citoyens commissaires de la Convention nationale » de France qu'ils ont prononcée publiquement à la so- » ciété des amis de la liberté à Porrentruy le 21 février » dernier en disant qu'on était libre ou de faire une répu- » blique à part ou de se réunir ; protestant à la face de » l'univers entier contre tous les actes de violence qui » pourraient nous être faits pour nous obliger, par une » force majeure, à changer de sentiments malgré nous. » Nous nous reposons sur le traité d'alliance de 1780, » contracté pour 50 ans, en vertu duquel les troupes » françaises ont occupé les gorges de notre pays pour » leur propre défense, et sans que nous leur ayons occa- » sionné un seul denier de frais : au contraire, les ayant » reçus comme amis et alliés, et leur ayant fait tous les » avantages possibles, ce qu'elles ont très bien reconnu, » même par la réquisition qu'elles ont faite au général de

» Ferrières, le 27 août 1792, par l'organe des commissaires
» de la Convention envoyés par elle à l'armée du Rhin, où
» il est expressément dit que les troupes françaises doivent
» respecter religieusement les personnes et les propriétés
» des habitants de Porrentruy alliés de la France.

» Français justice ! ne nous opprimez pas contre votre
» propre déclaration et contre notre vœu émis.

» Fait et passé à, etc. »

Les commissaires n'admirent pas cette protestation et deux d'entre eux, Ritter et Laurent se rendirent dans les communes dissidentes pour y faire signer individuellement une liste d'adhésion à la réunion à la France. Ils furent si mal accueillis dans la partie allemande du pays qu'ils en partirent en faisant des menaces. Ils rencontrèrent également de grands mécomptes dans la vallée de Delémont et aux Franches-Montagnes où les brutalités des soldats de la Drôme, dans ces contrées, causèrent de grands mécontentements. Les commissaires essayèrent d'englober la Prévôté de Moutier dans la réunion à la France, mais ils ne purent y parvenir.

Le 30 mars, jour de Pâques, la messe fut célébrée en grande pompe dans l'église paroissiale de Porrentruy, où l'abbé Chainois fit le sermon. On y vit arriver les commissaires de la Convention qui se tinrent dans une chapelle jusqu'à la fin de l'office. Ce jour là, on brûla devant l'arbre de liberté des imprimés des émigrés français, qu'on saisit à la poste, par lesquels ils menaçaient ceux qui achèteraient des domaines nationaux.

Voici comment un auteur moderne a apprécié si judicieusement les causes de la chute de la République rauracienne. « Ce dénouement, ou sa réunion à la France
» était devenu inévitable, dès le jour où les généraux
» français convoquaient et dissolvaient la représentation
» nationale, en suite d'ordres venus de Paris. L'assem-
» blée des députés n'était plus qu'une commission admi-
» nistrative, condamnée à suivre les fluctuations des
» partis. Malheureusement ni Rengguer et les siens, ni

» ses ennemis, n'avaient dû s'élever au-dessus de leurs
» misérables ambitions et de leurs haines. Jaloux les uns
» des autres, trop faibles pour se soutenir au pouvoir ou
» pour le renverser, ils invoquaient un protectorat étran-
» ger qui ne tarda pas à dégénérer en une souveraineté
» réelle. Mais la majorité du peuple a voulu jusqu'au
» dernier moment, sauvegarder son indépendance. Elle
» n'a succombé que devant la force. Supérieure à ceux
» qui prétendaient la conduire dans la voie des réformes,
» elle est demeurée le plus longtemps fidéle au serment
» de Boncourt : *Nous voulons être libres ou mourir*. Une
» circonstance atténuera peut-être aux yeux de la posté-
» rité la responsabilité qui pèse sur les promoteurs ou les
» adversaires du mouvement révolutionnaire ; c'est qu'ils
» furent amenés à se jeter dans les bras de la Convention,
» par les conseils d'hommes influents à Paris. Quoique
» ceux-ci eussent pu mettre une prompte fin aux dé-
» sordres affligeant la République rauracienne, ils préfé-
» rèrent tenir tout en suspens, jusqu'à ce que les partis,
» las d'une lutte désespérée fussent réduits à ne voir la
» fin de leurs maux que dans l'annexion à leur puissant
» voisin. L'histoire du démembrement de l'Evêché de
» Bâle montre ce que le Jura devra toujours craindre de
» la désunion de ses fils. » — (Notice du professeur
Dupasquier communiquée à la Société jurassienne d'ému-
lation en 1859, publiée dans le *Jura*.)

CHAPITRE V

Département du Mont-Terrible

Le 1er avril les députés Rengguer, Lémane, Copin et Triponé revinrent de Paris et annoncèrent que la République rauracienne avait cessé d'exister, après quelques mois de vie agitée, qu'elle était convertie en un département français, le quatre-vingt-septième, sous le nom de Mont-Terrible, dénomination qui fut attribuée à Copin ;

mais, quant aux réserves qu'on avait demandées, ils n'en surent rien dire. Le décret de réunion est du 23 mars 1793 et non pas du 23 mai comme le dit M. Morel, page 154. Il porte :

1. Le pays de Porrentruy formera un département particulier sous le nom de département du Mont-Terrible.

2. Les commissaires de la Convention nationale envoyés dans ce pays, par décret du 10 février dernier, sont chargés de prendre toutes les mesures nécessaires pour y assurer l'exécution des lois de la République, ainsi que de faire parvenir à la Convention tous les renseignements propres à déterminer l'organisation et la division de ce département.

3. Le conseil exécutif provisoire est chargé de faire procéder au reculement des barrières, en prenant toutes les précautions nécessaires pour prévenir les exportations en contravention aux lois de la République. (Moniteur, séance du 23 mars 1793).

Le 7 avril, jour de dimanche, à l'issue de l'office du matin, les commissaires de la Convention, le général, son adjudant, les membres de l'administration provisoire, montèrent sur le théâtre près de l'arbre de la liberté pour donner lecture du décret de réunion, du pays à la France ; toutes les troupes étaient sous les armes et elles ont chanté l'hymne de la Marseillaise. Après midi il y eut bal sur la rue avec un tonneau de 6 mesures de vin du château pour rafraîchissement. Le soir, bal chez le général, mais la pluie éteignit l'illumination.

L'exemple de Porrentruy n'entraîna pas les communes dissidentes. La lecture du décret de la Convention qui devait se faire ce jour-là dans toutes les églises en firent déserter la plupart des curés. Le peuple les imita lorsqu'on voulut lire le décret. En quelques lieux, il fallut le faire rester de force pour entendre cette lecture. On avait fait une question religieuse de cette réunion à la France et caché au peuple que c'était une de ces nécessités poli-

tiques à laquelle toute résistance était inutile et même dangereuse. Dans les vallées de Delémont le mécontentement se manifesta par des voies de fait. Des curés firent abattre les arbres de liberté. Les commissaires y retournèrent avec la force armée pour en imposer au peuple.

Les communes durent procéder à l'élection des conseils municipaux qui devaient remplacer les administrations provisoires. Le 9 avril tous les hommes depuis l'âge de 21 ans furent appelés à l'Hôtel-de-Ville de Porrentruy pour élire le leur. L'Assemblée choisit au scrutin J.-G. Quiquerez pour secrétaire, et pour scrutateurs Keller, ancien maître bourgeois, Moser, archiviste et Gœtschy, imprimeur. Ces deux derniers appartenaient au parti Rengguer et les deux autres à celui modéré. On voulut éliminer Keller et son collègue Guélat qui n'avaient pas voté la réunion à la France, mais la proposition fut écartée. Guélat fut élu avec Triponé pour procureur de la commune, et, pour conseillers municipaux, les suffrages tombèrent sur Béchaux, père ; Gigandet, marchand ; Vautrey, tanneur ; Chariatte, meunier ; Antoine, père ; Mathias Hanz. Les douze notables furent pareillement choisis parmi les modérés et parmi les patriotes. Ils n'en furent pas moins admis par les commissaires et le général ; celui-ci fut toutefois obligé de réprimer des mécontents qui menaçaient les élus.

Quelques jours après, l'élection d'un juge de paix pour le canton de Porrentruy donna lieu de la part des exaltés à un grand tumulte et à des menaces qui forcèrent plusieurs personnes à se sauver de la ville. Les municipaux impuissants à réprimer ce mouvement démissionnèrent, mais le général les força de rester à leur poste, et il prit des mesures pour empêcher l'arrivée des paysans. Le club de Rengguer parvint à faire nommer un des siens, le médecin Guinans, peu capable de remplir les fonctions de juge de paix, mais le commissaire Monnot l'accepta pour calmer les démagogues qui le menaçaient

lui-même d'une dénonciation à la Convention. Ils avaient projeté de massacrer durant la nuit les anciens officiers du prince qui, avertis à temps, abandonnèrent la ville. (Mém. de J.-G. Q. 18). Il y avait assez d'hommes modérés pour tenir tête à ces exaltés, mais ces derniers trouvaient de l'appui chez les soldats et il était périlleux de braver ces hommes violents.

Des troubles plus graves eurent lieu dans le canton de Chevenez pour les mêmes motifs. On était réunis à l'église et très-animés, lorsqu'un vieillard ayant proposé de faire une prière, reçut un coup de pierre lancée depuis la tribune. Aussitôt s'engagea une lutte furieuse dans laquelle il y eut beaucoup de blessés. La gendarmerie accourut et fit quelques arrestations. Enfin dans chaque chef-lieu de canton du pays on vit surgir des désordres pour les élections municipales et celles des juges de paix. Partout les troubles étaient excités par les démagogues qui voulaient forcer les votants à élire leurs partisans. Dans les clubs, les soldats prenaient part aux motions les plus désordonnées, c'est à peine si les officiers pouvaient les contenir. Mais les aristocrates n'étaient pas moins violents dans toutes les localités où ils se sentaient en majorité.

Cependant plusieurs communes refusaient encore de voter la réunion à la France. A Glovelier c'était le curé qui avait été l'instigateur de l'opposition et en avait fait signer l'acte. Les commissaires Ritter et Laurent s'y rendirent le 22 avril, convoquèrent la commune à l'église et après un discours entremêlé de menaces, ils ouvrirent sur le bureau deux registres, l'un pour recevoir les signatures en faveur de la réunion et l'autre celles des opposants. Personne n'ayant voulu signer, ils firent arrêter le curé, les douze citoyens qui avaient signé l'acte dicté par lui et quelques autres personnes qui furent tous envoyés dans les prisons de Delémont. Les commissaires avaient préalablement fait cerner le village par des soldats, et en partant, ils y laissèrent deux compagnies pour y vivre à

discrétion à 20 sols de solde par jour et une chopine de vin par repas.

Cette pression amena les Glovelier à la soumission. Ils votèrent la réunion et firent leurs élections municipales. Ils en remirent les procès-verbaux à Echemann et à Herzeis pour les porter aux commissaires à Porrentruy. Ceux-ci leur donnèrent un délai d'une heure pour déclarer les noms des instigateurs à la résistance, sous peine de laisser les garnisaires, serait-ce même six mois et de ne relâcher aucun des prisonniers. Le délai écoulé les députés déclarèrent que l'unique cause du refus de se réunir à la France provenait de la crainte de perdre leurs privilèges et d'être assujettis aux lois et impôts de la France. Après quelques hésitations, les commissaires leur ont donné l'autorisation écrite de faire relâcher les prisonniers, mais en leur recommandant de chasser les religieux de Bellelay quand ils iraient exciter leur village à la révolte.

Le même jour, 22 avril, les électeurs du département se réunirent à Porrentruy pour choisir l'administration. L'assemblée élut pour président ou syndic Rengguer et Theubet, ex-grand maire d'Ajoie, à égalité de suffrages. Le premier fut agréé par les commissaires comme plus âgé que son concurrent, mais au grand mécontentement de ses ennemis. Les membres du département furent : Guélat, maire ; Lémane, jeune ; Gœtschy, imprimeur ; Elsæsser, musicien ; Erard, de Villars-sur-Fontenais ; Helg, le jeune, avocat à Delémont, qui refusa et fut remplacé par Bandinelli ; Vermeille, du Bémont et Laville, de Chevenez. Puis on désigna l'abbé Lémane et Ignace Rougemont pour députés à la Convention nationale. Les électeurs nommèrent encore à diverses charges, des personnes d'opinions politiques différentes. Le 27 avril, ils composèrent le tribunal du district de Porrentruy de Raguel, père, président ; Mandar, un étranger, commissaire du pouvoir exécutif ; Fleury, avocat ; Gainon, de Rocourt et Brossard, assesseurs, avec Joseph L'hoste pour greffier.

Le département du Mont-Terrible comprenait alors deux arrondissements : Porrentruy, partagé en huit cantons embrassant St-Ursanne et les Franches-Montagnes ; et Delémont, avec cinq cantons, Delémont, Vicques, Glovelier, Laufon et Reinach ; car il ne faut pas oublier que les villages allemands au-delà de Grellingen, actuellement dans le canton de Bâle-Campagne, faisaient partie de l'Evêché de Bâle.

Le dimanche 5 mai on vit revenir Voyat et Caillet d'Alle qui étaient enfin sortis des prisons de Grätz où l'évêque de Roggenbach les avait fait enfermer l'année précédente, après leur condamnation à mort. On leur fit une réception triomphale et des officiers français avaient déjà fait auparavant une collecte en faveur des familles de ces deux patriotes. Le 21 du même mois on célébra une messe anniversaire pour les patriotes tués à la porte du château.

Dans le même temps des troubles surgissaient à Montfaucon qui refusait de reconnaître la réunion à la France. Le général Mieskowski avec Clerget, commissaire du pouvoir exécutif, s'y rendit à la tête de deux compagnies d'infanterie suivies de deux pièces de canon. A leur arrivée tous les habitants prirent la fuite et les troupes s'en revinrent après avoir pillé les vivres et le vin qu'ils trouvèrent au village. La même résistance eut lieu à Vermes et il fallut employer la force pour faire l'arrestation des meneurs, mais le curé instigateur échappa. Les commissaires Ritter et Laurent durent rester jusqu'au 10 mai dans les vallées de Delémont et de Laufon pour contraindre les habitants à accepter la réunion à la France.

On a vu que le pays avait fait des réserves à ce sujet et surtout à l'égard des assignats dont on ne voulait pas l'admission ; mais la Convention nationale n'en tint pas compte, en sorte que déjà le 15 avril, on publiait un décret ordonnant l'acceptation des assignats. Il y eut alors de très-vives réclamations, mais naturellement elles

furent infructueuses. On arrivait au moment le plus aigu des inconvénients de la réunion à la France.

On a dit sommairement dans un chapitre précédent, ce que c'était que la constitution civile du clergé, mais on doit revenir sur ce fait si important au moment où l'Evêché de Bâle allait en éprouver les conséquences. L'Assemblée constituante de France avait trouvé un clergé puissant en possession d'une grande partie du sol, ne supportant aucune charge publique, formant un des trois ordres des Etats généraux et constituant un pouvoir politique, un Etat dans l'Etat. L'Assemblée voulut assimiler l'administration du clergé à celle de l'Etat. Il y avait des diocèses trop vastes et d'autres trop restreints ; elle voulut que la circonscription du diocèse concordat avec celle des départements et que les fonctions ecclésiastiques devinssent électives, comme celles civiles. Elle supprima du même coup l'institution canonique ou la confirmation des évêques par le pape. C'était un retour au temps de la primitive Eglise. Les hommes agissant de la sorte étaient animés d'intentions pieuses, mais ils commirent la faute d'exiger du clergé français qu'il prêtat serment à cette constitution civile.

Le pape, déjà effrayé des embarras du trône de France, et plus encore de la suppression du pouvoir temporel du clergé français, s'irrita des mesures prises sans le consulter, et il interdit le serment. Une partie du clergé refusa de le prêter et une autre s'y soumit. Les assermentés furent seuls reconnus par l'Etat, et seuls admis aux fonctions du culte avec rétribution de l'Etat. Les prêtres non assermentés furent écartés par le gouvernement, mais généralement préférés par le peuple qui se défie volontiers des mesures du pouvoir quand elles ne sont pas bien accueillies par les prêtres. Il y eut alors en France un culte public célébré par les prêtres assermentés, et un culte clandestin donné par les opposants au serment.

Bientôt les prêtres insermentés firent une guerre sourde et incessante à l'Etat qui obligea l'Assemblée à décréter

que sur la dénonciation de 20 citoyens actifs et sur l'approbation du Directoire de district, le directoire de département prononcerait la déportation hors du canton, dans les 24 heures, du département, dans les trois jours, et de la France, en un mois.

Telle était l'état de cette question lorsque la France s'empara de l'Evêché de Bâle. Ce fut une des causes qui effrayèrent le plus le peuple du pays et qui lui firent craindre et repousser la réunion à la France. Les prêtres employèrent toute leur influence pour atteindre ce but. Ils tenaient la même conduite en France et ils entretenaient la guerre civile de la Vendée. La Convention nationale voulut alors forcer les prêtres français à prêter le serment constitutionnel sous peine de déportation. (Thiers, hist. de la Révolution et du Consulat).

Du moment que l'éphémère république rauracienne se trouvait réunie à la France, elle devait se soumettre aux lois de ce grand Etat ; aussi, dès le 4 mai 1793, on reçut à Porrentruy et l'on publia dans tout le pays les décrets de la Convention nationale des 21 et 23 avril précédent ordonnant aux prêtres de faire le serment prescrit par la loi du 15 août 1792.

A la suite de cette publication et dans la nuit même, 25 prêtres de Porrentruy partirent pour Bellelay. Il ne resta des professeurs ecclésiastiques du collège que les abbés Mantel, Gressot et Blanchard, et de ceux de la ville que les abbés Catin et Andermatt et Père Jean-Baptiste-Etienne de Lucelle. Les capucins se retirèrent le 7 mai e il en fut de même de ceux de Delémont et de la plupar des prêtres en diverses parties du pays. L'abbaye de Lucelle qui se trouvait dans le territoire français avait déjà été supprimée précédemment, comme tous les couvents de France.

Le jour de la Pentecôte, 19 mai, l'abbé Gressot dit la messe à l'église du Collège ; Keller, prévôt du chapitre de St-Ursanne, aux Annonciades ; Blanchard chanta la grand,

messe à la paroisse ; J.-Bapt. Etienne aux Ursulines et Andermatt dans quelques villages. L'un deux, Etienne, fut envoyé à Delémont le 31 mai, parcequ'il n'y restait plus de prêtres. Le 19 on avait placé une pyramide près de la maison de ville de Porrentruy en mémoire des paysans tués à l'attaque du château le 17 mai de l'année précédente et des victimes des Troubles de 1740. Le 28 mai, les Ursulines et les Annonciades quittèrent leurs couvents et se retirèrent chez leurs parents. Le 30 on fit par la ville la procession de la Fête-Dieu, avec les autorités en costume ; les autels furent dressés devant quatre maisons, les soldats étaient rangés en haie et le canon se fit entendre à chaque bénédiction. Durant les mois suivants, on vendit publiquement au profit de l'Etat les dépouilles des couvents et du château. On disposa des titres obligatoires des Ursulines s'élevant à plus de cent vingt mille livres et leurs biens fonds à plus du double. On estimait à plus de cent mille livres le mobilier de leur église et de leur monastère, mais les Annonciades avaient beaucoup moins de fortune. (Guélat, à la suite de la guerre des Suédois, 197).

Le dimanche 16 juin, le club se trouvant peu occupé par des hommes, ce furent les femmes coiffées de bonnets rouges qui firent des motions. Elles proposèrent de mettre en arrestation tous les suspects indiqués sur une liste ; de fouiller les maisons pour y saisir les effets des prêtres et des émigrés, l'or et l'argent monnayé ou non, pour l'échanger contre des assignats ; de prendre les pièces de toile pour en faire des tentes aux soldats. L'une d'elles proposa de forcer le public à assister à la messe, mais une compagne s'y opposa pour ne pas blesser les opinions religieuses. Au rapport d'un écrit ecclésiastique ces mesures proposées par les femmes avaient déjà été votées le 1er juin par le conseil général du département. Mais les mémoires Guélat n'en font aucune mention ni à cette date, ni à cette époque. Ce n'est que le 17 septem-

bre suivant que la Convention nationale décréta la loi des suspects avec toutes ses rigueurs, et alors les pouvoirs de l'Etat se concentrèrent à Paris dans les mains du comité du salut public. (Thiers, hist. de la Révolution, IV, 302, 304).

Ce fut durant cette période si agitée, le 21 avril, que la Société des amis de la liberté de Porrentruy fit imprimer son règlement, avec une liste des faux patriotes qui s'étaient emparés du lieu des séances à l'Hôtel-de-Ville et qu'on en expulsa. On répandait alors des dialogues pour éclairer le peuple en sens divers. Si nous entrons dans des détails de ce qui se passait à Porrentruy, c'est parceque cette ville était le chef-lieu du pays, le foyer du mouvement révolutionnaire et que ces détails font connaître l'esprit qui régnait alors et dont on ne parle, le plus souvent, que pour en rappeler seulement les excès.

Parmi ces imprimés curieux on peut citer la lettre que la Société des amis de la liberté et de l'égalité de Porrentruy adressa à la Convention nationale à Paris le 9 juillet 1793, commençant par ces mots :

Législateurs !

« La foudre peut atteindre les montagnes du Mont-» Terrible, les orages peuvent les assaillir, mais ils ne » peuvent les altérer, et la cime de leurs rochers repa» rait intacte. Tels sont ses habitants ! C'est en vain que » le fanatisme allume au milieu d'eux ses torches incen» diaires ; c'est en vain que par un complot affreux, tous » les prêtres, sous le misérable prétexte que le serment » civique blessait leur conscience, ont abandonné sans » scrupule leurs paroissiens, qu'ils avaient juré de ne » jamais délaisser ; c'est en vain que ces prêtres crimi» nels ont espéré, qu'une cessation générale des cérémo» nies religieuses, dans le même moment, porterait un » peuple simple et crédule à la révolte et à la contre-ré» volution ; c'est en vain que les ennemis de la chose » publique ont tenté par des adresses insidieuses à diffa-

» mer la Convention nationale et ses décrets : le peuple
» du Mont-Terrible semblable à ses rochers, a vu passer
» ces orages sans s'émouvoir : il a jugé les prêtres dans
» son cœur et les déteste ; il a jugé les ennemis de la
» République et les abhorre ; il vous a jugés, Législateurs,
» et vous bénit.

» C'est avec joie qu'il applaudit à tous vos décrets, à
» ceux surtout du 31 mai dernier ; c'est avec ravissement
» qu'il voit votre Constitution qui consolidera à jamais le
» bonheur de la République une et indivisible.

» Législateurs ! Le département du Mont-Terrible est
» le dernier en date et le plus petit ; mais laissez-le
» croître ; rendez-lui la Prévôté de Moutier-Grandval, qui
» lui a été injustement enlevée, par une complaisance,
» nous osons le dire, peu digne de la République puissante
» à laquelle il a le bonheur d'appartenir : c'est de là et de
» Bellelay que le fanatisme envoie ses émissaires, pour
» tâcher de nous corrompre et pour nous débaucher nos
» volontaires. Permettez-lui de l'agrandir, et ses mon-
» tagnes et le cœur de ses habitants seront des boule-
» vards éternellement impénétrables pour les ennemis de
» la République. » (Liasse A. 207).

Ce document est important pour indiquer quelle interprétation on donnait au refus des prêtres de prêter le serment constitutionnel, et les vues qu'on avait toujours eues sur la Prévôté de Moutier.

Sous la date du 10 juin précédent nous trouvons un mémoire très-curieux signé par Joliat, trésorier et J.-G. Quiquerez, adressé aux administrateurs du département du Mont-Terrible pour diriger ces hommes novices dans l'organisation de l'administration du département. (Papiers Rengguer, N° 7).

La Convention nationale avait ordonné la levée d'un bataillon dans le département du Mont-Terrible, mais comme il s'agissait de le former par des volontaires ou des engagés à prix d'argent, on n'était encore parvenu

au 24 juin qu'à trouver 200 hommes sur 800 que devait comprendre le bataillon. On les rassembla dans l'église du Collège pour leur faire élire leurs officiers. Ces deux cents entendaient nommer de suite non pas seulement ceux de deux compagnies, mais de tout le bataillon et même de l'état-major. On eut beaucoup de peine à leur faire entendre raison. L'administration du département dut rendre divers décrets pour continuer cette levée de soldats. Vainement les communes portées de bonne volonté offrirent jusqu'à 200 livres par homme, elles ne purent fournir leur contingent fixé d'après la population. Il fallut employer la force militaire pour continuer la levée des conscrits dans beaucoup de communes. Enfin le 11 août on était parvenu à réunir 500 hommes qu'on expédia sans tambours, ni armes, sans officiers, sans ordre de marche suffisant. A leur arrivée à Besançon on les prit pour une horde de brigands et on se hâta de les diriger plus loin.

Le recrutement de ce bataillon donna lieu aux plus grandes difficultés. Une fois qu'on eut épuisé les volontaires, à prix d'argent personne ne voulait plus s'enrôler, moins par défaut d'esprit militaire, que par répulsion pour la France. Des communes refusèrent formellement de fournir leur contingent et il fallut y envoyer des garnisaires.

La Convention nationale expédiait coup sur coup des décrets au Directoire du département et il fallut, le 7 juillet, composer dans les districts des tribunaux d'accusation en matière criminelle, en faisant un tirage de 4 citoyens sur 30 choisis par le Directoire. Le quartier général des troupes françaises était toujours à Delémont et il n'y avait à Porrentruy que plus ou moins de soldats, avec un commandant logé au château. Quand ces troupes partaient, les bourgeois se chargeaient de la garde des divers postes qu'ils n'osaient confier aux volontaires. Le Directoire du département avait fort à faire pour arrêter le pil-

lage de la cave et des meubles du château. Quoique confié à la garde de troupes françaises, on prétendait qu'elles fermaient les yeux et que plus d'un patriote de la ville détournait du mobilier et qu'on en conduisait même dans les villages.

Le dimanche 14 juillet, on fit, pour la première fois, la fête anniversaire de la prise de la Bastille. Elle devait être célébrée chaque année dans toute la France, au son des cloches et au bruit du canon. A Porrentruy, les troupes en tenue de parade, les autorités en costume officiel, assistèrent sur la place devant l'Hôtel-de-Ville à la lecture des Droits de l'homme, et de la nouvelle Constitution française. Cet acte avait été voté le 24 juin précédent et il renfermait les principes suivants : « Tout Français âgé de 21 ans était citoyen et pouvait exercer ses droits politiques, sans aucune condition de fortune, ni de propriété. Les citoyens nommaient un électeur par 50 mille âmes. Les députés ne composant qu'une seule assemblée ne pouvaient siéger qu'un an. Ils faisaient tous les décrets et ceux-ci devenaient aussitôt exécutoires. Il en était de même des lois, si les assemblées primaires ne réclamaient pas.

Le 1er mai, les assemblées primaires se réunissaient de droit, sans convocation, pour renouveler la députation. Les assemblées primaires pouvaient demander des modifications de l'acte constitutionnel.

Le pouvoir exécutif se composait de 24 membres nommés par les électeurs ; c'était la seule élection médiate. Les assemblées primaires nommaient les électeurs ; ces électeurs proposaient des candidats et le corps législatif réduisait, par élimination, ces candidats à vingt-quatre. Ceux-ci formaient le conseil, choisissaient les généraux, les ministres, les agents de toute espèce et les prenaient hors de leur sein. Ils devaient les diriger, les surveiller et ils étaient continuellement responsables. Le conseil exécutif se renouvelait annuellement par moitié.

Mais à côté de cette autorité existait le comité de salut public, institué déjà en avril précédent, ayant une autorité sur les ministres, sur les représentants et exerçant un pouvoir dictatorial. Les neuf membres étaient pris parmi les hommes les plus énergiques de la révolution. Robespierre en fit ensuite partie. C'est sous le régime de ce comité que s'inaugura la Terreur, cette période néfaste de la Révolution.

Mais il faut dire aussi que ce terrible comité était accablé de travaux multiples, entouré de périls intérieurs et extérieurs, et que la force des choses le poussa dans des voies violentes. Il renfermait dans son sein des hommes de la plus grande capacité, mais tellement occupés chacun de leur spécialité, qu'ils ignoraient souvent que leurs collègues dépassaient les limites de la justice. Thiers a su avec habilité apprécier les faits dans plusieurs passages de son histoire de la Révolution. (Tome IV, pages 124, 126, 153 et autres).

Il s'agissait dans le département du Mont-Terrible de faire accepter la nouvelle Constitution par les assemblées primaires de chaque canton et d'y nommer un député pour se trouver à Paris le 10 août suivant et y porter l'acte d'acceptation de la Constitution. Porrentruy élut, au scrutin secret, J.-G. Quiquerez, et Delémont, le citoyen Babé, fils, appartenant tous deux au parti modéré. Pendant qu'ils étaient à Paris, Gobel leur proposa de demander des prêtres constitutionnels français pour desservir les paroisses désertées par les prêtres insoumis, mais ils repoussèrent la proposition, en alléguant qu'il valait mieux rester sans prêtres que d'en avoir auxquels on n'aurait pas confiance. (Biographie de J.-G. Q. 20).

Dans toute la France le grain était fort rare et très-cher. On avait taxé à Porrentruy le boisseau de blé pesant 24 livres à 6 livres 13 sols en assignats, ne valant alors que 28 pour 100 en numéraire. Mais il fallait accepter le papier au taux d'émission. Il y avait disette dans le pays,

les soldats avaient épuisé une grande partie des vivres et l'on cachait les provisions. La vallée de Delémont se plaignait amèrement des exigences des 5e et 6e bataillons du Doubs, au point qu'on y craignait des malheurs. Il régnait alors une forte sécheresse et les moulins manquaient d'eau. On fit des recherches dans les villes et les campagnes pour se procurer des grains qu'on ne pouvait obtenir par des achats dans d'autres départements.

Le 30 juillet, les trois commissaires de la Convention nationale revinrent à Porrentruy revêtus de leur costume officiel : habit bleu, veste ou gilet rouge, ceinture blanche et chapeau orné de plumes aux trois couleurs. Ils déclarèrent que la garde nationale ne devait être armée que de piques (1), les armes à feu étant réservées pour les soldats, que les volontaires du Mont-Terrible seraient expédiés ailleurs, que les motions incendiaires des clubs étaient défendues et ils blâmèrent les désordres graves occasionnés par une de ces motions au préjudice de la famille Migy. On avait fait une liste des suspects et marqué leurs maisons de la lettre A pour indiquer qu'il fallait les arrêter. La discorde régnait entre le Directoire du département et la municipalité de Porrentruy, dont le premier destituait les membres à chaque instant. Il faisait de même opérer de fréquentes arrestations pour des propos politiques, pour des empêchements de recrutement et autres sujets.

Depuis plusieurs jours on travaillait au Cras du Bané entre Porrentruy et Fontenais, pour y élever l'autel où devait se célébrer la fête de la Fédération, le 10 août. Dès le 8 on défendit de s'absenter de la ville, afin que chacun fût obligé de prendre part à la fête et il fut interdit de travailler ce jour-là. Le samedi 10 août, on dit prompte-

(1) Il y en a encore un certain nombre dans les greniers de l'hôtel de la préfecture à Porrentruy. Vers 1836 le colonel Hoffmeyer proposait d'en armer des corps spéciaux dans chaque bataillon pour résister avec avantage aux charges de la cavalerie.

ment la messe à l'église paroissiale et, au sortir de là, on se réunit sur la promenade dite des Soupirs d'où partit le cortège dans l'ordre suivant :

Quatre gendarmes à cheval précédaient un citoyen portant un tableau sur lequel étaient écrits en gros caractères les *Droits de l'homme*, escorté de deux licteurs et suivi de 12 jeunes filles tenant chacune un petit drapeau tricolore. Au milieu d'elles on portait le fils nouveau né de J.-B. Grisard, qu'on devait baptiser sur l'autel de la patrie. Le parrain, capitaine Raimbeau, et la marraine, Elisabeth Rengguer, accompagnaient l'enfant. Venaient ensuite 12 chanteuses vêtues de blanc, avec ceintures tricolores et couronnées de fleurs ; puis les membres du district, du tribunal, de la municipalité, tous en costume officiel. Ils étaient suivis de 12 vieillards, appuyés sur autant de jeunes garçons. Les tambours, la musique militaire et les soldats du département de la Drôme servaient d'escorte, tandis que le bruit des cloches et du canon faisait retentir l'air et les échos d'alentours.

Le cortège arriva vers deux heures après midi près de l'arbre de la liberté et de l'autel ou théâtre sur lequel les autorités prirent place. Il était décoré dans le même style que celui qu'on avait élevé le 9 décembre précédent, près de l'Hôtel-de-Ville. Le citoyen Vermeille, curé de Courtedoux, baptisa alors l'enfant sous le nom de Jean-Baptiste-Brutus, et le parrain prêta en son nom le serment de bon patriote. Alors le commandant des troupes lut un discours pour exhorter à la concorde, à la fraternité, au patriotisme, mais il lui échappa des paroles de mépris pour les prêtres qui refusaient de se soumettre aux lois de la patrie, ce qui blessa le curé officiant au point qu'il se retira aussitôt.

On prêta alors serment de soutenir la liberté, l'égalité et la souveraineté du peuple au risque de sa vie. Le canon et les cloches appuyèrent ce serment et donnèrent le signal du retour qui se fit dans le même ordre qu'au dé-

part. Le cortège descendit la grand'rue et arrivé sur la place, il y eut un nouveau discours fait par le maire Collon. Alors le procureur de la commune, Verneur, demanda l'élargissement de tous les détenus politiques, afin de cimenter la paix, ce qui fut exécuté sur le champ. Puis le soir il y eüt festin, promenade aux flambeaux et bal, tandis que le citoyen Lémane partait avec des soldats pour aller aux Franches-Montagnes remettre l'ordre troublé par des aristocrates. Au village des Bois on avait emprisonné des patriotes et repoussé le curé Copin. A plusieurs reprises il fallut l'intervention de la force armée dans diverses partie de cette contrée. Dans le même temps d'autres expéditions militaires avaient lieu dans les vallées de Delémont et de Laufon et même en Ajoie, où plusieurs communes refusaient de fournir leur contingent pour le bataillon du département.

Les soldats qui ne recevaient pour solde que des assignats, se servaient de ce papier pour payer tout ce qu'ils achetaient, en sorte qu'on ne voulait plus rien amener sur les marchés, où ils s'emparaient de toutes les denrées. D'autres individus faisaient la même opération, et ils revendaient secrètement en numéraire ce qu'ils avaient acheté avec des assignats de peu de valeur. On publia le 5 août un décret de la Convention contre les accapareurs de denrées de première nécessité qui devaient être punis de mort. Ces difficultés pour se procurer des vivres faisaient naître des plaintes et des pauvres filles s'étant permises de chanter à ce sujet : « Quand vous aurez un roi, vous aurez de tout sur la terre, » furent mises en prison en compagnie de beaucoup de personnes arrêtées pour des motifs tout' aussi futiles. Cependant d'autres donnaient lieu à des sévérités plus justifiées. C'est ainsi que les membres de la municipalité de Vermes furent incarcérés à Porrentruy pour avoir favorisé la fuite des conscrits.

La France était dans une position des plus critique.

Entourée d'ennemis formidables à l'extérieur et de réactionnaires dans l'intérieur, la Convention dut employer les moyens les plus énergiques pour repousser d'abord l'invasion et renforcer ses armées trop faibles et désorganisées. Elle ordonna la levée en masse de tout le peuple français. Elle mit les hommes et les choses en réquisition et elle commença par appeler tous les garçons et les veufs sans enfants depuis l'âge de dix-huit ans jusqu'à celui de vingt-cinq pour former la première réquisition. La lecture de ce décret faite le 25 août jeta une nouvelle perturbation dans tout le pays. Déjà la résistance à la levée du bataillon du Mont-Terrible était si grande dans la vallée de Delémont, qu'on vit les hommes propres au service militaire se réunir des villages de Courtételle, Courfaivre, Bassecourt, Berlincourt et autres, sur la montagne du Mont et y former un camp retranché pour résister aux ordres de recrutement. On avait arrêté leurs parents, mais ce moyen fut insuffisant. On avait fait croire à ces gens que le service militaire en France était défendu par la religion et cette tromperie occasionna de grands malheurs.

Le 27 août les troupes cantonnées à Delémont, se portèrent à 5 heures du matin vers ces villages en rébellion et les cernèrent ; tandis que d'autres troupes marchèrent contre le camp. On échangea des coups de fusil jusque dans l'après-midi, mais alors un corps de troupes envoyé par Undervelier et Soulce, tourna la position et le camp fut pris, tandis que ses défenseurs se dispersaient dans les forêts pour gagner le territoire neutre et voisin de la Prévôté de Moutier.

Le camp était retranché au moyen d'abatis d'arbres et l'on y trouva un règlement de police qui indiquait une bonne organisation. Les Français pillèrent 52 meules de fromage dans les métairies situées sur le Mont ; ils s'emparèrent ensuite des pères et mères des réfractaires dans tous les villages précités et les emmenèrent à Delémont.

Cette contrée se trouva privée de presque tous les hommes, au point que les travaux de la campagne furent arrêtés et que la désolation devint générale.

A la suite de cette expédition, on fit dans la Vallée l'arrestation de beaucoup de conscrits réfractaires qui furent conduits de force à l'armée pour rejoindre le corps auquel ils appartenaient. Quelques jours plus tard, les gendarmes en amenèrent à Porrentruy plus de deux cents qui furent conduits à Belfort. Partout on agissait avec rigueur, en arrêtant les parents et en les retenant en ôtage jusqu'à la soumission de leurs enfants. Ces difficultés se multiplièrent pour l'exécution de la levée en masse. Elles avaient également lieu en Alsace et dans d'autres départements. La France était attaquée par toutes les puissances de l'Europe et la Convention nationale dut employer les moyens les plus énergiques pour repousser l'ennemi. Elle y parvint, non sans de grands froissements des populations.

Dans le courant d'août et de septembre, il arriva à Porrentruy des troupes de plusieurs centaines de paysans armés de piques, de fourches, de faulx, traînant même quelquefois des canons. On les distribuait dans les villages pour en répartir la charge en attendant qu'on les expédiât vers les armées. Dans tout le pays les garçons se sauvaient en Suisse ou se cachaient dans les bois. Les parents emprisonnés subissaient des interrogatoires menaçants pour les forcer à indiquer la retraite de leurs fils. C'était surtout dans les vallées de Delémont et de Laufon que la fuite des conscrits était la plus fréquente à cause du voisinage de la Suisse. Dans le même temps on poursuivait les parents des émigrés pour les forcer à faire revenir ceux qui s'étaient sauvés du pays. Les ordres se succédaient pour faire partir pour l'armée tous les garçons de 18 à 25 ans, avec menaces contre les parents des réfractaires. De toute part la gendarmerie et des gens officieux étaient à la poursuite des conscrits fugitifs ; on

vit avec indignation le chevalier de Glèresse remplir cet office de sbire dans la vallée de Delémont. La gendarmerie à cheval ramenait chaque jour de force des bandes de ces conscrits, les uns libres, les autres enchaînés pour prévenir les désertions toujours plus nombreuses. Le bataillon du Mont-Terrible resté à Auxonne n'avait pas encore pu se compléter ; les désertions l'amoindrissaient au point qu'il fallut le dissoudre.

Quoiqu'alors on eût peu de journaux pour donner des renseignements sur les événements de la guerre que la France soutenait contre une partie de l'Europe, on apprenait cependant que la lutte était meurtrière et bientôt il fallut mettre toutes les femmes en réquisition pour faire de la charpie et des bandages pour les blessés (octobre).

Dans une réunion des membres du département, Lémane accusa le commissaire Clerget de violer la loi, parce qu'il ne faisait pas incarcérer les parents des émigrés et il le menaça de le dénoncer à la Convention. Clerget lui répondit qu'il faudrait enfermer la moitié des habitants de la ville et lui le tout premier, puisqu'il avait un de ses oncles, le prêtre Chappuis, qui avait émigré. Comme Lémane insistait, Clerget lui reprocha d'avoir reçu 25 louis d'un chanoine d'Arlesheim et 6 louis de la chanoinesse de Glèresse pour ne pas les inscrire sur la liste des émigrés. Prenant alors cette liste en main, il montra que tous les membres du département avaient des parents émigrés. Ces reproches n'empêchèrent pas l'arrestation de beaucoup de femmes, dames et demoiselles dont les parents avaient pris la fuite. Comme la maison de réclusion établie dans le couvent des Annonciades, regorgeait déjà de détenus on consigna ces femmes dans leurs maisons. Un riche bourgeois, Belney, qui avait été condamné à ces arrêts domestiques s'imagina que c'était sa servante et son valet qu'on avait mis aux arrêts, et il se promena par la ville croyant obéir à la loi. On lui donna tantôt

l'explication grammaticale en l'incarcérant lui-même et en relachant ses domestiques.

Alors arriva l'ordre d'envoyer les cloches à Strasbourg pour les convertir en canons. On n'en devait laisser qu'une par paroisse pour le culte et l'horloge. Porrentruy en livra 25 aux grands gémissements des aristocrates qui regardaient ces cloches comme des choses sacrées. Ils ne comprenaient pas qu'elles n'étaient qu'un objet de luxe, dont l'Etat, dans un pressant besoin, pouvait disposer.

Il y eut divers genres de détournements à ce sujet. A Villars, on avait caché la cloche de la chapelle du village et celle de Ste-Croix, en disant qu'on les avait volées. Mais l'autorité départementale ordonna de retrouver ces cloches sous peine de dix mille livres d'amende, ce qui les fit revenir tout aussitôt. (30 septembre).

Durant tout le mois de juillet et jusqu'en octobre, Porrentruy fut agité par des procès faits à Rengguer par ses ennemis. Ils ne pouvaient lui pardonner d'avoir échappé à leurs attaques précédentes. Sa charge de procureur général du département les indignait, et cependant les travaux qu'il avait faits pour procurer l'indépendance de son pays lui avaient valu cet emploi qu'il était très-capable de remplir. Mais ses ennemis après avoir ruiné tous ses projets politiques étaient d'autant plus mécontents de le voir occuper des fonctions honorables que leur accusation de vol au château n'avait pas produit l'effet qu'ils en attendaient. Ils cherchèrent le moyen de revenir à la charge et ils le trouvèrent. Le château avait continué d'être occupé par des troupes en passage ou stationnées à Porrentruy. Au mois de juillet, il s'y trouvait des hommes du cinquième bataillon du Doubs. Ils furent inculpés de détournement du mobilier, les officiers s'en offensèrent et on leur suggéra un moyen de se disculper, en leur disant que s'il manquait quelque chose au château, cela se trouvait dans la maison de Rengguer (1). Le comman-

(1) Papiers Rengguer, nº 21.

dant du bataillon et ses officiers donnèrent tête baissée dans le piège. Ils s'adressèrent au département pour avoir la permission de faire des visites domiciliaires sans indiquer dans quelles maisons. Elle leur fut accordée et la municipalité délégua un de ses membres pour opérer la visite. L'acte est daté du 14 juillet 1793, signé par le maire, F.-J. Guélat. Munis de cette autorisation et accompagnés d'un officier municipal et d'un scribe militaire, le commandant, des officiers et des soldats se rendirent dans la maison que Rengguer possédait en ville, et comme il était absent, ils arrêtèrent sa femme et la conduisirent dans sa maison hors de ville. Là ils opérèrent une visite minutieuse de toutes les parties de la maison, de tous les meubles ; on ouvrit tous les buffets, tous les tiroirs, etc., et ils en dressèrent un inventaire. Mais n'y trouvant pas ce qu'ils cherchaient, ils accablèrent la dame Rengguer d'injures. — Il n'y eut pas d'autres visites domiciliaires que celle-là ; elle était l'unique but de la permission surprise aux autorités départementales.

Le lendemain Rengguer porta plainte pour violation de domicile interdite aux officiers municipaux par une loi du 19 juillet 1791, demandant la punition des coupables et des dommages et intérêts. L'affaire fut portée devant le juge de paix Guinans et ses assesseurs Treffa, et Petit-Richard. Les officiers et soldats s'y présentèrent en nombre, mais Rengguer fit défaut, se contentant d'envoyer les pièces. Les officiers refusèrent de les admettre et Rengguer fut condamné pour défaut. Mais ce n'était pas le compte des officiers ; ils voulurent que le juge leur adjugeât leurs conclusions, dommages, intérêts et frais de tout le procès. Ils usèrent de tant de menaces et de violence que le juge effrayé laissa modifier les termes du jugement et y faire les adjonctions imposées par les officiers. Dès que ceux-ci se furent retirés, le juge de paix et ses assesseurs signèrent une protestation contre cette violence. Le département, ainsi que le tribunal du dis-

trict, défendirent l'exécution du jugement et l'affaire fut envoyée devant un autre tribunal, dont nous n'avons pu trouver la décision. Les pièces très-nombreuses, originales ou copies vidimées, révèlent tout l'odieux de cette machination des ennemis de Rengguer, tendant à ruiner sa réputation et ce qui lui restait de fortune. Elle ne fait pas honneur au maire Guélat qui, dans ses mémoires, passe adroitement sur ces faits (1). (Liasse A, nº 208 à 243. — Mém. de la Société juras. d'Emulation 1859. Glanures sur la Révolution, p. 122 à 126).

Cette affaire n'ayant pas eu le succès qu'ils en attendaient, ces ennemis s'adressèrent à deux représentants du peuple, Bernard et Bassal, renouvelant leur accusation de vol, de dilapidation, de malversation et de tout ce qu'ils purent inventer pour perdre Rengguer. Ils comprirent dans leur accusation Germain Lémane, administrateur du département et le fils de Rengguer, capitaine de gendarmerie. Ils profitèrent habilement de l'absence de Rengguer qui venait de partir pour Paris où il allait pour remplir une mission officielle.

Les deux représentants du peuple se laissèrent surprendre ; le 19 septembre ils destituèrent Rengguer père et fils, ainsi que Lémane et d'autres personnes ; ils ordonnèrent leur arrestation, jusqu'à ce qu'ils eussent rendu compte de leur fortune devant les citoyens Naudet, commissaire du Comité du Salut public, Jubin, administrateur du département et Guinans, juge de paix, nommés commissaires à cet effet. Les scellés furent mis sur le bureau de Rengguer, mais ses accusateurs prétendirent que son secrétaire avait brisé les scellés et enlevé des papiers. Les amis de Rengguer le firent aussitôt revenir et il rédigea en prison un long mémoire établissant loyalement quelle était sa position financière brillante avant

(1) Les mémoires de la Société jurassienne d'Emulation 1859 rapportent cette affaire d'une manière bien plus odieuse pour les ennemis de Rengguer. Nous n'avons fait que relater l'affaire d'après les documents officiels.

1790 et celle déplorable dans laquelle il se trouvait après avoir tout sacrifié pour obtenir l'indépendance de son pays. Nous avons sous les yeux la minute de son mémoire justificatif, avec tous les comptes et pièces à l'appui, ainsi que l'état de sa fortune établi par d'autres pièces en 1789, concordant parfaitement avec les chiffres de son mémoire justificatif.

Cette pièce datée du 21 septembre 1793 est très-curieuse. Elle est accompagnée de pièces probantes d'un grand intérêt ; elle relate sommairement les travaux de Rengguer depuis 1791, les fonctions qu'il a occupées depuis lors, l'arrêté très-bref de destitution dont il vient d'être frappé. Il fournit un compte très-détaillé de sa fortune avant la révolution s'élevant à 167,000 livres et de celle qui lui restait en 1793 n'arrivant qu'à 48,000 livres, sur laquelle somme il avait de grosses dettes, ensorte qu'il était totalement ruiné.

Il prouve, avec pièces à l'appui, que le mobilier saisi illégalement chez lui, le 14 juillet précédent, provenait en majeure partie de celui que sa femme avait sauvé en France, lorsque le prince le força à s'y réfugier en mars 1791 ; qu'une autre partie appartenait à son oncle, l'évêque de Lydda, qui l'avait fait transférer de ses appartements du château dans la maison de Rengguer et que le reste avait été acquis par adjudication publique, lors de la vente des meubles du château sous l'hôtel-de-ville, pour laquelle acquisition il avait payé 4,799 livres 5 sols, selon pièces justificatives. Il énumère en détail les sommes que la France lui redoit pour des dépenses faites par lui dans l'intérêt de la chose publique et il s'étonne que les deux représentants qui l'ont destitué n'indiquent point les motifs de cette rigueur et moins encore le nom des dénonciateurs.

Les meubles venant du château étaient ceux qu'on avait autorisé Rengguer à transférer dans la maison qu'il avait aussi amodiée de l'Etat à son retour d'exil ; ils avaient été inventoriés ensuite des accusations lancées à

ce sujet, puis, sur sa demande, vendus publiquement sous l'hôtel-de-ville, sans qu'il y ait eu aucun détournement, ce qu'attestèrent les commissaires délégués à l'effet de vérifier ce fait, cause de tant de bruit et d'accusation. (Liasse A, nº 263. Certificat du 24 septembre 1793).

L'avant-veille de ce dernier acte, Rengguer écrivit aux conventionnels Danton et Sergent pour demander leur protection contre ses ennemis, les aristocrates. (Liasse A. 262). De tous côtés, il s'éleva des défenseurs de Rengguer. La société populaire et montagnarde de Porrentruy, affiliée aux Jacobins de Paris, adressa à ceux-ci un mémoire accusant les réactionnaires, et surtout les prêtres, d'avoir calomnié Rengguer, en haine de ce qu'il avait fait pour la liberté du pays. Bernard et Bassal craignant qu'on n'eût surpris leur religion, firent choisir quatre commissaires dans la société montagnarde de Besançon pour s'enquérir à Porrentruy des accusations portées contre Rengguer et Lémane. Ces délégués s'adressèrent à la société populaire qui déclara à l'unanimité que Rengguer père et fils et Lémane n'avaient pas perdu la confiance des vrais patriotes, mais, comme on ne connaissait pas le nom des dénonciateurs, on nomma un comité pour les découvrir et les faire punir. (Liasse A. 29 sept. 1793).

Le 21 octobre, Clerget, président du département du Mont-Terrible, écrivit à cette même société populaire de Porrentruy pour repousser avec indignation les soupçons qu'on faisait peser sur lui d'avoir desservi Rengguer dans l'esprit du représentant du peuple Bernard, et de Naudet, commissaire du comité du Salut public. Il rappelle qu'il a dit récemment au représentant du peuple à Montbéliard, que Rengguer était l'auteur de la liberté de son pays et le révolutionnaire le plus décidé du Mont-Terrible ; que sa cause était celle des vrais patriotes et que jamais il n'était parvenu à sa connaissance qu'il ait cessé d'être honnête homme et excellent citoyen. (Liasse A, 279).

Toutes ces pièces et beaucoup d'autres firent enfin

comprendre au représentant du peuple, Bernard, qu'il avait été trompé et l'aveu de son erreur lui fait autant d'honneur qu'elle inflige une honte aux lâches accusateurs de Rengguer. Dans une proclamation qui fut imprimée, affichée et répandue dans le département du Mont-Terrible, le 25 octobre 1793, il déclara que son collègue Bassal et lui, représentants du peuple, ayant fait arrêter et destituer les citoyens Rengguer et Lémane, accusés de malversations et de dilapidations dans leur administration, ils ont fait examiner leur conduite et les accusations par quatre commissaires de Besançon, lesquels ont vérifié que Rengguer et Lémane étaient les plus chauds patriotes du pays, que les rapports qui avaient opéré leur destitution étaient le fruit de l'imposture et d'une cabale feuillantine ou réactionnaire ; que la société populaire de Porrentruy avait provoqué publiquement les citoyens qui pouvaient connaître les faits à la charge de Rengguer et de Lémane de les déclarer et que personne ne s'était présenté ; que les dénonciations étaient le fait des réactionnaires qui avaient surpris la religion des représentants en leur faisant nommer à la place des destitués un ci-devant noble (Gléresse) ami de Custine, avec un Autrichien (Stuntz) ; que si Rengguer et Lémane avaient été capables de grossir leur fortune par des voies illicites, la loi qui oblige les fonctionnaires à en rendre compte à toute minute, était là pour les atteindre en tous temps.

Bernard déclare donc que lorsque des représentants du peuple ont commis des erreurs et par suite des injustices, le plus sacré de leurs devoirs est de les reconnaître et de les réparer ; en conséquence il rétablit Rengguer et Lémane dans leurs fonctions, le premier procureur général syndic et le second administrateur du directoire du département du Mont-Terrible.

Il rendit à Moreau sa place de président du tribunal criminel, et à Maudar celle de juge du tribunal de district.

Il destitua les citoyens Vermeille, Stuntz, Gœthchy et

Gléresse, administrateurs actuels du département et les remplaça par Pajot, ci-devant administrateur du district de Besançon; Boillot, administrateur du district de Belfort, et Gruet, curé de Villechevreux.

Il rétablit Rengguer fils dans ses fonctions de capitaine de la gendarmerie nationale, et il fit encore d'autres modifications du personnel de l'administration, chargeant le citoyen Clerget, président du département, de l'exécution de cet arrêté, fait à Montbéliard le 4 du second mois de l'an second de la République. (Liasse A, 279).

Toutes ces intrigues contre Rengguer et cet arrêté font voir avec quel acharnement ses ennemis s'attachaient à le perdre, allant jusqu'à l'accuser de tiédeur dans son patriotisme. Sa justification solennelle ne put mettre fin à la calomnie qui, une fois lancée dans le public s'incruste dans les esprits et dans la mémoire de certaines gens, au point qu'ils nient les rectifications les plus complètes, et qu'ils perpétuent sciemment la fausseté et le mensonge. Mais la lecture des actes nous force à rétablir les faits qui peignent les hommes et les choses qui agitaient alors le pays.

Pendant que cela se passait, les rigueurs de la situation, les arrestations incessantes avaient éloigné du club un si grand nombre d'hommes, que le 22 septembre, ce fut une demoiselle Rougemont, coiffée d'un bonnet phrygien, qui présida la séance. Quelques jours après, le 27, l'ex-chevalier de Gléresse, alors encore au pouvoir, se rendit au club, pour demander la déportation de sa mère, l'aristocrate. Tout échevelés qu'étaient les clubistes, la motion de cet homme parut si déplacée qu'elle fut rejetée et on le porta, après sa destitution, sur la liste des suspects. Il dut même se retirer à 20 lieues du territoire de la République, en exécution d'un décret sur les destitués. Mais avant de partir, il alla demander pardon à sa mère qui lui donna des hardes, avec quelques assignats. Peu après cette dame fut elle-même mise aux arrêts dans son hôtel, avec un factionnaire à sa porte.

Rengguer et Lémane en sortant de prison furent menés en triomphe par la ville, sous l'escorte de nombreux patriotes, traînant avec eux les bannières des corporations de métier et celle de la ville qui furent brûlées devant l'hôtel-de-ville, comme des emblêmes aristocratiques.

Au commencement d'octobre, les Français avaient occupé le pays de Montbéliard qui fut aussitôt soumis aux lois de la République. Les tombeaux des princes de ce petit Etat furent violés, les cercueils de plomb convertis en balles de fusil et les épées qu'ils renfermaient expédiées au musée de Paris. En échange, la ville de Montbéliard fut imposée de deux cent mille livres et la principauté de trois cent mille, par la Convention nationale, pour venir en aide aux armées. On traitait ainsi ce petit Etat indépendant comme pays conquis et les rigueurs prouvent que la Convention avait ménagé l'Evêché de Bâle et qu'elle avait eu des égards pour les patriotes qui y avaient proclamé la liberté et accueilli d'abord les Français, comme des libérateurs. Après la déclaration de guerre avec l'Autriche en avril 1792, rien ne pouvait plus empêcher la France de s'emparer de la partie de l'Evêché de Bâle qui était fief de l'Empire d'Allemagne, comme la principauté de Montbéliard, et sans porter atteinte à la neutralité suisse qui ne couvrait que la partie méridionale de l'Evêché. Il y a là un fait évident que, sans les intrigues des jaloux de Rengguer et des aristocrates de l'Evêché de Bâle, la République rauracienne, reconnue par la France, aurait encore pu prolonger son existence jusqu'à des temps moins orageux, et que ce sont ces intrigues jalouses qui ont fait hâter la réunion à la France dans le moment le plus violent de la Révolution.

En octobre 1793, les campagnards du département du Mont-Terrible étaient dans la désolation. Ce n'étaient pas seulement leurs fils qu'on leur enlevait, mais encore leurs récoltes. Le 26 septembre arriva l'ordre de battre les grains et d'en livrer de suite le tiers, toute autre besogne cessant, même celle des semailles. Ils n'osaient plus ame-

ner de grain au marché crainte de le voir saisi ou payé en assignats. Partout des menaces et des violences. Le 5 octobre, on amena à Porrentruy une guillotine qu'on installa d'abord sur la place. Des troupes furent envoyées à Maîche où il y avait eu des menées contre-révolutionnaires. On répandit la nouvelle que la sœur de Malsaigne y avait été guillotinée, comme convaincue de correspondance avec un officier condamné à mort pour ses relations avec l'ennemi.

Cette demoiselle avait été amenée par son père, le baron de Malsaigne et une marâtre en 1786, au couvent des Annonciades de Porrentruy et forcée d'y prendre le voile. Elle en était sortie lors de la suppression récente du couvent pour aller finir tristement sa vie de suppliciée dans le lieu même de sa naissance. Souvent cette victime cloîtrée a raconté à mon père qui gérait les affaires de ce couvent, combien son sort était malheureux.

Le 6 octobre on publia l'ordre aux femmes de porter la cocarde tricolore à leur coiffure. Les coquettes trouvèrent moyen d'en faire une mouche de beauté, même sur le bonnet phrygien. Alors aussi on enferma dans les prisons de Delémont 50 personnes qui avaient été à la messe à Courrendlin, village appartenant à la neutralité suisse; en punition, on leur fit baiser l'arbre de liberté planté dans la cour du château en les forçant de danser à l'entour pendant plus d'une demi-heure. Ce n'était guère le moyen de leur faire aimer la liberté. On arrêtait alors tous ceux qui avaient des relations avec les émigrés et qui répandaient des catéchismes et des écrits hostiles à la Révolution. On continuait d'enlever les cloches des églises; on en voyait passer des chars, les unes entières, les autres brisées et l'on disait que tout le métal ne s'y trouvait plus. En quelques villages, il fallut employer la force armée pour s'emparer des cloches.

Le 14 octobre on publia le décret sur le maximum, ou la taxe en assignats de toutes les denrées de première nécessité. Les lois snr le maximum étaient le résultat de

l'emploi forcé des assignats. Il fallut forcer aussi le taux des marchandises, pour que le vendeur ne pût en élever le prix à mesure que les assignats baissaient de valeur. En conséquence, dans chaque district, on fit des tableaux du maximum des denrées et marchandises qui se consommaient ordinairement ; on les afficha et distribua dans tous les lieux où se faisait le commerce. Aussitôt les soldats et des gens des campagnes se jetèrent sur les boutiques pour acheter des marchandises taxées, les voler même pendant la presse et le désordre. Il fallut mettre des factionnaires devant les maisons des marchands et dénoncer ces accapareurs. Les soldats alsaciens se distinguèrent par leur rapacité à acheter des marchandises taxées pour les revendre à un autre prix. Ils se portèrent aux mêmes excès dans les auberges, au point que les aubergistes enlevèrent leurs enseignes et fermèrent leurs maisons. On fit alors un règlement portant défense de vendre plus d'une bouteille de vin par jour au même individu, des denrées pour plus de deux jours, sous peine de confiscation et de huit jours de prison. Toutes ces lois étaient désastreuses pour le commerce, mais la Convention nationale se débattait vainement pour trouver une issue aux difficultés financières sans cesse renaissantes.

Les poursuites contre les garçons de la première réquisition se continuaient avec rigueur. Les conscrits qu'on parvenait à rassembler refusaient de nommer leurs officiers. Les commissaires chargés de leur organisation démissionnaient en désespoir de cause. On ne trouva que l'ex-chevalier de Gléresse et son intime le musicien Stuntz, pour les remplacer. Les parents réclamaient leurs fils en vertu de certaines exemptions prévues par la loi, mais tantôt arriva un nouveau décret qui n'excepta plus personne.

L'ordre était arrivé de prendre dans chaque canton les six plus beaux chevaux et d'équiper autant de cavaliers en armes, vêtements et vivres. Ce même jour, 29 octobre, on installa une nouvelle guillotine en face de l'Hôtel-de-

Ville. Les ouvriers étaient allés prendre le plan de celle de Maîche. Les deux piliers entre lesquels glissait le couteau avaient quinze pieds de hauteur. On en fit l'essai sur un meuton mais la hache se trouva trop légère. L'instrument fut envoyé à Delémont pour en faire usage le 16 novembre sur Georges Rolle, de Courfaivre, qui avait déclaré publiquement avoir été un des chefs des conscrits réfractaires réfugiés sur le Mont et leur avoir fourni des vivres. C'était bien une révolte armée contre l'autorité légale et sous ce rapport la sentence était juste (1) On ajouta trente livres de plomb au poids du couteau fatal, et ce malheureux égaré, âgé de 30 ans, fut le premier qui périt, dans nos contrées sur l'échafaud révolutionnaire.

C'est à cette époque qu'arriva l'ordre de faire usage dans les actes publics du calendrier républicain, commençant l'année au 22 septembre 1793, deuxième année de la république, et la divisant en 10 mois de chacun 30 jours, avec cinq jours complémentaires. La semaine fut remplacée par la décade de 10 jours, dont le dernier était celui du repos, substitué au dimanche. La République française ne craignait pas de faire violence à toutes les idées reçues. Elle voulut une nouvelle division du temps et des nouveaux poids et mesures. Ceux-ci furent une des plus belles créations du temps et qui se perpétuera, tandis que le calendrier républicain ne dura qu'autant que la République.

Une autre révolution plus difficile fut celle qu'on essaya à l'égard du culte. Les lois révolutionnaires étaient restées jusque là telles que l'Assemblée constituante les avait faites ; c'est-à-dire : uniformité dans l'administration ecclésiastique ; un diocèse par département ; des évêques électifs, comme les autres fonctionnaires; la discipline régularisée, mais le dogme laissé intact. Telle était la Constitution civile du clergé, à laquelle on obligea les ecclésiastiques de prêter serment. De ce jour il y eut schisme :

(1) Article IV du décret de la Convention nationale du 19 mars 1793.

on appela prêtres constitutionnels ceux qui prêtèrent serment à la nouvelle Constitution, et prêtres réfractaires, ceux qui s'y étaient refusés. Ces derniers furent privés de leurs fonctions et pourvus d'une pension. Les assermentés administrèrent les évêchés et les paroisses. Mais les réfractaires soulevèrent les populations contre l'Etat, en leur faisant croire que la religion était compromise et l'Assemblée législative fut obligée de les soumettre à l'autorité départementale, qui pouvait, sur un jugement, les bannir du territoire de la France. Leur conduite devenant plus séditieuse, la Convention condamna à la déportation tous les prêtres réfractaires.

Les idées philosophiques du temps penchaient pour la séparation de l'Eglise de l'Etat; mais la Convention craignait de toucher aux croyances et d'indisposer une partie de la population encore attachée à la religion catholique. Elle laissait à la France l'initiative de l'abolition des cultes. La commune de Paris donna l'exemple de l'abjuration du catholicisme. Un de ses membres, Chaumette, qui n'était ni bas, ni méchant, ni ambitieux, mais plein d'une philosophie commune, était entraîné par son penchant à la déclamation. Il prêchait, avec l'ardeur et l'orgueil d'un missionnaire, les bonnes mœurs, le travail, les vertus patriotiques, la raison enfin, en s'abstenant toujours de nommer Dieu. Ses idées morales étaient fort bonnes, mais il trouvait les religions inutiles et il s'éleva dans la commune contre la publicité du culte catholique qu'il accusa de jouir d'un privilège à l'exclusion des autres sectes, prétendant que si chacune de celles-ci avaient la même faculté, bientôt les rues et les places publiques seraient le théâtre des farces les plus ridicules. La commune ayant la police locale, décida, le 14 octobre 1793, que les ministres d'aucune religion ne pourraient exercer leur culte hors des temples. Elle fit instituer de nouvelles cérémonies funèbres pour rendre les derniers devoirs aux morts. Elle voulut que les cimetières fussent plantés d'arbres fruitiers ou odorants, au lieu de lugubres cyprès.

Cette idée n'était pas nouvelle et l'abbaye de St-Gall, au huitième siècle, avait converti son cimetière en un magnifique verger, ce qui avait été imité ailleurs. A la réquisition de Chaumette, il fut défendu de faire le commerce public de fausses reliques, d'eau médicinale et autres drogues falsifiéés. On supprima même les nombreuses statues de saints placées aux coins des rues. (Thiers, hist. de la Révol. IV, 414.)

Un autre personnage, Anacharsis Clootz, baron prussien, riche à cent mille livres de rente, prêchait également à Paris la République universelle et le culte de la Raison. Il prêchait qu'il n'y avait pas d'autre Dieu que la nature, d'autre souverain que le genre humain. Il développait ce thème et il prétendait qu'il ne devait rester chez l'humanité affranchie et éclairée que la raison pure et son culte bienfaisant et immortel. — (Novembre 1793.)

Les réquisitions de Chaumette ravivèrent les espérances de Clootz ; il alla trouver Gobel, l'ancien évêque de Lydda, devenu évêque constitutionnel de Paris et il lui persuada que le moment était venu d'abjurer à la face de la France le catholicisme dont il était un des premiers pontifs ; que son exemple entraînerait tous les ministres du culte, éclairerait la nation, provoquerait une abjuration générale et obligerait la Convention à prononcer alors l'abolition du catholicisme. Gobel ne voulut pas précisément abjurer sa croyance même et déclarer par là qu'il avait trompé les hommes pendant toute sa vie ; mais il consentit à abjurer l'épiscopat. Il fut convenu, aussi avec Chaumette et les membres du département que toutes les autorités constituées de Paris, accompagneraient Gobel, ainsi que ses vicaires, pour donner plus de solennité à la députation.

Le 7 novembre 1793, Momoro, Pache, L'huiller, Chaumette, Gobel et tous ses vicaires, se rendirent à la Convention. Chaumette et L'huiller, procureurs, l'un de la commune, l'autre du département, annoncèrent que le

clergé de Paris venait rendre à la Raison un hommage éclatant et sincère et ils présentèrent Gobel. Celui-ci coiffé d'un bonnet rouge et tenant à la main sa mitre, sa crosse, sa croix et son anneau, prit la parole et dit : « Né » plébéien, curé dans le Porrentruy, envoyé par mon » clergé à la première assemblée, puis élevé à l'arche- » vêché de Paris, je n'ai jamais cessé d'obéir au peuple. » J'ai accepté les fonctions que ce peuple m'a confiées au- » trefois, et aujourd'hui je lui obéis encore en venant les » déposer. Je m'étais fait évêque, quand le peuple voulait » des évêques; je cesse de l'être maintenant que le peuple » n'en veut plus. »

Gobel ajouta que tout son clergé, animé des mêmes sentiments, le chargeait de faire la même déclaration. En achevant ces paroles il déposa sa mitre, sa croix et son anneau, et son clergé ratifia sa déclaration. Le président lui répondit avec adresse que la Convention avait décrété la liberté des cultes, qu'elle avait dû la laisser toute entière à la charge de chaque secte ; qu'elle ne s'était jamais ingérée dans leurs croyances, mais qu'elle applaudissait à celles qui, éclairées par la raison, venaient abjurer leurs superstitions et leurs erreurs.

Gobel n'avait pas abjuré le sacerdoce et le catholicisme ; il n'avait osé se déclarer un imposteur qui venait enfin d'avouer son mensonge ; mais d'autres étendirent pour lui cette déclaration. « Revenu, dit le curé de Vaugirard, » des préjugés que le fanatisme avait mis dans mon cœur » et dans mon esprit, je dépose mes lettres de prêtrise. » Divers évêques et curés, membres de la Convention, suivirent cet exemple. Julien de Toulouse abdique aussi sa qualité de ministre protestant. Des applaudissements furieux de l'Assemblée et des tribunes accueillirent ces abdications. Dans le moment, Grégoire, évêque de Blois, entra dans l'Assemblée. On lui raconta ce qui venait de se passer et on l'engagea à suivre l'exemple de ses collègues. « S'agit-il des revenus attachés à ma qualité de

» prêtre et d'évêque, je l'abandonne, dit-il, sans regret ;
» s'agit-il de ma qualité même de prêtre et d'évêque, je
» ne puis m'en dépouiller, ma religion me le défend. J'in-
» voque la liberté des cultes. »

Les paroles de Grégoire s'achevèrent dans le tumulte, mais n'arrêtèrent pas cependant l'explosion de joie que cette scène avait excitée. La députation, avec Gobel, quitta l'Assemblée au milieu d'une foule immense et alla à l'hôtel-de-ville recevoir les félicitations de la commune. (Thiers, hist. de la Révol. IV. 417 et suiv.)

Nous copions Thiers, parce que cet historien éminent a puisé aux meilleures sources et qu'il a su apprécier les faits. Il ajoute que cet exemple une fois donné, les sections de Paris et les communes de la République le suivirent, abjurant le catholicisme pour le remplacer par le culte de la Raison. Déjà les députés en mission dans les départements avaient engagé une foule de communes à se saisir du mobilier des églises, regardé comme inutile, et on l'expédiait à la Convention comme propriété nationale. Sur la proposition de Chaumette, il fut arrêté que l'église métropolitaine de Paris serait convertie en un édifice républicain et appelé le temple de la Raison. Une fête fut instituée pour chaque jour de décade ; elle dut remplacer les cérémonies catholiques du dimanche. Le maire, les officiers municipaux, les fonctionnaires publics se rendaient dans ce temple de la Raison ; on y lisait la déclaration des Droits de l'homme, l'acte constitutionnel, les nouvelles des armées et autres. La première fête de la Raison fut célébrée avec pompe à Paris le 10 novembre ; on la verra bientôt s'introduire à Porrentruy.

Les décrets de la Convention se succédaient avec tant de rapidité qu'on avait à peine le temps de les lire et moins encore celui de les exécuter. Il fallut envoyer des commissaires dans les départements pour suppléer à l'insuffisance des autorités. Le 1er novembre eut lieu à Porrentruy une arrestation qui causa un grand émoi. Le maître maçon Schwartzler et son fils furent accusés d'avoir échangé

500 livres en assignats présumés faux, contre trois louis en numéraire, provenant de l'abbé Schwartzler, émigré, dont on trouva une lettre et des assignats pour onze mille livres. Toute la famille fut arrêtée, mais après la première enquête on ne retint que le fils Ignace qui fut déféré au tribunal criminel de Delémont. Il y avait alors dans toute la France un grand nombre d'assignats faux qu'on attribuait aux prêtres émigrés en Angleterre (1). Le procès ne fut pas long et la sentence de mort arrivée depuis Paris allait être exécutée, lorsque le détenu parvint à s'échapper en perçant le mur sous la fenêtre de sa prison, au château de Delémont. Il se sauva dans la nuit du 9 décembre, à Courrendlin et de là en Suisse. Plus tard, après la Révolution, il rentra dans le pays où il occupa une des premières charges de la magistrature de Porrentruy.

Le club de cette ville, où les femmes assistaient, devenait quelquefois orageux. Le 9 décembre il y eut un bal à l'hôtel des halles où avaient paru trente-trois dames et demoiselles qui, par leur bonne tenue, avaient porté ombrage aux patriotes femelles. Celles-ci les accusèrent d'être des aristocrates; elles adressèrent leurs plaintes au club et demandèrent que les bals fussent réservés pour les seuls vrais patriotes. Ce n'était pas de la liberté et de l'égalité dansante et cependant la motion de ces femmes jalouses fut accueillie favorablement. Le club continuait de fonctionner pour ainsi dire comme une autorité. Le 17, il décida qu'on devait brûler toutes les marques de la religion et qu'on en ferait la recherche dans les maisons. Le 20, le département ordonna une visite domiciliaire dans toutes les maisons pour s'assurer si l'on n'avait pas accaparé des vivres et caché des objets d'églises appartenant à la nation et qu'on enlevait furtivement. Ces recherches eurent peu de résultat.

Les Belfortains donnèrent l'exemple de la dévastation

(1) Les Bourbons réfugiés en Angleterre autorisèrent un de leurs agents, M. Puisaye, à faire fabriquer pour trois milliards de faux assignats, et cet agent y employa des prêtres oisifs. (Thiers, VI. 309).

des églises. Bientôt il fut imité à Porrentruy, où la municipalité fit enlever tous les vases et ornements en métal précieux, ne laissant qu'un calice pour dire la messe. Cette autorité était peu disposée à se porter à des dévastations d'églises ; mais le club la força d'agir. Un citoyen de Belfort, l'avocat Boillot, vint lire au club le récit de la destruction des signes du christianisme faite à Paris. Un Bisontin, Prudhome, gendre de Moser, proposa de suivre cet exemple. Lémane jeune, cita celui de Strasbourg où les hommes de toutes les religions avaient confondu leurs opinions en une seule, celle de la Liberté. On décida d'aller demander aux membres du département et du district la destruction de toutes les marques publiques de la religion, avec invitation à tous les bons patriotes de prendre part à cette fête et menace de rayer de la liste des sociétaires du club tous ceux qui n'y assisteraient pas.

Le lendemain, 25 novembre, la municipalité fit requérir par une publication, tous les ouvriers pour procéder, dès les dix heures du matin, à la destruction des autels et de toutes les statues et images des églises. A l'heure fixée, des hommes divers et beaucoup de soldats du 8e bataillon du Doubs commencèrent l'opération à coups de hache et d'autres instruments. Les meubles et les effets furent portés à la municipalité. On brisa les statues et les croix placées dans la campagne. Les directeurs du département et du district, les commissaires nationaux, les membres du tribunal el de la municipalité, sauf quelques secrétaires, les clubistes durent assister à ces scènes de destruction. Plusieurs citoyens en firent de même pour ne pas s'attirer de dénonciations d'incivisme.

Les mêmes scènes avaient déjà eu lieu à Delémont et ailleurs avec plus ou moins de modération. Parmi les plus violents agents de ces destructions sauvages, on remarqua Joseph Rengguer, fils du syndic. — Il avait alors 23 ans ; il sortait du régiment de Reinach et il occupait dans le département le grade de capitaine de la gendarmerie. On a mis sur le compte du père plusieurs extravagances du

fils. Plusieurs étrangers à la localité se distinguèrent par leurs actions aussi scandaleuses que répréhensibles. Parmi les ouvriers de la ville, le plus grand nombre fut forcé d'obéir. Ces dévastations eurent lieu à l'église Sain t Germain, comme à la paroisse.

Cette exécution violente révolta la grande masse du peuple et même la majorité des clubistes. Le surlendemain un Parisien, un Belfortain et quelques autres étrangers au pays ayant proposé de brûler la statue de la Vierge Marie des Annonciades, qu'on avait portée à la municipalité, tandis que le citoyen Redel avait caché celle de Lorette et encore une autre, provoquèrent une telle clameur qu'on voulut les jeter par les fenêtres et que les filles Rengguer, Rougemont, Beck, Bataillard et autres femmes se sauvèrent du club. Rengguer fils et quelques étrangers s'étaient rendus à la chapelle de Sainte-Croix, près de Villars, et y avaient commencé l'œuvre de destruction, lorsque les paysans vinrent les chasser.

Ces violences effrayèrent et indignèrent les prêtres assermentés, et ils allèrent au département déclarer qu'ils renonçaient à la prêtrise ; l'un d'eux ajouta qu'il ne l'avait acceptée que sous la pression de ses parents. De nombreux citoyens de la ville pareillement indignés demandèrent à la municipalité la convocation de l'assemblée communale pour le lendemain, 30 novembre. Elle eut lieu et l'on y décida, à l'unanimité, qu'on rétablirait le culte catholique que la Convention avait garanti comme culte privé. Le département fut informé de cette décision et on lui demanda l'ouverture de l'église paroissiale pour y exercer le culte catholique, avec les meubles et ornements nécessaires.

Le lendemain, dimanche 1er décembre, la messe fut annoncée par trois coups de cloche et elle fut célébrée par l'abbé Andermatt à l'autel de l'hôpital, le seul qui n'eût pas été dévasté. L'assistance fut nombreuse, mais dès le lendemain la joie fut tempérée par une publication

qui ordonnait de déclarer dans les 48 heures les quantités de grains et de farine que chacun possédait, puis de faire chacun une offrande patriotique de chemises, de bas et de souliers pour les soldats. C'était un jour de foire, mais le marché avait été nul, parce que la taxe des denrées en assignats était la ruine des vendeurs.

Le département du Haut-Rhin avait levé un corps de troupe appelée armée révolutionnaire. Elle s'était formée de gens violents et exaltés qui avaient commis toutes sortes de désordres et de cruautés. On voulut imiter cet exemple dans le département du Mont-Terrible. Delémont fournit le noyau composé de quatre officiers : Bury, Helg, Gressot père et Sermet. Ils firent quatre recrues dans le pays de Porrentruy ; n'ayant pu en réunir qu'une centaine en 15 jours, l'armée révolutionnaire départementale se dispersa d'elle-même et chacun de ses membres en fut pour ses frais.

Dans le même temps les ultra-révolutionnaires voulurent inaugurer le culte de la Raison et ils invitèrent les citoyens à se rendre à son temple, autrefois l'église paroissiale. Comme on montrait peu d'empressement, Rengguer fils attribua cette tiédeur au culte catholique qui se faisait à l'hôpital par l'abbé Andermatt. Mais la municipalité soutint le prêtre et publia un décret de la Convention rendu sur la liberté des cultes, ensuite une motion de Robespierre qui défendait de mettre empêchement au culte religieux intérieur. L'abbé Andermatt fut donc autorisé à remplir son office de prêtre. Mais le fils Rengguer lui fit de telles menaces qu'il n'osa pas même s'en plaindre, tant il avait peur de cet écervelé. Il fallut l'intervention du directoire du département pour le rassurer et son autorisation de dire chaque jour sa messe à l'hôpital et de faire les enterrements religieux quand on le lui demandait. Andermatt était un de ces prêtres constitutionnels, qui continuait son office sans s'occuper du blâme des réactionnaires, ni de celui des révolutionnaires.

Le 9 décembre arriva de Paris l'abbé Lémane, ou Lémane aîné, en qualité de représentant du peuple dans les départements du Haut-Rhin et du Mont-Terrible. Il annonça la suppression des procureurs généraux syndics et celle de président permanent du département, fonctions que chaque membre du directoire devait remplir à tour de rôle. Un de ces postes était occupé par Rengguer qui se trouva alors sans emploi. Le département ne devait plus avoir sous sa direction que les domaines, les impôts et les ponts et chaussées. Les autres objets devaient être administrés par le directoire des districts. Le comité de surveillance devait être renouvelé et aucun fonctionnaire ne pouvait plus en faire partie.

L'ex-abbé se montra en public avec son costume de représentant du peuple : son chapeau haut de forme était orné de plumes aux trois couleurs nationales retombant sur son épaule gauche. Son écharpe et sa ceinture tricolores avaient leurs bouts à franges d'or. Sa tunique était brodée en or et un manteau noir, court, mais très-ample couvrait ce costume, sans cacher le grand sabre pendu à son côté. Il y avait grand contraste entre le républicain du jour et le petit prêtre, chétif, bossu faisant le missionnaire humble et modeste de trois ans auparavant. On l'a vu revenir à cet état primitif, tant les choses changent en ce bas monde. Il partit peu après dans un équipage qui avait appartenu à la reine Marie-Antoinette. Il était accompagné de son frère, jadis le pauvre perruquier, qui s'était monté une maison dans le grand genre. Naguère il avait donné à ses amis un repas splendide, à l'occasion de la naissance d'une fille. Sa femme reposait alors dans un lit de damas, dont la nouvelle née n'a pas hérité.

Toutefois nous devons dire que les frères Lémane n'étaient pas des hommes sans moyens. L'abbé était instruit et rempli de capacités. Son frère en avait moins, mais

tous deux ont rendu des services à leurs concitoyens durant ces temps agités.

Ce fut le mardi 18 décembre qu'on célébra à Porrentruy la première décade républicaine dans l'église paroissiale transformée en temple de la Raison. Ce ne fut que plus tard, comme on le dira, que ce culte fut transféré dans l'église du Collège.

Tandis que l'abbé Andermatt disait timidement la messe à l'hôpital, Rengguer commença le nouveau culte en montant dans la chaire, que son fils avait en partie mutilée, et y lisait les bulletins de la Convention et les gazettes. Puis on chanta la Marseillaise et autres chants républicains. Quoiqu'on eût ordonné le repos et la cessation du travail, il n'y eut qu'un petit nombre de familles qui fêtèrent la décade. Les aristocrates regardaient le chômage de ce jour comme un crime contre la religion.

La disette des denrées restait toujours grande. La loi sur le maximum arrêtait tout transport de grain au marché. Les marchands fermaient boutiques, les auberges enlevaient leurs enseignes et il fallut des ordres pour les rétablir. Malgré qu'on eût ordonné à chacun de déclarer quelle était sa provision en grain, les paysans cachaient les leurs dans des silos et ne les vendaient qu'en secret avec la condition de payer en numéraire. Beaucoup même n'en voulaient vendre à aucun prix dans l'espérance de voir sa valeur s'accroître encore. La Convention ordonna aux boulangers de ne faire de pain qu'avec de la farine moulue tout d'un trait; toutes sortes de rigueurs entretenaient la crainte et paralysaient les affaires.

Des intrigants étrangers envahissaient le pays pour tâcher d'obtenir des emplois. Les Belfortains travaillaient à enlever à Porrentruy le chef-lieu du département. C'est de cette ville qu'étaient sortis plusieurs des instigateurs de la dévastation des églises. Cet acte de vandalisme avait irrité toutes les campagnes qui craignaient de voir arriver chez elles le même fait. Elles formèrent des asso-

ciations pour se porter mutuellement secours. Elles demandèrent la convocation d'une assemblée générale pour y délibérer sur le rétablissement du culte. Mais le département refusa de l'autoriser. Les communes menacèrent alors de s'assembler contre son gré. Le général Greffe, commandant les troupes françaises à Delémont, dut se rendre à Porrentruy, avec deux compagnies et deux canons, le 22 décembre. Il prit alors des mesures sévères et l'assemblée n'eut pas lieu.

La veille du départ du général, les patriotes de Delémont avaient dressé un autel à la patrie dans la cour du château de cette ville pour y célébrer le culte de la Raison. On vit alors la dame Briqueler, femme d'un ancien garde du corps de la reine Marie-Antoinette, représenter la déesse de la Liberté, la Talmet, la déesse de la Raison, (1) la Gressot l'Egalité, la Verger l'Union et la Pascalis, la Justice. Elles furent conduites par le bras par le général Greffe et par Priqueler. Cette cérémonie ne fut pas insultée par le peuple comme on le craignait. (Guélat 434).

Les arrestations de conscrits réfractaires, de leurs parents, de ceux des émigrés, des suspects et d'autres accusés de délits politiques se continuaient sans interruption. Les prisons regorgeaient de prisonniers pour les plus futiles sujets. Une dame Pallain, originaire de Rouffach, se trouvait enceinte lorsqu'elle fut enfermée à la prison des Annonciades à Porrentruy ; la frayeur que lui causa son incarcération lui fit faire une fausse couche. La mort de son enfant et les souffrances qu'endura cette dame, causèrent une grande rumeur qui inquiéta ses misérables accusateurs. Mais la terreur régnait et l'on n'osait pas murmurer. Cependant on publia un ordre de ne plus conduire personne en prison sans lui en dire la raison, comme on le faisait précédemment.

(1) La tradition lui assigne une concurrente qui s'asseyait sur l'autel du temple de la Raison, car Delémont eut le sien comme Porrentruy.

Les contre-révolutionnaires du midi de la France avaient livré Toulon aux Anglais. Mais après un siège mémorable, les Français reprirent cette ville le 19 décembre 1793. La France ordonna une fête publique et celle qu'on organisa à Porrentruy mérite d'être rapportée dans ses détails, parce que ceux-ci peignent l'esprit du temps.

Le 30 décembre au matin, on se réunit devant l'Hôtel-de-Ville, d'où le cortège partit pour se rendre à l'église paroissiale devenue le temple de la Raison. Le maire Bouhailier marchait le premier à la tête de douze gendarmes à cheval, coiffés moitié du bonnet rouge et l'autre du chapeau. Deux chariots attelés chacun de quatre chevaux étaient chargés d'officiers de canonniers portant un grand drapeau tricolore et suivi de deux pièces de canon. C'était à l'artillerie dirigée par un jeune officier, Bonaparte, qu'on devait la prise de Toulon et l'on tenait à honorer cette arme. Puis toutes les autorités en costume officiel, avec la musique, étaient suivies de 50 chanteuses vêtues de blanc, appartenant à toutes les classes de la société, depuis les nobles, jusqu'aux petites bourgeoises, toutes appelées les nymphes citoyennes, afin d'établir l'égalité. Puis venait Madeleine Beck, autre nymphe du temps, vêtue d'une draperie blanche, en manteau bleu de ciel flottant sur les épaules, ceinte d'une écharpe tricolore et coiffée d'un petit bonnet phrygien laissant échapper ses cheveux épars. Devant elle les meuniers Briefer et Chariatte, portaient un livre posé sur un coussin. La nymphe censée représenter le génie de la France, avertissait de son doigt posé sur le livre qu'on devait être fidèle à la loi. Une partie des nymphes précédentes lui faisaient cortège et derrière elle, marchait une jeune fille portant une urne couverte d'un crêpe. Venaient alors deux à deux 12 fillettes de 10 ans, puis la grande bannière tricolore, portée par Petit-Richard, les haches des licteurs par Treffa et Loos. Des laboureurs avec fourches et râteaux, deux garçonnets de l'école coiffés de bonnets

rouges portaient des piques, et trois jeunes gens soutenaient trois vieillards ; enfin les petites filles de l'école et trois gendarmes à cheval fermaient le cortège.

Arrivé au temple de la Raison, le génie de la France, sous la forme de la nymphe Madeleine, s'assit sur un autel placé auprès de la balustrade du chœur, ayant à ses côtés, mais debout, les deux soutiens du livre de la loi sur lequel elle posa son doigt jusqu'à l'arrivée du premier orateur, le citoyen Boillot, puis d'un ci-devant missionnaire Jacobin dit Patriarche, et de Lopès, juif de Bordeaux, pour le moment administrateur du département du Mont-Terrible. Enfin, un autre étranger, le citoyen Mandar fit la clôture par un discours sur les succès des armées françaises et sur le bonheur d'appartenir à la République. Les nymphes entonnèrent la *Marseillaise* et autres hymnes républicaines et, pour se réchauffer, on dansa la carmagnole. La fille du représentant du peuple Bernard se distingua par sa belle voix et fit plus d'une jalouse. Il était nuit quand le cortège se rendit à l'Hôtel-des-Halles, siège du département, pour faire quelques pas de danse.

Ces fêtes révolutionnaires qui nous paraissent puériles, ont de tous temps été célébrées pour des sujets divers, sans en excepter les processions dites religieuses, quoique souvent plus payennes que celles qu'on vient de décrire d'après le récit d'un des acteurs. Thiers dit à ce sujet : « Ces scènes qui paraissent ridicules à ceux qui ne » les ont pas vues, émeuvent profondément ceux qui y » assistent. »

L'année 1794, correspondant au 12 nivose, an III de la République, commença par l'envoi à la Convention nationale à Paris par le département du Mont-Terrible de nombreux vases d'or et d'argent provenant des églises ; puis, par quelques mariages civils devant la municipalité, enfin par un don de cent louis fait par le citoyen Huvelin de Bavilier au club de Porrentruy pour fonder un journal patriotique, dont la rédaction fut confiée à l'avocat Boillot. Le club accepta le don avec reconnaissance et, en

même temps il expulsa de son sein l'avocat Béchaux, naguère grand révolutionnaire, pendant qu'il y trouvait son intérêt, dit le chroniqueur Guélat. C'était un des pseudo représentants de la Rauracie, pour la calomnier près de la Convention nationale à Paris.

Le 4 janvier on publia un décret sur les écoles. Les instituteurs et institutrices devaient se faire agréer par le Directoire du département, en présentant des certificats de bons patriotes. Ils devaient enseigner les Droits de l'homme, se servir de livres désignés par les autorités, et se contenter du salaire fixé par celles-ci. Les parents et tuteurs étaient tenus de faire fréquenter l'école à tous les enfants depuis l'âge de six ans jusqu'à celui de neuf. Ces prescriptions étaient d'une exécution très-difficile. La plupart des maîtres et maîtresses d'école continuaient d'enseigner le catéchisme de l'Evêché de Bâle et se dispensaient de celui des Droits de l'homme. A Porrentruy même, le maître Caillet fut poursuivi pour ce motif. On raconte à ce sujet que Lopès, le juif bordelais, interrogeant Caillet sur l'article 6 des Droits de l'homme, (1) le maître d'école lui demanda si lui-même le connaissait ? Lopès ouvrit son livre pour répondre. Plus tard ce même maître indigné qu'un de ses élèves n'ait pas cru au tableau qu'il faisait de l'enfer, prit la main de l'enfant et la tint sur le fourneau de fer brûlant, pour lui donner une juste idée du feu infernal. Je crois voir encore ce maître faisant des excuses à mon père, alors maire, au sujet de cet acte de fanatisme.

Le 7 janvier le club de Porrentruy élabora un programme de rédaction pour le nouveau journal. Il devait publier les progrès que faisait la Constitution et ceux des armées de la République ; veiller à l'instruction de la jeu-

(1). Les Droits de l'homme avaient été présentés par la Convention nationale et votés par le peuple le 10 août 1793. Cette énumération des droits du citoyen renfermait 35 articles dont beaucoup font encore partie de nos constitutions modernes.

nesse sur les principes des Droits de l'homme, avec abstraction de tout enseignement religieux, mais bien des avantages qu'on avait d'être français. Le journal devait faire ressortir la liberté dont jouissaient les citoyens pour leurs opinions religieuses et l'exercice de leur culte intérieur et la parfaite égalité entre les citoyens de confessions diverses. Mais ces principes étaient peu suivis ; à chaque instant on publiait des injonctions de célébrer la décade et d'assister au culte de la Raison. Le 11 janvier on annonça un décret ordonnant à tous les religieux et religieuses pensionnés par l'Etat de prêter le serment civique, ce qui fit que plusieurs quittèrent le pays pour se réfugier en Suisse, mais d'autres, en assez grand nombre, se soumirent à la loi. (Guélat 449). Quelques religieuses Ursulines, de Delémont et de Porrentruy, ainsi qu'une Annonciade, pour échapper au serment, déclarèrent qu'elles faisaient don de leur pension pour subvenir aux besoins des soldats. Par contre, les sœurs hospitalières furent accusées de fanatisme et on décida de les remplacer par des femmes qui voudraient se charger de la dure commission de soigner des malades.

Le représentant du peuple, Bernard, fit divers changements dans l'administration du département. Il supprima le tribunal criminel siégeant à Delémont et le remplaça par une commission révolutionnaire dont Moreau fut président avec quatre assesseurs et un accusateur public, tous étrangers. Elle eut pour mission de parcourir les localités du département où il y avait des causes à juger et elle avait à sa suite la guillotine ajustée sur un char à ce destiné et le bourreau pour cocher. Elle devait juger les accapareurs, les correspondants avec les émigrés, les ennemis de la République, les gens suspects de contre-révolution, les contrevenants à la loi sur le maximum, les discréditeurs et falsificateurs d'assignats, les changeurs d'assignats contre du numéraire et autres.

Ces derniers faisaient un commerce lucratif, mais très-

17

périlleux. Ils se tenaient au courant de la valeur toujours décroissante des assignats et ils en procuraient, contre de l'argent monnayé, à ceux qui avaient besoin de papier monnaie pour payer des droits à l'Etat, ou des domaines nationaux. Les receveurs de l'Etat devaient accepter les assignats à leur valeur d'émission. Ces changeurs fournissaient ainsi du papier de peu de valeur dans le commerce, en échange de quelques pièces d'or ou d'argent dont l'emploi était interdit sous les peines les plus graves, mais qu'on ne laissait pas que d'usager en secret. Tel de ces changeurs cachait ses louis d'or dans son bâton creux et, au moyen d'un de ces jaunets, il obtenait jusqu'à 160 et 200 livres en assignats qu'il trafiquait avec d'autres.— (Thiers VI, 243.)

La violation des lois révolutionnaires était très-fréquente ; elle donnait lieu à une multitude de dénonciations et d'arrestations souvent non motivées, en sorte que dans les deux chefs-lieux des districts de Delémont et de Porrentruy, les prisons éprouvaient un va et vient continuel de détenus préventifs. C'est ainsi, par exemple, que le 26 janvier on amena à Porrentruy plusieurs montagnards qui étaient allés se marier et baptiser des enfants au couvent de Bellelay. Le 28, la commission révolutionnaire ouvrit ses séances publiques dans le temple de la Raison à Porrentruy et condamna à cent livres d'amende et aux arrêts jusqu'à la fin de la guerre un Comtois qui avait vendu du vin à 3 livres au-dessus de la taxe légale fixée à 30 livres la mesure. Un cabaretier de Courchavon, quoique bon patriote, subit la même condamnation pour un délit de ce genre. Mais ce tribunal ent alors à s'occuper d'un fait bien autrement grave.

Antoine Jecker, de Bonfol, ex-forestier du prince-évêque, avait pris en haine les Français qui avaient détruit l'autorité de son ancien maître. Dans un moment d'imprudence, il avait publié la défaite des Français à Landau et engagé les garçons du village à se sauver du pays plu-

tôt que d'aller rejoindre l'armée, ajoutant qu'il voudrait avoir tous les Français à sa disposition pour les écraser comme des fourmis. Il fut arrêté avec son fils Thiébaud, et l'audition des témoins ayant prouvé qu'il avait tenu ces propos et fait des excitations contre-révolutionnaires, il fut condamné à mort le 2 février et son fils à la prison jusqu'à la fin de la guerre. Le lendemain il fut tiré des prisons du château et amené sur la place devant l'Hôtel-de-Ville, accompagné de l'abbé Andermatt. Pour la première fois la guillotine ambulante fut ensanglantée. Nous copions la version de Guélat avec l'orthographe qu'il donne au nom du condamné, (1) tandis que la tradition porte que c'était le meunier ou le frère du meunier Jecker, de Bonfol qui avait souhaité pouvoir convertir tous les crapauds et grenouilles de ses étangs en soldats pour chasser les Français. Dans une autre notice de Guélat sur la Révolution, il l'appelle Gœtschy, chasseur du prince à Vendlincourt. Jecker était l'oncle de ce banquier bruntruto-mexicain qui fut fusillé par les communards en 1871 avec l'archevêque de Paris.

Cinq jours après cette exécution, le 8 février, Joseph Boéchat, notaire à Miécourt, comparaissait devant le même tribunal sous l'accusation d'avoir acheté deux bœufs en les payant en numéraire et de les avoir revendus à un prix plus élevé en assignats. Il fut condamné à trois mille livres d'amende et à être attaché au poteau de la guillotine pendant deux heures, à 6 mois de prison, aux frais du procès et à ceux de l'impression de 250 exemplaires de son jugement. Le dimanche suivant, il subit sa sentence, le bourreau l'attacha au poteau fatal, sur une sellette, mais comme il avait les mains libres, il alluma sa pipe et fuma pendant la demi-heure de son exposition, puis il fut reconduit en prison. Souvent nous avons entendu cet honnête homme raconter son aventure et se

(1) Remarques sur la Révolution, page 456. Jecker et page 461.

moquer de ses juges, sur lesquels il savait de plaisantes anecdotes.

On a blâmé les exécutions faites en ce lieu en 1740 et 1791, et cette même place était de nouveau ensanglantée par ceux qui avaient substitué une tyrannie à une autre. Cependant, il faut rendre cette justice à la commission révolutionnaire : la loi était d'une sévérité extrême et il était dangereux d'essayer d'en atténuer la rigueur. Cette Cour, en échange, condamna plusieurs individus à de grosses amendes pour avoir fait des dénonciations non justifiées. Parmi les condamnations qu'elle prononça encore et qui révèlent l'esprit du temps, on peut citer celle d'une fille qui avait écrit à son amoureux émigré, et d'un tailleur qui avait deux prix différents selon qu'on le payait en numéraire ou en assignats. Il en fut pour deux heures d'exposition, mille livres d'amende, 6 mois de prison et les frais. De Porrentruy ce tribunal se rendit à St-Ursanne où il condamna le conseil municipal et des particuliers à plus de mille livres d'amende et un mois de prison pour des délits forestiers. Il dut en faire de même dans plusieurs communes où ces délits se multipliaient ; mais sa plus grave opération fut la sentence de mort qu'il prononça à Delémont le 26 février contre Bourquin de Courtételle qui, avec ses frères, avait fait partie du camp des conscrits réfractaires sur le Mont et tenu des propos contre l'Etat.

Pendant ce temps, la cherté des vivres allait en croissant. On ne pouvait plus obtenir de grains des départements encore mieux approvisionnés. Il fallut modifier le taux des denrées dont le prix s'augmentait par les difficultés de transport. Le 22 février on fit faire une visite des grains pour n'en laisser que pour 6 mois aux laboureurs et pour 3 mois aux particuliers. Les bouchers ne voulaient plus vendre la viande à la taxe du maximum. Les boutiques étaient vides. On fraudait le vin pour ne pas le vendre à perte. Partout il y avait disette de four-

rages et des embarras de tous genres. On n'en publiait pas moins la vente des biens nationaux et des émigrés ; le restant du mobilier des églises et du château et même les cannes en jonc du prince-évêque qui jusque-là n'avaient pas tenté les pillards du château, mais ceux-ci, pour la plupart, étaient des traîneurs de sabres et non pas de cannes de 4 pieds de long.

Bientôt arriva l'ordre de prêter un nouveau serment qui effaroucha même le révolutionnaire Boillot. Aussi il proposa au club de ne pas publier la liste de ceux qui prêteraient le serment dit de Moulins ; en voici les termes : « Je jure de maintenir de tout mon pouvoir l'unité et l'in- » divisibilité de la République ; je jure en outre de re- » connoître pour mon frère tout homme juste et vraiment » ami de l'humanité, quelque soit sa couleur, sa taille et » son pays ; je jure enfin de n'avoir jamais d'autre religion » que celle de la nature, d'autre temple que celui de la » Raison, d'autres autels que ceux de la patrie, d'autres » prêtres que nos législateurs, d'autre culte que celui de » la liberté et de la fraternité. »

Ce serment avait été prêté par les sans-culottes de la commune de Moulins. Nous le copions du procès-verbal de la séance de la société montagnarde de Porrentruy ; il porte le nom de 53 personnes qui ont prêté ce serment. (Papiers Rengguer, 6). Beaucoup de personnes évitèrent de le faire et d'autres ne s'y soumirent que pour échapper à des dénonciations d'incivisme.

Mars 1794. Un commissaire français ayant acheté quelques mille bœufs en Suisse pour le service des armées, entendit les faire traverser en partie par le département du Mont-Terrible, à peu près aux dépens du public. Comme de ces troupeaux de bœufs devaient faire des haltes à Porrentruy, il fallut y organiser des étables ; mais le pays manquait de fourrage même pour les bêtes de labour, et on eut recours aux Franches-Montagnes où il se commit beaucoup d'exactions. De toute part on signa-

lait des désordres et des négligences dans les services publics.

Les bâtiments du séminaire à Porrentruy avaient été convertis en hôpital militaire. Les morts qui dépassaient déjà 250 avaient été inhumés presque à fleur de terre dans le jardin attenant à ce bâtiment, en sorte qu'ils empestaient tout le voisinage. La misère était grande, mais l'hiver fort doux avait permis de travailler et de chercher des secours dans les localités moins pauvres. Cependant à carnaval il n'y eut pas d'autre viande à la boucherie que celle destinée à l'hôpital militaire. Dans ce moment même arriva l'ordre de faire des réquisitions pour les armées du Rhin et de la Moselle, en fourrages, blés, avoines, vêtements, chaussures, manteaux, chapeaux et autres objets. On nomma des commissaires et dans les villes on mit en réquisition les tailleurs, les cordonniers et les sociétés de couture.

C'est à cette époque, 9 mars, qu'on apprit la mort subite de l'ex-prince-évêque, Joseph de Roggenbach, arrivée à Constance, laissant peu de regret pour sa personne même. Il avait dû quitter Bienne le 3 décembre 1793 et sa mort arriva le 8 mars suivant ; il avait 68 ans. Il fut enterré comme un simple curé de village, tandis que M. de Durfort, archevêque de Besançon, aussi mort en exil à Constance, fut inhumé avec les cérémonies et la pompe dues à sa dignité. (Guélat, hist. de la révolution à la suite de la guerre des Suédois, 204, et autres sources).

Les chanoines de l'Evêché de Bâle retirés à Fribourg en Brisgau lui donnèrent un successeur dans la personne de M. François-Xavier de Neveu, le seul d'entre eux qui eut le courage d'accepter cette charge. Alors le diocèse était restreint à une petite partie du canton de Soleure, au Frickthal, aux villes et villages catholiques de Rhinfeld et de Seckingen. M. de Neveu était alors curé d'Offenbourg. Le titre de prince d'empire n'existant plus, il congédia son conseil aulique ne gardant qu'un conseil ecclésiastique. Il donna des récompenses aux officiers et domes-

tiques qui avaient suivi son prédécesseur et il tira lui-même, plus tard, une pension de l'Allemagne, avec une indemnité partagée avec ses chanoines, réduits à un très-modique revenu. Il conserva sa cure d'Offenbourg, non sans plus d'une velléité de régner encore dans les Etats de ses prédécesseurs. Comme la partie de ces Etats, combourgeoise de cantons suisses, et jouissant de la neutralité helvétique était encore censée sous son autorité souveraine, il eut l'intention de se fixer à la Neuveville. Mais on l'en dissuada pour les motifs qui avaient déjà éloigné Joseph de Roggenbach de la ville de Bienne.

Pendant que ce dernier mourait en exil, son ancien coadjuteur, Gobel, devenu évêque de Paris, portait sa tête sous le glaive de la guillotine en avril 1794. On a vu qu'il avait donné dans la faction des Chaumette, Clootz, Dumoulin et autres utopistes qui déplurent à la Convention et tous furent envoyés à l'échafaud. La mort de ces divers personnages fit peu d'effet dans le département du Mont-Terrible.

A cette époque on vit à Porrentruy quelques mariages civils contractés devant la municipalité. A l'occasion de celui d'une des belles demoiselles Vetter, avec M. César, un dijonnais, M. Boillot monta en chaire au temple de la Raison et fit un discours sur les devoirs des femmes et sur le pouvoir qu'elles peuvent exercer sur leurs maris, dans l'intérêt de la chose publique. Les curés modernes exploitent cette influence de la femme en faveur de leur absolutisme.

Dans ce même temps, il y avait toujours un grand mouvement dans les prisons du département pour affaires politiques. Les entrées et les sorties se succédaient sans qu'on en sut pour ainsi dire le motif et le plus souvent sans jugement. On comptait plus de 130 détenus aux Annonciades et l'on préparait des prisons ailleurs. Mais cela n'arrêtait point les fêtes républicaines. Le dimanche 23 mars toutes les autorités de Porrentruy, avec les ci-

toyens de la ville armés de piques, avec tambours et musique, allèrent saluer l'arbre de liberté planté au Cras du Bané. A cette occasion on vit quelques citoyens portant des noms aristocratiques les échanger contre ceux de grands personnages de l'ancienne Rome, et même prendre le nom d'un des mois de l'ère républicaine.

Voici les noms des diverses personnes qui, à cette époque de terreur, administraient le département du Mont-Terrible.

Département.

Lopès, juif, de Bordeaux, qui avait changé son nom de Moïse en celui de Décadi. Il avait été nommé administrateur par le représentant du peuple, Bernard.
Erard, fils du maire de Villars-sur-Fontenais.
Amweg, de Vendelincourt, médecin.
Biry, Laurent, fabricant de chandelles.
Melge, étranger.
Theurillat, des Rottes, près de St-Brais.
Roussel, avoué de Belfort, agent national.
Moser, secrétaire général.

District.

Jubin, Nicolas, de Grandfontaine.
Piquerez, Nicolas, des Piquerez.
Waitz, l'aîné, ancien officier au régiment de Reinach.
Laissue, notaire à Courgenay.
Boillot, avoué de Belfort, agent national.
Arnold, Pre-Fs, secrétaire.

Conseil général du district.

Riat-Brody, de Chevenez ; Petitat, de Miécourt ; Cuenin.

Chacun de ces directoires avait des bureaux particuliers dont les membres respectifs étaient chefs. Chacun d'eux avait ses attributions, et c'était le département qui examinait et décidait les affaires en dernier ressort.

TRIBUNAL DE DISTRICT.

Raguel, président, ci-devant maire de Porrentruy.
Fleury, Ignace, ci-devant avocat.
Gainon, cordonnier à Rocourt.
Brossard, laboureur aux Pommerats ;
Münch, ci-devant avocat.
L'hoste, Joseph, greffier ; Pre Piegay et J.-J. Boillat, huissiers.

COMITÉ DE SURVEILLANCE.

Rengguer, Joseph-Antoine, ancien syndic.
Térard, marchand forain.
Kornkauf, boucher.
Biry, père, tailleur.
Simon, maréchal-ferrant.
Brossard, meunier de la Rasse.
Schneider, fils, marchand.
Lochner, tourneur.
Hirtz, serrurier.
Crétin, horloger.
Barthélemy, inspecteur des forêts nationales.

TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE.

Ce tribunal était devenu odieux et il fut dissous vers la fin de mai 1794.

Moreau, de Delémont, président.

Poulenot ; Foijol ; Dubuisson ; Cluni ; Roussel, assesseurs ; Foijol, accusateur public ; Miserez, greffier ; Mettez et Helg, huissiers.

Toutes les opérations de ce tribunal se faisaient en public. Il rendit à Porrentruy et partout où il se transporta, des jugements sévères. Dans cette ville une dame Pallain ayant correspondu avec des émigrés, fut condamnée à la détention jusqu'à la fin de la guerre et même

un des juges opina pour la peine de mort. On emprisonnait hommes et femmes pour de simples propos et même ceux qui les avaient écoutés. Vermeille, ce chaud patriote, curé de Courtedoux, s'étant permis un sermon peu républicain fut condamné à la déportation, mais il s'échappa de prison.

La Convention avait défendu sous peine de mort à tout individu des terres des pays en guerre avec la République. d'entrer en France. Un juif de Manheim avait été pris, en faisant son commerce sur les frontières de France et amené dans les prisons de Porrentruy. Le tribunal lui appliqua la loi et déjà la sentence de mort devait être exécutée le lendemain, lorsque le comité de surveillance demanda un sursis jusqu'à décision du Comité du Salut public de Paris qui confirma la sentence.

Dans l'intervalle, d'autres prisonniers enfermés avec lui parvinrent à s'échapper, sans qu'il voulut les suivre, tant il croyait au peu de réalité de la sentence prononcée contre lui. Le 10 mai suivant, il n'y croyait pas encore, lorsque le bourreau vint le chercher pour le conduire au supplice, en lui disant qu'on ne ferait qu'un simple simulacre pour indiquer qu'il avait commis une faute. Arrivé à l'échafaud, il se plaignit qu'on l'attachait à la planche fatale, mais au lieu de lui répondre, la hache lui trancha la tête.

Le citoyen qui avait osé demander le sursis fut mis en accusation et il eut peine à échapper à une condamnation. Il y avait alors une grande division entre les patriotes. Les accusations réciproques se succédaient. Le fils Rengguer, capitaine de la gendarmerie départementale, ne put y échapper, il fut arrêté et conduit enchaîné à Blotzheim, où siégeait un conseil de guerre qui le condamna à un an de prison. Le père Rengguer et sa femme étaient tombés dans la misère, écrasés de dettes contractées pour faire redresser les griefs du pays, puis pour y provoquer une révolution. Il eut alors le chagrin de voir vendre dans sa

maison le mobilier de son oncle Gobel récemment décapité à Paris. Il se maintenait cependant à Porrentruy et le 22 mai il réclamait au club plus de cent vingt mille livres qu'il avait empruntées et dépensées dans l'intérêt de la révolution. Plusieurs citoyens firent des réclamations pareilles, mais pour de plus petites sommes. Dans une séance suivante du club, il s'éleva un grand tumulte. Les ennemis de Rengguer, et il en avait dans les deux partis, lui contestèrent la validité et le montant de ses réclamations. On le menaça de le faire arrêter comme un ci-devant noble et il se sauva à Bienne, son lieu natal, qui jouissait encore de la neutralité suisse. On lui en fit un crime et il fut inscrit sur la liste des émigrés. Le proscrit du prince-évêque, l'était de nouveau par ses amis de la veille et ses ennemis des deux époques. Au mois d'août il fut aperçu à Saignélégier, traqué et arrêté comme un loup, dit Guélat ; on l'envoya à pied, entre deux gendarmes à cheval et sous l'escorte de quelques fusiliers, dont l'un tenait la corde qui liait les mains de l'ex-syndic. C'est dans cet état qu'il traversa Porrentruy et qu'il fut conduit au château et exposé aux insultes du peuple. On l'enferma dans un des cachots des sept pucelles sans lui donner ni pain, ni eau, ni paille. Le 26 il fut envoyé à Delémont, garrotté sur une charrette, pour y subir un premier interrogatoire, avant d'être expédié à Paris, sous l'inculpation d'être un fédéraliste, un contre-révolutionnaire, et avec grand péril d'y être condamné à mort. Mais il échappa à la haine de ses ennemis et déjà il était de retour au mois d'octobre suivant. On l'accusa alors de donner dans la dévotion. Il dut cependant retourner à Paris, car son procès n'était pas terminé. Mais il était dans un tel dénuement qu'il fallut le rhabiller par souscription pour le sortir de la vermine ramassée dans les prisons (1). Le 15

(1) Le premier janvier 1787, Rengguer alla dîner à la table du prince vêtu d'un habit et culottes de velours noir, qui coûtaient 4 louis, d'un gilet de satin

février 1795 il revint enfin de Paris complètement allibéré des accusations portées contre lui. (Mém. de Guélat, 500, 503, 539, 540. — Papiers Rengguer).

Dans le même temps et bien tardivement, le 23 avril, on publia un décret de la Convention du 19 mars 1793 qui laissait la liberté des cultes. On fit un reproche à l'autorité départementale de ce retard qui, croyait-on, était cause de la destruction des autels. On rétablit alors ceux de l'église de St-Germain à Porrentruy, et l'abbé Andermatt y célébra le culte catholique le dimanche, 18 mai. Dans le même moment, l'avocat Boillot montait en chaire au temple de la Raison et faisait un discours sur la liberté des cultes en résumant celui qu'avait prononcé Robespierre sur ce sujet. — Alors une femme à Paris, appelée Catherine Théot, se disait la mère de Dieu, et assurait à ses partisans l'immortalité du corps et de l'âme. Dans son mysticisme, elle croyait que Robespierre était un des prophètes qui devaient annoncer la venue prochaine d'un nouveau Messie. (Thiers V. 264).

Le culte de la Raison avait fait peu de progrès ; il était même discrédité à Porrentruy ; on y avait substitué celui de l'Être suprême et effacé sur le frontispice de l'église paroissiale l'inscription de Temple de la Raison, pour y mettre la suivante : Le peuple français reconnait l'Être suprême et l'immortalité de l'âme.

Dans un discours célèbre prononcé par Robespierre le 7 mai 1794, il avait dit : « Que vous importe à vous, lé-
» gislateurs, les hypothèses diverses par lesquelles cer-
» tains philosophes expliquent les phénomènes de la
» nature ? Vous pouvez abandonner tous ces objets à leur
» dispute éternelle ; ce n'est ni comme métaphysiciens,
» ni comme théologiens que vous devez les envisager ;
» aux yeux des législateurs, tout ce qui est utile au monde

blanc, chaussé de bas de soie blancs et boucles de vermeil à ses souliers. (Mémoires Rengguer à cette date).

» et bon dans la pratique est la vérité. L'idée de l'Être
» suprême et de l'immortalité de l'âme est un appel con-
» tinuel à la justice, elle est donc sociale et républicaine.»
(Thiers V. 193).

Thiers observe que c'est la première fois qu'on vit dans lẽs annales du monde que les sectaires qui n'avaient pas craint d'abolir le culte le plus ancien et le mieux enraciné de tous les cultes, s'arrêtaient devant deux idées, la morale et Dieu. (Tome V. 190).

Mais à chaque époque, dans tous les pays, on a vu des hommes orgueilleux se faire les interprètes de la divinité, la rapetissant à leur niveau, approuvant un jour ce qu'ils punissaient la veille. Du XVIe au XVIIe siècle la pire accusation était l'imputation d'athéisme ; elle vous conduisait au bûcher. A Londres, on vous assommait alors, si vous étiez soupçonné de papisme. En Italie on frappait de mort ceux qui disaient que la terre tournait et que notre globe n'était pas le centre de l'univers. Que de théologiens seraient ridiculisés maintenant s'ils persistaient dans cette hérésie, car on ne brûle plus, pour le moment, les hérétiques en matières confessionnelles et scientifiques.

Robespierre, à la suite de son discours, fit décréter par la Convention : 1° Le peuple français reconnait l'existence de l'Être suprême et l'immortalité de l'âme ; 2° Il reconnait que le culte le plus digne de l'Être suprême est la pratique des devoirs de l'homme.

En exécution de ce décret, on institua des fêtes pour rappeler l'homme à la pensée de la divinité et à la dignité de son être. Ces fêtes étaient au nombre de plus de trente et le décret proclama de nouveau la liberté des cultes. C'est à sa suite que le titre de temple de la Raison fut changé le 26 mai et, sans attendre la grande fête de l'Être suprême fixée par la Convention au 8 juin, Porrentruy célébra déjà, le 31 mai, la fête de la Montagne dans le temple nouvellement baptisé. Boillot exalta les travaux de la Montagne de Paris pour écraser les factieux. Dans

l'après-midi, toutes les autorités, avec 12 nymphes, allèrent au Cras du Bané, près de l'autel de la Patrie, mais la pluie arrêta la danse qui clôturait la fête.

Si l'on se réjouissait dans les villes, car Delémont suivait l'exemple de Porrentruy, la désolation régnait dans tout le département. On venait de publier la levée de tous les garçons de 18 à 45 ans, pour partir de suite pour l'armée. Celle-ci manquait de tout ; on ne cessait de réquisitionner des chevaux, des fourrages, des vivres, des vêtements, du linge pour les blessés qui arrivaient. Le séminaire, le gymnase, le couvent des Ursulines, le magasin sur la route de Delle, des maisons en ville regorgeaient de malades. Il fallait emporter les morts de nuit et les faire disparaître dans le verger de Lorette. Les mêmes misères existaient dans toute la France. A Delémont la disette des vivres était grande, les prisons remplies de personnes suspectes d'aristocratie, les demoiselles de Verger enfermées au château dans une chambre voûtée se plaignaient du froid quoi qu'on fût en juin.

Les prisons de ce district n'étaient pas moins occupées que celles du chef-lieu du département. Sur une dénonciation de l'accusateur public, les membres du jury furent enfermés au château, où logeait autrefois l'évêque de Lydda. Le geôlier leur demandait 50 livres en assignats pour un léger repas. Mais les denrées étaient fort chères et les assignats de peu de valeur.

Ce fut pendant ces moments difficiles qu'on dut célébrer la grande fête de l'Être suprême, le 8 juin. A Paris, Robespierre y présida et ce grand prêtre improvisé blessa plus d'un de ses collègues. A Porrentruy, malgré la pluie, il y eut procession dans la ville pour se rendre au temple, musique en tête. Toutes les autorités s'y trouvaient avec des nymphes, des adolescents, des vieillards. Un ex-capucin monta en chaire pour faire un discours pathético-républicain. Après midi, même cortège pour aller à l'autel de la Patrie, au Cras du Bané, restauré et remis à neuf pour la circonstance. On y annonça une victoire des ar-

mées françaises ; les nymphes jetèrent des fleurs sur les autorités, on dansa la carmagnole et l'on rentra en ville dans l'ordre du départ. Un bourgeois auquel un patriote reprochait son abstention au culte de l'Être suprême, lui répondit : « Va te faire f..... avec ton Être suprême, et » laisse-nous notre vieux bon Dieu ! »

Le 25 juin arriva un représentant du peuple,.Hantz, le terrible proconsul de la Vendée ; il fit arrêter plusieurs personnes notables qui, jusque là, passaient pour des patriotes. Ce satrape strasbourgeois ne resta qu'un jour à Porrentruy, mais il y répandit la terreur. Il fit fermer l'église de St-Germain et de l'hôpital. Il ordonna de dissoudre le club et de le reconstituer après épuration. Il taxa les patriotes de contre-révolutionnaires, en fit arrêter plusieurs et partit sans écouter personne, mais en ordonnant d'arrêter tous les prêtres, même les assermentés, comme le curé Copin. Les uns furent dirigés sur Belfort et d'autres enfermés au château en attendant leur départ. Le prévôt Keller, très-infirme, eut un factionnaire à sa porte.

Les prisons regorgeaient de détenus politiques, les hôpitaux de malades et de blessés ; les réquisitions pour l'armée ne cessaient pas et cependant on faisait célébrer une fête le 10 thermidor, 28 juillet, en mémoire de deux jeunes gens morts pour la liberté. Personne ne se doutait à Porrentruy, que ce jour-là même tombait la tête de Robespierre et de ses consorts et que le régime de la Terreur prenait fin à Paris. Ce n'est que le 2 août que la nouvelle en parvint à Porrentruy et Guélat l'inscrivit ce jour-là dans ses mémoires dans les termes suivants : « La nouvelle des conspirations des membres de la Con- » vention nationale Couthon, Saint-Just, Lebas, les deux » Robespierre, tendant à rétablir la royauté dans la per- » sonne de Maximilien Robespierre, a d'autant plus sur- » pris qu'on les regardait pour les plus fermes appuis de » la Révolution. »

Ces nouvelles ne mirent pas entièrement fin aux effets

violents du régime de la Terreur. Cependant on relâcha, sans jugement, beaucoup de détenus, dont quelques-uns se trouvaient en prison depuis plusieurs mois pour les plus futiles sujets. C'est ainsi qu'un Kaiser, de Grellingue, avait été détenu 6 mois sous l'accusation d'avoir vendu une livre de fromage au-dessus de la taxe du maximum. La réaction commença néanmoins à lever la tête et elle se manifestait le soir par des chansons satiriques contre certains bonnets rouges et on les chantait encore en 1808, lorsque ces révolutionnaires étaient devenus des citoyens fort paisibles et très inoffensifs (1).

Le comité de surveillance qui avait exercé la terreur fut alors dénoncé et l'on fit sortir de prison l'avocat Boillot, Lémane, Lopès et plusieurs autres chauds patriotes qui n'avaient cependant pas trouvé grâce devant le comité. On les promena en triomphe dans les rues, tandis que les membres du comité de surveillance furent incarcérés par ordre du comité de salut public de Paris. On les traduisit devant le tribunal criminel siégeant à Delémont, mais ils furent acquittés le 8 novembre suivant.

Depuis quelques mois on ne cessait d'amener à Porrentruy des chars de malades et de blessés. La mortalité était si grande parmi eux qu'on manqua de planches pour faire des cercueils et qu'on dut enterrer les morts, comme on les sortait de leur lit. Rien n'était aussi affreux que ces hôpitaux militaires, où l'on n'entendait que les cris des blessés, les blasphèmes et les jurements des uns et les prières des autres. On dut faire de la place au château pour seize cents malades, tous les autres locaux étaient remplis. En échange les prisons se vidaient et le 15 oc-

(1) Voici un des deux couplets :

> Madame Béchaux a mal au pied *(bis)*,
> C'est le foyer qui l'a brûlé *(bis)*,
> Et elle ne guérira
> Que quand Crétin voudra.
> Dansons la Carmagnole, etc.

Cette dame Béchaux tenait une école moins que révolutionnaire.

tobre il ne restait plus que sept détenus, sur 180 qu'avait fait arrêter le comité révolutionnaire.

Les hôpitaux manquaient de pain. Les troupeaux d'animaux amenés de la Suisse et de la Souabe avaient apporté des maladies contagieuses dans une partie du pays. Les grains étaient à un haut prix, on en manquait pour les semailles. Le bétail et surtout les chevaux étaient rares. On les avait employés au transport des réquisitions. Ils se perdaient en route ou revenaient usés de fatigue. Il fallait toujours déclarer la quantité des récoltes de l'année, en fourrages, en grains et même en pommes de terre. Le sel se payait 9 sols la livre ; il monta au prix de 25 sols et l'on n'en livra plus qu'une livre et demie par mois pour chaque individu, mais tandis que la misère régnait surtout dans les villes, les gens des campagnes ne laissaient pas que de faire les *béniessons* de la St-Martin. Ils profitaient de la cherté des vivres que produisaient leurs champs pour acheter des domaines nationaux et payer leurs dettes en assignats au taux d'émission. A la vérité la ville de Porrentruy avait aussi admis quelques moyens de distraction. Les fêtes populaires perdaient de plus en plus de leur vogue ; le décadi ne se chômait plus guère. C'est à peine si ce jour là on allait au temple de l'Etre suprême ; mais on avait utilisé l'église des Ursulines pour y établir un théâtre où l'on représentait des pièces diverses en société, sous la direction de l'avocat Boillot, et à chaque décade il y avait une représentation qui faisait arriver la foule, tandis que le temple n'attirait pas toujours trente personnes. Cet emploi d'une église pour un théâtre fut imité par les sœurs de la Charité tenant les écoles de St-Ursanne, ces années dernières. A la fin de décembre on abolit enfin la loi sur le maximum et chacun put vendre sa marchandise à son gré ; mais les assignats n'étaient point supprimés, seulement leur valeur était réduite de 18 à 20 pour cent.

Si à l'ouverture de l'année 1795 il y avait détente dans

le mouvement révolutionnaire, en échange l'hiver était d'autant plus rigoureux. Il avait commencé de bonne heure et au milieu de janvier la terre se trouvait tellement durcie par la gelée qu'on ne pouvait plus creuser les fosses pour les morts. On manquait de bois, parce que l'hiver précédent ayant été fort doux, on n'avait pas pris de précautions et l'on ne pouvait plus se procurer de bois, qu'avec de grandes difficultés. Le blé était à 6 livres en numéraire pour le penal du poids de 24 livres. Les armées manquaient de tout ; les chevaux étaient réduits à 20 livres de paille. Les réquisitions de fourrages fournies par le département du Mont-Terrible, étaient, par fraude, remises à l'armée sous le nom de celui du Haut-Rhin et l'on avait ordonné d'envoyer à *l'amenage* tous les grains excédant le nécessaire de six mois. On savait que les paysans en livraient à l'étranger. Dans ce moment même le prince-évêque de Bâle, de Neveu, cherchait à maintenir son autorité dans la partie de l'Evêché jouissant de la neutralité suisse et il avait envoyé à ses fidèles huguenots de Moutier 300 sacs de blé depuis Constance. (Guélat 579).

Déjà au mois d'octobre précédent, la Convention nationale avait délégué des représentants dans toute la France pour réduire partout le nombre des comités révolutionnaires, les composer d'hommes plus modérés et faire arrêter comme complices de Robespierre ceux qui s'étaient signalés par des excès. Ils devaient en même temps procéder à l'épuration des autorités municipales. Ces opérations délicates étaient longues et elles ne se firent sentir que tardivement dans le département du Mont-Terrible par l'arrivée du représentant Bailli de Xaintes, le 25 février. Aussitôt les membres de toutes les autorités se présentèrent devant lui, se décriant l'un l'autre, mais le 28 il ordonna une assemblée de la commune pour élire un comité de six membres chargés de proposer une liste pour les nouvelles autorités. Guélat dit qu'ils furent élus par l'intrigue et que ce furent Gœtschy, imprimeur ;

Bisé, Lémane, Joliat, Godin et Béchaux père (p. 587). Le soir, dans la salle du théâtre ou le peuple était assemblé, le représentant donna lecture des nominations. Le département fut composé de Roussel, Erard, Theurillat, Walter de Roggenbourg, Béchaux fils aîné, et secrétaire général Kuhn. — District : Gœtschy, Bisé, Triponé, Lopès. — Conseil général du district : Brunet aîné, Amweg, Biry, Brossard, Gainon, Comment, Chapuis de Bonfol, Grimaître, ex-voible. — Agent national, Boillot. — Secrétaire : Arnold. — Tribunal : Raguel, père, Münch, Raspieler aîné, Joliat, Guélat, aîné. — Suppléants : Comment, Kendler. — Commissaire national : Theubet ; greffier ; Fleurot. — Bureau de conciliation : Berberat fils, Trincano, Simon, Gigandet. — Juge de paix ; Jacques Collon ; assesseurs : Treffa, Petitrichard, Læderer, Buthod aîné. - Greffier : Dinet. On voit que ceux qui avaient composé la liste ne s'étaient pas oubliés.

Le lendemain dimanche, le représentant installa les nouveaux fonctionuaires et on alla chercher au département un relief de la Bastille qu'on porta en triomphe au temple de la Raison ou de l'Etre suprême. C'est la première fois qu'on voit apparaître cet emblême de la chute de la royauté dans les fêtes populaires de ce département. Il avait ensuite été relégué aux archives sous Napoléon et, en 1818, il fut transféré à Berne où il est encore à la bibliothèque, tandis que la pierre sur laquelle ce relief était posé et qui venait de la Bastille, est restée à Porrentruy aux archives.

Le représentant Bailli après avoir accueilli chacun avec aménité, partît de Porrentruy le 1er mars dans une voiture attelée de 8 chevaux, avec une escorte de cinq gendarmes. Sa conduite à Delémont fut également favorable au parti modéré.

En vertu d'une loi du 10 juin 1793 on avait déjà procédé dans quelques communes au partage des biens communaux en exceptant les forêts. Mais au 7 mars 1795 on sus-

pendit cette opération encore peu avancée. Les partageurs d'alors ne regardèrent pas ces biens comme la propriété des vieux bourgeois du pays, mais comme appartenant à tous les habitants des communes.

Plusieurs personnes arrêtées pour opinions politiques et envoyées à Paris rentraient, de même que des conscrits fugitfs de la première réquisition. Le culte catholique avait un peu plus de liberté. Cependant la Convention n'avait pas laissé que d'établir un programme pour la célébration des fêtes décadaires, en combinant la danse, la musique, les exhortations morales de manière à rendre profitables les plaisirs du peuple. Mais ces fêtes ne prenaient point pied dans le département. Le temple de l'Être suprême ne voyait plus arriver personne les jours décadaires, tandis que le dimanche était généralement chômé. Déjà des prêtres insermentés étaient rentrés et disaient la messe dans diverses localités, non sans danger d'être arrêtés, car la loi édictait la peine de mort contre les prêtres émigrés rentrant en France. L'un deux, l'abbé Rossé, officiait ainsi à Fontenais ; ses partisans avaient détruit l'autel de la Liberté sur le Bané et occasionné des désordres. On y envoya des garnisaires et Rossé dut se retirer. Cependant peu de jours après on publiait la loi du 3 nivôse sur la liberté des cultes privés, mais non publics dans les églises. A chaque instant les prêtres émigrés qui s'introduisaient dans les paroisses étaient exposés à des poursuites. Dans cette période d'incertitude et de gêne, on vit les gens des campagnes célébrer les offices dans les églises sans le ministère du prêtre. Ceux émigrés et cachés dans le pays décriaient les prêtres assermentés et excitaient le peuple contre eux quelque fût leur conduite irréprochable. Comme il faisait une grande sécheresse les femmes se mirent à faire une neuvaine pour obtenir de la pluie et le 17 juin, il survint une grêle qui ravagea les campagnes. Les grêlons, gros comme des noix, couvraient encore la terre le lendemain. Des bandes de pèle-

rins allaient à Bellelay ou à N. D. de la Pierre pour y faire leurs dévotions, au risque d'être arrêtées à leur retour.

Les prêtres réfractaires faisaient croire au peuple que c'était un péché mortel de prendre part au service religieux des prêtres assermentés ; que les sacrements qu'ils administraient étaient sacrilèges ; que les mariages contractés devant eux étaient nuls et les enfants qui en naissaient devenaient des bâtards. On ne devait pas leur laisser enterrer les morts et ils défendaient toutes relations avec ces prêtres et avec ceux qui les reconnaissaient. C'était mettre le peuple ignorant et crédule en hostilité avec l'Etat, comme cela se fait encore de nos jours, sous la même couleur de religion.

Les assignats perdaient de plus en plus de valeur, en sorte qu'il fallait donner 50 livres en assignats pour acheter un boisseau de blé du poids de 24 livres. Les paysans achetaient des domaines nationaux et payaient leurs dettes en papier, forçant leurs créanciers à accepter les assignats à leur taux d'émission, tandis qu'ils ne valaient plus que 9 ou 10 pour cent. Aussi les honnêtes gens disaient que les paysans si exigeants pour le prix de leurs denrées, si hostiles à la Révolution, si ennemis des prêtres assermentés, et qui se disaient cependant les seuls bons catholiques, manquaient totalement de conscience et de probité. La liste officielle de ces hommes-là et de certains bourgeois agissant comme eux est curieuse à consulter, quand on entend leurs petits-fils ou neveux décrier les effets de la Révolution.

Le retour de l'emploi du numéraire, en conservant encore les assignats donna lieu à toutes sortes de friponneries ; ce n'était pas seulement des paysans et des bourgeois qui montraient de l'argent en faisant un marché, et qui, celui-ci conclu, payaient en assignats. Nous avons vu parmi ces fraudeurs les noms et les faits et gestes de gros personnages, dont les descendants font actuellement

les petits saints. On pourrait pardonner ces supercheries à de pauvres soldats qui ne recevaient pour solde que des assignats sans valeur. Ce n'est qu'au mois de mai de 1795 que l'ordre vint de ne plus compter les assignats que pour leur valeur courante, ce qui mit fin au remboursement frauduleux des dettes.

La démoralisation était grande dans toute la France et elle n'épargna point le département du Mont-Terrible. Des vols de tous genres se commettaient dans les villes, comme dans les campagnes. On poursuivait encore les conscrits réfractaires de la première réquisition. Il en était revenu aux Franches-Montagnes et le général Greffe qui commandait à Delémont s'y rendit avec des troupes pour appuyer les arrestations ; mais on l'accusa de s'être laissé gagner par les parents, parce que sur 17 conscrits arrêtés, un seul fut envoyé à l'armée. Il vint aussi en Ajoie faire la chasse aux conscrits. Comme il arrivait à Alle pour faire saisir deux réfractaires, il aperçut le maire qui courait pour les faire échapper et il lui fit tirer un coup de fusil dans les jambes. Les conscrits réfractaires étaient traités comme des malfaiteurs, emprisonnés, puis conduits enchaînés aux armées. La conduite du général Greffe le fit ensuite rappeler.

Le 18 mai arriva à Porrentruy le représentant du peuple Dupuis, autrefois professeur au collège de Navarre et connu par ses écrits philosophiques. Il était chargé d'organiser une école centrale. Il nomma d'abord professeurs l'avocat Boillot, l'abbé Gressot et Dupaty.

La Convention nationale au milieu de ses immenses occupations, n'avait pas oublié l'instruction publique. Elle avait décrété les écoles primaires, une école normale, des écoles spéciales de médecine, de droit, d'art vétérinaire et une école centrale dans chaque chef-lieu de département. On devait y enseigner les mathématiques, la physique, la chimie, l'histoire naturelle, l'hygiène, les arts et métiers, le dessin, les belles lettres, les langues anciennes, les

langues vivantes les plus appropriées aux localités, la grammaire générale, la logique et l'analyse, l'histoire, l'économie politique, les éléments de législation, le tout dans l'ordre le mieux approprié au développement de l'esprit. Mais ces décrets étaient d'une exécution difficile, immédiatement après leur publication. Il fallait tout réorganiser et trouver des maîtres et des professeurs. Le collège de Porrentruy, au moment de la révolution, était tenu selon la méthode des Jésuites et la plupart de ses professeurs appartenaient à cet ordre supprimé par le pape, mais conservé individuellement par l'évêque de Bâle, le canton de Fribourg et autres. Plus d'un des professeurs du collège de Porrentruy, tout jésuites qu'ils étaient, penchaient pour les principes de la révolution, et l'un d'eux, le principal même du collège, Père Cuenin, revint à Porrentruy en juin 1797, pour occuper la chaire de philosophie à l'école centrale. Il s'était montré partisan de la République rauracienne et n'avait quitté le pays qu'à l'arrivée du régime de la Terreur. Après lui, le 29 novembre, arrivèrent deux autres ecclésiastiques, l'abbé Denier et M. De la Noue, pour occuper d'autres chaires à l'école centrale. Ils s'étaient soumis aux lois de la France. Mais les prêtres insermentés ne pardonnèrent jamais cet acte à ces hommes de mérite et ils restèrent hostiles à M. Denier qui, pendant toute sa longue carrière de professeur et de prêtre, ne donna jamais que de bons exemples et resta constamment un citoyen aimé et estimé. M. X. Stockmar, dans sa brochure sur l'acte de Réunion de l'Evêché de Bâle au canton de Berne, donne une courte mais intéressante biographie de l'abbé Denier. Celui-ci eut pour collègue M. Gressot qui abandonna la prêtrise que ses parents l'avait forcé d'accepter. Il professa la rhétorique pendant une longue série d'années, laissant le plus aimable souvenir chez ses élèves et chez toutes ses connaissances. Voilà donc quatre prêtres aimés et respectés qui s'étaient soumis aux lois de la France et qui

démentaient par leur conduite les calomnies que les prêtres insermentés ne cessaient de répandre contre ceux qui avaient accepté la constitution civile du clergé.

Pendant que Dupuis était à Porrentruy, un autre représentant du peuple faisait arrêter à Delémont Bennot et Pajol, membres du district, accusés d'inexécution des lois. Depuis la chute de Robespierre les hommes violents de la Révolution étaient obligés de se retirer des affaires; dans le département du Mont-Terrible on désarmait même ceux qui avaient figuré parmi les exaltés. Au mois de juillet le représentant du peuple Richoux vint aussi à Porrentruy. Il convoqua la commune dans l'église paroissiale qui avait cessé d'être le temple de l'Être suprême et il prêcha la concorde, la pratique des vertus, l'excellence de la religion chrétienne, de la doctrine de Jésus-Christ renfermée dans l'Ecriture Sainte, l'horreur qu'on devait avoir des athées, enfin il fit un sermon qui dura une heure. On crut qu'il avait été prêtre ; mais ce n'était qu'un avocat qui exerçait son éloquence. Le lendemain, 4 juillet, il modifia la composition des membres de toutes les administrations. Le Directoire du département fut composé de X. Theubet, ci-devant grand-maire, puis commissaire national, pour président, et pour membres Theurillat, Erard, Béchaux fils, aîné; Bise et Triponné. Roussel fut procureur syndic et Kuhn resta secrétaire général.

Ce représentant alla ensuite exercer sa mission à Delémont où il congédia le général Greffe pour le remplacer par Nouvion (9 juillet). Alors aussi on vit revenir à Porrentruy le général Delmas, avec son frère le conventionnel. On organisa la garde nationale en y incorporant tous les garçons de 16 à 60 ans, et l'on en forma deux compagnies à Porrentruy. On avait besoin d'une garde civique pour réprimer les vols et les violences des soldats en passage ou en garnison dans cette ville. Ils souffraient souvent de la faim et ils pillaient nuitamment les jardins, tandis que les cavaliers pillaient ailleurs et trompaient

partout. Ils volaient la volaille, les chèvres, les moutons, les veaux, les porcs. Ils faisaient des dépenses dans les auberges et les payaient en assignats à leur valeur d'émission. Il fallut employer la force pour réprimer ces désordres.

Malgré qu'il y eût une abondante récolte, les gens des campagnes maintenaient le prix des denrées à un taux très-élevé. Le boisseau de blé se vendait 30 livres. On croyait alors que la France traitait avec l'Allemagne et les acquéreurs de domaines nationaux craignaient que l'Evêché de Bâle ne fût détaché de la France. On prétendait même que le général Nouvion avait parié 100 louis contre 30 avec M. Moreau que, avant trois semaines, les Français évacueraient le Mont-Terrible. (Guélat, 648). — Les fêtes politiques perdaient de leur vogue ; celle du 9 thermidor (27 juillet) pour la chute de Robespierre et la paix avec l'Espagne donna occasion à l'avocat Boillot de réclamer de l'indulgence pour les excès de la Terreur. Il en avait besoin lui-même. La fête du 10 août ne réunit que peu de monde à l'église paroissiale, mais celle du 15 ou de l'Assomption fut célébrée dans les villages avec plus de pompe qu'en ville. A Porrentruy les familles Béchaux, aidées du tanneur Vautrey, avec d'autres personnes faisaient réparer les autels de la paroisse pour que l'ex-cordelier Béchaux put y célébrer le culte catholique, mais ils rencontrèrent une vive opposition de la part de ceux qui repoussaient les prêtres assermentés. (Guélat, 650-653).

Ce fut le 4 septembre qu'on soumit au peuple l'acceptation ou le rejet de la Constitution directoriale de l'an 3, renfermant 377 articles, dont un excluait les parents des émigrés de toutes fonctions publiques. Les soldats en garnison à Porrentruy la rejetèrent en grande majorité. L'assemblée primaire du canton ne l'accepta que conditionnellement, parceque les deux tiers des conventionnels devaient faire partie du corps législatif et qu'on n'y trou-

vait pas de garanties suffisantes pour la religion catholique. L'assemblée devait ensuite désigner quatre électeurs pour le canton et il y eut de vives intrigues pour cette élection entre la ville et la campagne, chacun désirant qu'on les choisît dans son parti. On élut X. Theubet, président du département, Triponné, Raspieler et Duclos. — Delémont nomma Moreau, Pallain, Wicka, accusateur public, Raspieler aîné et Chapuis maire à Soyhières. St-Ursanne et les Franches-Montagnes avaient rejeté la Constitution ; cependant les dernières élurent Vermeille du Bémont, et Melchior Barthoulot de Belfond ; d'autres cantons firent également des choix d'électeurs modérés, tout en rejetant la Constitution.

Le 14 septembre on publia les victoires des armées françaises en Allemagne et tantôt arrivèrent des chars de blessés dans les hôpitaux de Porrentruy qui en avaient toujours été remplis. Mais cette fois, il y avait tant de malades et ils étaient si mal soignés que beaucoup en sortaient dans un état misérable et se traînaient mourants dans les rues. Il se faisait en même temps un grand passage de troupes qui fatiguaient énormément le département. On y poursuivait toujours les conscrits réfractaires et les voleurs qui se multipliaient dans les campagnes.

Le 13 octobre les électeurs du département, au nombre de cinquante, se réunirent à Porrentruy et élurent presque à l'unanimité Ignace Raspieler pour représentant du peuple, puis Lémane aîné, Lajuinais, Bailli et Boissy d'Anglas, dont trois étaient des anciens conventionnels, Pajot agent national du district de Delémont fut nommé haut-juré du département. Le lendemain les électeurs choisirent les membres ou administrateurs du département : Kuhn, Tripponné et Theubet de Porrentruy et Pallain et Bennot de Delémont. — Moreau conserva la présidence du tribunal criminel et Wicka, accusateur public avec Antoine pour greffier. Ils élurent ensuite le tribunal civil composé

de vingt membres et de cinq suppléants, pris dans les villes et les campagnes.

Le 18 octobre Raspieler partit avec le général Delmas rappelé au service, et trois jours aprés, tout le département fut en fête en apprenant que nonobstant les intrigues des Belfortains, le chef-lieu du département ne serait point transporté dans leur ville, mais que toutes les autorités départementales et judiciaires resteraient à Porrentruy. Le tribunal civil fut divisé en deux sections, chacune avec un président qui furent Joliat, ancien trésorier et Bury de Delémont. Ils répartirent ensuite entre eux les diverses branches et ce fut le département qui fixa le siège des diverses sections. Boillot fut nommé commissaire provisoire du conseil exécutif. Son élection par le département blessa fort beaucoup de personnes parce qu'il les avait scandalisées par son hostilité à la religion. J.-G. Quiquerez resta directeur de l'enregistrement; Collon, juge de paix, et Démange, président du canton. Xavier Jecker avait refusé cette charge parce qu'il était suisse.

La Convention nationale prit fin le 26 octobre, après trois ans d'existence durant les moments les plus difficiles que la France ait eu à soutenir. Ses travaux furent immenses et si des mesures violentes les accompagnèrent, c'est que la force des choses l'y entraînait. Toujours héroïque dans les plus grands dangers, elle vainquit l'Europe coalisée contre la France, elle sauva celle-ci de l'invasion étrangère et lui assura les libertés proclamées en 1789. Elles auraient été détruites par la réaction, sans l'énergie de la Convention. Le Directoire qui lui succéda ne la remplaça point. Il conduisit au consulat et celui-ci à l'empire.

Le 9 novembre, jour de St-Martin, on célébra la messe dans plusieurs villages et l'on fêta encore plus St-Martin au cabaret, mais pas en ville où la misère restait grande. Des prêtres donnèrent lieu à des plaintes à raison de

leurs sermons et menaces contre les acquéreurs des biens nationaux.

Les réquisitions pour les armées du Rhin continuaient toujours. Le 18 décembre on demandait 200 voitures pour ce service et les gendarmes, avec des soldats, poursuivaient encore les conscrits de la première réquisition. Les emprunts forcés, les impôts divers, le peu de succès des armées françaises, les récriminations des prêtres, effrayaient les acquéreurs des domaines nationaux et engageaient plusieurs à les revendre.

L'année s'ouvrit fort tristement ; on n'entendait parler que de vols et de pillage dans les campagnes. On déterrait les pommes de terre enfermées dans des silos, selon l'usage d'alors, parce qu'on n'avait pas de caves. On volait les abeilles, les instruments de labourage, les marchandises dans la ville. On arrêtait les prêtres insermentés pour les déporter. On mettait au corps-de-garde ceux qui chantaient le Nouvel-An et les Rois ; mais en revanche l'hiver resta doux jusqu'au milieu de février que le froid arriva très-rigoureux. Il fut suivi d'une grande sécheresse au point que jusqu'à la fin d'avril il n'y avait pas trace d'herbe et que le fourrage manquait tellement qu'on dut nourrir le bétail de feuilles sèches et de branches de sapin. Les réquisitions pour l'armée avaient épuisé toutes les avoines. La moisson n'en fut pas moins très-abondante et le prix du blé tomba en octobre à 2 livres 10 sols le boisseau.

Le 17 janvier on publia une liste des sommes à payer par chaque personne pour un emprunt forcé de six cent millions ordonné en novembre précédent. Voici un résumé de cette répartition pour Porrentruy, qui indique que cet impôt progressif n'était pas exorbitant et quelle était alors la valeur des assignats, comparée à celle du numéraire.

	Livres :	
	Numéraire	Assignats
L'abbaye de Bellelay, veuve de Glé-resse, Billieux-Faber, Turing . . .	1,200	120,000
Frères et sœurs de Billieux, Prévôt Keller, Claude Béchaux	6 à 800	60-80,000
Trincano, général Delmas, etc. .	500	50,000
Gœtschy, Joliat, trésor., Prudon, etc.	300	30,000
Petitrichard, J.-G. Quiquerez, Læ-derer, etc.	200	20,000
Lemane, Kauffmann, Buthod, etc.	100	10,000
L'hoste, Collon, Crétin, etc. . .	80	8,000
Veuve Millard, Xr Theubet, Tri-ponné, Moser, etc.	60	6,000
Wolf, Vautrey, Nizol, Loos, etc. .	50	5,000

On voit par cette liste qu'alors les assignats étaient tombés à dix pour cent de leur valeur d'émission. Cet emprunt forcé ne fut pas le seul de cette année ; on avait eu la faculté de payer celui-ci en assignats, mais un second levé au mois d'août et exigé en numéraire causa de grands embarras pour se procurer des espèces d'or et d'argent devenues fort rares. La planche des assignats fut détruite le 19 février, après en avoir produit pour 45 milliards 540 millions. Il en restait alors en circulation pour 24 milliards, ne représentant plus que 800 millions, qu'on échangea contre des mandats, autre papier-monnaie. Alors les terres avaient perdu la moitié de la valeur qu'elles avaient en 1790. Au mois de mai l'évêque de Bâle, de Neveu, avait essayé de vendre les terres qu'il possédait encore dans la partie de ses Etats restée en dehors de la France, depuis Courrendlin à Bienne, mais il ne trouva point d'acquéreurs, non seulement par la pénurie d'argent, car il voulait du numéraire, mais encore par l'incertitude du sort qui était réservé à cette contrée et qui dépendait de l'issue de la guerre que soutenait la France contre toute l'Europe liguée contre elle. La Répu-

blique manquait d'argent, ses assignats n'avaient plus de valeur et ses armées se trouvaient dans le dénuement. Le 3 février on vit arriver à Porrentruy 800 hommes de l'armée du Rhin dans un affreux délabrement de vêtements et de chaussures. Leur aspect n'était pas encourageant pour les recrues volontaires et moins encore pour les conscrits réfractaires qu'il fallait amener de force. On cachait les défaites qu'éprouvaient les armées et l'on ne publiait que les succès. En septembre on vit revenir le général Delmas qui avait perdu tous ses équipages, onze chevaux, dans l'armée de Jourdan, sur le Rhin, vers Constance. Cependant en octobre on apprit avec certitude les succès remportés en Allemagne et l'on vit passer à Porrentruy plusieurs bataillons déguenillés, sans chaussures, mais chargés de butin ct gardant en France l'habitude du pillage. Leurs propres officiers racontaient des choses horribles commises en Allemagne par leurs troupes, sans qu'on ait pu les en empêcher. Quelques généraux donnaient l'exemple des exactions et plusieurs furent rappelés à Paris pour rendre compte de leurs concussions. Le 5 novembre Porrentruy se trouva rémpli de ces soldats auxquels il fallut distribuer des souliers, des vêtements quelconques. Les hôpitaux du département regorgeaient de malades. Les régisseurs étaient accusés de malversation et l'un d'eux, ètranger au pays, fut arrêté. Il y avait un camp devant Hunningen où l'on dut envoyer de nombreuses réquisitions diverses.

Le siège d'Huningen par les Autrichiens réjouissait les réactionnaires du département qui croyaient déjà voir revenir le prince-évêque escorté d'uniformes blancs, et assister à la dernière heure de la République française. Cet espoir encourageait quelques prêtres à rentrer secrètement dans le pays, nonobstant les peines portées contre les émigrés. Si l'on avait laissé reprendre les églises aux catholiques, les prêtres insermentés n'osaient encore y officier, et le peuple s'y réunissait seulement pour y chanter et prier ensemble les dimanches et fêtes. On entrete-

nait les campagnes dans des sentiments hostiles à la France ; on y débitait des faux miracles publiés par le nonce du pape en résidence à Lucerne. Il avait annoncé que le 25 juin et les jours suivants, on avait vu à Ancône une image de la Vierge Marie qui ouvrait et fermait les yeux ; mais il ne parlait point de la mécanique ajustée derrière la peinture et moins encore des victoires remportées par le général Bonaparte en Italie. Dans toute la France la tactique des prêtres consistait à discréditer le gouvernement, à animer le peuple contre les prêtres assermentés, à l'exciter contre les acquéreurs de domaines nationaux, en sorte de provoquer par là les rigueurs de la loi contre leur conduite anti-nationale.

L'église de St-Pierre à Porrentruy avait été rendue au culte catholique, mais conme elle avait servi aux fêtes républicaines qui n'avaient été transférées à l'église du Collège que le 29 avril précédent, les dévotes refusèrent d'entrer dans l'ex-temple de la Raison. La discorde se mit parmi elles, et quand elles virent qu'un prêtre assermenté pourrait s'y introduire, elles s'y portèrent en masse et y chantèrent la messe, à défaut de prêtre insermenté. (Guélat, p. 715, 725, 727, 762).

En échange on célébra dans l'église du Collège la fête des époux nonobstant que le local n'eût pas encore été approprié aux cérémonies nouvelles. Un fonctionnaire, Barthelemi, monta en chaire pour faire un discours sur le bonheur d'un bon époux et il eut pour conclusion qu'un bon époux était nécessairement vertueux, heureux et véritablement républicain. Il aurait pu faire allusion à un certain individu de Buix, surnommé Malbrouck, qui alors avait épousé quatre femmes, toutes encore en vie et qui en arrivant en prison pour ce fait, en prit aussitôt une cinquième, toujours sans faire prononcer le divorce des précédentes. Ce même prédicateur des devoirs conjugaux avait encouru des reproches qui donnaient à penser qu'il valait mieux faire ce qu'il disait que ce qu'il faisait. (Guélat, 727, 739).

Le 14 juillet, la célébration de la fête de la liberté eut un peu plus de succès. On avait peint dans l'église du Collège, contre le mur, à la place de l'autel, une femme représentant la Liberté avec ses attributs, toujours un peu énigmatiques, mais plus palpables, et sur l'autel s'asseyait la déesse de la Raison représentée au naturel par une jolie femme qu'on a déjà vu figurer dans une procession de cette époque. Le professeur Dupaty fit le discours obligatoire. (Trouillat, Rapport sur la Bibliothèque du Collège, 1851, page 62. — Guélat, 738).

L'année 1796 vit redoubler les actes de brigandage et de vol dans tout le pays. Une partie par le fait des déserteurs très-nombreux et celui des gens même de la contrée.

L'année 1797 s'ouvrit avec les chants d'autrefois qu'on avait empêchés durant la Terreur, mais qui reprirent de plus belle ; seulement ceux de la fête des Rois furent interdits. Le général Nouvion commandait les troupes françaises dans le département et demeurait à Delémont où il avait épousé une demoiselle de Verger. Roussel le sollicita pour faire destituer les membres du département, mais des représentants du peuple nommés par le Directoire de France, les firent maintenir dans leurs fonctions. C'étaient de ces intrigues et luttes de personnes se jalousant l'une l'autre et se dénonçant sous couleur du bien public.

Depuis quelques temps, on se plaignait de vols audacieux commis en Ajoie et l'on arrêta le chef d'une bande de malfaiteurs, un paysan de Charmoille, qui fut condamné à plusieurs années de fer, avec ses complices. Mais ces exemples de sévérité n'empêchaient pas les conscrits de se livrer au pillage en traversant le pays pour rejoindre les armées. Hunningue avait été forcé de se rendre aux Autrichiens au commencement de février, mais en échange on avait les meilleures nouvelles des succès des Français en Italie.

Depuis longtemps on se chamaillait au sujet de l'éten-

due du département du Mont-Terrible vers l'ancienne principauté de Montbéliard, lorsque, le 11 février, il fut décidé que trois de ses cantons, soit Audincourt, Descendans et Montbéliard même seraient réunis au département. Cet accroissement de territoire exigea aussitôt de donner place dans l'administration aux nouveaux incorporés ; aussi les élections qui se firent en avril furent fort agitées entre le parti révolutionnaire et celui modéré. Toutefois celui-ci l'emporta, en même temps que les contre-révolutionnaires se montraient un peu partout, mais sans moyen de réussir.

Les victoires du général Bonaparte en Italie avaient fait ouvrir des négociations pour la paix avec l'Autriche. Aussitôt les émigrés espérèrent pouvoir rentrer en France. Ce furent les prêtres qui prirent les devants et qui arrivèrent clandestinement dans le département du Mont-Terrible, nonobstant la gravité des peines et les rigueurs du Directoire de la République. Ils se glissaient surtout dans les villages et partout ils agitaient le peuple contre le gouvernement, contre les acquéreurs des domaines nationaux et surtout contre les prêtres assermentés, objet constant de leur haine, parce qu'ils avaient pris leurs places dans quelques paroisses. Le Directoire avait eu l'intention d'accorder plus de liberté au culte catholique en tolérant l'exercice privé de tous les cultes, sans en salarier aucun. Il fut retenu par les révolutionnaires qui ne voulaient pas qu'on démentît leur passé et qui s'indignaient contre les menées des réactionnaires. (Thiers, V. 504).

Cette année 1797, on fit la distribution des prix de l'école centrale dans l'église du Collège avec une certaine solennité et les jeunes Vautrey et Kohler, ces deux futurs adversaires du barreau, obtinrent alors des prix. Quelques prêtres assermentés, hommes du reste très respectables, essayèrent vainement de célébrer le culte catholique dans les villes ; mais les prêtres insermentés les décriaient

partout avec acharnement, et pas un n'osait se présenter dans les villages tandis que leurs adversaires y entretenaient l'esprit d'hostilité aux lois et les pratiques superstitieuses.

En fendant une souche de hêtre dans la forêt de Courchavon, on avait trouvé l'empreinte d'une croix posée sur un piédestal. On cria aussitôt au miracle : c'était un signe du temps que chacun interprétait dans un sens hostile à la Révolution. On y courut de toutes parts, non pas en procession, elles n'étaient pas permises. Il y eut de grands efforts pour faire un miracle de ce fait tout naturel. On avait gravé cette croix sur l'écorce de l'arbre, selon un usage très commun de faire des dessins ou d'écrire des noms sur l'écorce blanche et lisse des hêtres. L'aubier avait d'abord gardé cette forme, puis la croix s'était tout naturellement transformée en bois, mais cette explication si simple, était niée par la gent à miracle. Une maladie régna alors pendant l'été dans le pays et en Alsace sur la race bovine. Aussitôt on réchauffa le pouvoir de saint Fromont pour la guérison de toutes les maladies contagieuses, excepté la superstition. On vit arriver force pèlerins et processions proche du tronc de chêne qui était né du bâton de saint Fromont à une époque inconnue, et l'on alla puiser de l'eau à la source dont Fromont avait dû faire usage.

A l'usage aussi des pèlerinages, il y eut des désordres et l'on mit deux gendarmes pour tenir la police à Bonfol, le village des drôleries. On crut qu'ils avaient mission d'enlever une caisse censée renfermer les os de saint Fromont et qui était déposée dans l'église. Les malins dévots la cachèrent aussitôt et accusèrent les autorités de l'avoir volée. Celles-ci se fâchèrent et défendirent le culte du chêne et de la fontaine. Puis, en septembre, quand les grandes chaleurs furent passées, la maladie du bétail cessa, ce qui fut attribué par les uns aux neuvaines faites

à saint Fromont et, par d'autres, au changement de température. (Guélat, 817. 822).

Pendant ce temps les membres du département du Mont-Terrible se querellaient et accusaient l'un d'eux de s'ériger en triumvir avec deux de ses collègues. C'était ainsi l'accusateur de Rengguer, en 1793, qui tombait dans la même faute quatre ans plus tard. Mais alors encore on lui faisait de graves reproches de cupidité qui le firent révoquer. Ce département subissait toutes les commotions qui s'opéraient à Paris dans la marche des affaires. Le Directoire avait pris diverses mesures pour apaiser les partis qui divisaient la République. Il avait rassuré les acquéreurs des domaines nationaux, il avait travaillé à organiser la garde nationale qui ne prenait guère dans notre contrée. Les lois pénales contre les prêtres étaient abolies et le serment changé en une simple déclaration de soumission aux lois ; mais la plupart de ces mesures furent abrogées par suite du coup d'Etat du 18 fructidor ou 4 septembre qui sauva la France de la guerre civile. Une partie du Directoire fit avorter par la force la conspiration connue dans nos contrées sous le nom du général Pichegru, qui fut déporté avec plusieurs des adversaires du Directoire. (Thiers VIII, 85, 89.) Les émigrés et les prêtres déjà rentrés se hâtèrent de quitter la France dans le court délai qu'on leur donna sous peine d'être déférés à des conseils de guerre et fusillés. Les parents des émigrés furent exclus de toutes fonctions publiques jusqu'à quatre ans après la paix générale. Cette dernière mesure jeta une grande perturbation dans tout le département du Mont-Terrible où beaucoup de fonctionnaires et d'employés étaient parents d'émigrés et qui durent tous abandonner leurs places qui, pour beaucoup, les faisaient vivre.

Le général Hoche qui avait été le principal appui militaire du Directoire pour le coup d'Etat, avait reçu le commandement de l'armée du Rhin, en remplacement de

Moreau, mais à peine arrivé à l'armée il mourut de maladie à l'âge de 35 ans, le 17 septembre. On lui fit à Porrentruy une pompe funèbre le 29 octobre dans l'église du Collége. Deux jours après on publia le traité de Campo Formio entre la France et l'Autriche, par lequel l'Evêché de Bâle était définitivement réuni à la France. On verra tantôt quelles furent les conséquences de ce traité sur la partie de l'Evêché restée sous la protection de la neutralité helvétique.

Le 9 décembre on apprit à Porrentruy que le Directoire exécutif de France avait destitué tous les membres du département et les avait remplacés par Dubois, de Montbéliard; Laurent Biry, Ignace Kauffmann, Nicolas Néguelin, de Porrentruy, et Etienne Laissue, de Courgenay. Ils furent installés le 11 par Roussel, commissaire du pouvoir exécutif, qui donna lecture de l'arrêté directorial destituant les administrateurs précédents : Parrot, Noirjean, Tripponné, Meyer et Bennot, pour cause de négligence dans l'exécution des lois. Les nouveaux élus firent alors le serment prescrit de haine à la royauté et à l'anarchie et d'attachement à la République et à la Constitution de l'an III. Dubois ne resta que quelques jours et déjà le 16 décembre il était remplacé par l'abbé Lémane, ex-député au Corps législatif. (Guélat, 801, 835).

Le 24 décembre arrivèrent à Porrentruy trois mille hommes de l'armée du Rhin pour prendre possession de la Prévôté de Moutier, de l'Erguel, de Bienne et de la Neuveville, c'est-à-dire de toute la partie de l'Evêché de Bâle qui jusque-là s'était soustraite à la France par sa combourgeoisie avec la Suisse. Seize ans plus tard, à la même date les alliés reprenaient tout l'Evêché à la France pour l'attribuer ensuite à la Suisse.

CHAPITRE VI

Etat de la partie de l'Evêché de Bâle alliée de la Suisse. Sa réunion au département du Mont-Terrible. (1)

Jusqu'ici on a suivi les événements qui se passaient dans la partie de l'Evêché de Bâle mouvant de l'empire d'Allemagne, mais arriva le moment où les parties du pays combourgeoises de cantons suisses et jouissant de la neutralité helvétique allaient tomber au pouvoir de la France, comme en réalité elles étaient une partie intégrante des Etats du prince-évêque de Bâle. Chacune de ces contrées avait eu sa part d'agitations révolutionnaires, mais elles avaient échappé au régime violent de la Révolution de France. Leurs agitations intérieures n'avaient eu aucune influence sur la marche de la Révolution dans l'autre partie des Etats de l'Evêché.

Bienne avait une constitution particulière qui rendait cette ville presque indépendante de son souverain, le prince-évêque de Bâle. Alliée intimément à la Suisse, elle avait un député à la Diète et, à l'approche de la révolution française, elle conçut l'espoir de se soustraire au restant d'autorité de son souverain ; mais elle s'embarrassa dans des difficultés avec l'Erguel, en voulant donner plus d'extension aux droits dont elle jouissait dans cette contrée. Après de nombreux conflits d'autorité avec le bailli d'Erguel au sujet des affaires militaires ou de son droit de bannière, déjà en 1789, l'évêque lui donna quelques satisfactions. Mais cette ville en voyant croître les embarras du prince avec ses autres sujets, résolut d'en profiter à son avantage et lui envoya le secrétaire de son

(1) Nous avons consulté pour ce chapitre : l'histoire de Bienne par le Dr Blœsch ; celle de l'Evêché de Bâle par Morel, les manuscrits et mémoires de Guélat, de J.-G. Quiquerez, de Roussel, commissaire du gouvernement dans le département de Mont-Terrible, de Morel et de beaucoup d'autres personnes, que nous citerons quelquefois dans notre texte, avec d'autres documents. Nous devons aussi mentionner la chronique de Bienne de M. Gustave Bloch.

conseil pour lui demander une conférence qui eut lieu à Sonceboz, le 7 janvier 1792. On satisfit plus ou moins Bienne et on régla quelques contestations avec l'Erguel. Mais les événements se précipitaient, le prince s'enfuyait de Porrentruy le 27 avril, au moment où arrivaient des troupes françaises. Le général Custine qui les commandait informa Bienne qu'il avait ordre d'occuper l'Evêché de Bâle, en exécution du traité de 1780, sans dire jusqu'où iraient ces troupes. Bienne en avisa les cantons voisins de Soleure, de Berne et de Fribourg. On pria l'ambassadeur de France en Suisse de faire respecter la neutralité de Bienne et dépendances, comme faisant partie de la Suisse. Dès les premiers jours de mai des ordres furent donnés pour l'occupation, par les troupes de Berne et de Soleure, du passage de Pierre-Pertuis et de La Ferrière. Bienne entendait occuper militairement ces postes, mais pendant qu'on se dispute à ce sujet le général français Ferrière les menace. On lui délègue deux députés biennois à Delémont. La France avait intérêt à ménager la neutralité suisse qui couvrait une de ses frontières. La Convention nationale délégua quatre de ses membres, Carnot, Coustard, Prieur et Soutter qui séjournèrent à Delémont du 26 au 27 août. Là, en présence des députés de Bienne, et de ceux du prince-évêque on s'expliqua. Le général Ferrière déclara qu'il n'avait voulu occuper que Pierre-Pertuis, dans la crainte que la Suisse ne fût plus assez forte pour faire respecter sa neutralité par les ennemis de la France, mais que rassuré par les mesures que prenait le peuple helvétique, il ne demandait que la continuation de ces mesures et de vivre en bonnes relations avec les confédérés.

Cette déclaration ne satisfit pas Berne qui maintint ses dispositions militaires, contre le gré des Biennois. La Diète helvétique aurait préféré qu'on protégeât militairement le territoire de ses alliés, et l'évêque de Bâle aurait voulu que les Suisses expulsassent les Français hors de

ses Etats. Cependant une partie des troupes bernoises se retira déjà en août, mais d'autres restèrent en Erguel, en sorte que le général français Falck écrivit au gouvernement de Berne le 14 novembre suivant qu'il voyait à regret que la retraite des troupes bernoises hors de l'Evêché de Bâle n'était pas complète, puis qu'il en restait encore près de la Reuchenette et dans le voisinage. La correspondance du colonel bernois de Buren et des Biennois avec les généraux français est d'une grande politesse. L'entête de la lettre des Biennois porte : « Le Bourgmaitre et conseil de la ville et République de Bienne au général Demars, » mais celui-ci, dans une lettre à un ami, blâme les généraux Falck et Ferrière et trouve qu'ils ont trop de condescendance pour les Suisses. (Liasse A, n° 22, 23, 28, 29, 36, 38, de septembre à novembre 1792).

Ferrière avant l'entrevue de Delémont, avait eu ordre du ministre de la guerre de s'avancer dans la Prévôté de Moutier et d'occuper Pierre-Pertuis. Demars avait été chargé de l'exécution de cet ordre et il était allé avec ses officiers reconnaître le terrain jusqu'à Tavannes.

On a déjà dit dans un autre chapitre que le prince-évêque réfugié à Bienne depuis la fin d'avril 1792 avait dû quitter cette retraite le 3 décembre, pour se retirer à Constance. Par sa qualité de prince d'Empire, par sa violation des traités avec la France, par ses actes d'hostilité, il était regardé comme un ennemi naturel de la Révolution et pour un personnage compromettant. Avant de partir, il institua un conseil de régence pour la Prévôté de Moutier et un autre pour l'Erguel. — Bienne et la Neuveville avaient par leurs constitutions, chacune une administration particulière. La Montagne de Diesse était régie par le bailli de Nidau et le maire de Bienne.

A peine la nouvelle du départ du prince fut-elle répandue dans le Val de St-Imier, qu'une société populaire se forma à Villeret et donna le signal de l'insurrection. Le bailli d'Erguel quitta sa résidence de Courtelary, où il ne se croyait plus en sûreté. On répandit un imprimé rappe-

lant aux Erguelistes leur ancienne constitution et leurs anciens droits, mis en regard avec leur situation actuelle. On accusa le souverain de tyrannie et d'avoir trahi ses obligations. On le représenta comme un lâche qui abandonnait ses sujets à eux-mêmes. On déclara coupable envers la patrie le peuple qui ne profiterait pas d'une si belle occasion de ressaisir sa liberté ; on l'invita en conséquence à se réunir par des députés, en une assemblée nationale d'Erguel. Des députés partirent promptement de cette société populaire pour porter cet imprimé révolutionnaire aux communes, l'appuyer de leurs observations et les inviter à envoyer leurs députés à l'assemblée nationale dont l'ouverture fut fixée au 17 décembre 1792. Le vertige révolutionnaire avait gagné quelques têtes. L'Assemblée nationale s'ouvrit à Courtelary au jour marqué et toutes les communes s'y trouvèrent représentées. Le doyen Morel dit à ce sujet : « C'était un spectacle ridicule de voir un peuple ignoré de l'univers et qui » n'occupe que quelques lieues carrées d'étendue, vouloir rompre ses anciennes relations et s'élever au rang » des souverains. Sans force et sans appui, il ne pouvait » rien opposer à la marche des événements. Il compromettait son repos, quand sa destinée devait être entraînée inévitablement par celle des autres peuples. »

Bienne profita de l'occasion pour proposer de prendre des mesures en commun et l'on fixa le jour d'une conférence à Sonceboz. Liomin, maire de Courtelary, laissa entrevoir que l'Erguel était disposé à se rattacher à Bienne, mais selon les principes de l'égalité et de la liberté, à condition que les gens de la campagne obtinssent les mêmes droits que les bourgeois. Les Erguelistes appuyèrent la proposition ; mais le bourgmestre de Bienne, Moser, recommanda de maintenir l'autorité existante, la suprématie de Bienne, sous peine de s'exposer aux chances de la guerre. Si toutefois le mouvement révolutionnaire ne pouvait plus être comprimé, alors on pourrait s'entendre pour établir un gouvernement provi-

soire en sorte que la ville et la campagne ne formeat plus qu'un tout. La ville et république tendait à accroître son pouvoir aux dépens de celui du souverain et à garder des sujets.

Au vu de cette réponse l'assemblée de Courtelary déclara qu'elle était prête à s'incorporer à Bienne, moyennant des lois d'une parfaite égalité. On décida d'avoir une nouvelle conférence à Sonceboz et d'en aviser Berne. Le conseil secret de Berne se montra satisfait de la conduite des Erguélistes et les engagea à ne pas s'isoler de la Confédération, mais de resserrer leurs liens avec Bienne. L'Assemblée déclare que dans les communes réunies toute légitime autorité lui appartient.

Le conseil de régence établi à Perles faisait circuler un avertissement pour rappeler les Erguelistes à la tranquillité et à la soumission. L'Erguel se divisa; quelques communes rappelèrent leurs députés de l'assemblée du pays. Celle-ci sans force et sans soutien envoya une députation réclamer la protection des cantons suisses et de l'ambassadeur de France. Le rapport de la mission parut favorable et releva le courage. On ne voulut plus de demi-mesures; Bienne n'avait pas voulu les admettre avec égalité de droits et l'on ne voulait plus du prince. On déclara sa déchéance et l'indépendance du pays. Deux députés envoyés de nouveau à l'Etat de Berne pour le consulter et demander son approbation, rapportèrent le conseil de se rapprocher du prince, ce qui occasionna une nouvelle scission. Sept communes seulement persistèrent dans le parti de l'indépendance et les autres cherchèrent à obtenir du prince un gouvernement conforme à leurs désirs. Peu à peu on se fatigua de cette anarchie. La plupart des communes reprirent leurs anciennes autorités et firent même parvenir au prince des assurances de fidélité. Du reste l'Erguel se débattait encore dans de vaines discussions et projets, lorsqu'arriva le traité de Campo-Formio, qui livra à la France tous les Etats de l'Evêché de Bâle,

Pendant que les Erguelistes s'agitaient en vains débats, la Prévôté de Moutier tenait une conduite plus sage et plus réfléchie. Des deux membres qui composaient son conseil de régence, l'un venait de mourir et l'autre avait été compris dans l'arrestation qui avait enveloppé tous les principaux officiers du prince. Il restait à la Prévôté un magistrat qui, par sa charge même, était l'homme du peuple et l'objet de sa confiance ; c'était le bandelier ou banneret, Etienne Grosjean. Guidé par les conseils de l'Etat de Berne, il convoqua une assemblée du pays et, avec l'autorisation du prince, il procéda à l'organisation d'un gouvernement provisoire, créé par le peuple. Ce plan fut agréé et l'on se mit au travail en élaborant un coutumier ou constitution basée sur d'anciens usages et appropriée aux circonstances nouvelles.

Le 19 mars 1793, il avait été arrêté par le pouvoir exécutif provisoire de France que l'Erguel et le Munsterthal seraient compris dans la neutralité suisse, et en avril suivant la Convention nationale approuva et confirma cet arrêté. Sur le rapport de son comité diplomatique, elle décréta que l'Erguel et le Munsterthal, nonobstant que ce dernier eut payé les mois romains à l'Empire germanique, en guerre avec la France, continueraient de jouir des avantages de la neutralité helvétique, jusqu'à ce que les points litigieux eussent été réglés à l'amiable. Pour y parvenir, l'ambassadeur de la République près des cantons fut chargé de les éclaircir.

Malgré ce décret qui ne parle que de l'Erguel et du Munsterthal, le général de brigade Monterre crut pouvoir prendre possession de la Courtine de Bellelay dont il n'était pas fait mention dans le décret du 20 mai 1793. Cette Courtine comprenait alors le monastère et les villages des Genevez, de Lajoux, de Fornet-Dessus et de Rebévelier qui s'y était adjoint, mais il y avait division d'opinion. L'abbaye s'était appuyée de la protection de Soleure dont elle était combourgeoise, mais les villages

avaient embrassé le parti de la République rauracienne. Lorsque celle-ci fut réunie à la France, sous le nom de département du Mont-Terrible, ces villages changèrent d'opinion et par l'entremise du monastère, ils obtinrent de l'ambassadeur de France, Barthelmy, d'être compris dans la neutralité suisse, ce qui fut arrêté par le Comité de Salut public le 16 avril 1793. Le général Monterre paraît l'avoir ignoré, néanmoins; sur la réclamation du monastère et par l'entremise de Barthelmy, l'occupation de la Courtine fut ajournée. Mais l'approche du général, les 19 et 20 mai, avait mis l'épouvante à Bellelay. Déjà les religieux s'enfuyaient vers Tavannes, lorsque le commandant d'un détachement de Soleurois cantonné à Bellelay, s'expliqua avec le général français qui, pour le moment, laissa l'abbaye sous la protection de la neutralité helvétique, tandis que les villages de la Courtine furent incorporés à la France.

Telle était la situation de la partie méridionale de l'Evêché de Bâle, lorsque le traité de Campo-Formio avec l'Autriche, le 17 octobre 1797, donna la rive gauche du Rhin pour limites à la France. Le 19 novembre, (27 brumaire) an VI, le Directoire exécutif de la République rendit l'arrêté suivant : « Le général en chef de l'armée » d'Allemagne prendra les mesures les plus promptes » pour se mettre en possession, au nom de la République » française, des terres et droits sur la rive gauche du » Rhin qui dépendaient du ci-devant Evêché et princi- » pauté de Bâle, en Erguel, Moutier-Grandval et Bellelay » et ce, sans préjudice à la neutralité de la Confédération » helvétique et autres droits respectifs. Il fera évacuer » militairement l'abbaye de Bellelay, en fera transporter » nominativement les individus sur les frontières suisses » et leur déclarera qu'ils seront traités comme espions » s'ils rentrent sur le territoire. Il fera arrêter tous les » receveurs et autres agents du soi-disant prince-évêque » de Porrentruy ; il leur fera remettre tous les deniers qui » se trouvent dans leurs caisses, ainsi que tous les effets

» et denrées appartenant au soi-disant prince-évêque ; il
» exigera qu'ils rendent leurs comptes, depuis l'époque de
» l'entrée des troupes françaises dans le Mont-Terrible,
» en leur annonçant qu'ils ne seront mis en liberté qu'a-
» près que les dits comptes seront rendus, et se réservera
» de se faire restituer par eux et par tout autre les sommes
» et les effets qui auraient été induement remis. Le chargé
» d'affaires de la République française en Suisse, sera
» tenu de notifier cette prise de possession au corps hel-
» vétique, ainsi que la réserve de restitution des sommes
» et objets induement remis contre qui il appartiendra.
» Il protestera que ces mesures ne portent en rien atteinte
» à la neutralité, la République française ne faisant autre
» chose que se mettre au lieu et place du soi-disant prince,
» et prendre possession d'une partie intégrante du dépar-
» tement du Mont-Terrible. Il se réservera en outre l'in-
» demnité due à la République pour les torts que lui ont
» causés les obstacles mis jusqu'à présent à la prise de
» possession dont s'agit. A l'effet de l'exécution de ce que
» dessus, le général en chef de l'armée d'Allemagne ex-
» pédiera au dit chargé d'affaires de la République copie
» du présent arrêté qui ne sera point imprimé.

» Pour expédition conforme.

Le Président du Directoire,

(Signé) : L.-M. Réveillère-Lepeaux. »

Ce fut le terme définitif du règne du prince-évêque de Bâle. Tout ce qu'il possédait sur la rive gauche du Rhin passa à la France, et pour ses possessions au-delà du fleuve, il reçut plus tard une petite indemnité et quelques pensions mises à la charge de l'ordre équestre de l'Empire d'Allemagne. Plus tard aussi, il dut renoncer à la plus grande partie de sa juridiction épiscopale qui passa dans une nouvelle organisation du diocèse de la France. (Mém. de J.-G. Q. 90 et suivantes).

Les troupes françaises arrivées à Porrentruy le 14 décembre s'avancèrent pour prendre possession de la Pré-

vôté de Moutiér, de Bellelay et de l'Erguel. Ce fut le général Gouvion Saint-Cyr qui s'empara de Bellelay le 15 dans l'après-midi, nonobstant les observations de l'officier soleurois resté à son poste. Il y avait encore au monastère 31 religieux et 70 élèves du lycée, dont 25 étrangers durent partir pour Soleure avec 23 religieux, et 45 restèrent avec 8 Prémontrés jusqu'à ce que les parents vinssent les réclamer ; leur départ eut lieu le 19 décembre.

Le curé Saucy, dans son histoire de Bellelay, a rapporté en détail le récit fait par un des religieux, Père Barbier, les mauvais procédés du commissaire français Riché et de quelques autres personnages à l'égard des Prémontrés de Bellelay et le pillage de ce monastère. A l'entendre, ces messieurs étaient restés absolument étrangers aux affaires politiques du pays, tandis que nous trouvons une correspondance du mois de novembre 1792 d'un religieux de Bellelay avec un de ses amis, dans laquelle il énumère très en long la conduite des Prémontrés tout à leur avantage, mais la réponse que lui fit cet ami, le 12 novembre, la réfute de point en point et démontre que Bellelay était un foyer de réaction, déguisé autant que possible, mais cependant percé à jour par les faits qu'il lui signale. Cette pièce curieuse a cinq grandes pages in-folio. (Liasse A. nº 32).

A l'arrivée des Français à Bellelay, l'abbé Monnin avait déjà quitté le monastère et se trouvait à Soleure avec une partie des objets précieux et des archives. Les Français retinrent quelques religieux en ôtage pour obliger l'abbé à leur remettre tout ce qu'il avait emporté de Bellelay, déclarant nulle la vente qu'on pouvait en avoir faite. (1)

Une proclamation de Mengaud, délégué français à Bâle

(1) Une partie des archives de Bellelay fut transportée à Delémont dans les galetas de la préfecture, d'où nous les avons transférées aux archives de l'Evêché de Bâle, au château de Porrentruy, avec l'autorisation du gouvernement de Berne, vers 1845.

et celle du général portait que la Prévôté de Moutier-Grandval, dont Bellelay faisait partie, devait dater sa réunion à la France depuis celle du département du Mont-Terrible. C'était donner un effet rétroactif à tout ce qui s'était fait dans cette contrée qui se croyait sous la garantie de la neutralité helvétique et que Berne avait confirmé dans cette assurance. Cependant on doit rappeler encore que la Prévôté, quoique combourgeoise de Berne, n'avait pas cessé de relever de l'empire germanique, comme la partie de l'Evêché déjà réunie à la France, ce qu'on avait souvent signalé à la Convention nationale pour faire comprendre cette contrée dans le département du Mont-Terrible. Mais alors on ménageait encore la Suisse, en respectant ses alliés.

Le 27 décembre on publia un décret du Directoire qui déclarait les religieux de Bellelay passibles des lois contre les espions s'ils rentraient sur le territoire français ; leurs biens furent déclarés nationaux ; ceux qui avaient retardé la réunion à la France de la Prévôté de Moutier devaient être responsables des dommages que la République pourrait en éprouver. L'Erguel échappa à ce décret, parce que les receveurs des droits du prince-évêque avaient versé leurs recettes à l'enregistrement et on les évaluait à vingt-quatre mille livres.

Les Prémontrés de Bellelay, se confiant dans leur alliance avec Soleure et la neutralité suisse, n'avaient pas pris de précautions suffisantes pour sauver leur mobilier à temps utile, en sorte que la commission militaire trouva Bellelay pourvu de meubles et de vivres qui furent plus ou moins livrés au pillage, sans épargner les effets particuliers des religieux, des enfants du pensionnat et même des domestiques. Les caves si belles et si renommées de l'abbaye furent très-appréciées par les officiers et les commissaires ; aussi ces personnages ne pensèrent-ils que sept semaines après leur arrivée à dresser un inventaire de ces biens nationaux dont ils prenaient posses-

sion. Ce n'est que le 5 février 1798, après que tous les élèves étrangers eurent été retirés par leurs parents, que huit religieux gardés en ôtage, purent enfin partir, sous escorte, jusqu'à la frontière et rejoindre leurs frères réfugiés à Soleure.

Les Français eurent alors la pensée de convertir les vastes édifices de Bellelay en un hôpital, mais des commissaires de Besançon envoyés à ce sujet, les trouvèrent impropres à cet usage et les déclarèrent malsains. Leur visite ayant eu lieu en janvier, il est probable qu'ils eurent peur du froid toujours assez vif dans cette région élevée. Ces bâtiments, avec tout l'enclos, furent donc vendus le 2 mai 1798 pour 4,050,000 livres payables en mandats, ne valant alors que 36,500 livres. (Ma notice sur Bellelay, Société jurassienne d'émulation 1857 et recueil de documents I.) Ces édifices tombèrent entre les mains d'un particulier qui se fit un plaisir de détruire tout ce qui tenait au culte catholique et à la religion, sans même respecter les tombeaux qui subirent une odieuse violation.

Pendant que ces choses se passaient à Bellelay, le général de brigade Nouvion qui depuis longtemps commandait à Delémont, entra dans la Prévôté de Moutier le 15 décembre, sans déclaration préalable à l'administration provisoire de la contrée. Il était accompagné du commissaire Roussel et ils formèrent de suite de nouvelles administrations. Le 20 février, un autre commissaire, Liomin fils, fut chargé de s'emparer des archives de la Prévôté et de détruire le drapeau qui était conservé aux archives, et regardé par les Prévôtois, comme le symbole de leur liberté et des combats où cette bannière les avait conduits avec honneur.

En Erguel, comme dans la Prévôté, l'arrivée des Français donna de l'appui aux révolutionnaires ; on planta des arbres de liberté et toutes les autorités qui jusque là avaient fonctionné au nom du prince-évêque, furent remplacées par des hommes désignés par les généraux et commis-

saires français. Tout le pays était inondé de troupes qui se préparaient à entrer en Suisse pour appuyer le parti de la révolution relevant partout la tête pour secouer le joug de l'oligarchie. La Suisse était d'ailleurs envisagée alors, comme la clef du continent et son occupation devenait d'un grand intérêt pour la France (1). Toutes les routes de nos contrées furent chargées de troupes et d'artillerie. Les villages inondés de soldats n'eurent bientôt plus de vivres, et les maisons se trouvèrent tellement envahies par les militaires que les bourgeois durent camper dehors.

Le général Schauenbourg à la tête de 15 à 16 mille hommes de l'armée du Rhin, avait son quartier général à Bienne. Le 2 mars il commença les hostilités par une attaque sur Lengnau et il s'emparait de Soleure. Le soir le général Nouvion était à Buren. Le même jour se livrait un combat entre Nidau et Aarberg, où se trouvait le colonel, ensuite général Daumas, qui épousa aussi une delémontaine et dont un des fils fut directeur des affaires d'Algérie sous Napoléon III.

Bienne et Neuveville subirent le sort de l'Erguel et tombèrent au pouvoir de la France, comme dépendances de l'Evêché de Bâle. Rengguer qui venait de rentrer à Porrentruy en qualité de membre du département, à la place de Lémane, se rendit à Bienne et en Erguel le 26 février, pour organiser l'administration dans les formes de la République française. On avait retiré à la Neuveville plusieurs caisses renfermant de l'argenterie du prince-évêque et des églises, et le 17 février ces objets furent envoyés au département à Porrentruy où ils arrivèrent en fort mauvais état. On les expédia sur Paris. Il se fit alors une vente en masse d'une grande quantité de vases et d'ornements d'église en métaux divers, dont les marchands

(1) L'invasion de la Suisse fut arrêtée à Paris le 8 décembre 1797, dans une conférence secrète. (V. Baguet, hist. de la Conféd. Suisse II. 288 et les suites).

étrangers n'offrirent que 15 sols de la livre. Mais un belfortain les obtint en ajoutant un demi sol à cette offre. Le montant de la vente fut remis par ordre du ministre au citoyen Neigre, commandant depuis longtemps au château de Porrentruy. Il épousa une demoiselle de cette ville et il devint plus tard inspecteur général de l'artillerie de France. Son beau-frère parvint aussi au grade de général.

On avait espéré que la vente de la dépouille du superflu des églises produirait plusieurs millions au trésor public, mais on n'avait pas prévu les détournements, ni que tout ce qui brillait sur les autels n'était pas or ou argent.

Mais tandis que les Français envahissaient la Suisse, ils faisaient célébrer à Porrentruy, chef-lieu du département, une fête à l'occasion du traité conclu avec le pape Pie VI et l'Autriche le 18 octobre précédent. La municipalité avait proposé de faire chanter un Te Deum à l'église de St-Pierre, mais les membres du département s'y opposèrent et exigèrent une cérémonie purement civile, à laquelle furent invités tous les citoyens de la ville, sous peine d'être traités comme des suspects. Le 9 janvier les autorités en costume, avec tous les militaires précédés de leur musique, (1) se rendirent à l'église du Collège, avec une foule de citoyens auxquels le travail avait eté interdit ce jour-là. On fit quelques lectures et discours sur le sujet de la fête. Mais tandis qu'on célébrait la paix avec l'Autriche, la France avait la guerre en Suisse pour y soutenir le parti de l'émancipation.

Dès les premiers jours de mars on vit arriver à Porrentruy des chars de blessés français et suisses et des prisonniers suisses de tout âge. On les dirigeait sur Besançon. Plusieurs se plaignaient des insultes que leur faisait la population des villages où ils passaient. Mais

(1). Cette musique militaire se composait de 6 clarinettes, dont 2 hautbois 2 trompettes, 2 cors de chasse, 2 serpenteaux, un gros et petit tambour, et 2 timbales. (Guélat, 852).

déjà le 2 avril on permit à ceux de Soleure de retourner chez eux. Les soldats français ramenaient aussi beaucoup de butin, beaucoup d'armes et de nombreux chevaux qu'ils cherchaient à vendre secrètement, nonobstant les défenses. Plusieurs paysans suisses vinrent les réclamer et les reprendre sans indemnité aux acquéreurs, en montrant une autorisation du général Schauenbourg.

Le département du Mont-Terrible s'étant ainsi étendu de Montbéliard à la Neuveville et jusqu'à Arlesheim, il fallut convoquer les assemblées primaires pour nommer des électeurs. Le 12 avril et les jours suivants ces électeurs choisirent Moreau pour représentant du peuple au Conseil des Cinq-Cents à Paris, et pour administrateurs du département : Kœtschet (dit le Noir) de Delémont; Bilinger, de Montbéliard ; Kauffmann, de Porrentruy ; Liomin, de Sonvillier et Wildermett, de Bienne, et enfin Klie pour président de la Cour criminelle ; Verdan, de Bienne juré de la haute justice ; Himly, ministre en Erguel, greffier du tribunal criminel, et Theubet conserva, à une grande majorité, ses fonctions d'accusateur public. — On voit qu'il y avait alors de grandes intrigues pour obtenir des emplois de si peu de stabilité, car le Directoire de Paris pouvait changer ou remplacer les membres du département. (Guélat, 870). Rengguer qui avait perdu cet emploi se trouvait de nouveau sur la rue et on lui procura la place de bibliothécaire de l'Ecole centrale pour lui donner un petit revenu.

A la date du 10 mai, Guélat dit dans son manuscrit : « Lettre du général Nouvion au commissaire Roussel an- » nonçant la défense vigoureuse des Suisses qui ont dé- » truit l'armée noire des régiments et autres, et se sont » précipités du haut de leurs montagnes pour faire périr » avec eux ceux qu'ils ont pu saisir dans leurs bras. Ils » n'ont cédé qu'au grand nombre. La Suisse est vaincue. » Les Petits Cantons envoient leur soumission au général » et les Français ont leur quartier général aux Ermites,

» d'où Nouvion dit avoir envoyé la statue miraculeuse de
» la Vierge à Paris sous escorte. »

On sait que pendant la guerre en Italie les Français avaient aussi envoyé à Paris la statue de N. D. de Lorette et Napoléon Ier la rendit ensuite au pape pour faire bien accueillir à Rome ses propositions.

Cette campagne des Français dans les Petits Cantons était le résultat des excitations des prêtres qui avaient trompé le peuple par toutes sortes de mensonges et de faux miracles et entraîné les populations fanatisées dans une résistance impossible et qui ne pouvait qu'amener la ruine du pays. Aussi c'est ce qui arriva, tandis que les excitateurs prenaient la fuite. (Hist. de la Conféd. suisse, Monnard T. XVI, 83 à 180). L'armée noire dont parle Guélat était la 14e demi-brigade ayant fort mauvaise réputation d'indiscipline et qu'on mettait souvent à l'avant-garde. Elle avait été d'abord composée de vrais bandits vêtus de noir, mais, plus tard, elle reçut des uniformes, comme les autres troupes. Les débris de cette troupe se trouvaient alors à Porrentruy pour recevoir des recrues. Ils commirent des désordres abominables et ils en partirent le 27 juin. (Guélat 987 et 990).

Le passage de troupes continuait sans interruption ; le 20 mai arriva à Porrentruy le cinquième régiment de hussards composé de jeunes gens de haute taille recrutés dans les régiments suisses licenciés en Alsace et en Lorraine. Ils portaient la veste rouge et les pantalons bleus. Il y avait déjà en ville une compagnie de grenadiers et grand nombre de voitures de guerre. On attendait encore le passage de dix mille hommes, pour les jours suivants, tous marchant vers la Suisse.

Durant toute la première moitié de l'année on vit exercer des poursuites contre les prêtres qui rentraient furtivement dans le pays et contre les essais d'exercice du culte public. Au mois de juin on fit enlever quelques croix de pierre encore plantées dans les campagnes, et

inquiéter même ceux qui exerçaient le culte privé dans les églises. Mais les fêtes révolutionnaires perdaient de plus en plus de leur vogue. Cependant, le 14 juillet on célébra celle de la Liberté en portant le relief de la Bastille depuis l'Hôtel des Halles jusqu'à l'église du Collège, escorté de la garde nationale commandée par Lestoc, et de toutes les autorités en costume, avec les enfants de toutes les écoles. Le 22 septembre on célébra avec la même pompe le renouvellement de l'Ere républicaine ou premier jour de l'an sept. Durant toute l'année on continua de donner des représentations théâtrales au Collège et le bénéfice aux pauvres, mais le profit était petit. Les frais de décorations absorbaient les recettes.

La France était de nouveau menacée de la guerre par une grande partie des puissances de l'Europe. Son meilleur général, Bonaparte, était en Egypte avec une quarantaine de mille hommes. Ses armées étaient fort réduites par la désertion durant la courte paix de Campo Formio. C'est alors que le Directoire fit voter une loi, le 5 septembre, pour admettre un nouveau mode de recrutement. Tous les Français de 20 à 25 ans devaient faire le service militaire et on les divisa en cinq classes. La première levée dut fournir deux cent cinquante mille hommes. Pour échapper à cette obligation de servir on falsifia, cacha ou détruisit beaucoup de registres d'état civil. Les jeunes gens se cachaient de même, et la gendarmerie eut fort à faire pour les arrêter et conduire à l'armée. Plusieurs fois aux Franches-Montagnes et dans la Courtine de Bellelay les gendarmes furent maltraités et l'on dut y envoyer des troupes ou des garnisaires. Il est vrai qu'aux Genevez les gendarmes, par leurs violences, avaient attiré la résistance, en sorte que les garnisaires les blâmèrent, tout en emportant du village des provisions de viande fumée. (Guélat, 890 à 892).

Cette levée, cause de beaucoup de rigueur, avait été ordonnée avant la St-Martin, mais quand vint le jour des

bénissons les conscrits demandèrent, comme une grâce, qu'on leur permît encore de célébrer la fête. L'hiver arriva de bonne heure avec beaucoup de neige. Les loups ne trouvant plus de gibier dans les forêts, rôdaient dans les villages et attaquaient les hommes, tandis que les voleurs se multipliaient.

L'année 1799 s'ouvrit par la crainte d'avoir la guerre dans le pays même. Les Autrichiens et les Russes menaçaient la France. Les gens de l'Evêché de Bâle, ennemis des Français, espéraient déjà que ceux-ci seraient chassés du pays. La réaction se fit sentir lorsque arriva le moment des élections en mars et avril. Il y eut aussi de grandes intrigues de la part des Montbéliardais et des Erguelistes qui prétendaient dominer dans le département. La chasse aux emplois n'était cependant pas très attrayante, car les fonctionnaires, depuis très longtemps, ne pouvaient obtenir le paiement de leur traitement.

Les Français avaient passé le Rhin en février et les ordres de faire marcher les conscrits se multipliaient. Chaque jour on voyait des jeunes gens enchaînés que des gendarmes conduisaient aux armées après les avoir saisis dans leur fuite. Un arrêté du ministre de la guerre, du 31 mars, ordonnait la poursuite avec rigueur des conscrits réfractaires et de fusiller les déserteurs. Le département devait fournir 192 conscrits. Ce n'était guère en apparence, mais il était si difficile de soumettre les jeunes gens à la conscription, cette loi nouvelle que, dans quelques communes, on dut envoyer des garnisaires chez les parents des conscrits qui se sauvaient. En juillet plusieurs villages d'Erguel eurent pour ce fait des gendarmes qui y vivaient à discrétion. On attribuait ces rigueurs aux membres du département, les accusant d'en faire plus que la loi ne l'exigeait. Le pays de Montbéliard et celui de Bienne étaient dans le même cas. Cependant il faut dire que cette résistance des parents à laisser partir leurs enfants n'était pas générale, et même tous les jeunes gens ne la partageaient pas. L'annonce de succès des armées

françaises réveillait et excitait leur amour de la gloire et l'on voyait de temps à autre des bandes de conscrits partir en chantant, ayant un bouquet à leur chapeau en attendant un plumet. Nous avons vu de ces départs joyeux même après le désastre de la Russie, mais tandis que les garçons chantaient, les filles pleuraient. Il y eut un de nos villages où l'on ne fit aucun mariage en douze ans. La guerre avait enlevé tous les garçons valides.

Tantôt arrivèrent des convois de blessés français et autrichiens, pêle-mêle sur des chars ; mais ces derniers suppliaient qu'on les mît sur des voitures séparées pour échapper aux injures et aux imprécations des Français. Presque chaque jour, depuis le milieu d'avril jusqu'en juillet, il arrivait de ces convois de 10 à 12 voitures qu'on tâchait d'expédier plus loin, quand l'état des malades le permettait. Malgré l'avis des commissaires bisontins, il fallut convertir le couvent de Bellelay en un hôpital et le 29 juillet on y attendait 600 blessés. Le général Delmas revint aussi blessé depuis l'Italie. On avait de mauvaises nouvelles de l'armée française en Suisse, au point de craindre leur retraite dans le pays et le pillage, si les Autrichiens arrivaient à leur suite. Puis, vint la nouvelle de l'assassinat à Radstadt des plénipotentiaires français, le 28 avril. Le Directoire fit célébrer un service funèbre à ce sujet qui eut lieu dans l'église du Collège le 8 juin ; son but était d'exciter à la vengeance contre l'Autriche. Les victoires de Massena près de Zurich firent arriver le 3 octobre une troupe de prisonniers originaires de Transylvanie. Ils n'avaient rien eu à manger depuis deux jours et ils se jetèrent sur des pommes de terre crues sans attendre qu'on les fît cuire. Beaucoup se trouvaient sans chaussures.

Le général Delmas remis de ses blessures, partit, avec son beau-frère Veter, pour l'armée du Rhin avec 16 chevaux. Il en fut congédié en juin 1800 par le général Moreau. Beaucoup de généraux français furent alors accusés de malversations et d'exactions en pays étrangers. Il était

difficile de les réprimer et plus encore de les empêcher. Le gouvernement de France était désorganisé ; les partis politiques ingouvernables ; partout une espèce de dissolution sociale, le brigandage même sur les grands chemins. Tristes suites des révolutions populaires et de la guerre.

C'est dans ce moment critique que le général Bonaparte revint subitement d'Egypte et débarqua à Fréjus le 9 octobre. Il fut accueilli avec enthousiasme par le peuple et par les mécontents de tous les partis, mais avec crainte par le Directoire qui voyait en lui un maître ; aussi il chercha à l'éloigner en lui donnant le commandement d'une armée qu'il refusa. — Bonaparte s'entoura de généraux et d'hommes influents et le 18 Brumaire (9 novembre), il renversa le gouvernement du Directoire et bientôt tous les pouvoirs se trouvèrent entre ses mains. On institua trois consuls provisoires, Bonaparte, Roger Ducas et Sieyès et ils furent chargés de rédiger une nouvelle Constitution.

Ces grands événements furent annoncés à Porrentruy le 10 novembre et on les publia le 13 au son du tambour. La Constitution fut arrêtée le 22 frimaire de l'an VIII (13 décembre 1799), et l'on ouvrit des registres pour soumettre son acceptation au peuple, ce qui eut lieu dans le département dès le 21. Elle mettait fin à l'anarchie, mais non pas aux effets généreux de la Révolution ; aussi trois millions de citoyens la votèrent et 1500 seulement la repoussèrent. Aussitôt il s'opéra une détente dans les principes révolutionnaires, mais en même temps une chasse aux emplois auxquels on allait pourvoir en exécution de la nouvelle Constitution. Dès le 27 décembre on annula les lois qui excluaient des emplois les parents des émigrés. On restitua les églises au culte avec libre faculté d'en jouir les jours indiqués pour chaque culte, sans oser cependant interdire aux théophilantropes les cérémonies qu'ils pratiquaient dans quelques églises.

Les consuls firent modifier la formule de l'engagement exigé de la part des prêtres. Au lieu d'un serment spécial à la constitution du clergé, serment qui les obligeait de reconnaître une législation, selon les uns, contraire aux lois de l'Eglise, on imagina de leur imposer une simple promesse d'obéissance à la Constitution de l'Etat, ce qu'aucun d'eux ne pouvait raisonnablement refuser. Aussi cette simple promesse ramena à l'autel un grand nombre de prêtres. (Thiers, hist. du Consulat, 71). On supprima les fêtes révolutionnaires, ne gardant que celle du 14 juillet, ou de la prise de la Bastille, premier jour de la Révolution et le premier vendémiaire (22 septembre), date de l'ère républicaine. Ces mesures blessèrent les anciens Jacobins, mais elles rallièrent beaucoup d'hommes au gouvernement.

L'année 1800 s'ouvrit par la réorganisation générale de l'administration des départements. Le Premier Consul voulut que dans chacun d'eux il y eût un préfet et un conseil. Il fit supprimer les municipalités cantonales, pour les réduire à celles des communes pour chaque ville et village, avec un maire et un conseil, et des arrondissements avec un sous-préfet servant d'intermédiaire entre le maire et le préfet. Cette hiérarchie administrative due au génie de Bonaparte s'est maintenue depuis lors. Le Premier Consul choisit des hommes réputés honnêtes et capables dans tous les partis pour en faire des préfets et des maires.

L'administration judiciaire ne fut pas moins bien organisée. La Révolution avait placé un seul tribunal par département avec des justices de paix. On avait créé un certain nombre de tribunaux correctionnels et un jury criminel siégeant au chef-lieu près du tribunal central. On remplaça cette organisation par un tribunal de première instance par arrondissement formant un premier degré de juridiction, et un certain nombre de tribunaux d'appel, placés dans les grandes villes. La justice crimi-

nelle avec le jury resta au chef-lieu du département et les justices de paix furent conservées, avec les modifications nécessaires.

On prit en même temps des mesures ponr clore la liste des émigrés, liste fatale restée ouverte aux dénonciateurs et on facilita la radiation à ceux appartenant à certaines catégories, sans oser abroger les lois contre certains émigrés devenus ennemis de la France.

En avril 1793 les administrateurs du département du Mont-Terrible en exécution d'une loi du 28 mars précédent, firent dresser et publier une liste des émigrés du dit département qui porte les noms de plus de 675 individus du district de Porrentruy et 435 de celui de Delémont.

Sur une liste supplémentaire on y trouve Joseph-Antoine Rengguer, de la Lime, ci-devant procureur-syndic du département, et en observations : « Déclaré émigré le » 7 messidor ; rayé ensuite, sur ses réclamations, en qua- » lité de Suisse, le 13 thermidor ; rapporté ce dernier » arrêté le 29 du même mois, le réclamant étant dénoncé » de faits de fédéralisme et contre-révolutionnaires, con- » formément à la loi du 4 thermidor dernier. »

C'est alors que Rengguer s'était retiré à Bienne, son lieu d'origine, et qu'ayant paru aux Franches-Montagnes, il y fut arrêté et conduit à Paris comme un malfaiteur, mais là il ne lui fut pas difficile de prouver qu'on l'avait accusé à tort.

La liste est très-curieuse ; on y voit quelques femmes et des gens de toutes les conditions sociales. (Liasse B. N. n° 12).

Nous n'avons pas à entrer dans tous les détails des sages mesures que prit le nouveau gouvernement de France, mais seulement dans certains effets qu'elles eurent sur la contrée qui nous occupe. Ces réformes profondes inspirèrent de grandes inquiétudes dans le département du Mont-Terrible, dont on prévit que l'existence pouvait être compromise. Ses admistrateurs firent faire

une quête du 3 au 4 février pour obtenir quelque argent à l'effet d'envoyer des députés à Paris pour tâcher d'obtenir le maintien du département, menacé d'être réuni à celui du Doubs ou du Haut-Rhin. Ils recueillirent 60 louis, et la dame Billieux-Faber fournit sa voiture. Les députés furent Boillot et Tripponné qui revinrent le 15 mars annoncer que c'en était fait du département du Mont-Terrible et qu'il était réuni à celui du Haut-Rhin, en conservant toutefois l'Ecole centrale à Porrentruy.

Il y eut aussitôt des intrigues pour présenter au Premier Consul une liste de candidats pour les emplois, et chaque parti eut la sienne. Des nobles émigrés du pays, d'Andlau, de Roggenbach, de Billieux et autres envoyèrent des émissaires pour demander leur radiation de la liste des émigrés, et pendant les premiers mois de l'année le pays fut inondé de troupes de passage ou en séjour.

CHAPITRE VII.

Le département du Mont-Terrible est réuni à celui du Haut-Rhin.

Le département du Mont-Terrible qui avait pris naissance en mars 1793, finit à la même époque, en 1800, après sept années d'une existence bien agitée. Nous devrions peut-être terminer ici notre récit, mais l'année 1800 n'avait que commencé la clôture des agitations révolutionnaires, en sorte que nous croyons intéressant de voir comment on ramena tout doucement l'ordre et la paix si profondément troublés dans le pays depuis plus de dix ans.

L'ancien département du Mont-Terrible forma deux arrondissements du Haut-Rhin. Celui de Porrentruy embrassa les Franches-Montagnes, la prévôté de St-Ursanne, l'Ajoie et Montbéliard. Cette dernière localité chercha en vain à se réunir avec Belfort pour enlever le chef-

lieu à Porrentruy. Le second arrondissement de Delémont comprit la vallée de ce nom, celle de Laufon, jusqu'à Arlesheim, la Prévôté de Moutier, l'Erguel, Bienne et la Neuveville. Il était sensiblement plus grand que celui de Porrentruy.

Le 11 avril, on apprit que M. Liomin, fils, avait été nommé sous-préfet à Porrentruy et Holtz à Delémont. Dans cette dernière ville on eut un tribunal composé de Brodhag président, Roussel et Ignace Helg, juges, avec Bennot et Liomin père pour suppléants. A Porrentruy, ce fut Xavier Theubet, président avec Ignace Raspieler et Bailli pour juges, et les assesseurs Joliat et l'ex-capucin Jeannot.

Le 18, le préfet du Haut-Rhin, Harmand, vint à Porrentruy dissoudre l'administration du département du Mont-Terrible et installer le sous-préfet. Le lendemain, il en fit de même à Delémont où M. Holtz occupa ces fonctions jusqu'à l'arrivée des Autrichiens en 1813. Le 19 juillet Jean-Georges Quiquerez fut installé maire à Porrentruy avec Ignace Kauffmann pour adjoint. Il avait été élu maire le 17 juin par le préfet du Haut-Rhin. Précisément un siècle auparavant un autre Jean-Georges Quiquerez était déjà maire à Porrentruy.

A cette époque on conservait encore le calendrier républicain et l'on ordonnait l'observance de la décade et des fêtes nationales sous peine de poursuites devant les tribunaux. Le 14 juillet, fête de la prise de la Bastille, il y eut cortège conduit par le sous-préfet au temple décadaire où église du collège, où l'on annonça la victoire de Marengo remportée par le Premier Consul. Les fonctionnaires y portèrent pour la première fois leur costume officiel.

Quoique le gouvernement prît de nombreuses mesures pour faciliter l'apaisement des partis et la rentrée de beaucoup d'émigrés, il y avait néanmoins des prêtres qui ne cessaient d'inquiéter les acquéreurs des biens nationaux. Alors aussi des prêtres alsaciens demandèrent au préfet

du Haut-Rhin la permission d'écrire à l'évêque de Bâle, leur ancien diocésain, pour savoir s'ils osaient faire la promesse exigée d'être fidèles à la nouvelle constitution, sans encourir de censures ecclésiastiques. Le préfet se chargea de leur demande et l'évêque leur répondit affirmativement.

Les diverses constitutions et lois de la France avaient bien déclaré que les biens des émigrés et des églises étaient irrévocablement acquis à la nation et aux acquéreurs par vente légale, mais jusque là les prêtres insermentés refusaient l'absolution à tous les acquéreurs de ces biens. Ces acquéreurs étaient nombreux ; les biens acquis avaient déjà passé en plusieurs mains, on en avait formé des héritages, mais les prêtres n'en inquiétaient pas moins les familles et excitaient les gens qui n'avaient pas de ces biens, contre ceux qui les avaient acquis.

Il dut y avoir des embarras à ce sujet, en diverses localités, comme, par exemple, à Charmoille, où la commune avait acheté le Prieuré de Miserez, jadis escamoté par les Jésuites, et dont elle paya à la nation française 450,200 fr. en assignats. (21 novembre 1793.) Que de citations on pourrait faire au sujet de ces acquisitions de domaines de l'Eglise par les parents des réactionnaires de nos jours.

Le préfet du Haut-Rhin, par arrêté du mois de septembre, ordonna à tous les prêtres de faire leur soumission à la nouvelle constitution, dans un délai fixé, sous peine d'être expulsés du territoire français. Plusieurs évêques avaient admis la formule de cette promesse et beaucoup de prêtres s'y soumettaient, mais avec des restrictions que le préfet ne voulut pas admettre. Peu après on apprit que diverses classes de prêtres émigrés pouvaient rentrer en France, mais il n'était pas encore question de les laisser reprendre leurs fonctions publiques. Le culte catholique n'était encore que privé et toléré à peine.

Nous allons puiser dans un manuscrit de J.-G. Quiquerez, en nous aidant de celui de Guélat, pour indiquer

comment le premier parvint à rétablir le culte catholique à Porrentruy. Il obtint d'abord du préfet l'autorisation de faire sonner une cloche le matin, à midi et le soir pour appeler les ouvriers au travail et au repos, ce qui permit aux catholiques de prier l'angelus. La surveillance de l'exercice du culte appartenant au maire, comme affaire de police, il s'entendit avec le sous-préfet Liomin, quoique celui-ci fût réformé, pour qu'il ne le gênât point dans ses projets, en l'assurant que rien ne se ferait contrairement aux lois. Il permit alors à un vieux confrère du chapitre de St-Michel, l'abbé Stanislas L'hoste, de célébrer la messe chaque dimanche et fête et les jours ouvrables à 9 heures du matin. Cette permission une fois connue attira un nombreux concours à ces offices. La première grand'messe fut chantée le dimanche 5 octobre et il y eut une grande offrande qu'on employa en partie pour les besoins du culte, et comme ils étaient grands au milieu de cette église dévastée, le maire fit choisir par les chefs de famille un comité de 15 particuliers pour disposer des offrandes faites à l'église dans l'intérêt du culte, de l'instruction, des pauvres et des prêtres officiants. Aussitôt on voulut avoir un plus grand nombre de messes pour donner place à des prêtres assermentés et à d'autres, en sorte de risquer de provoquer des conflits. Mais le maire s'y opposa par prudence. Cependant comme Père Cuenin, ancien principal du Collège, avait montré des dispositions libérales et une conduite irréprochable, le maire l'adjoignit au desservant, le vieil abbé L'hoste, et il lui laissa célébrer l'office de la Toussaint, le 1er novembre.

Cette tolérance à Porrentruy fut imitée en beaucoup de localités, où les prêtres émigrés revinrent s'emparer des églises et en expulser avec peu de convenance et encore moins de charité les prêtres assermentés. Ceux-ci leur reprochaient à leur tour d'avoir eux-mêmes fait la promesse d'être fidèles à la Constitution qui confirmait

tout le passé et par conséquent la constitution civile du clergé qu'ils avaient tant maudite et décriée, mais à laquelle ils finissaient par se soumettre.

Le premier enterrement religieux qui se fit à Porrentruy avec quelque pompe fut celui de l'ancien maître-bourgeois Keller qui fut enterré dans l'église de St-Germain, le 18 décembre. Toutefois les prêtres y allèrent sans surplis et ce ne fut que dans l'église que l'abbé L'hoste mit une chappe pour faire les obsèques. Le lendemain grand office des morts à l'église de la paroisse. Là aussi on bénit publiquement le premier mariage depuis la Révolution. Cependant on défendit dans toute la France de célébrer la messe de minuit, crainte de désordres. Le lendemain 26, on vit avec peine les réactionnaires commettre un acte d'intolérance des plus blâmable. Un vieux militaire, âgé de plus de 80 ans, originaire des Grisons, le général Hartmann, était mort à Porrentruy. Comme il appartenait à la confession réformée, le sous-préfet Liomin, son coreligionnaire, lui fit faire un enterrement militaire pompeux. Il l'accompagna à l'église de St-Germain et il fit un discours élogieux du défunt. Quand on porta le cercueil au cimetière, il se trouva que les ultra-catholiques avaient fait creuser la fosse dans la partie non bénite du cimetière où l'on enterrait les suppliciés. Ces fanatiques oubliaient que leurs frères, leurs fils avaient été enterrés naguère pêle-mêle sur les champs de bataille, avec des hommes de toutes les religions et que c'est à Dieu et non pas aux hommes de juger les morts. (Guélat, 1054.)

Il y avait déjà du temps qu'on n'usageait plus le cimetière autour de l'église paroissiale située dans la ville. Le directeur de l'enregistrement Welter, acquéreur d'une maison en face de l'église, demandait qu'on mît en vente ce cimetière, désirant en faire un jardin. Mais le maire l'engagea à enlever d'un magasin de la ville la guillotine ambulante qu'il y tenait encore et qui disparut alors. Il

convertit ensuite ce cimetière en une place publique qu'il fit planter de tilleuls en décembre 1801. Mon père faisait opérer cette plantation le 8 dudit mois, lorsqu'on me porta baptiser.

Depuis huit ans, les mouvements révolutionnaires, les occupations militaires, les changements continuels de fonctionnaires, avaient tous ensemble apporté un grand relâchement dans toutes les branches de l'administration publique. Les routes étaient partout défoncées et presque impraticables. Le maire de Porrentruy en fit faire une nouvelle depuis cette ville à Alle, pour améliorer les communications vers la Haute-Alsace. Il dirigeait tous les travaux et elle ne coûta que quelques cents francs qu'il fit gagner à de pauvres journaliers. A son entrée en fonctions les revenus de la ville étaient réduits à moins de cinq mille francs et il parvint à les faire remonter à plus de douze mille. Il remit en ordre les anciennes archives de la ville, il en fit un catalogue raisonné et il composa dans un autre gros volume un véritable dictionnaire administratif. Ces deux manuscrits qui sont au bureau de la mairie n'ont pas été continués par ses successeurs. Il fit compléter les registres d'état civil par une commission qui interpella les intéressés. Il eut à introduire l'usage des nouveaux poids et mesures et il publia des tableaux de réduction indispensables pour sortir de la multitude de poids et mesures qu'on avait eu sous l'ancien régime. Il commença les premiers travaux du cadastre, aussi par la publication d'une brochure. Membre du collège électoral du Haut-Rhin, il fit partie de la députation envoyée à Bonaparte, auquel il fut présenté à St-Cloud le jour même où le Premier Consul fut proclamé empereur et il fut un des maires appelés à assister à son couronnement. Il fit régulariser la police par un règlement spécial, ainsi que la police rurale. On en avait grand besoin, car on ne respectait plus les propriétés ; on volait partout et même de nombreux actes de brigandage

effrayaient le public. Les prisons de Porrentruy et de Delémont étaient remplies de malfaiteurs.

Le commencement de l'année amena la paix avec l'Autriche, conclue à Lunéville le 9 février, à la satisfaction générale de la France, mais non pas des réactionnaires du ci-devant Evêché de Bâle qui avaient toujours désiré le retour des Autrichiens pour ramener le prince-évêque. Ils essayaient de rétablir tout ce qu'ils pouvaient du passé et surtout les fêtes nombreuses supprimées par les évêques de Bâle et le pape même en 1776.

Les prêtres refusaient de reconnaître la loi concernant le mariage civil et ils bénissaient les époux avant que ceux-ci ne se fussent conformés à la loi. Ils continuaient de refuser publiquement l'absolution aux acquéreurs de domaines nationaux jusqu'à ce qu'ils les eussent restitués à leurs détenteurs primitifs, le clergé. Il fallut obliger le curé d'Alle à promettre de respecter les lois, tant sa dernière promesse était déjà mise à l'écart.

Des changements arrivèrent alors dans les administrateurs du département. M. Harmand, préfet du Haut-Rhin, fût remplacé par M. Noël, et Liomin, sous-préfet de Porrentruy, étant mort à Paris au mois de mars, dut avoir Duplaquet pour successeur. La publication de la paix fut célébrée en grande pompe, le 10 avril, à l'église paroissiale où les autorités se rendirent en costume officiel avec la garde nationale. Le jeune Vautrey, fils du tanneur, y fit un discours sur les bienfaits de la paix et les malheurs de la guerre. Guélat dit qu'il ne lui a manqué pour être agréable qu'un meilleur débit. — L'abbé L'hoste entonna alors le Te Deum, mais la cérémonie fut plus civile que religieuse. (Guélat 1115).

Nous arrivons au terme de l'ère révolutionnaire et au rétablissement public du culte catholique qui fut une des mesures les plus délicates qu'eut à prendre le Premier Consul. Il avait à ménager les susceptibilités des vieux républicains, très-nombreux dans les divers corps de

l'Etat, et la Cour de Rome, où les émigrés et tous les ennemis de la France avaient plus de crédit que la République. Cette époque est intéressante à résumer pour notre sujet et nous puiserons surtout dans l'Histoire du Consulat et de l'Empire de Thiers.

La religion était une des choses pour laquelle la Révolution avait dépassé toutes les bornes du juste et du raisonnable. Elle avait emporté le clergé, avec sa fortune, son influence et ses privilèges, en même temps que la noblesse et le trône même. Au lieu d'un clergé propriétaire et constitué en pouvoir politique, elle avait établi un clergé réduit aux fonctions du culte, étranger aux affaires de l'Etat et salarié par lui, au lieu d'être propriétaire de revenus territoriaux et d'un casuel élastique. On a déjà dit dans un chapitre précédent ce que c'était que la Constitution civile du clergé établie en 1789. Elle assimilait la circonscription diocésaine à celle des départements ; elle supprimait l'institution des évêques par le pape ; elle fixait le traitement uniforme, à la place des inégalités énormes qu'il y avait auparavant. Cette Constitution avait été votée par un grand nombre d'évêques et d'ecclésiastiques animés des meilleures intentions. Les prêtres sincères s'y étaient soumis, tandis que ceux intéressés à la conservation de leurs privilèges l'avaient repoussée. Le pape effrayé du mouvement révolutionnaire qui bouleversait tout le passé, défendit la prestation du serment à cette Constitution et de là naquit le schisme entre les prêtres constitutionnels ou assermentés, seuls reconnus par l'Etat, et les prêtres refusant le serment. Les premiers furent seuls admis à l'exercice du culte et salariés, et les autres écartés. Ces derniers en firent une question de religion, la majorité du peuple partagea cette opinion ; les passions politiques s'en mêlèrent ; les prêtres insermentés et leurs adhérents devinrent ouvertement les ennemis de la Révolution ou plutôt de l'Etat. Toutes les résistances réactionnaires, les guerres de la Vendée,

furent l'effet des prêtres factieux qui se disaient les ministres d'une religion offensée et ils arrivèrent à se faire proscrire par l'Etat.

Les exagérations, les utopies des hommes de la période de la Terreur, amenèrent l'abolition des cultes chrétiens, et la proscription indistincte des prêtres assermentés ou non. La chute de ce régime violent fit bien cesser les persécutions sanglantes, mais l'Eglise resta proscrite et dans l'anxiété, sous le Directoire composé de révolutionnaires. Ce n'est qu'à l'arrivée de Bonaparte aux affaires que les prêtres exilés ou restés cachés revinrent plus ou moins secrètement dans le pays pour y exercer le culte dans des maisons privées, puis dans quelques églises. Plusieurs d'entre eux y apportèrent leurs principes réactionnaires, toute leur haine pour les prêtres assermentés et pour leurs adhérents. La charité chrétienne, l'amour du prochain fut bannie de leur enseignement et de leur morale. Alors s'accrurent leurs excitations contre les acquéreurs des domaines nationaux qui constituaient une grande partie de la population du cidevant Evêché de Bâle, et ils jetèrent le trouble et la discorde dans le pays.

On avait cependant facilité le retour des prêtres émigrés en remplaçant le serment par la promesse d'être soumis aux lois, mais tous ne l'avaient pas faite, et il y avait trois classes de prêtres divisant le clergé et les populations. Ceux non assermentés avaient presque tous émigré ; ils étaient ligués avec les ennemis de la France, ils correspondaient avec des agents choisis par eux ou par Rome. Plusieurs évêques étaient morts sans qu'on les eût remplacés ; leurs chapitres administraient secrètement, en sorte que Rome allait tantôt gouverner le clergé de France en dehors de l'action de l'Etat, et dans des principes hostiles à ses institutions.

L'histoire de tous les temps, de tous les peuples, démontre qu'il faut un culte à toute association humaine, et

la religion catholique était celle qui prédominait en France et qu'il s'agissait de rétablir sans intolérance, ni persécution pour toute autre confession. Mais le premier consul, tout en voulant la rétablir sur son ancien pied, n'entendait lui conférer aucune attribution politique, et le clergé devait être réduit à sa vraie mission évangélique, soumis aux lois et salarié par l'Etat. Sous ce dernier rapport, il entendait que l'Eglise ne devait pas être séparée de l'Etat. Celui-ci ne pouvait abandonner au clergé la question de la possession des églises que disputaient les prêtres assermentés aux soi-disant orthodoxes. Il entendait que l'Etat devait salarier le clergé et ne pas lui abandonner le soin de se créer lui-même des appointements par des impôts à titre de contributions volontaires, plus onéreux au peuple et plus élevés que la somme que leur allouerait le budget des cultes. Que par là même le clergé reconstituerait ses richesses supprimées par la Révolution et deviendrait de nouveau une puissance dans l'Etat, sous l'influence d'une Cour étrangère, celle du pape.

Le Premier Consul estimait que la séparation de l'Eglise de l'Etat était une duperie et qu'elle était impraticable. Il trouvait qu'il fallait un chef à la religion et que celui des catholiques étant à Rome, loin de la France, était moins dangereux que tout autre, et donnerait moins d'embarras que des sectes rivales dont les disputes religieuses devenaient la ruine de toute croyance. Il croyait toutes les religions bonnes, parce que toutes au fond disent la même chose et qu'elles n'ont tort que lorsqu'elles veulent se proscrire. C'est sur les principes généraux, dont on aurait encore grand besoin, qu'il entreprit de réconcilier la République française avec l'Eglise romaine. Le pape était bien disposé en faveur du Premier Consul avec lequel il avait eu des relations et il espérait en retirer des avantages, des restitutions territoriales, qui lui firent prêter l'oreille aux ouvertures qu'on lui fit.

Il aurait cédé sans trop d'efforts à l'acceptation de la Constitution civile du clergé français, mais il ne pouvait se résoudre à admettre des évêques qui avaient prêté serment à cette Constitution et qu'il avait frappés d'anathèmes ; mais le Premier Consul insista en démontrant que parmi ces évêques et ces prêtres il y avait des hommes très-respectables et qu'il ne voulait pas écarter des fonctions ecclésiastiques. Les scrupules du pape provenaient surtout de son entourage d'hommes hostiles à la Révolution française et qui empêchaient d'en admettre les conséquences, telle que la reconnaissance de la vente des biens du clergé ou nationaux.

Voici en quels termes fut enfin établi le concordat du 15 juillet 1801, entre la République française et le pape Pie VII.

« Le gouvernement de la République française reconnaît que la religion catholique et romaine est la religion de la grande majorité des citoyens français.

» Sa Sainteté reconnaît également que cette même religion a retiré et attend encore en ce moment le plus grand bien et le plus grand éclat de l'établisement du culte catholique en France et de la profession particulière qu'en font les consuls de la République. En conséquence, d'après cette reconnaissance mutuelle, tant pour le bien de la religion que pour le maintien de la tranquillité intérieure, ils ont convenu de ce qui suit :

» 1. Liberté de l'exercice du culte catholique public en France, en se conformant aux règlements de police que le gouvernement jugera nécessaires.

» 2. Nouvelle circonscription des diocèses français par le St-Siége, de concert avec le gouvernement.

» 3. Le Saint-Siége invitera les évêques français actuels à faire le sacrifice de leurs siéges et s'ils refusent, il sera pourvu aux évêchés de la manière suivante :

» 4. Le Premier Consul nommera dans les trois mois qui suivront la publication de la bulle de Sa Saintteé, aux archevêchés et évêchés de la nouvelle circonscription. Sa

Sainteté conférera l'institution canonique dans les formes établies par rapport à la France, avant le changement de gouvernement.

» 5. Il en sera de même pour les évêchés vacants.

» 6. Les évêques, avant d'entrer en fonctions, prêteront serment entre les mains du Premier Consul d'après l'ancienne formule rappelée dans l'acte.

» 7. Les ecclésiastiques du second ordre prêteront le même serment entre les mains de l'autorité civile.

» 8. A la fin de l'office divin on chantera dans toutes les églises de France

Domine salvum fac republicam.
Domine salvos fac consules.

» 9. Les évêques feront une nouvelle circonscription des paroisses. Elle n'aura d'effet qu'après le consentement du gouvernement.

» 10. Ils nommeront aux cures des personnes qui devront être agréées par le gouvernement.

» 11. Les évêques pourront avoir un chapitre dans leur cathédrale et un séminaire, sans que le gouvernement s'oblige à les doter.

» 12. Les églises non aliénées et nécessaires au culte seront remises aux évêques.

» 13. Sa Sainteté déclare que ni elle ni ses successeurs ne troubleront en aucune manière les acquéreurs des biens ecclésiastiques aliénés et qu'en conséquence la propriété de leurs droits et revenus demeureront incommutables entre leurs mains ou celles de leurs ayants cause.

» 14. Le gouvernement assurera un traitement convenable aux évêques et curés.

» 15. Il pourra autoriser des fondations en faveur des églises.

» 16. Sa Sainteté reconnaît dans le Premier Consul, les mêmes droits et prérogatives dont jouissait près d'elle l'ancien gouvernement.

» 17. Si le successeur du Premier Consul n'est pas catho-

lique, il sera fait par rapport à lui, une nouvelle convention.

» Fait à Paris le 26 messidor de l'an IX de la République française. »

Suivent les signatures des délégués des contractants.

Jamais on n'avait fait avec le Saint-Siège une convention plus libérale et en même temps plus orthodoxe. Un des points les plus importants, auquel le pape n'avait consenti qu'avec difficulté, était de demander la démission de tous les évêques titulaires pour qu'il restât un libre choix. Mais c'était 60 sièges à remplir tout à la fois et le Premier Consul entendait les choisir parmi les sujets respectables sans froisser les sentiments religieux et faire renaître le schisme par l'excès du zèle qu'on apportait à l'éteindre. Le Premier Consul voulut qu'on admît des prêtres qui avaient prêté le serment civique, mais qui, par leur conduite, méritaient d'être conservés à l'épiscopat. Les évêques constitutionnels, dont quelques-uns auraient voulu résister, se soumirent en admettant une formule qui ne blessait point leur susceptibilité. Ils déclaraient qu'ils adhéraient au Concordat et qu'ils se dépouillaient de leur dignité épiscopale. Ils étaient près de cinquante ; un seul ne suivit pas cet exemple. C'était M. Saurine, homme d'une imagination fort vive, d'un zèle religieux plus ardent qu'éclairé, prêtre d'ailleurs de mœurs pures. Mais il se ravisa peu après et ce fut à lui que le Premier Consul confia le diocèse de Strasbourg, dont dépendait le département du Haut-Rhin.

Ce n'était pas encore assez d'avoir établi un Concordat avec la Cour de Rome, il fallait une loi pour régler la police des cultes d'après les principes de ce Concordat et ceux de l'Eglise gallicane. Nous avons sous les yeux cette loi renfermant 77 articles, mais nous ne pouvons mieux la faire connaître qu'en copiant son résumé fait par M. Thiers. (Consulat et Empire I. 444).

« Cette loi est celle qui porte dans les codes français le

» le titre d'articles organiques. Elle était volumineuse, et
» réglait les rapports du gouvernement avec toutes les
» religions, catholique, protestante, hébraïque. Elle repo-
» sait sur le principe de la liberté des cultes, leur accor-
» dait à tous sécurité et protection ; leur imposait égards
» et tolérance entre eux, soumission envers le gouverne-
» ment. Quant à la religion catholique, celle qui embrasse
» la presque totalité de notre pays, elle était réglée d'après
» les principes de l'Eglise romaine, consacrés dans le
» Concordat, et les principes de l'Eglise gallicane, pro-
» clamés par Bossuet. D'abord il était établi qu'aucune
» bulle, bref ou écrit quelconque du Saint-Siège, ne
» pourrait être publié en France sans l'autorisation du
» gouvernement ; qu'aucun délégué de Rome, excepté
» celui qu'elle envoyait publiquement, comme son repré-
» sentant officiel, ne serait admis, reconnu ou toléré ; ce
» qui faisait disparaître ces mandataires secrets dont le
» St-Siège s'était servi pour gouverner clandestinement
» l'Eglise française pendant la Révolution. Toute infrac-
» tion quelconque aux règles résultant soit des traités
» avec le St-Siège, soit des lois françaises, commise par
» un membre du clergé, était qualifiée abus et déférée à
» la juridiction du Conseil d'Etat, corps politique et admi-
» nistratif, animé d'un véritable esprit de gouvernement,
» et qui ne pouvait éprouver pour le clergé l'antique
» haine que la magistrature lui avait vouée sous l'ancienne
» monarchie. Aucun concile général ou particulier ne
» pouvait être tenu en France sans l'ordre formel du gou-
» vernement. Il devait y avoir un seul catéchisme, ap-
» prouvé par l'autorité publique. Tout ecclésiastique con-
» sacré à l'enseignement du clergé devait professer la
» déclaration de 1682, connue sous le titre de Propositions
» de Bossuet. Ces propositions contiennent les beaux prin-
» cipes de soumission et d'indépendance, qui caracté-
» risent particulièrement l'Eglise gallicane, laquelle,
» toujours soumise à l'unité catholique qu'elle a fait

» triompher en France et défendue en Europe, mais in-
» dépendante dans son régime intérieur, fidèle à ses rois,
» n'a jamais abouti au protestantisme, comme l'Eglise
» allemande ou anglaise, ni à l'inquisition, comme l'Eglise
» espagnole. Soumission au chef de l'Eglise universelle
» sous le rapport spirituel ; soumission au chef de l'Etat
» sous le rapport temporel, tel est le double principe sur
» lequel le Premier Consul voulut que l'Eglise française
» restât établie. C'est pourquoi il exigea d'une manière
» formelle l'enseignement dans le clergé des propositions
» de Bossuet. Il fut arrêté ensuite dans les articles orga-
» niques que les évêques nommés par le Premier Consul,
» institués par le pape, choisiraient les curés, mais, avant
» de les installer, seraient obligés de les faire agréer par
» le gouvernement. Il fut accordé aux évêques, de former
» des chapitres de chanoines dans leurs cathédrales et
» des séminaires dans les diocèses. Tous les choix des
» professeurs dans ces séminaires devaient être approu-
» vés par l'autorité publique.

» Aucun élève des séminaires ne pouvait être ordonné
» prêtre s'il n'avait 25 ans et s'il ne faisait preuve d'une
» propriété de 300 fr. de revenu, s'il n'était agréé par
» l'administration des cultes, (cette condition de fortune
» a été supprimée en 1810) mais Thiers dit qu'il eut été
à désirer qu'elle fût praticable, car l'esprit du clergé fut
moins descendu qu'on ne l'a vu depuis.

» Les archevêques devaient recevoir quinze mille francs
» de traitement, les évêques dix mille. Les curés de pre-
» mière classe quinze cents, ceux de seconde mille, sans
» cumul toutefois avec des pensions ecclésiastiques. Le
» casuel, c'est-à-dire les rétributions volontaires des fidè-
» les pour l'administration de certains sacrements, étaient
» conservés, à condition d'un règlement donné par les
» évêques. Du reste, il était stipulé que tous les secours
» du culte seraient administrés gratuitement. Les églises
» étaient restituées au nouveau clergé. Les presbytères

» et les jardins attenants, ce que dans nos campagnes on
» appelle la maison du curé, devaient être les seules por-
» tions des anciens biens de l'Eglise rendues aux prêtres :
» bien entendu qu'il n'était pas question de ceux de ces
» biens qui avaient été vendus. L'usage des cloches était
» rétabli pour appeler les fidèles à l'église, mais avec dé-
» fense de les employer à aucun usage civil, à moins d'une
» permission de l'autorité. Le sinistre souvenir du tocsin
» avait fait adopter cette précaution. Aucune fête, excepté
» celle du dimanche, ne pouvait être établie sans l'auto-
» risation du gouvernement. Le culte ne devait pas être
» extérieur, c'est-à-dire célébré hors des temples, dans
» les villes où il existait des temples appartenant à des
» religions différentes. Enfin, le calendrier grégorien se
» trouvait en partie concilié avec le calendrier républi-
» cain. Il exigea enfin qu'on ne pût marier personne à
» l'église, sans la production préalable de l'acte du ma-
» riage civil ; et quant aux registres des naissances, des
» morts, des mariages que le clergé avait continué de te-
» nir par suite de ses habitudes, il fit déclarer que ces
» registres n'auraient aucune valeur en justice. Enfin
» toute donation testamentaire ou autre, faite au clergé,
» devait être constituée en rente. »

Nous avons dû entrer dans ces détails sur le Concordat et les articles organiques, parce qu'ils ont régi notre contrée durant le régime français, parcequ'on les a écartés sans motif en 1815 et qu'on aurait souvent besoin de consulter les principes qu'ils renferment, dans ces contestations incessantes que soulève le clergé, pour se soustraire aux lois de l'Etat.

Par les articles organiques, le Premier Consul avait voulu régler la police des cultes d'après les principes généraux du Concordat, comme un acte tout intérieur de gouvernement et qui ne devait pas être soumis au St-Siège, ce qui aurait amené des difficultés interminables. Il voulut bien lui concéder tout ce qu'il croyait du domaine de

la religion, mais conserver à l'Etat tous ses droits. Il choisit ensuite le jour de Pâques de l'année 1802 pour célébrer la réconciliation de la France avec l'Eglise, en même temps que la paix générale qu'il venait de faire. Les grandes cérémonies qui eurent lieu ce jour-là à Paris, furent imitées dans l'église de Porrentruy où les offices de la semaine sainte avaient eu lieu, pour la première fois depuis la suppression du culte.

Le Concordat ne fut pas accueilli sans murmures de la part des intransigeants qui auraient voulu tout rétablir sur l'ancien pied. L'archevêque de Besançon, M. Lecoz, était un prêtre constitutionnel, comme celui de Strasbourg. Son entrée dans sa ville métropolitaine occasionna une émeute et l'on croyait qu'il en serait de même à Strasbourg et dans d'autres villes où étaient arrivés des évêques constitutionnels. Mais l'amnistie accordée aux émigrés le 16 mai calma un peu les réactionnaires, tandis qu'on donnait une nouvelle garantie aux possesseurs de domaines nationaux.

Dès que M. Saurine fût installé à l'évêché de Strasbourg, le maire de Porrentruy se concerta avec le sous-préfet Duplaquet pour envoyer une députation à l'évêque, afin de lui représenter la nécessité de nommer des curés qui connussent le langage du pays, le patois, alors généralement parlé dans les campagnes. Ces députés furent les abbés Cuenin et Guenat, le maire de Porrentruy Quiquerez, et Frossard, maire de Courgenay, auxquels s'adjoignirent des délégués de Delémont et de St-Ursanne. Le maire de Porrentruy recommanda tout particulièrement M. Cuenin à l'évêque, et celui-ci le nomma curé de Porrentruy et commissaire épiscopal de plusieurs arrondissements. Le maire se concerta ensuite avec lui et les principaux maires des arrondissements de Porrentruy et de Delémont pour fournir une liste des ecclésiastiques les plus aptes à occuper les cures des paroisses et elle servit à M. Saurine pour faire les nominations nombreuses qui

lui incombaient. On prétendait qu'il ne voulait choisir que des prêtres constitutionnels, alors même que de l'aveu des réactionnaires, il y en avait de très respectables qui s'étaient réconciliés avec Rome. On ne laissait pas que de les repousser, en leur faisant un crime d'avoir accepté les lois de la France que le pape avait dû admettre à son tour.

Nous sommes enfin parvenu au terme de la Révolution. Ce n'est pas encore l'Empire, mais le pouvoir du Premier Consul avait clos l'ère révolutionnaire, en conservant les principes de justice de 1789 : l'égalité, devant la loi, des droits de tous les citoyens, quelque soit leur naissance, leur nationalité, leur religion ; ces principes avaient proclamé l'égalité des droits et des devoirs de tous, en abolissant tous les privilèges et exemptions du clergé et de la noblesse qui faisaient retomber toutes les charges publiques sur le peuple. Si plus tard des démagogues, par un chimérique principe d'égalité absolue, avaient essayé de ranger les hommes sous le même niveau, de tout détruire, sans moyen de remplacer sagement les institutions qu'ils supprimaient, le règne de ces hommes n'avait eu qu'une courte durée. Le culte de la Raison ne pouvait remplacer dans le cœur de la grande masse de la nation, celui du Dieu des chrétiens. On avait bien inventé celui de l'Être suprême, mais aux yeux du peuple qui veut avoir un Dieu, il faut quelque chose de plus compréhensible que les théories que des théophilantropes proclamaient durant l'époque de la Terreur.

L'Evêché de Bâle par sa réunion à la France profita d'abord des principes de 1789, mais il en éprouva encore des effets particuliers. La suppression du souverain ecclésiastique, et celle des monastères, des chapitres de chanoines, des dots curiales et de celles des églises, fit tomber dans le domaine de l'Etat des terres pour une valeur de plusieurs millions, seulement dans le pays de Porrentruy, comme nous en avons publié les chiffres dans les

Mémoires de la Société jurassienne d'Emulation en 1865. Mais on évalue à plus de soixante et dix millions le montant de la vente des domaines nationaux dans le département du Mont-Terrible de 1793 à 1799, et cette somme énorme pour une si petite contrée, a été presque entièrement payée en assignats. Ce sont particulièrement les gens des campagnes, fermiers de la plupart de ces terres, qui les ont acquises de première ou de seconde main ; car durant la première époque de la révolution, beaucoup n'osaient s'aventurer à faire de ces acquisitions, parce que les prêtres et les réactionnaires leur faisaient croire que le prince-évêque et toutes les corporations religieuses reviendraient tantôt reprendre ces biens et qu'on encourait l'excommunication en les acquérant. Mais l'appât de devenir propriétaires de ces terres, dont ils n'étaient que les fermiers, l'emporta sur les craintes que leur suggéraient les faiseurs de fausses nouvelles et les menaces des prêtres si intéressés dans la question.

La liste des acquéreurs des biens nationaux comprend les noms de personnes alors très-honorables des villes et des villages ; de même que les actes indiquent les noms des campagnards qui ont payé leurs dettes aussi en assignats. C'était juste et légal pour les dettes envers l'Etat, puisqu'on lui rendait la monnaie de papier qu'il forçait de recevoir. Mais il n'en était pas de même pour les dettes envers les particuliers qui, en remboursement du numéraire qu'ils avaient prêté, recevaient forcément des assignats aux taux de leur émission, lorsque ce papier n'avait plus qu'une mince valeur.

Les paysans d'Ajoie devaient à l'Etat, successeur du prince-évêque, des corporations religieuses et des églises, la somme de . . . . Fr. 563,038
Ils ont payé en assignats jusqu'en 1793 . » 317,696
Ils devaient encore à divers créanciers plus de . . . . » 1,700,000
dont ils ont acquitté une partie en assignats. Les mêmes

faits se sont produits avec des chiffres moins élevés dans les autres parties de l'Evêché de Bâle, les premières réunies à la France.

Non seulement les gens de la campagne ont énormément gagné à la Révolution en achetant des domaines nationaux, mais ils ont encore acquis à bas prix les fiefs qu'ils tenaient de l'Evêché et des églises. Ils ont vu abolir toutes les redevances féodales, tous les privilèges dont jouissaient le clergé et la noblesse, exemptés chez nous, comme en France, de toutes les charges publiques. L'impôt si lourd de la dîme a été remplacé par l'impôt foncier que chacun connaît à l'avance, parce qu'il ne varie pas chaque année, comme la dîme. C'est depuis lors que les agriculteurs ont pu s'affranchir de l'assolement triennal, qui chaque année laissait un tiers des terres sans production ; qu'ils ont vu supprimer le droit de parcours, les troupeaux de centaines de moutons que le prince entretenait gratuitement dans plusieurs communes d'Ajoie, de la multitude du gros gibier qui dévastait les terres de tout le pays et de bien d'autres entraves qui maintenaient le paysan dans la gêne et empêchaient tout progrès agricole. On a pu dès lors cultiver des herbes artificielles jusque là prohibées par la dîme ; la culture des pommes de terre affranchie de cet impôt s'est développée. La vente des domaines des églises a fait rendre à l'agriculture de grands terrains restés incultes ; elle a fait dessécher les étangs très-nombreux que possédaient les monastères dans un grand nombre de communes. Ils fournissaient bien du poisson au clergé et à quelques privilégiés, mais ils portaient préjudice au cultivateur et à la salubrité publique.

C'est par suite de ces conquêtes faites par le peuple et pour le peuple, à la Révolution, que son bien-être s'est accru, que les villages se sont peu à peu transformés, qu'au lieu de maisons en bois couvertes en paille ou en bardeaux, ont surgi des habitations plus grandes, plus

saines, plus confortables même que celles des seigneurs d'autrefois.

A la suite de la Révolution, le peuple de l'ancien Evêché a été doté d'une législation qui fait encore la gloire de la France ; d'une uniformité de poids, de mesures, de monnaies, au lieu des us et coutumes et du dédale de poids, mesures et monnaies qui, dans les Etats du prince-évêque, paralysaient tout commerce. C'est à la Révolution que le peuple de l'Evêché doit son émancipation politique, il est vrai comprimée de 1815 à 1830, mais qu'il n'aurait pas reconquise à cette dernière date, s'il n'avait pas appris à la connaître par les hommes nés à la suite de la Révolution.

Sans doute durant le temps que s'opéraient ces grands changements, pendant la crise aiguë de la Révolution et les guerres qui l'accompagnèrent et la suivirent, le peuple de l'Evêché, comme celui de toute la France, a aussi passé de mauvais jours, subissant le sort de la grande nation à laquelle on l'avait attaché, bien moins par le fait de quelques hommes, que par la force des choses qui ne pouvait laisser l'Evêché de Bâle en dehors du mouvement de la France, pas plus qu'en 1815, le pays n'a pu échapper au démembrement du grand Etat, par la force des armes des alliés.

Si l'on compare les maux passagers occasionnés par la Révolution à ceux qui auraient eu lieu, si le prince-évêque avait pu comprimer le mouvement révolutionnaire, on voit aussitôt, qu'au lieu des trois condamnations à mort en 1793, pour rébellion qualifiée, le prince avait déjà mis à prix la tête de treize de ses sujets, et fait emprisonner un grand nombre d'autres avec non moins de violence et de rigueur que le Comité révolutionnaire. De son régime de terreur, il serait résulté le maintien, avec aggravation, des griefs et de la misère du peuple, et personne n'aurait profité du succès du souverain que quelques privilégiés et le clergé. Aussi les prêtres n'ont jamais voulu voir dans

la Révolution que la perte de leurs richesses, de leurs privilèges et la proscription qu'ils se sont attirée par leur hostilité aux lois. Il y a ensuite des hommes qui, dans l'intérêt de leurs opinions présentes, revendiquent encore le bon vieux temps ; mais, chose curieuse, ce sont les petits-fils ou neveux des révolutionnaires, de ceux qui ont le plus profité de la Révolution.

Nous avons entendu, en 1818, un bon nombre de maires des communes d'Ajoie revendiquer encore l'ancien régime et trouver qu'il eût mieux valu rétablir le prince-évêque que d'être adjugé à un canton suisse. Mais lorsque mon père, auquel ils s'adressaient, leur eut détaillé quelle était leur situation avant la Révolution et quelles seraient les conséquences du rétablissement de l'ancien régime, aucun de ces maires n'osa plus regretter cette époque dont, déjà alors, ils avaient perdu plus ou moins le souvenir. Cette scène est toujours restée présente à ma mémoire, parce que la plupart de ces maires s'étaient enrichis par l'acquisition des domaines nationaux et que tous avaient largement profité des effets de la Révolution.

Les révolutions sont les orages de la société. Quand la marche de la civilisation et du progrès éprouve des temps d'arrêt ou de recul, une révolution fait alors l'effet de ces orages qui, après une longue période de sécheresse, font éclater la foudre et répandent tout aussitôt une pluie bienfaisante. Ces tempêtes n'éclatent que lorsque les hommes qui gouvernent arrêtent la marche du progrès.

C'est ce qui eut lieu au XVI[e] siècle en matières confessionnelles ; c'est ce qui menace de se reproduire de nos jours. C'est ce qui arriva en France en 1789 et dans l'Evêché de Bâle en 1791. La Révolution française a fait avancer la civilisation de dix siècles.

Note relative au Club révolutionnaire de Delémont.

L'impression de cette histoire de la Révolution en 1781 était déjà fort avancée, lorsque nous avons découvert dans nos papiers le protocole des séances de la Société des amis de la Liberté et de l'Egalité de Delémont qui eut sa première séance le 3 octobre 1792, An premier de la liberté du pays. Nous croyons intéressant de faire un résumé des principales séances, le plus souvent de très-peu d'importance et ne modifiant aucunement les faits déjà rapportés. On voit seulement que toutes les classes de la société de la ville et des villages prenaient part au mouvement révolutionnaire, et qu'il y avait unanimité pour renverser le gouvernement du prince-évêque. Ce qui perce dans plusieurs procès-verbaux, c'est l'esprit d'intrigue et de jalousie de Bennot et de ses partisans qui s'allièrent avec les ennemis de Rengguer à Porrentruy pour paralyser les efforts que faisait ce patriote dans le but de constituer le pays en un petit Etat indépendant. Leurs menées à Paris eurent pour résultat la perte de la nationalité du pays et sa réunion à la France.

Ce protocôle renferme 84 pages in-folio ; le premier procès-verbal est du 3 novembre 1792 et le dernier du 10 mai 1793. Les motifs de la formation de cette société disent qu'il fallait aviser aux moyens de sortir de la crise dans laquelle se trouvait le pays par l'insuccès des travaux de l'assemblée des Etats, par la fuite du prince qui avait toujours manqué de parole à ses sujets et qui s'entourait de personnes hostiles au peuple. On alléguait qu'il était nécessaire de s'appuyer sur la France où régnait la liberté et qui déjà, à titre d'alliée, avait fait occuper le pays par ses troupes.

La société se constitua et prit pour premier président Germain Bronner dont les fonctions ne devaient durer que quinze jours. Le second fut le médecin Helg, que nous avons vu parvenir à l'âge de passé 98 ans.

Déjà le 31 octobre le peuple de Delémont avait planté un arbre de liberté, coiffé d'un bonnet rouge avec cocarde tricolore et l'assemblée délibéra qu'on devait se donner une nouvelle Constitution en réunissant les délégués de tout le pays. Elle fixa les réunions du Club au dimanche et mercredi de chaque semaine. On inscrivit au protocole les noms de tous les membres présents au nombre de 29, appartenant tous à la bourgeoisie et à la classe ouvrière ; mais aux séances suivantes plusieurs avocats, conseillers de la ville, officiers du prince et autres notables, se firent agréger et le magistrat assura la Société de ses meilleures dispositions. Il ne resta bientôt en dehors du club

que des personnes appartenant à la noblesse, au clergé ou tenant encore à la cour du prince.

Parmi les personnes qui se firent admettre au club dès les premières séances, on voit les avocats Bennot, Wicka, Helg, Babé, Rédet; des notaires comme Chappuis, Seuret; des citoyens tels que Gressot, Brodhag, de Grandvillers, Bassignot. Moreau, lieutenant du prince, eut beaucoup de peine à se faire admettre. Le général Demars combattit son admission en disant qu'un fonctionnaire du ci-devant prince ne pouvait devenir subitement un bon patriote, mais qu'il devait auparavant donner des preuves de civisme, ce que fit Moreau, et on l'a vu président du tribunal révolutionnaire.

Plusieurs maires des villages de la vallée et Démange, curé de Courfaivre se firent ensuite recevoir. Le club s'érigeant en administration, exigea que les receveurs du prince, les directeurs des forges qui lui appartenaient et tous les autres caissiers de l'Etat cessassent de verser leurs recettes au prince, mais qu'elles fussent conservées pour les besoins du pays.

Le club se mit en relation avec ceux de Porrentruy, de St-Ursanne et quelques étrangers. Il demanda l'appui des troupes françaises en garnison à Delémont, et il fit chanter un Te Deum en action de grâces des succès remportés par les armées de la France.

Bientôt (18 novembre) les notabilités des villages se firent admettre au club et celui-ci prit diverses mesures, dont une consista à empêcher la maison religieuse de Bellelay de vendre ou d'exporter hors du pays ses provisions et des objets mobiliers. Le général Demars, accompagné de son état-major, se présenta à la séance du 18 novembre, et il fut accueilli avec enthousiasme, surtout lorsqu'il eut fait un discours patriotique, en louant les hommes qui, dès les premiers temps avaient donné des preuves de leur patriotisme, en exposant leur vie et leur fortune dans l'intérêt de la liberté du pays. C'est alors qu'il repoussa l'admission de Moreau; mais on lui objecta que celui-ci avait été un des premiers à défendre les intérêts du peuple, au point que dans la dernière Diète helvétique de Frauenfeld, l'Etat de Soleure l'avait dénoncé comme étant un révolutionnaire dangereux dont il fallait mettre la tête à prix.

Dans cette même séance Bennot, pour prouver son patriotisme, apporta son diplôme de Docteur ès lois et sa patente d'avocat qu'il déchira et foula aux pieds pour convaincre l'assemblée de son détachement du régime du ci-devant Prince-Evêque. Moreau en fit de même de son brevet de Lieutenant du prince, puis les avocats Redet, Babé, Wicka, Helg, les notaires et autres fonctionnaires en firent de même. Le général Demars prit acte de ces faits et de là, avec toute l'assemblée, il se rendit à l'église pour assister à un Te Deum d'ac-

tions de grâces envers le protecteur suprême de la liberté et de l'égalité et du succès des armées françaises sur les ennemis de la République devenus ceux du pays.

Au milieu de cette société proclamant la liberté et l'égalité on voyait encore percer le bout de l'oreille des vieux bourgeois. Le citoyen Bassignot, d'origine française, habitait Delémont depuis quelques années et il exerçait les fonctions de médecin des pauvres moyennant quelques avantages auxquels il déclara renoncer à la condition qu'on le reçût citoyen de la ville. On lui accorda sa demande, mais en déclarant que pour le moment la société ne reconnaissait plus de distinction de bourgeois, d'habitants ou de résidents, mais qu'elle n'entendait pas préjuger de l'avenir. On le déclara donc, pour le moment, citoyen libre de Delémont.

Les gardes-chasse du prince-évêque restaient suspects à Delémont comme à Porrentruy. On décida de les désarmer et de ne leur rendre leurs armes qu'après preuve de civisme. L'un d'eux, Fellrath, apporta trois fusils, mais il en avait ôté les chiens, afin qu'on ne pût s'en servir. On le força de les restituer.

Le club reçut le 25 novembre une députation nombreuse de Laufon et seigneurie de Zwingen demandant d'être agrégée à la Société delémontaine. On chargea une commission d'aller à Laufon pour organiser un club affilié à celui de Delémont. Le même fait eut lieu pour le Noirmont. Puis arrivèrent, le 28 novembre, septante députés des communes du bailliage de Delémont demandant d'être aussi agrégées. Bennot leur fit une allocution sur les bienfaits que procurait la liberté ; elle les avait soustraits à la tyrannie de l'ancien régime ; elle les mettait sous la protection de la France ; elle mettait fin aux empiètements incessants de la cour princière qui par des ordonnances enlevait les franchises des anciens rôles. Il leur expliqua enfin que le prince en abandonnant le pays les avait affranchi du serment de fidélité.

Le médecin Koller, de Montsevelier, prit la parole au nom des députés des communes et pria l'assemblée de leur servir d'interprète auprès du club de Porrentruy pour l'assurer que la vallée de Delémont ne voulait être un peuple libre que conjointement avec le restant du pays. Dans cette séance, les députés des communes rapportèrent combien Moreau leur avait toujours été favorable et utile pour soutenir leurs droits et franchises de 1572 que le prince violait constamment. On fixa une journée pour planter des arbres de liberté dans chaque commune et y former des sections du club de Delémont. Celui-ci vota à l'unanimité l'admission de Moreau et prononça un blâme et des menaces contre un club d'aristocrates, prêtres, nobles et autres qui, nuitamment, conspiraient contre la liberté.

Le dimanche, 1er décembre, à l'heure de midi, on planta un arbre de liberté dans chaque commune au bruit de la détonation des armes à feu et les curés chantèrent un Te Deum, mais non pas tous de bon cœur. Le club reconnaissant le patriotisme de celui de Delémont, le citoyen Block, lui envoya un ruban tricolore pour s'en décorer, ce qu'il fit sur-le-champ en remerciant celui qui le lui avait présenté. Le 12 du même mois le curé fut agrégé au club.

Dans le courant de janvier 1793, il se forma une intrigue à Porrentruy contre le général Demars et Rengguer. L'avocat Béchaux servit d'intermédiaire pour y faire adhérer le club de Delémont et se faire autoriser par lui pour se rendre à Paris et dénoncer à la Convention nationale Demars, Rengguer et Gobel. Il y eut de l'opposition, mais Bennot parvint à se faire nommer député avec Béchaux et Schepplin. Il fit même voter le club que dans la prochaine assemblée nationale du pays on n'admettrait aucun des anciens députés qui avaient figuré à Boncourt, à Belfond et aux Piquerez.

A leur retour de Paris, le 20 février, ces députés rendirent compte de leur mission et comment ils avaient accusé devant la Convention nationale les citoyens Demars, Gobel et Rengguer avec leurs adhérents, comme des ennemis de la chose publique. Le club de Delémont les déclara exclus de son sein, ainsi que le médecin Guinans, et il demanda leur désarmement. On nomma aussitôt des délégués pour parcourir les communes et y répandre le résultat de la mission des députés de Paris. On chargea en même temps d'autres membres de se rendre à Porrentruy pour travailler à la destruction de l'Assemblée de la Rauracie, accusée d'agir contre les intérêts du pays et de s'adresser à cet effet aux commissaires que la Convention nationale allait déléguer.

Le club du Noirmont fut indigné de ces intrigues et il déclara qu'il ne voulait plus rester en relation avec le club delémontain coupable de menées anti-patriotiques.

Le protocole que nous analysons sommairement s'arrête au 10 mars 1793, mais nonobstant les fréquentes réunions des clubistes, ceux-ci n'exercèrent qu'une influence très-secondaire sur la marche des événements. La politique de la France l'emporta sur toutes les intrigues et tes jalousies de ces prétendus patriotes qui ne travaillaient que dans leur intérêt privé et non dans celui du pays.

Joseph-Antoine Rengguer, de la Lime.

Ce nom a été écrit de diverses manières, mais nous employons l'orthographe d'après la signature même de ce personnage qui joua un si grand rôle dans la Révolution de l'Evêché de Bâle en 1791.

Il était originaire de Bienne et il naquit en 1734. Son père avait été trésorier de plusieurs princes-évêques de Bâle. Il mourut en 1785 en laissant quatre enfants dont l'un Joseph-Antoine, fut reçu avocat de bonne heure, et il devint secrétaire d'un ambassadeur à la cour de Vienne. Voici d'après la première page de ses mémoires particuliers les dates des fonctions qu'on lui conféra successivement et les émoluments qu'il en tirait pendant ce cumul d'emplois à la cour du prince-évêque de Bâle.

Date		Livres de Porrentruy, Sols
1763 Février, 23	Brevet de secrétaire du conseil aulique, 10 louis par an.	125,
1767 Juillet, 1	Brevet de membre du conseil aulique	27,
	Plus la valeur de 50 poules à 2 batz l'une	8,6
1771 Janvier, 16	Par appointement, gratifications annuelle de 10 louis .	125,
1782 Décembre, 11	Par appointement, comme secrétaire intime, 16 louis	200,
1783 Juillet, 16	Par appointement, comme secrétaire du conseil aulique	125,
1784 Décembre, 16	Par appointement, comme syndic des Etats, 200 livres et pour procurer les habits des archers, 25 livres . .	225,
	Total en argent . .	835,6

Il percevait en outre de la cour princière, à raison de

ses fonctions et comme adjonction au traitement en argent ; 5 bichots de blé ou 120 boisseaux du poids de 24 livres l'un ; 4 bichots on 96 boisseaux d'épeautre; 16 cordes de bois, de 200 pieds cubes la corde ; 20 tines de vin à 30 pots la tine ; 4 quintaux de sel. La table du prince estimée à 256 livres par an. Plus quelques cents livres en émoluments divers. Un compte détaillé de ses revenus ordinaires établi en 1786 porte en récapitulation : Emoluments de la cour. 1996,
Intérêts de capitaux à lui dûs par divers 2166,
Rentes de ses métairies et autres biens 4087,

Total. . . 8249,

La livre de Porrentruy valait 1 fr. 92 centimes, soit 15,838 fr. qui alors représentaient au moins un tiers de plus que de nos jours. Dans ses papiers particuliers, il estimait ses revenus à 16 mille livres de France.

Rengguer avait épousé une demoiselle Priqueler, dont la mère était sœur de Gobel, évêque de Lydda et suffragant de l'Evêché de Bâle. Elle lui apporta
en dot . . . . Liv, 10,000
En héritage de son père . . . . » 40,000
et d'un oncle . . . . » 60,000
non compris un riche trousseau, des bijoux, de l'argenterie, un mobilier considérable, etc.

Il avait acheté de son père le bâtiment appelé le *magasin*, hors de la porte de Porrentruy, vers Delle, pour 30

mille livres. Il l'échangea contre la maison qui touche le pont du Bourg, du côté de la ville. Il avait aussi une maison, jardin et dépendances hors de la même porte, qui lui avait coûté 12 mille livres. Elle fut confisquée par le prince-évêque, en 1791, à l'arrivée des Autrichiens et si Son Altesse n'avait pas été obligée de se sauver l'année suivante, elle comptait la faire vendre, comme on faisait en France des biens des émigrés. On prévint alors Rengguer réfugié à Paris, qu'on n'offrirait pas douze cents livres de cette maison et dépendances.

Il possédait de plus trois petites métairies, dont l'une était celle dite de la Lime. Il les estimait 40 mille livres. L'ensemble de ses immeubles s'élevait à 167 mille livres et aucune dette. De tout cela, il ne lui restait en 1793 que 48 mille livres et de grosses dettes. Tout le reste avait été dépensé à travailler pour ce qu'il regardait comme les intérêts de son pays.

Le mariage de Rengguer eut lieu en 1767. Il en naquit deux enfants : un fils, en 1770, Joseph ou Zépi, qui fut placé encore bien jeune dans le régiment de Reinach, (1787). Il devint ensuite capitaine de la gendarmerie en 1793. Il joua le rôle d'un écervelé durant la Révolution. Plusieurs de ses extravagances furent mises sur le compte de son père, qui ne pouvait pas en être responsable. Sa fille, Elisabeth, naquit en 1772 ; elle eut pour parrain son grand oncle, l'évêque de Lydda et pour marraine, M[me] de Valloreille. Elle fut envoyée fort jeune au couvent des Ursulines de Vesoul, où elle resta sept ans, pour y recevoir une éducation de couvent fort en retard sur l'instruction du siècle, à en juger par l'orthographe surannée des lettres de cette demoiselle, plus que par le style, car elle avait de l'esprit. Elle épousa un M. Belin, médecin à Delle.

Les mémoires très-intimes de Rengguer font voir qu'il était très-honnête homme, quoiqu'il eût échappé à l'enrôlement de la confrérie dite du Pacte, inventée par les

Jésuites restés à Porrentruy, même après la suppression de leur ordre par le pape ; car le nom de Rengguer ne figure pas sur la liste des 130 confrères et des 90 postulants qui devaient faire dire chacun une messe lorsque mourait un de leurs confrères. Leur statistique accuse 4 à 5 morts par an, ce qui produisait un assez joli revenu aux diseurs de messes, tout en indiquant le vrai but de l'institution. Le règlement imprimé à Porrentruy en 1784, se trouve annexé aux mémoires de Rengguer, ce qui fait présumer qu'on avait tenté de l'enrôler.

Ce personnage n'était ni buveur, ni joueur ; il eut bien quelques amourettes, mais elles ne le ruinaient pas, comme on peut s'en assurer par les chiffres de ses mémoires. Il était cependant généreux, ainsi qu'on le voit dans ses dépenses de voyage, comme aussi à l'occasion du baptême d'une de ses nièces. Il donna 3 livres au curé, autant à la sage-femme et à la fille qui portait l'enfant, 30 sols au marguillier, 6 livres aux tireurs, 4 livres 10 sols en menue monnaie jetée au public ; enfin le total du baptême lui coûta 27 livres. Il payait régulièrement ses domestiques : 31 livres en argent pour le gage annuel de son vieux valet, et 12 livres à chacune de ses deux servantes, plus une paire de souliers coûtant alors une livre dix sols ; mais elles ne portaient pas de bottines, ni de parasol.

Rengguer était grand travailleur et ses mémoires indiquent que dès qu'il fut syndic des Etats, il voulut voir clair dans la masse de paperasses relatives à cette assemblée fort en retard pour sa réunion, mais dont la caisse était très-visitée par Son Altessse, un peu en dehors de ses droits.

On se contentait d'appeler quelques députés pour faire les comptes de caisse, mais c'était tout ; le prince avait trop peur de réunir la députation entière. En 1787 cette caisse des Etats avait prêté mille louis à l'évêque de

Lydda, sous le cautionnement de Rengguer, qui en servait les intérêts.

Rengguer usait assez souvent de son droit d'aller dîner à la table du prince. Sa femme, son fils et sa fille furent encore admis à la seconde table en 1787, avant les querelles de vanité qui firent bannir cette dame de la cour. Les relations amicales que Gobel entretenait avec le comte de Mercy, ambassadeur d'Allemagne à Paris, lui firent obtenir une lettre de noblesse pour son neveu Rengguer, en août 1783. On lui donna pour armoiries d'or au lion couronné de gueules et le droit d'ajouter à son nom celui de sa terre de la Lime. Elle était située au sud de Villeret, sur le versant septentrionnal du Chasseral. Dans un besoin d'argent, il vendit ce domaine pour mille louis et trente-six louis d'épingles.

Rengguer raconte diverses choses curieuses dans ses mémoires. C'est ainsi qu'on y lit que le 22 octobre 1787, le prince-évêque, Joseph de Roggenbach, assista à une chasse aux alouettes et qu'on en prit ce jour-là 44 douzaines. Il en fit rotir un certain nombre pour son dîner servi dans le maisonnette des alouettes. Son Altesse allait ainsi se régaler quelques fois d'oisillons pendant qu'elle laissait journellement son gros gibier dévaster les récoltes de ses sujets.

Les relations de Gobel et de Rengguer étaient très-intimes. Ils se rendaient réciproquement des services. Gobel était généreux, mais souvent à court d'argent. Rien dans la correspondance et les papiers de ces deux personnages ne révèle des intrigues déloyales contre le prince-évêque, même après leur disgrâce. Ils voulaient tous deux émanciper le pays, à l'exemple de la France, en gardant le prince comme celle-ci conservait encore son roi. L'élection de Gobel à l'Assemblée nationale, son élévation à l'évêché de Paris, lui firent chercher un appui en France, mais les circonstances amenèrent un résultat inattendu et qu'il ne désirait point.

Les travaux de Rengguer dans le but d'obtenir le redressement des griefs du pays, déplurent à Son Altesse et à son entourage, et il fut dès lors mal vu à la Cour. Les événements de la France en 1789, lui donnèrent le courage de persister dans ses demandes réitérées de convocation des Etats de l'Evêché ; mais voyant qu'il n'aboutirait à rien, avec ses propres forces, il s'entendit avec une partie notable des députés aux Etats pour chercher l'appui de l'Empire d'Allemagne, selon le droit du pays, ou même celui de la France, en vertu de traités. Tout le pays était agité et les députés des communes avaient grande confiance dans le talent du syndic pour la revendication de leurs droits. L'arrivée des troupes autrichiennes, en mars 1791, ensuite de leur appel par Son Altesse pour maintenir son autorité absolue, renversa tous les projets légaux de Rengguer. Il avait un bureau particulier au château ; le prince y fit saisir par son neveu tous les papiers officiels, tous ceux privés, les titres mêmes obligatoires, plus deux cents louis en or qu'il avait empruntés pour son voyage à Vienne. Informé de cette saisie, Rengguer n'eut que le temps de se sauver d'abord à Delle, où sa famille le rejoignit, puis plus de vingt députés qu'il fallut caser. Il en plaça quelques-uns dans la maison de son oncle Gobel à Mortzwiler, il en conduisit d'autres à Paris qui logèrent à l'évêché. Mais il fallait de l'argent et il dut vendre deux de ses métairies pour s'en procurer. Sa tête fut mise à prix, comme celle de plusieurs députés réfugiés en France. C'est alors qu'il eut recours à cet Etat, croyant qu'il l'appuierait dans son but de donner plus de liberté à son pays, au moyen d'une Assemblée des Etats, comme cela avait eu lieu en France.

Notre texte de l'histoire de la Révolution dans l'Evêché de Bâle fait voir comment Rengguer rentra dans le pays à la tête des hommes du mouvement, mais à la suite des troupes françaises qui venaient occuper l'Evêché d'après les traités. Le syndic réunit ce qu'il put rassembler de

députés pour former une Assemblée des Etats. Il crut un moment être arrivé à son but, non plus en conservant la souveraineté du prince, mais en lui substituant celle du peuple de la Rauracie qui s'érigea en Etat indépendant. Mais jalousé par des hommes ambitieux et par les partisans du prince déchu, il succomba à la tâche et la République rauracienne indépendante qu'il avait créée sous la protection de la France fut absorbée par sa protectrice même.

Dès lors Rengguer ne fut plus qu'un fonctionnaire employé dans le département du Mont-Terrible, succédant à la République rauracienne et à l'Evêché de Bâle. Mais il n'en resta pas moins en but à la haine des partisans du prince et de ses adversaires personnels, jaloux des succès qu'il avait obtenus. Ils accusèrent Rengguer de tyrannie et de vol. Leurs accusations sans cesse renouvelées furent démenties publiquement par l'autorité, et les papiers particuliers de Rengguer achèvent de le justifier de ces accusations calomnieuses, dont le résultat a amené trop tôt l'annexion à la France. Elle était inévitable, mais sans les intrigues contre Rengguer, elle ne serait arrivée qu'après l'époque de la Terreur.

L'étude la plus attentive de la conduite de Rengguer durant la Révolution ne révèle aucun acte de violence de sa part contre ses adversaires. On reconnaît seulement une tendance à dominer dans les assemblées composées d'éléments très-divers en politique et en capacité. C'est ce qui motiva l'accusation de tyrannie lancée par ses ennemis. Quant aux accusations de vols commis au château de Porrentruy, pendant que le général Demars y commandait, on n'en voit aucune preuve réelle. Il est possible qu'à son retour d'exil, ayant trouvé ses deux maisons pillées par les Autrichiens que le prince y avait placés, lorsqu'elles étaient alors abondamment pourvues de vin, de denrées, de meubles, il se crut en droit de remplacer plus ou moins leur pillage, en disposant de

quelques objets du château, tels que des meubles qu'on lui prêta et qui furent ensuite vendus au profit de l'Etat. Mais entre celà, en de telles circonstances, et les vols dont on l'accusait, il y a une distance qu'aucun acte positif n'a comblée. Ce n'est pas assez de lancer une accusation, il faut encore la prouver et cette preuve n'existe dans aucun des documents, même les plus secrets, que nous avons pu consulter, tandis que la preuve de la calomnie ressort de toute part.

La part active que Rengguer avait prise à la Révolution lui avait naturellement aliéné le clergé et tous les partisans du prince et il s'était fait des ennemis par son activité dominatrice durant la première période de la Révolution, (1791 à 1793.) Les premiers l'injurient dans tous leurs écrits, le traitant de canaille, de brigand, de scélérat. Nous préférons rapporter les faits sans faire de jugement téméraire.

Au mois de mars 1794, Rengguer avait été élu membre du Comité de surveillance du département du Mont-Terrible ; mais en mai suivant, on parvint à l'en faire exclure parce qu'il était noble. Il se trouva alors sur la rue, sans emploi, en même temps qu'on faisait incarcérer son fils.

Le 21 on vendit publiquement dans sa maison les meubles que son oncle Gobel y avait fait porter depuis ses appartements du château. Ils avaient été confisqués après que Gobel eût été guillotiné à Paris en mars précédent, avec Chaumette et autres. Ce fut ce moment difficile que les ennemis de Rengguer choisirent pour achever de le perdre.

Il avait contracté une grosse dette à Paris, en vertu d'une procuration que lui avaient donnée des députés patriotes réunis à Boncourt en mai 1792. Elle devait être reconnue comme dette de l'Etat, attendu que son but était de procurer l'indépendance du pays. L'Assemblée rauracienne l'avait admise, mais Rengguer ne put obtenir le remboursement des fonds. On lui fit toutes sortes de con-

testations et ses papiers sont remplis de faits qui militent en faveur de la justesse de ses réclamations, en même temps qu'ils démentent les accusations de ses adversaires acharnés à sa perte. Le 29 mai 1794, ils soulevèrent contre lui, au club de Porrentruy, de telles clameurs, qu'il se sauva de la ville et se retira à Bienne, sa ville natale, alors encore comprise dans la neutralité suisse. On l'accusa aussitôt d'avoir émigré et il fut inscrit sur la liste des émigrés. On vendit ses meubles ; on instruisit son procès et on le fit arrêter à son passage à Moutier sur de fausses accusations. Etant allé sans passeport de Bienne à Saignelégier, on ameuta le peuple contre lui ; il fut poursuivi comme un loup ; on le saisit, le lia fortement et on l'envoya sous une grosse escorte au château de Porrentruy. A son arrivée, on l'enferma dans un des cachots des sept pucelles, sans lui donner ni paille, ni nourriture (24 juillet 1794). Un mois après on le sortit de là, on le lia sur une charrette pour le conduire devant le tribunal de Delémont, à l'effet de subir un premier interrogatoire, avant de l'expédier à Paris. Guélat qui relate ces faits, dit qu'on lui donna une forte escorte dans la crainte qu'il ne fût enlevé par ses partisans. Ses ennemis n'ayant pu le faire condamner comme émigré, puisqu'il était de Bienne, l'accusèrent alors de fédéralisme. Il resta dans les prisons de Delémont jusqu'au 21 octobre, qu'il fut ramené à Porrentruy pour l'envoyer à Paris. Il était dans un tel état de misère, tellement rongé de la vermine des prisons, qu'il fallut faire une quête pour le rhabiller, et Guélat dit qu'il se donnait à la dévotion.

Dans l'intervalle Robespierre et son parti avaient péri sur l'échafaud et il ne fut plus difficile à Rengguer de se justifier des accusations de fédéralisme. Il revint de Paris au milieu de février 1795, après plus de sept mois de prison et de souffrances causées par ses ennemis politiques auxquels personnellement il n'avait jamais fait de mal. Rengguer était un révolutionnaire, mais on ne le vit jamais agir avec violence, lorsqu'il avait le pouvoir en

main ; ses papiers, sa correspondance intime, témoignent qu'il n'était pas vindicatif. Cela n'empêcha pas Guélat d'écrire dans ses mémoires que le retour de Rengguer libéré, faisait craindre des vengeances. Guélat s'était montré un de ses adversaires acharnés, et cependant Rengguer démentit ses craintes malveillantes. Le syndic des Etats, devenu révolutionnaire, dut, comme beaucoup d'autres, donner des preuves de son civisme en assistant à des scènes qu'il n'approuvait pas toujours, et qu'il ne pouvait empêcher. Aucun de ses papiers et des actes de l'assemblée rauracienne ne révèle de sa part une motion ou des actes de rigueur. Loin de là on le voit souvent accueillir favorablement des demandes de gens qui lui étaient hostiles. Le reproche le plus fondé qu'on put lui faire, c'est de s'être cru l'homme indispensable pour créer la liberté de son pays, sans trop s'occuper des jaloux et des ambitieux qui convoitaient le pouvoir.

Il a cru de bonne foi que son titre de syndic des Etats de l'Evêché, lui imposait l'obligation de réunir les députés de ces Etats pour leur soumettre le redressement des griefs du pays. Quand le prince eut abandonné la partie, Rengguer pensa qu'on pouvait le remplacer en créant une république indépendante. Il s'efforça de l'organiser en imitant ce qui se passait en France. Mais l'occupation militaire de l'Evêché par les Français devait forcément entraîner ce petit pays dans le tourbillon du grand Etat voisin qui l'absorba contre le gré de Rengguer. Celui-ci avait rêvé l'indépendance de la Rauracie et non désiré sa réunion à la France.

En février 1798, Rengguer fut élu membre du département du Mont-Terrible, et on le vit revenir à pied depuis Belfort, où il se trouvait alors. On le délégua tout aussitôt en Erguel et à Bienne pour organiser l'administration française dans ces contrées qu'on venait de réunir à la France. Cet emploi éphémère ne lui rendit pas sa fortune perdue, en sorte qu'on lui donna, peu de temps

après, une place de bibliothécaire avec un traitement de dix-huit cents francs pour qu'il eût de quoi vivre.

Nous n'avons pas découvert ce que devint son fils après 1799, époque où il était encore officier de gendarmerie, et nous ne retrouvons son père qu'au mois d'avril 1814, lorsque tout le pays était occupé par les Autrichiens, que toutes les administrations se trouvaient désorganisées. Delémont créa alors une espèce de tribunal d'appel, et choisit Rengguer pour président, en lui donnant pour assesseurs Helg et Bennot. Ce dernier avait été un des plus violents adversaires de Rengguer et son dénonciateur à la Convention nationale de Paris en 1793.

Rengguer, alors octogénaire, habitait une petite maison à Delémont, avec sa femme, dans une position de fortune fort gênée. Triste destinée d'un homme qui avait sacrifié une position honorable et brillante, toute une fortune, dans ce qu'il croyait l'intérêt du pays et qui n'en recueillait que la misère et la haine de ses adversaires politiques. Ils poursuivent même encore sa mémoire en éternisant leur rancune anti-chrétienne.

Le journal de Rengguer renferme la liste des journaux auxquels on pouvait s'abonner au bureau de poste de Porrentruy en 1788. Il y avait 17 journaux en français, la plupart imprimés à l'étranger. Parmi eux on remarque le *Courrier de l'Europe*, *les Gazettes de Leyden*, d'Amsterdam, de Hambourg, de Cologne, d'Avignon, de Paris, de Berne.

Onze journaux allemands dont trois suisses, et quinze scientifiques et littéraires.

L'abonnement à ces 43 journaux formait la somme de 1142 livres. Rengguer en recevait pour 44 livres 6 sols. Le prix d'abonnement variait de 9 à 54 livres par an. Les premiers ne paraissaient que deux fois par semaine, et les derniers étaient mensuels et quelques-uns hebdomadaires.

Voici encore une curieuse pièce relative à ces patriotes

qui avait risqué leur vie et leur fortune pour obtenir l'indépendance de leur pays. Plusieurs d'entre eux, comme Lémane et surtout Rengguer, avaient fourni en septembre 1793 aux membres du département du Mont-Terrible un état détaillé des emprunts qu'ils avaient contractés dans l'intérêt de l'Etat, et des pertes qu'ils avaient éprouvées de la part du prince évêque à raison de leur patriotisme; leurs réclamations furent soumises à l'examen de 6 commissaires choisis par le Directoire et le conseil général du département du Mont-Terrible et ces derniers donnèrent la déclaration suivante le 19 septembre 1793 :

« Nous estimons que les indemnités ci-dessus et des au-
» tres parts peuvent être incessamment accordées aux
» citoyens ci dénommés qui, pour la plupart, ont passé
» d'une honnête aisance dans un état de détresse et même
» de misère, que leur dévouement leur fait supporter
» sans se plaindre.

» Ces indemnités ont été prononcées par les assem-
» blées de la ci-devant Rauracie, de qui la légalité et la
» souveraineté ont été reconnues par la République fran-
» çaise, dont nous avons aujourd'hui la gloire de faire
» partie intégrante. Le vœu de notre réunion exprimait
» celui de leur acquittement sur le produit des domaines
» nationaux immenses que nous avons offerts à notre
» nouvelle patrie. La Convention, grande et généreuse,
» comme le peuple qu'elle représente, n'y a mis aucune
» restriction; en un mot, tout concourt au succès de la
» demande de ces généreux citoyens qui à tous égards
» ont si bien mérité d'elle. »

Rengguer portait à Paris cette déclaration et les pièces à l'appui, lorsque le même jour ses ennemis le firent destituer et arrêter et qu'il dut rendre compte de l'état de sa fortune avant la Révolution et au jour de son arrestation. Ses réclamations justifiées s'élevaient à 91,800 livres et celles de ses co-réclamants a plus de six cent mille francs. (Papiers Rengguer, n° 17 et Liasse A, 260.) Cette der-

nière pièce justificative est de la plus grande précision et elle rend un hommage complet à la probité de Rengguer et à la modicité de ses réclamations, toutes basées sur des actes probants. On voit même que la commission chargée d'examiner les réclamations évaluaient celle de Rengguer à 180,000 livres.

Les frères Lémane

Parmi les hommes qui ont joué un rôle très-actif dans la Révolution de l'Evêché de Bâle, on doit nommer les frères Lémane, issus d'une honnête famille bourgeoise de Porrentruy. L'un d'eux, Germain, était perruquier, ce qui l'avait mis en relation avec beaucoup de personnages de la cour princière, dont il soignait les perruques et la barbe. Il avait peu d'instruction proprement dite, mais de l'esprit, de l'activité et un patriotisme qui ne s'est jamais démenti. Tout Jacobin, sans culotte qu'il se disait, il ne laissait pas que d'avoir bon cœur et de rendre service même à ses ennemis.

Il fut un des premiers patriotes qui proclamèrent l'indépendance du pays, mais plus tard voyant qu'on ne pouvait plus la maintenir, il proposa aussi un des premiers la réunion à la France. L'assemblée rauracienne l'avait délégué à Paris pour combattre les dénonciations que des intrigants et des jaloux de Rengguer avaient faites à la Convention nationale. Il fut plus d'une fois membre de l'administration du département du Mont-Terrible et il occupa divers emplois dans lesquels il fit preuve d'intelligence et d'activité. Il avait acheté le grand jardin et le clos rière le château de Porrentruy, avec les deux maisons qui en dépendaient pour 19,100 livres en assignats. Il vivait là avec sa femme et sa fille, mariée à un officier français. Au retour de Napoléon de l'île d'Elbe, Lémane reprit la cocarde tricolore, mais dénoncé par les réactionnaires qui florissaient alors, il faillit recevoir la

schlague des Autrichiens qu'il avait contribué à faire partir de l'Evêché de Bâle en avril 1792.

Malgré les attaques de ses adversaires politiques qui l'accusaient d'avoir aidé à piller le château, Lémane ne s'était pas enrichi, et il mourut dans une position gênée.

Son frère aîné, Antoine Lémane, avait embrassé l'état ecclésiastique. On en avait fait un missionnaire dont les sermons eurent du succès. Il était de petite taille, guère que quatre pieds et demi, un peu bossu, mais ses yeux vifs et intelligents révélaient son esprit qu'il aimait à faire briller par des mots quelquefois caustiques, qui lui attirèrent des désagréments de la part des prêtres et du prince-évêque. On a vu dans le cours de l'histoire de la Révolution quelle part active il y prit, dès son début.

Guélat, dans ses mémoires, n'a pas ménagé ce vaillant patriote et ce n'est qu'en rapportant sa mort, qu'il lui rend enfin justice, dans les termes suivants : « La vérité veut que l'on dise à la louange d'Antoine Lémane que lors même que ses fonctions de représentant du peuple lui eussent donné la droit de mort sur les ennemis de la Révolution, il n'a pour autant jamais fait de peine à personne ; son bon cœur le portait au contraire à rendre service à ceux-là même qui étaient ses ennemis personnels. Pour n'avoir pas fait jouer la guillotine, il fut regardé pour un esprit pusillanime. Ses occupations lui laissèrent du temps et il composa un ouvrage en vers français, intitulé *L'Annonciade*. La peinture qu'il y fait de la marche de la Révolution, marquée au coin de la vérité, indisposa des hommes puissants qui le firent renvoyer de sa place de bibliothécaire de la préfecture de Paris, avec une petite pension. Les Autrichiens et avec eux les réactionnaires la lui firent perdre ; le chagrin le fit tomber en enfance et à la charge de son frère peu fortuné.

» En 1815 il demanda d'entrer à l'hôpital, mais tout bourgeois de Porrentruy qu'il était, on fit attendre le révolutionnaire. Il mourut le 18 octobre 1818. On l'enterra

derrière la sacristie à St-Germain et quelques personnes suivirent son convoi. Cependant le lendemain on lui fit les prières accoutumées, avec les marques distinctives des prêtres. »

M. X. Stockmar qui l'avait bien connu, dit de lui: « L'abbé Lémane, d'une stature peu avantageuse, mais spirituel, actif, entreprenant, fut dès 1789, un des premiers agitateurs du pays et le rédacteur, un peu ampoulé, des plaintes des communes et des manifestes des assemblées politiques. Il fut d'abord arrêté et enfermé dans une des prisons du château, d'où il s'évada, grâce à l'assistance de ses amis, le patricien Rengguer et Gobel évêque de Lydda (1). Réfugié à Delle, il en revint pour prendre part aux mouvements insurrectionnels qui amenèrent la chute du gouvernement épiscopal et l'établissement de la République rauracienne qu'il chercha à soutenir jusqu'à sa réunion à la France. Il fut ensuite élu membre de la Convention nationale qui le nomma représentant du peuple près de l'armée d'Italie. »

» Ceux qui l'ont vu dans les dernières années de sa vie, petit, malingre, contrefait, se demandaient comment on avait pu l'élever à de si importantes fonctions! C'est que dans ce corps chétif était logée une âme forte, un esprit avancé, un patriotisme et un dévouement à toute épreuve. Jacobin, il n'abusa jamais de son pouvoir, rendit des services aux prêtres poursuivis et sauva des malheureux. Enclin à la plaisanterie, il aimait à rire jusque dans les circonstances graves; aussi lui rendit-on souvent malice pour malice, sans craindre de l'offenser, et l'on raconte des anecdotes très-comiques, dont il fut tantôt le héros, tantôt la victime. On n'attaqua jamais ni son honneur, ni sa bonté. Il accompagna Dupuis à Porrentruy

(1) Lémane fut arrêté par ordre du prince le 23 avril 1791, et ce furent des patriotes français Boillot, Antonin de Belfort et quelques hommes du pays qui obtinrent sa mise en liberté le 3 mai 1792; mais il eut peur d'être repris et il se sauva à Delle. (Guélat, p. 40 et 107).

pour organiser l'école centrale, dont il occupa la chaire d'histoire naturelle jusqu'à sa suppression. Retourné à Paris, il y séjourna pendant plusieurs années, comme bibliothécaire, et vieux, se retira à Porrentruy avec ses livres, pour y cultiver les lettres et la poésie. Quoiqu'il ne fût plus attaché au Collège, il le visitait souvent et assistait aux examens et aux cérémonies, ainsi que son ancien collègue Delanoue, qui vivait également dans la retraite et l'étude à Porrentruy. La vue des drapeaux étrangers, en 1813, le priva d'une partie de ses facultés. Il erra encore quelque temps, comme une ombre, et s'éteignit dans la douleur. Ses manuscrits et ses publications existent encore à Porrentruy et je possède sa médaille de conventionnel. » (Considérations sur l'Acte de réunion du Jura au canton de Berne, 1861, page 89).

Il fait plaisir de citer ces réhabilitations tardives de vrais patriotes que les réactionnaires n'ont jamais cessé de décrier. Sans doute ils ont eu leur quart d'heure d'ambition et de vanité. On a pu rire de voir le barbier et l'abbé transformés en traîneurs de sabre, mais pour juger les hommes il faut se reporter aux circonstances dans lesquelles ils se sont trouvés. Ceux-ci n'ont certes pas mérité le nom de scélérat et de brigand que leur ont prodigué les partisans du prince déchu dans tous leurs écrits.

Bandinelli.

On rencontre quelquefois le nom de Band parmi les hommes actifs de la Révolution, mais non pas au rang des démagogues. L'émancipation du peuple français l'avait électrisé comme tant d'autres citoyens. Trouvant son nom trop dur et trop bref, il y ajouta une désinence italienne et il signa dès lors Bandinelli, républicain, c'était plus honnête que sans-culotte, accolé à plus d'un nom bourgeois. Il occupa divers emplois pendant la Révolution ; il présida quelquefois le club des amis de la liberté ; il fut membre de l'administration provisoire de Porrentruy

et plus tard du département du Mont-Terrible. Il habitait une petite maison au coin du haut de la Grand'rue et il en avait décoré les deux façades de quelques ornements d'architecture. Ils servaient en même temps d'enseigne à son petit commerce.

Bandinelli n'a laissé que de bons souvenirs. Il avait un caractère franc et jovial. Nous ne savons où il avait appris la peinture, car il était artiste et il ne manquait pas de talent. Il a formé de bons dessinateurs à l'Ecole centrale et plus tard au collège. Il fut le premier maître de Léopold Robert. On retrouve encore cà et là de ses dessins. Il aimait à reproduire les anciens monuments du pays et il les donnait pour modèles à ses élèves. Nous avons copié de lui une série de costumes des paysans du pays à la fin du siècle dernier. Ce fut lui qui exécuta le plus grand nombre des décorations du temple de la Raison, des autels de la patrie, du théâtre, et il fut secondé par un autre patriote de Porrentruy, le peintre Simon; mais celui-ci avait moins de talent que Bandinelli. Il était trop pauvre pour se procurer les objets nécessaires à son art. Il fut réduit à s'occuper de vernissage, au lieu de peinture, et à prêter sa grosse voix de ténor au lutrin de la paroisse ; mais alors il avait supprimé le bonnet phrygien. Plus d'un artiste lui devait ses premières leçons. Il était très-caustique et ses pinceaux ont produit plus d'une bonne caricature des hommes de son temps.

Chargé une fois de rétablir les armoiries de St-Ursanne sur la façade de l'hôtel-de-ville, où elles avaient été effacées en 1792, il allongea la queue et les oreilles de l'ours héraldique pour en faire un ours-âne. Mais il risqua de payer cher sa plaisanterie (1815). — A cette date, le 1er juillet, mourait Bandinelli, sans laisser d'enfant de son mariage avec une brûntrutaine.

Principaux documents consultés.

Publications.

1. Thiers. — Histoire de la Révolution et histoire du Consulat et de l'Empire.
2. Diverses histoires de France sur l'époque de la Révolution.
3. Histoire de la Confédération Suisse. — Vuillemin et Monnard.
4. Histoire de la Confédération suisse. — Daguet.
5. Morel. — Histoire de l'Evêché de Bâle.

6-7. Blœsch. — Histoire et chronique de Bienne.

8. Mémoires de la Société jurassienne d'Emulation 1859. Notice du professeur L. Dupasquier. — 1868. Conseil de Régence, de X. Kohler. Plusieurs notices éparses dans ces mémoires.
9. Relation fidèle dont s'est opérée la Révolution dans le pays de Porrentruy, et sa réunion à la France. — Attribuée à Scheppelin.
10. Plusieurs opuscules sur la Révolution dans l'Evêché de Bâle, de divers auteurs.
11. Observations sur l'état politique de l'Evêché de Bâle vers 1789.
12. Travail du comité d'Ajoie.
13. Vautrey. — Villes et villages de l'Evêché de Bâle.
14. Trouillat. — Monuments de l'Evêché de Bâle.
15. Recueil des lois et décrets et Moniteur, durant la Révolution.
16. Plusieurs volumes de lois et ordonnances des princes-évêques de Bâle, dont le catalogue est à la suite de mon volume sur les institutions de l'Evêché de Bâle.

Manuscrits.

1. Guélat, F[s]-Jos., avocat à Porrentruy. — Remarques pour servir à l'histoire de la Révolution arrivée dans les Etats de l'Evêché de Bâle de 1791 à 1803. 2 vol. in-4°. ensemble 1184 pages. Ils renferment, jour par jour, les principaux événements qui se passaient dans le pays et en particulier à Porrentruy.
2. Même auteur. — La Révolution sous le prince de Roggenbach. Annexe à son manuscrit sur la guerre des Suédois.
3. Jean-Georges Quiquerez. — Histoire de l'ancien Evêché de Bâle. Chapitre relatif à la Révolution.
4. Le même. — Sa biographie.
5. Journal de Jos.-Antoine Rengguer, depuis 1786, 1787, etc., très-important pour connaître le caractère, les travaux, les relations, la fortune et une foule de faits relatifs à ce personnage.

6-7. Deux liasses de papiers de Rengguer concernant la Révolution.

8. Une liasse de documents sur la Révolution, provenant de Rengguer et recueillis par J.-G. Quiquerez.
9. Une autre liasse formée par le même, contenant 279 pièces de 1791 à 1793 et tout particulièrement les actes originaux de Rengguer et ses travaux sur la République de la Rauracie.
10. Beaucoup d'autres mémoires et documents épars dans des liasses relatives à l'Evêché de Bâle.

LA VALLÉE DE NUGEROLE.

Epoque romaine.

La plaine fertile, en partie naguère encore marécageuse, qui s'étend des derniers contreforts du Chaumont et du Chasseral au Jolimont, du lac de Neuchâtel à celui de Bienne, et au milieu de laquelle la Thièle a tracé de gracieux méandres, portait autrefois le nom de *Vallis Nugerolensis* (1), Vallée de Nugerole, Val de Neureux (2).

Cette vallée avait, de même que le lac de Bienne, tiré son nom de celui d'une ancienne ville nommée *Nugerole*, qui existait jadis au nord-ouest du lac, entre Neuveville et Cressier, et qui a été détruite, la ville par les Allemannes en 380 et, son faubourg, par les Bernois en 1340.

Dans l'une de nos publications sur les anciens monuments des rives du lac de Bienne (3), nous avons émis et soutenu l'opinion que cette antique cité était d'origine romaine. Mais en continuant nos recherches historiques sur les localités riveraines de la partie supérieure du lac, nous avons acquis la conviction que, non seulement Nugerole, mais aussi d'autres localités voisines, notamment celles où se trouvent aujourd'hui les villages de Locras *(Luscherz)*, Tschugg, Chules *(Gals)* et Marin, ont été habitées jadis par des colonies romaines.

(1) TROUILLAT. *Monuments de l'histoire de l'ancien Evêché de Bâle*, Vol. I, pages 152, 371. 449 et Vol. IV, pages 297, 403, 495 et 521.

(2) MATILE (Georges-Auguste). *Monuments de l'histoire de Neuchâtel*, Vol. I, pages 4, 110 et 163. *Histoire des institutions judiciaires et législatives de la principauté de Neuchâtel et Valangin*, pages 30 et 105 *Archives de Neuchâtel*, J 6, nos 4 et 12.

(3) Voir *Nugerole* dans les *Actes* de la Société jurassienne d'émulation, année 1879, pages 83 à 104 inclusivement.

Pour corroborer l'opinion que nous avons soutenue au sujet de la fondation de Nugerole et justifier celle que nous émettons aujourd'hui sur l'existence de colonies romaines dans cette contrée, nous nous bornerons à citer un seul fait qui ne peut être révoqué en doute : celui de la présence de monnaies romaines, éparses çà et là dans le sol, à proximité de ces différentes localités.

Des agriculteurs, occupés au labourage de terrains en nature de jardin à Locras, à Chules et à Marin, et en nature de vigne à Tschugg et au Landeron, ont, en effet et à plusieurs reprises, mis au jour une certaine quantité de monnaies romaines.

Parmi celles qui ont été trouvées dans le voisinage de ces différentes localités, nous en avons acquis un certain nombre des personnes mêmes qui les ont mises au jour, notamment celles décrites ci-après :

1° Celles à l'effigie des empereurs Claude (41-54), Néron (54-68), Vespasien (69-79), Nerva (96-98), Antonin-le-Pieux (138-161) et Septime Sévère (193-211), trouvées dans le vignoble, au nord-est du Landeron, sur l'emplacement même où était située Nugerole ;

2° Celles à l'effigie des empereurs Trajan (98-117), Aelius Vérus (138), Macrin (217-218) Maximien Hercule (286-305), Constantin le Grand (306-337) et de l'impératrice Faustine (138-141) épouse d'Antonin, trouvées à Locras ;

3° Celles à l'effigie des empereurs Marc Aurèle (161-180), Alexandre Sévère (222-235), Victorin (265-267), Tetricus (268-273), Aurélien (270-275) et Probus (276-282), trouvées à Tschugg ;

4° Celles à l'effigie des empereurs Commode (180-192), Constant (337-350), Constance (337-361) et de l'impératrice Crispine (180-183) épouse de Commode, trouvées à Chules ;

5° Enfin, celles à l'effigie des empereurs Adrien (117-138) (1) et Gordien III (238-244); de l'impératrice Sabine (117-136) épouse d'Adrien; des impératrices syriennes, originaires d'Emèse, Julia Domna (193-217) épouse de Septime Sévère, Julia Maesa (218-223) sœur de la précédente, et Julia Mammaea (222-235) mère d'Alexandre Sévère, trouvées à la Tène près de Marin.

Voici la description des monnaies dont il est parlé ci-devant et la traduction des sigles qui composent la légende de chaque pièce. Les mots et les sigles en caractères romains constituent seuls la légende; les parties de mots en caractères italiques ont été ajoutées aux sigles pour les compléter et servir à leur traduction.

1. Module de 26mm., à l'effigie de l'empereur Claude I *(Tiberius Claudius Drusus)*, (41-54), avec la légende circulaire TI *(berius)* CLAVDIVS CAESAR AVG *(ustus)* (2) IMP *(erator)*.

Au revers : Un homme debout.

2. Module de 27mm., à l'effigie de l'empereur Néron *(Tiberius Claudius Nero)*, (54-68). Légende NERO CLAVD *(ius)* CAESAR AVG *(ustus)* GERMANICVS.

Au revers : Un homme debout et la devise PONTIF *(ex)* MAX *(imus)* TR *(ibunicia)* POT *(estate)* IMP *(erator)* P *(áter)* P *(atriae)* (3).

(1) Celles à l'effigie d'Adrien ont été acquises par M. le Dr Gross, et se trouvent actuellement dans son musée d'antiquités lacustres, à Neuveville.

(2) En l'an 27 avant l'ère chrétienne, le Sénat décerna à Octave le titre d'*Auguste* que conservèrent ses successeurs.

(3) *Pontifex.* Lorsque César-Octave fut proclamé empereur (30 ans avant l'ère chrétienne), il fut nommé *consul, tribun* et *grand pontife.* L'empereur était donc président ou chef du collège des pontifes. Après la mort de *Lépidus* (en l'an 13 avant J.-C.), l'empereur se fit en outre décerner ce titre. *Maximus* signifie le *grand*, le *très-grand.* Plus tard, les titres de *Pontifex maximus* furent réunis à la dignité impériale, de sorte que les empereurs revendiquaient ces titres honorifiques dès le moment qu'ils montaient sur le trône. — *Tribunicia potestas.* En l'an 23 avant J.-C., Auguste refusa la dignité de consul, mais il garda le titre de *tribunicia potestas*, qui donnait à la dignité impériale un coloris démocratique-religieux.

La note explicative qui précède concerne aussi les monnaies décrites ci-après sous les nos 5, Nerva; 9, Adrien; 12, Antonin; 16, Commode; 18, Septime Sévère, et 24, Gordien.

3 et 4. Deux pièces, l'une de 25 l'autre de 27^{mm}, à l'effigie de l'empereur Vespasien (*Titus Flavius Vespasianus*), (69-79). Légende : IMP *(erator)* CAES *(ar)* VESPASIAN *(us)* AVG *(ustus)* CO *(n)* S *(ul)*.

5. Module de 25^{mm}, à l'effigie de l'empereur Nerva (*Marcus Coccejus Nerva*), (96-98). Légende : IMP *(erator)* NERVA CAES *(ar)* AVG *(ustus)* P *(ontifex)* M *(aximus)* TR *(ibunicia)* P *(otestate)* CO *(n)* S *(ul)* III P *(ater)* P *(atriae)*. (1)

Au revers : Un guerrier debout.

6. Module de 27^{mm}, à l'effigie de l'empeur Trajan (*Marcus Ulpius Trajanus Crinitus*), (98-117). Légende : IMP *(eratori)* TRAIANO AVG (*usto*) GER (*manico)* DAC *(ico)* P *(ontifici)* M *(aximo)*. (2)

Au revers : Trois aigles romaines et la devise OPTIMO PRINCIPI.

Trois pièces à l'effigie de l'empereur Adrien (*Publius Aelius Hadrianus*) (117-138), avec les légendes suivantes : (3)

7. Module de 25^{mm}. Légende : HADRIANVS AVGVSTVS.

Au revers : La *Justice* debout.

8. Module de 26^{mm}. Légende : MAR *(cus)* TRAIAN *(us)* HADRIANVS AVG *(ustus)*.

Au revers : la *Félicité* debout et la devise FELICITAS.

9. Module de 27^{mm}. Légende : TRAIAN (*us*) HADRIANVS AVG *(ustus)* P *(ontifex)* M (*aximus)* TR *(ibunicia)* P *(otestate)* CO *(n)* S *(ul)* III. (4).

(1) Voir la note explicative du n° 2 ci-dessus.

(2) *Dacicus*, de l'expédition contre les Daces, en l'an 103. *Parthicus*, de la victoire remportée sur les Parthes, en l'an 116. — *Optimus* signifie le *meilleur*, le *très-bon* ; titre donné à l'empereur à cause de sa grande bonté. Cet adjectif qualificatif se trouve sur les monnaies dès l'an 103.

(3) Si nous avons donné la description de trois monnaies du même empereur, c'est parce que ces monnaies sont de coins différents, et que les légendes sont aussi différentes l'une de l'autre. Il en est de même en ce qui concerne celle d'Antonin (n^{os} 12 et 13), et de Constantin (n^{os} 30 et 31).

(4) Voir la note explicative du n° 2 ci-devant.

10. Module de 15mm, à l'effigie de l'impératrice Sabine *(Julia Sabina)* (117-136), épouse d'Adrien. Légende : SABINA AVGVSTA.

Au revers : La *Concorde* debout et la devise CONCORDIA AVG *(ustorum)*.

11. Module de 25mm, à l'effigie d'Aelius Vérus (138), l'un des fils adoptifs d'Adrien. Légende : L *(ucius)* AELIVS CAESAR.

Au revers : Un homme assis.

Deux pièces à l'effigie de l'empereur Antonin, surnommé le *Pieux (Titus Aurelius Antoninus Pius)* (138-161).

12. Module de 25mm. Légende : ANTONINVS AVG *(ustus)* PIVS P *(ater)* P *(atriae)* TR *(ibunicia)* P *(otestate)* CO *(nsul)*. (1)

Au revers : La *Fortune* debout, et la devise LIBERTAS AVG *(usti)*.

13. Module de 17mm. Légende : IMP *(erator)* ANTONINVS PIVS AVG *(ustus)*.

Au revers : La *Fortune* debout, et la devise LIBERTAS AVG *(usti)*.

14. Module de 30mm, à l'effigie de l'impératrice Faustine (138-141), épouse d'Antonin. Légende : DIVA FAVSTINA.

Au revers : Une femme debout tenant une corne d'abondance de la main gauche et une lance de la main droite.

15. Module de 17mm, à l'effigie de l'empereur Marc-Aurèle, surnommé le *Philosophe (Marcus Aurelius Antoninus)* (161-180), fils adoptif d'Antonin. Légende : M *(arcus)* AVR *(elius)* ANTONINVS.

Au revers : La *Victoire* debout, tenant une lance de la main droite.

(1) *Pius* signifie le *Pieux*, *Pater Patriae*, *Père de la patrie*. — Antonin mérita les beaux surnoms de *Pieux* et de *Père de la patrie*. Voir en outre la note explicative du n° 2 ci-devant.

16. Module de 27^{mm}, à l'effigie de l'empereur Commode (*Marcus Aurelius Commodus*) (180-192). Légende : M *(arcus)* COMMODVS ANT *(oninus)* P *(ius)* FELIX (1) AVR *(elius)*.

Au revers : L'empereur assis sur la chaise curule et les sigles P *(ontifex)* M *(aximus)* TR *(ibunicia)* P *(otestate)*. (2)

17. Module de 24^{mm}, à l'effigie de l'impératrice Crispine *(Bruttia Augusta)*, (180-183), épouse de Commode. Légende : CRISPINA AVGVSTA.

Au revers : une femme debout.

18. Module de 18^{mm}, à l'effigie de l'empereur Septime Sévère *(Lucius Septimus Severus)*, (193-211). Légende : SEVERVS PIVS AVG *(ustus)*.

Au revers : un trophée d'armes et la devise PART *(hicus)* MAX *(imus)* P M TR *(ibunicia)* (3).

19. Module de 17^{mm}, à l'effigie de l'impératrice Julia Domna (193-217), épouse de Septime Sévère. Légende : IVLIA AVGVSTA.

Au revers : la *Piété* à l'autel, et la devise PIETAS PVBLICA.

20. Module de 25^{mm}, à l'effigie de l'empereur Macrin *(Macrinus)*, (217-218). Légende : MACRINVS AVG *(ustus)*.

Au revers : un guerrier debout.

21. Module de 18^{mm}, à l'effigie de Julia Maesa (218-223) sœur de l'impératrice Julia Domna et grand'mère d'Elagabale. Légende : IVLIA MAESA AVG *(usta)*.

Au revers : la *Chasteté* assise, levant son voile, et la devise PVDICITIA.

(1) *Pius*, qui signifie le *Pieux*, ne s'accordait guère avec le caractère de Commode qui prit ce titre en l'an 186. — *Félix* signifie *l'heureux*. — *Pius Felix* étaient des titres honorifiques décernés aux empereurs et attachés à la dignité impériale. Même note pour les monnaies décrites ci-après sous n^{os} 24, 25, 26, 28 et 30.

(2) Voir la note explicative du n° 2 ci-devant.

(3) *Parthicus*, de la victoire remportée sur les Parthes, en 197. Voir en outre les notes explicatives des n^{os} 2 et 16 ci-devant.

22. Module de 19^{mm}, à l'effigie de l'empereur Alexandre Sévère (*Marcus Aurelius Alexander Severus*), (222-235). Légende : IMP (*erator*) ALEXANDER PIVS AVG (*ustus*).

23. Module de 30^{mm}, à l'effigie de Julia Mammaea (222-235), mère d'Alexandre Sévère. Légende : IVLIA MAMAEA AVGVSTA.

Au revers une déesse assise, et la devise IVNO AVGVSTAE.

24. Module de 21^{mm}, à l'effigie de l'empereur Gordien III, dit le *Jeune* (*Marcus Antonius Gordianus*), (238-244). Légende : IMP (*erator*) GORDIANVS PIVS FEL (*ix*) AVG (*ustus*).

Au revers : la *Victoire* assise et les sigles P (*ontifex*) M (*aximus*) TR (*ibunicia*) P (*otestate*) IIII CON (*sul*) P (*ater*) P (*atriae*) (1).

25. Module de 18^{mm}, à l'effigie de Victorin (265-267), l'un des 30 tyrans du temps de Gallien. Légende : IMP (*erator*) VICTORINVS P (*ius*) F (*elix*) AVG (*ustus*).

Au revers : la *Piété* à l'autel et la devise LIBERTAS AVG (*ustus*).

26. Module de 16^{mm}, à l'effigie de l'usurpateur Tetricus (268-273), également l'un des 30 tyrans qui prirent la pourpre sous Gallien. Légende : IMP (*erotor*) TETRICVS P (*ius*) F (*elix*) AVG (*ustus*).

Au revers : l'*Hilarité* tenant une lance.

27. Module de 22^{mm}, à l'effigie de l'empereur Aurélien (*L. Domitius Aurelianus*), (270-275). Légende : IMP (*erator*) AVRELIANVS AVG (*ustus*).

Au revers : deux captifs debout, et la devise CONCORDIA MILITVM.

28. Module de 21^{mm}, à l'effigie de l'empereur Probus (*Marcus Aurelius Probus*), (276-282). Légende : PROBVS P (*ius*) F (*elix*) AVG (*ustus*).

Au revers : un guerrier debout, et la devise FIDES MILITVM.

(1) Voir les notes explicatives des n^{os} 2 et 16 ci-dessus.

29. Module de 25^{mm}, à l'effigie de l'empereur Maximien, surnommé l'*Hercule* (*Marcus Aurelius Valerius Maximianus Herculius*), (286-305). Légende : MAXIMIANVS NOBILIS.

Au revers : la *Justice* debout.

Deux pièces à l'effigie de l'empereur Constantin I, surnommé le *Grand* (*C. Flavius Valerius Aurelius Claudius Constantinus*), (306-337), avec les légendes suivantes :

30. Module de 23^{mm}. Légende : IMP (*erator*) CONSTANTINVS P (*ius*) F (*elix*) AVG (*ustus*).

Au revers : un guerrier debout, et la devise SOLI INVICTO COMITI.

31. Module de 17^{mm}. Légende : CONSTANTINVS AUG (*ustus*).

32. Module de 17^{mm}, à l'effigie de l'empereur Constant (337-350), l'un des fils de Constantin-le-Grand. Légende : FL (*avius*) IVL (*ius*) CONSTANS NOB (*ilis*) C (*æsar*).

Au revers : deux soldats tenant chacun une lance.

33. Module de 16^{mm}, à l'effigie de l'empereur Constance (337-361), frère du précédent. Légende : FL (*avius*) IVL (*ius*) CONSTANTIVS NOB (*ilis*) C (*æsar*).

Au revers : deux soldats tenant chacun une lance.

Il existe, en outre, au revers des monnaies décrites ci-devant sous les n^{os} 1 à 8 inclusivement, 11, 12, 14, 16, 17, 20 et 23, les initiales S C, en caractères romains ; ces initiales forment une suite de sigles qu'il faut lire : *Senatus consultum,* décret du Sénat. Celles sous n^{os} 7, 8, 9, 11, 12, 14 et 16 sont de bronze ; celles sous n^{os} 10, 13, 15, 18, 19, 21 et 24 sont d'argent, et les autres de cuivre. Quelques-unes sont recouvertes d'une couche de patine de couleur verdâtre, et d'autres d'une patine de couleur brunâtre.

Les monnaies décrites sous n° 3 ne sont pas les seules qui ont été trouvées à Tschugg. Il y a une quinzaine d'années environ, qu'un vigneron de Tschugg, occupé au défonçage d'une vigne près de cette localité, trouva à 60^{cm} de profondeur, une centaine de ces monnaies, contenues

dans un vase en argile, muni d'une anse, semblable à ceux que M. le Dr Gross a recueillis, en 1872, dans la palafitte de Locras. Le vase et son contenu, dont le propriétaire ne connaissait pas la valeur, ont été vendus à vil prix à un colporteur israélite, et le tout a pris le chemin de l'étranger.

Indépendamment des monnaies dont nous venons de parler, un certain nombre de pièces frustes (1), de grandeurs diverses (la plus petite mesure 13mm et la plus grande 30mm de diamètre) et de coins différents, ont été trouvées, comme les précédentes, dans le voisinage des localités sus-indiquées. Ces pièces de bronze et de cuivre, également d'origine romaine, sont détériorées par l'oxydation du métal. Les légendes ont été en partie effacées, soit par l'effet du frottement, soit par celui de la rouille ou de toute autre cause. Leur mauvais état de conservation et la barbarie des empreintes ne nous ont pas permis d'en opérer le classement.

Voilà des faits qui sont désormais acquis à l'histoire de la Vallée de Nugerole ; qu'il nous soit permis d'en tirer les conséquences toutes naturelles qui en découlent.

La présence de ces monnaies romaines, éparses çà et là dans le sol, à proximité des localités où elles ont été trouvées, ne peut s'expliquer autrement sinon qu'elles y ont été les unes perdues isolément, les autres enfouies en groupe, à l'époque où ces monnaies avaient cours, par des personnes qui en faisaient usage et qui habitaient les dites localités.

De même que la présence de ces débris de l'industrie primitive dans les palafittes du lac de Bienne : Locras, Hageneck, Gérofin, Mœringen, Latrigen, Sutz, Chavannes et l'Ile de St-Pierre (2), démontre que ces loca-

(1) Nous possédons une vingtaine de ces pièces frustes. J. G.

(2) Voyez *Dr V. Gross*, dans les *Actes* de la Société jurassienne d'Emulation. 1° *Les habitations lacustres du lac de Bienne*, année 1872, pages 46 et suivantes ; 2° *Les dernières trouvailles*, année 1879, pages 105 et suivantes.

lités ont été habitées avant l'arrivée des dominateurs des Gaules dans nos contrées ; de même aussi la présence de monnaies romaines, dans le sol, à Locras, Tschugg, Chules, Marin et Landeron, démontre surabondamment que ces localités ont été habitées par des colonies romaines, à l'époque que ces monnaies avaient cours, soit pendant les premiers siècles de l'ère chrétienne.

Périodes franque et II^me burgunde.

La vallée de Nugerole est désignée dans les anciens documents, notamment dans les chartes des 19 mars 866 et 20 septembre 884, comme faisant, à cette époque, partie du comté de Bipp (..... *Villamque in Pipinensi comitatu quae Nogerolis dicitur.....*) (1), et dans d'autres chartes, notamment celle du 9 mars 962, comme faisant partie du comté de Bargen (..... *Villa in Bargensi comitatu quae Nogerolis dicitur, cum capella S. Ursicini.* (2)

A l'appui de cette dernière assertion, nous nous permettons de citer encore le passage suivant, tiré d'un document de 1016, conservé aux Archives de Porrentruy et rapporté par l'auteur des *Monuments de l'Histoire de l'ancien Evêché de Bâle.*

Rodolphe III, dernier roi de Bourgogne, donne à son fidèle Amison des biens situés dans la vallée de Nugerole, au comté de Bargen. Ce passage est conçu en ces termes :

.....mansos duos conjacentes in comitatu Bargensi, sive in valle Nugerolensi, tam in casis quam casalibus, campis, pratis, vineis, pascuis, silvis, aquis, aquarumque decursibus et cum omnibus appenditiis sive usamentis omnibus, etc., etc.

..... *accipientes a jam dicto Amisone vineam unam sui primi juris, sitam in comitatu Bargensi, sive in valle Nugerolensi*, etc., etc..... (3)

(1) Trouillat, Vol. I, pages 113 et 120.
(2) Trouillat, Vol. I, page 135.
(3) Trouillat, Vol. I, page 152.

Mais nous avons hâte d'ajouter que ce comté n'était alors pas héréditaire et que ses limites étaient encore incertaines. Ainsi une contrée quelconque, une certaine étendue de pays, pouvait recevoir une dénomination tantôt de son juge, tantôt de la résidence d'un comte ; car les comtes n'étaient, dans les anciens temps, que des juges et des officiers de la Cour. Les landgraves, par contre, étaient des baillis royaux ou princiers.

Sous la dynastie des comtes de Neuchâtel.

La dynastie des comtes de Neuchâtel fut élevée sur les débris du royaume de Bourgogne. A la mort du dernier de ces rois, Rodolphe III, en 1032, son neveu Conrad II, dit le *Salique,* alors empereur d'Allemagne, succéda à son oncle au royaume de Bourgogne, et donna, à titre de fief héréditaire, à Ulrich Ier, seigneur de Hasenbourg et comte de Fenis, le pays qui reçut plus tard le nom de *Comté de Neuchâtel.* Telle fut l'origine de la dynastie des comtes de Neuchâtel.

Citons, pour terminer, quelques actes confirmatifs, d'échange et de cession d'immeubles, situés dans cette contrée :

1178, *25 février*. Le pape, Alexandre III, confirme les possessions de l'église de St-Imier, situées dans la vallée de Nugerole, ... *in valle Nugheroule, allodium in casalibus, in vineis, in pratis, in campis, in decimis*, etc., etc. (1)

1179, *27 février*. Le même confirme les possessions de l'église collégiale de Moutier-Grandval, situées au même lieu, ... *in valle Nugerole vineam quae dicitur Cundimina*, etc., etc. (2)

1209. Berthold de Neuchâtel, prévôt de Bâle, Ulrich son frère et Berthold son neveu, confirment les donations faites par leurs ancêtres à l'abbaye de St-Jean, ... *scili-*

(1) Trouillat, Vol. I, page 364.
(2) Trouillat, Vol. I, page 371.

24

cet, ea quecunque in valle de Nuerol de communalibus usque ad nostra tempora sepibus habent inclusa, cum prato de Vilo..... etc. (1)

1246, 8 novembre. Echange de biens situés près de Nugerole, entre le chapitre de Moutier et l'abbaye de Bellelay, *in parochia Sancti Ursicini commutavimus abbati et conventui Bellelagie pro quodam casali et pro alio orto adjacenti eidem casali*..... etc., etc. (2)

1255, 3 novembre. Albert de Lamboing, bourgeois de Bienne, cède à l'abbaye de Bellelay des vignes situées près de Nugerole, ... *quasdam vineas infra parochiam Sancti Ursicini de Nuerol, in loco qui decitur Dumchamp sitas*, etc., etc. (3)

Neuveville, en juillet 1880.

J. GERMIQUET, notaire.

(1) Trouillat, Vol. I, page 449.
(2) Trouillat, Vol. I, page 569.
(3) Trouillat. Vol. I, page 631.

UN POÈTE NATIONAL

JUSTE OLIVIER

Par Virgile Rossel

I

Faire de la littérature nationale en terre romande, c'est faire avant tout acte d'abnégation. Il faut oublier les folles ambitions de jeunesse, les radieux songes de gloire, les fortifiantes espérances de renommée ; sacrifier tout à l'amour du sol natal : la richesse, le couronnement légitime de la noble tâche remplie, les bruyantes ivresses de l'admiration d'un grand public lettré ; se confiner dans la solitude et le silence, au milieu d'un simple cénacle d'amis, avec un esprit de renoncement complet à l'avenir entrevu, comme les ermites du moyen âge dans leurs retraites ignorées, et n'avoir qu'un culte : l'Idéal, et n'avoir qu'une consolation : la Poésie. Pour mon compte, je les admire et je les plains ces hommes généreux qui eurent assez de désintéressement, — eux qui pouvaient être des acteurs acclamés sur une plus vaste scène et chez un peuple moins avare d'encouragements et de louanges — pour consacrer leur talent et parfois leur génie au pays qu'ils aiment et dont ils ne retirent la plupart du temps qu'indifférence et dédain. Ce sont des âmes stoïques qui ont élevé la résignation à la hauteur d'un devoir. Ce sont des martyrs qui immolent bénévolement toutes les séduisantes perspectives d'un futur glorieux sur l'autel de la patrie, cer-

tains de n'avoir d'autre récompense que leur satisfaction intime et l'oubli des contemporains.

Ah ! littérature nationale, poésie nationale ! art national ! De fort belles expressions qui sonnent bien et qui flattent mieux encore ! Il est charmant, pour un coin de pays comme notre Suisse française, d'avoir ses romanciers à soi, ses poètes à soi, ses peintres à soi. On est tout fier de pouvoir s'écrier : ce grand homme est de mes compatriotes ; cette œuvre géniale est une œuvre suisse. On a de douces vanités patriotiques lorsque l'on arrive à jeter quelque nom illustre aux étrangers sceptiques qui s'étonnent de trouver une littérature si pauvre en face d'une si riche nature. Mais c'est tout. Dès qu'il s'agit de soutenir une réputation naissante, de stimuler un début heureux, on croirait à une véritable conspiration du silence dirigée contre nos écrivains romands. Je n'entends parler ni des revues, ni des journaux qui laissent parfois échapper un mot discret. Nous avons trop peu d'organes réellement littéraires chez nous et ils ont en général les yeux trop tournés vers la France, pour que leur publicité serve efficacement aux destinées de notre art national. Ce que j'incrimine avant tout et par dessus tout, c'est notre public. Il se soucie pas mal de nos littérateurs. Qu'ils travaillent ou ne travaillent pas, qu'ils aient du talent ou n'en aient point, qu'ils soient dignes d'être lus ou qu'ils ne le soient pas, qu'importe ! On veut bien, lorsque, malgré d'innombrables obstacles, ils ont acquis une célébrité relative, on veut bien s'en faire un petit piédestal et les utiliser aux besoins de son chauvinisme. Pas davantage.

Aussi bien ne soyons point surpris de voir émigrer presque toutes les forces intellectuelles de notre patrie restreinte. Ce qu'elles ne rencontrent pas dans nos milieux égoïstes, elles vont le chercher ailleurs. Elles ont raison. Pourquoi prodiguer son esprit et son cœur à ceux que rien ne touche, que rien ne passionne ? Pourquoi donc accablerait-on de dévouements ceux qui ne savent que les méconnaître ?

Il est bon de dire la vérité, tout amère qu'elle soit. Et, quand bien même on les accuserait d'user de *réclame in proprio casu,* c'est aux écrivains, jusqu'ici délaissés et dédaignés, d'élever la voix, de revendiquer leurs titres à la reconnaissance publique et de rappeler le peuple à ses devoirs envers un des plus nobles fleurons de sa couronne : la gloire littéraire.

Je prends l'exemple de Juste Olivier. Ce fut pourtant un des meilleurs parmi nos hommes de lettres, un des plus distingués et même l'un de ceux que la fortune semblait devoir favoriser le plus. Nous verrons comment on l'a aidé, comment l'on a prisé ce talent si fin, si délicat, comment l'on a récompensé sa consécration corps et âme à la poésie romande. Et Frédéric Monneron, ce chantre éloquent et voilé des Alpes, dont la lyre paraissait évoquer les stances mélancoliques d'Ossian ? Et cet épique Albert Richard qui ressuscitait notre vieille histoire aux accents de son luth sublime, l'auteur de *Wala,* l'auteur de *St-Jacques ?* Et notre Paul Gautier, ce malheureux jeune homme, mort avant l'âge, notre premier grand poète jurassien et peut-être notre dernier ? Et Krieg ? Et Paul Besson ? Et tant d'autres ?

Non, les hommes ne nous manquent point. C'est le public éclairé et sympathique que nous cherchons en vain. C'est un éloge qu'on n'entend jamais, c'est un encouragement que l'on espère toujours, c'est une feuille de laurier qu'on ne donne pas, — voilà ce qui tue les vocations littéraires dans notre pays. Le monde n'y pense guère à toutes ces choses. Qu'il tire joie et orgueil de ceux qui grandissent sa patrie pour lui, rien de plus naturel. Mais aimer les arts en soutenant les artistes, s'entretenir de poésie, de ce qui élève le cœur et charme l'esprit, bast !

> Ce n'est pas lui qu'on rassasie
> Avec cette vaine ambroisie.

Pas n'est besoin d'écrire tout un panégyrique de la littérature. Bien des réputations s'évanouissent avec le temps,

bien des splendeurs disparaissent, bien des noms célèbres se voilent. Les conquérants meurent avec leurs conquêtes, les politiques avec leurs systèmes, les philosophes avec leurs théories. Il ne reste d'eux, quand il reste, qu'un souvenir toujours s'affaiblissant, et la postérité n'a pas assez de mémoire pour s'arrêter à toutes les guerres lointaines, à tous les gouvernements écroulés, à toutes les philosophies défuntes. Ce qui demeure éternellement, c'est la trinité du Bien, du Beau, du Vrai, c'est l'art dans toutes ses formes et toutes ses manifestations,

Toujours jeune de gloire et d'immortalité.

Aussi que l'on a tort d'y vouer si peu d'estime et d'amour en notre terre romande ! Que l'on est coupable d'être si parcimonieux de sympathies envers ceux qui nous donnent la meilleure part de leur existence et de leur génie ! Comme nous empêchons, de gaîté de cœur, par notre égoïsme, les talents de se produire, les œuvres d'éclore, le caractère national de s'affirmer, d'une manière éclatante, dans nos artistes et dans nos poètes !

Ah ! si nous tenons à ce que notre patrie conserve son autonomie, son indépendance, son originalité, changeons tout cela. Et bien vite. Un peuple qui ne vit pas d'une vie intellectuelle à lui ne dure point. Il commence par subir les influences étrangères. Il s'y fait. Il s'oublie. Et vienne une de ces conflagrations, dont notre siècle n'a vu que trop d'exemples, il est prêt pour l'annexion. Or, je le demande, y a-t-il quelque chose de plus apte à favoriser cette vie intellectuelle, ce *palladium* d'indépendance et d'originalité, qu'une littérature nationale ? Je ne le crois pas.

Voilà pourquoi je me suis permis cette digression, avant de parler d'une des plus illustres victimes de nos indifférences et de nos froideurs. A l'œuvre donc, tous, tant que nous sommes ! Et si nous voulons agir, comme nous le devons, nos écrivains n'auront pas à s'écrier tristement, ainsi que Juste Olivier, au terme d'une carrière laborieuse et vaillamment poursuivie ;

« Oh ! quel beau rêve ! du moins j'y ai été fidèle, si je
» n'ai pas fait, je crois, tout ce que j'aurais pu faire. De-
» puis le jour où, dans un de mes premiers morceaux im-
» primés, je disais :

Un génie est caché dans tous ces lieux que j'aime,

» j'ai cherché obstinément ce génie et tâché de le faire
» parler. Il m'a encore plus répondu, ce me semble,
» qu'on ne l'a écouté. Vous et quelques amis avez bien
» et sympathiquement soutenu ma voix. Mais, ne nous
» faisons pas d'illusion ! il s'évanouira, il rentrera dans
» sa grotte, comme ses prédécesseurs. »

Et dans une pièce de vers mélancolique, intitulée : *Pressentiment :*

J'ai vu quelques rameaux de l'arbre de la gloire,
Poussant avec vigueur leurs jets aventureux,
Se pencher, il est vrai, sur l'onde sans mémoire
De ce Léman vaudois qui domine Montreux.
Mais un souffle inconnu rassemblait les tempêtes :
D'Arvel et de Jaman l'éclair rasa les crêtes,
Les lauriers tristement inclinèrent leurs têtes,
Et le beau lac pleura sur eux.....

« Et le beau lac pleura sur eux ! » Hélas ! C'est la destinée de nos poètes. Que de travail, que de souffrances, que d'obstacles à vaincre, que de lassitudes, de désenchantements, pour quelques pauvres feuilles de laurier ! Sans doute on s'est ému lorsqu'un homme de la valeur de Juste Olivier est entré dans le sommeil de l'éternité. Mais après ?.....

Le monde est comme les flots azurés du « beau lac. » Il pleure peut-être, quand il en a le temps. Puis il passe, et la vague humaine s'en va plus loin, roulant ses injustices et ses oublis.

* * *

II.

La nature vaudoise est ravissante. Le Léman bleu, les campagnes vertes, les enclos de vigne aux grappes d'or, les côteaux boisés, les montagnes jurassiennes ombreuses et toutes pleines, d'avril en octobre, du bruit des *sonnailles* et du chant des oiseaux ; puis, au loin, les Alpes blanches, comme de grandes sentinelles qui veillent à la porte de la patrie, — tous ces merveilleux spectacles sont le privilège de ce bon pays de Vaud

si beau !

C'est là que Juste Olivier a vu le jour. Il naquit le 18 octobre 1807, au village d'Eysins, d'une très-ancienne famille de paysans, où, de temps immémorial, des traditions de culture s'étaient conservées, et où, comme le dit M. Eugène Rambert (1), « l'on savait ce que c'est qu'un livre. » Ses années d'enfance ne nous ont point laissé de souvenirs caractéristiques. Il allait à l'école comme les autres gamins du hameau, déjà grave et réfléchi malgré sa jeunesse, mais aimant à la folie les courses et les labeurs rustiques, en vrai fils de campagnard qu'il était. Entouré des soins affectueux d'une excellente mère, grandissant sous la discipline un peu rigide du père Olivier « auquel il était prudent de ne pas désobéir, » folâtrant avec ses frères et sœurs, il fut ce que nous avons tous été ; et, quoiqu'il soit de mode, aujourd'hui, de trouver, dans le lutin d'un ou deux lustres, le germe du grand homme à venir, force m'est de déroger à cette coutume fort goûtée de la critique investigatrice et prétentieuse.

En 1815, le père d'Olivier loua, de la ville de Nyon, un vaste domaine situé à Bois-Bougy. Malheureusement les espérances que l'on avait fondées sur une exploitation

(1) Pour la partie biographique de cette étude, j'ai usagé, dans une large mesure, la très-complète et très-consciencieuse *Notice* que M. Eugène Rambert a publiée en tête des *Œuvres choisies* de Juste Olivier. (2 vol. Georges Bridel. Lausanne 1879).

agricole considérable ne se réalisèrent pas. Les années de famine, celle de 1817 surtout, fatales à tout le monde, n'épargnèrent point la famille Olivier. Et jamais elle ne put se relever complètement de ce coup de la fortune.

Cependant les neuf ans passés à Bois-Bougy ne furent pas perdus. C'est là que Juste reçut une instruction sérieuse. La ferme n'était pas bien éloignée de Nyon. Et comme l''adolescent avait un amour très-vif de l'étude, ses parents l'envoyèrent au collège de la ville. Il eut des succès d'écolier qui engagèrent fortement le père Olivier à favoriser les heureuses dispositions de son fils. D'ailleurs on n'en aurait jamais fait un agriculteur convenable de ce rêveur qui dévorait les livres et qui allait s'égayer, tout un jour, sur les berges, à lire des ouvrages plus ou moins intéressants qui le passionnaient quand même, lui l'enthousiaste et le naïf enfant de la nature. Lorsqu'Olivier eut terminé ses études préparatoires et lorsqu'il s'agit, ou de le garder à la maison ou de le lancer dans le monde universitaire, on hésita longtemps. Quels sacrifices la modeste famille ne devrait-elle pas s'imposer, quelles privations, pour entretenir, des années peut-être, ce jeune homme qui aurait gagné son pain à Bois-Bougy où l'on n'était pas trop au large !...

Le père et la mère de Juste se dévouèrent à son avenir. Ils virent bientôt qu'ils n'avaient pas semé en terre inféconde. Dès les premiers mois que notre poète se fut installé, comme étudiant à l'Académie de Lausanne, il chercha tous les moyens de subvenir de lui-même à ses besoins. Il courut le cachet, comme l'on dit de nos jours, et, au bout d'un an, il eut la satisfaction de pouvoir écrire à ses parents qu'il se suffisait à lui-même — à condition de ne pas faire chère lie, s'entend. Nous savons que son genre de vie était des plus simple. Un spartiate en train de devenir un poète !

C'est alors que le caractère de Juste Olivier commence à se former. Un caractère anxieux, songeur, douteur,

mystique, non sans énergie, mais d'une volonté intermittente qui n'avait pas toujours la force de résister aux vicissitudes d'une existence de travailleur et de méconnu. Et plus il a vécu, plus cette nature délicate et bizarre s'est accentuée dans le sens de la tristesse, avec des intervalles de quiétude où la résignation chrétienne étouffait les gémissements et les craintes du rêveur sans cesse éveillé de son rêve.

A Lausanne, il étudia la théologie. Il croyait, non d'une foi étroite, d'une foi de sectaire. Il était de la haute école des Bridel et des Vinet. On peut n'être pas des leurs. Mais quoique l'on envisage leurs croyances comme des erreurs, on doit leur rendre toute l'estime et tout le respect que méritent les convictions sincères. Malgré les occupations nombreuses dont il s'était chargé en dehors de ses études, Juste Olivier arriva toujours bon premier dans tous ses examens. Seulement il s'abîmait, au moment de subir ces épreuves, dans d'inexplicables et douloureuses perplexités. Que l'on me permette de citer une anecdote à ce sujet. Elle prouve combien notre écrivain national comptait peu sur lui-même, en dépit de toutes les ressources de son intelligence et de toute son application au travail. M. Rambert l'a rappelée dans sa *Notice*. La voici :

« Son frère, Urbain (le romancier), en séjour à Lausanne où il faisait une école militaire, entre un soir chez lui et lui trouve l'air sombre et préoccupé ! Il s'était décidé à renoncer à ses études, certain, disait-il, d'échouer le lendemain dans un examen important. Il ne voulait pas s'exposer à un pareil affront, ni causer une si grande peine à ses parents. Il leur avait déjà écrit, mais la lettre n'était pas encore partie. Il la lut à son frère qui le supplia d'attendre au matin et de bien réfléchir encore. Il y consentit, mais sans espoir de succès.

» J'essaierai de travailler cette nuit, dit-il ; mais c'est égal, je suis sûr d'échouer. » Ce fut son dernier mot.

Le lendemain, au premier moment de libre, voici le jeune militaire, avec ses épaulettes jaunes :

— Eh bien, qu'as-tu fait ?

— J'ai fait l'examen.

— Et ?

— Passé le premier, avec un prix de deux louis. »

Cet épisode est toute une révélation de cette nature tourmentée et défiante.

Ses débuts poétiques datent de cette époque. Dès 1822 déjà, il crayonnait des vers, sans que personne en eût soupçon, sauf peut-être la mère indulgente et quelque ami fidèle. Oh ! les stances de la quinzième année, tout incorrectes, toutes boiteuses, tout inexpérimentées, qu'on ciselle péniblement dans la solitude de sa chambre de travail, qu'on relit et qu'on savoure en son jeune esprit ouvert aux précoces ambitions, qu'on cèle amoureusement au fond d'un tiroir secret, loin de tous les yeux, comme en un sanctuaire, et que l'on n'ose soumettre à personne, tant on redoute qu'un indifférent ne hausse l'épaule en soulevant le voile dont on recouvre les beautés virginales de la muse enfantine ! Plus tard, ces pudeurs d'adolescent disparaissent. Autant l'ombre et le recueillement semblent convenir aux strophes juvéniles, autant l'homme fait recherche le tapage de la publicité autour de son œuvre. Mais combien on est plus heureux au temps des mystérieuses ferveurs, des enthousiasmes faciles, des modesties ombrageuses, des solitudes chéries où l'on croit ouïr le frôlement enchanteur des ailes de la Déesse, combien on est plus heureux qu'aux temps où l'on court après la gloire et où la sirène vous échappe avec un ris moqueur !...

Juste Olivier a toujours attribué à sa mère l'éveil de sa vocation poétique. « Un soir, conte-t-il, étant venue à ma rencontre au sortir de l'école, elle me dit : C'est demain la fête de ton père, si tu faisais une chanson pour lui ! Et quoique je n'eusse jamais rien essayé de pareil, comme

il faut bien commencer une fois, je la fis. Pauvre et bonne mère, elle croyait que c'est une grande chose que d'être poète. Elle ne savait pas le mot de Malherbe « qu'un poète est bien aussi utile qu'un joueur de quilles. » C'est ainsi que je fus, de par elle, joueur de rimes. » Le futur poète avait alors treize ans. Dès 1824, il entra dans la Société de *Zofingue*. Le canton de Vaud se trouvait en plein réveil littéraire. Tout une série de jeunes gens dont plusieurs sont devenus célèbres, faisaient leurs études à l'Académie de Lausanne. En *Zofingue*, par exemple, les étudiants revenaient à la littérature délaissée. On écrivait chansons, nouvelles et le reste. Et de ce noyau d'adolescents plein de promesses, il semblait qu'il devait sortir une volée de grands citoyens et que la Suisse romande serait en droit de compter sur eux pour lui donner un art national et des traditions nationales. Olivier, Chavannes, Monneron, Lèbre et tant d'autres furent de cette florissante période.

Juste eut bientôt la faculté d'exercer ses talents poétiques dans une sphère plus vaste que les réunions intimes d'une société d'étudiants. En 1825, suivant un vœu de M. Monnard, l'Académie ajouta aux sujets de ses concours annuels : l'éloquence et la poésie. Comme le thème de poésie était : *La Grèce régénérée*, Olivier présenta une ode intitulée *La Mort de Botzaris*. Cela ne vaut pas les *Orientales*, ni même le *Voyage en Grèce* de P. Lebrun. Mais on y remarque des vers qui sont loin d'être médiocres. Témoin cette strophe :

> O mère des héros, ô Grèce des vieux temps,
> Soulève ton linceul et brise enfin ta tombe !
> Ils ne sont pas finis tes destins éclatants.
> Il faut, il faut encor que le grand roi succombe...
> O Grèce des vieux temps,
> Soulève ton linceul et brise enfin ta tombe.

En 1828, le sujet de concours proposé par l'Académie fut *Julia Alpinula*, l'héroïne d'Avenches. Olivier remporta le prix. Non que son travail fût parfait. Les inexpé-

riences du poëte ne sont point toujours rachetées par les effervescences lyriques du jeune homme. Tout cela manque de fini. Les chevilles et les remplissages ne sont pas rares. Mais que de beaux mouvements, quelle noble fierté d'accents, et, à certains endroits, quel style et comme on entrevoit dores et déjà le maître dans le débutant !

> Rome baisse, et bientôt
> Les peuples réunis vont, dans un même assaut,
> Comme une vaste mer ammoncelant son onde,
> Engloutir en passant cette reine du monde.

Voilà des vers. Et je ne sais guère de poètes qui en aient de meilleurs à leur actif. Vers cette époque, il fut pris d'un dégoût profond de la carrière théologique. Ses convictions religieuses n'avaient pas changé. Mais il ne se croyait pas assez digne du ministère ; il ne se sentait pas la force d'assumer sur sa tête l'éducation spirituelle et le salut de milliers d'âmes. A peine pouvait-il gouverner la sienne, toujours inquiète et troublée.

Et puis la vocation littéraire qui le pressait. Un tyran sans pareil que le feu sacré. On a beau se révolter et chercher à l'éteindre au contact des misères de la vie. Il couve sous la cendre, et, à la moindre étincelle, il s'enflamme et il enflamme. Vouloir l'étouffer, c'est anéantir son esprit, c'est briser son cœur, c'est mourir intellectuellement.

Dans ces incertitudes et ces perplexités, quelqu'un lui sourit. C'est alors qu'il vit, pour la première fois, celle qui sera l'inséparable et vaillante compagne de toute son existence, sa consolation, son espérance, son amour. Mlle Caroline Ruchet sortait d'une famille très-aisée d'Aigle et de Bex. Elle s'était acquis une certaine renommée par la publication de quelques essais poétiques. Une jeune fille charmante, instruite, romanesque — l'idéal que Juste Olivier rêvait.

Une longue correspondance s'établit bientôt entre elle et lui. Je n'ai pas eu le bonheur de lire ces lettres précieuses, mais M. Rambert, qui fut l'un des intimes de

notre poète, les a relevées d'une manière affectueusement discrète. Il m'en coûterait de ne point donner une page où Juste Olivier se révèle tout entier et où l'on comprend bien que la carrière théologique s'achève et que la vie littéraire commence. La missive d'où ces lignes sont extraites date du mois de mai 1829 :

« Oui, oui, je suis poète ! Et il faut que je vous l'écrive, Caroline. A quelle autre personne que vous pourrais-je le dire ? Depuis plusieurs jours, cette idée me poursuit comme jamais elle ne l'avait fait. Je suis poète ! Vainement voudrait-on m'arrêter, me contrecarrer dans ma route ; je suis, je resterai poète.

» J'ai formé un vaste plan ; je mourrai bien promptement si je ne l'exécute pas. Voyez ! il est en moi quelque chose qui n'existe pas chez les autres. Pourquoi cette agitation intérieure, ce frémissement que j'ai peine à maîtriser et qui me ferait faire des folies, si je ne me raidissais pas contre lui ? Peu s'en est fallu que je ne criasse : « Je suis poète ! » il y a un instant au milieu du *Cercle littéraire*, d'où je vous trace ces quelques lignes. Si cela était arrivé, jugez si je n'étais pas déclaré fou à enfermer. Aussi suis-je sorti promptement et en chancelant je crois, comme un homme ivre.

« Oui, Caroline, depuis que mes sermons ne m'obsèdent plus, je n'ai rêvé que poésie. J'ai inventé... vous saurez tout cela... »

La passion qu'il a trouvée au beau milieu de son chemin de jeunesse, du « chemin bleu, » ne le rassérène point cependant. Il flotte toujours entre la foi en son avenir et une sorte de désespérance tourmentée qui l'obsède et dont il ne peut se défaire.

Néanmoins son esprit se forme et grandit, son éducation poétique s'achève. L'homme est là, tout entier, tel qu'il sera plus tard, avec ses illusions, ses défaillances, ses fièvres de poète et son abnégation de chrétien.

Il eut, au reste, l'occasion de montrer que ses talents

croissaient avec l'âge et qu'il était en voie constante de progrès. En 1829, l'Académie de Lausanne ayant proposé comme sujet de poésie la *Bataille de Grandson,* Juste Olivier présenta au concours une pièce de vers portant le même titre et qu'il a publiée plus tard avec *Julia Alpinula* dans un recueil intitulé : *Poèmes suisses.* Tout le monde a lu cette œuvre remarquable rééditée à part, lors du quatrième centenaire de Morat. De même que M. Eugène Rambert, je m'imagine que la lecture du *Wallenstein* de Schiller n'a pas été sans exercer une certaine influence sur Olivier. Dans la plupart des scènes, celles de bivouac entre autres, où les soldats causent pèle-mèle autour des chefs faisant la ronde, il vous semble assister à la magnifique trilogie de l'auteur de *Guillaume-Tel.* Lorsqu'une œuvre évoque un aussi grand souvenir dans l'esprit d'un lettré délicat et profond, comme l'écrivain sympathique de la *Notice* placée en tête des *Œuvres choisies* de Juste Olivier, plus n'est besoin d'en essayer l'éloge.

Mais les très-classiques Messieurs de l'Académie de Lausanne, le fabuliste Porchat entre autres, froissés de la teinte romantique du talent de Juste, n'accordèrent qu'un accessit à sa *Bataille de Grandson.* Il fut bien dédommagé de cette petite méchanceté par la réprobation qu'elle excita chez tous les étudiants et chez toutes les intelligences littéraires de Lausanne.

Sur ces entrefaites, au moment où il fallait décidément se mettre à la vie pratique, gagner son pain de tous les jours et réaliser ses projets de mariage, Juste Olivier, qu'une réputation encore locale mais déjà bien établie précédait, fut appelé à remplir à Neuchâtel une place de professeur de belles-lettres et d'histoire au Gymnase de cette ville. On le nomma d'emblée, à condition d'aller faire un séjour de six mois à Paris, avant d'entrer en fonctions.

Dans la cité par excellence, notre poète devait perdre

quelques-unes de ses timidités, de ses gaucheries provinciales. Il n'en garda pas moins son caractère à lui, tout son bagage de rêves et de croyances. Sans cesser d'être le même, il se modifia d'une façon très-salutaire. Dans le tourbillon de la capitale, seul, livré à ses propres forces, ayant, de par ses nombreuses lettres de recommandation, un pied dans la révolution littéraire qui s'accomplissait, il gagna de tous les côtés. Il reprit un peu de cette confiance qui lui manquait. Il polit les angles de son éducation vaudoise. A s'entretenir avec les hommes remarquables du temps, il élargit beaucoup de ses aperçus étroits sur la vie et sur le monde. Il se compléta. Il se trempa pour la lutte, souvent ardue, qu'il allait avoir à soutenir contre sa destinée.

Paris lui fut un éblouissement. Il fut comme pris de vertige devant ces richesses et ces magnificences. Gryon, Eysins, Bois-Bougy, étaient ravissants près du grand lac bleu, dans leur enclos de verdure et de sapins noirs, sous le ciel serein de la patrie. Mais, quelque regret qu'il éprouvât de son canton de Vaud, de la famille, des amis, il ne revint pas moins de l'*Urbs* contemporaine, avec ce que j'appellerai la nostalgie de Paris. J'ai remarqué chez bien de mes compatriotes, je l'ai remarqué en moi-même, tout suisses et tout énamourés que nous soyons de nos montagnes, combien l'on souffre du *Heimweh* lorsqu'on est loin de cette Seine qui serpente, le soir, entre les milliers de lumières brillant le long des quais, des tours de Notre-Dame projetant leurs ombres jumelles dans la brume constellée des nuits parisiennes, du bruissement continu de cette foule qui passe et repasse sur les boulevards, de tout le frissonnement de cette ville immense qui s'agite, marche, court, joue, chante, aime, pleure, travaille, espère, toujours, sans repos, ni trêve, — comme une image palpitante de la Vie.

A Paris, Juste Olivier noua de précieuses relations. Il connut les rédacteurs en chef du *Globe*, P. Dubois et

Magnin, Abel de Rémusat, Alfred de Vigny, Musset, Gustave Planche, le critique farouche, Emile Deschamps, Victor Hugo, etc. C'est, durant ce premier séjour, qu'il fut mis en rapport avec Sainte-Beuve et c'est de là que date l'inaltérable amitié qui unit jusqu'au cercueil l'auteur des *Consolations* et le poète des *Chansons lointaines*.

Quelle école pour un talent réel que la fréquentation de tous ces hommes illustres, de toutes ces intelligences d'élite !

Toutefois Olivier n'y renia point ce qu'il y avait d'éminemment suisse, d'éminemment vaudois en lui. Il n'en aurait pas eu le temps d'ailleurs. La soudaine Révolution de juillet abrégea de quelques semaines son semestre parisien. Il quitta la grande cité, mais non sans en conserver une impression d'ineffaçable sympathie. « C'est une chose singulière que ce Paris, écrivait-il dans son journal. On dirait qu'il est sous la puissance de quelque démon qui d'abord vous repousse et qui finit par vous enlacer de mille liens qu'on a peine à rompre. » De retour en Suisse, il coula quelques jours de vacances en famille et s'en fut au nouveau poste qui l'attendait. Neuchâtel est bien morne, avec sa physionomie froide de petite ville aristocratique ! Il se rattrapa sur le travail de ses cours et sur ses occupations littéraires, ne sortant guère de sa retraite et rassemblant les matériaux sur lesquels il allait fonder le piédestal de la gloire qu'il avait caressée, en ses rêveries d'adolescent.

Son professorat eut du succès. Il venait de publier ses *Poèmes suisses*. Le nom d'Olivier se popularisait. Allons ! on pouvait encore à l'avenir sourire, se bercer encore des chimères de jeunesse. Quand on arrive si haut à vingt-quatre ans, quelles espérances, quelles ambitions ne seraient point légitimes ?

Quelque tentant qu'il fût pour lui de chercher une scène plus étendue que la Suisse romande, pour le théâtre de ses productions littéraires, il résista aux séduisantes promesses de ses amis de Paris, résolu qu'il

était à planter les jalons d'une vraie poésie nationale. Œuvre méritoire entre toutes et combien méconnue!

Vers la même époque il épousa Mlle Caroline Ruchet, cette femme admirable, dont l'esprit n'avait d'égal que le cœur ; cette compagne aimante des beaux jours et cette vaillante consolatrice des mauvaises heures. L'adversité pouvait venir désormais : il avait quelqu'un pour croire, espérer et aimer avec lui.

En 1831, il donna l'*Avenir* et le *Canton de Vaud* : deux poèmes d'inspiration toute suisse, toute vaudoise et qui eurent beaucoup de retentissement.

Un an plus tard, de concert avec sa femme, il publia un tout petit volume contenant deux pièces de vers, l'une de Madame Olivier et l'autre de lui. C'est le prologue des *Deux voix*, c'est en même temps une évocation à la paix, à la concorde entre enfants du même pays. Ces appels n'étaient pas inutiles à un moment où le souffle révolutionnaire de 1830 traversait encore l'Europe et où les vieux partis se regimbaient contre la jeune démocratie triomphante. Ecoutez ces nobles paroles de Mme Olivier, dans son poème : *Le Drapeau rouge* :

> Suisse, réveille-toi, réveille-toi, guerrière !
> Prends ce rouge drapeau victorieux cent fois,
> Et, déroulant ses plis au vent de la frontière,
> Qu'aujourd'hui l'on te voie encor, pieuse et fière,
> A genoux devant Dieu, debout devant les rois.

Malheureusement cette poésie essentiellement suisse était peu de nature à plaire au royalisme neuchâtelois d'alors. En 1833, après toutes sortes de tracasseries et d'ennuis, il résigna ses fonctions auprès du gymnase de Neuchâtel et s'en revint à Lausanne où l'attendait la chaire d'histoire nouvellement créée à l'Académie de cette dernière ville.

Je n'ai point à parler au long de son professorat. Il s'y voua de tout son cœur, partageant son temps entre de fortes études d'histoire nationale et quelques retours à la poésie. Il eut maints déboires dans son pays natal. La

population des cités provinciales n'excelle point par l'envergure des idées. On ne comprenait pas toujours la manière d'Olivier, une méthode toute nouvelle à Lausanne, où l'exposé des faits s'alliait à une philosophie historique souvent brillante, un enseignement *romantique*, comme le disait un de ses anciens élèves, où l'imagination et la réflexion tenaient une large place. La muse de notre poète souffrit un peu de cette recrudescence de travail. Il fallait consacrer sa gloire naissante de littérateur, d'une solide réputation d'historien. C'est durant ces pénibles années qu'il composa la plupart des œuvres qui se rattachent à l'histoire de son pays, *à la patria Vaudi*. Citons : *Le Canton de Vaud*, en deux volumes, le *Major Davel*, l'*Histoire de la Révolution helvétique dans le canton de Vaud ou du Léman.*

Voici comment M. Eugène Rambert résume l'impression causée par la publication de ces travaux consciencieux d'un chercheur, d'un patriote et d'un poète :

« Quel accueil fit à cet ensemble de travaux le public vaudois ? Un accueil vaudois. On ne sut pas d'abord ce qu'on devait en penser. La manière était nouvelle, le sujet bien vieux. Ecrire deux volumes sur le canton de Vaud ! On fait des chansons sur le canton de Vaud ; parfois même on détourne à sa louange des chansons faites pour d'autres. On dit :

Canton de Vaud
Si beau !

» Mais deux volumes ! Où en serions-nous si chacun se mêlait d'écrire deux volumes sur son père ou sur sa mère ? Pauvre Olivier, vous radotiez assurément.

Quel fruit de ce labeur pouviez-vous recueillir ?

» Il en recueillit, en effet, un fruit assez mince. Le profit fut nul, le succès douteux..... »

Il paraît qu'en terre welsche, l'histoire nationale ne

recueille pas davantage de lauriers que la poésie nationale !

Malgré cette absorption dans une tâche aussi bien remplie que mal récompensée, la muse n'abandonne point Olivier. Comme un oiseau volage qui gazouille sans fin autour du nid de ses amours, elle passe, riante, devant le front baissé de l'historien, frôle les pages poussiéreuses des manuscrits surannés, emplit la chambre silencieuse du bruit de ses ailes agitées, murmure des chansons aux oreilles du poète :

Cessez de hanter ma demeure,
Lui dis-je, on m'attend à mon cours ;
Laissez-moi passer, voici l'heure,
Passer, mes anciennes amours.

Mais, en chaire, ah ! pièges indignes !
Je la vois, aux bancs les plus sourds,
Qui s'assied et me fait des signes,
Des signes d'anciennes amours.

Au même temps parurent les *Deux Voix*, un recueil de vers charmants, où renversant leurs rôles, par un inexplicable et singulier effet psychologique, c'est Mme Olivier qui fait résonner le luth aux cordes d'airain et Juste qui joue des airs de flûte. Tandis qu'elle chante :

L'enfer, tout mugissant de rages éternelles
Qui sous la main de Dieu se plie en blasphémant.
L'homme, tombé d'Eden, orgueilleuse poussière,
Gardant, comme un rayon de céleste lumière,
L'intelligence avide et le remords vengeur
Qui creuse, à chaque pas, son front de voyageur.....

lui module des bluettes gracieuses ou mélancoliques, comme *Jeunesse*, *Promenade*, *A toi* :

Oui, ma belle amie ! ô toi,
Ma compagne solitaire !
Lorsqu'au loin tremble la terre,
A tes côtés serre-moi.
Que nous fait l'aveugle foule ?

Flots à flots, elle s'écoule ;
Et des cent bruits qu'elle roule
Il ne restera plus rien.
Loin de sa rive croulante,
Où naît une herbe sanglante,
Cachons-nous, cachons-nous bien !

Les « *Deux voix* » ne furent pas également prisées du public. Les plaisantins assurèrent que l'une d'elles ne chantait pas *juste*. Le calembour fit fortune. Il n'en valait pas mieux pour autant.

L'insuccès relatif de Mme Olivier s'explique sans se justifier. Dans ce bon canton de Vaud, l'on ne s'imaginait point qu'une femme pût avoir ce vol épique de la pensée, ces accents d'une grandeur mâle où l'âme de la patrie chantait comme plus tard, dans les poèmes sans pareils d'Albert Richard. Toujours une conséquence de cette déplorable étroitesse d'idées que nous avons eu trop souvent à relever, dans le cours de ces pages. Et pourtant il se trouvait, parmi les stances de Mme Olivier, des vers d'une ampleur rare, comme jamais poète romand n'en a trouvé peut-être. Ecoutez cette strophe tirée d'un morceau très-connu : le *Sapin :*

L'arbre a grandi, fier et sublime,
Sur son piédestal glorieux,
N'aimant que l'aigle de l'abîme,
Le soleil, la neige et les cieux.
Il buvait la tiède rosée,
Les parfums qu'à l'herbe embrasée
Enlève un souffle humide et frais ;
Et d'air pur baignant ses feuillages,
Il s'enveloppait de nuages
Afin de s'endormir en paix.

Mais je n'ai point à insister sur cette œuvre. J'y reviendrai dans la partie littéraire de cette étude.

Je ne puis m'empêcher de transcrire au sujet des *Deux voix* un passage d'une lettre où Sainte-Beuve console Juste Olivier de son demi-triomphe :

« Voyez-vous, la gloire n'est pas de ce monde. Le succès est au sot comme au fin, il est à tout le monde et » c'est pour cela qu'il est fait.

» On me dit qu'il y a dans la *Gazette d'Augsbourg* un » article où je suis comparé à Planche et à Janin : » Quoique je fasse en critique, c'est le comble de la » gloire où j'atteindrai. Vos *Deux voix* et les fables de » M. Porchat seront appareillées tout de même, et cela » par les mains les plus habiles et les plus délicates ; » après quoi, il n'y a plus qu'à se tourner vers Dieu, la » seule gloire, ou vers l'ironie, la seule vérité après » Dieu. »

La famille Olivier, au sein de toutes ces émotions, vivait d'une vie assez tranquille, entourée d'un cercle d'âmes d'élite : Ch. Secrétan ; Ad. Lèbre ; Henri Durand et F. Monneron, ce pauvre poète, mort à la fleur de l'âge, dans une sorte de *spleen* extatique, les yeux tournés vers le ciel. On entretenait une correspondance assez suivie avec M^me^ Desbordes-Valmore, Georges Sand même, et surtout avec S^te^-Beuve.

Il me sera permis d'insister sur la profonde amitié qui régnait entre Juste Olivier et le « prince de la critique. » Leurs relations avaient commencé à Paris, en 1830, lors du premier séjour de l'écrivain vaudois dans la grande cité ! Un voyage de S^te^-Beuve en Suisse, vers l'année 1837, cimenta l'affection réciproque de ces deux natures si diverses et qui gardèrent jusqu'à la tombe une si touchante et si cordiale estime l'une de l'autre. Dès lors la famille Olivier a une bonne part dans l'existence de Sainte-Beuve. Des lettres fréquentes s'échangent. Le scepticisme railleur du Parisien se fond au contact de cet intérieur vaudois, tout de simplicité rustique et de primitive candeur. Et combien le futur sénateur de l'Empire gagne à être étudié en cette correspondance intime où il déverse le meilleur de lui-même ! Il a des mots d'une sincérité qui va droit au cœur, d'une sentimentalité que l'on ne soupçonnerait point en lui, d'une tendresse, d'une douceur qui parais-

sent étranges chez cet homme du monde blasé et raffiné. Je cite :

« Ce qui m'est plus essentiel que tout cela, écrivait-il » après quelques détails d'affaires, c'est le profond senti- » ment de reconnaissance et d'amitié bien touchée que » j'emporte du séjour d'Aigle, et de cette hospitalité si » cordiale et si bonne que Monsieur votre frère et Ma- » demoiselle votre sœur et vous m'avez donnée. C'est le » souvenir que je garde et garderai à jamais de cette » douce et simple vie dont les exemples m'étaient si peu » connus et qui m'ont rendu tout le parfum des impres- » sions de famille. »

Plus loin, lorsqu'il est fatigué de ses luttes, de ses déboires, de son existence heurtée et vide, il ne peut que s'écrier, avec une boutade de gamin de Paris pour finir :

« Quand je vois vos heureux et romanesques mariages du pays de Vaud, il me prend vraiment regret (par moments) de ne pas m'être laissé marier aussi, pour vivre là, parmi vous, à un demi quart-d'heure de Lausanne, sans jamais remettre les pieds à Paris ; mais on ne m'aurait épousé que pour venir à Paris, et pas si bête ! »

Pour achever de montrer dans quels rapports Juste Olivier se trouvait avec Sainte-Beuve, il suffira de rappeler que, dans un testament en date du 20 avril 1844, le grand critique avait nommé notre poète son légataire universel. « Je lui lègue, écrivait-il, tout ce qui m'appartient en maisons, rentes ou autres propriétés, y compris mes œuvres littéraires. »

Tous les travaux dont j'ai parlé antérieurement furent exécutés à Lausanne, pendant les laborieuses années 1833 à 1842. A partir de 1842, Olivier se voue à la *Revue suisse* qui avait été créée par l'éditeur Marc Ducloux, en 1838. Sa femme compta aussi, dès le début, parmi les collaborateurs les plus assidus et les plus dévoués de cette œuvre nationale qui cherchait à remplir, au point de vue romand, le rôle de la *Revue des*

Deux-Mondes en France. Sainte-Beuve suivit ses amis à la *Revue suisse*. Il envoyait, de Paris, des chroniques littéraires, fines, spirituelles, admirablement renseignées qui restent enfouies hélas ! sous la poussière de quelques bibliothèques vaudoises. Avec des écrivains pareils, le journal n'avait point à douter du succès. Mme Olivier y publia quelques nouvelles sous le pseudonyme de Charles Antigny. Juste, entre autres travaux, un roman de courte haleine intitulé : *Malessert*. Mais peu à peu, les espérances que l'on avait bâties sur la *Revue suisse* se démentirent. Le public vaudois retomba dans ses froideurs d'antan. Juste Olivier l'abandonna à un éditeur neuchâtelois, pour aller chercher fortune littéraire ailleurs — à Paris !

Ce n'était pas que le déclin de la *Revue suisse* et le manque d'empressement de ses concitoyens à récompenser ses vaillants efforts de littérateur national, qui l'engageaient à quitter la Suisse. Dès 1838, la chaire d'histoire qu'il occupait à Lausanne se trouva menacée. D'aucuns jugeaient la chose inutile. D'autres voyaient avec déplaisir un homme tout d'imagination occuper cette place, lorsque des historiens de mérite, comme M. Villemin, attendaient à la porte. Surgirent des complications politiques. Un mouvement populaire très-accentué s'accomplit dans le pays et se dirigea principalement contre l'Académie que, d'après M. Eugène Rambert, « l'on envisageait comme une des forteresses du méthodisme et du doctrinarisme. » Juste Olivier tenta vainement de prouver que le corps enseignant de l'Académie n'avait rien de « méthodiste » et moins encore de « doctrinaire. » Il n'y réussit point. Que faire contre les partis-pris de la foule ?

> Messieurs, dit un bon campagnard,
> Toutes les vignes sont gelées ;
> Les blés furent semés trop tard ;
> Nos forêts se sont envolées.

De la Dôlaz quanqu'à Dzaman,
Ecuta-vei cel' infamia !
No n'ain meins eu de tsçous sti an...
C'é, Messieurs, c'é l'Académia.

Ou si l'on désire la traduction de ces quatre derniers vers ;

De la Dôle jusqu'à Jaman
Ecoutez donc cette infamie !
Nous n'avons pas de choux, cet an ;
C'est, Messieurs, c'est l'Académie.

La raillerie n'eut pas grand résultat. Juste Olivier se vit obligé de démissionner, et, le 4 mai 1846, il partait pour Paris, regretté de ses élèves, de ses amis, de tous ceux qui l'avaient approché et connu.

Tout ne fut pas rose là-bas. La famille Olivier ne jouissait point d'une situation financière qui lui permît de ne pas se soucier du lendemain. Ce n'est qu'en usant de la plus stricte économie et en se créant toutes sortes de ressources nouvelles qu'on arrivait à faire face aux besoins du père, de la mère et des quatre enfants.

Juste fonda une espèce de pensionnat où il recevait des jeunes gens de la Suisse romande en séjour à Paris. L'institut prospéra bientôt. Mais il absorba les loisirs d'Olivier au point de lui interdire ses occupations poétiques, dans la mesure qu'il les avait projetées avant de tomber dans la grande cité. Il dut renoncer à sa collaboration d'un moment à la *Revue des Deux-Mondes.* M. Buloz, la grincheuse providence littéraire de toute une moitié du siècle, avait, après bien des hésitations et sur les instances réitérées de Sainte-Beuve, accepté, au commencement des années 1840, quelques essais de Juste Olivier. Seulement il trouvait à notre poète un talent trop imprégné de ressouvenances helvétiques. Il ne lui convenait pas à lui, littérateur financier et cosmopolite, d'ouvrir les portes de son tabernacle à des travaux méritoires certes mais peu susceptibles d'intéresser son vaste public.

L'amour-propre d'Olivier avait d'ailleurs été froissé de certains refus, de certaines difficultés toujours renaissantes. On corrigeait ses articles. On les mutilait. Et dame, lorsque l'on a conscience de sa valeur, on n'est pas sans s'irriter de procédés semblables.

Il fit donc ses adieux à M. Buloz et consacra désormais le temps qu'il n'employait pas aux œuvres nouvelles mises sur le chantier, à envoyer à sa chère *Revue suisse* des chroniques parisiennes dans le genre qu'avait inauguré Sainte-Beuve. Olivier sut tellement bien remplacer le maître qu'on ne s'aperçut de rien à Lausanne.

Je ne décrirai pas au long toutes les péripéties de l'existence de notre poète, durant les cinq lustres qu'il coula en terre française. Sa position financière y gagna. Sa renommée littéraire, sans s'accroître beaucoup en dehors d'un cercle d'amis et de lettrés, grandit, dans sa patrie, de tout le prestige des absents. Il retrouva ses anciennes amitiés et en noua d'autres non moins précieuses : Adolphe Monnod, le pasteur Bridel, Gleyre, Ch. Clément, le critique savant des *Débats,* Planche, Marc-Monnier, Michelet, Champfleury, Fritz Berthoud, Mickiéwicz, Tewiansky et surtout Sainte-Beuve.

Il revêtit quelques fonctions officielles. Emile Souvestre, qui l'appréciait, et qui venait d'être nommé professeur à la chaire de langue et de littérature française, nouvellement établie au Collège de France par la République de 48, se l'adjoignit à titre de maître de conférence. Malheureusement la durée de cette création éminemment utile fut des plus éphémères, puisqu'Olivier n'y put guère professer qu'un an.

On se souvint également de lui lorsqu'il s'agit de fonder des cours de lecture du soir pour les ouvriers. Mais la jeune République s'effondra bientôt et les cours de lecture avec elle.

En 1858, il fut chargé de l'enseignement de la langue et du style à l'école de la Chaussée d'Antin. Cette insti-

tution formait une sorte d'école supérieure fréquentée par les jeunes filles protestantes. Dans ces nouvelles fonctions, et même en dépit des démêlés qu'il eut avec le conseil de surveillance, il s'efforça de détruire la vieille routine grammaticale et de s'affranchir du joug aridement tyrannique de *Noël et Chapsal,* le guide-âne littéraire de tous les pédagogues d'alors.

Néanmoins, bien que sa position de fortune s'améliorât, elle n'avait rien de brillant. La vie est coûteuse à Paris. Et les ressources ne sont pas extraordinairement faciles, pour un étranger et pour un poète, dans cette cité où la poésie court les rues.

« Notre vie, écrivait-il à sa mère, est très-assujettie, très-sévère... La vie de Paris, pour tout le monde, au reste, est une vie très-dure, dont ailleurs on ne peut avoir d'idée. »

Le nombre des pensionnaires de son institut augmentant, il fut obligé d'acquérir une maison, *Place Royale,* où l'élite des illustrations parisiennes se rencontrait parfois. Des éclaircies de soleil brillaient ainsi, de temps à autre, au ciel sombre de son existence. Il supportait d'ailleurs les revers de la destinée avec cette douce résignation chrétienne qui ne l'abandonna jamais.

Bien des tristesses cependant vinrent l'accabler. Son jeune fils, Arnold, mourut, après de longues souffrances. L'aîné, qui était entré à l'Ecole centrale, et qui donnait les plus belles espérances, s'enfuit du toit paternel et s'en alla tomber sur les champs de bataille, en Amérique, durant la terrible guerre de sécession. Ce qui le soutenait, plus encore que ses convictions religieuses, c'était l'admirable affection de sa femme, un amour de toutes les heures, de toutes les minutes, qui ne se relâcha ni dans les joies ni dans les adversités, toujours plus dévoué, plus consolateur, plus fidèle.

Ces détails m'ont retenu, moins longtemps que je ne le désirais, mais assez pour me faire oublier les œuvres que

notre poëte a livrées pendant son séjour de vingt-cinq ans en France.

D'abord les *Chansons lointaines,* publiées en 1847 à Paris, mais qu'Olivier avait emportées de Suisse avec lui. « Ces chants, disait-il dans l'introduction, ont été composés au souffle du pays natal, du pays des montagnes et des lacs, vers lequel ils retournent, que le vent des passions les tolère ou les repousse. *Et nolenti patriæ.* »

Il n'est peut-être pas de recueil où l'âme d'Olivier se soit exprimée davantage et toute entière que dans ses *Chansons lointaines.* Il s'est, pour ainsi dire, incarné en elles. Il y a mis tout son être, toutes ses aspirations, tous ses enthousiasmes, tous ses regrets, toutes ses douleurs et toutes ses amours. Lisez-les d'un bout à l'autre, méditez-les, comprenez-les. C'est la quintessence de la personnalité d'Olivier.

Toutes les *Chansons lointaines* ne sont pas des chansons. Cependant la plupart en ont le rhytme et peuvent être adaptées à des mélodies. La plupart ont aussi le refrain, cet attribut essentiel du genre.

Les poésies politiques de ce volume ont perdu bien de leur saveur. Les hommes et les choses changent vite de notre temps — les œuvres qu'on leur a dévolues aussi. Par contre, il reste une foule de pièces qui dureront, si tant est que le meilleur d'un esprit élevé, comme Juste Olivier, soit destiné à survivre. *Où s'en vont les jeunes filles,* par exemple, les *Marionnettes,* cette adorable fantaisie que l'on n'a point surpassée ; *Pardonnons-nous* ; la *Recherche* ; la *Galère d'amour* ; le *Messager,* et tant d'autres morceaux que rien n'égale dans la littérature poétique de la Suisse romande.

Je ne m'arrêterai point à *Suze-Léonard,* un roman dans un rêve, pas plus qu'à M. *Argant et ses compagnons d'aventure* et deux nouvelles en vers : *Méléna* (1861) et *Donald* (1865) qui n'offrent rien de très-saillant. Tout

cela ne comptera guère, lorsque, dans l'œuvre d'Olivier, on fera la part de la postérité.

Par contre, je tiens à dire un mot, en passant, des deux derniers romans en prose de Juste Olivier : *Le Batelier de Clarens* (1861) et le *Pré aux Noisettes* (1863). Ces volumes valent bien une mention spéciale.

Le *Batelier de Clarens* est devenu plus ou moins populaire. L'auteur nous transporte en plein sol vaudois, sur les rives du Léman, et nous fait assister à toute une série de tableaux campagnards pris sur le vif, la plupart du temps. Je veux bien que la manière descriptive y abonde, que les caractères ne sont pas tous d'une vérité frappante et que Juste Olivier épilogue sans relâche sur le thème de l'amour. De là un peu de monotonie. Mais il y a de belles scènes, bien autrement saisissantes que celles de son frère Urbain, dans ses romans évangélistes, des scènes que Bitzius eût signées et qui sont toutes palpitantes de vie vaudoise, — qui sont *nature*, dans la plus large acception du mot.

Je n'en dirai pas moins du *Pré aux Noisettes* que M. Eugène Rambert considère comme le meilleur des romans de Juste Olivier. Il y a sans doute moins de longueurs et plus d'observation que dans le *Batelier de Clarens*. Mais je préfère cette dernière œuvre, dans sa poésie sentimentale et vague, ses rêveries, ses descriptions à la Jean-Jacques, son idéalisme, un tantinet nuageux, mais charmant.

On sera fort étonné d'apprendre que les nouvelles et romans de Juste ont eu beaucoup moins de succès que les traités de morale d'Urbain Olivier. Et cependant quelle supériorité de ceux-là sur ceux-ci ! Je n'entends point nier à l'auteur de l'*Ouvrier* un certain talent de conteur et une âme de chrétien. Bien des bas-bleus d'Outre-Manche, qui inondent le marché littéraire de ces productions somnolentes et fastidieuses que l'ennui universel a nommées « romans anglais » bien des bas-bleus

d'Outre-Manche ne manquent point de toute habilité et savent distiller aussi convenablement leur *opium* romanesque. Mais cela suffit-il ? Est-ce travail artistique que cela ? Non, jamais.

M. Urbain Olivier, dont je ne méconnais pas tout le mérite, relève heureusement ses fadeurs religieuses et sa propagande orthodoxe d'un sérieux fonds d'observateur. Quand nous l'avons lu, si nous ne nous sommes point amusés, nous avons pénétré jusque dans les plus secrets recoins du peuple et du pays de Vaud ; nous en avons étudié les mœurs, les habitudes, les qualités, les travers, la nature. Ce n'est pas rien, je l'avoue. Est-ce assez ? Autre question. Du reste, la langue de Juste Olivier sort autrement du style courant, de la prose ordinaire, que celle de son frère. Toutes les délicatesses du poète, les émotions du cœur sensible, la langueur charmeresse du rêveur s'y retrouvent, unies, confondues comme les fleurs d'un bouquet. Et le style, n'est-ce pas la moitié de l'œuvre devant l'avenir ?

Il m'est un peu triste d'avoir à m'appesantir sur ces choses. Mais cela me donne l'occasion de protester énergiquement contre une manie que « l'industrie des pensionnats » n'a pas été sans enraciner fortement dans la Suisse romande.

Savez-vous ce que l'on a reproché le plus à Juste Olivier dans ses romans ? La liberté de sa plume et de ses personnages ! On ne comprenait pas comment un homme, religieux après tout, point immoral, pouvait traiter l'amour ou flageller le vice d'une certaine manière. *Schoking* ! soupiraient les *miss* vaudoises, anglaises et autres qui n'admettent dans le roman que leurs rêvasseries éthérées et qui n'ont pas la moindre notion de la vérité littéraire. Quand un public de cette sorte se mêle de donner le ton à l'opinion, tant vaudrait se faire trappiste que littérateur.

Voilà quels sont les fruits de l'esprit sectaire, de la religiosité excessive, du puritanisme absurde en honneur

auprès de l'orthodoxie calviniste. Il n'y a plus moyen de se vouer à un art quelconque dans de pareilles conditions. Il ne reste plus qu'à mettre à une sauce romanesque le premier principe de morale venu et à sanctifier cela de quelques chapitres évangéliques. Une belle perspective !

Et pourtant, s'il fut un écrivain soucieux du respect professionnel, un esprit honnête, aux pures inspirations, c'est bien Juste Olivier. Qu'importe ! On lui criait de toutes les feuilles *mômières*, et de toutes les sacristies : « Quand on a l'honneur d'appartenir à la religion que vous professez, on a des convenances à garder dans le choix des sujets. » *Sancta simplicitas !*

Ainsi, tandis que lui, le poète, l'artiste, se heurtait à toutes ces étroitesses et ces sottises, le « *roman anglais* » fleurissait de Coppet à Montreux et l'on vendait trois éditions de la *Fille du forestier* pour quelques volumes du *Batelier de Clarens !*.....

Mais voici les *Chansons du soir*. Arrêtons-nous !

Le soir, quand on est deux dans l'ombre qui s'amasse,
Et monte à la fenêtre où l'on aime à s'asseoir,
Il nous revient des airs qu'on se chante à voix basse,
Le soir.

Le soir, quand on est vieux, dans l'ombre qui s'avance
Pour nous conduire au terme où l'on ne peut rien voir,
Il nous revient des airs que chantait notre enfance,
Le soir.

Le soir, quand on est deux dans l'ombre à se comprendre,
Fut-on bien loin du temps où tout brillait d'espoir,
Le cœur chante toujours ce chant qu'il sait nous rendre,
Le soir.

Le soir, lorsque du sien le grillon nous régale,
N'eut-on pas plus de voix que lui dans son trou noir,
On chante, comme chante une vieille cigale,
Le soir.

Tout le livre est dans ces quatre strophes, triste, résigné, serein. Quelle profondeur d'accent ! Voilà un poète. Ce n'est pas de la versification précieuse à la manière de nos rimeurs contemporains. C'est de la poésie, et de la plus touchante et de la meilleure que je connaisse. J'ai relu des fois et des fois ces vers qui ouvrent le recueil des *Chansons du soir*. Je les relirai souvent encore. Mais nulle part et dans aucun auteur, je n'ai senti plus d'âme, plus de pénétrante émotion. Le volume tout entier est dans ce ton. La vieillesse arrive. On regarde en arrière et l'on jette sa dernière pensée d'amour aux rêves envolés, aux illusions mortes.

Je reviendrai plus tard, dans la partie critique de cette *Etude*, aux pièces principales des *Chansons du soir*. Mais j'ai tenu, dès l'abord, à saluer ce qui reste, avec les *Chansons lointaines*, le plus durable chef-d'œuvre de la poésie romande — de notre poésie nationale.

A Paris, les jours passaient et se ressemblaient. Une de ses filles se maria, et son fils Edouard débuta heureusement dans les affaires. Il semblait parfois aux « deux voix » que le crépuscule de leur vie allait en être l'aurore et qu'elles jouiraient au soir, de toutes les félicités du matin.

Juste Olivier, moins tourmenté par la *res angusta domi*, par la gêne, pouvait se livrer avec plus d'ardeur à ses travaux aimés. Les plus célèbres écrivains de Paris le recherchaient. Il fut invité à ces fameux dîners du lundi, présidés par Sainte-Beuve et où se rencontraient presque toutes les illustrations de la littérature parisienne, Gautier, Renan, Baudelaire, Mérimée, Paul de Saint-Victor, Schérer, Georges Sand, etc.

Mais l'ébranlement formidable, causé par la guerre de 1870, vint détruire ce commencement d'avenir heureux. Juste Olivier, qui se trouvait en province, ne put rentrer dans la capitale. Son fils vit sa carrière fatalement interrompue. La vaste maison que notre poète avait achetée,

quelque vingt ans auparavant, *Place-Royale*, non sans se charger d'une dette considérable, perdit la moitié de sa valeur. « C'est ainsi, dit M. Eugène Rambert, qu'au moment où Olivier pouvait se flatter d'en avoir fini avec les difficultés matérielles de l'existence, il s'y vit replongé plus avant que jamais. Il avait soixante-trois ans, et il lui fallait recommencer une carrière, non seulement pour gagner son pain, mais pour suffire à des obligations écrasantes, seule fortune qui lui restât de toute une vie de travail. »

A partir de cette heure pénible entre toutes celles de sa pénible carrière, Olivier vint s'établir au chalet de Gryon pendant l'été. Sa femme y passait toute l'année. Lui se retirait, en hiver, dans un second chalet situé au fond du même val, une sorte d'oasis où coule l'Avançon. Il travaillait pendant toute la belle saison, préparant des cours et des conférences qu'il s'apprêtait à donner, dans les principales villes de notre pays, à Lausanne, Genève, Neuchâtel. Il gagnait sa vie de cette façon. Puis, quand il avait terminé ses pérégrinations littéraires, il retournait s'enfouir au chalet de Gryon, près de la famille chérie.

Ah ! ce ne fut point sans de cruels serrements de cœur qu'il descendait de son nid de poète, pour courir après cette petite monnaie de la gloire qu'on ramasse dans ces cours et conférences à tant l'heure ! Son âme fière répugnait à cette sorte de déchéance littéraire. Mais il fallait vivre, satisfaire à de lourdes obligations contractées à Paris, lors de l'achat de sa maison *Place Royale*, tenir un train de vie modeste, mais convenable, étant données les visites de personnages célèbres qui venaient souvent demander l'hospitalité de Gryon.

Ses tournées littéraires qui avaient eu dès l'abord un succès relatif, lui attirèrent bientôt moins d'auditeurs. On se fatiguait à entendre toujours le même Juste Olivier — un grand poète, soit, mais un compatriote ! D'ailleurs on ne le jugeait pas assez systématique, pas assez empreint

de l'esprit de routine. Il butinait dans ses conférences, volant de fleurs en fleurs. Il n'avait pas le don de s'assujettir à un thème fixé et de n'en point sortir. Or, ce qu'attendait l'auditoire ordinaire d'Olivier, c'était un cours suivi, méthodique, où l'on pût apprendre certaines choses indispensables, mais rien d'autre.

Il envoya, quelques mois, des chroniques fantaisistes au *Journal de Genève.* Mais la *déveine* le poursuivait. Il dut y renoncer. La solitude se faisait toujours plus complète autour de lui et surtout autour de son œuvre. On lui reprochait de se vouloir imposer, comme Lamartine en ses dernières années, et d'essayer une spéculation aussi financière que littéraire sur le compte de son talent passé. Et puis lui-même perdait de ses forces et de son courage tous les jours. Songez à quelles amertumes il était réduit, lui l'auteur du *Canton de Vaud*, du *Batelier de Clarens,* des *Chansons du soir !* Avoir tant aimé son pays pour en être si mal aimé !

Il donna encore deux volumes : son *Théâtre de société* où se trouvent quelques délicieuses bluettes qui évoquent le souvenir des *Caprices* de Musset, et *Sentiers de Montagne,* un mélange de vers et de prose où l'on distingue surtout un poème intitulé : *Jean Wysshaupt* et conçu dans le genre de *Donald.*

Le succès avançait moins que la mort. Dès 1874, il se sentit atteint d'un mal incurable qui le confinait dans sa chambre et qui devait le conduire au tombeau. Il n'avait pas à pleurer beaucoup avant de rentrer dans la grande nuit. Pourquoi regretter cette vie ? Est-ce que toutes ses chimères ne s'étaient pas évanouies, et ne voyait-il pas les dernières s'éteindre, comme des étoiles filantes, au soir de sa carrière ? Il était rassasié de ce monde. Ses croyances religieuses, d'un spiritualisme très-ardent, lui faisaient rêver une éternité de délices :

Quand aurons-nous enfin des ailes,
Quand pourrons-nous nous poser là
Au-delà ?
Au-delà ?

Comment, après toutes ses fatigues, toutes ses déceptions, toutes ses misères, n'aurait-il pas éprouvé cette *gentilezza del morir* dont parle Léopardi ? Comment n'aurait-il point préféré « l'au-delà, » fut-ce l'Inconnu, le Néant, à la tourmente humaine qui l'avait emporté du berceau d'Eysins au cercueil de Gryon ?

Il a trop vécu. Comme son *Donald,* il n'a plus qu'une pensée :

Un désir
Un désir,
Un désir :
Finir !

D'ailleurs tous ses amis s'en vont. Sainte-Beuve, le mieux aimé de tous, Gautier, Vinet et d'autres. Ses forces déclinent. Sa désespérance augmente. L'heure sonne de s'endormir à jamais...

Juste Olivier s'éteignit à Genève, doucement, le 7 janvier 1876, en murmurant : « Priez pour moi ! »

III

Juste Olivier, a écrit quelque part M. Amiel, un charmant poète genevois, Juste Olivier est surtout lyrique. En effet, il a épuisé toutes les notes du lyrisme, depuis l'ode jusqu'aux pièces fugitives qui ne sont pas le moindre ornement de ses recueils. Du sentiment, toujours du sentiment et encore du sentiment, tel est le caractère saillant de toutes les productions poétiques du chantre des *Chansons lointaines.* Une âme très-impressionnable, très-délicate, qui vibre à toutes les émotions de la vie, un esprit religieux, mystique à certaines heures, ayant soif d'idéal et d'infini, une organisation merveilleuse d'artiste profond et *chercheur,* un amour insondable pour le con-

soler dans ses tristesses et ses déconvenues, une famille souvent éprouvée mais tendrement chérie, la passion du sol natal, de la patrie suisse et vaudoise, du Léman, des Alpes, des montagnes jurassiennes — que fallait-il d'autre à Juste Olivier pour être un poète national dans toute la force du terme? Aussi bien, quoiqu'on l'ait méconnu souventes fois dans le cours de sa longue carrière, il viendra le jour où bonne justice lui sera rendue et où l'on acclamera, sans réticences, sans arrière-pensée, sans envie, le plus original et peut-être le plus immortel de nos écrivains romands, — si tant est que la vraie gloire ne soit pas un vain mot.

Je me réserve de présenter, à la fin de cette étude, quelques considérations générales sur l'œuvre, l'influence et le talent d'Olivier. En attendant, jetons un coup d'œil rapide sur les travaux poétiques, démêlons-en le bon et le médiocre, avec toute l'impartialité sympathique d'un ami littéraire ; — ces amitiés valent bien les autres pour garder intacte la mémoire des trépassés.

J'avoue avoir été fort embarrassé dans la manière de porter mon jugement sur les poésies de Juste Olivier. Fallait-il me contenter d'une appréciation *grosso modo?* Etait-il préférable de prendre les volumes, l'un après l'autre, dans l'ordre de leur publication? Ne convenait-il pas d'imiter les éditeurs des *Œuvres choisies* et de former des groupes, à chacun desquels on rattacherait les pièces de vers qui semblent être le fruit d'une inspiration commune? Les catégories établies par les éditeurs dont je viens de parler n'avaient-elles pas quelque chose d'arbitraire et surtout de confus? En somme ne serait-il pas plus logique de procéder à une classification moins compliquée et de se borner à deux ou trois séries de poèmes qui seraient destinées à embrasser l'œuvre entière du rêveur d'Eysins? Toutes questions que je me suis posées et que j'ai longtemps méditées.

En fin de compte je me suis arrêté au dernier parti.

Et pour de très-concluantes raisons. D'abord j'évitais l'obscurité, — avantage essentiel. Puis, comme j'avais déjà, dans la partie biographique de cette notice, fait l'historique des œuvres d'Olivier, il n'y avait aucune utilité à récidiver. Au reste, je n'ai point ici à m'asservir au rôle de critique minutieux et je ne tiens qu'à examiner le travail de Juste, dans son ensemble, sans m'arrêter aux productions hâtives ou passagères que le temps emporte et que personne ne lira plus demain.

C'est en me plaçant à ce point de vue que je me suis borné à une catégorisation triple : *Poèmes suisses ; Poèmes rustiques ; Poèmes intimes.* Je ne donne point mon idée comme excellente. Mais elle me paraît assez pratique. On en jugera.

Pour ne point me heurter à la confusion dans laquelle j'ai eu surtout à cœur de ne pas tomber, je me conformerai à l'ordre que j'indique ci-dessus.

*
* *

D'abord, aux *Poèmes suisses !* Je ne reviendrai plus à *Julia Alpinula* ni même à la *Bataille de Grandson.* Je crois en avoir dit suffisamment dans la première moitié de cette étude. Ce sont essais de jeunesse, encore imparfaits, où se révèlent cependant des dispositions poétiques que l'âge et l'expérience consacreront.

Un des morceaux les plus importants de cette série a pour titre : *Le canton de Vaud.* Le genre descriptif y tient une place considérable, mais il n'a rien de la prétention boursouflée ni de l'élégance pédantesque de l'école des St-Lambert, Delille et autres rimeurs aussi peu inspirés que bien oubliés. Le poème date de 1831. Nous sommes en pleine période d'effervescence romantique. Les *Méditations* ont paru et laissé dans toute la France une inaltérable admiration. Victor Hugo s'est posé en rival de Lamartine dans ses *Odes et ballades,* ses *Orientales* et ses *Feuilles d'Automne.* Le correct et majestueux Alfred de

Vigny chante *Elva*. Musset folâtre, à l'extrême gauche du romantisme, entre *Don Paez* et la fameuse *Ballade à la Lune*.

Notre poète, lors de son premier séjour à Paris, s'est trouvé dans la société de presque tous les coryphées de la nouvelle école. Il est resté national, mais il est devenu romantique, non point par système, mais parce qu'il entrevoyait dans les tendances de la poésie, représentée par Hugo et Lamartine, une forme plus naturelle, plus vivante de l'Art que dans les vieux clichés classiques. La rime est soignée, le vers harmonieux, l'inversion rare. Ce n'est pas encore la perfection parnassienne d'un Banville ou d'un Lecomte de Lisle. Mais il y a progrès très-sérieux sur les pastiches à la Baour Lormian en vogue dans la Suisse romande. Ainsi l'on ne ferait plus guère rimer « austère » avec « mère » et l'on n'écrirait plus des vers comme ceux-ci :

> Ce *lac qu'en* vain je veux *chasser de mes tableaux*,

Ou

> J'aime du *vert* matin l'humide et frais sourire.

Ou bien

> Tous souvenirs de gloire et *d'un âge plus doux.*

Ce sont des ressouvenances classiques dont Olivier n'avait pas su se dépouiller entièrement. Ces légers défauts de versification sont largement compensés par de très-beaux alexandrins :

> Là, Morges se cachait près de ses grands roseaux
> Que le vent fait gémir et trembler dans les eaux ;
> De son donjon royal dominant les villages,
> Wufflens m'apparaissait comme un tombeau des âges
> Où l'étranger, qui monte au sommet du vieux fort,
> Sent partout la fraîcheur du souffle de la mort.

Puis la Côte riante et ses blanches maisons
Ceintes de pampres verts dans les belles saisons,
Je la voyais, plus bas, sous les brumes mobiles ;
Devinant les hameaux groupés autour des villes,
Je cherchais à saisir s'il ne m'en viendrait pas
Des romances d'amour et des chants de soldats.

Ne croirait-on pas lire du *Brizeux* vaudois ? Et ces vers délicieux ne rappellent-ils pas le chantre des plages bretonnes et des antiques châteaux d'Armorique ?

O rochers d'Azeindaz, val qui touche les nues,
Où la lune à minuit descend sur le glacier ;
Chalets de Taveyanne ; ô forêts bien connues
Que rougissait la fraise aux parois du sentier ;
Fraîches îles d'Ormont, en des lacs de verdure,
Où l'érable, le soir, frissonne au long murmure
Qui vient des Diablerets sur la cascade obscure ;
Neiges, ponts du chamois qu'il ne fait pas plier !...

Voici du Brizeux maintenant et du meilleur. Que l'on fasse la comparaison. Elle n'est pas au désavantage de Juste Olivier :

Toujours tu brilleras parmi mes rêveries,
Paroisse verdoyante aux collines fleuries.
O terre dont les pieds plongent dans le Léta
Et qui reçut, d'un saint, ce doux nom, Lô-Théa ;
Tout enfant, je t'aimais pour ce beau nom sonore,
Aujourd'hui, Lo-Théa, je t'aime plus encore
Pour les riantes fleurs d'innocence et d'amour
Qu'en passant sous tes bois, j'ai pu cueillir un jour.....

Changez les noms propres, vous vous demanderez quels vers sont de l'auteur de *Marie*, quelles strophes sont d'Olivier. Il y aurait lieu, si j'en avais le loisir, de faire un rapprochement très-intéressant entre ces deux natures de poètes intimes et subtils.

Ce poème du *Canton de Vaud* reste, malgré quelques menus défauts, l'une des plus charmantes pages d'Olivier. Il y court un souffle patriotique, à la fois attendri et puis-

sant. L'enfant du pays et le poète chantent à l'unisson leur patrie et leurs amours.

Il me plaît de rattacher à ce poème, un des premiers morceaux publiés par Juste Olivier : *L'avenir.* Cette pièce de vers est dédiée aux étudiants de Lausanne. Son but est tout dans son titre. J'y relèverais sans doute quelques obscurités et pas mal de longueurs, surtout dans la moitié qu'il a écrite en 1831. La fin qui a été composée en 1845 est bien moins sujette à des critiques de forme.

C'est un appel fiévreux à la jeunesse, une évocation passionnée de toutes les forces vives du pays pour régénérer le présent et entrer dans l'avenir sans défaillances ni regrets.

> Jeunes Vaudois; que vous dirai-je encore ?
> C'est bien assez, si vous m'avez compris. —
> Quand vous voyez ce que le temps dévore ;
> Quand le présent lui-même a ses débris ;
> Ne craignez rien ! C'est une œuvre sublime
> Qui s'accomplit, sous d'invisibles pas.
> Vers le passé ne vous retournez pas ;
> De l'avenir déjà brille la cîme. —
> Ainsi nos monts ont leurs pieds dans la nuit
> Que leur sommet, tout seul, s'enflamme et luit.

Je ne souscris point à tous ces vers. L'idée en est grande et presque toujours heureusement exprimée. C'est beaucoup.

Parmi les *Chants nationaux* de Juste Olivier, il en est d'admirables. Tout le monde sait cela, car tout le monde les a chantés. Ils sont, pour la plupart, classiques en Suisse. Qui n'a entonné dans sa jeunesse, le *Cri de guerre* ?

> Dans nos cités, dans nos villages,
> Un cri de guerre est descendu.
> L'écho des monts et des rivages
> A ce signal a répondu.

Au bruit du vent, tremblent nos toits rustiques ;
La foudre luit et gronde autour de nous.
Ne craignez rien, petites Républiques !
La liberté veille sur vous.

Ce sont là des accents patriotiques sincères qui vont au cœur et l'enflamment. Et s'il y a quelque chose en Suisse pour bien entretenir nos sentiments d'indépendance, je ne connais rien de plus efficace que ces chants nationaux appris sur les bancs de l'école et qui vous restent, durant toute la vie, là, dans la poitrine, comme une image vivante de la patrie.

L'*Union* composée pour le Tir fédéral de 1828 ne renferme pas de moins beaux vers. Je n'en dirai pas autant du *Chant de paix*. Mais voici l'*Helvétie,* notre *Marseillaise* à nous, mais une *Marseillaise* de concorde, de confiance et d'amour, si sereine et si touchante que je ne sais rien de plus inspiré dans aucune langue :

Il est amis ! une terre sacrée,
Où tous ses fils veulent au moins mourir.
Du haut des monts dont elle est entourée
Lequel de nous la vit sans s'attendrir ?
Cîmes qu'argente une neige durcie,
Rocs, dans les airs, dressés comme des tours,
Vallons fleuris, Helvétie ! Helvétie !
C'est toi, c'est toi que nous aimons toujours !

La liberté, depuis les anciens âges,
Jusques à ceux où flottent nos destins,
Aime à poser ses pieds nus et sauvages
Sur les gazons qu'ombragent tes sapins.
Là, sa voix forte éclate et s'associe
Avec la foudre et ses roulements sourds.
A cette voix, Helvétie ! Helvétie !
Nous répondrons, nous qui t'aimons toujours.

Nous qui t'aimions, nous qui de cîme en cîme,
Etions si fiers de ton rude sentier,
Si nous pleurons, nous penchant sur l'abîme
Que tu te plais parfois à défier ;

Si nous rions dans ta nue épaissie,
Comme l'on rit quand on crie au secours,
Tu le sais bien, Helvétie ! Helvétie !
Nous qui t'aimons, nous t'aimerons toujours.

Je ne puis assez insister sur la beauté de ces stances. Elles sont comme l'idéal des chants nationaux et les Suisses les rediront longtemps.

Quelque regret que j'en aie, il faut me borner à citer : le *Vieux Laharpe, Jeune Helvétie,* les *Derniers combattants*, pour saluer les *Chansons helvétiques* qu'Olivier a composées pour la Société de bienfaisance de Paris. Elles sont au nombre de trois, également dignes de toutes nos louanges. J'hésite entre la première et la seconde. Voici deux strophes de l'une et de l'autre. J'aimerais tout donner, mais l'espace et le temps me manquent :

Quand nous étions jeunes sur la montagne
Quel horizon s'étalait à nos yeux !
Et, dans les airs, quels châteaux en Espagne !
Rêves d'azur ou même d'un peu mieux.
D'azur ou d'or, de fumée ou de flamme,
Sont-ils tombés au souffle des autans ?
Restons du moins jeunes de cœur et d'âme,
Soyons amis comme on l'est à vingt ans.

Ecoutez la dernière strophe de la seconde de ces chansons :

Mais voyez-vous, battu des vents contraires,
Cet homme errant, sans travail et sans pain ?
Ses yeux aussi, car c'est un de nos frères,
Rêvent aux lacs, aux grands bois de sapin.
Ah ! tendons-lui notre main fraternelle !
Aidé, guidé, qu'il renaisse à l'espoir !
Pays des monts, qu'à nos cœurs il rappelle,
Dans l'œil d'un frère, il est doux de te voir.

Est-il besoin d'ajouter des éloges à ces citations ? Béranger a-t-il rien fait de plus beau, de plus parfait ?

J'en arrive aux chansons politiques d'Olivier. On n'ignore pas ce que valent et ce que durent des productions de cette sorte. Elles naissent et meurent avec les événements et les hommes qui les ont suscitées, surtout lorsqu'elles ont pour objet des faits locaux dont l'histoire ne s'occupera point et que personne ne recueille. Les Vaudois ont de l'esprit, mêlé de sel attique et de brio gaulois. Ils ne possèdent sans doute pas la vivacité, l'à-propos du Parisien. Mais ils ne sont rien moins que dépourvus de ce « petit coin moqueur » dont Olivier nous parle dans une de ses lettres.

Notre poète, mieux que tout autre, maniait et tournait l'épigramme, chansonnant, de façon preste, choses ridicules et petits grands hommes. Désirez-vous quelques extraits de ces bluettes humoristiques? Lisez :

> Quand on aimait, sans phrase aucune,
> On le disait bien tendrement;
> On n'allait pas faire à la lune
> Maint triste et mauvais compliment.
> On aurait su fort mal décrire
> Son cœur, dire au long ce qu'il a;
> Mais on ne pleurait pas pour rire.
> Hélas! qu'y faire?.,. enfin, voilà!
>
> Oui, c'est fini! tout dégénère.
> Notre vieux monde est tout gâté;
> Il entre dans la nouvelle ère
> Où l'on s'ennuie en liberté.
> Dès qu'on fit les rois en fabrique,
> Celui d'Yvetot s'en alla.
> Il n'est resté que sa bourrique.
> Hélas! qu'y faire?... enfin, voilà!

Ceci est tiré du *Bon vieux temps helvétique.* Voulez-vous quelque chose de plus agressif? Le *Bon conservateur* vous satisfera :

Je ne suis pas de ceux qui ne respirent
Qu'orage, trouble et révolution.
De lutte en lutte, ainsi nos maux empirent.
J'aime la paix, je hais l'ambition.
Pourquoi ce bruit qui toujours me réveille ?
Mon lit est fait ! Dans un songe flatteur,
J'y dors si bien sur l'une et l'autre oreille.
Conservez-moi ! je suis conservateur.

Tel qui descend le matin, dans la rue
Ne sait où prendre hélas ! son pain du soir.
La faim le presse, il cherche, il s'évertue ;
Presque toujours il finit par l'avoir.
Oh ! l'appétit est un bon chien de chasse !
Moi, je n'ai plus celui d'un sénateur ;
Pourtant je dîne et prends ma demi-tasse.
Conservez-moi ! je suis conservateur.

Ce sont, en somme, boutades très-gaies et point méchantes, empreintes d'une bonhomie railleuse, mais d'une finesse souvent remarquable. Avez-vous remarqué ce *presque* du second couplet et cette excellente réflexion bourgeoise :

Oh ! l'appétit est un bon chien de chasse ! ?

A Bas, *A mon ami Euler*, ce malheureux qui n'a rien

Que de l'esprit et du courage,

Le chant d'un Egalitaire sont de bien jolies bluettes où il n'entre point de rancune. C'est peut-être le talent suprême, dans les chansons politiques, de frapper sans blesser.

Quand j'aurai mentionné, dans un autre ordre d'idées, des pièces de vers d'une poésie plus haute et plus grave : *Les héros helvétiques*, les *Pèlerins suisses*, *Et in Arcadia*, la *Suppliante* et *Pardonnons-nous*, j'aurai terminé cette première partie de ma tâche. On a vu ce qu'était le poète patriote. Il est de fortifiantes leçons à puiser dans tout ce qui touche à la Suisse en ces poèmes élevés et sereins.

Espérons qu'on ne l'oubliera jamais et qu'on se rappellera surtout cette magnifique strophe de *Pardonnons-nous* :

> Est-ce trop tôt pour dire : plus de haine,
> Plus de défis, plus d'injustes clameurs ?
> Non, non, j'en crois cet esprit qui m'entraîne
> Et qui demande à rapprocher les cœurs.
> Vents ! soutenez de vos ailes contraires,
> Mes chants de paix encor mal affermis !
> Pardonnons-nous : plus de guerre entre frères !
> Guerre aux seuls ennemis !

* * *

Arrivons aux *Poèmes rustiques !* Ce n'est pas que la muse champêtre d'Olivier se borne à célébrer les vallons fleuris, les forêts ombreuses, les travaux agrestes. Elle va plus loin et vise plus haut. Nos plaines sont tout entourées de montagnes et les Alpes resplendissent là-bas, dans leur immaculée blancheur. Une lyre suisse ne pouvait se borner à décrire les scènes d'intérieur et les sites paisibles de la campagne vaudoise. Les sommets attirent le poète. Il regarde toujours vers les cieux quand il est lassé de la terre, et, dans notre magnifique patrie, il découvre des sources profondes d'inspiration en s'abîmant dans la contemplation des cimes.

Aussi ne trouvera-t-on pas, dans ces *Poèmes rustiques* que des tableaux du genre, des églogues et des idylles, mais encore des chants de la montagne, de vives peintures alpestres où le lecteur entrevoit, en montant avec le poète, depuis les pâtres jouant de la flûte au milieu des troupeaux jusqu'à l'aigle royal qui prend son vol tournoyant, et qui va baigner ses grandes ailes déployées dans l'immensité bleue de l'infini.

La poésie champêtre ! On l'a bien longtemps oubliée, méconnue et surtout faussée ; dans la littérature française plus que dans tout autre. Les glorieux chantres de la na-

ture antique, Théocrite, Virgile, ont peu laissé d'imitateurs chez nous. Le Moyen âge fut trop engoué de la chevalerie batailleuse pour s'arrêter aux charmes de la vie rustique. Le XVI^{e} siècle, cet âge trop dédaigné du renouveau littéraire, n'y a guère songé non plus. Les écrivains du temps de Louis XIV avaient autre chose à faire. M^{me} Deshonlières, malgré quelques bucoliques médiocres, n'ose guère ambitionner le nom de poète de la Nature.

Chose étonnante ! C'est le XVIII^{e} siècle, l'époque de la philosophie audacieuse et de la galanterie frivole, qui nous a ramené aux églogues virgiliennes. Mais combien les imitateurs sont au-dessous des modèles ! Combien toute cette poésie des St-Lambert, des Boucher, des Delille est prétentieuse dans ses fadeurs ! Que nous sommes loin des *Géorgiques !*

Il appartenait à notre siècle de revenir aux traditions de la poésie rustique, comme l'ont comprise les Grecs et les Latins. Et ici je fais abstraction de ce divin André Chénier, qui lui aussi, a célébré Flore et Pomone, mais à la manière athénienne, en vrai fils de l'Ellade. C'est l'école romantique, imprégnée des ressouvenirs de Rousseau, de Bernardin de St-Pierre et de Chateaubriand, c'est Lamartine, dans les *Méditations*, déjà, et plus tard dans *Jocelyn,* qui devaient nous rendre sensibles à nouveau les beautés de *l'alma mater*. Mais, à mon sens, quoique Lamartine et ceux qui ont servilement marché sur ses traces, aient de sérieux titres à notre admiration, il est encore dans leurs œuvres trop de clinquant, trop de vieux clichés, pour que nous puissions considérer leur genre, comme le dernier mot de la poésie champêtre.

Ils connaissaient trop superficiellement la vie des champs, ses joies, ses peines et sa monotonie, pour en donner une idée juste, pour la peindre telle qu'elle est, pour la représenter sous tous ses aspects, dans toute sa vérité. Sous ce rapport, deux poètes suisses leur sont infiniment supérieurs. J'ai nommé Max Buchon et Juste

Olivier. Ce n'est pas que je ne blâme souvent la crudité des tons, le réalisme voulu des descriptions chez l'auteur de la *Lessive* et d'une foule de morceaux en vers qui resteront. Mais quelle veine sincère ! Comme nous avons bien là de vrais campagnards, de vraies bergères et non point de ces paysannes éthérées et romanesques inventées par Florian, Berquin et autres idyllistes à mièvreries et marivaudages rustiques !

Juste Olivier est moins *naturaliste* — je me sers de ce terme à défaut d'autre — que son compatriote Buchon. Celui-ci avait d'ailleurs un pied dans la secte de Champfleury, tandis que le poète des *Chansons lointaines* se mouvait librement en dehors des coteries et des systèmes. Cependant il existe nombre de points de contact entre leurs talents. Tous deux sont enfants de la campagne ; tous deux ont coulé leur jeunesse dans les milieux agricoles, à la ferme, près du ruisseau murmurant qui arrose nos vallons ; tous deux ont respiré l'air frais qui circule dans nos plaines. Ce sont des âmes de paysans qui chantent dans leur vers. De là un accent profondément naturel, des tableaux pris sur le vif, une émotion communicative, un charme indéfinissable — attributs de la seule vérité littéraire.

Mais assez de considérations générales. Il est plus agréable d'entrer sans autre dans l'œuvre d'Olivier et de citer — rien n'est meilleur pour faire connaître un écrivain que de le citer — les passages qui nous paraîtront les plus dignes d'une mention particulière.

Tout le monde a lu, en partie au moins, dans les *Chrestomathies*, le fameux poème des *Campagnes*, commençant tristement par la *Fleur dans les prés* et s'achevant plus tristement encore par le *Festin*. Nous avons ici comme un *fac simile* de l'ydille antique, appropriée à des sujets vaudois. Tout est simple, gracieux, un peu trop mélancolique, — mais vécu.

En tout sens la moisson disperse les familles :
Le village est aux champs, époux, garçons et filles,
Et les petits enfants, vol bruyant de glaneurs
Qui tourne autour des moissonneurs.

Le chien lui-même, au pied d'un noyer solitaire,
Non loin des travailleurs, surveille avec mystère
Un grand panier couvert, leur espoir et le sien,
Dépôt qui tente même un si probe gardien.
Au sein d'une javelle, un nouveau-né repose ;
L'animal vigilant, s'accroupissant auprès,
Lèche dans les épis la petite main rose
Du bel enfant qui dort au frais.

Ceci n'est-il pas délicieux, la dernière partie du tableau surtout ?

Le *Nant de l'Eyselet* est peut-être ce que je préfère de tout ce poème des *Campagnes*. On est à la fois ravi et touché. Les vers coulent de source, faciles et d'une beauté presque plastique.

Dans sa grotte sonore et de trèfle ombragée
Où le thym est un chêne à la cime étagée,
Le grilllon, sous les prés longuement applaudi,
Chantait à demi-voix sa chanson de midi.
Au fond des vastes cieux, l'alouette perdue
S'ébattait, invisible et partout entendue.
Le coucou répondait dans le secret des bois.
Tout être avait son mot, le silence une voix.
La fleur du souvenir et de la rêverie
De ses yeux bleux voilés étoilait la prairie...

Ce qui m'agace un peu, aux plus beaux endroits de ces charmantes descriptions, c'est la jeune malade qu'Olivier a placée dans son poème, je ne sais trop pour quel motif, et qui promène, fort inutilement, ses langueurs morbides à travers les pages enchanteresses de cette églogue.

Mais la pièce maîtresse des *Campagnes*, celle qui est devenue classique et que nous avons tous apprise par cœur, c'est le *Messager*. L'exorde du morceau me paraît d'une langue incomparable. Ecoutez :

Un homme, à travers champs, se rend dans les villages,
Partout les cerisiers rougissent leurs feuillages
Le hêtre prend la pourpre et le noyer jaunit,
Dévoilant à son fête un reste de vieux nid.
Du thymier qui se courbe en une frêle arcade
Les grappes de vermeil pendent sur la cascade.
Oh ! quelle douce paix repose sur ces prés !
Et quelle paix aussi dans les bois diaprés !
L'herbe s'est résignée ; elle cache sa tête :
Rien ne l'agite plus, pas même la tempête.
Les vergers, la forêt sont calmes et pensifs ;
Seulement, dans leur sein, quelques soupirs furtifs,
Incertains, ignorés ; une feuille qui tombe
Et qui montre à ses sœurs le chemin de la tombe,
Un gland qui fait sonner un morceau de bois mort,
Un oiseau qui s'enfuit, la sève qui s'endort.

Je ne sais rien de plus magistral dans sa simplicité ! Il y aurait sans doute à relever quelques imperceptibles défauts de versification comme ils ne sont pas très-rares chez Olivier. Ainsi, l'alexandrin suivant ne pèche point par excès d'harmonie :

Oh ! quelle douce *paix* repose sur ces *prés*.

La fin du premier hémistiche rime quasiment avec la dernière syllabe du vers. Et puis cette consonne *p* qui revient trois fois et qui pèse de tout le poids de sa lourdeur ! Mais ce sont affaires de détail. N'y insistons pas.

Le *Festin* n'a pas l'ampleur du *Messager*. Il est moins connu du reste, quoique le motif en soit peut-être plus poignant et qu'il close très-dignement le poème des *Campagnes*. J'aurais beaucoup aimé m'appesantir sur cette œuvre, qui sera certainement l'un des plus durables fleurons de la couronne poétique de Juste Olivier. Mais si l'on voulait étudier séparément, avec toute l'attention qu'elles méritent, des pièces de cette valeur, le modeste volume des *Actes* ne suffirait point à ma notice.

La *Journée au village* me plait beaucoup. A part les dernières strophes, je goûte moins le *Servant*, un mor-

ceau en vers de huit syllabes dont la facture est un peu lâche. *Brise matinale* est une bien gentille fantaisie. Dans ce genre, que l'on me permette de transcrire les stances que voici : Elles forment une espèce de rondel intitulé *Dans les bois :*

Dans les bois, dans les bois,
On entend une voix.
Est-ce l'oiseau qui chante,
Ou l'onde qui serpente
Dans les bois ?

Dans les bois, dans les bois.
On entend une voix.
Est-ce une jeune fille,
Ou le faon qui sautille
Dans les bois ?

Dans les bois, dans les bois,
On entend une voix.
Un soupir de colombe,
Ou de feuille qui tombe
Dans les bois ?

Dans les bois, dans les bois,
On entend une voix.
Est-ce une Ombre éveillée
Errant sous la feuillée,
Dans les bois ?

Dans les bois, dans les bois,
On entend une voix.
D'arbre en arbre s'avance,
Seul, tout seul.., le Silence
Dans les bois.

Le Bout du Monde est une *enfantine* charmante. J'en dirai autant de la *Vigne et le Rossignol*, une légende vaudoise qu'Olivier dédie à son fils Aloïs. *Aurore printanière* est une jolie chanson, avec un refrain en patois d'Eysins :

La fée en sa montagne
Redanse au coin des bois ;
Son sylphe l'accompagne
Et, d'une douce voix,
Il chante en vieux langage,
A l'écho de l'alpage :
Leis niollez van d'avau ;
Devétion le sélau (1).

L'*Episode,* une idylle amoureuse, me laisse une excellente impression. On ne peut mieux conter en vers.

Nous sommes restés dans la plaine, avec la muse d'Olivier. Faisons une petite ascension pour nous rendre à la montagne. Nous n'y perdrons rien. Notre poète a toujours aimé les cîmes, les fleurs sauvages, le rhododendron ou « le rosellier, comme disent les pâtres, » les neiges éternelles, les pics vertigineux...

Toutefois ne nous imaginons point que les vers d'Olivier consacrés à chanter la montagne soient toujours des hymnes à grand vol en l'honneur des sommets alpestres ou des coteaux boisés du Jura. La plupart des poèmes que nous aurons à étudier ont été composés dans la vieillesse de Juste, aux heures sombres, où, chassé de Paris, menacé dans sa fortuue, sevré de ses illusions juvéniles, notre poète s'était retiré aux chalets de Gryon et de Cergniemin.

Le *Messager des Alpes* est une pièce bien connue, empreinte de bonhomie narquoise et, dans certaines strophes, de haute inspiration. *Chant d'appel à la montagne* et *Confiance,* se ressentent bien des tristesses qu'Olivier éprouva dans les dernières années de sa vie. Je n'ai pas grand'chose à dire du *Sire de Coucy* ni du *Chalet.* Le plus mauvais morceau de tous ces chants de la montagne me paraît être le *Vieux berger.* Je me demande pourquoi les éditeurs des *Oeuvres choisies* l'ont recueilli. On aurait dû le laisser dans un recoin des *Sentiers de mon-*

(1). Les nuages vont en aval (signe de beau temps) ; ils dévoilent le soleil.

tagne, au sein de la plus belle obscurité. Je ne me serais point attendu à trouver une stance de ce genre dans les recueils d'Olivier :

> C'est du sapin la harpe qui frissonne ;
> C'est d'un oiseau revenant s'y percher
> L'aile qui passe, et dont l'écho résonne,
> Courant comme elle à l'angle d'un rocher.

Vous voyez d'ici la « harpe du sapin. » Impossible de mettre des expressions de cette singularité sur le dos d'un trope quelconque. Et ces odieuses inversions !

> C'est d'un oiseau revenant s'y percher
> L'aile qui passe.....

Préservez-nous, Seigneur, d'une versification semblable ! Heureusement qu'Olivier ne nous la prodigue pas.

Je me suis arrêté à cette production absolument médiocre, d'abord pour montrer que les talents les plus délicats ont leurs défaillances, et ensuite pour protester contre l'admission d'un pastiche de cette force dans une édition d'*Oeuvres choisies*. C'est qu'il n'y a pas une bonne strophe dans ce *Vieux berger*, je dois le dire, malgré toute la vénération que j'ai pour la vieillesse en général et pour les pâtres chargés d'ans en particulier. Cette pièce est une aberration de goût, de sens poétique. Oublions-la.

Par contre le *Rosellier* est une très-spirituelle boutade agréablement tournée :

> O pauvre *rosellier*, comme disent les pâtres,
> Au lieu de cet affreux nom de *rhododendron*
> Dont tu fus baptisé par nos savants folâtres
> Dont le prétendu grec sortit de leur chaudron,

Il est certain que *rosellier* est autrement harmonieux que ce barbare *rhododendron*. Mais la botanique le veut ainsi. Inclinons-nous. De bien gentes bluettes également que le *Brouillard et les Cimes*, la *Neige*, les *Voisins de montagne*, la *Dégrondée*, *Départ*.

Mêmes louanges pour la *Flûte pendant l'orage* :

Le ciel est bleu dans le ravin,
Blanc le ruisseau, sous le sapin,
Qui brise en gouttes d'argent fin
Son onde passagère,
Flûte bocagère,
Comme l'eau qui fuit,
Comme elle légère,
Chante à petit bruit.

Le *Ranz des vaches !* Ecoutez cette chanson montagnarde des bergers, au refrain allègre, original comme la mélopée des *Armaillis !* Il est peu de choses plus gracieusement rustiques que ces séries de couplets admirablement expressifs dans leur naïveté.

Au ras du sol, l'herbe est rongée.
Pour les hauts prés quittons les bas,
Ah — ah ! Ah — ah !
Liauba ! liauba ! *por alpâ* (1)

Venez chacune,
Et blanche et brune,
Et tachetée
Et monchetée,
En route ! en route !
Qu'on nous écoute !
Venez sans faute,
Où l'herbe est haute
Liauba ! liauba ! *por alpâ.*

Et le *Val d'Anzeinde.* Connaissez-vous fantaisie plus harmonieuse, d'un rythme plus élégant et plus drôle ?

Et voilà du haut vallon
Sous les hautes cimes,
Voilà la vieille chanson
Sur de vieilles rimes.
Si quelqu'un n'est pas content,
Qu'on lui dise : « Eh bien ! va-t'en,
» Tu n'es pas d'Anzeinde,
O gay !
» Tu n'es pas d'Anzeinde. »

(1) Pour alper, pour aller à la montagne, avec le troupeau.

J'ignore si ces paroles ont inspiré quelque musicien. Elles le mériteraient et je ne puis rien me figurer de plus ravissant que ces stances chantées sur un air qui leur convienne.

La *Mi-Été en 1870,* la *Taveyanne* et *Adieu à Taveyanne* sont un peu plus tristes, mais non moins charmantes.

Me voici arrivé au terme des *Poèmes rustiques*. Comme on y respire à l'aise la pure athmosphère des plaines et des montagnes vaudoises ! Comme c'est de la belle et bonne poésie, franche et bien *nature !* On peut rêver un lyrisme plus prétentieux, des images plus relevées, de plus sublimes évocations ; mais dans le genre qu'il s'est choisi, Olivier demeure un maître. Il a exploité, à sa manière, la veine champêtre. Et l'on a rarement allié une plus étonnante richesse de formes, une plus merveilleuse souplesse de style, à autant de délicatesse et d'émotion.

*
* *

Les *Poèmes intimes* sont les plus nombreux. Je suis obligé de faire rentrer sous ce titre, presque toutes les productions qui ne sont pas essentiellement *suisses* ou *rustiques*. L'édition des *Œuvres choisies* me permettra de ne pas tout mêler. Je la suivrai dans la classification des pièces que j'ai comprises sous mon titre.

Passons d'abord aux poésies qui chantent la famille. On ne peut chercher ni trouver plus d'intimité que là, près du foyer, près des berceaux, dans la solitude d'un nid de poètes, autour des folles têtes blondes que le père et la mère couvent d'un long regard d'amour. A ce propos, il me souvient d'un parallèle très-juste que M. Eugène Rambert esquissait dans sa *Notice biographique et littéraire,* entre les *Enfantines* de Victor Hugo et celles de Juste. « La poésie d'Olivier a une grâce poignante, un charme pénétrant. Ce n'est pas de la poésie de poète, c'est de la poésie d'homme. Prenez, je suppose, les *Enfantines* de Victor Hugo et comparez-les avec telle pièce

analogue d'Olivier. Victor Hugo a le vers plus souple, plus riche, plus ample, plus transparent, mais il n'est pas absolument rare qu'on y sente l'art du poète autant que l'âme du père, et, quand on le quitte pour tomber sur ce refrain d'Olivier :

> Coquins d'enfants !... chers petits bien-aimés !

on ne peut s'empêcher de s'écrier : Voilà, voilà l'accent. »

C'est bien la différence qui existe entre les deux genres. Chez Victor Hugo, l'exubérance d'une puissante veine poétique, l'inspiration qui déborde, le génie qui ouvre ses vastes ailes et qui plane dans les régions supérieures d'une tendresse superbement idéalisée ; chez Juste Olivier, un sentiment plus humain, une amour plus terre-à-terre peut-être mais non moins profonde, la note intime et vraie.

Voici, par exemple, une ou deux strophes de la pièce de vers à laquelle M. Rambert faisait allusion plus haut

> Coquins d'enfants qui nous faites la guerre,
> Depuis le matin jusqu'au soir,
> Si l'on vous aime, on ne vous aime guère,
> Mais vous allez, vous allez voir !
> Çà, qu'on m'écoute ! je sermonne
> Et je tiens mes deux poings fermés.
> Mais bon ! jamais écoutent-ils personne ?
> Coquins d'enfants !... chers petits bien-aimés !
>
> C'est un tapage à ne pouvoir plus dire
> Qui de vous sait le mieux crier.
> L'un, pour tambour, a pris la poêle à frire
> Et l'autre souffle au cendrier,
> Heureux encor si, du grimoire
> Amateurs déjà consommés,
> Vos doigts n'ont pas sondé mon écritoire.
> Coquins d'enfants !... chers petits bien-aimés !
>
> N'êtes-vous pas dans l'ombre au loin morose
> Où se dérobe le chemin,
> Ces enchanteurs à la baguette rose
> Vous transformant d'un tour de main ?

Que ferez-vous de notre vie
Dans le cercle où vous l'enfermez,
Gais nécromans qui nous l'avez ravie,
Coquins d'enfants !... chers petits bien-aimés ?

N'est-ce pas exquis dans sa simplicité ? Peut-on rêver quelque chose de plus affectueusement paternel ? Tout n'y est-il pas d'une suprême délicatesse de sentiment ?

Et cette autre poésie envoyée à Mme Olivier, de Zermatt, au pied du Mont-Rose, où Juste était cloîtré par les neiges ?

Que fais-tu pendant que ma vie
Se perd tristement loin de toi ?
A quelle espérance infinie
Se reprend ton cœur plein de foi ?

A défaut d'un azur sans voiles,
Cherches-tu, par delà les cieux,
D'autres mondes, d'autres étoiles,
D'autres soleils plus radieux ?

Ou bien, le soir douteux et pâle
Egarant le fil sous tes doigts,
Rappelles-tu, de l'autre salle,
Les enfants exilés cent fois ?

Quel tapage ! ils courent ensemble
Autour de la table en criant ;
Le chat s'enfuit, le plancher tremble
Et tu les grondes en riant.

« Tu les grondes en riant ! » Quelle pensée fine et rare et comme ce sont bien là les gronderies de la mère qui cachent toujours une caresse sous un reproche !

Promenade, Noël, la *Visite*, les *Chansons d'enfants,* dont j'ai cité l'une, les *Cerises de ma grand-mère, Damon, A ma fille, La fille et ses parents, A ma nièce, Anna,* etc., procèdent de la même source d'inspiration, et, quoique parfois d'une valeur inégale, elles ne déparent aucunement l'œuvre d'Olivier.

Si nous tenons à sortir dn cercle des *Enfantines*, tout en restant dans la famille, nous pourrons savourer bien des pages émues encore, avec cette teinte de douce et sereine mélancolie qui n'est pas le moindre attrait de la muse d'Olivier. Je ne sais, mais j'éprouve comme une joie indéfinissable à lire ces petits poèmes familiaux, sans prétention et d'un charme insondable. Il y a surtout les belles strophes amoureuses que Juste écrit pour sa compagne chérie. Ne cherchez point dans ces vers d'une pénétrante tendresse les grandes phrases pompeuses des rimeurs juvéniles qui embouchent la trompette du haut lyrisme pour exalter des amours qu'ils ne connaissent point. Rien de ce clinquant sonore et vide. L'âme parle seule d'affection profonde, d'espérances consolantes, de douleurs résignées, et sans emphase, simplement, comme cela vient du cœur.

Je ne m'arrêterai point aux *Chansons* qu'Olivier composait pour la fête de son père. Je respecte plus le sentiment qui les dicte que je ne les admire. C'est la poésie honnête, mais médiocre, d'un débutant qui promet.

Les morceaux adressés à celle qui n'était alors que sa fiancée ne sont pas d'une valeur artistique très-sérieuse. Tout cela est bien éthéré pour un amoureux. Je ne mentionnerai qu'une gentille bluette : *Pardon ! Pardon.*

Mais, dès que l'amante sera devenue l'épouse, dès que l'on sera tout entier l'un à l'autre on trouvera des accents d'une grâce et d'une vérité sans pareilles. *A Toi*, par exemple, *Amour simple et pur*, *Lettre*, *Les Poètes* et surtout *De la montagne à la plaine :*

— Je m'en vais, je m'en vais dans les hautes montagnes !
Mais si tu m'accompagnes,
Nul sentier n'est mauvais.
Je m'en vais, je m'en vais !

Par deux anneaux d'amour, je demeure enchaînée
Et ma route est bornée
A la moitié d'un jour
Par deux anneaux d'amour.

Qu'as-tu fait de mon cœur ? qu'as-tu fait de ma vie ?
Rien ne me fait envie,
Ni l'oiseau, ni la fleur.
Qu'as-tu fait de mon cœur ?

Ton cœur ? il est à moi : c'est moi qui suis sa garde.
Dans le mien je regarde
Et j'y suis avec toi.
Ton cœur, il est à moi.

A ces poèmes de la *Famille*, il me semble tout naturel de rattacher les morceaux rassemblés sous le titre de *Jeunes Filles* par les éditeurs des *Œuvres choisies*. Que de sourires, de doux regards, de bonnes paroles en ces feuillets qui chantent la jeunesse ! Que de poésie enchassée dans ces rhytmes variés et séduisants ! Quelle adorable figure, par exemple, que celle de *Clairette !*

Clairette, vous me permettez
De vous traiter comme ma fille,
De vous dire vos vérités
Comme un vieux grondeur de famille.

Et *Lina ?* Et cette série de *Portraits* plus gracieux l'un que l'autre ? J'en cite ces quelques strophes :

Son œil est doux, sensible et gai :
Sous les cils bruns il étincelle,
De ce bleu des plumes du geai,
Eclair d'azur au coin de l'aile.

Ses cheveux ont le brun doré
De la chataigne ouvrant sa coque,
On voit courir leur flot moiré
Sous le velours vert de sa toque.

Sa robe aussi, d'un vert naissant
Comme les premiers jets du saule
Sans nul effort joue en passant
Avec la taille, avec l'épaule.

Blanc sous un mince ruban noir,
Elle a le cou de la colombe,
D'un mouvement si doux à voir,
Soit qu'il s'élève ou qu'il retombe.

Sa joue est bien la pêche en fleur,
Comme sa lèvre est la cerise,
Qui n'a rougi, chaste couleur,
Que du soleil et de la brise.

Ainsi modeste en son maintien,
Charmante fleur et qui s'ignore,
Elle est le jeune lis dont rien
N'a fait pencher la tête encore.

Et cependant, l'air d'un oiseau
Qui va, qui vient, d'une aile folle,
Vous suit de l'œil, passe au ruisseau,
Boit, vous regarde et puis s'envole.

Ce joli tableau m'a rappelé la *Jeune fille* de Greuze, cette superbe idylle peinte que l'on admire au Louvre, entre un Titien et un Raphaël. Je veux bien que l'on y puisse reprendre certaines expressions de terroir, certaines imperfections de forme. Cette « coque » de la seconde et cette « chaste couleur » de la cinquième strophe me paraissent d'un goût douteux. Mais après? Il ne reste qu'à lire et à relire ce portrait mignon.

Quatorze ans est de la même facture. *Laure C.* me plait moins. Par contre une *Larme* est la plus délicieuse fantaisie du monde. *La Partie de Boules* me semble peu digne de figurer parmi les *Œuvres choisies*. *Dansez* évoque le souvenir des premiers couplets du *Louis XI* de Béranger.

Dansez sur la colline,
Sur l'herbe qui s'incline,
A peine un court moment
Dansez, bergère,
Légère,
Dansez, légère,
Légère
Dansez légèrement.

Charlotte, Œil du matin, Encore un portrait et *Dernier portrait* closent d'une façon toute aimable le livre des *Jeunes filles.*

On a vu combien la muse d'Olivier est dans son élément lorsqu'elle chante les intimités du foyer, les jeunes filles rieuses, les enfants tapageurs, la mère attendrie.

Passons aux *Rêveries.* Nous constaterons à nouveau que Juste est toujours et par dessus tout poète de sentiment, nature impressionnable et songeuse qui se plait dans les contemplations, dans les solitudes, dans le *semper excelsior* de la pensée et qui va baigner son front dans l'air pur de l'Infini.

J'ai causé déjà du *Pressentiment,* une page magistrale de poésie attristée et résignée. C'est là qu'Olivier exprime son désanchantement, après la laborieuse et noble carrière fournie. L'épitre adressée *A M. Vinet*, en lui envoyant les *Poèmes suisses,* est empreinte du même découragement. Par contre les *Chansons lointaines, Musette* et *Chanson dernière* sont conçues dans un ton plus gai, plus serein.

Je ne m'arrêterai pas trop longtemps aux poèmes religieux et philosophiques d'Olivier. Notre grand écrivain national est un spiritualiste chrétien, comme son illustre ami Vinet. Je ne goûte pas à l'excès la poésie mystique des lyres confites en dévotion. D'ailleurs il ne conviendrait pas, et il me serait fort désagréable à moi-même, de faire œuvre de controverse dans cette *Etude* exclusivement littéraire. Signalons les morceaux suivants : *Chimie, A un parfait ami,* l'*Histoire* et le *Temps s'en va.* Dans cette dernière pièce, je retrouve, tout entier, le poète des dernières années de la vie, qui a pleuré sur ses déceptions et qui s'apaise devant l'Eternité entrevue :

> Le Temps s'en va, mais l'Eternité reste,
> L'Eternité, l'Eternité !

Parmi les vers qu'on a recueillis sous le titre de : *Tristesses et rêveries,* la plupart sont d'entre les

meilleurs d'Olivier. Je ne relate que *pro memoria* la *Chanson d'Ysolier* empruntée au poème : la *Bataille de Grandson.* Mais *Jeunesse* est un remarquable morceau dont on garde une inaltérable impression de mélancolie communicative. L'hymne au *Léman*

Au bleu Léman, amour de tes rivages,

est connu de chacun. Olivier le chante aussi bien qu'il l'a aimé ce « chemin bleu » que tous les poètes romands ont célébré dans leurs vers, Albert Richard entre autres, en des stances magnifiques qu'on n'oubliera jamais.

Le *Proscrit, Promenade de nuit,* les *Vieux chênes,* la *Vie en pleurs* et la *Chanson des vivants et des morts,* sont de fort belles pièces, la dernière surtout.

Des strophes attendrissantes qu'Olivier adressa *A mon ami S.-B.* (Sainte-Beuve), à son départ de Lausanne, en mai 1881, je veux au moins retenir celles-ci :

Aimez ! puisque l'amour est encore quelque chose
Pour votre cœur blessé ;
Bandez sa plaie encor d'une feuille de rose,
S'il en est apaisé.

Bientôt l'ombre et le soir changent tout en fantômes,
Au dehors, au dedans ;
Mais la nuit se fatigue à remonter les dômes
Des vastes cieux ardents.

Et son dernier élan ne sert qu'à faire luire
L'étoile du matin,
Où vous irez un jour, laissant le monde bruire,
Aimer, aimer enfin.

L'*Ecureuil* et la *Recherche* ne présentent rien de saillant. Il n'en est pas de même de la *Barque du bonheur,* une « chanson lointaine » qui est sur toutes les lèvres. Qui ne se souvient de cette strophe :

Ainsi, dans la nuit de ce monde,
Même sous un ciel tout en fleur,
La barque humaine errant sur l'onde
N'est point la barque du bonheur ?

Le *Clair de Lune* m'a toujours semblé non point le chef d'œuvre, mais l'un des chefs d'œuvre d'Olivier. La *Voix invisible* et la *Petite fleur* ne sont pas moins d'excellentes productions. Et *Le fin larron* ? Avec une pointe de sarcasme, le poète nous montre le Temps « ce voleur au grand front chauve » qui nous mène, à travers la vie, jusqu'à la tombe, insensible, et qui, sans s'occuper de nos misères, de nos luttes, de notre lamentable destinée circonscrite entre un berceau et une tombe,

> Rit dans sa barbe et puis se sauve.

Je me borne à citer *Rouge et noir* et la *Trompeuse.* Abstraction faite de l'idée, qui procède des croyances religieuses d'Olivier, je ne puis que louer *Au-delà,* une rêverie qui n'a pas d'égale dans son genre. Le poète y a des visions d'éternité. Il aspire à quelque chose de mieux que cette terre de combats et de deuils. Son âme s'élève vers les régions infinies de la religiosité extatique :

> Au delà de tout ce qu'on rêve
> Au delà,
> Au delà
> De ce qui commence et s'achève
> Au delà du vent qui l'enlève
> Lorsque nous disions : « Le voilà ! »
> Au delà !
> Au delà !

Puis viennent *Chansons du soir* que j'ai citées tout au long, dans la partie biographique de cette *Notice.* Ces quatre strophes sont peut-être le chant du cygne d'Olivier, la note suprême de son génie poétique :

> Le soir quand on est seul dans l'ombre qui s'amasse
> Et monte à la fenêtre où l'on aime s'asseoir,
> Il nous revient des airs qu'on se chante à voix basse,
> Le soir...

O poète ! tu es bien tout entier dans cette « chanson

du soir. » Toutes les cordes de ta lyre y vibrent. Toutes les ambitions de ton esprit s'y dévoilent et s'y recueillent. Toutes les fibres de ton cœur y tressaillent. Tout ton être s'y répand. *Ecce vates !*

⁂

Je ne savais trop où placer un ensemble de pièces qui portent, dans les *Oeuvres choisies*, le nom de *Légendes et vieux refrains*. Je me suis dit que le mieux était peut-être de les traiter à part, en un chapitre spécial. Et je m'en suis tenu à cette idée.

Les poésies dont j'ai encore à parler comptent certainement parmi les plus populaires d'Olivier. La plupart d'entre elles sont des « légendes » et de « vieux refrains » que Juste a parés de son talent. Elles contiennent, Olivier nous le dit lui-même, « des essais d'un genre à part et nouveau, mais basé sur d'anciennes formes de poésie populaire, qui se sont longtemps conservées dans la Suisse française, comme chez ses voisins de même langue et de même race. Ces formes ont un fonds d'inspiration et des effets qui leur sont propres ; elles offrent surtout l'avantage, éminemment poétique à notre avis, de parler à l'âme sans lui tout dire, de susciter des pensées et des tableaux que l'imagination, volontiers rêveuse de sa nature, peut achever ou poursuivre à son gré... »

Les vieux refrains ont une voix qui charme.
L'un nous reporte à ces chants du berceau
Où notre mère, écartant le rideau,
Nous souriait au travers d'une larme
Dont son sourire était encor plus beau.
Et comme, alors, notre cœur se désarme !
L'autre est si vieux, qu'il nous semble nouveau :
C'est le passé qui sort de son tombeau,
Dans le présent sonnant tout bas l'alarme ;
L'un, d'un seul mot, nous refait un tableau ;
L'autre n'en sait pas plus loug qu'un oiseau...
Les vieux refrains ont une voix qui charme.

Je ne puis malheureusement qu'effleurer d'un mot hâtif presque tous ces merveilleux petits poèmes, délicatement rythmés avec toutes les ressources d'une prosodie exquise. Hélas ! tout serait à citer, l'un comme l'autre, mais j'espère que cette *étude* aura suffisamment fait aimer Olivier pour que beaucoup de mes lecteurs désirent connaître l'original et l'aillent chercher dans les œuvres trop indifféremment accueillies de notre excellent poète romand. Je me contente donc de mentionner, sans commentaires, le *Sommeil du Loup*, la *Galère d'amour*, la *Mère du soldat*, *Où s'en vont les jeunes filles*, etc.

Arrêtons-nous à la *Reine du bal*. Avez-vous jamais goûté bluette d'une plus franche et plus saine inspiration, d'un rythme plus gracieux, d'une plus fraîche poésie ? Dans aucune littérature je n'ai trouvé de fleurs pareilles. Les Allemands et les Italiens eux-mêmes n'ont rien de semblable. En français, les *Légendes et vieux refrains* d'Olivier sont une œuvre que l'on n'avait point tentée et qui lassera bien des talents, s'il s'en rencontre pour cultiver ce genre d'un charme et d'une difficulté extrêmes. Chacun arrive en somme à écrire des alexandrins passables et à distiller en vers les lieux communs usés. Mais rendre sa pensée dans une langue presque inaccessible comme celle des *Marionnettes* ou de *Frère Jacques* ? Emprisonner l'idée rebelle dans un moule aussi fragile ? Ciseler, buriner ce style tout de recherches et de nuances ? Combien d'artistes en sont capables ?

Ce sera sans contredit l'un des grands mérites d'Olivier d'avoir su rimer, comme il l'a fait, ces admirables petits poèmes des *Chansons du soir*. Il est le créateur d'un genre tout à fait nouveau, et, — on peut l'écrire sans exagération, — le restaurateur de notre poésie populaire.

Mais, nous sommes bien loin de la *Reine du bal*. Revenons-y sans tarder !

> Du bal dis-nous quelle est la reine,
> O toi le plus fin connaisseur,
> Toi dont le regard se promène
> Au bal sans y laisser ton cœur !

Etre reine
Un jour,
Souveraine
D'amour !

Et « le plus fin connaisseur » répond : « Ce n'est pas cette folle danseuse aux cheveux blonds, ce n'est point cette sylphide aux yeux noirs, ce n'est pas cette rêveuse au front pâle. Non ce n'est point la « reine d'amour. »

Non, toujours non ? alors, de grâce !...
— Amis, voyez là-bas, au fond,
Seule immobile et, de sa place,
Sur nous jetant les yeux en rond...

Etre reine
Un jour,
Souveraine
D'amour !

Voyez cette figure blême,
Ce regard terne et qui fait mal :
A celle-là le diadème !
Voilà notre reine du bal ! —

Etre reine
Un jour,
Souveraine
D'amour !

— Où donc ? comment se nomme-t-elle ?
Le jour blanchit, ton œil s'endort.
— Reine du bal !... mais cette belle
Est invisible et c'est la Mort.

Etre reine
Un jour,
Souveraine
D'amour !

— Triste plaisant, moqueur sinistre !
Adieu le plus fin connaisseur !
Et vous, hautbois, flûtes et sistre,
Un dernier signal au danseur !

Etre reine
Un jour,
Souveraine
D'amour !

La reine, c'est la mort, l'ange aux sombres ailes qui plane incessamment sur les têtes roses comme sur les fronts ridés. Mais qu'importe à la jeunesse ! Chantez trilles des violons ! Valsez danseuses et danseurs ! Jetez-vous à corps perdu dans la ronde tourbillonnante du plaisir ! N'ayez point de terreurs, n'ayez point de remords ! Puisque la vie s'offre à vous, riante comme un beau songe, prenez-là telle qu'on vous la donne ! Trop tôt, hélas ! vous vous souviendrez de ces amères paroles de Sainte-Beuve : « La jeunesse croit avoir l'éternité devant elle, et l'heure est rapide, l'occasion est fugitive !... »

Allons ! hautbois, flûtes et sistre
Un dernier signal au danseur !

Je laisse le *Troubadour du comte Pierre* et j'arrive directement aux *Marionnettes*. De tous les « vieux refrains » d'Olivier, c'est le plus populaire et, j'ose l'avancer, le plus enchanteur. Tout, sur cette terre ressemble aux follettes marionnettes ; tout s'agite, naît, grandit, décline, s'évanouit dans le flux et le reflux de la vie. La beauté, la gloire, les richesses, l'amour ne durent qu'une courte saison de notre existence bornée. Et, comme dans la *Reine du bal*, la vieille Mort est toujours là, guettant ses victimes.

Notre poète a su rendre tout cela dans un de ces rythmes aussi bizarres que ravissants dont il a le secret. Ce sont d'abord les jeunes filles qui passent, puis les enfants joyeux, le laboureur, les grandes dames, les parvenus, les artistes, les potentats, les guerriers, les peuples qui défilent dans cette adorable saynète.

Je ne puis naturellement tout citer ; mais pour que l'on ait une idée du genre, je me permettrai de transcrire le début et quelque chose de la fin du morceau :

Ainsi font, font, font,
Les follettes
Marionnettes,
Ainsi font, font, font
Trois p'tits tours... et puis s'en vont.

Mettez les poings aux côtés,
Marionnettes,
Marionnettes.
Mettez les poings aux côtés,
Marionnettes ! et sautez.

O toi qui t'en vas,
Jeune fille
Dont l'œil brille !
O toi qui t'en vas
Un beau jeune homme à ton bras !

Jeune oiseau si gai
Qui sautille,
Qui babille,
Jeune oiseau si gai,
Chantant sa chanson de Mai !

Jeune fleur d'un jour,
Qui voltige
Sur sa tige
Jeune fleur d'un jour,
Jeune fille et fleur d'amour !

Ainsi, font, font, font
Les follettes
Marionnettes,
Ainsi font, font, font
Trois p'tits tours... et puis s'en vont.

Faiseurs de traités,
Diplomates,
En cravates,
Faiseurs de traités
Toujours inexécutés ;

Potentats assis
Sur un trône
Grand d'un aune,
Potentats assis
Sur un trône de soucis.

Soldats et tambours,
En bataille !
A la mitraille !
Soldats et tambours,
En avant !... trois petits tours.

Ainsi font, font, font
Les follettes
Marionnettes,
Ainsi font, font, font
Trois p'tits tours... et puis s'en vont !

Mettez les poings aux côtés,
Marionnettes,
Marionnettes.
Mettez les poings aux côtés,
Marionnettes ! et sautez !

Ces quelques strophes peuvent, à la rigueur, donner un pressentiment de l'œuvre entière. Mais ce qu'elles ne peuvent rendre c'est le charme pénétrant, la grâce infinie de ces couplets chantés par des voix juvéniles et modulés avec toutes les nuances que le poète a mises dans ses *Marionnettes*. Car, il ne faut pas l'oublier, ces choses sont faites pour être dites en musique, sur quelque air approprié, et c'est alors seulement qu'il est loisible d'en apprécier toute l'exquise saveur.

Nommons encore les *Drôleries du père Jean*, la *Charrette*, une bien spirituelle boutade, la *Fille du Vigneron* et l'*Eau dormante*.

Le *Chevalier du Guet* me paraît digne de fixer un instant notre attention.

« Qui donc ici passe aussi tard,
Compagnons de la marjolaine,
Qui donc ici passe aussi tard ?
Oh ! gai ! »

« C'est le chevalier du guet,
Compagnons de la marjolaine,
C'est le chevalier du guet,
Oh ! gai ! »

C'est, en bon style poétique, la chanson que j'ai entendu chanter aux jeunes filles, chez nous, dans les vallées jurassiennes, le soir, au sein de rondes tournoyantes où tout un essaim de sylphides se prend par la main et et danse sur l'air de :

Qui donc ici passe aussi tard,
Compagnons de la marjolaine...

Et dire que ce refrain naïf est devenu, sous la lyre d'un grand poète, le délicieux *Chevalier du guet* de Juste Olivier !

La *Chanson de l'année,* le *Coq du réveil, Homunculus,* la *Chanson de l'alouette* et la *Sagesse de l'ours* sont d'excellentes pièces aussi, et les dignes sœurs de celles que je viens de nommer.

Voici *Frères Jacques*. Je ne saurais clore mieux l'examen des poésies d'Olivier, car ce morceau délicat et fin résume d'une façon attachante et complète, le talent et la pensée intime de notre écrivain national.

Jadis on a beaucoup reproché ce *Frère Jacques* à Juste Olivier. Je crois en avoir causé plus haut. Personne ne comprenait cette note populaire, avec des refrains étranges et des couplets aussi drôles pour le moins. Qu'on fût des Hugo, des Lamartine ou des Musset au petit pied, tout le monde concevait cela ; — mais exploiter une veine originale, trouver quelque chose de nouveau, ressusciter tout un passé poétique, et le plus gracieux peut-être, jamais ! Le bon public vaudois et autre secouait la tête d'un mouvement qui n'avait rien d'approbatif.

Frère Jacques reste et restera quand même.

Cette chanson est la chanson de la Vie. La cloche du baptême retentit tout près, harmonieuse et sonore,

Dig, din, don,
Dig, din, don !

Puis la cloche des épousailles résonne un peu plus loin, en tintements joyeux

Dig, din, don,
Dig, din, don.

Puis c'est à la cloche de la mort de jeter sa note funèbre

Dig, din, don,
Dig, din, don.

Telle est l'idée dominante de ce merveilleux poème que je ne veux point rappeler sans en donner quelques stances :

Frère Jacques,
Frère Jacques,
L'air est doux.
Cloches argentines
Sonnent les matines,
Dig, din, don,
Dig, din, don.

Frère Jacques,
Frère Jacques,
Chantez donc !
Dansez donc !
La vie et son rêve
En trois mots s'achève :
Dig, din, don,
Dig, din, don.

Frère Jacques,
Frère Jacques,
Qui vient là,
Et s'en va ?
C'est l'amour qui sonne :
Il n'attend personne.
Dig, din, don.
Dig, din, don.

Modulée avec toutes les intonations que le poète a voulu mettre dans sa chanson, psalmodiée tantôt comme

un air matinal, tantôt comme une mélopée plaintive, avec toutes sortes de demi-teintes qui laissent entrevoir ce que la poésie exprime imparfaitement, ce qu'elle ne peut rendre, — ce *Frère Jacques* doit être divin, telles ces mélodies populaires des paysannes ou des bergers que l'on entend, suaves et touchantes, se perdre dans le crépuscule des soirs d'été.

⁂

IV

Je suis arrivé au terme des poésies d'Olivier. Recueillons-nous avant de terminer cette trop incomplète *Notice*. On a pu voir ce qu'était l'homme. On vient de lire ce qu'est le poète. Résumons notre pensée dans un jugement définitif sur l'œuvre et sur l'écrivain.

Certes, Juste Olivier n'a point acquis la renommée des grands littérateurs du siècle. Aussi bien, ne la méritait-il pas, dans une certaine mesure. Avec son parti-pris désintéressé de se vouer corps et âme à notre art national, à notre littérature romande, il ne pouvait espérer une de ces gloires retentissantes comme celles d'un Lamartine ou d'un Victor Hugo. Sa sphère étant plus modeste, sa réputation le fut également. Mais, s'il est vrai qu'en littérature française les littératures spéciales aient droit de cité ; s'il est vrai que poète du Nord ou du Midi, de Toulouse ou de Lille, de Besançon ou de Nantes représentent tous, dans son ensemble, l'art français, — il n'en reste pas moins établi que nous, Suisses romands, nous sommes aussi de l'immortelle patrie littéraire de Corneille, de Voltaire, de Chénier et que nous y avons nos titres, comme les autres. Lorsque nous donnons les Rousseau, les Mme de Staël, les Töpfer, les Olivier, les Vinet, les Richard, aux belles-lettres françaises, nous entendons que l'on ne nous parque point dans un recoin quelconque, entre l'indifférence et le dédain. Nous revendiquons notre

place au soleil et jusqu'ici nous ne l'avons pas trop mal tenue.

C'est pourquoi, quand bien même Juste Olivier paraît être un écrivain exclusivement suisse, je ne me bornerai pas à lui assigner un rang — il occupe le plus élevé — parmi ses compatriotes et ses contemporains qui ont laissé quelque chose à l'adresse de la postérité. Il vaut mieux que cela. Et nous l'avons recueilli avec tant de froideur, tant d'injustice, que bien mal avisés serions-nous de l'accaparer à ce point.

Olivier a déjà — et je crois qu'il l'aura toujours plus largement — son nom inscrit dans les annales de la littérature française. Il ne compte sans doute point parmi les premiers, mais il n'est pas des derniers non plus. Et ce qui le fera remarquer, ce qui le fera étudier surtout, c'est qu'il peut être envisagé comme l'un des écrivains les plus *originaux* du XIX^{e} siècle, un de ces poètes qui restèrent le plus eux-mêmes, en dépit des coteries envahissantes et des systèmes tyranniques.

Il n'a pas l'inspiration exubérante de Lamartine, l'ampleur magistrale et le grand vol de Victor Hugo, la sérénité majestueuse d'Alfred de Vigny, le lyrisme passionné de Musset, la perfection classique de Béranger. Mais il a de toutes ces qualités un peu, qualités que l'on retrouve à chacune des pages de son œuvre multiple.

Dans ses chants patriotiques, la langue est forte et sonore, l'accent viril, la pensée énergique. Dans ses poèmes rustiques, la note champêtre est admirable de réalisme de bon aloi, avec une teinte de rêverie. Dans ses chansons, il possède l'allure vive, l'esprit facile, la verve abondante et le refrain arrive toujours, merveilleusement *trouvé*. Ses poésies intimes réflètent son âme inquiète, aimante, tourmentée, résignée..... Tous les accords de la lyre humaine ont résonné sous ses doigts. Peut-on en dire autant de la plupart des poètes ?

Du style d'Olivier, je causerai peu, l'ayant apprécié déjà dans le cours de cette notice. Il n'est pas d'une correc-

tion sans reproche. Le versificateur a parfois des défaillances et la *cheville*, la traditionnelle cheville des rimeurs qui débutent, n'est point chose extraordinairement rare. Je l'ai fait observer en critiquant le *Vieux berger*, par exemple. De plus il n'a pas usé de la prosodie imagée, *précieuse,* musicale, mise à la mode par l'école parnassienne. Sans haïr la recherche, il se plaisait à parler une langue naturelle et simple.

Les expressions de terroir, les provincialisimes, les locutions vaudoises ne sont pas complètement absentes de ses poésies. Seulement il n'emploie que les plus gracieux et nous n'avons point à nous en formaliser.

La phrase est en général harmonieuse, gentiment tournée, point prétentieuse, avec des mots qui portent. La manière d'écrire dénote une profonde habileté, une étude sévère, et je ne serais point étonné qu'Olivier eût le travail pénible, l'inspiration laborieuse. Cela se sent dans maints passages. Il a fallu plusieurs retouches avant de tomber sur la version définitive. Pour rendre, selon son vœu, l'idée que l'on avait en tête, il a fallu torturer la forme revêche, lutter avec les expressions imparfaites, en artiste qui veut réaliser son idéal. Ne nous en plaignons pas. C'est presque un mérite de travailler ainsi à notre époque, où l'on bâcle tout à la vapeur, sans se soucier d'autre chose que du nombre des feuillets noircis à la plus grande gloire de l'industrialisme littéraire.

Avec les dons d'inspiration et de style que nous avons énumérés, Juste Olivier ne peut manquer de laisser une bonne part de ses œuvres à l'avenir. Ses *Enfantines,* ses *Campagnes*, ses « vieux refrains, » les *Marionnettes*, la *Reine du bal, Frère Jacques*, sont des poèmes immortels, si tant est que l'immortalité existe dans une sphère aussi restreinte que celle de la patrie romande.

Mais si nous tenons à ce que nos gloires nationales ne disparaissent point, bientôt fanées sous nos froideurs et nos oublis, encourageons, soutenons, fêtons des poètes

de la valeur de Juste Olivier. Ne leur ménageons point les feuilles de laurier rose. Il faut à l'artiste quelque récompense idéale, des éloges, des applaudissements, des acclamations. A rêver dans la solitude, sans appui, sans stimulant, le cœur se referme, le talent s'étiole, le front se voile. Les chansons meurent sur les lèvres, les songes poétiques demeurent inachevés. Vous pouviez avoir un génie. Vous n'avez qu'une victime de l'indifférence..... Aidez donc les poètes de vos sympathies. Et ils seront nombreux, et ils seront grands, lorsque vers le ciel pourra monter ce chant d'espérance, éclos jadis, sous la lyre d'Olivier :

> **Aux sombres jours, même aux jours de l'orage,**
> **Bon espoir !**
> **Le soleil luit par delà le nuage,**
> **Et ses rayons relevant ton courage**
> **Bientôt viendront éclairer ton ciel noir :**
> **Bon espoir !**

Oui, bon espoir ! La confiance, la certitude de n'être point seul à travailler, seul à lutter, seul à s'élever, voilà ce qui réconforte et inspire. Mais à dépenser son âme et sa vie pour des ingrats, sans que la plus modeste illusion de gloire se réalise !...

Allons ! c'est le destin de nos poètes nationaux. Durant l'existence, on les méconnaît et les délaisse. Plus tard, quand ils sont rentrés dans le néant, on s'en fait un vulgaire argument à l'usage de son chauvinisme. On célèbre morts, ceux que l'on a dédaignés, vivants. C'est toujours l'amère parole dont un Père de l'Eglise a caractérisé les damnés : *Laudentur ubit non sunt ; cruciantur ubi sunt!*

BULLETIN LITTÉRAIRE

Argovia. Jahresschrift der historischen Gesellschaft des Kantons Aargau. XI Band. — Urkundenbuch der Stadt Aarau mit einer historischen Einleitung, Register und Glossar, sowie einer historischen Karte, herausgegeben von Dr H. Boos, Privat-Docenten in Basel. Aarau 1880. 1 v. in-8.

—

La Société d'histoire du canton d'Argovie prospère de plus en plus; l'une des cadettes des associations helvétiques, elle lutte glorieusement avec ses aînées de Berne, de Bâle et de Zurich, autant par le nombre et l'activité de ses membres que par la valeur de ses travaux. Tout à l'heure nous parlerons de ceux-ci ; on en pourra juger par le compte rendu du dernier volume de ses Mémoires ; quant aux sociétaires, disons qu'ils sont 225, répartis dans les divers districts du canton et en Suisse, sans compter 8 membres honoraires et 4 membres correspondants. Nous puisons ces renseignements dans le rapport annuel qui précède le Cartulaire d'Aarau.

Cartulaire d'Aarau, c'est bien en effet le nom qui convient à ce recueil précieux ; il renferme 337 chartes et documents, la plus grande partie inédits tirés des archives de cette ville, et s'étendant de 1259 à 1517. Un jeune savant de Bâle, M. le professeur Boos, avantageusement connu par ses travaux historiques, a soigné cette publication. Il a apporté un soin minutieux à la copie et à la collation des textes dont la fidélité et l'exactitude ne peuvent être discutés. Ce recueil est d'une nécessité absolue pour écrire les annales d'Aarau et connaître à fond l'histoire de la contrée. Les pays voisins y ont aussi leur part : pour nous borner à l'Evêché de Bâle, nous signalerons deux documents que nous avons transcrits et qui figureront dans un supplément aux *Monuments* de Trouillat : le premier est un acte par lequel l'Evêque Jean de Fleckenstein confirme en 1426 à Rüdger de Trüllerey et à ses frères la quarte dîme épiscopale à Schinznach et à Velohein ; le second est une quittance délivrée à la ville d'Aarau du rachat de la dîme qu'elle devait à divers seigneurs et particuliers, aux droits de la maison d'Autriche, rachat fait à la suite d'un arbitrage formé de l'Evêque de Bâle, Jean de Venningen, de l'Evêque Henri de Constance et de la ville de Bâle en février 1462. On ne lira pas non plus sans intérêt le premier *Stadtrecht* d'Aarau, soit la lettre

de franchises qui lui fut octroyée par Rodolphe de Habsbourg, en mars 1283, et confirmée encore par ce prince le 22 novembre de la même année. Cette charte fondamentale de la cité est contemporaine de celles de Porrentruy, de Colmar, de Rheinfeld; il vaut la peine de les comparer, surtout quand on sait le rôle important que la lettre rodolphienne a joué de 1730 à 1740 dans la capitale de l'Evêché de Bâle. La première lettre d'Aarau, signée à Lucerne le 4 mars 1233 et munie du sceau royal, indique comme témoins 4 de Reynach, « *Ulrich* de *Reynach* et *Conon*, son frère, *Jacques* de *Reynach* et son frère *Henri* » et nombre d'autres seigneurs. Cette indication faite en passant apprendra aux amis de notre histoire, qu'ils trouveront aussi à glaner dans ce volume, s'ils s'occupent des familles nobles de l'Evêché de Bâle.

Nous avons parcouru de même avec un intérêt soutenu l'*Histoire de la ville d'Aarau depuis son origine jusqu'au siècle qui précède le Cartulaire* (LXIX pages). M. Boss traite d'abord de l'histoire d'Aarau considérée en elle-même, des sources et des chroniques qui ont rapport à la capitale de l'Argovie. Dans le second chapitre, l'auteur aborde son sujet. Après un coup d'œil jeté sur l'époque romaine, la conquête des Allemannes, l'établissement des comtés, il passe à la domination des Habsbourg. Ceux-ci furent les bienfaiteurs d'Aarau, dont la fondation remonte au XII° siècle, bien que son nom figure pour la première fois dans un acte de 1259. Il en fut d'Aarau, comme de Sursée, de Bremgarten et d'autres localités, le *burg* précéda la ville ; la tour de *Rore*, qui semble remonter au temps des Romains est le point de départ de la cité, à laquelle sa position stratégique donna une grande importance au moyen âge. M. Boos décrit rapidement les événements de la Suisse liés intimement aux annales d'Aarau, les guerres contre l'Autriche, le déclin de cette puissance, la conquête de l'Argovie, la domination bernoise. Le dernier chapitre, la *Réformation et son temps*, contient bien des données curieuses sur le XVI° siècle, la lutte des partis et les changements survenus en religion et en politique à Aarau. M. Boos se réserve d'étudier plus spécialement cette époque ; il ne cite de la seconde moitié de ce siècle que deux faits importants, d'après un contemporain, Hans Dür. En 1557, lors de la persécution des protestants en Angleterre par Marie Tudor, Aarau servit de refuge à 93 personnes, qui y restèrent jusqu'à la mort de la reine ; au départ 8 d'entre elles avaient succombé sur la terre d'exil. La peste de 1564 frappa cruellement cette ville, elle fit 604 victimes.

La table des lieux et des personnes, aussi complète et exacte que possible, est suivie d'un *Glossaire*, œuvre de E.-L. Rochholz, donnant l'explication des mots les plus anciens employés dans les chartes et

les formules de droit à trois, à quatre membres et plus, que les actes renferment (ex. *Compos mentis, corpore sanus, non coactus sed bona et libera voluntale*). Ce registre de 70 pages (269-339) accuse un long travail, une parfaite entente de la langue ; il est de la plus grande utilité pour les profanes. On reconnaît bien ici le savant professeur dont Aarau est fière à juste titre.

Enfin la carte historique d'Aarau, exécutée au $\frac{1}{5000}$ par M. l'ingénieur Allemann, dressée d'après les anciens plans et plans d'ensemble actuels, complète dignement ce volume. Cette carte indique, au moyen de couleurs différentes, Aarau au XIVe siècle, son agrandissement au milieu du XVIIe siècle, le cours de l'Aar actuellement et celui de cette rivière au XVIIe siècle. Ce travail très-bien réussi fait honneur aux presses autographiques d'Aarau. On voit que nous avions raison, dès le début, d'applaudir à l'activité de la Société argovienne.

X. K.

Bulletin de la Société philomatique vosgienne. 5me année, 1879-1880. Saint-Dié 1880, 1 vol. grand in-8o et Livraison supplémentaire (p. 161-240), br. in-8o.

—

Dans une notice antérieure, nous avons rendu compte des travaux de la Société de Saint-Dié ; nous n'avons rien à ajouter sur sa constitution, ses réunions fréquentes et le nombre croissant de ses membres. M. H. Bardy continue d'en être le président et de payer cet honneur par un surcroît de zèle et d'intéressantes communications. Le *Bulletin* se divise toujours en deux parties : la première consacrée aux travaux originaux, la seconde aux procès-verbaux. La Lorraine fait exclusivement les frais des études, contenues dans ce volume, aussi nous suffira-t-il de les indiquer. M. Benoit nous parle du séjour à Rome du fameux peintre Claude Gellée, dit Lorrain, et nous donne son portrait ; c'est une traduction partielle de Sandratt. — M. de Bourelle, à propos du pape Alsacien Léon IX, nous raconte l'expédition du pontife contre les Normands, et les suites heureuses que le désastre de Civitella eut pour le Saint-Siège.— M. Bardy a mis en lumière le Journal d'observations sur les insectes de Lorraine, que tenait Don Claude Fleurand, religieux de Moyenmoutier, et résumé les travaux du Conseil d'hygiène publique et de salubrité de l'arrondissement de Saint-Dié, de 1870 à 1880.

Arrêtons-nous quelques instants à une question, nullement locale,

puisqu'elle intéresse le Jura autant que la Lorraine, Porrentruy autant et plus que Saint-Dié, car nous avons beaucoup à faire sous ce rapport. L'hygiène acquiert d'autant plus d'importance que les centres de population en ont plus besoin. Il est vivement à regretter que nous n'ayons pas chez nous comme en France, des Conseils d'hygiène publique obligatoires. Celui de Saint-Dié est constitué en suite de l'arrêté ministériel du 15 février. « Aux termes de cet arrêté qui détermine la composition des Conseils d'hygiène publique et de salubrité, » le nombre des membres du conseil de l'arrondissement est fixé » à 12, dont 5 médecins, 3 pharmaciens ou chimistes et un vétérinaire, les 3 autres membres devant être pris soit parmi les notables » agricoles, commerçants ou industriels, soit parmi les hommes, qui » à raison de leurs fonctions ou de leurs travaux habituels, sont » appelés à s'occuper des questions d'hygiène. »

Ce sont les travaux de ce Conseil, ayant en moyenne 3 réunions annuelles, qui ont inspiré le rapport très-étendu (p. 47-110), du secrétaire actuel, M. Bardy. Il nous suffira d'indiquer les points sur lesquels a porté la mission de ce Conseil à St-Dié, pour montrer quel vaste champ d'activité lui est ouvert ; on conclura, par comparaison, ce qu'on pourrait faire aussi dans ce domaine à Porrentruy, à Delémont, etc. — Divisions : I. *Hygiène agricole :* Epizooties. — II. *Hygiène publique :* Epidémies ; salubrité ; cimetières ; quartiers et logements insalubres ; maisons d'écoles ; comestibles. — III. *Hygiène industrielle :* Etablissements insalubres : Etablissements de 1re classe : abattoir public et marché au bétail à St-Dié. Etablissements de 2me classe : fabrique d'acide pyroligneux ; fours à briques et à chaux ; usines à gaz. Etablissements de 3me classe : fonderies ; police des cours d'eau ; étamage plombifère des vases et ustensiles de ménage. — IV. *Hygiène sociale :* Démographie ; vaccination ; constatation des décès. — Ne serait-ce point le cas pour la Société jurassienne d'Emulation, qui est aussi une société d'utilité publique, de provoquer dans nos districts la création de Conseils d'hygiène de ce genre, d'étudier la question à fond, puis de faire auprès des autorités compétentes les démarches nécessaires pour établir des commissions de district, chargées de prendre les mesures et d'opérer les améliorations nécessaires que réclame la salubrité publique. Nulle question plus importante ne pourrait être mise à l'étude actuellement dans notre pays.

Nous devons noter encore, parmi les travaux originaux ou soi-disant tels, les observations météréologiques pendant l'année 1878-79, à Rothau, par M. Dietz, et les pages sur l'origine de Rambervillers, par M. A. Fournier. — Les procès-verbaux ne nous arrêteront pas ;

seulement il est à remarquer que plusieurs renferment des notices ou des communications étendues qu'on est surpris de rencontrer là. Certes la *Relation* très-intéressante *d'Un voyage à Gibraltar et à Malaga*, par M. P. Tisserand, professeur à Oran (p. 127-139), méritait une place d'honneur dans le Bulletin de la Société philomatique vosgienne.

Quant à la livraison supplémentaire, c'est bien une œuvre originale et des meilleures. La Société publie ainsi par fascicules paraissant d'année en année, l'*Histoire de l'Abbaye de Senones*, par *Dom Calmet*, le célèbre théologien et historien lorrain. Nous en sommes à la 3me livraison, qui contient l'histoire du monastère et de ses abbés depuis 1290 jusqu'à 1541. Travail sérieux et important, écrit sans préoccupation d'aucun genre, n'admettant pas de compromis avec la vérité, disant crûment les choses, au besoin sans s'inquiéter du qu'en dira-t-on, même dans les couvents prochains. Dom Calmet était une franche et loyale nature, un rude et indomptable travailleur, comme Grandidier et Walch, pour citer des noms connus dans notre pays. — Aussi est-il impossible de lire cette histoire sans y trouver des renseignements précieux, des faits qui avaient échappé jusqu'alors aux hommes du métier, les plus au courant de notre histoire jurassienne.

Prenons pour exemple l'Evêché de Bâle. Nous avons rencontré au XIVe siècle deux données concernant Jean de Vienne ; nous avons hâte de les mentionner bien qu'elles n'aient qu'une valeur secondaire, étant étrangères à notre diocèse. Ce prélat, alors Evêque de Metz s'occupa en 1364 de la réforme des Béguines ou religieuses du bon Ordre de St-François à Vie ; mais les mesures sévères prises à cet égard n'aboutirent point et motivèrent la suppression du monastère, qui fut approuvée par le St-Siège en 1350. Jean de Vienne fut nommé Evêque de Bâle en 1366 : l'année suivante le Pape Urbain V, ayant accepté la démission de Rennerus, abbé de Senones et les religieux de ce monastère ayant témoigné le désir d'avoir pour chef, Pierre de Varize, confirma ce choix et ordonna à l'Evêque de Bâle de mettre en possession le nouvel abbé et de lui donner la bénédiction abbatiale (p. 188-191).

La Lorraine et notre Jura, appartenant au même rameau philologique des langues romanes, à la langue d'*oil*, ont bien d'autres ressemblances, que nous avons déjà eu occasion de signaler. L'éditeur de Dom Calmet, M. Bidago, a ajouté la note suivante à un article des droits de l'abbé de Senones en la Seigneurie de Bure (en Lorraine) 1347 : Item chaque bête tirante doit à l'avoué dix deniers payables en deux termes, à la St-Remi et aux *bures* :

« Le mot de *bure* vient du latin *uro*, *buro*, je brûle. Dans les Vosges, la danse conserva longtemps le caractère sacré qu'elle avait au temps

des Gaulois. Les garçons et les filles se réunissaient, au sortir de l'église, et dansaient le dimanche de la Quadragésime, après les vêpres : les endroits consacrés à cet usage s'appelaient la *Bure*. On se partageait en chœurs, l'un composé de garçons, l'autre de filles, et l'on se donnait la main pour danser en rond, en chantant à trois reprises : *qui marierons-nous*? Le chœur des filles nommait une des leurs, qui quittait la chaîne pour se placer au milieu du rond et attendre l'amant qui allait lui être désigné ; puis les deux chœurs continuaient à tourner et à chanter et la jeune fille placée seule au centre disait en refrain : *j'aimerai qui m'aimera*. La compagnie répétait la première question pour le choix d'un amant, le chœur des garçons l'indiquait et l'élu allait rejoindre la jeune fille précédemment désignée. Une fois le couple formé, les deux chœurs chantaient et faisaient trois tours en dansant autour de lui, en lui commandant de s'embrasser à chaque tour. Les deux jeunes gens rentraient dans la chaîne et restaient ensemble et on continuait jusqu'à ce qu'il n'y avait plus personne à unir. On appelait ce premier jeu, *donner les faschenottes*. Les jeunes filles quittaient alors un moment leurs cavaliers pour allumer, avec les brandons apportés de l'église, les bures autour desquelles on recommençait à danser le rondeau jusqu'à l'extinction des feux. Puis chaque couple s'emparait d'un tison et se dirigeait vers la maison de la fille, accompagné des parents qui avaient assisté à cette innocente récréation, de laquelle naissaient presque tous les mariages de l'année.

» Cet usage remonte au culte de Diane ou de la Lune et tend à disparaître complètement depuis que les familles de la campagne, moins isolées, moins disséminées, ont d'autres occasions de se connaître et de se rapprocher.

« Les étymologistes font venir le nom de *faschenottes*, donné à la danse des bures, du latin *fascinatio*, charme, enchantement, et ils trouvent la justification de ce nom dans tout ce que ce jeu contient d'emblématique : le nombre 3, les trois tours de danse, nombre considéré comme sacré et parfait par tous les peuples anciens ; les mouvements circulaires, les ronds, employés toujours en magie ; enfin la présence du feu, tout cela démontre l'antique origine et la justesse du nom de ce jeu, que nous regrettons de voir disparaître peu à peu de nos montagnes et remplacer par les distractions du cabaret et des jeux d'argent (p. 151). »

Cette ronde enfantine est encore en usage chez nous. Les *bures* nous rappellent les *chavannes* de nos villages, et les réjouissances du dimanche des *brandons*, qui subsistent toujours dans nos contrées, quoique n'ayant plus l'éclat et l'ampleur d'il y a trente ans.

La condamnation d'une femme par la justice de l'abbé de Sénones

en 1282, pour crime de *triaige* et *génocherie* nous rappelle nos *genaches* ou *sorcières* et les supplices qu'elles encoururent dans l'Evêché comme partout ailleurs. Ce mot de *Génocherie* donne lieu à la note suivante de D. Calmet : « *Triaige* et *Génocherie*. Magie et sorcellerie. Le nom de *Genoc* et de *Chenocherie* est encore connu dans ce pays : mais je ne trouve *triage* pour magie, en aucun dictionnaire. *Triage* peut venir de *striga*, sorcière et *genoche* de *genosco*, connaître. Les magiciens se vantent de connaître les choses cachées (p. 217). »

Ces quelques notes prises dans le travail du savant Bénédictin, nous ont semblé dignes d'être conservées.

X. K.

Etude statistique sur le mouvement de la population de la ville de Porrentruy, 1815 à 1875, par L. Crevoisier, Dr en médecine. Porrentruy 1879, br. in-8 de 60 pages.

La *statistique* est une science à son début, elle compte à peine quinze ans d'existence, et elle a déjà rendu de grands services. La Suisse n'est pas restée en arrière dans cette voie ; une société fédérale s'est constituée ; de divers côtés on recueille des matériaux ; un bureau de statistique spécial déploie une activité remarquable dans la capitale sous la haute direction du Conseil fédéral, pendant que le canton de Berne poursuit des recherches pour son propre compte, nous donnant chaque année un *Annuaire* rempli d'utiles renseignements.

L'étude de M. Crevoisier rentre dans ce domaine, et cette œuvre d'un jeune homme se fait remarquer par les qualités qui distinguent les travaux des maîtres : nous voulons parler de la conscience apportée à cette besogne ingrate et aride par elle-même, du choix judicieux et de l'agencement des matériaux, des résultats obtenus. Porrentruy est la première localité du Jura qui ait été l'objet d'un essai statistique sérieux et réellement scientifique. Espérons que l'on n'en restera pas là ; que Bienne et St-Imier, localités importantes, auront aussi leur étude statistique comme l'ancienne capitale de l'Evêché de Bâle ; il y a là matière à de curieux rapprochements : ce serait en chiffres l'histoire de l'horlogerie et de son mouvement dans deux centres industriels considérables pour notre pays.

Il n'est pas facile de rendre compte d'un mémoire de ce genre, les chiffres se refusent à l'analyse ; nous nous bornerons à consigner les données recueillies par M. Crevoisier, en compulsant les registres sou-

vent incomplets (l'état civil officiel ne datant chez nous que de 1874) tant de la paroisse que de la municipalité durant 60 ans, soit de 1815 à 1875.

I. *Population*. Porrentruy qui, à la fin du XVe siècle, pouvait avoir 2500 habitants, en comptait en 1777, suivant le géographe Robert, 3000, chiffre que nous croyons exagéré. Le recensement de 1818 accuse 1896 habitants. Dès lors la population s'accroît sensiblement les 15 dernières années; le recensement de 1860 en porte le chiffre à 3524, et le dernier, celui de 1870, à 4451; en tenant compte de cette période décennale la population aurait doublé en 30 ans. Si l'on a égard à la nationalité, la population bourgeoise diminue constamment; en 1870 elle est d'un tiers inférieure à 1818; en revanche la population non bourgeoise a augmenté rapidement, elle constitue en 1870 le 87 °/₀ du total, tandis qu'en 1818 elle ne formait que le 48 °/₀. La population par confession donne aussi un résultat analogue: de 1860 à 1870 les catholiques diminuent de 4 °/₀ et les autres confessions ont une augmentation correspondante.

II. *Mariages*. Le nombre des mariages est allé progressivement durant cette période; de 1816-1825 on n'en comptait que 71, tandis que de 1866 à 1875 ils s'élèvent à 337. Les unions entre bourgeois et bourgeoises se sont abaissées de 17 °/₀. La moitié des mariages ont lieu à l'âge de 25 à 35 ans.

III. *Naissances*. M. Crevoisier examine successivement les naissances dans leur ensemble: de 1816-1820 elles s'élèvent à 306, et de 1871-1875 ascendent à 825; la proportion des sexes, à peu près égale, 1 °/₀ de plus pour les naissances masculines; d'après l'origine: la natalité des bourgeois toujours peu élevée, elle forme à peine la douzième partie en 1875. D'après la confession, grande majorité pour les catholiques; cependant le chiffre de ces derniers, qui dans la première période décennale était de 94 °/₀, tombe dans la période 1866 à 1875 à 78 °/₀; naissances illégitimes, diminution jusqu'en 1850, accroissement dès lors, 58 de 1871-75; naissances par mois: maximum en février et mars, minimum en décembre; nombre de morts-nés à peu près constant, variant de 60 à 62.

IV. *Décès*. « Le rapport des décès à la population, après avoir oscillé de 1816 à 1865 entre 25 et 28, pour mille habitants, s'est élevé au-dessus de 33 pendant la dernière période décennale, suivant en cela une marche parallèle avec la natalité. » Pour cet article, comme pour les précédents, l'auteur donne la statistique par origine, par confession, par âge, par sexe, par mois, et arrive à des conclusions rigoureuses. Nous ne pouvons le suivre dans ce travail minutieux, tout hérissé de chiffres. Les données indiquées plus haut disent assez quelle conscience a été apportée à cette étude longue et pénible.

Dix tableaux complètent cette essai, ce sont des pièces justificatives qui témoignent de la fidélité et de la sûreté des recherches auxquelles s'est livré M. Crevoisier. En le remerciant de son œuvre éminemment utile et qui sera appréciée des connaisseurs, y aurait-il témérité de notre part à l'inviter à poursuivre ses études dans ce domaine, et à enrichir la statistique d'une *topographie médicale* de Porrentruy : c'est une besogne ardue, de longue haleine, nous ne l'ignorons pas, mais le jeune savant nous semble qualifié mieux que tout autre, pour tenter cette entreprise ; nous n'en voulons d'autre preuve que le travail même dont nous avons essayé de dire la valeur et que nous recommandons encore à l'attention des personnes vouées à l'étude des questions d'économie politique.

X. K.

Etrennes genevoises. Hommes et choses du temps passé, par Amédée Roget. Genève 1880. 1 vol. in-12 de 222 pages.

—

M. A. Roget n'est pas un inconnu, c'est un écrivain aimé du public genevois, auquel il se plaît à révéler l'histoire de son pays, si petit quant à la place qu'il occupe sur la carte, si grand par rapport au rôle qu'il a joué dans le monde religieux à partir du XVI[e] siècle jusqu'à nos jours. Après s'être livré à de sérieuses études sur les temps de Calvin, ce savant a voulu mettre à la portée de tous les nombreux renseignements qu'il a recueillis et qui n'entraient pas dans le cadre de ses précédents ouvrages : de là ces *Etrennes*, dont ce volume forme la 4[me] année. Le morceau le plus important (100 pages), qui commence le recueil, est intitulé : *Mœurs et gouvernement de l'ancienne Genève ;* c'est un extrait, accompagné de données explicatives, des protocoles des Conseils de la République pendant un siècle, soit de 1670 à 1770. On rencontre là des choses curieuses. Nous sommes dans la vieille Genève avec son intolérance, son puritanisme, son exclusivisme, sa raideur. A la fin du XVII[e] siècle le rigide Calvin, s'il était revenu dans sa ville d'adoption, l'aurait retrouvée à son image et à sa ressemblance, telle qu'il l'avait créée. Dans le courant du XVIII[e] siècle l'esprit nouveau s'est glissé, quoique timidement, dans la cité ; les *Libertins*, que l'on croyait bien morts, reparaissent de çà de là ; le peuple se prend à rompre la camisole de force dans laquelle une force suprême, aussi politique que religieuse, l'a emprisonné trois siècles. On se plaît à suivre ces évolutions, cette marche en avant, prélude de l'époque actuelle. La sécheresse naturelle de ces extraits

de protocole, semblerait devoir ennuyer le lecteur, et cependant il y règne tant de variétés, des détails si piquants, des traits de mœurs si particuliers, qu'arrivé à la fin de ces notes, on regrette d'être sevré d'un véritable plaisir. Nous voudrions citer quelques-unes de ces décisions puritaines de ce *bon vieux temps*, mais il y aurait trop à faire. Malheur aux comédiens qui s'égaraient à Genève ou aux bourgeois qui raffolaient de théâtre, le Conseil était sans pitié pour eux. En 1684, trois bourgeois étaient condamnés à la censure et à 5 florins d'amende chacun, « pour avoir joué leur rôle en la comédie de *Pyrame et de Tysbée*, jouée dans le logis où pend l'enseigne de la ville de Lyon. » Vingt ans plus tard, en mars 1714, c'est mieux encore : il vaut la peine de reproduire tout ce passage :

« Sp.-Ben. Pictet, Modérateur, et J.-B. Trembley, ancien député du Consistoire, ont dit que ce corps voyait avec douleur l'introduction de *comédies et spectacles* parmi nous et en annoncer une chaque jour au son du tambour, que ce n'étaient pas de simples marionnettes puisqu'il y avait deux ou trois personnages effectifs et qu'ils jouent des pièces de MOLIÈRE et des scènes italiennes. Qu'au fond ces spectacles ne font qu'amolir les cœurs et les esprits et inspirer les passions, que nos pères ont toujours eu une juste aversion pour semblables spectacles et que la conjoncture de la Pâque prochaine aurait deu les empêcher, qu'ils priaient donc le Conseil de congédier ces spectacles ou du moins abréger le terme de la permission qu'on leur a accordée. Sur quoi étant opiné l'avis a été de demeurer à la permission octroyée, défendant au sieur Claude Patrat, directeur des spectacles, d'annoncer par la ville les pièces qu'il joue. »

Défense expresse était faite aux *papistes* de résider à Genève; ceux qui enfreignaient cet ordre, n'avaient pas lieu de s'en féliciter. En 1682 le citoyen *David Rousseau* avait pour nourrir son enfant une servante *papiste*, on lui donna 8 jours pour la congédier. La même année, le tailleur L'Estain, accusé de tenir des papistes dans sa maison, « a dit n'y avoir personne qu'une jeune fille de Challex dès huit jours en ça laquelle désire de s'instruire en nostre religion ; le dit est condamné à 10 florins d'amende et à congédier la dite fille dans 8 jours, à moins qu'elle ne déclare vouloir embrasser la religion réformée. » — Les protestants non calvinistes n'étaient pas mieux traités que les catholiques. En 1713 un jardinier est censuré pour avoir logé chez lui demoiselle Warnery de Morges avec sa servante *piétiste ;* il doit congédier ces gens et il lui est défendu « de recevoir personne chez lui sans permission. »

Que de choses n'aurait-on pas à relater sur la défense de danser,

sur les abus de la mode, (car le costume des femmes était réglé par des lois somptuaires), sur la police dans les temples, sur les auberges et les débitants de liqueurs, sur les étrangers en passage dans la ville ; mais nous préférons laisser aux amis de l'histoire le soin de lier connaissance avec le monde genevois d'alors.

S'il nous reste peu de place pour rendre compte des autres morceaux des Etrennes, nous voulons du moins les indiquer : *L'article Genève dans l'Encyclopédie et la Compagnie des Pasteurs :* reproduction de pages intéressantes de D'Alembert et pièces relatives à la tempête que leur publication souleva dans la vénérable classe ; — *Les membres des Conseils adhérents de Pierre Fatio* (1707), notes biographiques précieuses pour l'histoire du temps ; — *Antoine Froment, prédicateur et chroniqueur*, esquisse littéraire bien faite, dont voici la conclusion : « *Les Actes et Gestes merveilleux de la ville de Genève* (œuvre de Froment), assignent au pasteur notaire qui les a rédigés un rang honorable parmi les lettrés genevois ; ils sont, avec les écrits de Bonnivard, le premier ouvrage composé en français dans notre ville. » — Enfin, après des *Maximes et Pensées*, d'un choix heureux, le volume se termine par *Trois lettres concernant le séjour de J.-J. Rousseau à Paris en 1765*. Non content d'avoir condamné l'*Emile* et le *Contrat social*, le Conseil de Genève faisait encore espionner leur auteur par son ministre en France, J.-Pierre Crommelin.

Ce rapide aperçu est suffisant pour faire connaître le 4me volume des *Etrennes genevoises*. Souhaitons-lui bonne chance et espérons que M. Roget nous donnera l'an prochain un nouveau recueil aussi intéressant que celui de 1880. X. K.

Notes sur l'étymologie du mot Corraterie, par JULES VUY. Genève 1878, br. in-4° de 32 pages.

—

Encore une étude qui nous vient de Genève. M. Jules Vuy n'est pas seulement poète et littérateur, il se plaît encore aux recherches historiques, et a, depuis nombre d'années, enrichi de ses travaux le *Bulletin* et les *Mémoires* de l'Institut national genevois, dont il est actuellement vice-président. Les *Notes* que nous avons sous les yeux, ont un cachet tout local. Aussi nous nous y arrêterons peu. Personne, qui a visité Genève, n'ignore où est la rue de la *Corraterie*. Mais d'où vient ce mot ? D'après Bonnivard, la Corraterie était ainsi nommée parce qu'on y *courratait* les cuirs, c'était le quartier des corroyeurs.

Selon M. Galiffe père, la Corraterie était la rue de la course, du cours ou du courtage des chevaux. Enfin une troisième opinion, émise par M. le conseiller fédéral Welti à M. le professeur Hibder, fait dériver le mot *Corraterie* de *corrata*, corvée. « D'après cette étymologie, le mot *Corraterie* désigne un quartier situé hors de l'enceinte de la ville, habité dans l'origine par une population sujette à certaines redevances, à certaines corvées, en un mot, par une population qui avait moins de droits que celle de la cité proprement dite ; le terme de *corratier* ou de *courratier*, que nous retrouvons aujourd'hui dans le patois de nos contrées, serait ainsi à peu près synonyme de l'expression de *manant* que nous a léguée l'époque féodale. » — M. Jules Vuy partage cette dernière opinion et la discute dans deux *notes*, qui témoignent d'investigations laborieuses. Plusieurs villes en Suisse, en France, en Allemagne, avaient, comme Genève, leur quartier, dont les habitants ne jouissaient pas encore de tous les droits de citoyens. Cette étymologie explique certains passages obscurs des anciens historiens genevois et se justifie par des chartes. — Ces quelques mots en disent assez pour faire comprendre l'intérêt que peut offrir à l'archéologue le consciencieux travail de M. Vuy ; c'est de plus une nouvelle pierre ajoutée à l'édifice de la patrie genevoise, à ce titre encore nous devons des remercîments à l'auteur des *Notes sur l'étymologie de la Corraterie*. X. K.

POÉSIES

MUSES ROSES[1]

I

RIMES AMOUREUSES

> Tu fais plus, ton regard met le ciel sur la terre
> LAMARTINE.

C'est l'heure d'amour, aimons !
Le printemps est plein d'ivresses,
Allons bercer nos tendresses,
Sous les arbres des grands monts.

Vers le soir, égarons-nous
Au fond du bocage sombre :
Nous y coulerons, dans l'ombre,
Des instants de plaisirs fous.

Ta joue est fraîche, ton front
Est d'un rose-blanc d'aurore ;
Tu me chéris, je t'adore,
Nos cœurs s'édéniseront.

Mignonne, aimons, aimons-nous
Et n'ayons d'autres envies
Que de faire de nos vies
Un éternel rendez-vous, —

Et, tendrement embrasés
De tant d'amour et de joie,
Viens et suivons notre voie
Entre deux vastes baisers.

Berne, 23 juin 1879.

(1) Lorsque, dans les *Actes* de l'an dernier, j'ai publié quelques poésies intitulées : *Muses sombres*, on m'a fait le reproche de trop broyer de noir. Je prends ma revanche, en substituant la note gaie à la note triste. V. R.

II

RONDEL

Est-il encor des roses
Lorsque l'amour s'en va.
JUSTE OLIVIER.

J'aime les roses roses
Qui croissent au jardin,
Près des charmilles closes.
Leur arôme est divin.

J'aime les fleurs écloses
D'un visage mutin.
J'aime les roses roses.

J'aime surtout les choses
Que tu me dis, lutin,
Alors que tu me causes
D'amour, main dans la main.
J'aime les roses roses.

Tramelan, 9 janvier 1880.

III

SONNET JOYEUX

La vigne est immortelle.
JEAN AICARD.

En place ! Que le vin pétille dans les verres !
Approchons ce nectar de nos lèvres en feu :
La jeunesse est allègre et nous sommes, tudieu !
Des jeunes de bon teint, — à bas les mœurs sévères !

Nous avons épuisé déjà maintes bouteilles
Et coulé, sans regrets, des heures non-pareilles
En mettant nos amours dans les coupes vermeilles.

La tempérance sied aux philistins austères,
Prudhommes lésineurs qui tombent dans le *bleu*,
Et qui, buvant des crûs fabriqués, boivent peu.
Nous autres, qui puisons aux sources vinifères,

Nous, qui nous égayons à de franches liqueurs,
Ayons le bol en mains avec la joie aux cœurs,
Et sortons des combats de la vigne, en vainqueurs !

Berne, 15 juillet 1879.

IV

A MA SŒURETTE !

Je sens trop dans mon cœur quelle place tu tiens.
LUCIEN PATÉ.

A quoi bon ce grand air fâché ?
Nous ne savons pas nous déplaire.
Allons ! sous ta prunelle claire,
Un regard aimant... j'ai péché.

Redonne-moi ton ris sonore !
Reviens, ma belle, me charmer.
J'ai juré de ne plus t'aimer —
Quand j'oubliais que je t'adore.

Tramelan, 1879.

V

ROMANCE

Vivre à deux et donner son cœur à tout moment.
A. DE MUSSET.

Ouvre-moi ta lèvre avec un sourire
Et mets doucement ton bras sous le mien.
Disons-nous tout bas ce que l'on peut dire,
Ta vie à ma vie et mon cœur au tien.

Sur ton col rosé, tes boucles profondes
Ruissellent ainsi que des rayons d'or ;
Laisse-moi poser sur ces tresses blondes
Des baisers ce soir et demain encor.

Laisse-moi presser ta main fine et blanche,
Plonger longuement mes yeux dans tes yeux,
Et laisse tomber, de ta bouche franche,
Tes chers mots d'amour, si délicieux !

Aime sans remords de toute ton âme ;
Vis ici-bas pour plaire et pour charmer :
Il n'est de clarté que dans cette flamme,
Être n'a qu'un but, — être pour aimer.

Delémont, 17 mai 1880.

VIRGILE ROSSEL.

SAISON DES FRAISES

IDYLLE

> Au fond je suis resté naïf et mon passé,
> Quoique sombre, n'a pas tout à fait effacé
> Dans mon cœur la première et candide chimère.
>
> François Coppée.

Nous étions des lutins aux visages rosés ;
Nous avions la fraîcheur des premières corolles ;
Nous chantions des airs doux comme des barcarolles
Et la gaîté brillait en nos yeux irisés.

Que ces ressouvenirs me font de joie au cœur !
J'avais dix ans peut-être et j'étais plus vieux qu'elle ;
Nous nous aimions déjà d'un tendre amour fidèle —
Les autres nous raillaient de leur rire moqueur.

Nous évitions les jeux des bruyants écoliers ;
Tentés par le silence et par la solitude,
Nous fuyions, à l'écart, dans la béatitude
De jeunes amoureux rêvant sous les halliers.

Nos courses dans les bois me reviennent toujours.
Aux longs soleils d'été, le soir, après la classe,
Ennuyés de travail, et, la tête un peu lasse,
Nous partions, tous les deux, à nos charmants séjours.

Elle allait embrasser maman ; puis, sans retard,
Elle me rejoignait, tout près, sur la grand'route :
— « Aux fraises, n'est-ce pas ? Marie ! » — Oui, mais écoute !
« Pas si longtemps qu'hier ? » — J'approuvais du regard.

Nous cheminions bientôt par les sentiers déserts,
Gais de pouvoir ensemble errer à l'aventure ;
Les oiseaux gazouillant au fond de la ramure
Semblaient nous réserver leurs plus joyeux concerts.

Nous nous pressions la main, en nous causant parfois
De fols plans d'avenir, beaux comme des chimères,
Et plus souvent du maître et des heures amères
Où nous frissonnions tous à sa grondante voix.

Enfin nous arrivions au recoin bien-aimé,
A la grande clairière, en pleine fraiseraie ;
Les fruits mûrs étalaient leur molle chair pourprée
Sous les rameaux penchants d'un taillis clair-semé.

Des senteurs se mêlaient à l'arôme des fleurs ;
La brise chantonnante apportait ses murmures ;
Des insectes, frôlant les fraises et les mûres,
Jetaient aussi leur note en bourdons criailleurs.

Nous préparions alors un bouquet plantureux
Avec des fruits vermeils, ornés de feuilles vertes ;
Comme des becs d'oiseaux, nos petits doigts alertes
Fouillaient dans l'herbe drue ; on avait de bons yeux ;

On savait découvrir les plants les mieux cachés ;
On s'appelait : — « Marie ! » — « Ici ! » — « Quelle cueillette ! » —
Et puis l'on reprenait sa besogne muette,
Fiévreux et plus actifs qu'abeilles aux ruchers.

Lorsque j'avais trouvé quelque fruit bien choisi,
Espiègle ! j'en mordais la tige à pleine bouche :
— « Viens me le prendre ! » — Alors, d'un petit air farouche,
Elle me le cueillait sur les lèvres — « merci ! » —

Je l'aidais à glaner une riche moisson.
Toujours elle emportait le bouquet le plus ample.
J'en offrais la moitié du mien. — « Ah ! par exemple,
« Voilà Monsieur qui veut jouer au grand garçon ! »

Vers le soir approchant, nous repartions en chœur,
Serrés l'un contre l'autre, heureux sans nous le dire,
Cheminant d'un bon pas et riant d'un franc rire,
Main dans la main, avec le paradis au cœur.

Le soleil projetait sa dernière clarté ;
Un zéphyr odorant soufflait dans les mélèzes...
O les jours de jeunesse ! ô la saison des fraises !
Innocence, candeur ! amour, félicité !...

Delémont, 27 août 1880.

VIRGILE ROSSEL.

TABLE.

	Pages
Extrait du discours d'ouverture de la séance générale (E. Meyer)	5
Discours de M. Guye, pasteur, président de la section de Bienne	8
Coup-d'œil sur les travaux de la Société pendant l'année 1880 (Germiquet)	12
Procès-verbal de la réunion générale du 30 août 1880, à Bienne	21
Comptabilité (Billieux)	29
APPENDICE :	
Curiosités bibliographiques : *Le Controlleur du Parnasse* (X. Kohler)	30
Ici et là (fragments inédits). La tête du Cerf-Volant. — La Cigogne. — A une instruction religieuse. — A la Schynige-Platte (F. Martin)	57
Histoire de la Révolution de 1791 dans l'Evêché de Bâle (Dr A. Quiquerez)	69
La Vallée de Nugerolle (J. Germiquet)	359
Un poète national. Juste Olivier (V. Rossel)	371
Bulletin littéraire (X. Kohler)	443
POÉSIES :	
Muses roses. I. Rimes amoureuses (V. Rossel)	455
» II. Rondel	456
» III. Sonnet joyeux	456
» IV. A ma sœurette !	457
» V. Romance	457
Saison des fraises (V. Rossel)	459